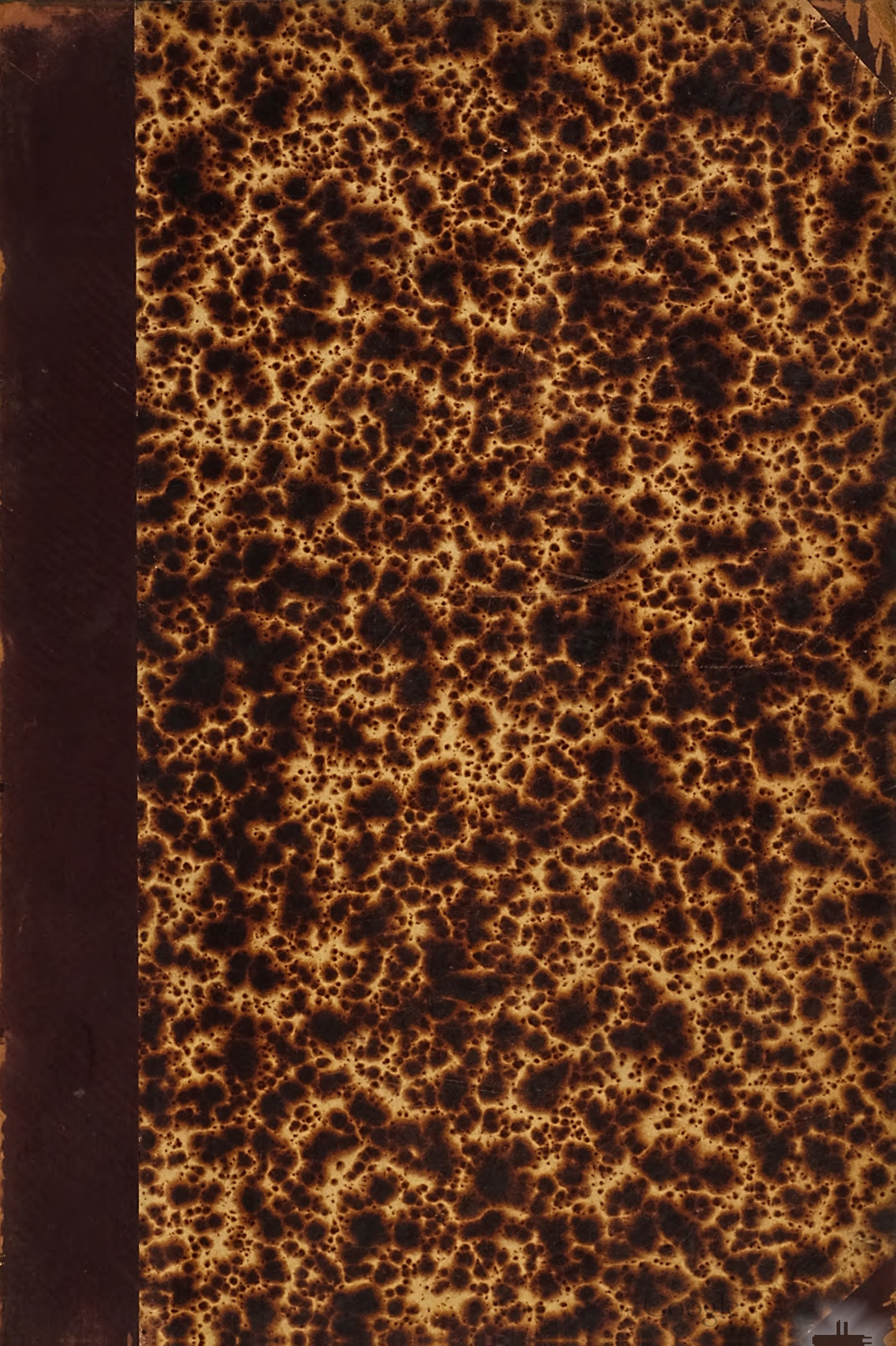


L'UNIVERSITÉ
CATHOLIQUE

Antérieurement « La Controverse et le Contemporain »

revue mensuelle publiée sous la direction

D'UN COMITÉ DE PROFESSEURS DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE LYON

avec le concours

DE NOMBREUX SAVANTS ET ÉCRIVAINS

NOUVELLE SÉRIE. — TOME VI.

---

15 JANVIER — 15 AVRIL 1891



ON S'ABONNE : **A Lyon**, FACULTÉS CATHOLIQUES, 25, rue du Plat,
et à la librairie Emmanuel VITTE, place Bellecour, 3.
A **Paris**, chez VIC et AMAT, libraires, 11, rue Cassette.
A **Londres**, chez BURNS et OATES, 28, Orchard Street, Portmann Square, W. C.
A **Madrid**, chez Albert GAYAN, 4, Puerta del Sol.
A **Montréal (Canada)**, chez CADIEUX & DEROME, 205 et 207, rue Notre-Dame.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

---

15 JANVIER 1891 — 15 AVRIL 1891

LYON. — IMPRIMERIE EMMANUEL VITTE
30, RUE CONDÉ, 30.

L'UNIVERSITÉ

CATHOLIQUE

Antérieurement « La Controverse et le Contemporain »

revue mensuelle publiée sous la direction

D'UN COMITÉ DE PROFESSEURS DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE LYON

avec le concours

DE NOMBREUX SAVANTS ET ÉCRIVAINS

NOUVELLE SÉRIE. — TOME VI.



ON S'ABONNE : **A Lyon**, FACULTES CATHOLIQUES, 25, rue du Plat,
et à la librairie Emmanuel VITTE, place Bellecour, 3.
A **Paris**, chez VIC et AMAT, libraires, 11, rue Cassette.
A **Londres**, chez BURNS et OATES, 28, Orchard Street, Portmann Square, W. C.
A **Madrid**, chez Albert GAYAN, 4, Puerta del Sol.
A **Montréal (Canada)**, chez CADIEUX & DEROME, 205 et 207, rue Notre-Dame.



UN

NOUVEAU DICTIONNAIRE

DE LA

LANGUE FRANÇAISE (1)

A la vue de cette annonce, plus d'un lecteur sera tenté de dire que les dictionnaires, tout comme les morts de certaine ballade, vont vite en notre siècle. Pour ne parler ici que des dictionnaires de la langue française, combien n'en a-t-on pas vu paraître dans ces vingt dernières années, depuis le dictionnaire usuel jusqu'au dictionnaire historique et scientifique, depuis le modeste in-12 jusqu'aux volumineux in-4°? Il n'y a presque pas de librairie importante à Paris — du moins parmi celles qui sont spécialement achalandées par l'enseignement classique — qui n'ait son dictionnaire à offrir. Nous ne voudrions pas, il est vrai, garantir que la spéculation ait toujours été étrangère à cette sorte de production, et que le commerce n'ait jamais arraché à la science d'œuvre hâtive, pour ne pas dire improvisée. Mettons donc à part, si l'on veut, les dic-

(1) *Dictionnaire général de la langue française du* XVIIe *siècle jusqu'à nos jours*, par MM. A. Hatzfeld, A. Darmesteter et A. Thomas, Paris, Ch. Delagrave (fasc. I-III, A-bercer). Cet ouvrage sera publié en 30 fascicules de 80 pages, du prix de *un* franc chacun. On souscrit à la librairie Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

tionnaires qui semblent avoir des visées plus commerciales que scientifiques. Il n'en est pas moins vrai que la lexicographie française est singulièrement féconde en notre siècle, et qu'elle a produit en grand nombre des œuvres solides, fruits d'une science patiente et consciencieuse (1); quelques-unes même, comme le *Dictionnaire* de Littré et le *Dictionnaire de l'ancienne langue française* de M. Godefroy, sont des œuvres absolument de premier ordre qui honorent un siècle et un pays. Si les dictionnaires, et même les bons dictionnaires, vont vite, ne serait-ce pas parce que la science, elle aussi, va vite ?

Il y a seize ans à peine que le dictionnaire de Littré est terminé ; mais depuis seize ans, la philologie française a tellement progressé que, sur bien des points importants, il est nécessaire de le corriger ou de le compléter. C'est ce que fait avec un rare bonheur le *Dictionnaire général de la langue française* dont nous annonçons la publication. Non pas que le but des auteurs ait été de refaire l'œuvre de leur illustre devancier ; M. Hatzfeld qui, dès l'apparition du premier volume de Littré, avait conçu le plan du nouveau dictionnaire, voulait simplement améliorer la partie sémasiologique de Littré par des définitions plus rigoureuses et par un classement plus logique des significations. C'est la collaboration de M. A. Darmesteter qui a permis d'élargir ce programme, et d'emprunter à l'histoire de la langue tout ce qui est nécessaire pour rectifier les étymologies de Littré comme pour déterminer la chronologie des significations. On sait qu'après la mort prématurée de M. A. Darmesteter, en 1888, M. A. Thomas lui a succédé dans sa collaboration au *Dictionnaire général* comme dans sa chaire en Sorbonne. Quoique le dictionnaire de Littré ait suggéré aux auteurs l'idée d'une œuvre plus précise et mieux ordonnée, le nouveau dictionnaire,

(1) Qu'on nous permette de rappeler ici le *Petit dictionnaire logique de la langue française*, par M. Elie Blanc (Paris, Palmé, 1886), œuvre si originale et si philosophique, où tous les mots de la langue française sont distribués en catégories et séries, correspondant rigoureusement à l'ordre logique de la pensée.

cinq fois moins volumineux que celui de Littré, n'en est pas la simple réduction. Il lui doit sans doute beaucoup, et les auteurs le déclarent en termes éloquents ; il n'en est pas moins une œuvre profondément originale (1).

Commencé depuis dix-sept ans, il était attendu avec autant de confiance que d'impatience; on savait assez ce que promettait la collaboration d'esprits éminents, associant dans une œuvre commune la finesse pénétrante du logicien et les connaissances profondes du philologue. L'attente n'a pas été trompée. Dès la publication du premier fascicule, M. Gaston Paris, « un des maîtres de cette école de philologie française dont relèvent plus ou moins tous les travaux de ce temps relatifs à l'histoire de notre langue », a porté sur l'œuvre un jugement fortement motivé, qui sera sans doute le jugement définitif de la critique ; et ce jugement est bien près de constituer le plus glorieux éloge qu'un lexicographe français puisse envier.

M. G. Paris, dans un compte rendu aussi remarquable par la hauteur des vues générales que par la précision de l'analyse (2), établit un parallèle constant entre le programme contenu dans l'*Introduction* et sa réalisation dans le dictionnaire, et s'attache à déterminer jusqu'à quel point l'effet a répondu à la promesse. Epreuve particulièrement redoutable, quand le juge est un maître incontesté, qui possède le *criterium* le plus sûr. Or, malgré quelques critiques de détail qui ne visent ni le fond ni la méthode de l'œuvre et qui seront de précieux conseils pour les livraisons suivantes, voici les conclusions de M. G. Paris : 1° la *nomenclature* lui « a paru extrêmement bien faite et très riche... en outre, beaucoup plus correcte » que celle des lexiques antérieurs ; 2° la *prononciation* « a été figurée avec

(1) Il est bon de savoir que le Dictionnaire sera accompagné d'un *Traité de la formation de la langue*, auquel les auteurs renvoient sans cesse, soit pour la phonétique, soit pour le développement historique du vocabulaire français. M. A. Thomas en achève la rédaction commencée et même fort avancée déjà par M. A. Darmesteter ; c'est assez dire combien cet ouvrage sera digne du savant qui l'avait conçu et préparé.

(2) *Journal des Savants*, oct. et nov. 1890.

beaucoup de soin »; 3° l'*étymologie* présente « parfaitement l'état actuel de la science, ses méthodes rigoureuses et ses résultats assurés »; 4° les *définitions* « sont presque toujours des modèles de précision et de concision »; 5° les *exemples* « sont admirablement choisis de façon à présenter dans toute sa force et sa plénitude le sens qu'ils ont pour but de mettre en lumière »; 6° en somme, le *Dictionnaire général* « est une œuvre profondément méditée, sortie de pensées larges et fécondes, et travaillée avec un soin minutieux. »

Nous devrions peut-être nous en tenir à cette citation, en faisant acte d'adhésion pure et simple au jugement du maître le plus autorisé. Cependant, que les lecteurs de l'*Université catholique* nous permettent d'ajouter quelques observations sur la nomenclature du nouveau dictionnaire et sur la méthode qui a présidé à la détermination et au classement des sens. Par là ils verront mieux les différences qui distinguent ce dictionnaire de celui de Littré et la place qu'il est destiné à occuper à côté de celui-ci.

I

« L'ouvrage que nous présentons au public est un Dictionnaire de la langue française du XVIIe siècle jusqu'à nos jours. » Cette première phrase de l'*Introduction* nous avertit qu'en réalité il y a ici deux dictionnaires fondus en un dictionnaire unique : celui de notre langue classique et celui de notre langue actuelle. C'était déjà le plan de Littré; et ce plan échappe à la critique, par la raison qu'un lexicographe est libre de choisir son point de vue et son point de départ. En tout cas, à supposer qu'il ne s'en tienne pas strictement à la langue actuellement parlée, il fait œuvre de goût en partant des origines de notre littérature classique. Mais la critique reprend ses droits pour juger des admissions ou des exclusions pratiquées dans la nomenclature.

Ce qui frappe tout d'abord, quand on compare le nouveau dictionnaire à celui de Littré, c'est la quantité des mots éliminés et, par contre, des mots admis pour la première fois. Rien que pour la lettre A, près de *1000* mots admis par Littré ont été rejetés du nouveau dictionnaire, tandis qu'il en enregistre près de *250* qu'on cherche vainement dans Littré. Que faut-il penser d'une modification aussi profonde ? Y a-t-il sévérité d'une part, et facilité de l'autre ? N'oublions pas que les auteurs du nouveau dictionnaire ont voulu cataloguer les mots de l'usage actuel et les mots de la langue écrite depuis le XVIIe jusqu'au XIXe siècle ; c'est à ce double point de vue qu'il faut se placer pour apprécier leur nomenclature.

En ce qui concerne l'usage, ils se sont expliqués dans l'*Introduction* de la façon la plus catégorique. « Les néologismes, disent-ils, que chaque jour voit naître ne pénètrent pas tous dans la circulation. Comme toute langue vivante, le français peut créer et crée sans cesse des termes nouveaux, qui répondent à des besoins généraux ou à des besoins individuels. Les premiers entrent naturellement dans la langue ; des seconds, elle ne garde que ceux qui l'enrichissent de quelque heureuse création. » Ils n'enregistreront donc que les néologismes entrés dans la circulation et marqués déjà au coin de l'usage ; ils laisseront de côté ceux qui ne portent à leurs yeux que la marque du besoin particulier ou du caprice individuel. Ne cherchez donc pas dans le nouveau dictionnaire des mots tels que *accordance* et *aveulir*, bien qu'ils aient été employés par des écrivains contemporains des plus habiles et des plus lus ; ces mots ne sont pas encore sortis des livres où ils ont pris naissance, et ne sont peut-être que des mort-nés. Même sévérité à l'égard des termes techniques ou scientifiques qui doivent le jour au développement quotidien des arts, des métiers, des sciences particulières. Les auteurs ont fouillé tous les vocabulaires spéciaux, antérieurs ou postérieurs à Littré ; ils les connaissent aussi bien et mieux qu'homme de France ; mais, conformément à leur principe, ils écartent tous les termes techniques qui ne font pas partie de la

langue usuelle, eussent-ils déjà été admis par Littré ou par d'autres. De là, si on nous passe l'expression, cet abatage pratiqué dans le Dictionnaire un peu touffu de Littré, abatage qui, d'ordinaire, est aussi justifié que raisonné.

Est-ce à dire que les auteurs soient, en matière de langue, des conservateurs à outrance, des traditionalistes impitoyables, à la remorque du dictionnaire de l'Académie ? Non ; l'Académie a, de par sa fondation, une mission tout aristocratique et conservatrice ; elle se contente de suivre la marche de la langue, en se réglant sur le bon usage ; c'est au nom du bon usage qu'elle signe — quelquefois assez tard — les actes de naissance et les actes de décès de la langue. Le *Dictionnaire général* se tient à égale distance de Littré et de l'Académie ; il ne prend pour règle ni tout l'usage, ni le bon usage seul ; sa règle est : *l'usage commun.* On le voit bien à la quantité des mots qu'il relate avec un astérisque, c'est-à-dire des mots non compris dans la dernière édition du dictionnaire de l'Académie. Pour la lettre A, c'est une liste d'à peu près 900 mots. Dans le nombre, il y a sans doute des termes morts depuis longtemps, sortis du dictionnaire de l'Académie comme de la langue parlée, et que le nouveau dictionnaire reproduit à titre de documents de la langue classique ; mais les néologismes constituent certainement la plus grande partie de ce total. Si l'Académie ne leur a pas encore décerné un certificat de bon usage, les auteurs n'en croient pas moins devoir les signaler, parce qu'ils font partie de l'usage commun. C'est ainsi qu'ils adoptent : *abonnataire, acquittable, actualiser, agissements, agrémenter, ambulancier, ascenseur, ascensionniste, autoritaire ;* c'est ainsi encore qu'ils empruntent à la langue de la théologie : *advertence ;* à la langue de la critique littéraire : *aède, assoner ;* à la langue des sciences naturelles : *anesthésier, aniline, antipyrine ;* même à la langue des *téléphonistes : allo !* mot venu d'Amérique avec le téléphone, et qui répond à notre interjection *holà !*

Il est plus commode de reproduire tout l'usage que d'y faire un choix ; qu'on prenne pour criterium le bon usage



ou l'usage commun, ce criterium laisse fatalement une large place à l'arbitraire. De là, les critiques qui accueillent chaque édition du dictionnaire de l'Académie, les uns la trouvant trop conservatrice, et les autres — ce qui devient de plus en plus rare — trop révolutionnaire. Les auteurs du nouveau dictionnaire savaient bien que leur criterium n'est pas plus infaillible que celui de l'Académie, et ils ne pouvaient s'attendre à ce que la critique n'exprimât aucun regret sur les sacrifices qu'ils ont cru devoir faire. M. G. Paris regrette l'omission, dans le premier fascicule, des mots : *abonnable*, *abricotine*, *absentéisme*, *agnosticisme, agnostique, agitable,* précisément parce qu'il les croit du domaine commun. Nous permettra-t-on, en nous plaçant toujours au point de vue de l'usage commun, de signaler, dans les deux fascicules suivants, des omissions qui nous semblent injustifiées ? Les adjectifs en *able*, dérivés des verbes actifs en *er*, sont si bien dans le génie de notre langue et répondent à un besoin si réel, qu'il s'en forme tous les jours et que l'usage adopte très vite ces créations utiles. N'est-ce pas le cas des adjectifs : *apprivoisable*, *arrosable*, *attribuable ?* Ne dit-on pas couramment : cette espèce n'est pas apprivoisable ; ce pré n'est pas arrosable ; la faute ne lui est pas attribuable ? Nous ne nous expliquons donc pas l'omission de ces mots. D'autre part, *aliénabilité*, *altérabilité* n'ont-ils pas autant de droit à figurer dans un dictionnaire de l'usage commun que *aliénable*, *altérable ?* Puisque l'école positiviste nous a gratifiés du mot assez barbare d'*altruisme* et que ce mot fait désormais partie de la langue philosophique, le nouveau dictionnaire fait bien de le consigner ; mais ne dit-on pas : la morale *altruiste* aussi bien que l'*altruisme ?* Les auteurs ont admis *ascensionniste ;* rien de mieux ; le mot est en effet d'un emploi courant aujourd'hui que le Français n'a plus rien à envier à l'Anglais pour la passion de la montagne et des ascensions hardies. Mais le club alpin — mentionné par les auteurs — trouvera, peut-être, qu'*alpinisme* et *alpiniste* ont pénétré dans l'usage commun aussi bien qu'*ascensionniste*. Quoi qu'il en soit de ces deux mots,

en voici d'autres dont l'absence nous surprend davantage. Pourquoi le nouveau dictionnaire ne relate-t-il pas le mot *antirépublicain*, si familier à la langue de la politique ? Pourquoi également l'absence du mot *apostolicité ?* C'est un terme dont la théologie se sert journellement dans l'énumération des notes ou caractères de la véritable Eglise. Il est même entré dans la langue de la critique historique avec un sens spécial ; nous avons trouvé cent fois, dans les revues les plus sérieuses et sous la plume d'écrivains qui savent bien leur langue l'expression d'*apostolicité des Eglises*, pour signifier leur origine apostolique. L'*auditorat* est une fonction ancienne et toujours existante ; Saint-Simon a employé ce mot et on l'emploie encore ; ne devrait-il pas figurer dans le dictionnaire au double titre de terme historique et de terme usuel ? Il nous semble encore qu'*annexionniste* est aussi légitime qu'*abstentionniste.*

Depuis le commencement du XVIIe siècle, bien des termes sont morts, soit après une longue carrière, soit après une existence éphémère ; quelle est la règle suivie par le nouveau dictionnaire vis-à-vis de ces défunts de la langue ? L'*Introduction* n'est pas explicite sur ce point ; il semble pourtant qu'elle promette le vocabulaire de toute la langue écrite depuis le commencement de notre grand siècle littéraire jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. D'ailleurs, la règle de l'usage commun n'est guère applicable au passé ; le fait qu'on ne rencontre qu'une fois telle expression ne prouve pas absolument que cette expression fût exclue de l'usage. Les auteurs ne citent que l'exemple de Bossuet pour *abyssal*, celui de Chapelain pour *acertener*, celui de Cyrano pour *acravanter ;* c'est assez pour qu'ils aient le droit et même le devoir de les signaler dans un dictionnaire de la langue du XVIIe siècle. Nous ne savons pas si le mot *abyssal* est spécial à Bossuet, s'il existait avant lui ni s'il lui a survécu ; qu'importe ? Puisque nous le rencontrons dans Bossuet, nous voulons pouvoir au besoin le retrouver dans le dictionnaire. M. G. Paris a eu raison de dire qu'en principe, dans un dictionnaire tel que celui-ci, « rien ne doit être rejeté de ce qui a été admis jusqu'à la

Révolution au moins dans les ouvrages imprimés. » C'est sans doute pour ce motif que le *Dictionnaire général* relève encore : *abruption, abscision, acariâtreté, accomparer, affermer* (au sens d'affirmer), *alcôviste, allégrer, angéliser, angoisseux, àpier*, tous mots omis par Littré. Les lecteurs qui ont besoin du dictionnaire pour connaître et comprendre la langue des siècles passés, ne peuvent que savoir gré aux auteurs de ce relevé consciencieux. Faut-il en conclure qu'on ne puisse signaler aucune lacune sur point ? Le dépouillement de la langue imprimée pendant les deux derniers siècles n'est pas assez avancé pour qu'on ait le droit d'exiger une semblable perfection. Cependant, voici des mots qui ont été mentionnés déjà, soit dans des lexiques spéciaux, soit dans le dictionnaire de Littré, et que nous ne retrouvons pas dans celui-ci : *arrêtement* et *arrêteur* (Malherbe); *arianiser* (Bossuet); *attournance* et *attourner* (Mme de Sévigné) ; *argumenteur* (Fontenelle) ; *appelable* (de Brosses) ; *abrutisseur, antiraisonnable* et *athéistique* (Voltaire) ; *angliciser* (d'Argenson, Chateaubriand) ; *antidespote* (J.-J. Rousseau) ; *anticivique* et *antinational* (Mirabeau). Ces omissions, qui sont certainement voulues, nous font craindre que les auteurs n'aient eu l'intention d'appliquer à la langue écrite des siècles passés leur criterium de l'usage commun.

La nomenclature du nouveau dictionnaire se distingue de celle de Littré autrement encore que par le nombre des mots admis ou rejetés. En effet, il arrive à Littré de confondre en un mot unique des mots qui diffèrent entre eux par l'étymologie et par la signification ; inversement, il sépare parfois les sens d'un mot unique pour en faire des mots différents. Ces confusions et ces dédoublements sont corrigés par le nouveau dictionnaire avec une logique aussi sûre que pénétrante. Vous ne trouverez qu'un verbe *accroupir* dans Littré ; il y en a deux pour le *Dictionnaire général*. Dans l'expression : *animal accroupi*, le verbe est composé de *à + croupe ;* au contraire, dans *eau accroupie*, il vient de *à + croupir*. Quand Montaigne dit : « Son fidèle amy, *abboyant* après les richesses », emploie-t-il le verbe qui se

trouve dans : *chien aboyant ?* Littré le croit ; mais en remontant aux origines de la langue, les auteurs du nouveau dictionnaire ont trouvé que le premier a été d'abord *abeer*, composé de *à* + *beer*, tandis que le second était *abaier*, venu de l'hypothétique * *abbadiare ;* les deux verbes ne se sont confondus pour la forme qu'à partir du XIV[e] siècle. *Appointer* (= régler) un procès, et *appointer* (= tailler en pointe) une pièce, constituent, quoi qu'en dise Littré, deux verbes différents ; le premier vient de * *appunctare*, le second est composé de *à* + *pointe.* On pourrait faire des remarques analogues sur les mots *aigrefin*, *anthologie*, *apostrophe*, *appareiller*, tous logiquement dédoublés par le nouveau dictionnaire. Dans tous ces exemples, les auteurs étaient guidés par l'histoire ; en voici un où ils ont procédé uniquement à l'aide de la logique. Si vous cherchez dans Littré le mot *amour-propre*, vous le trouverez, bien défini, il est vrai, mais égaré parmi les diverses significations du mot *amour*. En séparant l'*amour-propre* de l'*amour de soi*, les auteurs ont agi en philosophes avisés ; le premier n'est-il pas une déviation du second, et la langue ne doit-elle pas distinguer l'abus blâmable de l'instinct naturel ?

D'autres fois, ainsi que nous l'avons dit, le nouveau dictionnaire ramène à l'unité des mots indûment séparés par Littré. Nous ne parlons pas seulement des participes présents et passés régulièrement mis à part de l'infinitif chez Littré et que les auteurs du *Dictionnaire général* ont systématiquement rattachés au verbe, à moins qu'ils n'aient pris « une valeur adjective ou substantive nettement caractérisée » ; la réduction est beaucoup plus générale. Ainsi, au lieu de trois articles pour le mot *angelot*, il n'y en a plus qu'un ; ainsi encore, les substantifs *agneline*, *allemande*, *anglaise*, *arithmétique*, *ascendant* sont ramenés aux adjectifs correspondants. *Air* (mélodie) n'est plus mis à part de *air* (manière extérieure). Vous ne trouverez plus *appas* séparé de *appât ;* c'est un seul et même mot venu du latin populaire * *appastum*, et qui, après avoir signifié *aliment* dans l'ancien français, a pris dans les temps modernes le sens de *pâture propre à attirer les poissons*, *les*

oiseaux, et, au figuré, le sens de *ce qui tente*. *Appas* n'est ainsi qu'une variante orthographique de *appâts*, comme *enfans* pour *enfants*, *tous* pour *touts*. Nous insistons sur cet exemple, parce qu'il est particulièrement caractéristique. Pourtant ne pourrait-on pas trouver que les auteurs ont dépassé parfois le but ? Est-il bien sûr par exemple que *adjoint* doive se rattacher à l'article *adjoindre* ? Ce mot n'a-t-il pas pris cette « valeur substantive nettement caractérisée » qui, d'après le principe posé par les auteurs, assigne à un mot, originairement participe, une place à part dans le dictionnaire ? On pourrait contester telle ou telle de ces identifications en particulier ; mais on doit convenir que dans l'ensemble elles sont fondées en logique, puisqu'elles reposent à la fois sur le sens et sur l'histoire du mot.

On le voit, nous n'avons que bien peu de réserves à faire sur la nomenclature du nouveau dictionnaire, et si nous les avons faites, ce n'est certes pas que nous refusions notre part d'admiration à une œuvre de tout point admirable. Nous avons signalé quelques points de détail où les auteurs ne nous ont pas convaincu, et quelques omissions qui nous ont paru regrettables ; encore celles-ci sont-elles bien peu nombreuses : à peine une vingtaine dans une liste qui renferme plusieurs milliers de mots ! Quand un dictionnaire se publie par livraisons, il semble particulièrement solliciter les observations du public, afin d'en profiter, s'il y a lieu, dans un appendice ; et si ce dictionnaire s'appuie sur l'usage commun comme le fait le *Dictionnaire général*, tous les lecteurs ont le droit de témoigner pour ou contre cet usage.

II

La grande nouveauté du *Dictionnaire général* consiste, d'une part, dans la fusion de l'historique avec l'étymologie et la signification, et, de l'autre, dans la détermination et

la classification des sens de chaque mot ; de cette façon, l'histoire éclaire à la fois l'étymologie et le sens.

On connaît la disposition adoptée invariablement par Littré : d'abord les divers *sens et emplois* du mot dans les temps modernes, depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours ; puis l'*historique*, relatant les formes et emplois de ce même mot, siècle par siècle, depuis les origines de la langue jusqu'au début de l'époque classique ; et enfin l'*étymologie* où sont présentées des certitudes ou des hypothèses. Il résulte de là au moins deux inconvénients : l'étymologie, quand elle est certaine, n'est plus la base de la sémantique, et, ce qui est plus grave, l'histoire de la langue est coupée en tronçons, disposés à rebours, comme s'il y avait un hiatus entre le français ancien et le français moderne. Dès lors, si le dictionnaire est historique par ses matériaux, il ne l'est pas par son ordonnance; il laisse au lecteur le soin de reconstituer l'histoire. Pour retrouver l'ordre logique qui se confond ici avec l'ordre historique, il fallait exactement renverser l'ordre de Littré. C'est ce qu'ont fait les auteurs du *Dictionnaire général*.

L'*Etymologie* est placée en tête de l'article, d'où elle projette sa lumière sur toute l'évolution phonétique ou sémasiologique du mot. Ainsi que nous l'avons dit, il n'y a pas de place distincte pour l'*historique;* il se trouve distribué, suivant les nécessités de chaque article, dans l'étymologie et la série des sens. Quand l'étymologie est par trop problématique, les auteurs, sans entrer en des discussions oiseuses, la déclarent purement et simplement inconnue. Si, au contraire, elle est certaine ou vraisemblable, elle est signalée brièvement, avec toute la précision désirable. Ici, se présentent deux cas : le mot est de formation populaire ou de formation savante. Dans le premier cas, l'historique serait bien superflu, comme le fait justement remarquer M. G. Paris, puisque le mot français n'est que le continuateur du mot latin. Il suffit d'indiquer que le sens du mot latin est identique; donner la date de la première apparition de ce mot dans un document français, ce serait faire supposer qu'entre la période latine et la période française il avait pu

cesser de vivre dans la bouche du peuple. Aussi les auteurs se bornent-ils, pour les mots d'origine populaire, à signaler le sens ancien ou la forme ancienne, quand le sens ou la forme modernes ont subi des déviations notables ; hors de là, ils passent directement de l'étymologie à l'énumération des sens. Si, par contre, le mot français a été emprunté par les savants au latin ou à toute autre langue, ou bien encore, s'il a été formé par voie de dérivation ou de composition, les auteurs en notent soigneusement la première apparition, parce que c'est une date importante pour l'histoire de la langue. L'historique a une plus large place dans l'énumération des sens. Cela se conçoit, puisque d'ordinaire l'ordre rationnel et l'ordre historique des sens ne font qu'un.

On devine sans peine les avantages que le lecteur doit trouver dans cette disposition nouvelle : le travail de reconstitution qui lui restait à faire pour son compte sur les trois tronçons de Littré lui est épargné, et il a sous les yeux un article unique, à la fois logique et historique, où l'étymologie explique le sens, tandis que le sens justifie l'étymologie. Faute d'avoir ainsi corroboré l'un par l'autre, au moins pour les yeux, Littré n'impose pas ses étymologies comme le nouveau dictionnaire, lors même qu'elles sont justes. Citons quelques exemples à l'appui de cette affirmation. Voulez-vous savoir quelle est l'étymologie du verbe *abonner*, mot devenu si familier grâce à la prodigieuse extension de la presse périodique ? Une observation superficielle peut suggérer l'idée d'un mot composé où entreraient la préposition *à* et l'adjectif *bon*, comme si *abonner* voulait simplement dire : faire une bonification de prix. Logiquement, l'hypothèse n'est pas absurde, et Diez l'avait admise. Mais si l'on consulte l'histoire du mot, elle est absolument fausse. Littré l'avait bien vu. Il n'a pas réussi pourtant à faire triompher la véritable étymologie du mot, puisque dans un dictionnaire assez répandu et imprimé en 1882 (1), neuf ans après le premier volume de Littré, *abonner*

(1) *Dictionnaire usuel de la l. fr.*, par Bescherelle et Bourguignon, Paris, Garnier.

est expliqué par *prendre un bon!* Ne serait-ce pas parce que l'agencement de son article ne la mettait pas suffisamment en lumière ? Ouvrez le *Dictionnaire général* : l'*Etymologie* nous apprend qu'*abonner* est composé de *à* + *bonne*, ancienne forme de *borne*. La série des sens prouve que c'est bien l'explication vraie et qu'il n'en faut pas chercher d'autre. Le mot a signifié d'abord *borner*, *limiter* : « et furent départis, devisés et *abonnés* les roïaulmes de Portugal et de Castille (Froissart). » Par extension, il a pris le sens de *soumettre à une redevance qu'on limite*, par exemple dans : *fief abonné*, dont les droits divers étaient convertis en une redevance fixe annuelle. Dès lors, s'*abonner* à une chose veut dire : *s'en procurer la jouissance par une convention à prix limité.* On trouvait déjà tout cela dans Littré, et même quelque chose de plus, à savoir les formes *abosner* et *abourner* qui confirment l'explication et que le *Dictionnaire général* aurait pu reproduire ; mais, malgré cette surabondance de preuves, l'étymologie proposée par Littré n'entraînait pas aussi irrésistiblement l'adhésion du lecteur, parce que, pour nous servir d'une expression familière, cela ne sautait pas aux yeux. — Combien y en a-t-il encore qui voient dans le mot *alarme* un emprunt à l'italien *all'arme* — aux armes ! Le fait est que l'orthographe du XVIe siècle *allarme* donnait quelque vraisemblance à cette explication. Littré avait déjà protesté, en s'appuyant sur l'exemple du XIVe siècle *alarme.* Le nouveau dictionnaire met hors de contestation l'origine française du mot, en citant un exemple antérieur à ceux de Littré : « Criant partout : *à l'arme ! à l'arme !* » et en faisant observer que « la date des premiers exemples écarte toute hypothèse d'un emprunt à l'italien » (1). — Avant de quitter l'étymologie, faisons observer que les auteurs du nouveau dictionnaire, à la différence de Littré, sont très sobres de comparaisons avec les autres langues romanes. Ils ne se les permettent que dans le cas où elles fournissent un renseignement in-

(1) Pour *abonner* et *alarme*, le dictionnaire étym. de M. Brachet donne encore les étymologies surannées que nous indiquons ici, mais il a l'excuse d'être venu avant le dictionnaire de Littré



dispensable. Par exemple, d'où vient le vieux verbe si expressif *ahaner*, faire un effort pénible, comme dans cet exemple de Montaigne : « Je sçais combien la mienne (âme) *ahane* en compaignie d'un corps si tendre » ? Ceux qui voient des onomatopées un peu partout, ne manquent pas de citer cet exemple à l'appui de leur thèse ; Nodier déclarait que c'est « la plus évidente des onomatopées. » N'est-il pas évident, en effet, que le verbe *ahaner* vient de l'imitation du cri *han!* qu'arrache l'effort au travailleur qui geint en peinant ? Par malheur, le *Dictionnaire général* constate que « la forme primitive doit être *afaner* comme le montre la comparaison avec les autres langues romanes. » Adieu donc, la vieille onomatopée ! Il ne nous reste plus qu'à dire avec le nouveau dictionnaire que l'origine d'*ahaner* est inconnue.

Tous les lecteurs ne tiennent pas à l'étymologie, mais ce que tous réclament, c'est un sens nettement défini, et, quand le mot s'est enrichi de sens divers, un classement logique des sens. On peut dire hardiment que c'est le triomphe du nouveau dictionnaire. Les lexicographes, en général, ont un procédé très commode pour la définition ; ce procédé consiste à expliquer un mot par son synonyme approximatif, par exemple *orner* par *embellir*, et, au rebours, *embellir* par *orner*. Véritable cercle vicieux, mais qui donc n'y tombe pas plus ou moins ? Or, les auteurs du *Dictionnaire général* s'interdisent cet expédient avec la plus louable rigueur. Ils définissent comme des logiciens, toujours conséquents avec eux-mêmes ; et leurs définitions sont courtes, précises, lumineuses. Que de fois, dans ces trois fascicules, ils semblent avoir atteint à l'idéal du genre, en établissant une parfaite équation entre la définition et le défini ! Nous ne citerons que deux exemples, après avoir déclaré que nous les prenons au hasard. Quel est le lien logique qui unit le sens figuré d'*abreuver* dans l'expression : *abreuvé de fiel*, au sens propre qu'il a dans cette autre : *animaux abreuvés ?* Littré définit *abreuver*, au sens propre, par : *faire boire des animaux*, et *abreuver*, au sens figuré, par : *remplir, saturer*. Sans doute, le lec-

teur qui réfléchit trouvera sans peine le lien de ces idées; mais encore y faut-il de la réflexion, et un dictionnaire devrait épargner cette peine au lecteur qui n'a pas le loisir ou l'habitude de réfléchir. Les auteurs du nouveau dictionnaire sont plus secourables au lecteur pressé et à l'autre. Ils définissent ainsi le sens propre : *faire boire abondamment*, et le sens figuré : *remplir abondamment*. Grâce à une définition aussi précise, tout s'explique; l'idée d'abondance est le lien cherché. Malherbe, lui-même, aurait admiré ce pouvoir d'un mot mis en sa place. — Soit encore le verbe *absorber* dans les exemples suivants : *l'éponge absorbe l'eau* ; *le jeu absorbe la fortune; le travail l'absorbe*. Littré vous fournira les définitions que voici : 1° faire entrer en soi ; 2° fig. faire disparaître, épuiser, consumer; 3° appliquer l'esprit, l'occuper entièrement. Définitions à peine suffisantes, quoique verbeuses ; comment l'esprit passe-t-il logiquement du premier au troisième sens? Le nouveau dictionnaire l'explique par l'addition d'un simple mot à la définition du sens fondamental : *faire pénétrer et retenir dans sa substance*. Qui ne voit alors qu'*absorber*, au figuré, signifie : *prendre complètement* quelque chose ou quelqu'un, et qu'on pourrait substituer la définition au défini dans les exemples cités : le jeu *prend complètement* la fortune ; le travail le *prend complètement* (1) ? »

Si heureuses que soient en général les définitions du nouveau dictionnaire, ce qui nous semble le plus digne d'admiration, c'est le classement des sens. Littré avait très bien compris que ce classement doit reposer à la fois sur la logique et sur l'histoire du mot ; sa Préface en témoigne suffisamment. Mais on doit convenir qu'il a souvent plié sous le poids des matériaux accumulés. Il avait démêlé fort subtilement les significations diverses de chaque mot, parfois trop subtilement, puisqu'elles remplissent d'immenses colonnes. Malheureusement, ces significations se suivent

(1) Les auteurs définissent le sens vieilli du mot *armadille* par *angolin*. Qu'est-ce que ce mot qui ne se trouve pas à sa place alphabétique dans le dictionnaire, ni dans aucun de ceux que nous avons pu consulter ?

numéro par numéro, quelquefois jusqu'à des chiffres fantastiques (*tomber* 61, *tirer* 64, *faire* 82), sans qu'aucune idée générale s'en dégage qui transforme cet ordre arithmétique en ordre logique. C'est sans doute le temps qui a manqué à l'illustre lexicographe. Quand on relit, dans ses *Etudes et glanures*, la charmante causerie intitulée : *Comment j'ai fait mon dictionnaire*, on est plutôt ravi de ce qu'il a pu mettre dans ce dictionnaire que surpris des lacunes qu'il y a laissées. Ce n'est donc pas manquer au respect dû à une œuvre semblable que de constater combien ses successeurs l'ont améliorée, notamment pour le classement des significations.

M. G. Paris a fait remarquer déjà que, dès le premier mot — cette terrible préposition *à*, le tourment des lexicographes — les auteurs ont réussi, en moins de trois colonnes, c'est-à-dire dans un espace six fois moindre que celui de Littré, à classer logiquement sous cinq chefs : destination de *lieu*, de *temps*, de *but*, de *personnes* et de *choses*, de *moyen*, les divers emplois de cette préposition répartis artificiellement par Littré en 29 numéros. Cette épreuve, que Littré n'avait pas osé tenter, fait éclater au seuil du dictionnaire la puissante logique des auteurs. Quelques exemples, encore pris au hasard, montreront combien ils sont fidèles à leur programme. Littré a 10 numéros pour le mot *abaisser :* le nouveau dictionnaire fait rentrer tous ces sens, et sans effort, dans les trois divisions suivantes : 1° faire descendre à un niveau plus bas ; 2° faire descendre à une condition inférieure ; 3° diminuer quelque chose en hauteur. — Les divers sens du verbe *aller* n'occupent pas moins de 39 numéros dans Littré ; tout tient ici en quatre subdivisions :

I. En parlant de ce qui est animé.	1° se diriger vers un lieu. 2° se diriger vers un but.
II. En parlant de ce qui est inanimé.	1° être porté vers un lieu. 2° être porté vers un but.

Et autour de ces quatre chefs se groupent avec une

aisance merveilleuse toutes les acceptions spéciales de *aller*, propres ou figurées ! — L'article consacré au mot *âme* nous semble encore très caractéristique ; tandis que Littré détaille, en dix numéros, les différentes significations de ce mot, le nouveau dictionnaire les répartit ainsi :

I. Principe spirituel dans l'homme.	1° L'âme unie au corps. 2° L'âme séparée du corps. 3° L'âme considérée comme principe des sentiments, des passions.

II. Principe de vie.

Voilà donc encore quatre numéros seulement pour relier de la façon la plus simple et la plus logique toutes les significations du mot *âme*, développées par voie d'extension, d'analogie, de figure. Au surplus, n'est-ce pas merveille de voir comme cet ordre reflète avec netteté et précision le spiritualisme de la pensée française ?

Il est bien rare qu'une signification signalée par Littré ne trouve pas sa place naturelle dans un des compartiments du nouveau dictionnaire ; bien rare aussi qu'un sens fourni par un de nos écrivains classiques n'y soit pas indiqué et expliqué. Voici cependant un doute qui nous reste. Corneille a employé l'expression de : *amollir un coup*, au sens d'*amortir* (Théod. v. 254). Si nous consultons le dictionnaire, nous trouvons au mot *amollir* ces deux définitions : *rendre moins résistant*, et, au figuré, *rendre moins ferme*. La seconde définition rend-elle suffisamment compte de l'exemple de Corneille ? N'aurait-il pas fallu modifier la rédaction de cette façon : *rendre moins ferme ou moins fort ?* Cela n'est qu'un doute ; voici qui est une lacune certaine. Les auteurs ont bien signalé le sens ancien et curieux de l'adjectif *austère*, synonyme de *âpre*, au physique, en citant à l'appui un exemple du xvie siècle : *vin austère* (Paré). Mais, au mot *austérité* on ne retrouve plus ce sens, et pourtant un auteur du xviie siècle, Malherbe, a dit encore : *l'austérité du vin*. Il est juste d'ajouter que Littré,

non plus, n'a pas indiqué ce sens d'*austérité.* D'ailleurs, on ne s'arrêterait pas à ces vétilles, si les auteurs ne nous apprenaient à être sévères quand il s'agit de préciser le sens des mots.

III

Si nous avons dû comparer sans cesse le nouveau dictionnaire au plus célèbre de ses devanciers, nous ne prétendons pas pour cela que le Dictionnaire de Littré ait fait son temps. M. G. Paris proclame avec sa grande autorité qu' « à côté de l'œuvre nouvelle, le Dictionnaire de Littré garde sa gloire et sa valeur. » Sa gloire, parce qu'il a montré la voie ; sa valeur, parce qu'il est toujours une incomparable mine de documents pour l'étude de la langue. Bon nombre de ses étymologies ne sont plus au courant de la philologie romane ; mais il y en a beaucoup qui restent définitives, et parmi celles mêmes qui sont vieillies, combien n'en trouve-t-on pas qui intéressent encore en marquant les étapes de la science et en suggérant d'utiles comparaisons ? Les significations n'y sont pas classées logiquement ; sans doute, mais elles sont appuyées sur une collection d'exemples si bien choisis et si soigneusement référés aux textes, que le Dictionnaire de Littré équivaut presque à une *Concordance* de la littérature française. Et les articles consacrés à l'historique, à la synonymie, aux remarques grammaticales, ne sont-ils pas tout pleins de précieux renseignements ? Une œuvre comme celle de Littré n'est pas près d'être remplacée, et les auteurs du nouveau dictionnaire n'ont pas eu cette prétention.

Cependant, est-il téméraire de prédire que l'usage de ce monumental Dictionnaire de Littré se restreindra de plus en plus au cercle des littérateurs et des philologues ? C'est peut-être bien ce qui avait lieu déjà dans la réalité. Ils sont nombreux assurément ceux qui ont un Littré dans leur bibliothèque, mais combien y en a-t-il qui l'y laissent dor-

mir! Il faut avoir des curiosités que tout le monde n'a pas, ou des besoins qui sont presque exclusivement le lot de l'enseignement, pour remuer ces énormes in-4°, et fouiller dans ces colonnes compactes et d'aspect monotone. Son prix, d'ailleurs, quoique parfaitement modéré pour sa valeur réelle, est encore assez considérable pour tenir à distance bien des acheteurs. Il est donc à présumer que le public se portera en foule vers le nouveau dictionnaire, d'un format commode, d'une impression admirablement nette avec ses caractères si heureusement variés, et d'un prix accessible même aux bourses les plus modestes. D'ailleurs, tout ce que les lecteurs, qui ne font pas des recherches spéciales sur l'histoire de la langue, peuvent demander d'utile à Littré, ils le trouveront dans le *Dictionnaire général*, rectifié souvent, simplifié toujours (1). Il répond donc à un besoin réel, et son succès est certain. Quiconque s'intéresse au progrès de la langue française doit saluer son apparition comme la venue d'une bonne fortune.

Nous permettra-t-on d'attirer spécialement l'attention sur les services que ce dictionnaire doit rendre à l'enseignement du français? On sait assez quelle place est faite dans les examens, surtout depuis une dizaine d'années, à l'explication de nos auteurs classiques. Or, l'expérience démontre que ce n'est pas dans l'interprétation d'un texte français que brillent les candidats, même les plus intelligents et les mieux préparés. Il n'est pas rare de voir, au baccalauréat des rhétoriciens qui, après s'être assez dextrement tirés d'un passage d'Horace ou de Tacite, trébuchent sur une page de La Fontaine ou de Bossuet. Cet insuccès surprend toujours, quoiqu'il s'explique fort bien. Il est très difficile de persuader à des élèves que des auteurs qui ont écrit dans la langue qu'ils parlent eux-mêmes ont besoin d'être étudiés de près ; le français du XVIIe siècle

(1) Il faut faire une exception pour la synonymie, que le nouveau dictionnaire ne discute jamais, se bornant à signaler les termes dits synonymes. Les auteurs ont cru rendre ces sortes de discussions superflues, grâce à la rigueur des définitions.

n'est-il pas toujours du français, et si, au jour de l'épreuve, un examinateur indiscret demande un véritable mot à mot, ne seront-ils pas en mesure d'improviser des réponses satisfaisantes? Illusion trop naturelle pour pouvoir être combattue toujours efficacement, même par les maîtres les plus zélés. Et pourtant, ce n'est qu'une illusion. Si, au temps de Fénelon, on était « obligé d'expliquer le langage de Villehardouin et de Joinville », à notre tour, ne sommes-nous pas obligés aussi d'expliquer celui de Corneille et de Racine, de Pascal et de Bossuet, de Molière et de La Fontaine? Notre langue actuelle ne diffère-t-elle pas profondément de la langue du XVIIe siècle et par le vocabulaire et par la signification des mots? Que nous sommes loin de cette langue énergique et pleine, où les vocables gardaient la vigueur de la sève latine, si français déjà et si près de leur source étymologique! Voilà pourquoi — soit dit par parenthèse — nos textes classiques ne peuvent être bien compris et savourés qu'après de fortes études latines. Mais de croire que ces études peuvent suffire pour l'explication d'une langue si voisine du latin, ce serait une autre illusion. Outre que le latin populaire — celui précisément que nos rhétoriciens n'ont pas étudié — a fourni une bonne part de notre matériel lexical, on doit avouer que l'intelligence des termes français, même d'origine savante, tels qu'ils étaient employés au XVIIe siècle, est gênée par l'habitude de la langue contemporaine. Ce n'est pas sans un effort d'attention qu'on peut dépouiller les mots de leur sens actuel pour faire réapparaître leur sens ancien. Un élève de rhétorique lira toujours les auteurs du XVIIe siècle à travers son français plutôt qu'à travers son latin.

Puisqu'il faut expliquer les textes français, nous avons besoin d'un dictionnaire de notre langue classique. Sans doute, les éditions copieusement annotées ne manquent pas; il y en a même pour chaque ouvrage figurant dans un programme quelconque. Mais les notes qu'on trouve au bas des pages, fussent-elles toujours exactes, ne peuvent dispenser l'élève de la parole vivante du maître, ni le maître de la recherche personnelle. Ces sortes d'ouvrages

ressemblent trop aux traductions juxtalinéaires pour ne pas participer aux inconvénients de celles-ci. Et n'est-il pas vrai que la traduction juxtalinéaire favorise plus la paresse qu'elle ne sert à l'étude, et qu'elle ne laisse guère que des impressions superficielles et fugitives ? En règle générale, on ne retient que ce qui a coûté un effort personnel ; tout ce qui supprime ou diminue cet effort, supprime ou diminue par là même le souvenir. Ce qu'on prend à un livre annoté n'est qu'un simple expédient pour un besoin urgent, une manière d'emprunt à très brève échéance; l'explication, une fois servie aux élèves, ne reste que bien rarement dans l'esprit du maître. Reste-t-elle même dans celui de l'élève ? C'est douteux ; le maître ne s'assimile pas suffisamment une note, qui ne coûte aucun effort, pour la commenter avec cette conviction personnelle qui impose et grave profondément la vérité. Au contraire, un dictionnaire, quand ce n'est pas un lexique décharné, mais un répertoire riche d'idées concrètes, constitue une sorte d'*ager publicus* de l'enseignement ; ce qu'on en tire devient une conquête durable, une propriété personnelle, qu'on a le droit de communiquer comme son bien et qu'on communique plus honorablement et plus efficacement qu'un bien d'emprunt.

Jusqu'ici, le plus indispensable des instruments de travail manquait un peu à l'enseignement du français. Le dictionnaire de Littré, lorsqu'on avait la bonne fortune d'en disposer, risquait, par son abondance, de distraire trop longtemps un maître pressé de se renseigner ; les lexiques, généralement très pauvres d'exemples, ne lui apprenaient guère que ce qu'il savait déjà. Désormais, chaque maître de français aura aisément à sa disposition le dictionnaire désiré, aussi commode qu'utile à consulter. Supposons que dans la leçon du jour il rencontre cet exemple de Bossuet : « La France le vit alors *accompli* par ces derniers traits. » (Or. f. de Condé) ; l'expression ne manquera pas de lui sembler étrange, au regard de notre langue actuelle. Nous disons bien un prince *accompli ;* mais peut-on dire encore : un prince *accompli* par l'adversité ? Il recourra alors au *Dic-*

tionnaire général, qui lui apprendra que l'emploi du participe *accompli*, au sens de *rendu parfait*, est vieilli aujourd'hui, mais que c'est précisément l'étape par laquelle le mot a passé, avant de devenir un simple adjectif signifiant : *parfait en son genre*. — Qu'il faille encore expliquer ce vers du *Misanthrope :*

> Ah ! le détour est bon et l'excuse *admirable*.
>
> (IV, 3.)

Cette épithète le troublera ; car *admirable* veut simplement dire aujourd'hui : *digne d'admiration*. Il y a bien une ironie dans le mot d'Alceste ; mais cette ironie va-t-elle jusqu'à mettre en jeu l'idée d'*admiration ?* Le *Dictionnaire général*, en citant précisément ce vers, indique qu'*admirable* signifie ici : *fait pour exciter l'étonnement*, et que ce sens a vieilli. Ce sera l'occasion de faire observer à l'élève que, le sentiment de l'admiration comprenant deux degrés : l'étonnement de l'âme et son ravissement en face du beau, notre langue du XVIIe siècle, tout comme le latin, marquait ces deux degrés dans l'emploi des mots *admirer, admirable, admiration*.

On pourrait aisément multiplier les exemples analogues. A quoi bon ? On n'a qu'à ouvrir ce dictionnaire au hasard pour comprendre tout le parti qu'un maître intelligent et laborieux saura en tirer pour un commentaire substantiel et précis de nos écrivains classiques. Evidemment, le *Dictionnaire général* peut et doit exercer une salutaire influence sur l'enseignement du français dans nos classes ; et c'est pour cela, entre autres motifs, qu'il faut en appeler de tous nos vœux le prompt achèvement.

A. DEVAUX.



LE COLLECTIVISME

ET SES DOCTEURS

ÉTUDE SUR LE SOCIALISME CONTEMPORAIN

PREMIÈRE PARTIE

KARL MARX (1).

I

Je n'apprendrai rien à personne en disant que, à l'heure présente, la question sociale domine toutes les autres questions. Le problème devient chaque jour plus pressant. Ce

(1) *Le Capital*, par Karl Marx, traduction de Roy. — *Capital et travail*, par Karl Marx, traduction de Benoît Malon. — *Le socialisme intégral*, par Benoît Malon. — *Le socialisme contemporain*, par l'abbé Winterer. — *Le socialisme contemporain*, par Emile de Laveleye. — *Le collectivisme*, par Leroy-Beaulieu. — *El socialismo contemporaneo*, di Giovanni Rae, traduction italienne d'Angelo Bertholini. — *El Problema social e su solucion, de l'abbé Hitze*, traduction espagnole de M. Orti y Lara. — *Civiltà cattolica*, 3 mai 1890. — *Les théoriciens du socialisme en Allemagne*, par Maurice Block. — *La question économique*, par Eduardo Sans y Escartin. — *Synopsis philosophica moralis*, par le P. Coste-Rosetti. — La *Revue socialiste*, passim.



n'est pas un problème abstrait, relégué dans les sphères de l'idée pure : il se pose sur le terrain vivant et pratique, et de sa solution dépend le sort de la société tout entière. C'est, à coup sûr, un moment solennel, que celui où nous nous trouvons ! Nous sommes à un de ces tournants de l'histoire d'où les peuples voient tout à coup surgir à leurs regards, ou les splendeurs d'une patrie assise dans le repos du véritable ordre social, ou les perspectives désolées de déserts inféconds et semés de ruines. Je ne sais quelle vision de justice hante l'esprit de nos contemporains; c'est un ressouvenir, inconscient peut-être, réel néanmoins, des enseignements du christianisme, et j'aime à croire que c'est par là que l'Evangile reprendra possession de ce monde coupable sans doute, mais encore plus égaré et plus malheureux que coupable.

Les doctrines et les docteurs qui ont l'ambition de prendre la tête du mouvement qui emporte l'humanité, ne font pas défaut. En réalité, le choix se pose nettement entre le christianisme et le socialisme : tous les moyens termes sont usés, et nul, sauf quelques attardés qui ressemblent à des revenants d'un autre âge, ne croit plus à la vertu médicatrice des recettes rationalistes et libérales. Le socialisme exerce une séduction profonde sur l'âme populaire, qu'on a bien pu arracher au christianisme, mais de laquelle on n'a pu extirper les racines des instincts élevés et des instincts grossiers qui se heurtent au fond du cœur de l'humanité.

Tant que le socialisme se perdait dans des rêves communistes et des théories composées des éléments les plus hétérogènes de sentiment idéal et d'appétit grossier, de généreux et de burlesque, il n'offrait pas un bien grave danger, et l'on pouvait employer contre lui, avec quelque succès, l'arme du persiflage et du ridicule. Mais ces jours sont passés : en même temps que la désorganisation économique, fruit d'une liberté économique sans frein ni règle, étalait sous les regards de tous ses plaies souvent hideuses, le socialisme « armé, suivant le mot de Lassalle, de toute la science de son temps, » prenait corps à corps les doctrines de l'économie dite orthodoxe, les mettait en pièces, et, sur

leurs ruines, cherchait à édifier une doctrine vaste, logique, ordonnée : de rêveur et d'enthousiaste qu'il était tout d'abord, il devenait scientifique et pratique. Il y a plus, et me permettra-t-on d'exprimer ici une pensée que je ne crois pas être téméraire ? Les docteurs ès-sciences rationalistes et libérales avaient enlevé au peuple la foi au véritable Evangile de la délivrance, en la religion du ciel : le socialisme tenta de lui donner une religion purement matérielle, une foi en l'avenir terrestre d'une humanité délivrée de toute misère et débarrassée de toute inégalité.

Karl Marx est vraiment le Luther de cette nouvelle religion sociale matérialiste. Sans doute Lassalle, juif comme Marx (il est curieux de trouver des juifs à la tête de cette entreprise de désorganisation sociale), par la verve de son style, par la vigueur de sa polémique, par l'ardeur de sa parole, a jeté le socialisme, comme un brandon de discussions et de luttes, sur les places publiques et dans les ateliers. Jeune, beau, éloquent, passionné, il charmait, fascinait et enflammait les foules. Sa vie, véritable roman, brusquement terminé par un dénouement tragique (1), ajoutait encore au prestige de sa parole et de ses écrits. Mais, toute cette agitation serait bien vite tombée et n'aurait laissé derrière elle que des traces rapidement effacées, s'il ne s'était pas rencontré un homme, à l'esprit froid, tenace, subtil, sophiste doublé d'un érudit, pour donner au socialisme sa forme et son organisation scientifique. Karl Marx a été cet homme. Le *collectivisme*, nom doctrinal du socialisme contemporain, et prétendue religion de l'avenir, comme je le disais tout à l'heure, est véritablement sa création. Karl Marx est l'homme d'un livre et d'une œuvre : le livre, c'est le *Capital;* l'œuvre, c'est l'*Internationale*. Nous laisserons l'œuvre de côté, et nous étudierons le livre.

(1) On sait que Lassalle fut mortellement blessé en duel, à Janive, le 28 août 1864, à propos d'une triste affaire d'amour.



II

Quelques mots d'abord sur la vie de Karl Marx.

Marx naquit à Trèves en 1812 ; son père, israélite baptisé, était conseiller des mines. Après de brillantes études à l'Université de Bonn, où il s'imprégna de l'humanisme hégélien, et de retour à Trèves, Karl s'unit à quelques esprits distingués, notamment à M. Wolff, pour fonder la *Gazette rhénane,* qui eut un succès éclatant. Poursuivi par le gouvernement prussien pour ses opinions extrêmes, il se réfugia à Paris, où il tenta de publier, avec Arnold Ruge et Wolff, les *Annales* franco-allemandes, mais l'entreprise n'eut aucun succès. Expulsé de France en 1844, puis de Bruxelles en 1848, il entra en Allemagne et profita de la liberté que la révolution de mars y avait conquise, pour faire paraître, avec un de ses amis, M. Wolff, un journal où il malmenait rudement la bourgeoisie. Poursuivi de nouveau, il se réfugia à Londres. En 1854, il fonda et organisa l'*Internationale,* mais nous n'avons pas à nous occuper de ce côté de la vie de Marx. Notons cependant que les deux principes sur lesquels reposait l'*Internationale,* et qui guident toujours le socialisme allemand et européen, avaient été formulés, dès 1847, dans un manifeste que Marx, avec son ami, F. Engels, avait rédigé au nom des communistes allemands de Londres. Il y soutient d'abord que l'intérêt des ouvriers dans leurs luttes contre les capitalistes, étant partout le même, doit s'élever au-dessus des distinctions de nationalité, et, en second lieu, que les travailleurs doivent conquérir les droits politiques pour briser le joug des capitalistes. Après la défaite de la commune de Paris, l'*Internationale* subit des vicissitudes que nous n'avons pas à raconter ici. Marx finit par se retirer presque entièrement de l'agitation publique, il se livra presque exclusivement à ses études économiques, et il mourut en 1883 à Paris.

De tous les écrits de Marx, il en est un qui a relégué les autres dans l'oubli et qui est comme le livre sacré du collectivisme, le *Capital*, qui a paru en 1867 (1). Cet ouvrage appelait une seconde partie qui a été publiée en 1885 par F. Engels, mais qui a trompé l'attente de tout le monde. Les partisans de Marx eux-mêmes ont fait le silence sur ce second volume si impatiemment attendu : cela suffit à le juger.

Le livre de Marx se compose de deux parties : l'une doctrinale, l'autre historique. Cette dernière partie, que nous n'avons pas à analyser ici, contient des aperçus remarquables ; il y a là des pages qui sont une justification éclatante de ce grand moyen âge si méconnu et si calomnié par les écrivains libéraux, et quiconque veut savoir du passé autre chose que des faits bruts et sans âme, fera bien d'étudier ces chapitres si instructifs. La partie critique occupe à peu près tout le volume : c'est à elle que nous nous attacherons. Il est toutefois bon de remarquer auparavant, que la critique de Marx est presque exclusivement destructive ; le penseur socialiste attaque avec une verve puissante, et plus d'une fois, avec des raisonnements qui ne sont pas à dédaigner, les bases même de l'organisation sociale actuelle ; mais l'édifice mis à bas, il ne construit rien. C'est à ses disciples, c'est surtout au docteur Schæffle, que nous demanderons de nous révéler le plan de la société future.

Tout le système de Marx a pour but de démontrer que le capital est nécessairement le résultat d'une spoliation. Cependant quoiqu'il ait, de temps à autre, des mots singulièrement amers à l'égard des capitalistes, Marx n'en veut pas aux individus; ce qu'il attaque c'est le régime. « Je n'ai pas peint en rose, dit-il dans sa préface, le capitaliste et le propriétaire foncier, mais il ne s'agit ici des *personnes* qu'autant qu'elles sont la *personnification de*

(1) La deuxième édition est de 1873. La traduction française de M. J. Roy, est de 1875. Elle a paru par livraisons, et a été revue et complétée par l'auteur. L'ouvrage a été traduit en russe.



catégories économiques, les supports d'intérêts et de rapports de classes déterminées. Mon point de vue, d'après lequel le *développement de la formation économique de la société est assimilable à la marche de la nature et à son histoire*, peut moins que tout autre rendre l'individu responsable des rapports dont il reste socialement la créature, quoi qu'il puisse faire pour s'en dégager (1) ». On le voit, Marx se fait ici l'organe de ces doctrines déterministes, si répandues, qui suppriment la liberté et la responsabilité des individus et des sociétés, et d'après lesquelles tous les événements, tous les actes individuels et sociaux, ne sont que le *processus* de forces fatales. Marx ajoute : « Lors même qu'une société est arrivée à découvrir la piste de *la loi naturelle qui préside à son mouvement*, elle ne peut ni dépasser d'un saut ni abolir par des décrets les phases de son développement naturel ; mais elle peut abréger la période de la gestation, et adoucir les maux de leur enfantement (2). » Quoique nous ayons des réserves expresses à faire au sujet de ce fatalisme, nous devons cependant reconnaître que Marx donne ici un avertissement très sensé à ces utopistes révolutionnaires et enthousiates qui, comme ceux du XVIIIe siècle, s'imaginent qu'il suffirait de quelques lois pour supprimer tous les maux dont souffre la société et d'un bon décret pour faire régner l'âge d'or sur la terre.

Nous allons d'abord exposer, sans les discuter en détail, les idées contenues dans ce livre touffu, — où quelques observations justes côtoient les raisonnements les plus captieux, — *das Kapital.* Pour comprendre les sophismes sur lesquels repose le système, il faut tout d'abord le saisir dans son ensemble. Nous chercherons à apporter dans ce résumé la plus grande clarté possible ; mais la subtilité hégélienne de Marx, la finesse de son analyse, son amour des distinctions logiques poussées à l'excès, sa terminologie spéciale, rendent la lecture de l'ouvrage pénible et son

(1) *Le Capital. Préface.* Traduction française de M. Roy.
(2) *Ibid.*

intelligence difficile. « On peut bien, dirons-nous avec M. de Laveleye, faire quelque effort pour le comprendre, quand on songe que ces abstractions à l'allure mathématique, traduites en langue vulgaire dans les petits journaux socialistes, sont devenues le catéchisme des ouvriers en Allemagne. »

Marx emprunte à l'économie libérale les armes avec lesquelles il la combattra. Toute son argumentation repose sur deux principes formulés par les économistes de la plus grande valeur, entre autres par Smith et par Ricardo, sur la loi de la valeur et sur la loi des salaires.

La première loi est la loi de la valeur. La valeur consiste dans le travail incorporé aux produits, et mesuré par le temps employé à les produire. « Nous connaissons maintenant, dit-il, la substance de la valeur. C'est le travail. Nous connaissons la mesure de la quantité : c'est la durée du travail (1). » Ici, Marx introduit une rectification dans la théorie de Smith et de Ricardo, et prévient une objection. On pourrait dire, en effet : Si c'est la durée du travail qui crée la valeur des produits, un habit fait par un tailleur qui y aurait mis deux fois plus de temps qu'il ne faudrait, aurait donc double valeur. Non, répond Marx, ce qui sert à mesurer la valeur des choses, c'est le temps de travail nécessaire en moyenne et exécuté avec le degré moyen d'habileté et d'intensité, et dans les conditions normales de l'industrie, à un moment donné. Si, avec la machine à coudre, on peut faire une chemise en un jour, ce sera un jour qui sera la mesure de la valeur d'une chemise, et non les deux ou trois jours qu'il fallait auparavant. Voici, réduit à la plus simple expression, le raisonnement du philosophe socialiste.

Avant tout, excluons de la constitution de la valeur l'utilité de l'objet. Il y a des choses d'une grande utilité, comme l'eau, l'air, et qui, néanmoins, sont dépourvues de toute valeur. Donc, l'utilité n'a rien à voir avec la valeur. L'utilité est une *qualité* de l'objet, « la valeur d'échange

(1) *Le Capital*, ch. I.

apparaît comme le rapport *quantitatif*, comme la proportion dans laquelle des valeurs d'usage (des utilités) d'espèce différente s'échangent l'une contre l'autre, rapport qui change constamment avec le temps et le lieu (1) ». Ainsi deux marchandises, une quantité donnée de blé est réputée égale à telle quantité de fer. Il faut donc que dans ces deux objets différents, « dans un quarteron de blé et dans *a* kilogramme de fer, il existe quelque chose de commun. Les deux objets sont donc égaux à un *troisième*, qui par lui-même n'est ni l'un ni l'autre (2) ».

« Ce quelque chose de commun ne peut être une propriété naturelle quelconque, géométrique, physique, chimique, des marchandises. Leurs qualités naturelles n'entrent en considération, qu'autant qu'elles leur donnent une utilité qui en fait des valeurs d'usage. Mais, d'un autre côté, il est évident que l'on fait abstraction de la valeur d'usage des marchandises quand on les échange, et que tout rapport d'échange est même caractérisé par cette abstraction. Dans l'échange, une valeur d'utilité vaut précisément autant que toute autre, pourvu qu'elle se trouve en proportion convenable (3). »

L'utilité de la valeur des marchandises une fois mise de côté, il ne leur reste plus qu'une qualité, celle d'être des produits du travail. C'est donc seulement le *quantum* de travail, ou le temps de travail nécessaire, dans une société donnée, à la production d'un article, qui en détermine la quantité de valeur (4).

Si le travail est la mesure de la valeur des produits, il paraît juste que l'effet revienne à la cause, et que le prix du produit soit attribué intégralement au travailleur. Cependant, il n'en est pas toujours ainsi. Pourquoi ? Marx va nous dévoiler le mystère d'iniquité qui opère dans la formation du capital. Le commerce, nous dit Marx, n'étant qu'une série d'échanges, et l'échange se faisant normale-

(1) *Le Capital*, ch. I.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*

ment sur le pied de l'égalité, valeurs contre valeurs, ne peut produire une augmentation de valeur, une *plus-value (Mehrwerth)*, et ce qui rend encore plus inextricable le problème de l'origine de la plus-value, c'est que nous nous trouvons en face d'une contradiction apparente. La plus-value ne peut naître de la circulation des marchandises, puisque la circulation est un pur échange de biens équivalents, et cependant, d'un autre côté, la plus-value ne peut naître que de la circulation, attendu que la classe des personnes qui la perçoit et qui en vit, ne produit rien (1). Il y a donc là une énigme, et Marx essaie de la résoudre.

Un homme muni d'argent se présente sur le marché. Il achète des machines, des outils, des matières premières, puis, pour les mettre en œuvre et les transformer, il achète la force de travail de l'ouvrier, l'*Arbeitskraft;* l'unique source de toute valeur. Il met l'ouvrier à la besogne, il lui fait transformer, au moyen des outils et des machines, les matières premières en produits fabriqués, qu'il vend plus cher qu'ils ne lui ont coûté à fabriquer. Il obtient ainsi une augmentation, une augmentation de valeur, une plus-value *(Mehrwerth)*. L'argent avancé et momentanément transformé en salaires et en marchandises, reparaît sous sa forme primitive, mais accru. « La valeur est devenue valeur progressive, argent toujours bourgeonnant, poussant, et comme tel, capital. Elle sort de la circulation, y revient, s'y maintient et s'y multiplie, en sort de nouveau accrue et recommence sans cesse la même rotation. A — A' argent qui pond de l'argent, monnaie qui fait des petits, — *money wich begets money* — telle est aussi la définition du capital dans la bouche de ses premiers interprètes, les mercantilistes (2) »

Mais comment a pu s'accomplir ce phénomème de plus-value, puisque, d'après Marx, l'échange ne produit rien? Voici l'explication de ce prodige. Il n'y a qu'à introduire sur la scène un nouvel élément, le seul d'ailleurs qui nie la

(1) Le *Capital passim* — et surtout ch. IV.
(2) *Op. cit.* Cfr. ch. VII, § 2.

valeur, c'est l'*Arbeitskraft*, la force de travail de l'ouvrier. L'homme à l'argent achète cette force sur le marché. Il paie au travail sa valeur d'échange, et obtient ainsi sa valeur d'usage. Quelle est la valeur du travail ? La valeur de l'*Arbeitskraft*, comme celle de toute autre marchandise, est déterminée par le temps qu'il faut pour sa production ou reproduction. En tant que valeur, l'*Arbeitskraft* n'est « qu'une certaine quantité de travail social matérialisé ».

L'*Arbeitskraft* étant la force de travail d'un homme, sa production suppose l'entretien et la reproduction de l'individu, et le temps nécessaire pour produire les substances (nourriture, vêtements, logement, etc.) pour lui et sa famille. En d'autres termes, la valeur de l'*Arbeitskraft* est égale à la valeur des subsistances du travailleur. La quantité des subsistances varient selon les temps et les lieux, leur valeur varie aussi, celle de l'*Arbeitskraft* en suit le mouvement, mais en tout cas, elle ne saurait descendre au-dessous d'un minimum qui représente les subsistances indispensables.

Ainsi le capitaliste achète à prix débattu la force de travail de l'ouvrier qui se met à la besogne et reçoit sa contrevaleur (salaire) après avoir produit son utilité. C'est par la consommation de l'utilité de l'*Arbeitskraft* que se produit une nouvelle marchandise avec une plus-value. Cette opération n'a pas lieu sur le marché; pour qu'une marchandise se transforme, on la retire pour un moment de la circulation, elle est élaborée dans l'usine ou la manufacture pour revenir au marché sous une nouvelle forme (1). Continuons à examiner avec Marx la manière d'après laquelle se produit la *plus-value*. « Ayant emprunté naïvement, sans aucune vérification préalable, à la vie ordinaire, la catégorie « prix du travail », l'économie politique classique se demanda, après coup, comment ce prix était déterminé. Elle reconnut bientôt que, pour le travail comme pour toute autre marchandise, le rapport entre l'offre et la demande n'explique rien que les oscillations du prix du mar-

(1) *Op. cit.*, ch. II.



ché au-dessus ou au-dessous d'une certaine grandeur. Dès que l'offre et la demande se font équilibre, les variations de prix qu'elles avaient provoquées cessent, mais là cesse aussi tout l'effet de l'offre et de la demande. Dans leur état d'équilibre, le prix du travail ne dépend plus de leur action, et doit donc être déterminé comme si elles n'existaient pas. Ce prix-là, ce centre de gravitation du prix de marché, se présenta ainsi comme le véritable objet de l'analyse scientifique. L'économie classique croyait avoir de cette façon remonté des prix accidentels du travail à sa valeur réelle. Puis elle détermina cette valeur par la valeur des subsistances nécessaires pour l'entretien et la reproduction du travailleur. A son insu, elle changeait ainsi de terrain, en substituant à la valeur du travail la valeur de la force du travail, force qui n'existe que dans la personnalité du travailleur, et qui se distingue de sa fonction, le travail, tout comme une machine se distingue de ses opérations (1). »

Pour produire ce qui est nécessaire à sa subsistance, il ne faut pas à l'ouvrier tout un jour du travail. Marx suppose que dix heures suffisent. Si donc l'ouvrier travaillait pour lui-même, il se procurerait tout ce qu'il lui faut en un demi-jour, et le reste du temps il se donnerait du loisir, ou acquerrait du surplus; mais l'esclave antique, le serf du moyen âge, en conquérant la liberté dans la société actuelle, n'a pas acquis du même coup la propriété. Force lui est donc de vendre ce qui est à lui, ce qui est *lui*, sa force de travail, à ceux qui possèdent la terre et les instruments de production. Le capitaliste exige naturellement qu'on travaille pour lui la journée pleine de dix heures, douze ou plus. En six heures l'ouvrier produit l'équivalent de sa subsistance ; c'est ce que Marx nomme « le travail nécessaire » ; pendant les six autres heures il produit de la plus-value, du *Mehrwerth*, au profit de qui l'emploie. Le capitaliste achète à l'ouvrier la puissance de travail à sa valeur ; c'est-à-dire en donnant la quantité d'argent qui, représentant six heures de travail, lui permet de se procurer

(1) *Op. cit.*, ch. XIX.

les moyens de subsistance nécessaires. Mais comme le capitaliste obtient ainsi la libre disposition de cette force de production qu'il a payée, il acquiert tout ce qu'elle fait naître pendant la journée pleine. Il échange ainsi le produit de six heures contre le travail de douze heures. « La production de plus-value n'est donc autre chose que la production de valeur prolongée au delà d'un certain point (1). » Le capitaliste empoche comme produit net le produit des six heures au delà du travail nécessaire. Le tour est fait, de ce surplus empoché naît le capital (2).

Le capitaliste a plusieurs moyens d'augmenter son bénéfice. Le premier consiste à multiplier le nombre de ses ouvriers. En effet, autant il a d'ouvriers, autant de fois il encaisse le produit des six heures de travail supplémentaire. Le second moyen est de prolonger la durée de la journée de travail. Plus longtemps l'ouvrier travaille au delà du temps nécessaire qui représente son salaire, plus grand est le bénéfice qu'il rapporte à son maître. Marx montre ici, par des exemples très détaillés, empruntés à l'histoire de l'industrie et de la législation du travail en Angleterre, que le capital et la machine tendent nécessairement à prolonger la durée de la journée, et que pour les arrêter dans cette voie, il a fallu l'intervention de l'Etat et des bills successifs limitant les heures de travail. Le troisième moyen consiste à diminuer la durée du « travail nécessaire ». Si l'ouvrier peut produire en trois heures ce qu'il lui faut pour subsister, le coût de sa puissance de travail diminuera de moitié. Le capitaliste obtiendra donc la pleine valeur de la journée de douze heures, en donnant la quantité d'agent qui équivaut à trois heures de travail. Tout paraît ainsi conforme aux principes de l'économie classique! Si le coût de l'entretien de l'ouvrier diminue, le salaire baissera en proportion. On arrivera à cette réduction du coût de la vie, en rendant plus productif le travail qui vise les objets de consommation du travailleur. Si en une heure on

(1) *Op. cit.*, ch. VII.
(2) *Op. cit.*, ch. VII.



produit deux fois plus d'objets, chaque objet coûtera moitié moins et l'ouvrier aura moitié moins à dépenser pour vivre; on achètera donc à un prix réduit de moitié sa puissance de travail.

Ainsi, de déductions en déductions, on arrive à cette singulière conclusion, que, plus l'emploi des machines et des méthodes perfectionnées augmente la productivité du travail, plus le salaire diminue, plus le profit du capitaliste augmente.

En résumé, « toute plus-value », sous quelque forme qu'elle se « cristallise », n'est que la « matérialisation » d'une certaine durée de travail non payé. « Le mystère du travail productif se résout en ce fait, qu'il dispose d'une certaine quantité de travail qu'il ne paie pas. » — « Par lui-même le capital est inerte, c'est du travail mort qui ne peut se revivifier qu'en suçant, comme le vampire, du travail vivant, et qui vit et s'engraisse d'autant plus vigoureusement qu'il en absorbe davantage (1). »

Marx, dans la partie de son livre la moins contestable, dans les derniers chapitres qui sont surtout historiques, prouve que le régime capitaliste est d'origine récente. Par régime capitaliste, Marx entend « la séparation radicale du producteur d'avec les moyens et les instruments de production ». D'un côté les possesseurs de la terre et des moyens de production, de l'autre côté les travailleurs qui n'ont que leur force personnelle : voilà ce qui caractérise le régime capitaliste. Il commence en réalité au XVIe siècle, à la chute de l'ordre économique féodal et corporatif, alors que les grands propriétaires, envahissant peu à peu le domaine des petits cultivateurs, envoient dans les villes une population surabondante, libre, mais privée des moyens de travail, et forcée par conséquent de se remettre au service de ceux qui les possèdent. « Le trait le plus caractéristique de la production féodale, dans tous les pays de l'Europe occidentale, c'est le partage du sol entre le plus grand nombre possible d'hommes liges. » Le Japon, avec

(1) *Op. cit.* Chap. VII et passim.

son organisation purement féodale de la propriété foncière et sa petite culture, offre à beaucoup d'égards une image plus fidèle du moyen âge européen que nos livres d'histoire imbus de préjugés bourgeois. Il est par trop commode d'être *libéral* aux dépens du moyen âge (1). En outre, la suppression des métiers coïncidant avec l'invention des machines et la disparition des garanties d'existence offertes par l'ancien ordre de choses, a favorisé le développement d'un système de grande industrie, où quelques capitalistes, de plus en plus puissants, emploient un nombre sans cesse croissant de prolétaires (2). Chaque augmentation du capital appelle un accroissement proportionnel du nombre des travailleurs. « L'accumulation de la richesse à l'un des pôles de la société marche du même pas que l'accumulation, à l'autre pôle, de la misère, de l'asservissement et de la dégradation morale de la classe qui, de son produit, fait naître le capitaliste. » Il y a là, je le répète, des pages qu'il faut lire sans parti-pris, et qui donnent grandement à penser.

Karl Marx termine par ces lignes menaçantes : « Ce qui gît au fond de l'accumulation primitive du capital, au fond de sa genèse historique, c'est l'expropriation du producteur immédiat, c'est la dissolution de la propriété fondée sur le travail personnel de son possesseur. » « L'expropriation des producteurs immédiats s'exécute avec un vandalisme impitoyable qu'aiguillonnent les mobiles les plus infimes, les passions les plus sordides et les plus haïssables dans leur petitesse. La propriété privée fondée sur le travail personnel, cette propriété qui soude pour ainsi dire le travailleur isolé et autonome aux conditions extérieures du travail, va être supplantée par la propriété privée capitaliste, fondée sur l'exploitation du travail d'autrui. » Cette expropriation s'accomplit par le jeu des lois immanentes de la production capitaliste, lesquelles aboutissent à la concentration des capitaux. A mesure que diminue le nombre des potentats

(1) *Op. cit.* Chap. XXVII.
(2) Chap. XXVI et les suivants.

du capital qui usurpent et monopolisent tous les avantages de cette période d'évolution sociale, s'accroît la misère, l'oppression, l'esclavage, la dégradation, l'exploitation, mais aussi la résistance de la classe ouvrière sans cesse grossissante et de plus en plus disciplinée, unie et organisée par le mécanisme même de la production capitaliste. Le monopole du capital devient une entrave pour le mode de production qui a grandi et prospéré avec lui et sous ses auspices. La socialisation du travail et la centralisation de ses ressorts matériels arrivent à un point où elles ne peuvent plus tenir dans leur enveloppe capitaliste. Cette enveloppe se brise en éclats. L'heure de la propriété capitaliste a sonné. Les expropriateurs sont à leur tour expropriés.

— « Pour transformer la propriété privée et usuelle, objet du travail individuel, en propriété capitaliste, il a naturellement fallu plus de temps et d'efforts que n'en exige la métamorphose en propriété sociale de la propriété capitaliste, qui de fait repose déjà sur un mode de production collectif. Là, il s'agissait de l'expropriation des masses; ici, il s'agit de l'expropriation de quelques usurpateurs par la masse (1) : « ce que produit avant tout la bourgeoisie « capitaliste, dit autre part Karl Marx, ce sont ses propres « fossoyeurs. » Dieu veuille que cette sombre page, qui est éclairée comme par un reflet d'incendie, ne soit pas la prophétie de l'avenir !

III

Il faut aller à l'erreur capitale de la théorie de Marx. Marx, nous l'avons vu, réduit la valeur à l'élément unique du temps de travail; mais, par une de ces contradictions dans lesquelles il tombe plus d'une fois, à peine a-t-il exclu de la constitution de la valeur toutes les considérations

(1) *Op. cit.*, chap. XXII.

d'utilité et d'état du marché, qu'il les y introduit de nouveau, sous une forme différente. Pour lui, la valeur est une qualité intrinsèque du temps socialement nécessaire au travail, c'est-à-dire du temps nécessaire, dans une société donnée, avec les moyens habituels, pour un travail donné. La valeur n'est donc pas une quantité de travail pur et simple ; il faut y unir le concept de la puissance productive moyenne de travail, suivant les diverses branches de l'industrie. « La valeur d'un bien change en raison directe de la quantité, et en raison inverse de la puissance productive de travail, qui s'incorpore à ce bien. » Avant de connaître la valeur d'un bien, nous devons aussi connaître non seulement la quantité brute du travail qui s'y est incorporé, mais encore la puissance productrice de ce travail. Les diamants, par exemple, se trouvent rarement à la surface du sol, et il s'écoule parfois des jours entiers, des semaines, avant que les chercheurs de diamants en trouvent un seul. Faisons la somme des réussites et des non-réussites, la puissance productive du chercheur de diamants est médiocre, en d'autres termes, le temps de travail socialement nécessaire pour se procurer un diamant est considérable, et sa valeur est en proportion. Dans une bonne année, le même travail peut produire le double de blé que dans une année mauvaise ; sa puissance productive est plus grande; le temps socialement nécessaire pour produire le blé est moindre, et le prix diminue. La valeur d'un bien est par conséquent influencée par son abondance relative, due soit à la nature, soit aux circonstances extérieures, soit aux machines, soit à la capacité personnelle.

En outre, si la valeur était simplement une quantité donnée de travail, il en résulterait, d'un côté, que tout ce qui ne coûte pas de travail, ne peut avoir de valeur, et, d'un autre côté, que tout ce qui coûte du travail, ne peut être dépourvu de valeur. Il faut examiner avec attention la méthode que suit Marx pour répondre à ces deux objections, car là gît l'erreur fondamentale de son argumentation. Il répond à la première objection, en faisant entre la *valeur* et le *prix* une distinction que lui et les siens tiennent pour

très importante. Les choses qui ne coûtent pas de travail, peuvent avoir un *prix*, elles n'ont pas de *valeur* : ainsi de la terre vierge. La terre vierge est en effet vendue sur le marché. Or, cette distinction n'a rien à faire dans la question, par la simple raison que, comme l'admet Marx lui-même, le prix n'est qu'une forme particulière de la valeur. Le prix, dit-il, est « la forme monétaire de la valeur », c'est la valeur exprimée en monnaie. Dire que la terre vierge peut avoir un prix et n'avoir pas de valeur, c'est dire, comme cela ressort des démonstrations de Marx, qu'elle a une valeur d'échange, qu'on peut mesurer en monnaie, et que cependant elle n'a pas de valeur ; c'est tomber dans une contradiction manifeste. D'ailleurs, je veux bien que ce qui ne coûte aucun travail, dans le sens large du mot, ce qui n'est *approprié* sous aucune forme, n'ait pas une valeur d'échange. Si Marx, au lieu de se jeter dans des distinctions sophistiques, eût simplement répondu cela, il aurait été dans le vrai.

Voyons maintenant comment il répond à la seconde objection. Si le travail forme réellement la substance de la valeur, si la valeur n'est que du travail cristallisé, il doit en résulter qu'aucune chose qui coûte du travail ne peut être dénuée de valeur. Mais Marx admet qu'il y a des choses qui n'ont pas de valeur, et elles n'ont pas de valeur, ajoute-t-il, parce qu'elles n'ont pas d'utilité. « Rien ne peut avoir de valeur, s'il n'est pas utile. Si la chose est inutile, le travail qui y est contenu est aussi inutile. » Il va plus loin, et dit : qu'une chose peut être utile, et être en même temps le produit du travail, et cependant n'avoir pas de valeur. « Celui qui, avec le produit de son travail, satisfait ses propres besoins, produit une utilité, mais aucune valeur. Pour produire une marchandise, c'est-à-dire une chose qui ait non seulement une valeur d'usage, mais encore une valeur d'échange, il doit produire quelque chose qui soit utile non seulement à lui-même, mais encore aux autres », socialement utile. Un produit du travail inutile au producteur et à tous les autres, n'a aucune sorte de valeur ; un produit du travail utile au producteur, inutile aux autres,

n'a pas de valeur d'échange. Ce serait le cas de la *surproduction;* les biens perdant momentanément de leur valeur, parce qu'il n'y a pas de demande. Lassalle expliquait cette dépréciation de valeur en disant que le temps de travail socialement nécessaire pour produire ces biens avait diminué. Marx l'explique en disant que le travail est socialement moins utile, ou ne l'est plus du tout. Et pourquoi le travail n'est-il plus socialement utile? Simplement parce que le produit ne l'est plus. L'utilité et l'inutilité sociale du travail est une conséquence naturelle de l'utilité ou de l'inutilité sociale du produit : c'est là ce qui, en définitive, influe sur la valeur. Marx essaie en vain d'exclure cette influence, et de l'expliquer comme une pure *qualification* accessoire du travail. Travail et utilité sociale entrent également dans la constitution de la valeur, et l'erreur fondamentale de Marx consiste à définir la valeur, uniquement par rapport au travail sans tenir compte de l'utilité.

Après tout, qu'est la valeur? La définition qu'en donne Marx est-elle exacte? Non. La valeur n'est point constituée par une relation intrinsèque entre un bien et le travail; elle consiste essentiellement dans un jugement social, commun, sur l'importance relative qu'ont les biens dans une société donnée. La valeur n'est point une propriété intrinsèque de l'objet; elle résulte d'une opinion sociale exprimée sur un objet comparé à d'autres. Cette opinion sociale est, dans l'état présent, recueillie suivant un mode rudimentaire, mais réel, dans le marché, d'une part, par les producteurs, d'autre part, par les consommateurs; on peut dire qu'elle est pratiquement formulée dans le verdict de l'échange, c'est-à-dire, d'après la définition de la valeur de Mill, dans la quantité d'un bien donnée en échange contre une autre quantité. Or, quelle est la base, quel est le fondement *objectif* de cette appréciation, de ce jugement social, sur l'importance relative des biens? Quel est précisément l'élément qui détermine la valeur et la différence dans la valeur? Deux caractères distinguent la valeur dans tout objet. Il faut d'abord que l'objet soit socialement utile, et cette utilité sociale, cette capacité de satisfaire les besoins d'autrui est à son

tour affectée 1° par l'importance du besoin à satisfaire; 2° par le nombre des personnes qui partagent ce besoin. Il faut ensuite que l'objet coûte un certain travail, ou une certaine peine, une certaine difficulté pour l'acquérir. Tout objet a une valeur quand il a ces caractères, et il est dépourvu de toute valeur lorsqu'ils lui font défaut. Or, il y a deux catégories de biens. La première est de ceux qui peuvent être produits en quantité illimitée ou à peu près illimitée par le travail; et comme ceux qui les désirent peuvent toujours les obtenir pour le travail qu'ils coûtent, leur demande, leur utilité sociale n'ont pas d'influence sur leur valeur, qui, par conséquent, est toujours en proportion du coût de production. Ainsi en est-il, par exemple, d'une vaste carrière de sable, d'une forêt vierge immense dans un pays nouveau. La seconde catégorie — la plus nombreuse — est formée par ces biens qui ne peuvent ainsi être indéfiniment multipliés par le travail; leur quantité est étroitement limitée par les causes naturelles, ou par d'autres circonstances; ceux qui les désirent ne peuvent les obtenir aux prix du seul travail de la production, et la valeur des biens de cette espèce s'élèvera, par conséquent, au-dessus du coût relatif de production, et elle sera réellement déterminée par leur utilité sociale relative. De fait, le travail nécessaire à leur production est si loin d'être la mesure de leur valeur, que c'est au contraire leur valeur qui déterminera la somme de travail qu'on dépensera pour leur production. Le tort de Marx a été de formuler une loi absolue là où il fallait appliquer des mesures différentes, suivant les différents cas.

Envisageons la même question sous un autre aspect. Pourquoi une espèce de travail est-elle plus rétribuée qu'une autre? Pourquoi l'ingénieur en chef d'un chemin de fer est-il mieux payé qu'un homme d'équipe? Pourquoi le juge, le conseiller à la cour d'appel, reçoit-il un salaire plus fort que celui d'un simple agent de la paix? Est-ce parce qu'il dépense plus de travail et plus de temps strictement nécessaire de travail? Non assurément. Est-ce parce que le travail de préparation est plus long, plus dispendieux? Sans doute, cela doit entrer en ligne de compte; mais il n'en est

pas toujours ainsi. L'apprentissage de l'ambassadeur, de l'ingénieur en chef n'a été ni plus long ni plus coûteux que celui d'un simple juge ou d'un petit ingénieur, et cependant quelle différence dans les honoraires ! Il faut chercher l'explication de ces différences de rémunération non dans la *quantité*, mais dans la *qualité* du travail. Tel travail est moins commun, plus élevé, a, en un mot, plus d'utilité sociale qu'un autre ; il *vaut* plus ; une plus forte rémunération, non pas toujours en argent, mais à tout le moins en *honneur et en considération*, lui est due. C'est d'ailleurs dans ce sens que se prononce partout le sens commun. Qui ne trouverait injuste de rémunérer sur le même pied l'inventeur, l'organisateur, le directeur et le simple ouvrier, le manœuvre ? Que chacun ait suivant son travail, soit ; mais la véritable mesure du travail, ce n'est pas sa durée, c'est bien plutôt l'importance sociale du service rendu.

Marx parle de la *plus-value* de valeur du produit dépassant le coût de production. Mais dans son analyse, il accumule sophismes sur sophismes. Pour rentrer dans les déboursés de la production, six heures de travail suffisent, dit-il, tandis que le capitaliste condamne l'ouvrier à douze heures de travail et le prive ainsi de la moitié de son pain légitime. D'abord, qui a dit à Marx que, pour couvrir le coût de production, six heures de travail suffisent ? Cela dépend d'une foule de circonstances très variables. Ensuite, qui lui a dit que le capitaliste tient l'ouvrier à la besogne pendant douze heures? Sans doute, et je suis le premier à le reconnaître, il y a sous ce rapport des abus énormes, des injustices criantes : on a trop souvent traité l'homme comme une pure machine ; et parfois, en certains pays, la grande industrie a été homicide. Mais un grand mouvement de réaction se produit : sous l'action de plus en plus pressante de la législation sociale secondant de généreux et persévérants efforts, la journée de travail est renfermée dans des limites plus strictes. En Angleterre particulièrement, où s'étaient produits les plus grands abus, la journée est maintenant réduite à dix heures, même à neuf heures. Enfin, alors même que six heures de travail suffiraient pour cou-

vrir le coût de production et que l'ouvrier serait à la besogne pendant douze heures, pourrait-on en conclure qu'il serait privé de la moitié de son gain ? Est-ce que, pendant les six autres heures de travail, il n'est pas besoin de matière première, d'outils, de machines, de surveillance, de direction ? Est-ce que l'on compte pour rien les déboursés parfois considérables du manufacturier, ses soins perpétuels, les risques qu'il court, son travail presque de chaque instant, pour combiner, diriger, pour chercher et trouver des débouchés? Est-ce que tout cela ne mérite pas compensation?

Marx ne paraît se faire une idée juste ni du capital, ni de la circulation des marchandises. Au fond, pour lui, *tout* capitaliste est usurier, et *tout* capital est essentiellement usuraire. Le mouvement économique de notre siècle, je suis le premier à le confesser très haut, est trop souvent souillé par l'usure, mais il ne suit pas de là, comme dit Marx, que le capital soit du travail mort qui ne se vivifie et ne s'engraisse qu'aux dépens du travail vivant. L'épargne, l'abstinence, je le sais, ne suffisent pas à produire du capital, et, généralement, les économistes ne s'expriment pas assez exactement sur ce point; — ce ne sont que des conditions concomitantes de sa production et de son accumulation. Le capital, c'est-à-dire le produit destiné à une nouvelle production, est le fils du travail, de l'effort soutenu, de la volonté persévérante et intelligente. Sans doute, les produits d'un travail antérieur affectés à une production nouvelle, ne sont pas toujours doués de vie, les machines par exemple. En elles-mêmes, elles sont inertes; mais si, grâce à elles, les mêmes efforts musculaires de l'homme livrent plus de choses utiles, ne peut-on pas dire qu'elles sont *coproductives*, qu'elles coopèrent *instrumentalement* à la production ?

Marx, mesurant toutes les valeurs d'après le travail moyen, ordinaire, qu'elles ont coûté, semble vouloir réserver pour l'ouvrier tout le produit, et celui qui a apporté à l'œuvre commune le capital, matière première, usine, outils, machines, intelligence directrice, c'est-à-dire, au fond,

le principal producteur, n'aurait droit à rien ou à presque rien !

L'injustice de la conséquence démontre la fausseté des prémisses et de l'analyse qui y conduisent.

En ce qui touche la circulation des marchandises, grosse d'iniquité, donnant une plus-value qui n'est pas autre chose qu'un prélèvement sur le travail d'autrui, Marx aurait pu consulter avec fruit Aristote et saint Thomas ; il se serait peut-être épargné une analyse incomplète, et par suite, fausse, d'un phénomène économique que ces vieux sages mettent parfaitement en lumière.

« Est-ce que dans le commerce on peut vendre quelque chose plus cher qu'on ne l'a acheté ? : *Utrum liceat negotiando aliquid carius vendere quam emptum est ?* » Saint Thomas, après avoir déclaré dans le corps de l'article, que pour purifier le commerce proprement dit de tout esprit de mauvaise cupidité, il faut ne pas avoir en vue le gain en lui-même, mais l'ordonner à une fin nécessaire ou honnête, comme par exemple l'entretien convenable de sa famille, le soutien des pauvres, l'utilité publique, et le regarder comme le salaire de son travail, *quasi stipendium laboris*, enseigne, dans sa réponse à la seconde objection, « qu'on peut licitement vendre quelque chose plus cher qu'on ne l'a acheté, soit parce qu'on l'a amélioré en quelque manière, soit que le prix a varié d'après le lieu et le temps (donc la valeur, dont le prix est l'expression, ne dépend pas de la seule quantité de travail), soit à cause du risque qu'assume le commerçant, en transportant l'objet d'un lieu à un autre pour le mettre à la portée du consommateur, soit en aidant à sa fabrication (1). » On peut lire aussi ce que saint Thomas écrit quelques pages plus haut sur la valeur, sur l'échange, sur le juste prix, sur les conditions de la vente, et l'on verra que la science économique libérale ou socialiste n'a fait que brouiller des notions très simples et très claires (2).

(1) S. Th. 2a 2æ q. 67. art. 4. in. c. et ad 2um.
(2) *Ibid.* art. 1.

Il nous faut, pour compléter cette étude critique, ajouter quelque chose sur le salaire. D'après Ricardo, « le prix *naturel* du travail est celui qui fournit aux ouvriers, en général, les moyens de subsister et de perpétuer leur espèce, sans accroissement ni diminution. » Il suit logiquement de là que les salaires ne peuvent dépasser cette limite d'une manière permanente, ni tomber au-dessous. Au fond, comme l'a très bien dit M. Cauwès, « le salaire nécessaire de Ricardo est tout juste ce que le maître accordait à l'esclave pour entretenir ses forces. C'est un peu moins qu'on en consacre dans une exploitation bien entendue au bétail de rente! » Si cette théorie était vraie, si elle était appliquée, ceux qui vivent de salaires n'auraient rien à gagner à l'accroissement de la puissance productive qui, bien au contraire, creuserait un abîme de plus en plus profond entre les capitalistes et les salariés, puisque tout progrès accroîtrait la richesse des uns sans élever en même temps la condition des autres. Mais, il faut le reconnaître, les économistes, et ils sont encore nombreux, pour lesquels Smith, Ricardo, Bastiat sont des oracles, n'échapperont aux conclusions du socialisme que par des inconséquences. Ses déductions sont d'une logique irréprochable; ce qui est faux, ce sont les points de départ de ses raisonnements, qu'il a empruntés à l'économie orthodoxe et libérale.

En particulier, dans cette question du salaire, si grave, si délicate, puisque c'est la question même du pain quotidien, le système de Ricardo, qui sert de base aux raisonnements de Marx, est aussi faux qu'il est inhumain. En nous en tenant à l'ordre naturel, les salaires oscillent entre un *minimum* et un *maximum*. Le *minimum* n'est point ce que Malthus appelle un *salaire suffisant* répondant à la quantité de nourriture indispensable au maintien des forces de l'ouvrier. « Le salaire normal minimum, dit M. Cauwès, que j'aime à citer, parce qu'on ne peut le suspecter de tendances socialistes, doit être une rémunération plus en harmonie avec les services d'une créature libre dont la loi n'est pas le *statu quo*, mais le progrès matériel et intellectuel. Le minimum n'est d'ailleurs pas invariable, il est représenté

par une évaluation essentiellement mobile, selon les époques, les pays, les industries, les mœurs, les aspirations des classes ouvrières; il comprend ce qu'on pourrait appeler d'une manière générique l'entretien et le renouvellement des familles. » Et plus loin le savant professeur ajoute : « La conclusion de cet examen critique des idées de Malthus et de Ricardo, est que le salaire normal ne doit pas être strictement mesuré sur la consommation des vivres nécessaires, mais qu'il se règle d'après l'ensemble des besoins matériels qui sont devenus par l'habitude une condition de l'existence, et d'après aussi le degré d'intelligence que suppose le travail industriel. Le salaire normal s'élève en même temps que le niveau intellectuel et moral. Dans le minimum de salaire attribué au chef de famille doivent entrer les sommes nécessaires à l'instruction et à l'éducation des enfants. C'est une nouvelle condition de la continuité des forces productives. Sur ce point aucune hésitation n'est possible. Aux travailleurs adultes incombe le devoir d'élever, de préparer pour le travail industriel ceux qui doivent les remplacer. L'apprentissage ou, d'une manière générale, les avances faites avant que l'ouvrier puisse retirer une rémunération suffisante de son travail, entrent encore en compte dans la fixation du salaire normal (1). » Le salaire normal doit aussi être calculé de manière à permettre à l'ouvrier rangé, économe, d'épargner quelque chose pour les vieux jours, pour les cas de maladie, etc. Quant au *maximum* des salaires, il se trouve à cette limite à partir de laquelle la juste rémunération du possesseur du capital et des risques industriels ne serait plus suffisante. L'ouvrier peut quasi indéfiniment s'éloigner de la limite *minimum* et se rapprocher de la limite *maximum*, grâce à son activité, à son habileté professionnelle, à une bonne organisation économique et à de sages institutions sociales. Il peut de la sorte améliorer graduellement sa condition, faire des progrès sur son état précédent, et même devenir peu à

(1) Précis du *Cours d'économie politique* professé par M. Paul Cauwès. T. II, pp. 23-24-25.

peu possesseur de capitaux. Ainsi, la pure subsistance de l'ouvrier et de sa famille n'est point comme un centre vers lequel gravitent fatalement les salaires ; c'est bien plutôt un point de départ, au-dessus duquel ils peuvent s'élever, jusqu'à ce qu'ils atteignent la limite qu'on ne saurait dépasser sans dommage pour le capital et, par conséquent, pour la production. De cette manière, les salaires ont un champ très large d'agrandissement, suivant l'augmentation de la production et l'étendue du marché, et ils donnent à l'ouvrier honnête la facilité de faire des épargnes, et de s'élever, comme nous en voyons chaque jour des exemples, à un plus grand bien-être et à un rang plus élevé.

C'est ce que Rae a très justement observé en répondant sur ce point à l'argumentation de Lassalle et de Marx. « Le prix de travail, dit-il, est à l'heure présente déterminé par une espèce de lutte entre l'ouvrier et l'entrepreneur, dont les résultats oscillent entre deux limites assez vagues, réelles cependant. La limite *minimum* est constituée par le moindre salaire qu'il soit possible à l'ouvrier de recevoir, et la limite *maximum* par le plus haut salaire qu'il soit possible à l'entrepreneur de donner. La première limite est déterminée par ce qui est nécessaire pour l'entretien et le renouvellement de la vie (comme nous l'avons entendu plus haut), la seconde par ce qui est nécessaire pour un juste profit. » Et il apporte à l'appui de cette doctrine le fait des asociations ouvrières d'Angleterre. « Les *Trades Unions* ont suffisamment démontré qu'il est au pouvoir des travailleurs eux-mêmes de réaliser à l'aide de certaines combinaisons spéciales une augmentation du prix de leur travail. Les *Trades Unions* ont dissipé le nuage de découragement qui enveloppait le sort de l'ouvrier salarié. Leur champ d'action est étroitement limité ; mais elles ont su en tirer profit. Elles ont placé l'ouvrier dans une condition qui lui permet de tenir haut le prix de son travail. Grâce à elles, la question des salaires a pris un tout autre aspect, et le problème du *minimum* que l'ouvrier peut recevoir est devenu le problème du *maximum* que l'entrepreneur peut donner. Elles ont pu, dans des

industries qui ne sont pas soumises à la concurrence étrangère, effectuer une hausse permanente des salaires, et elles peuvent probablement arriver au même résultat dans toutes les industries, et maintenir les salaires à la limite la plus haute, c'est-à-dire à ce point qui donne encore de la marge à l'entrepreneur habile, tandis que l'entrepreneur peu industrieux ne pourrait s'y tenir qu'en cessant de tirer un profit de son industrie, et en se ruinant complètement; car l'inhabileté dans la direction nuit au salaire autant que le travail improductif (1). »

De cette manière, la limite qui devient la règle des salaires n'est plus la pauvre subsistance de l'ouvrier, mais le modeste profit du capitaliste ; et ainsi est donnée satisfaction à ce désir légitime des travailleurs, à savoir que le travail ne soit plus l'esclave du capital, mais qu'au contraire le capital soit subordonné au travail.

« Le vice du système actuel, dit le P. Liberatore dans la *Civiltà cattolica*, consiste dans l'excès des profits par rapport aux salaires. Mais l'on peut remédier à un tel mal : ce doit être l'œuvre des corporations chrétiennement organisées, et, à défaut de celles-ci, des pouvoirs publics. *Ma a un tale sconcio puo ripararsi; et questa vuol essere l'opera di corporazioni, cristianamente organizzate, è dove queste non bastassero, dei Governi* (2). »

« Au moyen âge, dans les corporations, l'artisan travaillant de ses mains était propriétaire du capital industriel, de l'instrument de travail. Aussi, il conservait tout le produit. C'est une organisation semblable qu'il faut faire renaître, mais sous une autre forme juridique. » Ces paroles de l'un des ennemis les plus dangereux de l'Eglise sont bonnes à méditer.

Nous ne finirons pas cette étude sans faire remarquer que le socialisme allemand, dont Marx est le docteur, incomparablement plus savant que le socialisme français,

(1) Rae. *Il Socialismo contemporaneo*, ch. VIII (trad. ital.). Il serait à désirer qu'on fit une traduction française de cet ouvrage anglais remarquable.

(2) *Civilta Cattolica*, 5 mai 1890, livraison 957, p. 284.



« armé, comme le disait Lassalle en parlant de lui-même, de toute la science de notre époque », est pleinement matérialiste. Jamais un souffle spiritualiste ne le soulève au-dessus de cette terre à laquelle il est attaché; il ne présente aucun grand idéal à réaliser, car pour lui, tout ce qui existe est le résultat des lois nécessaires qui gouvernent les sociétés humaines comme les corps célestes. Certes, les socialistes français, surtout ceux de 1848, sont très souvent ignorants, naïfs, dupes de leurs propres chimères. Mais ils sont généralement humains, des rêves de philanthropie hantent leurs cerveaux; ils se prennent à songer à une amélioration idéale de l'humanité, et au milieu de leurs erreurs et de leurs insanités, ils poursuivent le noble but de faire régner la fraternité parmi les hommes. A part un groupe, qui malheureusement, sous l'influence d'idées étrangères, tend à s'accroître, ils condamnent les violences des jacobins, tandis que les socialistes allemands, secs et durs comme un syllogisme, sont prêts à les recommencer.

Un dernier mot. Les théories de Karl Marx sont fausses, mais n'en retrouverait-on pas à peu près tous les principes, particulièrement la fameuse loi de la valeur, et la non moins fameuse *loi de fer* des salaires, chez les coryphées les plus en renom de l'économie politique moderne ? La critique de Marx est serrée et impitoyable ; mais les faits, souvent abominables, constatés par les enquêtes officielles, en Angleterre, en Belgique, en France, en Allemagne, n'en sont-ils pas la justification ? L'nistoire qu'il fait du développement du *capitalisme* constitue contre l'ordre actuel un formidable acte d'accusation. « Mais, dirons-nous avec l'éminent député au Reichstag et curé de Mulhouse, l'abbé Winterer, notre société n'a-t-elle rien à se reprocher ? N'a-t-elle pas de tort à réparer ? N'était-ce pas une faute sociale que d'avoir favorisé, par le développement précipité de la production capitaliste, le développement excessif du prolétariat. On ne peut se demander sans anxiété où aboutira ce mouvement universel qui enlève les hommes à la vie des champs, pour les pousser dans les villes et dans les

grands centres industriels. Tous les jours le nombre de ceux qui sont livrés à la vie précaire du prolétariat grandit fatalement. Cette œuvre de prolétarisation du système économique dominant est effrayante.. »

« N'était-ce pas une autre faute que d'avoir permis au capital, à l'argent, de se donner le rôle prépondérant qu'il joue aujourd'hui, rôle qui ne lui est dû à aucun titre ? Nous n'avons besoin ni de prouver cette prépondérance ni d'en montrer les conséquences trop funestes.

« Après avoir fait d'une trop grande partie du genre humain, des salariés, n'était-ce pas une troisième faute sociale, que de livrrer entièrement le sort de ces salariés aux lois aveugles et inconstantes d'une concurrence illimitée ?

« N'était-ce pas une quatrième faute sociale que d'avoir séparé l'économie politique de la loi morale, et d'avoir fait de la question sociale une simple question de production et de consommation ? On a acclamé sans réserve la production capitaliste, cette puissance nouvelle qui rendait possible ce qui paraissait impossible, qui effaçait les distances et qui domptait les éléments. On a été ébloui des merveilles de la machine, de sa puissance d'action ; on a été ébloui des richesses qu'elle accumulait, et l'on a oublié l'homme qui était mis au service de la machine. On a trop souvent agi comme si l'homme n'était là que pour la machine, tandis que la machine ne devrait être là que pour l'homme (1). » Ce sont les paroles mêmes de la sagesse.

« Nous avons à peine besoin de faire observer ici, ajouterons-nous avec l'éloquent fils de l'Alsace dont nous venons de rapporter les paroles, que c'est un système que nous accusons ; Dieu nous garde d'accuser les hommes. Il y a eu toujours, dans les rangs de l'industrie même, de nobles protestations contre le système et ses conséquences (2). »

Marx est le fils sauvage mais très légitime d'une so-

(1) Le *Socialisme international*, par l'abbé WINTERER, p. 295 et suiv.
(2) *Op. cit.*, p. 297.



ciété qui a voulu bâtir en dehors du fondement de la charité et de la justice chrétienne. Le socialisme collectiviste et révolutionnaire est la conséquence en même temps que le châtiment d'un ordre économique où la force prime le droit; le socialisme veut exproprier ce capitalisme sans entrailles qui a exproprié le travail. C'est la peine du talion. Une fois de plus, l'histoire est la vérification expérimentale de cette grande parole de nos livres saints : *Per quæ quis peccat, per hæc et torquetur :* l'homme est châtié par les conséquences de ses propres fautes. Pour éteindre cet incendie, il ne suffit pas « d'apporter quelques petits seaux d'eau, comme le disait naguère l'illustre évêque de Trèves », il y faut cet Evangile divin, dans lequel, de l'aveu même de l'un des adversaires les plus déterminés de l'Eglise, « il règne une tendresse infinie pour les déshérités en même temps qu'un sentiment sublime de justice sociale ».

(*A suivre.*) G. DE PASCAL.



LA

QUESTION DU PROSÉLYTISME

CHEZ LES ARABES

A PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT (1)

L'*Université catholique* publiait, il y a deux mois, une étude de M. l'abbé Klein sur les *Pères Blancs*. L'ouvrage plus étendu qu'il annonçait ici même vient de paraître. Historien enthousiaste, mais impartial, il passe en revue, après les avoir étudiées sur place, toutes les œuvres du cardinal Lavigerie, et, comme on devait s'y attendre, il insiste davantage sur celles qui peuvent développer ou affermir l'influence française au nord de l'Afrique. Mais il se borne pas sa tâche à raconter des impressions de voyage ; après avoir observé beaucoup, il a consulté les actes officiels. les documents les plus récents et les plus complets. recueilli de la bouche des témoins les plus autorisés, de Mgr Livinhac, du P. Delattre, les renseignements qu'il n'a pu contrôler lui-même. Bref il est allé a toutes les sources, et, devant le jeune auteur, par un miracle qui n'étonne guère ceux qui le counaissent, toutes les sources se sont ouvertes, surtout les excellentes.

(1) *Le cardinal Lavigerie et ses œuvres d'Afrique*, par l'abbé Félix Klein. — 1 vol. in-12, IV-418 pages. *Paris*, Ch. Poussielgue, libraire-éditeur ; *Lyon*, Em. Vitte.



Rien de surprenant, on le devine, à ce que le nouveau livre ait déjà gagné la faveur du public. Le lecteur français non moins curieux qu'autrefois de ce qui est inédit et de ce qui est exact, se montre plus que jamais épris de l'œuvre où se révèle une âme ardente et sincère. Or, si le bruit qui s'est fait depuis quelques semaines autour du nom de l'illustre cardinal, prête aux informations de M. l'abbé Félix Klein une actualité inattendue, ce n'est que justice pourtant de rapporter une très grande part de l'intérêt qui s'y attache, à la verve, aux convictions communicatives d'un écrivain dont l'unique ambition a été « d'appuyer d'un bon argument une thèse qui a son importance pour la religion et le pays ».

Au lendemain du jour où trois nations rivales se sont partagé l'Afrique, à l'heure où s'agite de toute part en Europe la question coloniale, il sera peut-être opportun de détacher un fragment de cette « thèse », et de rappeler, après M. l'abbé Klein et le plus souvent à l'aide de son livre, que la France ne pourra complètement s'assimiler les Arabes d'Algérie et de Tunisie avant de les avoir fait passer de l'islam au christianisme ; et que cette dernière transformation, pour difficile qu'elle soit encore, ne doit plus être regardée comme impossible.

I

Convenons d'abord qu'on se fait d'étranges illusions sur notre plus importante colonie. Je ne parle pas de cette partie considérable du public qui en est toujours à l'Afrique de M. Alphonse Daudet. C'est chose entendue pour elle : il n'y a plus d'Arabes depuis la soumission d'Abd-el-Kader et les dernières révoltes de Kabylie. On serait bien cruel de lui demander d'en savoir davantage.

Mais à côté de la masse ignorante qui se contente d'appréciations de surface, — et avec laquelle il faut nécessairement compter —, il y a ceux qui, ne parvenant pas à

oublier aux prix de quels sacrifices d'hommes et d'argent la France a obtenu ses possessions méditerranéennes, veulent à tout prix connaître ce qui s'y passe et où nous en sommes de la conquête. Par ce temps d'indifférence pour les choses de la politique générale, de telles préoccupations ne sont pas sans mérite. Encore est-il rare qu'elles n'exposent pas au danger de s'en rapporter au premier venu qui se dit au courant des affaires coloniales. Il fait bon s'instruire dans des ouvrages comme celui de M. Paul Bourde (1). Cet ouvrage nous le devons, on s'en souvient, à la caravane parlementaire de 1879, dont M. Bourde s'était fait le complaisant historiographe. Là du moins les faits sont nombreux, les observations paraissent exactes, malgré l'optimisme de l'explorateur. Les descriptions pittoresques attirent et tiennent jusqu'au bout le lecteur sous le charme. Mais de tels livres ne s'écrivent pas souvent et il est fâcheux qu'ils puissent vieillir.

On conçoit aussi que tout le monde n'ait pas le temps d'approfondir la question algérienne dans la remarquable étude de M. Prévot-Leygonie (2) qui réclame, pour être bien comprise, une mesure peu commune de connaissances spéciales. D'autre part, les livres de vulgarisation, très nombreux et mieux acceptés que jamais en ces matières, contribuent de plus en plus à égarer l'opinion. Je citerais volontiers comme exemple la brochure populaire de M. Alf. Rambaud sur les *Nouvelles colonies de la République française*. L'auteur s'y déclare ouvertement satisfait des résultats acquis. Et qui ne le serait à sa place ? S'il est admis qu'on crée seulement des colonies « pour se réserver des clients »; si, comme l'affirmait M. Jules Ferry, leur acquisition est un « placement de père de famille », nous ne devons pas tarder d'avoir atteint l'idéal, puisque l'Algérie, d'après les supputations de M. Rambaud, nous rapporte directement ou indirectement 227 millions par an. Mais toutes les espérances de la métropole s'arrêtent-elles à ce

(1) *A travers l'Algérie. — Paris, Charpentier.*
(2) Dans la *Revue algérienne de législation et de jurisprudence.*



calcul ? On assure, il est vrai, que dès maintenant les représentants des races conquises nous donnent volontiers la seule chose qu'ils puissent encore nous donner : le service militaire. « Ils sont déjà nos frères d'armes. Les spahis et les turcos de l'Algérie, les spahis et les tirailleurs sénégalais, les auxiliaires sakalaves de Madagascar, les tirailleurs annamites et tonkinois de l'Indo-Chine se sont admirablement conduits dans toutes nos campagnes : ils se sont montrés braves, obéissants et fidèles..... Les colonies ajoutent donc à la puissance militaire de la France; elles sont des pépinières de soldats. (1) » C'est à merveille, mais l'Arabe retourne quelquefois au désert...

Et plusieurs s'alarment, ces « pépinières » ne leur présagent rien qui vaille; ils se souviennent du proverbe arabe : « Baise la tête que tu ne peux couper ! »

Toutes les ignorances sont en effet permises à l'enfant de l'islam, à l'exception d'une seule, celle de sa religion. Or, c'est un article de sa foi, que cette religion doit être imposée aux chiens d'infidèles. A l'heure d'une guerre européenne, il se lèvera, lui, pour la guerre sainte, d'autant plus redoutable qu'il n'aura pas oublié l'usage de nos armes et les règles de notre tactique que nous lui aurons imprudemment apprises.

Ce n'est plus d'ailleurs un mystère pour personne, depuis les publications du commandant Rinn et de M. Napoléon Ney : il existe des sociétés secrètes musulmanes qui ont pour but d'organiser la révolte.

Elles ont leurs réunions cachées, leurs émissaires partout répandus, leurs prédicateurs qui s'en vont de ville en ville, leurs mahdis ou prophètes, nouveaux envoyés de Dieu, et, parmi eux, un madhi ou guide suprême qui se tient prêt pour l'heure de la grande insurrection.

« J'entendis un soir, à Biskra, un mot vraiment révélateur, raconte M. l'abbé Klein. Sous l'éclat et dans la tiédeur d'une nuit saharienne, je me promenais lentement avec mon guide arabe, âgé d'environ dix-huit ans, dans les

(1) *Nouvelles colonies de la République*, p. 67.

chemins étroits et tortueux de la vieille oasis. Mon vêtement sacerdotal lui avait inspiré un respect mêlé de confiance et de curiosité..... Quand j'eus répondu à toutes ses questions, en me gardant bien d'ébranler sa foi musulmane — car elle vaut encore mieux que le scepticisme — je voulus à mon tour m'instruire sur son état d'âme. Quelle perversité il me dévoila !... Je dus promptement changer l'entretien et je lui demandai quel était le vrai chef de sa religion.

« Tu le sais bien, répondit-il, c'est le sultan de Stamboul.

— Oui, cela, je le savais; mais n'y en a-t-il pas d'autre?

— Il n'y en a pas d'autre », me dit-il, après avoir hésité un moment.

J'insistai : « Tu vois bien, lui dis-je, que j'ai répondu franchement à tout ce que tu m'as demandé. Pourquoi ne fais-tu pas de même ? Va, tu peux parler sans crainte : je suis marabout et homme de prière, les choses de la guerre ne sont pas les miennes. Dis-moi s'il n'y a pas d'autre chef que le sultan de Stamboul.

— Si, me dit-il alors, il y en a un autre.

— Et lequel ?

— Le chef de la guerre.

— Comment s'appelle-t-il, le chef de la guerre?

— Il s'appelle le Madhi.

— Où est-il, le Madhi ?

— Je ne sais pas. Il est loin, il est dans le désert. » Il répondait tout bas, d'une voix mystérieuse, et presque effrayée.....

Ce n'est pas une abstraction que le Madhi. Il a fait sentir plus d'une fois son action en Egypte, aux Grands-Lacs, dans le Sahara, au Soudan, et il ne faut pas attribuer à une autre influence qu'à la sienne le martyre des six Pères Blancs du Sahara, ni le massacre de Gordon et de Flatters. Il s'appelle Cheik-el-Madhi, et il est le fils et l'héritier de Si-Mohammed-ben-Ali-ben-Esnoussi, qui a, vers 1835, fondé les Snoussya, la plus importante des sectes musulmanes. Il a sa capitale à Djerboub, grande forteresse située au sud

de la Tripolitaine. Sa devise est significative : « Les Turcs et les chrétiens, tous de la même bande, je les détruirai en même temps. »

II

Ainsi, dans nos possessions africaines, le mahométisme demeure notre plus irréconciliable ennemi. Quand tous les obstacles disparaîtraient, il faudrait encore tenir compte de celui-là. Pourquoi n'avoir pas le courage de le reconnaître ? Le système de l'assimilation, qui a fini par prévaloir, ne réussira guère mieux auprès du musulman que celui de la destruction et de l'expulsion en règle, tant que le Coran fermera son intelligence aux idées européennes. C'est en vain qu'on essaiera d'incorporer sérieusement les indigènes à l'armée, d'ouvrir des chemins de fer de pénétration dans les profondeurs du Sahara ; qu'on multipliera les écoles et qu'on parviendra, comme à Biskra, à répandre le français dans la plus grande partie de la population. A moins qu'on ne veuille se contenter d'une civilisation éphémère et tout extérieure, il y a autre chose à faire.

Et il ne suffira pas d'arrêter au départ le bateau qui porte les croyants à la Mecque. On l'a fait il y a quelques mois, dans la crainte qu'il ne ramenât le choléra, et il est à souhaiter — pour la même raison et pour d'autres qu'on devine — que pareille mesure se renouvelle tous les ans.

Il ne suffira pas non plus de promettre aux Arabes de nouveaux départements, une justice de plus en plus française, l'admission dans les conseils généraux des représentants élus par eux, et même une part directe aux élections générales. Les indigènes ne sont pas si vivement épris qu'on le suppose des avantages de notre centralisation administrative et n'ont que faire de nos mœurs parlementaires.

Pour se convaincre de l'inutilité de nos efforts en dehors

de l'action directe du prosélytisme catholique, on n'a qu'à considérer ce qui se passe en Tunisie, où cependant « notre autorité est mieux acceptée après dix ans d'occupation qu'elle ne l'est en Algérie après cinquante ans de conquête » (F. Klein, p. 285).

Il résulte des rapports officiels que la colonisation française a reçu un développement rapide, et n'a guère rencontré d'obstacle sérieux. M. E. Plauchut, dans l'intéressant article qu'il publiait, le mois dernier, dans la *Revue des Deux-Mondes*, assure que « près de 1,200,000 hectares ont été ensemencés cette année ». Mais, comme il le remarque lui-même, que de terrains demeurent sans culture ! De ces deux provinces romaines si fécondes, la Zeugitane et la Bysacène, les Arabes ont fait un désert de lentisques et de jujubiers. Quant à la prospérité de nos vignobles, réalisée dans la régence depuis l'occupation française, on la doit à l'effort presque unique de nos colons. Peu à peu ils seront secondés par les indigènes. Mais tant que les indigènes n'auront pas secoué leur fanatisme séculaire, il ne faut pas compter sur une notable transformation, même si l'on n'espère qu'un progrès purement matériel. L'Arabe ne nous prêtera volontiers le secours de ses bras que lorsqu'il nous aura donné son âme. « Au printemps dernier, raconte M. Plauchut, j'ai parcouru l'Afrique de Tunis à Kairouan, et de Biskra à la frontière marocaine ; il m'en est resté la pénible conviction que si nous avions su nous faire respecter partout, nous n'avions su assez nous faire aimer... principalement dans la plus vieille de nos possessions, en Algérie. Etre ami des Arabes, c'est, je le sais, demander l'impossible, tellement nous différons de croyances religieuses et de mœurs : mais il y a des degrés à tout ; pas de tendresses, si l'on veut, mais pas de haine... *Nulle assimilation ne s'est faite entre nous et l'élément autochtone* (1). »

Les plus sérieuses expériences et les plus désintéressées ont été entreprises d'une frontière à l'autre dans nos co-

(1) *Revue des Deux-Mondes*. La France en Tunisie. 1er octobre 1890. PP. 623-624.



lonies du nord de l'Afrique, et partout on a dû faire les mêmes constatations.

Un colon établi depuis plus d'une année dans le Dahra, à l'est de Tenès, et fort à même de nous renseigner, puisqu'il se trouve en relations continuelles avec les habitants des environs, nous fait part d'observations d'autant plus concluantes qu'elles concernent un pays où l'indigène, quoique de race berbère, communique assez étroitement avec l'Arabe de la plaine, pour constituer moralement un type moyen entre le Kabyle et l'Arabe pur, auquel on puisse s'arrêter.

Voilà un assemblage de tribus sédentaires, depuis longtemps fixées sur un sol fertile, où la culture de montagne est aisée, où la vie est douce sous un climat relativement tempéré. De vieux usages fidèlement gardés recommandent l'hospitalité comme un devoir sacré dont rien ne dispense. Une étroite union relie les gens de chaque village où c'est une loi de s'entr'aider. Les femmes ne sont point de viles esclaves, sans influence au sein de la famille. Comme dans la grande Kabylie, elles paraissent de temps en temps à visage découvert. Il n'est presque plus permis de les frapper, fût-ce pour les punir de leur fainéantise, sans quoi elles iraient se plaindre au cadi, puis au juge de paix de Cherchell, et finiraient par obtenir le divorce : cela cause même aux maris laborieux un désespoir qu'ils ne parviennent pas à dissimuler. On tolère aussi qu'elles adressent la parole aux étrangers quand ils inspirent de la confiance. D'ailleurs, avec ceux de nos compatriotes qui savent leur imposer un peu de respect, tous se montrent affables et bienveillants. Ils sont fiers de rendre service et heureux de recevoir les conseils quand il s'agit d'affaires. A Gouraya, le curé le sait mieux que personne ; à certains jours, le presbytère du vénérable prêtre suffit difficilement à contenir la foule des indigènes, en quête de bonnes recettes pour se guérir ou se tirer d'un mauvais pas. Ne dirait-on point qu'une telle race se trouve mieux préparée que les autres à recevoir le bienfait de la civilisation, et qu'il ne reste plus qu'à tenter auprès d'elle un dernier effort ?

La différence n'est pas cependant aussi grande qu'on l'imaginerait à première vue. Dès l'âge de douze ans, le jeune Arabe de ces contrées s'en va à l'école musulmane, dirigée par le *tahleb*, sorte de missionnaire fanatique, peut-être l'envoyé du Madhi. Il y apprend, avec les versets du Coran lentement épelés et répétés à haute voix de longues heures, la haine du nom français et du nom chrétien. Si sa première éducation ne l'a pas encore initié au fatalisme pratique dont rien ne le détachera plus, il ne tardera pas à y appliquer son intelligence et à en subir les horribles conséquences dans toute sa vie morale.

Le temps venu de retourner à ses occupations, il y rapporte les habitudes contractées auprès du *tahleb*. Il ne sait pas lire, car le maître s'est contenté d'écrire au tableau les mots importants du texte sacré, et c'est à peine s'il a retenu l'art de les déchiffrer. Il va grossir le nombre des hypocrites et des voleurs.

Un jour on lui dira : « Tu fumes, tu t'enivres et ta famille meurt de faim! Tu es un lâche, tu bats encore ta femme qui ne t'a point fait de mal. — Dieu a jeté cela sur moi ! » répondra-t-il gravement suivant l'invariable et désolante formule de son fanatisme.

Peu importe d'ailleurs l'infraction aux règles sommaires de morale que sa foi lui ordonne de conserver. S'il récite fidèlement la *chaada*, il sera sauvé. La grande affaire est de ne jamais être pris. Il peut piller et tuer pourvu que personne ne le sache et surtout que cela n'arrive pas jusqu'aux oreilles de M. l'administrateur. C'est la loi du Coran : Il vaut mieux faire dix péchés devant Dieu qu'un seul devant les hommes.

On conçoit que son unique préoccupation sera d'échapper à l'action de l'étranger, du *roumi*, dont il se défie par instinct. Croit-on, par exemple, lui témoigner un peu d'intérêt et lui faire plaisir, en donnant à son enfant quelque objet de menue valeur, quelque habit hors d'usage? Que l'objet ou l'habit en question ne rappelle pas trop l'Europe ou les usages de l'Europe : sans quoi, le père arrivera en toute hâte, comme nous le raconte un témoin oculaire, et

demandera avec inquiétude : Veux-tu faire de mon fils un Kâfer?

Nous sommes tous pour lui des Koufar, des païens maudits. Son paradis nous restera fermé. Il n'y aura même pas d'exception pour les « bons français », tant qu'ils n'auront pas voulu de la *chaada.*

Dans cet état d'abaissement où il est jeté pour le reste de ses jours, l'Arabe adulte ne songe seulement pas à profiter des avantages matériels que la civilisation apporte à son pays. L'aménagement de son *gourbi* ou de sa *queboubâ* n'a pas changé : c'est toujours un réduit incommode, infect, où l'eau pénètre, où le feu trouve une proie facile. Les grandes routes créées récemment le gênent avec leur perpétuel va-et-vient de rouliers qu'il faut héberger. L'habitant du Dahra préfère bien au chemin plus court et plus sûr qui va de Gouraya à Vilbourg le périlleux sentier qui borde la mer. Là, son mulet s'avance à l'aise. Lui-même, sous son fardeau, se croit plus libre loin des regards de l'étranger qui n'ose pas toujours l'y suivre.

L'Arabe professe d'ordinaire une égale aversion pour les écoles dirigées par les *roumis*. Quand il se résout à fréquenter l'école professionnelle, c'est comme à regret et poussé par l'appât d'une subvention accordée en bonne et due forme. Peut-être acquiert-il un peu plus d'influence en déchiffrant ensuite les feuilles de prestation et les paperasses administratives. Mais cet honneur n'a rien de bien engageant. Il rappelle trop la dure condition du vaincu. « Au moins avec les militaires, nous étions menés à coups de pied, racontent-ils aux voyageurs. Avec les autres, c'est bien pis (1) : il n'y a plus de justice. »

Il n'y a plus de justice, en effet, depuis que les Français ont passé la mer pour venir traquer les brigands qui vi-

(1) Il est juste de faire remarquer que certains administrateurs de communes mixtes entretiennent par toute sorte de petites vexations l'antipathie des indigènes pour la métropole. L'impossibilité d'un contrôle équitable pour certains renseignements et une réserve qu'on comprendra nous empêchent d'articuler ici des faits très graves et non moins précis.



vaient en pleine sécurité dans la région. On n'est point musulman à son aise. Les voleurs sont indignement gênés dans l'exercice de leurs petites opérations. Ils se voient obligés d'inventer chaque jour de nouvelles ruses pour reprendre aux chiens d'infidèles le bien qui leur est dû de par le Coran.

Il faut qu'ils soient devenus fort habiles au métier de pickpocket pour avoir réussi dernièrement à dérober les portes d'un bordj aux environs de T'bouiet. En grands enfants pervers qu'ils resteront toujours, ils n'ont pas réfléchi qu'il pouvait être dangereux de profiter sans délai de leur butin, et les portes du bordj dévalisé ornaient, le lendemain du vol, l'humble gourbi de l'un des coupables, Amar-ou-Brahïm. Il est vrai qu'Amar-ou-Brahïm a dû payer ensuite son imprudence de quelques mois de prison.

Après avoir purgé sa peine, il est redevenu libre au mois de juillet dernier. Tout le village s'est porté au-devant de lui. Ce fut un accueil triomphal. Dans chaque ménage on avait préparé du *couscous* et, ce qui se fait plus rarement, de la bonne viande, pour refaire le prisonnier. Le cheik avait précédé tous les gens du pays, ne voulant se laisser devancer par personne auprès de la victime des *roumis*.

III

Mais qu'on laisse la côte escarpée qui s'étend de Tenès à Cherchell ; qu'on pénètre à travers les vignobles florissants jusqu'à l'âpre sentier qui longe la montagne, puis redescend à l'intérieur des terres vers la plaine du Chéliff : voici enfin un plus encourageant spectacle.

Entre Milianah et Orléansville, près du marché des Attafs, se trouvent deux petits villages, Saint-Cyprien et Sainte-Monique, où plus de quarante familles vivent déjà d'une vie absolument nouvelle. Là, plus de routine, plus de corruption, plus de fainéantise. Pas de cabaret où l'on

apprend l'ivrognerie, et partant presque plus de maladie amenée par la mauvaise conduite; mais une race saine, robuste, intelligente, ouverte, et qui s'adonne d'elle-même, sans contrainte, aux travaux de l'agriculture. L'Arabe de ces villages a compris l'utilité de l'épargne. Celle qu'il parvient à réaliser, il l'emploie tout entière à l'agrandissement du petit domaine qui lui a été concédé. Il sait d'ailleurs apprécier les autres bienfaits de la colonisation. Il envoie son enfant à l'école et s'intéresse à ses progrès. Il appelle la France *sa patrie*.

Et l'Arabe avili des contrées voisines, quand il rencontre ses frères de Saint-Cyprien et de Sainte-Monique, au marché des Attafs, les regarde avec étonnement, puis, retourne à sa montagne ou dans son désert, en murmurant : « Allah l'a voulu! Ils sont plus heureux que nous. »

Voilà une bien curieuse différence entre les fils d'une même race. Qui a imaginé une méthode d'assimilation assez heureuse pour avoir opéré un si merveilleux changement? On l'a deviné, c'est l'illustre primat d'Afrique, et il a fait de ces Arabes, de vrais Français, parce qu'il en a fait d'abord des chrétiens. M. l'abbé Klein a visité ce nouveau Paraguay et il l'a décrit en une page charmante qu'on nous saura gré de reproduire : « Chaque matin, tous les enfants et une grande partie des hommes et des femmes assistent à la messe avant de commencer la journée de travail; et le soir, quand la tâche est finie, à une heure qui varie suivant les saisons, ils se retrouvent à l'église pour faire la prière ensemble et chanter un cantique en français. Il y a quelque chose de touchant à entendre sur cette terre lointaine, les Arabes et les Kabyles réciter les commandements de Dieu dans notre vieux langage, et répéter ensemble, eux, les fils de pillards, de menteurs et d'impudiques : « Biens d'autrui ne convoiteras, pour les avoir injustement. — Faux témoignage ne diras, ni mentiras aucunement. — Luxurieux point ne seras de corps ni de consentement. » L'été, quand le thermomètre, dans cette plaine exposée à toutes les ardeurs du soleil, dépasse parfois 45 degrés à l'ombre, les habitants vont, malgré tout, travailler à leur

moisson et le village reste plongé dans le silence. Mais quand le soleil se couche, tout le monde revient à la fois, moissonneurs avec leurs chariots, pâtres avec leurs troupeaux, et c'est alors une subite animation et un vrai vacarme. Soudain la cloche annonce le moment de la prière ; un grand silence se fait, et tout le monde se rend à l'église pour remercier le Dieu qui fait mûrir les blés et conserve la santé aux hommes. Chacun va ensuite souper chez soi; et bientôt après, un grand nombre se retrouvent sur les bords du Chéliff, parmi les palmiers nains et les plantes sauvages ; c'est là qu'on passe la nuit, sur la terre nue, pour éviter la chaleur des maisons, et, quand le sommeil ne vient pas, on se raconte les récits interminables qu'on a appris des Arabes voisins (1)... »

Il y a dix-huit ans que les deux villages ont été fondés par l'archevêque d'Alger. Grâce à l'excédent des naissances, leur population a augmenté depuis dans de notables proportions. Ils comptent aujourd'hui quarante-un ménages et près de trois cents habitants. Parmi les bénédictions auxquelles semblent avoir droit les premières sociétés d'Arabes chrétiens, il en est une sans doute que Dieu ne leur refusera pas. Elles seront appelées à donner l'exemple au reste des populations musulmanes ensevelies dans les ténèbres et à l'ombre de la mort. Comme les abeilles s'échappent de la ruche trop pleine, leurs fils, devenus les agents les plus actifs de la civilisation, se disperseront à tous les coins de l'Afrique française et reproduiront dans de nouvelles colonies les mœurs simples et patriarcales de la colonie mère. Ce sera pour eux une précieuse récompense de sentir les âmes de leurs frères reprendre conscience de leur dignité, s'adoucir, s'apaiser, se laisser gagner à la bienfaisante influence du christianisme.

(1) *Le cardinal Lavigerie*, p. 122-123.

IV

On n'aurait qu'à suivre dans le livre de M. l'abbé Klein (1), l'historique détaillé des deux villages des Attafs pour se faire une idée des obstacles qu'a dû surmonter le cardinal Lavigerie dans l'œuvre apostolique de l'assimilation chrétienne des Arabes. Nous nous bornerons à le résumer ici.

Après la famine de 1867 qui détruisit en quelques mois le cinquième de la population indigène, le nouvel évêque d'Alger recueillit les orphelins arabes dans plusieurs maisons spéciales et voulut leur faire donner une éducation qui les rendît capables « de suffire plus tard à leurs besoins, les attachât davantage à la France et leur permît d'opter en connaissance de cause entre la foi chrétienne et le mahométisme ». Les principales difficultés vinrent du maréchal de Mac-Mahon, alors gouverneur général de l'Algérie, qui s'empressa de couper court aux projets de l'archevêque et lui enjoignit de rendre les orphelins à leurs tribus respectives.

A cette menace l'archevêque fit une réponse admirable de fermeté :

« A leurs pères, à leurs mères, je les eusse rendus sans difficulté; mais je suis le père, le protecteur de tous ceux de ces enfants, dont les pères, dont les mères, dont les tuteurs n'existent plus. Ils m'appartiennent parce que la vie qui les anime, c'est moi qui la leur ai conservée. » L'évêque fit mieux. Il partit aussitôt pour Paris et arriva inopinément aux Tuileries où Napoléon III ne l'attendait guère. Le cardinal a souvent raconté comment il parvint jusqu'à l'empereur et obtint à l'instant même une audience qu'on ne voulait pas lui accorder. Il suffira de rappeler qu'à la fin de l'entrevue, la malencontreuse ordonnance était rapportée.

(1) *Le cardinal Lavigerie*, p. 93-108.

Dès lors, Mgr Lavigerie s'occupa de faire initier ses orphelins à la vie agricole dans les deux établissements de Kouba et de Maison-Carrée. « On publia bien haut que c'était une entreprise chimérique de soumettre au travail des enfants jusque-là habitués au vagabondage et à l'oisiveté : « Vous n'en garderez pas un seul, disait-on, ils « se sauveront tous dans leurs tribus. » L'archevêque continua son expérience. Bien qu'on les laissât toujours libres, en pleins champs, sans murs, sans barrières, un très petit nombre d'enfants retournèrent à la vie errante, presque tous restèrent volontairement et se formèrent avec un surprenant succès aux travaux qu'on leur indiquait. Leur reconnaissance pour leurs bienfaiteurs, leur estime de la foi chrétienne, leur piété, leur amour de la France, qui, par sa charité, les avait sauvés de la mort, n'étaient pas moins remarquables que leur docilité aux enseignements si pratiques de leurs maîtres (1). »

On sait le reste : le jour vint pour les enfants de quitter l'orphelinat; mais la sollicitude prévoyante du père que la Providence leur avait envoyé, voulut les suivre encore. Il fit les frais de leur établissement dans la plaine du Chéliff, à Saint-Cyprien et à Sainte-Monique; et, par l'union des orphelins et des orphelines, furent formés les premiers ménages d'Arabes chrétiens dont il a été question plus haut.

V

On nous accuserait non sans raison de nous contenter de bien peu et de tirer d'un fait isolé des conclusions trop générales, s'il n'existait ailleurs des familles de chrétiens indigènes, comme aux Ouad'hias de la Grande-Kabylie, à Misserghin, près d'Oran, où le P. Abram a recueilli et élevé trois cents orphelins. Presque tous se sont faits chré-

(1) *Le cardinal Lavigerie*, p. 106-107.

tiens, assure M. Klein, et pas un seul n'a abjuré, bien que le Père ait dû les laisser se disperser un peu partout. On pourrait multiplier les exemples de ce genre. Ceux-là ne suffisent-ils pas à établir d'abord que le passage de l'islam au christianisme n'est pas une chose inouïe chez nos Arabes de Tunisie et d'Algérie; ensuite, que, des conversions sérieuses et durables qui se sont produites, la France a tiré un avantage indéniable. Après cela, qui prétendra jamais qu'une si radicale transformation s'opérera sans difficulté et s'achèvera promptement? Le Cardinal le sait mieux que personne. Quand il bâtit, il s'occupe surtout des fondements, ne sachant pas s'il pourra saluer le faîte de l'édifice. En 1875, parlant à l'armée de sa mission en Afrique, il s'écriait dans un magnifique langage : « C'est vous qui ouvrirez les portes de ce monde immense et les clés de ce sépulcre sont ici dans vos mains. Déjà il est ouvert par votre conquête... Pour moi, mes yeux ne verront pas ce jour; mais je l'attendrai, du moins, avec une ferme confiance qui me suivra jusque dans la mort. Là, si Dieu fait miséricorde à mon âme, mes prières chercheront encore à en hâter la venue... Lorsque enfin ces vœux seront exaucés, ma cendre refroidie tressaillera au fond de sa tombe. »

On le voit, le cardinal Lavigerie est de ceux qui, n'ayant pas assez du temps, comptent beaucoup sur le travail de la Providence à travers les siècles.

D'ailleurs, la flamme de la charité ne s'éteint pas dans les cœurs. Tant qu'il sera nécessaire, elle relèvera les courages défaillants et suscitera de nouveaux dévouements. Qu'importe si l'œuvre entreprise par les missionnaires d'Alger, sous l'impulsion de leur grand évêque, est une œuvre de patience? Le bien commencé il y a vingt ans par les orphelinats continuera de se faire dans les écoles des *Pères blancs* et des *Sœurs de Notre-Dame d'Afrique* (malgré les entraves qu'on y apporte à l'enseignement de la religion), dans les hôpitaux, dans les *maisons de Dieu*, qui s'élèvent jusqu'au seuil du Sahara. Déjà, séduit par les exemples de désintéressement qu'il a sous les yeux, l'Arabe

fanatique s'approche du « marabout chrétien » et réclame en secret le baptême. Déjà les femmes kabyles se demandent si les Sœurs ne tombent pas quelque part du ciel (1) dans l'état même où elles apparaissent sur la montagne, comme des anges qui pansent les plaies, guérissent les maux, consolent et secourent les malheureux. Que sera-ce lorsque, sur le sol aride et ingrat du Sahara, s'avancera la nouvelle phalange de *frères missionnaires*, de Khouans chrétiens, que le Cardinal nous annonce (2)? La récolte sera pénible peut-être pour les rudes moissonneurs; mais leurs sueurs et leur sang tomberont sur une terre avide, et le désert refleurira.

VI

En attendant mieux, le missionnaire et le prêtre servent là-bas d'intermédiaire entre la France et la population indigène, et font « *supporter les colons* ». Le musulman sait que sa religion n'est pas un obstacle aux bienfaits du clergé et n'en a que plus de vénération pour ceux qui portent l'habit religieux. Aussi, peu à peu les préjugés disparaissent; les haines héréditaires s'apaisent; les Arabes perdent le souvenir des menaces du Coran contre les infidèles. Comment n'aimeraient-ils pas ceux qui arrangent leurs affaires difficiles, surtout le grand Marabout qui accourt d'Alger à la nouvelle de leurs malheurs, afin de les aider? Quand la ville de Sfax, révoltée contre le bey et contre nous, fut condamnée à payer une contribution de dix millions de piastres, l'archevêque demanda aux musulmans assemblés dans l'église, s'ils se repentaient et s'ils voulaient jurer pour l'avenir une plus grande fidélité. Puis, après leur avoir promis de solliciter un plus long délai pour le paie-

(1) *Lettre du cardinal Lavigerie sur la conversion des femmes païennes, p. 15.*

(2) V. le *rapport* du baron d'Avril *sur la pénétration du Sahara. Univers* du 27 novembre 1890.

ment de leur dette, « il les congédia au milieu d'une véritable explosion de joie et de reconnaissance » (F. Klein, p. 288-289).

A supposer que le clergé dût se borner longtemps encore à soutenir de la sorte en Afrique le prestige du nom français, — et cela, sans espoir fondé que l'Arabe se convertisse à la foi chrétienne, ce qui n'est pas, — il faut convenir qu'un tel rôle a sa grandeur et qu'on s'en peut contenter pour un temps. C'est la conclusion de M. l'abbé Klein, et ce sera la nôtre, car il ne se peut qu'à parcourir son beau livre, on ne se prenne à penser comme lui sur un si grave sujet. Oserons-nous lui souhaiter d'être beaucoup lu? C'est s'y prendre un peu tard, et notre souhait risque fort d'être déjà réalisé. M. l'abbé Klein a droit à une meilleure récompense. Que son livre fasse naître des convictions aussi fortes et aussi éclairées que la sienne. Qu'il aille un peu partout, et particulièrement là où on ne lit guère les pages sorties d'une plume catholique; qu'il contribue pour sa part à « *créer un courant* » dans l'opinion. On connaît la puissance de l'opinion. Peut-être les pouvoirs publics finiront-ils par s'occuper de la question du prosélytisme autrement que pour l'étouffer, et laisseront-ils en Algérie et en Tunisie le champ plus libre à l'action du clergé de France. Puissent-ils comprendre enfin les angoisses de cette race arabe qui a la foi robuste et ne donne jamais que son mépris à l'incrédule! Puissent-ils se rappeler la noble inquiétude d'Abd-el-Kader au moment de signer le traité de la Tafna. « Est-ce que vous avez une religion? demandait l'émir? (1) Où sont vos marabouts? Où sont vos églises? Où et quand adressez-vous des prières à Dieu? Le Coran nous ordonne de considérer Sidna Aïssa, notre Seigneur Jésus, comme un prophète, et l'*Indji*, l'Évangile comme un livre révélé de Dieu; les peuples qui suivent les préceptes de l'Évangile sont nos frères... mais vous, vous êtes des infidèles sans religion. » Et comme le colonel

(1) Voir la relation du Dr Warnier, citée dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er octobre.

chargé de la négociation reprochait à l'émir de se fier aux apparences, lui opposant les soins donnés par nos soldats aux blessés arabes sur le champ de bataille, l'émir avait répliqué : « C'est une preuve de charité et non un témoignage de religion. Pourquoi n'y a-t-il pas de prêtres à vos consulats? Pourquoi le prêtre n'est-il pas au milieu de vous? Je me serais levé à son approche, je serais allé lui embrasser la tête en lui demandant sa bénédiction. »

Claude Bouvier.



L'HOMME

ET SON ORIGINE

2e *ARTICLE*

I

Nous avons, dans un premier article, envisagé l'homme dans sa structure corporelle, en ajoutant quelques considérations sur la faculté de langage qu'il possède. Haeckel et Darwin en main, nous avons, croyons-nous, fait suffisamment comprendre l'inanité de leurs hypothèses et de leurs arguments tendant à faire descendre l'homme du singe. Mais, à vrai dire, ce n'était là que traiter la moindre partie de la question. « Si tout, en effet, dans la noblesse et la perfection des formes du corps humain, annonce immédiatement le roi de la création ; si l'admirable adaptation des organes aux fins d'intelligence signale l'homme comme *un être à part* et transfigure en lui l'animal; si enfin l'étude approfondie de l'organisation fait reconnaître dans l'humanité « une île isolée qui n'est reliée par aucun pont à la terre « voisine des mammifères », il n'en est pas moins vrai que c'est essentiellement dans les manifestations de l'intelligence et de la raison, que se reconnaît l'homme. C'est là surtout ce qui creuse entre lui et les animaux inférieurs, un abîme que rien ne peut combler (1). »

(1) L'abbé Lecomte. *Le Darwinisme et l'origine de l'homme*, p. 308.



Et, cependant, l'école darwiniste, non contente de tous ses efforts insensés pour attribuer à l'homme une origine simienne, en ce qui concerne son corps, a la prétention d'expliquer aussi son développement psychique de la même façon que son évolution anatomique. Après tout, c'était logique de leur part. Quand on admet un principe, il faut en admettre aussi toutes les conséquences, si inattendues, si impossibles, si absurdes qu'elles soient.

« L'âme humaine doit, comme toutes les autres fonctions organiques, dit Haeckel, avoir eu un développement historique. La psychologie comparée, c'est-à-dire la psychologie expérimentale des animaux, nous montre clairement que ce développement doit être considéré comme un graduel épanouissement de l'âme des vertébrés, comme une lente différenciation, un perfectionnement successif, aboutissant, après des milliers de siècles, à la victoire éclatante de l'esprit humain sur tous ses ancêtres animaux (1). »

Or, remarquons en passant que l'on ne doit pas croire que Haeckel, parce qu'il emploie le mot *d'âme humaine*, en admette l'existence comme distincte du corps. Chez lui, c'est une manière de parler, pour se conformer à l'usage ; car il répudie, au contraire, hautement cette doctrine.

Il y aurait donc une réforme complète de la psychologie qui « serait ainsi solidement établie sur la base si bien définie déjà par M. Herbert Spencer, c'est-à-dire sur l'acquisition nécessairement graduelle de toutes les facultés et de toutes les aptitudes mentales; ce qui jettera une vive lumière sur l'origine de l'homme et sur son histoire » (2). Voyons donc cette réforme.

Tout d'abord, pour appuyer la thèse qu'ils veulent soutenir dans la suite, nos darwinistes établiront un parallèle, feront une comparaison. Ecoutons Haeckel : « Quant à l'origine de l'esprit humain, de l'âme humaine, dit-il (3), nous voyons d'abord chez chaque individu cette âme se

(1) Haeckel. *Hist. de la création naturelle*, p. 646.
(2) Darwin. *Origine des espèces*, p. 574.
(3) Haeckel. *Hist. de la création naturelle*, p. 645.

développer peu à peu avec le corps. Nous voyons, chez le nouveau-né, que cette âme n'a ni la conscience de son individualité, ni en général aucune idée claire, parfaitement nette. Ame et corps se développent peu à peu, à mesure que les phénomènes du monde extérieur agissent sur les centres nerveux par l'intermédiaire des sens. Mais on n'observe pas encore chez l'enfant tous ces mouvements de l'âme si différenciés, dont l'homme devient susceptible seulement par de longues années d'expérience. En vertu de l'étroite connexité étiologique, qui relie l'ontogénie à la philogénie, nous pouvons conclure de ce développement graduel de l'âme humaine dans le genre humain tout entier, et même dans tout le groupe des vertébrés. Indissolublement uni au corps, l'esprit de l'homme a dû passer aussi par ces lents degrés d'évolution, par ces progrès partiels de différenciation et de perfectionnement, dont on peut se faire une idée en regardant la série hypothétique des ancêtres humains, telle que je l'ai exposée. »

Comme on le voit, c'est toujours la thèse de l'évolution progressive de l'homme, aussi bien au point de vue moral et intellectuel qu'au point de vue physique : toujours cette hypothèse contraire à la révélation, que l'homme s'est fait, s'est formé peu à peu, et que de l'état le plus imparfait il est devenu ce qu'il est maintenant. Ce ne serait donc pas Dieu qui l'aurait créé; ou, en supposant qu'ils admettent sa création, Dieu l'aurait créé dans un état d'imperfection telle que cette œuvre serait indigne de lui; hypothèses dont on ne saurait vraiment accepter ni l'une ni l'autre.

Nous ferons aussi observer en passant ce mot qui échappe à Haeckel et qui qualifie bien tout son système. Sa série *hypothétique* des ancêtres humains n'est en effet qu'une *hypothèse*, et des plus singulières encore.

Tout d'abord, une proposition générale est mise en avant par Darwin : « Il n'existerait aucune différence fondamentale entre l'homme et les mammifères les plus élevés, au point de vue des facultés intellectuelles. » Et il prétend le prouver par une série de faits qui l'ont le plus frappé, « avec l'espoir qu'ils produiront quelque effet sur l'esprit de ses

lecteurs (1) ». Aussi, divisant, suivant la classification psychologique en usage, *tous les actes cérébraux* en trois grands groupes, dénommés « sensibilité, volonté, intelligence », Haeckel « constatera que, sous ce rapport, les premiers des oiseaux et des mammifères égalent les types humains inférieurs, ou même les devancent incontestablement. Chez les animaux supérieurs, la volonté est aussi énergique, aussi forte que chez les hommes les mieux trempés. Chez les uns et chez les autres, cette faculté n'est pas réellement libre; elle est toujours déterminée par un enchaînement de notions préexistantes. Chez les animaux supérieurs, les degrés de la volonté, de l'énergie, de la passion, sont aussi nombreux et aussi nuancés que chez l'homme. La fidélité et le dévouement du chien, l'amour maternel de la lionne, l'amour conjugal des pigeons et des inséparables, sont passés en proverbe, et pourraient servir d'exemples à bien des hommes! Si l'on veut appeler *instincts* les vertus des animaux, alors il faut donner le même nom à celles de l'homme. Quant à la pensée, à l'intelligence proprement dite, c'est bien certainement le côté psychologique le plus difficile à étudier comparativement.: cependant, une étude soigneusement poursuivie, surtout sur les animaux domestiques, permet de conclure, en toute sûreté de conscience, que chez l'animal et chez l'homme, les fonctions intellectuelles sont soumises aux mêmes lois. Partout, les idées sont greffées sur des faits d'expérience, et mettent en relief la liaison entre la cause et l'effet. Partout, on voit l'animal conclure comme l'homme par voie d'induction et de déduction. Sans doute, sous tous ces rapports, les animaux supérieurs se rapprochent bien plus de l'homme que des animaux inférieurs; mais ils se relient à ces derniers par une longue série de degrés intermédiaires (2) ».

La citation est longue; mais que de renseignements sur la doctrine darwiniste! Tout d'abord, la sensibilité, la volonté et l'intelligence sont des *actes cérébraux*. C'est le

(1) *Descendance de l'homme;* ch. III, p. 68.
(2) Haeckel. *Histoire de la création naturelle*, p. 647-648.

cerveau qui *sent*, c'est lui qui *veut* ; c'est lui qui *pense* et qui *raisonne*. Matérialisme complet. Ensuite, les premiers des oiseaux et des mammifères égalent les types humains inférieurs, ou même les devancent ! En d'autres termes, les Australiens, les Cafres, les Hottentots actuels et les premiers hommes d'autrefois sont et ont été au-dessous des premiers oiseaux ou mammifères. En troisième lieu, les vertus des animaux étant des *instincts*, le même nom devra être donné à celles de l'homme. Par conséquent pas de responsabilité, pas de sanction de peines et de récompenses, pas de liberté. En quatrième lieu, partout l'animal conclut comme l'homme, par voie d'induction et de déduction, etc. Donc, il est aussi intelligent que lui, pour ne pas dire plus.

Mais ce n'est pas tout. « Mettez en regard, d'une part, dit encore Haeckel (1), les plus belles intelligences humaines, celle des Aristote, Newton, Laplace, Spinoza, Kant, Lamarck, Gœthe, etc.; d'autre part, celle des hommes *les plus pithécoïdes*, des nègres Australiens, des Boschimans, des Andamans, etc. ; comparez ensuite ces hommes inférieurs aux animaux les plus intelligents, aux singes, aux chiens, aux éléphants, et vous trouverez alors qu'il n'y a rien d'excessif à dire que les facultés intellectuelles de l'homme résultent simplement de l'épanouissement graduel de celles des mammifères supérieurs. »

On l'a compris : 1° Dieu n'a point donné d'âme raisonnable à l'homme ; et 2° ses facultés intellectuelles ne sont qu'un épanouissement graduel de celles de nos parents pithécoïdes ; et même beaucoup de peuples en sont encore au degré de ceux-ci.

Ainsi donc, d'après le Darwinisme, les facultés psychiques des êtres vivants ne sont essentiellement, comme les modifications de la structure anatomique, que les produits lents de la sélection naturelle. Et de même que l'organisation des animaux s'est lentement modifiée, de manière à mieux s'adapter aux conditions variables de leur existence, de même aussi leurs facultés mentales se sont déve-

(1) Haeckel. *Histoire de la création naturelle*, p. 648-649.

loppées dans le même but. C'était la sélection naturelle qui, peu à peu, avait transformé le corps de nos ancêtres simiens, en arrivant à produire enfin la forme humaine ; c'est elle également, et par des procédés identiques, qui a lentement amélioré les facultés psychiques des animaux, en les élevant au niveau des facultés dont nous jouissons maintenant. Voilà pourquoi l'homme primitif, l'homme pithécoïde, a dû apparaître sur la terre dans un état intellectuel bien inférieur à celui des sauvages les plus dégradés. Cette infériorité aurait même été telle que, nous l'avons vu plus haut, en reculant dans l'histoire haeckélienne de notre espèce, on arrive à des hommes qui ne parlaient pas, « à qui manquait le langage articulé avec le développement de l'intelligence et de la conscience du moi qui en est inséparable (1) ». Et Darwin accepte l'opinion de J. Lubbock, d'après laquelle il serait très improbable que nos ancêtres, avant leur dispersion en des contrées très éloignées, aient pu arriver à compter jusqu'à dix ; puisque, si l'on en croit Lubbock, plusieurs races actuelles « n'ont pas de mots pour indiquer un nombre dépassant quatre, ne savent employer aucun terme abstrait pour désigner les objets les plus communs ou pour exprimer les affections les plus chères (2) ». Ce qui, soit dit en passant, reste à prouver. Car, enfin, on ne sait que trop combien certaines observations de voyageurs ont été trouvées entièrement superficielles.

Si, maintenant, nos facultés intellectuelles ne sont que l'héritage progressivement développé qui nous a été légué par nos ancêtres simiens, il s'ensuit qu'elles ne sont pas d'une nature différente de celles de l'animal, et qu'elles s'en distinguent seulement par *un plus haut degré* de perfection. C'est en effet ce que ne manque pas d'affirmer Darwin : « la différence, si considérable qu'elle soit, entre l'esprit de l'homme et celui des animaux les plus élevés, n'est certainement qu'une différence de *degré* et non d'*espèce* ». Et il

(1) Haeckel. *Hist. de la création naturelle*. 22e leçon, p. 586.
(2) Darwin. *Descendance de l'homme*. Ch. III, p. 67.

ajoute : « Nous avons vu que des sentiments, des intuitions, des émotions et des facultés diverses, telles que l'amitié, la mémoire, l'attention, la curiosité, l'imitation, la *raison* etc., dont l'homme s'enorgueillit, peuvent s'observer à un état naissant, ou même parfois à un état assez développé, chez les animaux inférieurs. Ils sont, en outre, susceptibles de quelques améliorations héréditaires, ainsi que nous le prouve la comparaison du chien domestique avec le loup ou le chacal. Si l'on veut soutenir que certaines facultés, telles que la conscience, l'abstraction, etc., sont spéciales à l'homme, il se peut fort bien qu'elles soient les résultats accessoires d'autres facultés intellectuelles très développées, qu'elles-mêmes dérivent principalement de l'usage continu d'un langage arrivé à la perfection (1) ». C'est du reste ce qu'il avait dit dans un autre chapitre de son ouvrage. Or la citation en vaut la peine, car elle va plus loin encore.

« On peut évidemment admettre, dit-il (2), qu'aucun animal ne possède *la conscience de lui-même*, si l'on implique par ce terme qu'il se demande d'où il vient et où il va, qu'il raisonne sur la mort ou sur la vie, et ainsi de suite. Mais, sommes-nous bien sûrs qu'un vieux chien, ayant une excellente mémoire, et quelque imagination, comme le prouvent ses rêves, ne réfléchisse jamais à ses anciens plaisirs à la chasse ou aux déboires qu'il a éprouvés ? Ce serait là une forme de conscience de soi. D'autre part, comme le fait remarquer Büchner, comment la femme australienne, surmenée par le travail, qui n'emploie presque pas de mots abstraits, et ne compte que jusqu'à quatre, pourrait-elle exercer sa conscience ou réfléchir sur la nature de sa propre existence ? On admet généralement que les animaux supérieurs possèdent les facultés de la mémoire, de l'attention, de l'association et même une certaine dose d'imagination et de raison. Si ces facultés, qui varient beaucoup chez les différents animaux, sont susceptibles d'amélioration, il ne

(1) Darwin. *Descendance de l'homme*. Ch. IV, p. 136.
(2) Darwin. *Descendance de l'homme*. Ch. III, p. 88.

semble pas absolument impossible que des facultés plus complexes, telles que les formes supérieures de l'abstraction et de la conscience de soi, etc., aient résulté du développement et de la combinaison de ces facultés plus simples. »

En quelques mots, que résulte-t-il, entre autres choses, de ces deux passages, en outre de la proposition générale dans laquelle il est dit qu'il n'y a qu'une différence de degré et non pas de nature dans les facultés intellectuelles de l'homme et de la bête ? Sinon : 1° que l'animal possède la raison, la faculté de l'abstraction, et une forme de la conscience de soi ; 2° que ces facultés sont chez lui la résultante du développement et de la combinaison de facultés plus simples ; 3° qu'une femme australienne, quoique créature humaine, est au-dessous d'un vieux chien. Avouons que Darwin aime par trop les bêtes, et leur prodigue trop de dons, de qualités et de facultés. Ensuite, puisque Darwin tient à établir que les facultés psychiques de l'homme et celles des animaux sont de *même nature*, et ne diffèrent que par le degré plus ou moins élevé de leur développement ; de notre côté, nous tenons à dire qu'ici il oublie ou il ignore ou il nie une chose capitale : « Tandis que toutes les facultés de l'animal s'exercent seulement sur les objets *sensibles* et les *sensations* qu'ils produisent, de manière à en saisir des rapports plus ou moins immédiats avec son organisation, l'homme, au contraire, n'a pas seulement des *sensations*, mais il a des *idées ;* il vit par la pensée, il exerce ses facultés sur les vérités absolues considérées en elles-mêmes. Il ne s'agit donc plus d'une simple question de *plus* ou de *moins*, mais d'ordres d'activité complètement distincts et d'une nature tout à fait différente (1). »

Disons-le toutefois, Darwin reconnaît assez souvent que la différence qui existe, à propos de facultés intellectuelles, entre l'homme et les animaux, est *véritablement immense.*

« La différence sans doute resterait encore immense si même on comparait le sauvage à un de ces singes supé-

(1) Abbé Lecomte. *Le Darwinisme et l'origine de l'homme*, p. 311.



rieurs, amélioré, civilisé, amené par l'éducation à occuper, par rapport aux autres singes, la position que le chien occupe aujourd'hui par rapport à ses ancêtres primordiaux, le loup ou le chacal (1). »

Différence immense ! dit Darwin ; et, cependant, il semblerait que cette concession n'est pas bien sérieuse chez lui, ou qu'il l'oublie dans la suite. Nous sommes habitués à le voir se contredire. En effet, il nous dit encore : « Il faut bien admettre aussi qu'il y a un intervalle infiniment plus considérable entre les facultés intellectuelles d'un poisson de l'ordre le plus inférieur, tel qu'une lamproie ou un amphioxus, et celles de l'un des singes les plus élevés, qu'entre les facultés intellectuelles de celui-ci et celles de l'homme ; et cependant cet intervalle est comblé par d'innombrables gradations (2). »

« Ainsi, d'après Darwin, la distance que l'on constate entre l'homme et les animaux supérieurs, au point de vue intellectuel, est moins immense que celle qui sépare, sous le même rapport, certains animaux (3). »

Aussi, pour Haeckel, nous l'avons déjà dit, la différence intellectuelle entre l'homme le plus dégradé et l'animal le plus élevé n'est que *faible*. La phrase est très nette : « Entre l'âme animale la plus élevée et le degré le plus humble de l'âme humaine, il y a seulement une faible différence *quantitative*, et nulle différence *qualitative*. En outre, cette différence n'équivaut pas à la distance qui sépare les degrés extrêmes dans l'âme humaine comme dans l'âme animale (4). »

Pas de différence qualitative, — c'est-à-dire que l'âme humaine raisonnable, capable de connaître Dieu, de le servir et de l'aimer, et l'âme de votre chien, sont identiques. Il n'y a pas de milieu ; il nous faut alors nous rabaisser jusqu'au singe ou au chien, ou plutôt les élever jusqu'à nous. Il nous faut renoncer à la raison et à la connaissance

(1) Darwin. *Descendance de l'homme*, ch. III, p. 67.
(2) Darwin. *Descendance de l'homme*, ch. III, p. 67.
(3) L'abbé Lecomte. *Le Darwinisme et l'origine de l'homme*, p. 202.
(4) Haeckel. *Hist. de la création nat.*, p. 646.

de Dieu, ou les admettre dans l'animal. Il est vrai que Haeckel a depuis longtemps fait le choix. L'âme de l'homme, telle qu'elle est, et Dieu ne sont plus dans son programme; il n'en faut plus! Aussi tient-il à son idée. « Dans cette question, nous dit-il, nous nous heurtons de nouveau contre la plus vive opposition, précisément chez ces hommes qui, par un développement plus imparfait de leur intelligence, restent même souvent en arrière des animaux supérieurs. Cela n'est pas seulement vrai des races inférieures, mais encore de beaucoup d'individus des races les plus élevées, et même de personnes chez lesquelles on devrait supposer que la quantité des connaissances acquises a aiguisé la faculté de penser. Sous ce rapport, précisément, plusieurs assertions des adversaires de la théorie de la descendance sont particulièrement intéressantes; car elles attestent souvent, d'une manière vraiment étonnante, un manque d'idées naturelles, claires et nettes, en même temps que de liaison dans la pensée, et elles placent ainsi positivement leurs auteurs au-dessous des chiens, des chevaux et des éléphants les plus intelligents. Car ces bêtes, pour la plupart, n'ont pas leur horizon borné par toutes ces hautes montagnes de dogmes et de préjugés qui, chez le plus grand nombre des hommes, vicient dès la jeunesse les lois de la pensée; en sorte que nous trouvons souvent chez elles des jugements plus justes et plus naturels qu'on n'en rencontrerait même chez les savants (1). »

Haeckel, paraît-il, n'est pas endurant; et quand il se voit acculé dans ses retranchements, et *manque d'idées naturelles, claires et nettes*, pour nous servir de ses expressions, il a vite fait de se retourner et de vous dire de ces aménités dont il est prodigue. Le savant chrétien est sa bête noire : aussi le met-il (toutes les fois qu'il en trouve l'occasion, et il la trouve souvent), au-dessous des chiens, des chevaux et des éléphants. En tous cas, il aurait bien dû, quand ce ne serait que pour nous convaincre et nous consoler de notre infériorité, et de la viciation des lois de notre pensée dès

(1) Haeckel. *Morphologie générale,* t. II, p. 436.

notre jeunesse, nous donner des détails circonstanciés sur les jugements si justes et si naturels qu'il a vus porter par les bêtes.

Puisque ainsi nous devons toutes nos facultés au perfectionnement lent des facultés chez les animaux, on comprend qu'il serait désirable, au point de vue darwiniste, de pouvoir refaire l'histoire particulière du développement de chacune d'elles ; mais Darwin se reconnaît insuffisant pour une pareille tâche. « Indubitablement, nous dit-il, il eût été très intéressant de suivre le développement de chaque faculté séparée à partir de l'état dans lequel elle existe chez les animaux inférieurs jusqu'à celui où elle existe chez l'homme. Mais je n'ai ni l'habileté ni la science nécessaire pour l'entreprendre (1). » C'est ce que nous comprenons parfaitement.

Nous conclurons donc avec M. l'abbé E. Blanc : « Si l'âme de l'homme est de même genre que l'âme de l'animal, en tant que premier principe de vie, elle est loin d'être de la même espèce. Or, si les êtres se ressemblent par le genre qui leur est commun, ils se distinguent par l'espèce : c'est dans celle-ci qu'il faut toujours chercher ce qui les met à part et les définit. L'homme fait donc partie du règne animal ; mais, en même temps, il appartient au monde des esprits. Si par son corps et ses facultés inférieures il vit dans le premier, par ses facultés supérieures et par l'essence même de son âme il entre dans le second. C'est pourquoi son âme n'a pas d'autre principe que Dieu même, qui est le père des esprits (2). »

II

Quant au développement du sens moral, il n'est également, suivant la doctrine darwiniste, que la transforma-

(1) Darwin. *Descendance de l'homme.*
(2) *Traité de philosophie scolastique*, t. II, p. 281.

tion des instincts sociaux que l'on rencontre parmi les animaux.

Mais, avant d'exposer sa théorie, Darwin se laissera entraîner à un dithyrambe sur le sens moral. Le passage est curieux. « Je partage entièrement l'opinion des savants qui affirment que de toutes les différences existant entre l'homme et les animaux, c'est le sens moral ou la conscience qui est de beaucoup la plus importante. Le sens moral, ainsi que le fait remarquer Mackintosch, l'emporte à juste titre sur tout autre principe d'action humaine ; il se résume dans ce mot court, mais impérieux, le *devoir*, dont la signification est si élevée. C'est le plus noble attribut de l'homme, qui le pousse à risquer, sans hésitation, sa vie pour celle d'un de ses semblables, ou l'amène, après mûre déliberation, à la sacrifier à quelque grande cause, sous la seule impulsion d'un profond sentiment de droit ou de devoir. Kant s'écrie : « Devoir ! pensée merveilleuse qui n'agis ni par l'insinuation « ni par la flatterie, ni par la menace, mais en te contentant « de te présenter à l'âme dans ton austère simplicité; tu com- « mandes ainsi le respect, sinon toujours l'obéissance; devant « toi, tous les appétits restent muets, si rebelles qu'ils soient « en secret : d'où tires-tu ton origine (1) ? »

Et c'est après ces belles paroles, qu'il nous formule sérieusement la proposition suivante qui lui paraît avoir un haut degré de probabilité :

« Un animal quelconque doué d'instincts sociaux prononcés, en comprenant bien entendu, au nombre de ces instincts, l'affection des parents pour leurs enfants et celle des enfants pour leurs parents, acquerrait inévitablement un sens moral ou une conscience, aussitôt que ses facultés intellectuelles se seraient développées aussi complètement ou presque aussi complètement qu'elles le sont chez l'homme (2). » Et cette proposition, il va la développer en quatre autres propositions subordonnées :

1° Les instincts sociaux poussent l'animal à trouver du

(1) Darwin. *Descendance de l'homme*, chap. IV, p. 103.
(2) Darwin. *Descendance de l'homme*, chap. IV, p. 103.

plaisir dans la société de ses semblables, à éprouver une certaine sympathie pour eux, et à leur rendre divers services. Ces services peuvent avoir une nature définie et évidemment instinctive, ou n'être qu'une disposition ou qu'un désir qui pousse à les aider d'une manière générale, comme cela arrive chez les animaux sociables supérieurs. Ces sentiments et ces services ne s'étendent nullement, d'ailleurs, à tous les individus appartenant à la même espèce, mais seulement à ceux qui font partie de la même association.

2° Une fois les facultés intellectuelles hautement développées, le cerveau de chaque individu est constamment rempli par l'image de toutes ses actions passées et par les motifs qui l'ont poussé à agir comme il l'a fait. Or, il doit éprouver ce sentiment de regret qui résulte invariablement d'un instinct auquel il n'a pas été satisfait, chaque fois qu'il s'aperçoit que l'instinct social actuel et persistant a cédé chez lui à quelque autre instinct, plus puissant sur le moment, mais qui n'est ni permanent par sa nature, ni susceptible de laisser une impression bien vive. Il est évident qu'un grand nombre de désirs instinctifs, tel que celui de la faim, n'ont, par leur nature même, qu'une courte durée; dès qu'ils sont satisfaits, le souvenir de ces instincts s'efface, car ils ne laissent qu'une trace légère.

3° Dès le développement de la faculté du langage et par conséquent dès que les membres d'une même association peuvent clairement exprimer leurs désirs, l'opinion commune sur le mode suivant lequel chaque membre doit concourir au bien public, devient naturellement le principal guide d'action. Mais il faut toujours se rappeler que, quelque poids qu'on attribue à l'opinion publique, le respect que nous avons pour l'approbation ou le blâme exprimé par nos semblables dépend de la sympathie qui constitue une partie essentielle de l'instinct social et en est même la base.

4° L'habitude, chez l'individu, joue un rôle fort important dans la direction de la conduite de chaque membre d'une association; car la sympathie et l'instinct social, comme tous les autres instincts, de même que l'obéissance

aux désirs et aux jugements de la communauté, se fortifient considérablement par l'habitude (1).

Ces principes posés, découlent les conséquences. « L'homme ne pouvant s'opposer à ce que ses anciennes impressions traversent sans cesse son esprit, est contraint de comparer ses impressions plus faibles, la faim passée, la vengeance satisfaite, ou le danger évité aux dépens d'autres hommes, par exemple, avec ses instincts de sympathie et de bienveillance pour ses semblables, instincts qui sont toujours présents et, dans une certaine mesure, toujours actifs dans son esprit. Il comprend alors qu'un instinct plus fort a cédé à un autre qui lui semble maintenant relativement faible, et il éprouve inévitablement ce sentiment de regret auquel l'homme est sujet, comme tout autre animal, dès qu'il refuse d'obéir à un instinct (2). »

Et plus loin : « Au moment de l'action, l'homme est sans doute capable de suivre l'impulsion la plus puissante. Or, bien que cette impulsion puisse le pousser aux actes les plus nobles, elle le porte plus ordinairement à satisfaire ses propres désirs aux dépens de ses semblables. Mais, après cette satisfaction donnée à ses désirs, quand il compare ses impressions passées et affaiblies avec ses instincts sociaux plus durables, le châtiment vient indubitablement. L'homme est alors en proie au repentir, au regret, au remords ou à la honte ; toutefois, cette dernière *sensation* se rapporte presque exclusivement au jugement de ses semblables. Il prend en conséquence la résolution, plus ou moins ferme, d'en agir autrement à l'avenir. C'est là la conscience qui se reporte en arrière, et nous sert de guide pour l'avenir.

« La nature et l'énergie des sensations que nous appelons regret, honte, repentir ou remords, dépendent évidemment non seulement de l'énergie de l'instinct que nous avons violé, mais aussi de la puissance de la tentation et plus encore, bien souvent, du cas que nous faisons du jugement de nos semblables. L'homme fait plus ou moins de cas du

(1) Darwin. *Descendance de l'homme*, chap. IV, p. 104-105.
(2) Darwin. *Descendance de l'homme*. Ch. IV, p. 121.

jugement de ses semblables, selon que son instinct de sympathie, inné ou acquis, est plus ou moins vigoureux, et selon qu'il est plus ou moins susceptible de comprendre les conséquences futures de ses actes. Un autre sentiment plus important, mais non pas indispensable, vient s'ajouter : c'est le respect pour un ou plusieurs dieux ou pour les esprits, ou la crainte que l'homme éprouve pour ces dieux » (1).

Mais qu'arrivera-t-il si chez un individu l'instinct mauvais, même lorsque l'acte qui s'y rapporte n'est plus qu'un souvenir, reste aussi puissant ou même plus puissant que l'instinct social opposé ? Dans ce cas, dit Darwin, « l'homme aura conscience que, si sa conduite était connue de ses semblables, elle serait désapprouvée par eux, et il est peu d'hommes qui soient assez dépourvus de sympathie pour n'être pas désagréablement affectés par cette idée. » Et il continue en disant : « S'il n'éprouve pas de pareils sentiments de sympathie ; si les désirs qui le poussent à de mauvaises actions sont très énergiques à de certains moments ; si, enfin, quand il les examine froidement, ses désirs ne sont pas maîtrisés par les instincts sociaux persistants, c'est alors un homme essentiellement mauvais (2). »

Pour le darwinisme, la base fondamentale de la morale humaine, ce sont donc les instincts sociaux, et son caractère essentiel, c'est qu'elle est un instinct social plus durable que d'autres avec lesquels il entre parfois en lutte. « A ces instincts viennent s'adjoindre les facultés intellectuelles actives et les effets de l'habitude ; et alors, ils conduisent naturellement à la règle : « Fais aux hommes ce que tu voudrais « qu'ils te fissent à toi-même », principe sur lequel repose toute la morale » (3). Ainsi donc, en dernière analyse, cette maxime ne serait que la formule de l'instinct social le plus élevé, et il n'y aurait pas là, entre l'homme et l'animal, une délimitation infranchissable.

(1) Darwin. *Descendance de l'homme*. Ch. IV, p. 122.
(2) Darwin. *Descendance de l'homme*. Ch. IV, p. 124.
(3) Darwin. *Descendance de l'homme*. Chap. IV, p. 136.

Quant au terme impérieux *devoir*, il semble, d'après Darwin, purement impliquer le sentiment de l'existence d'un instinct persistant, soit inné, soit partiellement acquis, qui sert de guide, quoiqu'on puisse lui désobéir. « On soutenait autrefois que l'homme insulté *devait* se battre en duel. Nons disons même que les chiens d'arrêt *doivent* arrêter, et que les chiens rapporteurs *doivent* rapporter le gibier. S'ils n'agissent pas ainsi, ils ont tort et manquent à leur *devoir* (1). »

Vraiment, ce n'était pas la peine, au commencement, de faire du *devoir* un si magnifique éloge pour en arriver ensuite à cette piètre conclusion. C'est le cas, ou jamais, de citer le vers d'Horace :

Desinit in piscem mulier formosa superne (2).

Mais voyons plus en détail ce que cette doctrine sur le sens moral chez l'homme comporte de fausseté.

1° Tout d'abord, il y a confusion entre deux idées essentiellement distinctes, l'idée et la notion de l'utile, l'idée et la notion du bon. Tout le monde sait, en effet, que ce qui qui est utile peut parfaitement n'être pas bon au point de vue moral; et que réciproquement, ce qui est bon peut également n'être pas utile et même être dangereux. « La distinction entre le bon et l'utile, dit S.-G. Mivart (3), est tellement fondamentale et essentielle, que non seulement l'idée d'avantage n'entre pas dans l'idée du devoir; mais nous voyons que la qualité même d'un acte de *ne pas nous être avantageux* le rend plus particulièrement louable, tandis que le gain tend à diminuer le mérite d'une action. » Ainsi les idées d'*utile* et de *bon* ne sont pas seulement distinctes, mais jusqu'à un certain point elles sont en opposition.

L'hypothèse émise par Darwin sur *l'origine du sens moral*, implique donc des faits contradictoires. Aussi Mivart a t-il

(1) Darwin. *Descendance de l'homme*. Chap. IV, p. 124.
(2) *Art poetique.*
(3) S.-G. Mivart. *On the genesis of species*, p. 219.

mis cette incohérence parfaitement en relief. « Et pourtant, ajoute-t-il, cette idée du bon excluant ainsi, comme elle le fait, toute relation d'utilité et de plaisir, a eu pour source de formation et développement l'utilité et le plaisir, et en dernière analyse les sensations agréables, si nous consentons à accepter le darwinisme pur; c'est-à-dire si nous voulons admettre l'évolution de la nature psychique et de ses facultés les plus élevées, sous l'action exclusive de la sélection naturelle, par la transformation des facultés analogues possédées par les brutes; en d'autres termes, si nous voulons bien croire que les conceptions de la moralité humaine la plus élevée ont été produites par des variations légères et fortuites, dans toutes les directions imaginables, des instincts et appétits brutaux (1). »

Du reste, Wallace reconnaît lui-même que l'explication purement utilitaire du sens moral ne peut être satisfaisante : « Quoique la pratique de la bienveillance, de l'honnêteté ou de la vérité puisse avoir été utile à la tribu possédant ces vertus, cela n'explique pas du tout la sainteté particulière attribuée aux actions que chaque tribu envisage comme bonnes et morales, en opposition avec les sentiments tout différents avec lesquels on regarde ce qui est purement utile (2). » Et cette difficulté, entre autres, amène Wallace à l'hypothèse d'une direction intelligente imprimée à l'évolution de l'homme par des êtres intermédiaires entre nous et la divinité.

2° En second lieu, la transformation imaginée des *instincts sociaux* en *loi morale*, est inconciliable avec le rôle de la sélection naturelle. Elle est *inutile*.

« Chez l'animal, en effet, les instincts, précisément parce qu'ils ne sont que des instincts, commandent *impérieusement* et assurent parfaitement l'avantage (ou l'utilité) de la communauté ; témoin, les castors, les abeilles et les fourmis.

« La transformation des instincts sociaux en cette loi

(1) S.-G. Mivart, même ouvrage.
(2) Wallace. *Contributions*, p. 352.

morale qui s'offre au choix libre de la volonté humaine, est donc *inutile* pour assurer la survivance des communautés animales les plus aptes dans la concurrence vitale. Par conséquent, la sélection naturelle n'aurait pu créer que des instincts utiles de plus en plus impérieux, des habitudes sociales de plus en plus accentuées.

« A plus forte raison, en se maintenant toujours sur le terrain de la sélection naturelle, on ne comprend pas comment la transformation des instincts de l'animal aurait pu produire l'amour ardent du bien pour lui-même, l'horreur du mal, des maximes telles que celle-ci : *Fiat justitia, ruat cœlum.* La sélection naturelle, en effet, ne peut produire que ce qui est *strictement nécessaire* pour assurer la victoire dans le combat de la vie. Pour cela, il suffit de l'accomplissement des actes utiles à la communauté ou *matériellement bons*, ne fût-ce que sous la seule impulsion de l'instinct. Un extrême amour du bien pour lui-même, une vive horreur du mal parce qu'il est le mal, ne sont pas nécessaires à cette fin. Ce sont là des *sentiments* de luxe, au point de vue de la morale darwinienne; dans la théorie de la sélection, ils seraient des *effets sans cause.*

« 3° Non seulement le changement d'instincts *fatalement obéis* en une loi morale proposée au libre choix de la volonté humaine est une opération impossible à la sélection naturelle, parce que cette transformation est *inutile*, mais nous dirons même qu'une modification dans ce sens est *contradictoire* avec le rôle de ladite sélection. Celle-ci, en effet, d'après la théorie, tend seulement à assurer la survivance du plus apte, quelle que soit d'ailleurs la nature des procédés employés. Or, du moment où l'on n'a en vue que le résultat matériel, des instincts sociaux toujours obéis conduisent plus sûrement au but qu'une loi morale parfois transgressée (1). »

Or, ici, se présente tout naturellement la question du libre arbitre ou de la liberté humaine. Il est évident que les

(1) Ces trois chefs de preuves sont tirés de l'ouvrage de M. l'abbé Lecomte, *le Darwinisme et l'origine de l'homme*, pp. 333 et suiv.

Darwinistes, conséquents avec eux-mêmes, doivent la nier; et c'est ce qu'ils font d'ailleurs communément avec plus ou moins de franchise. Ainsi, malgré quelques réticences, Huxley rejette manifestement tout à la fois l'âme et la liberté humaine. Quant à Haeckel, il est on ne peut plus catégorique à ce sujet. « Chez l'animal comme chez l'homme, la volonté n'est jamais libre. Au point de vue de l'histoire naturelle, le dogme si répandu du libre arbitre est absolument insoutenable. Tout physiologiste qui examinera conformément aux méthodes de l'histoire naturelle, les phénomènes de l'activité volontaire chez l'homme et chez les animaux, arrivera nécessairement à la conviction que la volonté proprement dite n'est jamais libre, mais est toujours déterminée par des influences extérieures ou intérieures. Ces influences sont, pour une large part, des idées acquises, soit par adaptation, soit par hérédité, et pouvant se rattacher à l'une de ces deux fonctions physiologiques. Que chacun examine sérieusement sa propre volonté en action, mais en s'affranchissant du préjugé traditionnel du libre arbitre, il verra que tout acte de la volonté, en apparence libre, est produit par des idées préexistantes, ayant leurs racines dans d'autres idées héritées ou acquises, mais qui, en dernière analyse, sont déterminées aussi par les lois de l'adaptation ou de l'hérédité (1). » Lamarck, dans sa *Philosophie zoologique,* avait professé la même doctrine ; et la résumant en une page, Haekel termine par ces propositions : « Les idées et les autres manifestations de l'esprit sont de simples phénomènes de mouvement, qui se produisent dans le système nerveux central. En réalité, la volonté n'est jamais libre. La raison n'est qu'un plus haut degré de développement et de comparaison de jugements (2). »

Nous n'avons pas à refuter ici cette négation du libre arbitre chez l'homme et ces doctrines matérialistes. Si nous en avons parlé, c'est qu'elles ressortaient de la théorie darwinienne sur le sens moral chez l'homme, et montraient

(1) Haeckel. *Hist. de la création naturelle,* Xe Leçon, p. 100.
(2) Haeckel. *Hist. de la création naturelle*, p. 211.

une fois de plus comme il est facile de se fourvoyer, quand on veut raisonner sur ces matières en dehors des lumières de la foi et de la saine raison. C'est comme quand il insinue que l'animal a la conscience de soi-même. Certes, personne ne peut nier que l'animal possède la mémoire sensible qui n'est, au fond, que l'imagination conservatrice. Mais la véritable conscience du moi n'est pas simplement une *sensation ;* c'est *une lumière intérieure par laquelle un être se connaît lui-même avec toutes ses facultés.* Darwin et consorts auront beau faire, ils ne pourront rien changer en cela : ce qui est, est; et ce n'est pas en le niant, ou en le dépréciant, qu'on l'empêche d'être ou d'être ce qu'il est.

4° Quand Darwin et autres font tous leurs efforts pour attribuer à certains animaux au moins le germe de la moralité et des idées qui sont essentielles à la constitution d'une société; et, quand pour appuyer leur thèse, ils allèguent une quantité d'exemples fort mal choisis du reste, ils ne s'aperçoivent pas, ou ne veulent pas s'apercevoir, qu'ils confondent encore deux choses bien distinctes, savoir : la moralité *matérielle* et la *moralité formelle.* Or, dans tous les exemples qu'ils citent, il n'y a rien, mais absolument rien, qui indique le moindre germe de *moralité formelle*. Il ne s'y trouve ni le sentiment de la responsabilité personnelle vis-à-vis de la conscience, ni la notion du devoir, tel que nous l'entendons, en face de la loi saisie par l'intelligence. « On peut affirmer sûrement, dit Mivart, qu'il n'y a chez les brutes aucune trace d'actions simulant la moralité qui ne soit explicable par la crainte du châtiment, par l'espérance du plaisir ou par l'affection personnelle » (1). Mais comme le système du darwinisme est de rabaisser l'homme, d'élever l'animal le plus possible, il n'est pas étonnant qu'on ait voulu donner au second ce qui est le propre du premier. Huxley, entre autres, répudie catégoriquement la distinction entre les deux moralités. Et cependant, un enfant la comprend parfaitement bien, tant la chose est simple.

5° Mais, enfin, cette loi morale darwinienne, telle qu'elle

(1) Mivart *Genesis of species;* p. 221.

est, peut-elle servir à diriger, à régler l'homme? A-t-elle une certaine efficacité? Hélas! nous sommes encore obligés de répondre négativement. En effet, d'après Darwin, avons-nous dit, la loi morale est tout simplement un instinct social *très persistant*, acquis par la sélection naturelle. Or, un jour, après avoir éprouvé du déplaisir attaché à la violation d'un *instinct persistant*, je prends la résolution d'agir autrement à l'avenir. Par conséquent, jusqu'à ce que l'expérience m'ait instruit à cet égard, je serai parfaitement irréprochable au point de vue de la morale darwinienne, en laissant libre cours à mes instincts, quels qu'ils soient. Puisque, selon Darwin, le bien consiste en somme à *satisfaire ses instincts, en choisissant le plus puissant* lorsqu'il y a conflit, il est non seulement permis, mais tout à fait raisonnable, d'obéir à celui qui actuellement est plus impérieux, et de ne tenir aucun compte des impressions désagréables, possibles dans l'avenir, mais dont l'expérience n'a pas encore été faite.

Et, après tout, comme le plaisir est une affaire de goût, si, même après expérience faite, et lorsque mon action mauvaise n'est plus qu'un souvenir, je suis organisé de manière à trouver, en définitive, plus de charme à satisfaire mes passions qu'à respecter un instinct social qui chez moi est trop faible, pourquoi devrais-je me contraindre? Dans ce cas, nous dit Darwin, « j'aurai la conscience que si ma conduite était connue de mes semblables, elle serait désapprouvée par eux et je serai retenu. » (1) Mais, maintenant, si j'ai la certitude morale que ma conduite ne sera pas connue, je reste donc parfaitement libre, d'après le système, de contenter mes passions, ou plutôt j'agirai raisonnablement en le faisant (2).

La loi morale de Darwin est donc *inefficace*.

6° En outre, il y a deux lacunes essentielles dans cette théorie darwinienne. Premièrement, elle ne peut s'occuper directement des devoirs envers Dieu. Pour la sélection

(1) Darwin. — *Descendance de l'homme*. — Ch. IV, p. 124.

(2) Cet argument (n° 5) est tiré de l'ouvrage de l'abbé Lecomte, p. 348-349.

naturelle, en effet, Dieu en lui-même n'est rien. Et c'est en vain que, pour étayer quelque peu son système ruineux, Darwin indique, comme un moyen auxiliaire, et non *indispensable*, de porter au bien, « le respect pour un ou plusieurs dieux, ou pour les esprits, ou la crainte que l'homme éprouve pour ces Dieux » (1). Non, Dieu, pour la sélection naturelle, n'est rien ; elle ne saurait en tenir compte que par accident, c'est-à-dire en tant que les sentiments de piété sont en corrélation avec des habitudes utiles à la société. Les devoirs envers la Divinité *pour elle-même* n'ont donc logiquement aucune place dans la morale, telle que l'entend Darwin. En second lieu, la loi morale n'étant soit directement, soit par corrélation, que l'œuvre de la sélection naturelle opérant à l'aveugle sur les modifications psychiques des animaux, nous avons donc une loi sans l'autorité d'un législateur quelconque, une loi à laquelle n'a présidé aucun être intelligent, ayant le droit et l'autorité pour l'établir.

La morale darwinienne est donc, en définitive, la ruine de toute morale pratique ; et c'est avec raison que *St-G. Mivart*, dont nous avons cité plusieurs fois de justes observations, proclame *désastreuses* les conséquences qu'auraient pour la société la vulgarisation et la mise en pratique de telles idées (2).

Combien plus sensées et plus consolantes sont les paroles d'un autre savant ! « Dans toute société, dit M. de Quatrefages, où il existe un langage assez parfait pour exprimer les idées générales et abstraites, nous trouvons des mots destinés à rendre les idées de vertu et de vice, d'homme de bien et de scélérat. Là où la langue fait défaut, nous trouvons des croyances, des usages, prouvant clairement que, pour ne pas être rendues par le vocabulaire, ces idées n'en existent pas moins. Chez les nations les plus sauvages, jusque dans ces peuplades que, d'un commun accord, on place aux derniers rangs de l'humanité, des actes publics ou privés nous forcent à reconnaître que partout l'homme

(1) Darwin. — *Descendance de l'homme.* — Ch. IV, p. 122.
(2) *Genesis of species*, p. 232.

a su voir, à côté du bien et du mal physiques, quelque chose de plus élevé; chez les nations les plus avancées, des institutions entières reposent sur ce fondement.

« La nature abstraite du bien et du mal se retrouve ainsi dans tous les groupes d'hommes. Rien ne peut faire supposer qu'elle existe chez les animaux. Elle constitue donc un premier caractère du règne humain.

« J'appellerai *moralité* la faculté qui donne à l'homme cette notion, comme on appelle *sensibilité* la propriété de percevoir les sensations (1). »

III

Les sentiments religieux ne sont primitivement aussi, pour le darwinisme, que les résultats lentement acquis du perfectionnement graduel de nos facultés intellectuelles. Ecoutons Darwin :

« Rien ne prouve que l'homme ait été doué primitivement de la croyance à l'existence d'un Dieu tout-puissant. Nous possédons, au contraire, des preuves nombreuses que nous ont fournies, non pas des voyageurs de passage, mais des hommes ayant longtemps vécu avec les sauvages, d'où il résulte qu'il a existé et qu'il existe encore un grand nombre de peuplades qui ne croient ni à un ni à plusieurs Dieux, et qui n'ont même pas, dans leur langue, de mot pour exprimer l'idée de la Divinité (2). »

Tout d'abord, Darwin énonce ici une proposition que M. de Quatrefages dément formellement dans son ouvrage de l'*Espèce humaine*. « Les Cafres, les Hottentots, etc., dit-il, ont été maintes fois cités comme des peuples athées; on sait bien qu'il n'en est rien. » « Peu à peu, la lumière s'est faite; et c'est ainsi que successivement les Australiens, les Mélanésiens, les Boschimans, les Hottentots, les Cafres,

(1) *De l'Espèce humaine.*
(2) Darwin. *Descendance de l'homme,* p. 99.

les Béchuanas, ont dû être retranchés du nombre des peuples athées et être reconnus pour religieux. »

« Wallis, après un mois d'intimité avec les Taïtiens, déclare que ces insulaires étaient sans culte, tandis que le culte se mêle pour ainsi dire à leurs moindres actes (1). »

Il est vrai que, quelques lignes plus loin, Darwin dira : « Toutefois, si nous entendons par le terme *religion* la croyance à des agents invisibles ou spirituels, le cas est tout différent; car cette croyance paraît être presque universelle chez les races les moins civilisées. »

Quant à l'origine, la voici :

« Dès que les facultés importantes de l'imagination, de l'étonnement et de la curiosité, outre quelque puissance de raisonnement, se sont partiellement développées, l'homme a dû naturellement chercher à comprendre ce qui se passait autour de lui, et à réfléchir vaguement sur sa propre existence (2). »

La croyance aux agents invisibles ou spirituels serait probablement le résultat de rêves mal interprétés. « Il est aussi très probable, ainsi que le démontre M. Tylor, dit encore Darwin, que la première notion des esprits ait pris son origine dans le rêve ; car les sauvages n'établissent guère aucune distinction entre les impressions subjectives et les impressions objectives. Le sauvage qui voit des figures en songe pense que ces figures viennent de loin et qu'elles lui sont supérieures ; ou bien encore que l'âme du rêveur part en voyage, et revient avec le souvenir de ce qu'elle a vu (3). »

D'où il suit qu'en dernière analyse le sentiment religieux pourrait bien être le produit d'une véritable hallucination.

Ecoutons d'ailleurs une jolie histoire de Darwin, elle fera rêver, puisque nous parlons de rêves.

« Un petit fait que j'ai eu occasion d'observer chez un chien qui m'appartenait, peut faire comprendre la tendance

(1) De Quatrefages. *Espèce humaine*, ch. xxxv.
(2) Darwin, p. 100.
(3) Darwin. *Descendance de l'homme*. Ch. iii, p. 100.

qu'ont les sauvages à s'imaginer que des essences spirituelles vivantes sont la cause déterminante de toute vie et de tout mouvement. Mon chien, animal assez âgé et très raisonnable, était couché sur le gazon un jour que le temps était très chaud et très lourd ; à quelque distance de lui se trouvait une ombrelle ouverte que la brise agitait de temps en temps ; il n'eût certainement fait aucune attention à ces mouvements de l'ombrelle si quelqu'un eût été auprès. Or, chaque fois que l'ombrelle bougeait, si peu que ce fût, le chien se mettait à gronder et à aboyer avec fureur. Un raisonnement rapide, inconscient, devait, dans ce moment, traverser son esprit ; il se disait sans doute que ce mouvement, sans cause apparente, indiquait la présence de quelque agent étranger, et il aboyait pour châtier l'intrus qui n'avait aucun droit à pénétrer dans la propriété de son maître (1). »

Qu'en pensez-vous de cette histoire? Que dites-vous de la manière dont elle est racontée ? Il est évident que, d'après Darwin, ce fait (car c'est un fait) peut avec vraisemblance être envisagé comme étant chez les animaux un indice de la croyance aux esprits ! Ils auraient donc un commencement de croyances religieuses, un sentiment religieux, tout comme les sauvages, au niveau desquels Darwin les élève. Que dis-je ? Le chien est même au-dessus d'eux; car il est *très raisonnable*, ce que notre savant n'accorde pas aux sauvages. Et dans son raisonnement *inconscient* (ce qu'entre parenthèses nous ne comprenons pas très bien) ce chien se disait à part lui (en quelle langue, nous voudrions bien le savoir) : « Ceci est étonnant, il n'y a personne près de cette ombrelle, et elle bouge ! Nécessairement, c'est quelqu'un que je ne vois pas et que je ne puis voir, qui la fait bouger. J'ai beau regarder, personne ; alors, c'est un *esprit*, une *essence spirituelle vivante* qui lui imprime ce mouvement : il faut la chasser. » Et le brave chien grondait et aboyait avec fureur. Il est vrai que, comme il *faisait très chaud et très lourd*, la brise ne pouvait pas être bien forte, ce qui

(1) Darwin. *Descendance de l'homme*. Ch. III, p. 101.

rendait plus singulier le mouvement de l'ombrelle. On pourrait ajouter aussi, avec l'abbé Lecomte, que saisir le rapport entre le vent, agent *physique*, et le mouvement de l'ombrelle, effet également *physique*, étant une perception des plus élémentaires, ne dépasse en aucune façon les facultés de l'animal en général, à plus forte raison du chien *très raisonnable* de Darwin, puisqu'elle requiert seulement la *comparaison de deux sensations*. Mais il fallait cela pour la thèse.

Et, cependant, c'est sur des faits de cette sorte, que Vogt appelle des « recherches conduites avec une sagacité rare égalée seulement par une érudition hors ligne », que Darwin établit ses systèmes ! Et notons que Darwin n'est pas le seul à concevoir cette idée. D'après C. Vogt, le chien a peur des *revenants* et du *surnaturel;* et chez cet animal, ainsi que chez le cheval, le germe des idées religieuses se trouve particulièrement développé.

La croyance des sauvages et du chien de Darwin en l'existence d'êtres spirituels invisibles, étant ainsi expliquée d'une manière péremptoire, « il n'y a qu'un pas, facile à franchir, à la croyance de l'existence d'un ou de plusieurs dieux.

« Quant au sentiment de la dévotion religieuse, il est très complexe ; il se compose d'amour, d'une soumission complète à un être mystérieux et supérieur, d'un vif sentiment de dépendance, de crainte, de respect, de reconnaissance, d'espoir pour l'avenir, et peut-être encore d'autres éléments. Aucun être ne saurait éprouver une émotion aussi complexe, à moins que ses facultés morales et intellectuelles n'aient acquis un développement assez considérable. » Ainsi s'exprime Darwin, et nous admettons volontiers sa définition ou plutôt son analyse du sentiment de la dévotion religieuse. Mais là où nous ne nous entendons plus, c'est quand il continue de la sorte : « Nous remarquons néanmoins quelque analogie, bien faible, il est vrai, entre cet état d'esprit et l'amour profond qu'a le chien pour son maître, amour auquel se joignent une soumission complète, un peu de crainte et peut-être d'autres sentiments. La conduite

du chien, lorsqu'il retrouve son maître après une absence, et, je puis l'ajouter, celle d'un singe vis-à-vis de son gardien qu'il adore, est très différente de celle que tiennent ces animaux vis-à-vis de leurs semblables. Dans ce dernier cas, les transports de joie paraissent être moins intenses, et toutes les actions manifestent moins d'égalité. Le professeur Braubach va même jusqu'à soutenir que le chien regarde son maître comme un dieu (1). »

Mais ne fallait-il pas combler l'abîme qui nous sépare de l'animal? Pour cela, tout est bon. Et de même qu'un aéronaute en danger de se briser ou de tomber dans la mer, jette par-dessus bord les choses qui lui sont même le plus nécessaires, dans le but d'alléger son ballon, de même Darwin et ses disciples ne font aucune difficulté de tout admettre, de tout donner à l'animal pour l'élever jusqu'à l'homme.

Pour résumer ce paragraphe, nous dirons ceci. Partout où il y a des hommes réunis par un lien social, on croit à un monde autre que celui-ci ; à certains êtres mystérieux qui l'habitent, à une vie future, à la survivance d'une partie de notre être, quand le corps est détruit. Et ces notions, quelque vagues qu'elles soient ou qu'on les suppose, engendrent des symboles et des pratiques correspondantes. En un mot, dans toutes les familles humaines, soit barbares, soit civilisées, on trouve l'autel avec les accessoires qui s'en suivent. Or, jamais rien de semblable ni d'analogue ne fut découvert dans les groupes d'animaux si parfaits qu'ils soient. Ils regardent rarement vers le ciel et ils n'y voient jamais la trace de leur auteur. La religiosité, ou plutôt le sentiment religieux, est uniquement l'apanage de notre espèce. L'animal peut crier, chanter, parler même si on le lui a appris, mais jamais il n'a prié ; il ne s'est jamais mis à s'entretenir avec son Créateur et à lui exposer ses besoins (2).

(1) Darwin. *Descendance de l'homme*. Ch. III, p. 101.
(2) On peut consulter l'ouvrage du Doct. Const.-James; *Moyse et Darwin*, p. 360.

Haeckel et Darwin auront beau dire et beau faire; le premier aura beau injurier ses adversaires, et le second entasser *des faits sur des faits*, ils n'arriveront pas à prouver que le sentiment religieux et le sens moral chez l'homme existent aussi chez les animaux. Rien n'y correspond; et toute filiation entre ces hautes facultés de l'homme et les phénomènes psychiques de la brute est absolument impossible. Il est dit que Dieu a créé l'homme à son image et à sa ressemblance; on ne le dit pas de l'animal. Possible que l'homme ait déformé plus ou moins cette image et cette ressemblance; possible qu'un certain nombre aient été ou se soient eux-mêmes dégradés jusqu'à suivre certains instincts de la brute ; cela ne prouve qu'une chose, c'est qu'ils ont cédé à de mauvaises passions et qu'ils ont fini par oublier leur origine céleste; mais, alors, elle n'en est pas moins là, quoiqu'elle traîne dans la fange, et la chute n'en est que plus profonde et plus déplorable : *Optimi pessima corruptio.* En tout cas, malheur à ceux qui ont pu y contribuer par leurs doctrines, leurs exemples, leur égoïsme et leur passion des richesses ou leurs cruautés ! L'histoire, hélas ! n'en donne que trop de preuves.

Nous terminerons ces pages par une citation de Büchner qui, à notre avis, résume toutes les doctrines malsaines que nous avons stigmatisées. On y verra une fois de plus quel esprit de parti anime ces intelligences dévoyées, ces théories et systèmes sans Dieu :

« La prééminence de l'homme sur l'animal est donc plus relative qu'absolue; elle est fondée principalement sur un plus grand perfectionnement, un développement plus avantageux de traits communs à l'un et à l'autre. Toutes les facultés de l'homme sont esquissées dans le monde animal d'une manière en quelque sorte prophétique; chez l'homme seulement, la sélection naturelle leur a donné une plus grande extension. Toutes les différences dites spécifiques entre l'homme et l'animal s'évanouissent devant un examen sévère ; même les attributs considérés comme caractéristiques de l'humanité, c'est-à-dire les aptitudes intellectuelles et morales, la station droite, l'usage plus libre de la main, la physionomie humaine, le langage articulé, l'ins-

tinct social, le sens religieux, etc., etc., tout cela perd de sa valeur ou n'a plus qu'une valeur relative dès que l'on a recours à une comparaison sévère et appuyée sur des faits; dès que l'on ne se borne plus, comme on le fait habituellement, à envisager seulement les Européens les plus civilisés, mais que l'on examine aussi les types humains très voisins de l'animalité ; ceux qui n'ont pu s'élever de la grossièreté native et originelle à la civilisation. »

Et plus loin : « Pour apprécier l'homme comme il est, pour en voir la place réelle dans la nature, ne vous avisez donc pas d'imiter nos philosophes purs et prétendus grands penseurs. Ces messieurs contemplent leur petit moi dans le miroir de leur orgueil sans se soucier nullement de la vieille origine de l'homme, de l'histoire de son développement, puis ils font par abstraction le pitoyable et philosophique portrait d'un homme typique (1). »

A notre tour, nous pourrions vous dire aussi, messieurs, et sans vous adresser aucune des injures que vous nous prodiguez si souvent dans vos livres : « Voyons, franchement, sans rancune et sans parti pris, lequel, du portrait de l'homme que vous faites, ou de celui que nous exposons, est le plus pitoyable et le moins philosophique? Nous sommes bien convaincus que si l'on en lisait les descriptions devant une assemblée impartiale, et que si l'on faisait ensuite voter, la grande majorité des voix, pour ne pas dire l'unanimité, serait pour le nôtre; et il pourrait bien se faire que l'on criât haro sur vous!

De l'orgueil! certainement que nous en avons : car c'est Dieu lui-même qui nous a créés, ne vous en déplaise, et cela dût-il blesser votre humilité; et nous sommes loin de C. Vogt, quand, à la fin de sa seizième leçon sur *l'Homme*, il dit qu'il « vaut mieux être un singe perfectionné qu'un Adam dégénéré ». Un singe n'est jamais qu'un singe, tandis qu'un Adam même dégénéré est toujours un homme qui peut, à un moment donné, sortir de son état de civilisation inférieure, et devenir aussi savant que vous, pour ne pas dire plus.

Ed. JACQUART.

(1) L. Büchner. *L'Homme selon la science*, pp. 228 et 229.



UN PROCÈS

SOUS SAINT LOUIS

Sur la foi du sire de Joinville, l'historien et fidèle ami de saint Louis, nous sommes habitués à nous représenter le bon roi, assis au pied d'un chêne de la forêt de Vincennes, et distribuant lui-même à ses sujets une douce et paternelle justice.

« Maintes fois, dit Joinville, il advint qu'en été, il allait s'asseoir au bois de Vincennes après sa messe, et s'accotait à un chêne, et nous faisait asseoir autour de lui. Et tous ceux qui avaient affaire venaient lui parler sans empêchement d'huissier ni d'autres gens. Et alors il leur demandait de sa propre bouche : y a-t-il ici quelqu'un qui ait sa partie ? Et ceux qui avaient leur partie se levaient, et alors il leur disait : taisez-vous tous et on vous expédiera l'un après l'autre. Et alors il appelait Mgr Pierre de Fontaines et Mgr Geoffroi de Villette (c'étaient les meilleurs jurisconsultes du temps) et disait à l'un d'eux : expédiez-moi cette partie. Et quand il voyait quelque chose à amender dans les paroles de ceux qui parlaient pour lui ou dans les paroles de ceux qui parlaient pour autrui, lui-même l'amendait de sa bouche (1). »

Joinville ajoute que c'est non seulement à Vincennes,

(1) *Œuvres de Jean, sire de Joinville*. Édition de Wailly, page 41.



mais aussi dans le jardin de Paris, qu'il a vu souvent le roi juger lui-même en plein air (1).

Il ne faudrait pas croire que ces assises pacifiques et quasi-champêtres soient les seules qu'ait présidées saint Louis.

Profondément convaincu que la justice est la première dette de l'autorité souveraine, il savait, à propos, avec un tact merveilleux, tantôt la rendre accessible aux humbles en les entendant lui-même, sans frais, sans formalités et sans avocats, tantôt la faire redouter des grands, en imposant à ceux d'entre eux qui avaient méfait, la haute et solennelle juridiction de sa cour.

J'en donnerai pour exemple un procès qui constitue l'un des faits mémorables de l'histoire intérieure du règne de saint Louis, et dont j'emprunte le récit aux plus anciennes chroniques (2).

Un jour une brillante assemblée était réunie dans le palais et sous la présidence du roi. A ses côtés siégeaient non seulement les officiers de sa cour, ses conseillers ordinaires, mais encore la plupart des grands vassaux de la couronne. Je citerai seulement : le roi de Navarre, le duc de Bourgogne, les comtes de Bretagne, de Blois, de Champagne, le châtelain de Noyon. On remarquait dans la noble assistance un prélat : l'archevêque de Reims, et une femme : la comtesse de Flandre.

Tous ces illustres seigneurs ne prenaient pas part, d'or-

(1) *Ibid.*, *p. 42*. « Je vis quelquefois en été que pour expédier ses gens il venait dans le jardin de Paris vêtu d'une cotte de camelot, d'un surcot de tiretaine sans manches, un manteau de taffetas noir autour du cou, très bien peigné et sans coiffe, et un chapeau de paon blanc sur la tête. Et il faisait étendre des tapis pour nous asseoir autour de lui; et tout le peuple qui avait affaire par devant lui se tenait autour de lui debout; et alors il les faisait expédier de la manière que je vous ai dite avant pour le bois de Vincennes. »

(2) Le confesseur de la reine Marguerite, *Vie de saint Louis, Paris, 1761, p. 378*. — Guillaume de Nangis, *Annales du règne de saint Louis, Paris, 1761, p. 234*. — Matthieu de Westminster, *Flores historiarum*, Francfort, 1601, p. 368. — Le Nain de Tillemont, *Vie de saint Louis, édition de J. de Gaulle*, t. IV, p. 180.

dinaire, aux délibérations de la cour de justice du monarque. D'où vient qu'ils y étaient présents ce jour-là?

Leur présence se justifiait par l'importance exceptionnelle de l'affaire à juger.

Devant eux comparaissait, sous le coup d'une grave accusation, le chef d'une ancienne et puissante maison féodale, Enguerrand IV, seigneur de Coucy, d'Oisy, de Meaux, de Cambray, de Condé et de plusieurs autres lieux.

Voici les faits imputés au noble sire :

Dans le voisinage du château de Coucy se trouvait l'abbaye de Saint-Nicolas. Un jour, trois jeunes gentilhommes flamands, que leurs parents avaient envoyés à l'abbé pour apprendre le français et faire leur éducation, étaient allés se promener et se distraire dans les bois de l'abbaye. Ils se mirent à poursuivre, à coups de pierres ou de flèches, quelques lapins, et, dans l'ardeur de cette chasse improvisée, ils ne s'aperçurent pas qu'ils avaient franchi les limites de l'abbaye et que les terres où ils étaient parvenus étaient celles du seigneur de Coucy. Les malheureux enfants tombèrent entre les mains des gardes forestiers du baron, qui les arrêtèrent et les conduisirent à leur maître. Celui-ci, « sur ce seul mot qu'on les avait trouvés chassant en sa forêt, laissa aller ses esprits à la colère ». Sans aucune forme de procès, il commanda que les innocents braconniers fussent pendus aux fourches patibulaires que sa qualité de haut justicier lui donnait droit d'avoir dans son fief. L'ordre fut aussitôt exécuté.

Cet acte d'une odieuse brutalité devait soulever, en France, une légitime indignation.

L'abbé de Saint-Nicolas, le connétable Gilles le Brun, quelques nobles dames dont les familles étaient alliées à celles des victimes, allèrent porter plainte au roi et demander vengeance.

Saint Louis fit faire, par un de ses officiers de justice, une information préalable sur les faits qui lui étaient dénoncés. Cette sorte d'instruction ne lui ayant laissé aucun doute sur la culpabilité d'Enguerrand, il résolut de lui infliger la peine que méritait son crime. Enguerrand fut cité à comparaître devant la cour du roi.

« ... Le bon roi droiturier, quand il sut et eut ouï la cruauté du sire de Coucy, le fit appeler et semoncer qu'il vînt à la cour pour répondre de ce vilain cas. »

Le sieur de Coucy n'était pas un accusé ordinaire. A la fierté naturelle de son caractère se joignait l'orgueil du rang élevé qu'il occupait dans la hiérarchie féodale. Issu d'une race antique, les liens du sang l'unissaient à tous les premiers barons du royaume. Bien plus, il était parent de saint Louis lui-même; car, par Alix de Dreux, sa grand'-mère, il descendait en droite ligne du roi Louis le Gros.

Ce ne fut pas sans frémir qu'il reçut l'ordre de venir rendre compte au roi de sa conduite. Il obéit cependant et se rendit à Paris. Mais, sous les dehors d'une déférence respectueuse à la volonté royale, il cachait l'intention d'employer, pour échapper à la justice du prince toutes les ressources que pouvaient lui fournir l'état politique ou les institutions judiciaires alors en vigueur.

Il commença par déclarer que le roi et ses conseillers n'avaient pas qualité pour connaître de ses actes, qu'il n'était justiciable que des pairs de France, suivant le droit et l'usage des baronnies.

Les jurisconsultes de la cour eurent à délibérer sur cette espèce de déclinatoire. Un moyen fut trouvé pour le repousser.

Pour jouir du privilège de n'être jugé que par les pairs du royaume, il fallait que Enguerrand fût lui-même de ce nombre. Or, les meilleurs clercs du conseil prétendirent que si la seigneurie de Coucy avait constitué, entre les mains des ancêtres d'Enguerrand, une pairie, elle avait perdu ce caractère depuis que les terres de Bones et de Gournay en avaient été démembrées pour être attribuées en partage aux frères puînés d'Enguerrand.

A cela le sire de Coucy répondait que les seigneurs de Bones et de Gournay lui rendaient hommage, et que lui-même représentait ses arrière-vassaux comme vassal immédiat de la couronne.

Cette question préjudicielle de droit féodal était de nature à partager les meilleurs esprits. Les controverses qu'elle

occasionna traînaient en longueur et irritaient saint Louis parce qu'elles suspendaient l'action de sa justice.

Il prit le parti de leur donner une brusque solution.

Tout à coup, on apprit que les grands vassaux étaient convoqués d'urgence à venir, pour juger Enguerrand, composer la cour féodale du souverain. C'était une concession à l'accusé. Mais, en même temps, on sut que les sergents du roi s'étaient saisis de la personne du sire de Coucy et l'avaient jeté dans les cachots de la Tour du Louvre, tout comme s'il s'agissait d'un vulgaire assassin. A peine avait-on daigné lui épargner la honte des fers en lui laissant la liberté de ses membres.

Par cette incarcération inattendue, le roi prenait sa revanche de la faveur accordée à l'accusé de n'être jugé que par les barons. On peut même dire que c'était, de sa part, un coup d'audace. Car, selon les principes de la féodalité, un seigneur ne devait pas plus être arrêté que jugé par d'autres que ses pairs.

En violant cette règle, le but du roi avait été de manifester hautement sa volonté de châtier Enguerrand.

Les barons convoqués par saint Louis n'apprirent pas sans colère l'atteinte portée, en la personne du sire de Coucy, à leurs privilèges. Ils accoururent en toute hâte, sous l'empire d'un double sentiment de crainte et d'indignation. Tous venaient dans la pensée non de juger, mais de sauver le prisonnier du Louvre.

Les plus impatients, entre autres le roi de Navarre et la comtesse de Flandre, auraient voulu lui éviter non seulement une condamnation, mais même l'affront de comparaître en accusé devant le roi. Espérant fléchir saint Louis, ils l'allèrent trouver, dès avant le jour fixé pour l'audience, et le prièrent de consentir à l'arrangement que voici :

Enguerrand aurait promis, sous caution, de payer une forte somme d'argent à titre soit d'amende envers l'Etat, soit d'indemnité envers les familles des victimes. Moyennant cet engagement, la liberté lui aurait été rendue et il n'aurait plus été question de le soumettre à aucune condamnation.

Proposer à saint Louis cette sorte de transaction avec sa

justice, c'était commettre un anachronisme de près de mille ans. N'était-ce pas, en effet, vouloir renouveler, en plein XIII[e] siècle, des usages germaniques, et faire, au cas du sire de Coucy, l'application du système pénal des lois franques?

On sait quel est ce système.

Chez les Francs saliens, lorsqu'un homicide avait été commis, les mœurs et la législation autorisaient les parents de la victime à tirer eux-mêmes vengeance de l'injure qu'ils avaient subie. Une guerre privée s'engageait. De là des luttes sanglantes au retour desquelles les vainqueurs se plaisaient à exposer, sur des pieux, devant leurs demeures, les têtes de leurs ennemis vaincus; c'est ainsi que, dans certaines campagnes, il arrive encore quelquefois qu'on suspende, à la porte des châteaux, les oiseaux de proie ou les têtes d'animaux sauvages qu'on se fait honneur d'avoir abattus à la chasse.

Rien de plus barbare, rien de plus contraire à tout ordre social que les vengeances domestiques. Aussi, tout en admettant un si grand mal, la loi salique cherchait à y remédier. C'est dans ce but qu'elle encourageait et réglementait le curieux usage des « compositions ».

La « composition », c'est une somme d'argent moyennant l'offre de laquelle l'auteur d'un crime pouvait se soustraire aux représailles de la victime ou des siens. Le taux de la composition variait avec la gravité du délit ou le rang social du patient : elle était de 200 sous d'or en cas de meurtre d'un Franc, de 100 seulement en cas de meurtre d'un Romain. Elle se partageait, d'ailleurs, inégalement en deux parts : le « fredum » ou amende revenant au prince, et la « faida » ou « wehrgeld, » qui servait à indemniser la famille offensée.

La composition était le prix de la paix. Celui qui l'avait payée n'avait plus à redouter ni la colère de ses ennemis, ni la justice de sa nation. Il avait, avec de l'or, désarmé l'une et l'autre.

C'est une véritable composition que les amis d'Enguerrand étaient venus offrir, en son nom, à saint Louis. Ils pensaient que, moyennant une forte indemnité pécuniaire, le coupable obtiendrait l'impunité.

Un Mérovingien se serait prêté à un tel marché. Saint Louis leur montra qu'il était d'une autre race. Leur requête n'obtint que l'accueil qu'elle méritait; elle fut repoussée avec indignation. Le roi déclara que, pour l'expiation du meurtre, il fallait non de l'or, mais du sang; il ajouta que son intention inébranlable était de faire justice d'Enguerrand, et de le punir « de telle mort qu'il avait fait subir aux enfants ». Les seigneurs ne retirèrent de leur visite à saint Louis d'autre profit que d'avoir entendu, de sa bouche, ces fermes et peu rassurantes paroles.

Ils n'osèrent faire aucune nouvelle tentative dans l'intérêt d'Enguerrand jusqu'au jour fixé pour la comparution de celui-ci devant le roi. Ce jour-là, ils n'eurent garde de manquer au rendez-vous. Tous se rendirent à la cour qui se trouva composée, en conséquence, ainsi que j'ai dit en commençant.

L'audience s'ouvrit avec solennité. Le roi entra d'abord; puis les grands vassaux et les officiers du conseil prirent séance chacun selon son rang. Après quoi on introduisit les parties.

L'abbé de Saint-Nicolas parut le premier. Il était assis près des mères elles-mêmes des victimes. A lui revenaient les fonctions d'accusateur; car, à cette époque, il n'existait pas encore de magistrature spéciale, de ministère public chargé de la poursuite des crimes.

Enfin, l'accusé entra, amené par les officiers chargés de la garde de sa personne. La parole fut donnée à l'abbé de Saint-Nicolas.

L'orateur n'eut pas de peine à démontrer l'exactitude des faits reprochés à Enguerrand et à émouvoir l'assemblée par le récit de la mort de ses élèves. A l'éloquence de son réquisitoire s'ajoutait celles des larmes et des sanglots que les trois infortunées mères répandaient en l'entendant.

Quand l'abbé eut terminé, Enguerrand resta d'abord quelque temps comme frappé de stupeur. « L'affaire avait été, dit une ancienne chronique, débattue bien au long et mûrement, et par grande délibération, et Enguerrand ne trouvait point de réponse aux preuves que l'on alléguait publiquement de son crime. »

Il ne prit la parole que pour demander au roi la permission d'appeler à son conseil ceux des barons qui étaient ses parents. Cette demande étant conforme à un ancien usage, le roi l'accueillit. Et, comme presque tous les barons étaient, de près ou de loin, parents d'Enguerrand, tous quittèrent leurs sièges et se réunirent à lui. Il ne resta auprès du roi que les officiers de la cour.

Après que l'accusé et ses parents eurent longuement conféré, ils revinrent devant le roi. L'audience étant reprise, le châtelain de Noyon, Jean de Thourote, se leva et se fit l'organe de la défense.

L'avocat improvisé montra plus d'audace que de souci de la vérité. Parlant contre l'évidence, il nia pleinement que le sire de Coucy « eût mie pendu, ni ordonné à pendre les trois jouvenciaux ».

« Le sire de Coucy, dit-il en finissant, est prêt à se défendre par bataille du crime qu'on lui impute. Quant à l'enquête, il n'est pas d'usage qu'elle soit employée contre des personnes de son rang dans les affaires qui engagent leur honneur, leur patrimoine ou leur vie. L'accusé ne peut ni ne veut se soumettre à l'information. »

Cette conclusion était habile. En effet, Enguerrand était un brillant chevalier. Si les gages de bataille offerts en son nom étaient admis, tout promettait qu'il sortirait vainqueur du champ clos ; et puis, ce qui importait surtout, n'était-ce pas de sauver l'indépendance des barons, de leur épargner la honte de voir l'un d'eux condamné à mort par le roi ? Le duel judiciaire, c'est-à-dire l'appel au « jugement de Dieu », aurait, en tous cas, ce précieux avantage.

Eluder la justice royale, tel était donc le but que poursuivait le sire de Thourote. Qu'allait faire saint Louis ?

Il faut convenir qu'il se trouvait, cette fois, en présence d'une sérieuse difficulté.

S'en remettre au sort des armes, au hasard d'un combat singulier, c'était, en effet, en l'année où on se trouvait, un moyen fort employé pour terminer les procès, surtout quand la cause était criminelle et que les parties étaient des nobles.

Ainsi ce n'était plus maintenant l'application des règles surannées de la loi franque qu'on demandait au roi. On ne faisait que lui opposer les usages mêmes de son temps. Le saint roi allait avoir à lutter non plus avec le passé, mais avec le présent, pour accomplir son œuvre de justice.

Le procès, après le plaidoyer du châtelain de Noyon, se réduisait à la question de savoir si Enguerrand serait reçu ou non à se défendre par bataille.

On me permettra de suspendre ici mon récit afin de dire quelques mots de cette coutume, qui nous paraît aujourd'hui si étrange, du combat judiciaire.

C'est dans le paganisme germanique qu'il faut en chercher l'origine. Un caractère commun aux peuples primitifs, c'est l'influence considérable que les croyances religieuses exercent sur leurs institutions.

Chez les Germains, les Dieux président aux assises des tribunaux. Le magistrat remplit un ministère de prêtre et prononce en leur nom. C'est à eux aussi qu'on fait appel, dans les cas douteux, pour instruire l'affaire et découvrir la vérité. Alors, un moyen de preuve auquel on a fréquemment recours, c'est celui des « ordalies » ou « jugements de Dieu ».

Les ordalies étaient de deux sortes : les épreuves par les éléments et le combat judiciaire.

On sait ce qu'étaient les épreuves. « Pour les barbares, dit Ozanam, l'eau, le feu, ces éléments purs et incorruptibles, voilaient des divinités puissantes, qui ne pouvaient souffrir le contact d'un malfaiteur. » L'épreuve consistait à consulter ces divinités. Tantôt on obligeait l'homme soupçonné d'un crime à saisir, dans sa main nue, un fer rouge ; tantôt on le jetait, pieds et poings liés, dans une rivière ou une cuve d'eau. Si, dans le premier cas, il se brûlait ; si, dans le deuxième, il surnageait au lieu d'aller au fond du liquide, c'est que les éléments rejetaient sa présence, on le déclarait coupable (1).

(1) V. Ozanam. *Œuvres complètes, t. III, p. 136.*

Une idée religieuse trouvait également place dans le duel. Les Germains pensaient que leurs divinités guerrières ne pouvaient abandonner l'innocent ; qu'elles lui viendraient en aide et lui assureraient la victoire.

Très en faveur sous la plupart des rois des deux premières races, les épreuves par les éléments devaient disparaître plus rapidement que le combat judiciaire. Dans le cours des xe et xie siècles, elles sont en décadence. On voit, au contraire, à la même époque, la procédure par « voie de batailles » progresser et se développer au point de devenir, dans toute l'Europe, la manière ordinaire de vider les querelles. Si le duel survécut aux épreuves, c'est d'abord parce qu'il choquait moins le christianisme, encore superstitieux et grossier de nos pères ; ensuite, parce qu'il répondait mieux aux instincts militaires et chevaleresques de la société féodale.

Longtemps, dans les cours des seigneurs ou du roi, le combat fut employé entre toutes personnes et en toutes matières.

Entre toutes personnes, c'est-à-dire entre roturiers comme entre nobles.

En général, tout accusé ou appelé était obligé de combattre personnellement, s'il n'avait une « loyale excuse ». Dans ce cas, on permettait de prendre un champion, c'est-à-dire de se faire représenter par un mandataire payé, qui combattait pour la personne appelée. Les gens légalement excusés, et admis à se défendre par champions, étaient, par exemple, les femmes, les infirmes, les vieillards, les ecclésiastiques. En conséquence, si, dans le procès du sire de Coucy, les gages de bataille eussent été admis, Enguerrand aurait eu pour adversaire, en champ clos, le champion choisi par l'abbé de Saint-Nicolas.

J'ajoute que le duel trouvait place en toutes matières. On y avait recours non seulement dans les causes criminelles, mais aussi dans les affaires civiles, pour décider d'intérêts parfois minimes. Et on ne se battait pas que sur des cas à juger entre particuliers : on demandait aux armes même la solution des plus graves questions de législation. C'est

ainsi que, sous l'empereur Othon, un débat s'étant élevé au sujet du droit de représentation (il s'agissait de savoir si les enfants d'un fils prédécédé viendraient, concurremment avec leurs oncles, à la succession de l'aïeul), il fut décidé que la controverse serait vidée par un combat entre deux champions. Celui du droit de représentation ayant été vainqueur, ce droit fut consacré par un édit perpétuel.

« Les hommes, raisonnables dans le fond, dit Montesquieu, mettent sous des règles leurs préjugés mêmes. Rien n'était plus contraire au bon sens que le combat judiciaire ; mais, ce point une fois posé, l'exécution s'en fit avec une certaine prudence (1). »

C'était quelque chose de très sage, en effet, que la réglementation dont le duel en champ clos était l'objet. On prenait mille précautions, soit pour assurer la loyauté de la lutte, soit pour en atténuer les dangers.

La bataille n'avait jamais lieu qu'en vertu de l'autorisation et sous les yeux des juges.

Les parties n'entraient en champ clos qu'après avoir donné des gages et prêté serment qu'elles ne combattaient que pour la défense du droit, et non par esprit de haine ou de vengeance.

Des mesures étaient prises pour que le peuple présent ne fît rien de nature à troubler pendant la lutte, ou à aider l'un des champions.

Enfin, on voulait qu'il y eût entre eux égalité, soit dans les armes, soit même dans les reliques qu'ils portaient parfois sous leur armure. Par application de cette règle, lorsqu'un gentilhomme provoquait un roturier, il devait renoncer à tout ce qui était le privilège de la noblesse, au cheval, à l'épée et au casque, et se contenter des armes du vilain : l'écu et le bâton. « Puisqu'il s'abaisse à appeler si basse personne, dit Beaumanoir, sa dignité y est, en ce cas, ramenée. » Le même auteur rapporte qu'un déloyal chevalier, du nom de Pierre, qui était appelant, voulut une fois combattre contre un roturier, à cheval et avec une armure com-

(1) *Esprit des Lois, livre 28, chap. 23.*



plète. Mal lui en prit. Cheval et armure furent confisqués au profit du seigneur. On décida que Pierre entrerait en champ clos dans l'état où il se trouva une fois dépouillé de ses armes, c'est-à-dire « à pied, en chemise, » et sans avoir même le bâton ni l'écu dont disposait son adversaire. Pierre renonça à sa demande (1).

Je passe sous silence les formalités nombreuses, prières, gestes, paroles sacramentelles, qui composaient le cérémonial du combat et qui en faisaient un spectacle pompeux et imposant. L'effet de ces solennités était de lui donner une apparence de justice, et il faut convenir que, par le respect de l'autorité et de la règle qu'on y observait, le duel judiciaire était quelque chose de préférable soit aux guerres privées, qu'il servait souvent à prévenir, soit aussi au duel proprement dit, dont nous voyons encore souvent aujourd'hui de tristes ou ridicules exemples. Cela n'empêche pas que, si on va au fond des choses, on ne peut assez s'étonner que les hommes aient si longtemps pratiqué, pour trancher leurs procès, un moyen qui était à la fois barbare, absurde et impie.

C'était un moyen barbare. Rarement, en effet, le combat se terminait sans que l'arène fût teinte de sang. Et si le vaincu n'avait pas expiré sous les coups de son ennemi, le plus souvent il n'échappait pas pour cela à la mort. Le seigneur le faisait traîner, sur une claie, jusqu'aux fourches patibulaires, et « pendre par la goule, mort ou vif. » Ainsi, il ne quittait le champ clos que pour le gibet.

Secondement, c'était un usage absurde. Qu'y a-t-il, en effet, de plus déraisonnable que de confondre la force et le droit ? Faire dépendre l'honneur ou la vie des citoyens de l'adresse ou de la supériorité musculaire, n'est-ce pas le comble de la folie ? Et c'est cependant à ce résultat qu'aboutissait le duel.

Enfin, c'était une coutume impie. Car c'est tenter Dieu que de requérir son intervention en toute querelle et de se décharger sur lui du devoir de juger. C'est enfreindre la

(1) *Coutumes de Beauvoisis. Édition Beugnot, t. II, p. 432.*

défense exprimée dans l'Evangile de saint Luc : « O hommes, qui m'a constitué juge de vos querelles et de vos partages ? *Quis me constituit judicem aut divisorem super vos ?* »

Saint Louis désapprouvait, tout comme nous, les monstrueux usages judiciaires de son siècle. Allait-il en tolérer l'application dans le procès du sire de Coucy ?

Il faut convenir qu'elle n'eût jamais été plus fâcheuse. Qu'y avait-il, en effet, besoin du duel, dans une affaire où les faits n'étaient que trop avérés, où le crime était patent ? Mais, d'autre part, jamais on ne vit la bataille demandée avec plus d'instance. C'est que les intérêts en jeu étaient considérables. La vie de l'accusé n'était pas seule en cause. Il s'agissait en même temps des privilèges de toute la noblesse. Ainsi, une simple question de procédure mettait aux prises les deux grands pouvoirs qui se partageaient alors la France : la féodalité et la monarchie.

Saint Louis se tira heureusement d'une situation où aurait échoué un prince d'un caractère moins énergique.

Aux conclusions hautaines du sire de Thourote il répondit que le combat ne pouvait être accordé. Voici la raison qu'il en donna :

« On ne doit pas, dit-il, procéder par loi de bataille dans les affaires des pauvres, des églises ou des personnes dont on doit avoir pitié ; car, où ces personnes trouveraient-elles des champions capables de se mesurer avec la fleur de la chevalerie du royaume ? »

Ce premier refus, motivé dans le goût du temps, ne découragea pas les barons. Le comte de Bretagne demanda la parole, et, reprenant la thèse du châtelain de Noyon, il exhorta vivement le roi, dans son propre intérêt, à ne pas avilir la dignité des seigneurs en les assujettissant à d'injurieuses enquêtes.

Ce nouveau discours n'embarrassa pas saint Louis. « Comte, dit-il, vous ne teniez pas le même langage, au temps passé, quand vos barons avaient porté plainte devant nous et offraient de prouver par bataille leurs griefs contre vous. Vous répondîtes alors qu'il ne fallait pas aller avant

par bataille, mais par enquête, en telle besogne; et disiez encore que bataille n'est pas voie de droit. »

Confondu par l'à-propos de cette réplique, le comte de Bretagne se tut; et tous les pairs comprirent qu'il était inutile de prolonger la résistance contre un roi que rien n'intimidait et qui « moult était échauffé de justice faire ». Ils le savaient capable de faire, suivant l'expression de Joinville, « bonne et raide justice ». Leur attitude changea tout à coup. De fière et arrogante elle devint suppliante et humble. Enguerrand se jeta aux pieds du roi, confessant son crime et implorant grâce et merci. A ses côtés, ceux des barons qui avaient pris d'abord le plus chaudement parti pour l'accusé, la comtesse de Flandre entre autres, se faisaient remarquer maintenant par leurs larmes et par leurs prières.

Un moment, saint Louis les vit tous prosternés devant lui, vaincus par le double prestige de son autorité souveraine et de sa supériorité morale.

Les tentatives faites pour déjouer les rigueurs de sa justice n'avaient pu l'ébranler. Il ne devait pas rester sourd à l'appel fait à sa clémence. Déjà « incliné à la miséricorde », il s'adressa au sire de Coucy :

« Enguerrand, lui dit-il d'une voix grave et sévère, sachez que si je savais que telle fût la volonté de Dieu, rien ne pourrait vous préserver de la mort honteuse que mérite votre crime. Ni la noblesse de votre lignage, ni la puissance de vos amis ne me détourneraient de faire pleine justice. »

Ceci dit, saint Louis prit l'avis des pairs et des officiers de sa cour. Sur leur conseil, il accorda à l'accusé la vie, mais non pas l'impunité.

Voici les condamnations qui lui furent infligées, en quelque sorte, par grâce et par commutation de la peine capitale. Il fut condamné :

1° A faire le pèlerinage de la Terre sainte et à y rester trois ans ;

2° A payer au roi dix mille livres parisis d'amende ;

3° A faire dépendre les trois jeunes gentilhommes et à les faire inhumer honorablement avec fondation de trois chapellenies perpétuelles « pour les âmes desdits pendus »;

4° A la confiscation des bois où les jeunes gens avaient été arrêtés, lesquels bois furent attribués à l'abbaye de Saint-Nicolas ;

5° A la perte de son droit de haute justice « afin qu'il ne pût plus mettre en prison ni traîner personne à la mort pour quelque forfait que ce fût ».

Enguerrand jura de se soumettre à toutes ces conditions, et il s'y conforma en effet.

Guillaume de Nangis, après avoir rendu compte du procès, a le soin de faire connaître à quoi servit l'amende payée par le sire de Coucy :

« Qu'on sache que si le bon roi droiturier prit les deniers, il ne les mit pas en ses trésors. Mais il les convertit en bonnes œuvres : car il en fit faire la Maison-Dieu de Pontoise, et l'accrut en rentes et terres, et, de plus, il fit reconstruire les cellules et le dortoir du couvent des frères prêcheurs de Paris, et en entier le monastère des frères mineurs. »

Le même auteur termine ainsi son récit :

« Laquelle chose fut et doit être grand exemple à tous ceux qui justice maintiennent — puisque très noble sire et de très haut lignage, qui n'était accusé que par de pauvres gens, trouva à peine remède de sa vie devant celui qui droite justice tenait et gardait. »

Ainsi, pour le vieux chroniqueur, ce qui rend le procès du sire de Coucy digne d'attention, ce sont les vertus : la justice, la fermeté, dont le saint roi donna la preuve en cette circonstance.

Le même événement n'est pas moins remarquable à un autre point de vue, au point de vue de ses conséquences politiques et judiciaires. Je vais les signaler rapidement.

Dans l'ordre politique, le crime d'Enguerrand avait fourni à saint Louis l'occasion d'affirmer sa suprématie royale et d'abaisser l'orgueil d'une noblesse indisciplinée et violente. Les grands comprirent qu'il y avait à Paris une autorité avec laquelle, de gré ou de force, ils devraient désormais compter. Quelqu'un qui eut de la peine à prendre son parti de ce nouvel état de choses, ce fut Jean de Thourote, l'avo-

cat malheureux du sire de Coucy. Il paraît que, sortant de l'audience après le prononcé du jugement, il n'avait pu s'empêcher de s'écrier par dépit : « si j'étais le roi, je ferais mieux que lui, je ferais pendre tous mes barons ». Le roi ayant eu connaissance de ce propos, il fit venir celui qui qui l'avait tenu, et lui dit : « Comment donc, Jean, ne dites-vous pas que je devrais faire pendre mes barons ? Certainement je ne les ferai pas pendre. Mais apprenez que je les châtierai s'ils méfont. »

Ainsi, les grands étaient bien avertis.

Dans l'ordre judiciaire, notre procès marque un grand progrès. Il fut comme le signal d'une véritable révolution dans l'administration de la justice. Pour s'en convaincre, il suffit d'observer que la condamnation d'Enguerrand date de 1256 suivant quelques historiens, de 1259 suivant d'autres.

Or, c'est en 1260 que parut la fameuse ordonnance de saint Louis, portant abolition du combat judiciaire dans les provinces royales. En voici les termes :

« Nous défendons les batailles par tout notre domaine : en toutes querelles, et en lieu de batailles, nous mettons preuve des témoins et des chartres, selon droit écrit en code el-titre de partis. »

Le duel avait jeté dans les mœurs de si profondes racines que l'usage ne pouvait en disparaître tout d'un coup. Il se maintint encore de longues années, malgré l'ordonnance de 1260, soit devant les cours féodales, soit devant les tribunaux du roi.

Mais il n'en est pas moins vrai qu'à saint Louis revient l'honneur d'avoir porté le premier coup à une institution dont il avait compris la grossièreté et la barbarie. A partir du XIIIe siècle, les batailles en champ clos devinrent plus rares ; et « dans les deux siècles suivants, elles ne furent plus admises que par exception ».

Du reste, la persistance même du duel jusqu'au XVIe siècle montre que pour en essayer, dès 1260, la suppression, il fallait un prince d'un génie élevé et supérieur à son temps.

Cette supériorité de saint Louis quelle en était la cause ?

Sans doute, le fils de la reine Blanche était naturellement doué d'un jugement droit et d'une heureuse intelligence; mais je ne risque guère de me tromper en disant que ce qui fit le grand roi ce furent surtout les vertus du grand chrétien. Partout, en toutes circonstances, dans ses actes publics comme dans sa vie privée, ce dont se préoccupait surtout le pieux monarque, c'était de faire la volonté de Dieu et de se conformer aux enseignements de son Eglise. Il ne paraît pas que le gouvernement du royaume ait eu à souffrir de cette règle de conduite. Toujours est-il que la France y gagna la réforme de 1260.

En l'accomplissant, en effet, saint Louis ne fit que mettre en pratique la doctrine de l'Eglise qui, de tout temps, s'était formellement prononcée contre le duel judiciaire.

On a quelquefois accusé l'Eglise d'avoir encouragé les ordalies et on a cité, à l'appui de cette assertion, les prières et les cérémonies religieuses qui précédaient le duel ou les épreuves, et auxquelles le prêtre ne craignait pas de venir présider.

Si, dit-on, l'Eglise intervenait dans ces étranges procédures, c'est qu'elle les approuvait.

Des documents nombreux et authentiques renversent cette objection.

Sans doute, on ne peut nier que, plus d'une fois, le clergé ait prêté son ministère à des usages impies et cruels; que même certains évêques aient composé ou réglé les prières et les formules de serment que récitaient les combattants au moment de l'entrée en champ clos.

Mais faut-il s'étonner que, pendant les ténèbres du xe ou du xie siècle, quelques prêtres aient participé à l'ignorance et aux préjugés de leurs concitoyens? Et doit-on être sévère pour des évêques qui transigèrent avec un mal qu'ils ne pouvaient empêcher et cherchèrent à le limiter en lui imposant des conditions?

Quoi qu'il en soit, ce qu'il importe de dire, c'est qu'il ne faut pas confondre l'Eglise avec quelques prêtres ou même quelques églises. Il ne faut pas imputer au corps entier les erreurs de quelques-uns de ses membres. L'Eglise ne com-

mit jamais la faute d'approuver les épreuves par les éléments ni par le combat.

Loin de là, elle s'y montra contraire d'abord en les proscrivant rigoureusement de ses tribunaux et en les interdisant aux clercs.

C'était prêcher d'exemple. L'Eglise ne s'en tint pas à cette condamnation tacite. Soit par la voix de ses papes ou de ses plus saints docteurs, soit par les décisions de ses conciles, elle ne se lassa pas d'attaquer l'institution des ordalies. Ses protestations ne cessèrent qu'avec l'établissement d'une procédure moins barbare et plus conforme au bon sens.

A partir du pontificat de Nicolas Ier, au IXe siècle, la doctrine des papes est certaine. Ils déclarent que les épreuves de toute nature sont des superstitions contraires aux canons. L'aveu de l'accusé et les dépositions des témoins sont, d'après les décrétales, les seules preuves dignes d'asseoir un jugement.

En France, les évêques n'avaient pas attendu que Rome eût prononcé pour combattre les fâcheux usages dont la justice laïque leur donnait le spectacle.

Dès le VIe siècle (502), le roi Gondebaud ayant composé et publié à Lyon, pour les Burgondes, une loi qui autorisait et prescrivait même le duel en toutes matières, le pieux et vénérable évêque de Vienne, saint Avit, n'hésita pas à faire parvenir au monarque arien de vives remontrances (1).

La même loi et les abus qu'elle entraînait devaient soulever sous le règne de Louis le Débonnaire, l'indignation et les éloquentes invectives d'un autre saint pontife. L'illustre Agobard, archevêque de Lyon, écrivit à l'empereur une lettre qui a par son étendue la valeur d'un véritable traité contre les superstitions légales ou judiciaires. On me permettra de citer quelques lignes de cet important ouvrage :

« Ce qui arrive fréquemment parmi nous, dit-il, c'est que non seulement des hommes valides, mais des malades et des vieillards sont provoqués au combat même pour

(1) Sancti Agobardi *opera*. Paris, 1666, t. I, p. 120 et 306.

des causes futiles, et, dans ces combats sauvages, ont lieu des homicides injustes; les querelles s'y terminent, mais de la façon la plus cruelle, la plus perverse, et subversive de la foi... S'imaginer que Dieu vient au secours de celui qui a pu vaincre son frère et lui infliger le plus grand mal, n'est-ce pas la pire des erreurs?... Quoi donc? Voilà deux champions bien armés qui se précipitent l'un sur l'autre, afin de s'accabler d'une grêle de coups, et cela pour des bagatelles ! Mais celui que tu veux tuer ou réduire à merci, tu dois l'aimer comme toi-même, et ces objets de rien, pour lesquels tu le combats à outrance, tu ne dois pas les estimer plus que de la boue !...

« Où donc est la charité? Les soldats du Christ, qui la possédèrent véritablement, lui soumirent le monde, non en tuant mais en mourant. Lorsqu'on disputait jadis sur la vérité de la religion, les uns soutenant que toute créature peut être l'objet d'un culte idolâtre, les autres enseignant que le Créateur seul a droit à l'adoration, ceux-là restèrent vainqueurs qui furent tués, et non pas ceux qui tuèrent. C'est en mourant, ce n'est pas en tuant que les martyrs rendirent la vérité manifeste. »

Le pontife conclut ainsi :

« Nous ne disons pas tout cela pour nier que la divine Providence donne parfois raison à l'innocent et condamne le coupable ; mais parce qu'il n'entre pas dans le dessein de Dieu que cet ordre règne d'une manière parfaite, si ce n'est au jugement suprême... La rétribution selon les mérites n'appartient pas à la vie présente, mais à la vie future. Qu'aucune âme fidèle n'aille donc croire que Dieu révèle ici-bas les actions secrètes des hommes par l'eau chaude ou le fer, et beaucoup moins encore par des combats sanguinaires (1). »

Telles étaient, quatre cents ans avant saint Louis, les sages et nobles paroles d'un archevêque de Lyon. Elles furent malheureusement trop peu écoutées ; grâce à l'ignorance et

(1) Ibid. *Adversus legem Gundobadi, p. 107, et Contra judicium Dei, p. 301.*



aux mœurs guerrières, les erreurs déplorées par Agobard se perpétuèrent jusqu'au XIIIe siècle ; de sorte qu'à cette époque même, les souverains pontifes durent renouveler, contre le combat judiciaire, les condamnations de leurs prédécesseurs. C'est ce que fit, en 1249 et 1252, l'un des papes contemporains de saint Louis, celui qui tint en 1245 le premier concile de Lyon, Innocent IV.

Le roi de France ne put ignorer les jugements portés par le saint-siège, et il était trop pieux pour n'y pas déférer. Sa conscience lui fit un devoir d'employer son autorité royale à la réforme de la justice.

De là son refus de permettre le duel dans le procès du sire de Coucy. De là l'ordonnance de 1260.

La France fut grande et prospère sous un prince qui ne séparait pas, dans sa pensée ni dans sa sollicitude, les intérêts de l'Etat de ceux de l'Eglise ; qui croyait faire le bien du royaume en défendant la foi, en contribuant à son extension, en protégeant les ordres monastiques, en multipliant les hospices et les œuvres pies, enfin en donnant lui-même, sur le trône, l'exemple des plus pures vertus chrétiennes.

L'abolition de la procédure par gages de bataille ne fut que l'un des fruits de cette alliance, trop rare, du pouvoir et de la religion.

Si Dieu permettait qu'un semblable accord se réalisât en d'autres temps, ne pourrait-on pas en attendre des résultats non moins heureux ?

Les sources où s'inspirait saint Louis ne sont pas taries. Ceux qui voudraient y puiser comme lui seraient sûrs d'y trouver encore : les lumières qui font discerner le bien, le courage qui sert à l'entreprendre, et les forces qui permettent de l'accomplir.

René MOUTERDE,

Professeur à la Faculté catholique de droit.



REVUE THÉOLOGIQUE

LES ACTES DU CONCILE DU VATICAN

Le R. P. Gérard Schneemann, de la compagnie de Jésus, publiait en 1869 le premier volume d'une collection des conciles, qui devait faire suite à celles de Labbe et de Hardouin. Il donna à cette collection le nom du collège de Sainte-Marie au Lac où il résidait, et l'intitula *Collectio lacensis*.

Les six premiers volumes de ce recueil parurent successivement à de courts intervalles. Ils contenaient les actes de 150 conciles ou réunions d'évêques, tenus de l'année 1682 à l'année 1869.

Le premier volume était consacré aux conciles de l'Eglise latine célébrés de 1682 à 1789 ; le second aux conciles des Eglises orientales tenus jusqu'en 1869 ; les quatre suivants aux conciles réunis de 1789 à 1869 dans l'Amérique du nord et en Angleterre (3e volume), en France (4e volume), en Allemagne, en Hongrie et en Hollande (6e volume), enfin en Italie, dans l'Amérique du sud et en Asie (6e volume).

Le septième volume devait couronner ce majestueux édifice, en donnant pour la première fois au public les actes si importants du concile œcuménique du Vatican. Mais il se fit attendre plusieurs années. C'est que, le 20 novem-

bre 1885, la mort avait frappé le vaillant P. Schneemann au milieu de ses travaux, au moment où les actes mêmes du concile étaient déjà imprimés et où les documents destinés à les compléter étaient presque tous réunis et mis en ordre.

Le soin de continuer cette œuvre considérable fut confié au R. P. Grauderath. Ce dernier tint à s'assurer par lui-même de la fidélité de toutes les transcriptions faites à Rome par son confrère. Il se procura, en outre, plusieurs pièces que le P. Schneemann n'avait point eues en main.

Nous avons la satisfaction de posséder enfin le fruit des veilles de ces infatigables travailleurs. C'est un magnifique volume *in-quarto*, de près de deux mille colonnes d'un texte serré, édité avec le soin le plus consciencieux (1).

Il est difficile d'en expliquer le contenu, sans rappeler sommairement l'histoire du concile du Vatican et la façon dont ses définitions ont été élaborées.

C'est le 29 juin 1868 que Pie IX promulgua la bulle *Æterni Patris*, qui convoquait le concile pour le 8 décembre de l'année suivante. Cette bulle et tous les documents officiels relatifs à la convocation de la grande assemblée devaient naturellement trouver place dans la *Collectio lacensis*. Mais, outre ces documents officiels, on y a réuni une foule de pièces diplomatiques, d'adresses, d'articles de revues et de journaux (col. 1110-1738), qui montrent l'accueil qui fut fait au concile par les gouvernements, par les libres penseurs, les hérétiques et les schismatiques, par le clergé et le peuple des divers pays catholiques, ainsi que les discussions et les vœux auxquels il donna lieu jusqu'à sa suspension.

Aussitôt que la tenue du concile eut été décidée, on réu-

(1) *Acta et Decreta sacrorum conciliorum. Collectio lacensis*, auctoribus presbyteris s. J. e domo B. M. V. sine labe Conceptæ ad Lacum. Tomus septimus. *Acta et decreta sacrosancti œcumenici concilii Vaticani*. Accedunt permulta alia documenta ad concilium, ejusque historiam spectantia. Cum indicibus generalibus septem voluminum totius collectionis. In-4° de xx pp. et 1942 col. Fribourg en Brisgau. Herder. 1890. — Chaque volume de la collection se vend séparément.

nit à Rome des théologiens et des canonistes, pour préparer les questions qui lui seraient soumises. Ces théologiens furent groupés en six commissions prosynodales : celle de la doctrine, appelée aussi la commission théologico-dogmatique, celle des questions politico-ecclésiastiques, celle des missions et des Eglises orientales, celle de la discipline, celle des réguliers, celle des rites et des cérémonies. Chacune de ces commissions élabora des projets de décrets, appelés *schemata*, et ces *schemata* furent, pour la plupart, distribués aux évêques de l'assemblée, avec des annotations explicatives.

Mgr Cecconi avait donné dans son *Histoire* (inachevée) *du concile du Vatican* (1) les documents relatifs à la convocation du concile et à la constitution des commissions prosynodales. Mgr Martin, évêque de Paderborn, avait publié les *schemata* sans leurs annotations (2). Le vieux catholique Friedrich avait édité ces annotations avec un recueil de pièces favorables à son parti. Notre *collectio lacensis* renferme tout ce qui avait été imprimé jusqu'ici par ces auteurs et le complète à plusieurs égards.

Les Pères du concile du Vatican tinrent, on le sait, deux sortes d'assemblées générales : des sessions solennelles, où les décrets étaient promulgués, et des congrégations, où ces décrets étaient élaborés.

Tout ce qui se fit en session solennelle est publié intégralement dans notre collection ; mais il était impossible de relater *in extenso* les discussions qui eurent lieu dans les congrégations. Notre curiosité de théologien aurait voulu y trouver au moins l'analyse des principaux discours prononcés, d'autant plus que cette analyse contribuerait à faire comprendre le texte des décrets. Mais par une discrétion que nous respectons, le P. Granderath n'a absolument rien donné de ces discours dans ses extraits des procès-verbaux des congrégations. Il est

(1) Traduite de l'italien par MM. Bonhomme et Duvillard ; 4 vol. in-8 ; Paris, Lecoffre.

(2) *Omnium concilii Vaticani quæ ad doctrinam et disciplinam pertinent documentorum collectio ;* in-8, Paderborn, Schœningh.

vrai que cette lacune est comblée dans une notable mesure par la publication d'autres sources de renseignements. La *collectio lacensis* contient, en effet, tous les amendements proposés par les Pères, au cours de la discussion, ainsi que les rapports présentés sur ces amendements au nom des députations compétentes. Or, tous les Pères devaient formuler en un amendement écrit les modifications qu'ils demandaient, et c'est sur le rapport des députés qui avaient étudié ces amendements, que l'assemblée votait le texte des décrets. Aussi suffira-t-il d'ordinaire de ces amendements et de ces rapports pour pénétrer le sens et la portée de tous les termes de nos définitions.

On sait que les députations étaient des commissions d'évêques chargées d'élaborer les projets de décrets et d'étudier tous les amendements.

Elles avaient été élues par les membres de l'assemblée, elles s'inspirèrent toujours des sentiments de la majorité et cherchèrent avec une grande science et une grande sagesse à concilier tous les désirs légitimes des Pères. Aussi presque toutes leurs propositions furent-elles adoptées par les Pères. Si le Saint-Esprit fut l'âme du concile par son assistance, si le souverain Pontife en fut la tête par son autorité, on peut dire des députations qu'elles furent les yeux et les mains de la vénérable assemblée.

C'est donc à bon droit que le P. Grauderath a voulu donner une large place dans son recueil aux travaux particuliers de la députation de la foi. Il n'a pas seulement publié les procès-verbaux authentiques de cette députation; il y a ajouté le journal de toutes les séances, rédigé par un Père qui en faisait partie. Il a également obtenu d'un autre évêque communication d'un journal de tout ce qui s'est fait relativement à la définition de l'infaillibilité pontificale.

Les évêques n'avaient pas seulement à discuter les projets qui leur étaient soumis; ils avaient encore été invités par le Saint-Père à lui proposer tous les vœux qu'ils pouvaient former. Ces vœux, qui recevaient le nom de *postulata*, étaient adressés à une députation spéciale nommée par Pie IX pour les étudier. Ces *postulata* présentés of-

frent un grand intérêt, surtout ceux qui regardent la discipline. La plupart avaient été imprimés dans le livre de Mgr Martin; mais notre collection donne des signatures omises par le vénérable évêque de Paderborn. Elle contient aussi des *postulata* qu'il n'avait point recueillis. Signalons parmi ces derniers celui qui fut présenté, le 12 décembre 1869, par le cardinal Sforza, au nom des évêques du royaume de Naples. Il remplit à lui seul soixante-quatre colonnes et touche à tous les points importants du dogme, de la morale et de la discipline.

N'oublions pas non plus un tableau qui fait connaître quelle a été la conduite de chaque évêque soit pendant, soit après le concile, par rapport à la définition de l'infaillibilité du souverain Pontife.

Tous les documents dont nous venons de parler ont été classés de la manière suivante :

Le corps de l'ouvrage (col. 1-497) renferme les lettres apostoliques relatives au concile, les *schemata* réformés par la députation de la foi d'où sont sortis immédiatement les décrets conciliaires; les amendements proposés par les Pères et les rapports présentés au nom de la députation de la foi sur ces projets; les votes émis en congrégations générales et en sessions publiques; enfin les constitutions promulguées dans les sessions. L'authenticité de toutes ces pièces est confirmée par le *visa* de Mgr Cani, archiviste du concile, qui a bien voulu les contresigner.

Vient ensuite un appendice divisé en deux parties.

Une première partie (col. 505-995) est intitulée *Documents conciliaires*. Elle contient les *schemata* qui n'ont point été transformés en définitions, ainsi que les *postulata* des évêques.

L'autre partie (col. 1005-1752) est intitulée *Documents historiques*. Elle montre toutes les démarches et les entreprises dont le concile a été le sujet depuis la première annonce qui en fut faite jusqu'à sa suspension.

Il était nécessaire qu'un recueil de cette nature fût complété par des tables abondantes. L'éditeur en a donc rédigé trois qui sont fort détaillées et permettent de retrouver

facilement tout ce qui se rapporte à un même personnage ou à une même question : une table suivant l'ordre des documents (page XI-XX), un *index* alphabétique des personnes (col. 1753-1833) et un *index* alphabétique des matières. Le tout se termine par une table générale plus sommaire (col. 1897-1942) des sept volumes de la *collectio lacensis*.

Il suffit de parcourir ces actes du concile du Vatican, pour être frappé du soin scrupuleux avec lequel ont été pesés tous les termes de ses définitions, aussi bien que la liberté avec laquelle tous les évêques exprimaient et défendaient leur opinion.

Nous avons déjà étudié, dans un article du P. Granderath (*Revue théologique* de juillet, p. 429), l'élaboration du texte de la définition de l'infaillibilité pontificale. Arrêtons-nous à quelques autres points.

La procédure qu'on suivit pour faire entrer un nouveau membre de phrase au canon du troisième chapitre de la constitution *Pastor æternus*, montrera avec quelle déférence les Présidents faisaient droit à toutes les réclamations qui pouvaient paraître légitimes.

Ce canon porte : « Si quelqu'un dit que le Pontife romain a seulement une charge d'inspection ou de direction et qu'il n'a pas un plein et suprême pouvoir de juridiction sur toute l'Eglise, non seulement pour les matières qui regardent la foi et les mœurs, mais encore pour celles qui regardent la discipline et le gouvernement de l'Eglise dispersée par tout l'univers; *ou qu'il a seulement la part principale et non toute la plénitude de cette suprême puissance, aut eum habere tantum potiores partes, non vero totam plenitudinem hujus supremæ potestatis*, ou que cette puissance qui lui appartient n'est pas ordinaire et immédiate, soit sur toutes les Eglises ensemble et sur chacune d'elles, soit sur tous les pasteurs et les fidèles et sur chacun d'eux, qu'il soit anathème. »

Le membre de phrase que nous avons mis en italique et qui affirme contre les Gallicans la plénitude du pouvoir suprême des successeurs de saint Pierre ne se trouvait pas

dans le *schema* distribué aux Pères. Néanmoins ceux-ci avaient exprimé si souvent leur sentiment à cet égard que, pour répondre à un amendement, la députation de la foi crut pouvoir l'introduire dans le canon, sans sortir de la ligne de conduite que lui traçaient les votes de la majorité.

Son rapporteur ne s'arrêta même qu'un instant à cette phrase, tant il lui paraissait naturel qu'elle fût adoptée. Mais Mgr Haynald, archevêque de Colocza, et Mgr Darboy, archevêque de Paris, demandèrent que le texte nouveau fût imprimé et distribué, avant qu'on procédât au vote. Les Présidents déférèrent à ce désir. Le canon complété ne fut pas seulement distribué, il fut encore l'objet d'un rapport spécial à la congrégation du 11 juillet. Ce n'est qu'après ce rapport qu'eut lieu le vote où le membre de phrase proposé par la députation de la foi fut accepté à une très grande majorité.

Mais si l'attention et la discussion des Pères furent sensibles dans la rédaction de la constitution *Pastor æternus*, elles se montrèrent peut-être mieux encore dans les travaux d'où sortit la constitution *Dei Filius*, qui préoccupait moins le monde catholique et dont la rédaction ne semblait pas exiger un soin aussi minutieux.

Le chapitre premier de cette constitution commence en ces termes : *Sancta Catholica Apostolica Romana Ecclesia credit et confitetur*. Ce début ne se trouve pas dans le *schema* préparé par la commission prosynodale, *schema* qui a été, du reste, complètement remanié. Quant au *schema* présenté d'abord par la députation de la foi, il était ainsi conçu : *Sancta Romana Catholica Ecclesia credit et confitetur*.

Deux amendements furent proposés sur ce texte.

Le premier réclamait la suppression du mot *Romana*, dans la crainte qu'on n'entendît cette formule de l'Eglise particulière de Rome.

Le second demandait ou bien qu'on mît : *Sancta Catholica atque Romana Ecclesia*, ou bien qu'on séparât par une virgule les qualificatifs *Romana* et *Catholica*. Autrement, disait-il, on sera porté à considérer l'Eglise romaine ré-

pandue par tout l'univers, comme une simple branche de l'Eglise véritable, et non comme la seule Eglise de Jésus-Christ.

La députation de la foi se prononça à l'unanimité contre ces deux amendements, sauf en ce qui concerne l'insertion d'une virgule. Sa première rédaction ne lui paraissait pas prêter le flanc aux interprétations qu'on signalait, et la formule *Sancta Romana atque Catholica Ecclesia* lui semblait insinuer une erreur, savoir que l'Eglise romaine et l'Eglise catholique sont deux parties constitutives d'une même Eglise. Ce sont les observations que son rapporteur, Mgr Gasser, évêque de Brixen, développa le 29 mars devant le concile assemblé en congrégation générale. Mais, ajouta-t-il, rien n'empêche de placer une virgule entre les termes *Romana* et *Catholica.*

Le vote eut lieu à la suite de ce rapport. Il se faisait par une double épreuve. On invitait à se lever, d'abord les évêques qui acceptaient l'amendement mis aux voix, ensuite ceux qui le rejetaient.

Le premier amendement fut presque unanimement repoussé.

Comme le second se composait de deux demandes distinctes, on fit d'abord voter sur la rédaction *Romana atque Catholica Ecclesia.* Elle fut également repoussée.

Les Pères furent ensuite invités à se prononcer sur la seconde partie du second amendement. Fallait-il séparer par une virgule les deux épithètes *Romana* et *Catholica?*

La double épreuve par assis et lever parut douteuse, car les évêques favorables à cette partie de l'amendement étaient à peu près aussi nombreux que les évêques qui s'y montraient opposés. Les scrutateurs se mirent donc à compter le nombre exact des Pères qui donnaient ou refusaient leur adhésion à la proposition. Mais pendant qu'ils le faisaient, on pria les Présidents de remettre ce vote à une autre congrégation, afin qu'on pût travailler à s'entendre. En conséquence, ceux-ci arrêtèrent le scrutin et annoncèrent à l'assemblée qu'on le reprendrait à la congrégation suivante.

Cette congrégation se tint le lendemain 30 mars.

La députation de la foi n'avait point eu de séance dans l'intervalle; mais Mgr Gasser, son rapporteur, avait pu interroger plusieurs de ses membres et plusieurs autres Pères du Concile. Il le déclara dans le nouveau rapport qu'il présenta à l'assemblée et se prononça contre la virgule qu'on demandait : « Quel est, fit-il observer, le sens de cette formule : *l'Eglise romaine catholique?* En disant l'*Eglise romaine*, nous entendons l'Eglise mère et maîtresse de toutes les Eglises; en disant l'*Eglise romaine catholique*, nous voulons dire cette Eglise romaine, unie à l'Eglise catholique, c'est-à-dire à l'Eglise qui est par toute la terre, mais unie de telle sorte que l'Eglise romaine soit catholique et que l'Eglise catholique soit romaine. Cette formule exprime donc pour ainsi dire le nom propre de la seule Eglise qui soit la véritable Eglise de Jésus-Christ. Or, personne d'entre nous ne place une virgule entre son nom personnel, c'est-à-dire son nom de baptême, et son nom de famille; mais nous joignons tous ces deux noms sans aucun signe de séparation, puisqu'ils expriment une seule et même personne. »

C'est conformément à ce rapport que votèrent la majeure partie des Pères. Le texte primitivement proposé dans le *schema* se trouvait ainsi maintenu.

Mais le 12 avril, lorsque l'ensemble de la Constitution fut mis aux voix, la formule *Romana Catholica Ecclesia* souleva de nouvelles difficultés : pour 510 évêques qui l'acceptèrent, 85 déclarèrent qu'ils ne l'adoptaient qu'autant qu'elle serait modifiée. Sur ces 85 évêques, 36 motivèrent leur demande.

Ils faisaient observer que ce nom *Sancta Romana Catholica Ecclesia* ne se rencontre ni dans les premiers documents de la Tradition, ni dans les décrets des Anciens Conciles. Ils regrettaient surtout l'adoption de cette formule, parce qu'à leur avis, elle favorisait la prétention des Anglicans, qui regardent l'Eglise catholique comme formée de trois branches également chrétiennes : l'Eglise romaine, l'Eglise anglicane et l'Eglise grecque (col. 225-227).

La députation de la Foi dut donc examiner à nouveau leurs raisons dans sa séance du 16 avril. Un ou deux de ses membres s'opposaient d'abord à ce qu'on remît en question une formule acceptée par un vote formel ; mais tel ne fut pas l'avis des autres membres ; car si le concile avait décidé qu'on n'intercalerait point de virgule entre les qualificatifs de l'Eglise, il ne s'était pas prononcé sur les qualificatifs qu'on pourrait ajouter à ceux auxquels le premier *schema* s'en était tenu. A la fin, la députation se rallia toute entière à cette nouvelle rédaction : *Sancta Catholica Apostolica Romana Ecclesia.*

Son rapporteur, qui était encore Mgr Gasser, proposa ce texte à la Congrégation générale du 19 avril. Il y fut adopté d'une voix presque unanime et resta dans la Constitution.

Si l'élaboration de cette formule montre la vigilance de tous les pères à écarter tout ce qui aurait nui à l'Eglise et à la foi, l'étude des remaniements qu'on fit subir à d'autres parties de la Constitution en fait comprendre le sens et la portée.

Le premier paragraphe du second chapitre affirme contre les Traditionalistes que Dieu, le principe et la fin de toutes choses, peut être connu avec certitude par la lumière naturelle de la raison humaine, au moyen des créatures ; et le canon correspondant frappe d'anathème ceux qui diraient que le Dieu unique et véritable, notre créateur et notre maître, ne peut être connu avec certitude par la lumière naturelle de la raison humaine au moyen des êtres qui ont été faits.

Cette définition a été remaniée dans quatre éditions successivement soumises au Concile. Or, la première édition rédigée par la Commission prosynodale ressemble mieux au texte définitif que la seconde édition.

C'est qu'on avait introduit dans cette seconde édition des additions, qui furent ensuite écartées comme inutiles dans la troisième. Mais pour répondre aux pères qui désiraient ces additions, on joignit au troisième *schema* une observation qui n'est pas entrée dans le texte, mais qui

nous aide à bien comprendre la pensée du concile. « En ce qui concerne le traditionalisme, y est-il dit, il a paru suffisant de poser un principe qui l'exclut efficacement. Ce principe, c'est que la nature raisonnable de l'homme renferme le pouvoir de connaître Dieu avec certitude. On nierait ce principe, si l'on soutenait que l'homme en possession du libre usage de sa raison ne saurait arriver à une connaissance certaine de Dieu, sans recevoir un enseignement positif sur cet être infini. Pour la question de savoir si une éducation déterminée est nécessaire à l'homme pour arriver à l'usage de sa raison, c'est un point que la Constitution ne touche pas. »

Une autre déclaration non moins importante fut jointe, hors texte, au troisième *schema*. Cette déclaration portait que si le mot *Créateur* était maintenu au canon relatif à notre pouvoir naturel de connaître Dieu, c'était pour se conformer au texte de la *Sagesse (Sap.* XIII, 5) : « *A magnitudine enim speciei et creaturæ cognoscibiliter poterit creator horum videri* », mais non pour définir que la raison démontre la création du monde.

Nous lisons au troisième chapitre de la Constitution *Dei Filius :* « Il faut croire de foi divine et catholique les points qui sont contenus dans la parole de Dieu écrite ou traditionnelle, et que l'Eglise nous propose à croire comme divinement révélés soit par un jugement solennel, soit par son magistère ordinaire et universel, *quæ... ab Ecclesia sive solemni judicio, sive ordinario et universali magisterio tanquam divinitus revelata credenda proponuntur.* »

Le projet élaboré d'abord par la députation de la Foi portait simplement : *quæ... ab Ecclesia sive solemni judicio,* sive ordinario magisterio credenda proponuntur, sans le mot *universali*, ni les termes *tanquam divinitus revelata.*

Avant l'addition de ces mots, plusieurs évêques demandaient la suppression de tout le paragraphe, ou au moins celle de ce passage *sive solemni judicio*, *sive ordinario magisterio.*

Les uns craignaient qu'on ne se servît de cette déclaration conciliaire pour ériger en dogmes de foi les opinions

enseignées comme certaines par les théologiens. Les autres pensaient que les rédacteurs entendaient par les jugements solennels, *solemni judicio*, les définitions des conciles, et par le magistère ordinaire, *ordinario magisterio*, les définitions des Souverains Pontifes.

On mit fin à la difficulté des premiers en ajoutant au texte les mots *tanquam divinitus revelata*. Ces mots montraient, en effet, que pour être rangé parmi les dogmes de foi, il ne suffisait pas qu'un point soit enseigné dans l'Eglise comme certain, mais qu'il doit être proposé à notre foi comme divinement révélé.

On dissipa l'obscurité qui induisait les autres pères en erreur, en complétant la formule *magisterium ordinarium* par le qualificatif *universale*. Avec ce qualificatif il était clair en effet qu'elle équivalut à cette autre formule employée par Pie IX : *magisterium totius Ecclesiæ per orbem dispersæ*, et qu'elle exprime l'enseignement quotidien de l'Eglise universelle.

C'est ce que fit observer le rapporteur de la députation, Mgr Martin, évêque de Paderborn.

Le père qui avait proposé l'addition du qualificatif *universale* avait aussi demandé celle du qualificatif *publicum* ; mais cette seconde motion ne fut point adoptée.

Ces renseignements glanés au travers des *Actes du Concile du Vatican* donneront une faible idée de l'abondante moisson qu'on peut y récolter.

Il est désormais impossible à un théologien d'étudier les questions dont le concile du Vatican s'est occupé, sans consulter la *Collectio lacensis*. Il y trouvera presque toujours plus de lumière que dans aucun ouvrage écrit sur ces matières.

J.-M.-A. VACANT,

Professeur au grand séminaire de Nancy.



MÉLANGES

I

LES BIBLIOGRAPHIES NATIONALES

Un proverbe donne au condamné le droit de maudire ses juges pendant un quart d'heure. Un érudit, trompé sur le contenu et les avantages d'un livre, a le devoir de mettre ses confrères en garde. Le doct. Jean Müller, conservateur à la Bibliothèque royale de Berlin, a publié récemment, sous le titre : *Die wissenschaftlichen Vereine und Gesellschaften Deutschlands in neunzehnten Jahrhundert,* un énorme volume in-4° dans lequel j'avais le légitime espoir de trouver le dépouillement du contenu des sociétés savantes de l'Allemagne moderne. Déception ! il ne renferme que la bibliographie matérielle des volumes parus sous leurs auspices. Il sera facile de démontrer, en interrogeant les précédents en cette matière, qu'une pareille publication, utile sans doute aux bibliothécaires et aux monomanes de la bibliographie, ne rendra que de médiocres services et reste fort audessous de ce qu'on était en droit d'attendre de l'Allemagne en général et de la bibliothèque de Berlin en particulier.

Sans remonter aux essais antérieurs à notre siècle, de 1801 à 1810 parurent à Gœttingue huit volumes d'un *Repertorium commentationum a societatibus litterariis editarum, secundum disciplinarum ordinem digestum.* Cet ouvrage, que rien n'a remplacé pour la période qu'il comprend, est encore d'une réelle utilité. L'auteur, Jérémie-David Reuss, directeur de la bibliothèque de Gœttingue, avait embrassé dans ses recherches toute l'Europe savante. Les six premiers volumes sont affectés aux

sciences naturelles, le septième aux mathématiques, le huitième et dernier à l'histoire : on le trouve encore séparément. Les titres sont reproduits dans leur langue originale ; un bon « index autorum » termine chaque section. On le voit, la théologie et la philosophie ont été systématiquement exclues.

Un demi-siècle après, un des bibliothécaires de l'université de Berlin, le doct. W. Koner, entreprit de compléter l'inventaire de Reuss, pour la partie historique seulement et la période de 1800 à 1850. Son travail parut à Berlin, de 1852 à 1854, en 2 vol. in-8°, sous un titre assez compliqué : *Repertorium über die vom Jahre 1800 bis zum Jahre 1850 in Akademischen Abhandlungen, Gesellschaftsschriften und wissenschaftlichen Journalen auf dem Gebiete der Geschichte und ihrer Hülfswissenschaften erschienenen Aufsätze.* Comme son prédécesseur, Koner a donc dépouillé les recueils de tout genre publiés chez tous les peuples et en a extrait ce qui se rapporte à l'histoire et aux sciences subsidiaires. En tête se trouve la nomenclature alphabétique des titres abrégés de ces recueils, avec leurs développements (t. I, p. IX-XXXIV). En la parcourant, on s'aperçoit que, si le plan n'était pas trop vaste, il a été exécuté trop rapidement, avec les seules ressources dont on pouvait disposer à Berlin, qu'il présente par conséquent de graves et fâcheuses lacunes. Ainsi, pour nous borner à la France, Koner n'a connu que quatre académies, celles de Caen, de Marseille, de Rouen et des Inscriptions, et en tout 37 recueils de nos sociétés scientifiques : or, il en existait bien une centaine, dont les travaux rentraient dans le cadre qu'il s'était tracé. Comme Reuss encore, il a adopté l'ordre méthodique ; une ample table des matières, qui comprend les personnages et les localités, termine le 2e vol. (p. 793-882). Cet ouvrage reste indispensable pour les parties qu'on ne semble pas vouloir remplacer. Je lui reprocherai, comme à bien d'autres bibliographies similaires, de ne point indiquer la dernière page des articles, ce qui, sans allonger beaucoup, permettrait d'en apprécier l'étendue.

Il ne faut pas se dissimuler qu'une nouvelle édition de Koner, mise à jour et complétée jusqu'en 1890 par exemple, serait tout une bibliothèque. On ne se fait généralement pas une idée du nombre prodigieux de sociétés savantes qui ont été fondées depuis quarante ans. Je n'en connais pas de catalogue complet. Plus d'un lecteur sera néanmoins stupéfait en apprenant que l'institut de Smithson, à Washington, échange à lui tout seul

avec 2931 sociétés dispersées sur la surface du globe ; et encore la *List of foreign correspondents of the Smithsonian institution* que j'ai sous les yeux date de 1882. Dans ce chiffre l'Afrique figure pour 37 sociétés, l'Amérique du Nord pour 75, celle du Sud pour 63, l'Asie pour 69, l'Australie pour 82, l'Europe pour 2996 (Autriche-Hongrie 173, Belgique 116, Danemark 33, France 491, Allemagne 689, Grande-Bretagne 467, Italie 222, Russie 174, Suisse 84, etc.), enfin la Polynésie pour 2. La force des choses amène les bibliographes à concentrer leurs efforts individuels sur une nation en particulier.

Puisque rien n'étonne de la part des Américains, je citerai d'abord l'*Index to periodical literature*, by Will. Fred. Poole, librarian of the Chicago public library. Cet énorme volume, de xxvij-1442 pages in-4° à 2 colonnes, auquel vient de s'ajouter un supplément de xiij-483 pages, a eu des débuts bien modestes. C'est pour son propre usage que l'auteur, simple étudiant à Yale college, rédigea en 1848 un opuscule de 154 p., sous le titre d'*Index to subjects treated in the review and other periodical*, et le répandit à petit nombre. Il le développa beaucoup dans une 2e édition, qui parut à New-York en 1853, sous le titre définitif d'*Index to periodical literature* (x-521 p.) : on y trouvait une table sommaire des articles de tout genre contenus dans les journaux scientifiques, quelques mémoires de sociétés savantes et plus particulièrement les revues américaines et anglaises. Ce répertoire eut le succès qu'il méritait. Aussi, après le congrès de l'American library association, tenu en 1876, M. Poole s'occupa d'en donner une nouvelle édition, pour laquelle il dut recourir à la collaboration des principaux bibliothécaires des États-Unis et même de la Grande-Bretagne, mais principalement de M. Will. I. Fletcher, attaché à la bibliothèque Watkinson d'Hartford. Cette 3e édition, imprimée par les presses de l'université de Cambridge et publiée à Boston en 1882, renferme le dépouillement de 232 recueils scientifiques de langue anglaise, formant 6205 volumes : la 2e édition n'atteignait que 1468 vol. Un supplément pour la période de 1882 à 1886 a paru en 1888 ; il porte le chiffre des recueils dépouillés à 293 et donne en tout le contenu de 1089 nouveaux volumes. Un Français est mal placé pour porter un jugement exact sur cette œuvre importante : un Américain et un Anglais comprennent autrement que nous l'ordre des sujets ; d'autre part, la multiplicité des collaborateurs permet difficilement de mettre de l'unité

dans une matière où elle est indispensable pour la clarté. Enfin on doit regretter que le mot « periodical », pris dans un sens trop étroit, ait fait exclure la plus grande partie des collections des sociétés savantes, dont les articles, d'ordinaire plus travaillés et plus désintéressés, sont destinés à une plus longue vitalité.

Le *Catalogue of scientific papers*, commencé par la société royale de Londres en 1863, offre un tout autre caractère. Ce volume indique seulement, par ordre alphabétique des auteurs, tous les articles relatifs aux sciences exactes publiés, de 1800 à 1863, dans les périodiques de tout genre, revues, bulletins, recueils de sociétés savantes du monde entier. Un supplément, paru en 1877, comprend la période de 1864 à cette même année.

Ce répertoire, on le voit, ne touche en aucune façon à l'histoire et à l'archéologie. A cet égard, pour la France en particulier, on était jusqu'ici réduit aux tables et critiques insérées dans la *Revue des sociétés savantes*, recueil qui, malgré ses défauts, a produit d'excellents résultats, en servant de guide, d'intermédiaire et de débouché aux savants de province. Je dirai peut-être un jour comment les travaux désintéressés d'érudition sont actuellement encouragés. En 1882 la *Revue* a cessé de paraître à l'imprimerie nationale. Le *Bulletin du comité des travaux historiques et scientifiques*, qui lui fait suite, se publie chez Leroux ; il est partagé, comme le comité, en quatre sections : histoire et philologie, archéologie, géographie historique et descriptive, sciences économiques et sociales. On ne saurait dire que le *Bulletin* ait complètement remplacé la *Revue*.

Comme compensation le Ministère de l'instruction publique entreprit, en 1882, la publication d'un *Répertoire des travaux historiques, contenant l'analyse des publications faites en France et à l'étranger sur l'histoire, les monuments et la langue de la France*. Le plan de ce recueil, dont les frais étaient hors de proportion avec son utilité, a été sévèrement blâmé par des critiques autorisés. Trois années seulement en ont paru ; le dernier fascicule de 1883 n'a vu le jour qu'en 1888 ; cette existence languissante semble avoir fait place à la mort.

Cette impuissance même servit de stimulant à un érudit qui avait fait ses preuves. M. R. de Lasteyrie entreprit de mettre au jour une *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France*. Le plan avait été mûri de concert avec M. Léop. Delisle : c'est dire qu'il était admissible de tout point. Renonçant à distribuer les articles

dans l'ordre alphabétique (par noms d'auteurs) ou méthodique (de matières), l'auteur s'est borné à donner le dépouillement des recueils publiés par nos sociétés savantes depuis leur fondation jusqu'à nos jours ; chaque département vient à son rang alphabétique; chaque ville à son tour, dans le même ordre, pour chaque département. Les inconvénients de cette distribution seront compensés par deux tables : l'une des auteurs, l'autre des matières. L'ouvrage formera deux volumes in-4° en petit texte à 2 colonnes : cinq fascicules sur huit ont paru; on peut donc apprécier dès maintenant l'importance et l'utilité du labeur assumé par M. de Lasteyrie et par son collaborateur M. Eug. Lefèvre-Pontalis. C'est une tâche bien ingrate que la bibliographie des sociétés savantes. En dehors des mémoires historiques et archéologiques, leurs publications renferment des procès-verbaux ou comptes rendus des séances qu'il serait injuste de négliger, car il s'y trouve parfois des articles étendus et d'un réel intérêt. D'autre part certains auteurs semblent prendre plaisir à irriter la curiosité des chercheurs par des titres vagues et des rubriques insignifiantes. La nouvelle *Bibliographie* donne complète satisfaction sur ces deux points ; ses auteurs ont pu se donner le témoignage d'avoir, sur les « travaux du même genre entrepris à l'étranger, l'avantage de pénétrer dans des détails infiniment plus grands et de fournir une foule de renseignements accessoires tels qu'on n'en trouve dans aucune des bibliographies publiées jusqu'à ce jour ».

Nous voici loin du docteur Müller et de sa bibliographie des sociétés savantes de l'Allemagne : on comprendra mieux, par ce qu'on vient de lire, la déception qui attend l'acheteur de ce lourd volume. Chose plus incroyable ! On y cherchera vainement les académies de Berlin, Munich, Vienne, etc., que leur dénomination seule a fait exclure. Sous la rubrique « academies », les Anglais comprennent les sociétés savantes; la réciproque n'est pas moins exacte : l'académie des sciences et la société littéraire de Lyon ne traitent-elles pas des sujets analogues dans leurs *Mémoires ?* Même en s'en tenant à ce que le rédacteur a pu ou voulu donner, il y aurait encore à reprendre : ainsi on ne trouve indiqué nulle part le nombre de pages de chaque volume; la bibliographie pure ne saurait omettre ce détail. Quant au contenu des recueils allemands, on en est encore au *Repertorium* de Reuss pour l'ensemble, à celui de Koner pour l'histoire. Je suis heureux d'avoir pu, sur ce point, constater notre supériorité.

U. Chevalier.

II

L'ÉCOLE PRATIQUE D'ÉTUDES BIBLIQUES DE JÉRUSALEM

Le 15 novembre 1890 a eu lieu au couvent des Pères Dominicains, Saint-Etienne deJ érusalem, l'ouverture solennelle de l'Ecole pratique d'études bibliques, dont nous avons annoncé la fondation en octobre dernier. La séance tenue au divan de Saint-Etienne, orné d'un autel sur lequel étaient placées les statues de saint Etienne et de saint Dominique, était présidée par M. Ledoulx, consul général de France à Jérusalem. Il était entouré des supérieurs des communautés religieuses, les Très Révérends Pères Féderlin, des Pères blancs d'Alger, Dom Cléofas, fondateur de la Trappe d'Amwàs, Germer-Durand, des Augustins de l'Assomption, de Chaumontel, de Notre-Dame de Sion, le très cher Frère Evagre, des Frères de la Doctrine chrétienne. D'autres membres du clergé hiérosolymitain, les attachés du consulat français avaient honoré la réunion de leur présence. Le Père Matthieu Lecomte, fondateur du couvent de Saint-Etienne, dont ses frères et les pèlerins français regrettent toujours la perte, revivait dans le souvenir de tous, par son portrait placé au-dessus de l'autel.

La séance est ouverte par un discours du Père Lagrange, professeur d'Ecriture sainte. Il retrace à grands traits l'histoire de l'exégèse biblique à travers les siècles chrétiens. Le prince des Apôtres fut le premier à entrer dans cette voie, lorsque dans ses discours aux Juifs, il prouva par l'exposition des Saintes Ecritures la messianité de Jésus. Sur ses traces marcha le glorieux martyr, saint Etienne, sous le patronage de qui est bâti le couvent des Dominicains de Jérusalem.

Et depuis lors, après saint Paul, se sont succédé des génies éminents, qui dans leurs nombreux écrits ont défendu, expliqué, éclairci la Bible. En quelques mots nets et caractéristiques le

savant orateur fait ressortir la part qu'eurent dans ces travaux saint Athanase, saint Jean Chrysostome, Origène, Eusèbe de Césarée, saint Augustin, saint Jérôme, les théologiens du moyen âge et surtout saint Thomas d'Aquin. Il insiste donc sur les commentaires des Pères de l'Eglise et sur les classifications quelquefois trop artificielles des écrivains du moyen âge.

Les savants de la Renaissance obtiennent encore une mention, mais les travaux exégétiques de notre siècle sont passés sous silence. C'est une lacune, et les réflexions très justes du Père Lagrange sur les découvertes qui ont été faites de nos jours dans le domaine des études orientales, découvertes si utiles à l'exégèse biblique, ne suffisent pas à la combler.

Les inscriptions de l'Egypte et de l'Assyrie que l'on a déchiffrées, les monuments que l'on a mis au jour sont venus apporter un témoignage éclatant à la véracité des livres saints. On peut à coup sûr étudier en Europe les langues orientales, mais ce n'est que dans le pays qui les a vues naître, où on les parle encore, elles ou leurs dérivés, qu'on arrivera à en comprendre toutes les finesses. Il ne suffit pas d'étudier les monuments dans les musées ; il faut, pour bien les comprendre, les remettre dans leur cadre ; et d'ailleurs ne faut-il pas aussi essayer d'en découvrir de nouveaux?

C'était déjà l'avis de saint Jérôme : « De même qu'en voyant Athènes on comprend mieux l'histoire grecque, et le V[e] livre de l'Enéide quand on a navigué de la Troade par Leucate et les monts Acrocérauniens jusqu'à la Sicile et aux bouches du Tibre, ainsi on voit plus clairement, — c'est une intuition, — *intuebitur* — l'Ecriture sainte quand on a contemplé la Judée de ses yeux, et qu'on a trouvé le souvenir des villes antiques, soit qu'elles aient conservé, soit qu'elles aient changé leur nom. » Hélas ! bien des villes sont en ruine, mais les mœurs ont mieux résisté. Il est vrai, elles ont été maintes fois décrites : mais qui n'en a appris davantage en causant avec un fellah ou un Bédouin qu'en lisant des récits de voyages ? Ce ne sont pas seulement les usages qu'il faut connaître : c'est une manière d'être qui ne se décrit pas, des impressions rapides, le langage des yeux, tout ce qui révèle cet état d'esprit de l'Oriental si différent même de celui des Orientaux rapprochés de nous par la culture sociale ; sans cela on ne connaît même pas la langue : *talis hominibus fuit oratio qualis vita*, disait Sénèque : la langue est le miroir de la vie. »

Il était donc nécessaire d'instituer à Jérusalem même une école pratique d'études bibliques ; « mais il fallait qu'une pareille école fût catholique ; il s'agit avant tout d'un Livre sacré, de la parole de Dieu, de la foi que nous professons. Il était juste qu'une pareille école fût ouverte à tous les catholiques, mais il convenait qu'elle fût spécialement française, puisque la France s'honore du titre de protectrice des Lieux saints qu'elle a conquis par les croisades et conservés par la politique constante de nos gouvernements. »

Cette école est maintenant fondée et elle a reçu le meilleur accueil de toutes les communautés religieuses de Jérusalem ; on a encouragé, soutenu l'œuvre naissante, et le Père Lagrange espère bien que ce précieux concours lui sera continué.

Un autre professeur d'Ecriture sainte, le R. P. Séjourné, prend ensuite la parole. Il est persuadé que tous les catholiqnes désiraient la fondation à Jérusalem d'une école d'études bibliques, mais on pourrait se demander si cette école avait une raison d'être spéciale dans le couvent des Pères Dominicains de Saint-Etienne. « Saint Etienne d'abord méritait d'être le patron d'une école d'Ecriture sainte, puisqu'il en a fait lui-même un si magnifique exposé devant ses juges, puisque, par une disposition spéciale de la Providence, il s'est élevé au-dessus du rôle ordinaire des diacres, pour annoncer la parole de vérité et combattre ses adversaires, puisque c'est cette parole librement et hardiment publiée qui lui valut sa condamnation, puisque c'est ici même, auprès de cette porte de Damas, qui jadis avait son nom, qu'il a été accablé sous une grêle de pierres, puisque c'est sur cette terre désormais sacrée qu'il a confessé Jésus, et qu'il a versé son sang pour la défense des Livres saints qui annonçaient et préparaient sa venue ; c'est là aussi, n'est-ce pas, Messieurs, que devait s'élever, sous son vocable, une école destinée à lutter, comme il l'avait fait lui-même, pour la vérité, à combattre les erreurs modernes, à faire connaître de plus en plus la sainte Bible, le théâtre des événements qui y sont contenus et les Lieux sanctifiés par notre divin Sauveur. Les pierres qu'une rage impie avait lancées contre Etienne, celles que la Providence semble avoir encore à dessein accumulées et multipliées depuis sur ce terrain, doivent entrer dans les fondations et les murs de l'école et du couvent qui porteront son nom ! Les vieux marbres, les antiques colonnes, les superbes mosaïques de notre vieille basilique Eudoxienne doivent rajeunir, revêtir leur

éclat premier et orner le nouveau sanctuaire qui unira le couvent à l'école, et leur servira de centre en abritant le Maître commun pour lequel lutta Etienne, et pour lequel luttent encore ses bien indignes et bien faibles successeurs, Jésus de Nazareth, mort sur le Calvaire et ressuscité glorieux. »

Mais saint Dominique avait-il le droit de réclamer pour ses enfants l'école d'études bibliques établie sous le vocable de saint Etienne? Le Père Séjourné le croit et nous nous garderions de le contredire sur ce point, car l'étude approfondie de l'Ecriture sainte, des langues orientales et de la Palestine elle-même a toujours été en honneur chez les Dominicains. N'est-ce pas à l'un des leurs, frère Pierre Schwartz, que l'on doit la première grammaire hébraïque, et n'est-ce pas encore un Dominicain, frère Sanctes Pagnini, qui composa le premier dictionnaire hébraïque ? Il serait vraiment trop long de relater tous les travaux de valeur dus aux fils de saint Dominique.

Le consul général de France a clos la cérémonie par quelques paroles pleines de foi et de patriotisme. Il a rappelé que c'est le Père Matthieu Lecomte qui a fait revivre l'ancien couvent des Dominicains de Palestine, disparu avec le royaume latin fondé par les Croisés. Le but qu'il poursuivait était de permettre aux religieux désireux de se perfectionner dans l'étude des textes sacrés, de l'archéologie et de l'histoire bibliques de venir s'inspirer à loisir, dans le recueillement et le voisinage d'une basilique illustre sortie de ses ruines, des grandes pensées qui germent à l'ombre des murs de la Cité sainte. « Nous saluons avec bonheur, ajoute le consul français, et nous déclarons officiellement ouverte l'Ecole pratique d'Ecriture sainte des Pères Dominicains de Saint-Etienne de Jérusalem. Leur science, leur dévouement, leur confiance en Dieu nous sont un gage de leur réussite. La fondation et le développement de cette Ecole, le relèvement de la basilique de Saint-Etienne et la construction du couvent définitif que nous appelons de tous nos vœux, seront pour nous une nouvelle occasion de remercier celui qui guérit toute blessure, de qui vient tout don parfait et toute lumière. »

Ces belles et chaleureuses paroles du consul de France furent couvertes d'applaudissements prolongés. Tous les cœurs catholiques et français s'uniront à ces vœux et souhaiteront à l'œuvre naissante une vie longue et active. Déjà les cours ont commencé; on a même inauguré les excursions archéologiques. Dans la première on a parcouru, au commencement de décem-

bre dernier, les montagnes d'Ephraïm, à la recherche du lieu de naissance du prophète Samuel. Le Père Lagrange, dont nous avons parlé plus haut, a écrit le récit de ce voyage, et en a discuté les résultats. Il a envoyé son travail à l'*Université catholique*, et nos lecteurs auront le plaisir de le lire le mois prochain. Le savant Dominicain nous promet de communiquer encore à notre revue des travaux du même genre.

E. JACQUIER.



BIBLIOGRAPHIE

Fragments de critique et d'histoire, par Henri BEAUNE, ancien Procureur général à la Cour de Lyon, professeur à la faculté catholique de droit de Lyon, correspondant de l'Académie royale des Sciences morales et politiques de Madrid, etc. — Paris, Larose et Forcel, rue Soufflot; 1 vol. in-8, 1891.

« Nous avions le droit d'attendre ces belles et fortes pages d'un écrivain dont les preuves ne sont plus à faire et chez qui l'ampleur des recherches, l'élévation de la pensée, la sobre élégance du style s'unissent à la correction et à la rigueur scientifique. »

C'est ainsi que l'auteur du livre que nous présentons au public qualifiait l'un des ouvrages qu'il analyse, sans prévoir, dans sa modestie, qu'aucun de ses lecteurs n'achèverait cette phrase, sans lui en faire à lui-même l'application.

Le nombre des œuvres de M. Beaune est considérable ; aujourd'hui ce n'est pas une étude spéciale que le talent seul parvient à rendre attrayante aux profanes qu'il nous donne, c'est le recueil de vingt petits traités aussi remarquables par l'éclat du style que par l'exactitude et la variété des sujets.

I

A la suite d'une étude de droit administratif sur les services publics à Rome, *du recrutement militaire*, *des subsistances et de l'assistance publique*, et quelques pages sur la *Décentralisation au moyen âge*, nous trouvons une analyse du livre de M. G. Picot sur les *Etats généraux et les origines du gouvernement représentatif.* Quel moment que celui où, au siècle dernier, la nation acclamant son roi comme son libérateur, crut, dans la possession renouvelée de ses libertés séculaires, être maitresse de son avenir! Hélas ! ce jour trop beau ne dura pas et le lendemain fut pire que la veille. Il en reste au moins ces cahiers de 1789 « dans lesquels, dit M. Beaune, six millions d'électeurs déposèrent librement l'immortelle expression de leurs vœux, de leur foi et de leurs espérances, ce magnifique programme de réformes prudentes et sensées qui mériterait d'être connu de tous nos contemporains et dont la réimpression intégrale serait l'hommage le plus complet, comme le seul digne, que nous pourrions rendre non seulement à la mémoire, mais encore à la loyauté, au discernement et à l'intelligence pratique de nos aïeux.»

Les assemblées qui avaient porté le nom d'Etats généraux n'étaient point souveraines. Elles conseillaient la monarchie et ne la dirigeaient pas. Toutefois, par le vote des subsides, elles exerçaient une autorité considérable et leur influence ne ut pas vaine, puisque de leur accord avec la couronne sortirent les grandes ordonnances de Charles V, de Charles VII, de Louis XII et celles non moins réformatrices d'Orléans, de Moulins et de Blois.

Dans la *récusation d'un juge au XVe siècle*, nous voyons : 1° que les conditions n'en étaient point rigoureuses. *Quia animi notam vultus detegebat.* A l'expression du visage trahissant l'inimitié, on pouvait reprocher son juge; 2° qu'il était souvent dangereux d'user de ce privilège, le juge devenant parfois le défenseur de l'adversaire ; 3° qu'il y avait au moyen âge, en outre des témoins, des garants, sorte de clientèle belliqueuse des parties, prêts à la soutenir par les armes, rappelant les cortèges qui escortaient Cicéron au forum ou les plaideurs du XVIIe siècle au palais.

Le *Parlement de Bourgogne* est un résumé fort complet de

l'histoire de ce corps judiciaire. Il était issu des *Grands jours* de la province. Lorsque le roi Jean, à la mort du duc Philippe, prit possession de la Bourgogne, il jura le maintien de l'assemblée des *Grands jours*. On peut y signaler notamment l'emploi fréquent de deux procédures spéciales, l'assurement et le désaveu. Avec la première, le roturier menacé par un noble ou un vilain demandait à la justice de contraindre son adversaire à accepter et à sauvegarder la paix qu'il lui offrait. Par la seconde, il obligeait le seigneur dont il avait délaissé le fief à le dégager de tout lien envers lui. Les épreuves de la France mirent en relief toutes les vertus de cette magistrature provinciale. Ce fut surtout pendant la ligue que la fraction royaliste, retirée à Flavigny, contribua à sa renommée par la courageuse attitude de ses membres, où l'on comptait un Bossuet et le père de Madame de Chantal, grand-père de Madame de Sévigné, le président Fremyot, qui répondait aux factieux que la menace de tuer son fils touchait son âme au point sensible, mais n'ébranlait pas sa fidélité. Quels caractères et quelles existences austères et pures, en qui la justice s'était si bien personnifiée, que le peuple croyait la voir passer dans les plis de leurs toges !

Le *premier président Brulart* méritait une mention à part. On se fait difficilement une idée de ce qu'était le premier président d'un parlement. Sur son siège fleurdelisé il tenait la place du roi. Il communiquait avec les ministres et dirigeait ou inspirait tous les services publics. Sa vie est l'histoire de son temps. On y rencontra Mazarin, Le Tellier, Colbert, Louvois et cet aimable Pontchartrain qui, à une époque où tout était grand, fut l'égal des autres ministres de Louis XIV, ne s'en distinguant que par plus de grâce et de bonté.

On a cru à tort que l'ancienne noblesse était un corps fermé. La *Noblesse bourgeoise* démontre que l'acquisition des terres nobles et la profusion des charges infusaient sans cesse dans les veines de l'aristocratie un sang nouveau. Ici notre adhésion ne sera pas sans réserves. Sans doute il n'y avait pas d'obstacle insurmontable à l'élévation des roturiers. La monarchie avait mis sa confiance — et c'était bien la suprême distinction — dans le vrai mérite indépendant de la naissance et de la fortune. Mais les mœurs étaient-elles d'accord avec le strict droit? Comment l'admettre quand on voit les sentiments qu'inspirait à Saint-Simon la première magistrature du pays ? « Ce fut là, dit-il en racontant le lit de justice de 1718, que

je savourais, avec toutes les délices qu'on ne peut exprimer, le spectacle de ces fiers légistes qui osent nous refuser le salut, prosternés à genoux, et rendant à nos pieds un hommage au trône, tandis qu'assis et couverts sur les hauts sièges, aux côtés du même trône — ces situations et ces postures si grandement disproportionnées plaident seules avec tout le perçant de l'évidence la cause de ceux qui, véritablement et d'effet, sont *laterales regis* contre ce *vas electum* du tiers état. »

Je sais que l'immortel écrivain est aussi haineux qu'éloquent, mais il ne me semble pas moins que l'accueil était différent dans l'aristocratie anglaise et que ce fut une faute qui contribua à la perte de l'ancienne noblesse, de ne pas étendre, plutôt que de tenir à des distinctions futiles, son influence en la partageant.

Le droit, la littérature et l'histoire sollicitent l'attention du lecteur avec les trois études : *Claude de Rubys ou la liberté de tester*, *le Président Fauchet*, auteur de l'histoire des origines de la langue française, et *un discours inédit de Henri IV.*

La Réforme et la France de 1520 à 1648 ont été décrites par M. de Meaux « d'une main ferme et calme, quoiqu'elle fût la veille encore agitée par la fièvre du combat et peut-être aussi par l'émotion bien naturelle de la retraite. » M. Beaune en dégage les idées neuves et les conclusions sûres. Il compare très heureusement l'état de l'Europe privée de ce lien et de ce centre de Rome à la maladie qu'on nomme l'ataxie. Les membres du malade ne lui obéissent plus. Ils sont à droite quand il voudrait les conduire à gauche. Les deux puissances spirituelle et temporelle ne furent plus séparées, et leur combinaison, savante œuvre des légistes, *jus datum sceleri*, donna naissance aux tyrannies modernes qui, tour à tour exercées par un seul ou par la multitude, ont rendu à l'humanité le joug dégradant dont le Christianisme l'avait délivrée.

Je ne puis passer à la *Condamnation de Marie Stuart* sans saluer cette douce mémoire, associée dans l'âme de tous les Français au culte qu'ils portent aux héroïnes de la patrie, à Jeanne d'Arc et à Marie-Antoinette. Son dernier historien, M. Kervyn de Lettenhove, par la publication de pièces établissant que ses ennemis ont fabriqué les lettres d'où l'on a conclu à un complot contre Elisabeth, ajoute au témoignage de la poésie et de la religion la constatation en quelque sorte matérielle de son innocence. Ces pages sont donc plus qu'une évocation touchante de la belle victime, plus qu'une plaidoirie entraînante, c'est l'arrêt

qui l'absout, — formel et définitif. — C'est une satisfaction du même ordre, mais encore plus vive, que donne la récente *Vie de Marie-Antoinette*, par M. de la Rochetterie, où se voient enfin gravés sur le bronze de l'histoire la pureté de la femme et le patriotisme de la reine.

II

La notice consacrée à un avocat général du parlement de Bourgogne, *Gaspard Quarré d'Aligny,* est sans contredit une des plus intéressantes du volume. Jamais couleur locale n'a été plus heureusement employée et n'a mieux rendu la vie au passé. Voici la maison séculaire, la porte massive qui la protège, les vastes logis qu'elle contient. Une nombreuse lignée la remplit. On n'avait pas encore « souci de restreindre à sa source la généreuse sève qui s'épanchait dans les branches. » Gaspard était le dix-huitième enfant de Jean Quarré.

N'est-ce pas un acte pieux autant qu'intelligent de ressusciter par le talent ces nobles vies et de permettre à nos esprits si souvent errants et trompés de venir chercher à ces foyers relevés et repeuplés un encouragement et un abri ?

Quarré d'Aligny fut un modèle de vertus domestiques, de courage civique, de qualités littéraires et professionnelles.

Le parlement allait trahir, et les dépêches de Turenne appelant les Espagnols étaient déjà communiquées au président Bouchu. Par bonheur, le porteur se trompe d'adresse et les remet au président Brulart. Les avocats généraux s'en saisissent. Quarré et son collègue qui fut digne de lui, Millotet, haranguent la cour, et par leur fermeté l'obligent à livrer ces dépêches au roi avec les plans de l'ennemi, et à rester fidèle.

Après avoir contribué à sauver son pays, ce compatriote de Bossuet faisait entendre dans ses mercuriales un langage où, à sa gravité, à sa correction, à sa simplicité autant qu'à la pureté de sa morale, le plus grand des orateurs aurait reconnu sa langue maternelle. Un autre Bourguignon, dont le nom vient naturellement à l'esprit après Bossuet, Lacordaire, a dépeint ces mœurs vénérables de l'ancienne magistrature qui ressortent des mercuriales de Quarré : le lever à l'aube, la prière matinale, le repas, dont la soupe et le bœuf faisaient tous les frais, et le transport pendant les fêtes à la maison des champs sur des chars rustiques. Il faut signaler encore les soins que Quarré prend des plus hum-

bles justiciables. Le fils d'un riche auditeur à la Cour des comptes de Dijon avait épousé secrètement la fille d'un avocat. Le père du jeune homme poursuivait la nullité de ce mariage. « La loi, dit l'avocat général, ne prête pas son empire à cette tyrannie privée des pères », et mettant en parallèle la beauté, la vertu, la jeunesse et l'amour avec la fortune, il ne sacrifie à cette dernière aucun de ces biens et fait valider le mariage qu'ils ont formé.

III

Je ne puis que signaler : *Des Mémoires historiques à propos de Bossuet*, condamnation énergique du naturalisme dans l'histoire ; *un Avertissement disciplinaire du chancelier Maupeou; les Chartes coloniales américaines*, où l'on aura une idée suffisante de la constitution de la grande république, aussi conforme à son tempérament qu'elle est antipathique au nôtre.

Ce recueil est vraiment complet. Après les scènes émouvantes, voici la note gaie. C'est le rieur de génie, l'esprit que j'appellerai volontiers le plus brillant du XVIIIe siècle, si l'on me concède qu'il en fut le plus corrompu. C'est Voltaire qui l'apporte. Le récit de son *procès avec le président de Brosses* et un obscur adversaire du nom *de Travenol* est un épisode qu'on croirait emprunté aux *Mémoires de Beaumarchais*.

S'il y avait une réputation usurpée dans la démocratie moderne, c'était bien celle du favori de Catherine et de Frédéric, du correspondant de Mme de Pompadour lui écrivant après l'envoi de son portrait :

« L'original était fait pour les dieux ! »

qui, de la même plume, célébrait la courtisane et s'efforçait de briser la statue de Jeanne d'Arc. Heureusement l'idole est à son tour atteinte et son culte est relégué dans le répertoire qu'on ne joue plus. Il faut rendre justice aux jeunes générations. Quand elles ne sont pas imprégnées du venin maçonnique, elles veulent lire l'histoire à ses sources, et, quand elles ont découvert qu'on les a trompées, elles rejettent à la fois le héros, l'école et le maître. Voltaire n'a eu que de l'esprit, et il a tout sacrifié à ce don merveilleux, pour l'accroître et le répandre. Quel caractère et quels sentiments révèle ce récit ! Pour parvenir à l'Académie française, il s'adresse au pape Benoît XIV. Il en reçoit des médailles et immédiatement, avec ce ton qui a su flatter toutes les puissances et ne respecter

aucune grandeur : « J'ai, dit-il, le portrait du plus joufflu Saint-Père que nous ayons eu depuis longtemps. Il a l'air d'un bon diable qui sait à peu près tout ce que cela vaut. »

Il accable de sa haine les malheureux assez téméraires pour être mêlés, si peu que ce soit, hélas ! à ses querelles. Il remplit le monde de ses colères. Il poursuit le pauvre Travenol, coupable d'avoir eu dans les mains un pamphlet, comme un criminel d'Etat. Il est sans pitié pour la vieillesse du père, qu'il fait arrêter à 80 ans. Il oblige le fils à des aveux imaginaires dont il ne tient pas compte. Rien ne le calme, rien ne le désarme, et, si le pouvoir qu'il sollicite avec rage l'avait exaucé, le plus grand grief de notre temps serait peut-être d'avoir écouté Voltaire, noyant dans le sang d'un innocent ses chagrins d'amour-propre.

Nous revenons, pour finir, à un tableau de l'éloquence judiciaire au dernier siècle, avec *le procès de Lally-Tollendal.* Jamais Dijon, la ville du beau langage, n'entendit de pareils accents. Les plaidoiries furent dignes du *forum* antique. D'un côté le fils de la victime, intrépide et généreux, sympathique à la foule, au roi et à toutes les âmes sensibles, parlant cette langue pompeuse du Palais au XVIIIe siècle dont les longues périodes mêmes convenaient à sa cause. De l'autre, Duval d'Epremesnil, qui défendait la mémoire de son oncle, responsable des malheurs de Lally, luttant seul contre l'opinion et triomphant de la pitié publique par le raisonnement, par la puissance de la discussion et du talent.

Tels sont les sujets traités dans ce recueil. Les citations que je lui ai empruntées montrent assez de quel style ils sont traités. Je voudrais pouvoir les multiplier. Qu'on me permette du moins de rapporter l'énergique tableau qui termine la dernière étude sur *une commune rurale sous la Terreur.* « Les ruines se réparent, les violations de la liberté s'oublient, le sang lui-même se décolore à la longue, et l'histoire, qui a toutes les hardiesses, a parfois tenté d'en laver les traces. Mais ce qui ne s'efface pas, la véritable marque de la tyrannie, son stigmate éternel et indélébile, c'est d'arracher à l'homme le sentiment de lui-même, d'étouffer en lui la conscience, la pitié, de le contraindre de sacrifier à la peur et, sur les marches déshonorantes de ses lâches autels, de l'abaisser au-dessous de la brute. »

G. d'Orgeval-Dubouchet.



Excursions archéologiques, en Grèce, par Ch. DIEHL, chargé du cours d'archéologie à la Faculté des Lettres de Nancy. Paris, A. Colin. 1890, 1 vol. in-12, avec 8 plans.

Le but de l'auteur est d'exposer « les grandes découvertes que l'archéologie classique a faites en Grèce dans ces dernières années »; c'est donc un ouvrage de vulgarisation. On aurait tort cependant de le croire pour cela de peu de valeur; il a fallu beaucoup de temps et de patience à l'auteur, non moins qu'une réelle compétence, pour recueillir dans la bibliographie citée ce qui pouvait convenir au grand public, écarter ce qui aurait pu paraître sans intérêt au grand nombre, et ne pas tomber cependant dans la banalité.

Après une introduction sur les découvertes de l'archéologie au XIXe siècle, nous abordons les fouilles de Mycènes. M. Schliemann à qui nous les devons, fut d'abord garçon épicier, puis mousse; ayant acquis par le trafic une fortune considérable et appris les langues de l'Europe, à raison de six semaines pour chacune, il se passionna pour les antiquités grecques; en février 1874 il commença les fouilles de Mycènes, et à la fin d'octobre 1876, il mettait à jour cinq tombes où se trouvaient 17 personnes et de grands trésors. M. Schliemann crut, mais à tort, reconnaître parmi elles celle d'Agamemnon; toutefois ces découvertes montrèrent ce qu'était il y a 3.000 ans la civilisation de la Grèce primitive; les travaux ont été continués par la Société archéologique d'Athènes, à qui on doit, la découverte en 1886 du palais des princes de Mycènes. L'auteur ajoute quelques pages bien intéressantes sur le caractère de la civilisation mycénienne, puis il passe aux fouilles de Tirynthe. Commencées en mars 1884, par M. Schliemann, elles ont rendu au jour la vieille enceinte de la citadelle, avec ses tours, ses poternes, ses galeries souterraines, et un grand palais royal avec ses propylées, ses cours entourées de portiques, ses chambres à fresques. M. Diehl nous fait connaître ensuite la civilisation tirynthienne, dans laquelle on constate l'influence orientale.

A Dodone, M. Carapanos « a trouvé une multitude d'ex-voto et de pieuses offrandes, vases ou candélabres de bronze, trépieds et couronnes,... armes et bijoux, éperons et fers de lances, bracelets et pendants d'oreilles », et surtout de petites plaques de plomb sur lesquelles les gens qui venaient consulter l'oracle ont gravé le texte des questions qu'ils adressaient aux dieux; c'est là que nous retrouvons les premières manifestations de la

religion hellénique; l'auteur en prend occasion pour traiter des origines du culte de Dodone, du corps sacerdotal, de la clientèle de l'oracle, etc.

Le chapitre suivant nous fait connaître la sculpture grecque antique. De bonne heure, un type artistique s'est constitué, que chaque génération s'appliquera désormais à perfectionner, en en respectant toutefois la substance; la découverte récente de 14 statues de femmes, sur l'Acropole d'Athènes, confirme cette donnée : « les unes sont debout, immobiles, les jambes non pliées, la pose hiératique est grave; les autres sont assises comme l'Athéna d'Endoios, dans une attitude maladroite et raide »; dans toutes, le souci de l'artiste est uniquement « l'arrangement des draperies qui habillent la statue », le visage avec ses plans multiples et ses lignes compliquées offrait à son ciseau de prodigieuses difficultés, et c'est là où « son inexpérience se trahit que les éléments caractéristiques du type archaïque se reconnaissent le plus clairement ».

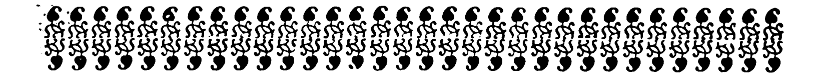
Tout le monde sait que Délos empruntait une importance particulière au fameux temple d'Apollon; on connaissait moins son caractère d'entrepôt de commerce. Les fouilles de M. Homolle ont dépassé toutes les espérances ; grâce à elles, on peut aujourd'hui « parcourir la ville sainte de Délos, reconnaître le plan et relever la façade de ses temples, visiter le quartier marchand, les quais et le port; on peut, grâce aux inscriptions — on en a découvert plus de 1.500 —, se faire une idée de l'histoire jusque-là inconnue de Délos ». Ses annales sont particulièrement intéressantes au point de vue économique. Nous n'entrerons pas avec l'auteur dans le détail de ces découvertes : disons seulement qu'elles sont le fruit de l'Ecole française d'Athènes. J'en dirai autant des trouvailles faites au temple d'Apollon, Ptoios en Béotie : M. Holleaux y a trouvé, outre quantité d'inscriptions relatives à Apollon, « une riche et précieuse série de statues en marbre et en bronze, qui jettent un jour tout nouveau sur l'histoire de l'art grec archaïque ».

A Olympie, de 1875 à 1881, l'Allemagne a dépensé 8 à 900.000 francs pour les fouilles; 300 ouvriers ont constamment travaillé, et, par ce travail gigantesque, on a déblayé « non seulement l'enceinte sacrée du Temple, l'Altis proprement dite, vaste rectangle long de 200 mètres et large de 175, mais encore les nombreux édifices qui environnaient le sanctuaire et qui étaient consacrés à l'administration du temple ».

Nous passons sur les fouilles d'Eleusis, accomplies par la Société archéologique d'Athènes, et sur celles du sanctuaire d'Asclepios (l'Esculape latin), à Epidaure, faites par M. Cawadias, de 1881 à 1887, bien que dans ces dernières il y ait des choses fort intéressantes touchant la thérapeutique sacrée; nous avons hâte d'arriver aux fouilles de la nécropole de Tanagra en Béotie. Durant plusieurs années (1870-73), les paysans dévastèrent les tombeaux et en retirèrent des multitudes de vases ou de statuettes; quand le gouvernement hellénique s'émut de ces recherches, il était trop tard, les plus beaux spécimens avaient passé à l'étranger : le Louvre, par exemple, en possède une magnifique collection. Dans les tombeaux très anciens on trouve de magnifiques vases peints de style asiatique; les tombes plus récentes contiennent des statuettes d'exécution grossière, mais d'un caractère religieux; enfin, dans les sépultures plus modernes, on voit des figures divines d'art remarquable : la figurine coupée à mi-corps semble sortir du sol, « elle symbolisait la divine ascension des dieux du monde inférieur ».

Voilà, substantiellement analysé, le livre de M. Diehl : l'ordre, la méthode, la compétence incontestable de l'auteur, ancien élève de l'Ecole française d'Athènes, en font un ouvrage fort instructif et d'une lecture agréable : c'est parfois comme un commentaire de nos grands classiques grecs, et à ce point de vue il peut rendre de réels services aux étudiants; enfin, des plans permettent de suivre les fouilles pas à pas. En somme, c'est une sorte de pendant aux « Promenades archéologiques » de M. Boissier, livre qui a eu et a encore tant de vogue; nous estimons que celui de M. Diehl aura également du succès.

J.-B. M.



ACTES RÉCENTS DU SAINT-SIÈGE

SOMMAIRE. I. Nouvelles fêtes de saints. L'office du Sacré Cœur de Jésus. — II. Questions relatives au Chemin de la Croix. — III. Les quêtes des ecclésiastiques orientaux. — IV. Les prêtres étrangers à Rome. — V. Les pouvoirs personnels relatifs au Rosaire — VI. Le feu de l'enfer.

I. — Léon XIII, le 19 août 1890, par l'organe de la S. Congrégation des Rites, a décrété ce qui suit :

Trois fêtes de saints sont étendues à l'Eglise universelle. La fête de saint Jean Damascène, confesseur, se célébrera le 27 mars, sous le rite double-mineur, avec adjonction du titre de docteur. La fête de saint Silvestre, abbé, le 26 novembre, sous le même rite ; et la fête de saint Jean de Capistran, confesseur, le 28 mars, sous le rite semi-double. Les messes et offices devront être publiés le plus tôt possible, et seront obligatoires pour le clergé séculier et régulier, à partir de l'année 1892, et en se conformant aux rubriques.

A la 6e leçon de l'office du Sacré Cœur de Jésus, il est fait une addition rappelant que Clément XIII a permis la célébration de cette fête à quelques Eglises, que Pie IX l'a étendue à l'Eglise universelle, et que Léon XIII répondant aux vœux du monde catholique, a élevé cette fête au rite double de première classe.

II. — Nous répondons à plusieurs questions que l'on nous a adressées, au sujet du Chemin de la Croix.

Quand on transporte les stations, dans la même église, d'une chapelle dans la grande nef, est-il nécessaire pour conserver les indulgences de faire une nouvelle érection ? Non, et la S. Congrégation des Indulgences l'a formellement déclaré, le 20 août



1844. Mais si on transfère les croix des stations dans un autre lieu, par exemple, dans une autre église, les indulgences cessent, et il faut une nouvelle érection canonique. Décret du 30 janvier 1839.

Peut-on ériger plusieurs chemins de la croix dans la même communauté, ou dans la même église? On le peut; par exemple, à l'église, au chœur, dans une tribune, dans une chapelle particulière, au noviciat, etc. Il est à Rome des maisons religieuses où le chemin de croix est érigé jusqu'à cinq et même sept fois.

Doit-on suivre les quatorze stations tout d'un trait, sans interruption notable? Oui, c'est nécessaire pour gagner les indulgences. Néanmoins de courtes interruptions sont tolérées ; elles peuvent même être assez longues, si ce sont des pratiques pieuses, comme entendre la sainte messe, se confesser, communier. Décret du 16 décembre 1760.

III. — Une circulaire du cardinal Simeoni, préfet de la Propagande, indique dans quelles conditions les ecclésiastiques orientaux sont autorisés à quêter : « Il arrive souvent que des ecclésiastiques de rite oriental, et même des laïques, viennent quêter en Europe, sous divers prétextes, comme bâtir des églises, ouvrir et entretenir des écoles, ou d'autres semblables. Ils se présentent avec des lettres de recommandation de leurs évêques, lettres qui souvent ont été reconnues fausses et munies de sceaux falsifiés. Quelquefois ils se donnent des titres qu'ils n'ont pas et vont jusqu'à faire usage d'ornements auxquels ils n'ont pas droit.

Le dommage qui résulte de ces quêtes arbitraires et quelquefois frauduleuses, est considérable. C'est souvent de l'argent extorqué aux fidèles, et généralement une forte partie de cet argent est employée au profit des collecteurs, qui n'en rendent jamais compte. Quelquefois même, il est arrivé que le produit de ces quêtes a servi à combattre l'unité catholique.

C'est pourquoi le Saint-Siège a toujours essayé d'empêcher ces collectes, sauf dans les cas spéciaux où elles étaient expressement autorisées par la S. Congrégation de la Propagande.

Mais comme cet abus ne cesse pas, il est nécessaire de rappeler les dispositions anciennes, afin qu'on n'admette et qu'on ne tolère aucun de ces quêteurs, *s'il n'a pas une permission formelle et explicite de cette S. Congrégation en forme authentique et de date récente.* »

IV. — Par la volonté souveraine de Sa Sainteté le Pape Léon XIII, communiquée au soussigné cardinal-vicaire, il est décrété :

1° Dans notre curie ecclésiastique, on ne pourra approuver qu'aucun prêtre d'un diocèse étranger puisse dorénavant se transférer dans cette ville éternelle pour y fixer une longue ou stable résidence.

2° A l'occasion, les prêtres qui depuis quelque temps demeurent à Rome et qui n'y sont retenus par aucun devoir d'office ou de bénéfice, devront être invités à se mettre à la disposition de leurs ordinaires, pour être, selon les aptitudes de chacun, employés dans le ministère ou dans quelque autre office ecclésiastique.

3° Tout prêtre non romain et n'étant pas obligé, par les raisons sus-indiquées, à une résidence stable dans cette ville, lequel donnera lieu à quelques justes observations sur sa conduite, devra être dénoncé par la curie de Rome à son propre évêque, pour être, d'après les ordres exprès de Sa Sainteté, rappelé aussitôt dans son diocèse.

Des instructions spéciales seront communiquées aux évêques au sujet des prêtres ou clercs qui pourront mériter de se rendre à Rome pour raisons d'études.

De notre résidence, le 9 juillet 1890.

L.-M., cardinal-vicaire.

V. — Nous croyons être utile aux prêtres du saint ministère, en leur rappelant en quoi consistent les pouvoirs personnels relatifs au Saint Rosaire et dans quelles conditions on peut en user.

I. *En quoi consistent ces pouvoirs.*

Les prêtres qui en sont munis ne sont point par cela même autorisés à ériger les confréries du Rosaire ; mais ils peuvent :

1° Inscrire les fidèles dans la confrérie du Rosaire, aussi canoniquement que les Pères de l'ordre de Saint-Dominique et les directeurs des confréries du Rosaire.

2° Bénir les rosaires ou chapelets, et y attacher, soit pour les confrères, soit pour les fidèles en général, les indulgences particulières au Rosaire ou chapelet dominicain, entre autres 100 jours par grain, pourvu qu'on dise le Rosaire entier ou le tiers du Rosaire;

3° Bénir les cierges et les roses du Rosaire ;



4° Appliquer aux confrères du Rosaire l'absolution générale avec indulgence plénière, à l'article de la mort.

5° Ces pouvoirs sont perpétuels de leur nature.

II. *Dans quelles conditions on peut user de ces pouvoirs.*

1° On ne peut les exercer dans les localités où se trouve un couvent de Religieux Dominicains : à Lyon, par exemple;

2° On doit faire soi-même, sur un registre provisoire, l'inscription des noms et prénoms des personnes qu'on reçoit dans la confrérie du Rosaire (les fidèles inscrits gagnent les indulgences à partir de cette inscription provisoire ; une indulgence plénière leur est accordée le jour de l'inscription) ;

3° On doit, *au moins une fois par an*, envoyer ces *noms* et *prénoms* au directeur d'une confrérie canonique du Rosaire, afin qu'ils soient inscrits dans les registres réguliers de la confrérie ;

4° Un simple signe de croix ne suffit pas pour bénir les chapelets et leur appliquer les indulgences du Rosaire, mais il faut se servir de la formule prescrite.

On voit, par ces explications, combien les pouvoirs personnels relatifs au Saint Rosaire sont étendus et précieux. Ils sont même parfois nécessaires à MM. les Vicaires des paroisses où est érigée la confrérie, pour inscrire canoniquement les fidèles dans les registres réguliers, lorsque le directeur (ordinairement M. le Curé) ne peut faire lui-même cette inscription.

VI. — Nous avons reçu la lettre suivante :

Un certain nombre de revues catholiques, interprétant une réponse de la Sacrée Pénitencerie, au sujet du feu de l'enfer, prétendent que cette Congrégation a décidé que le feu de l'enfer était *matériel*, *corporel*, *sensible*. C'est évidemment, à mon avis, exagérer la décision de Rome; voici quelle était la demande :

« Un pénitent se présente à confesse et déclare, entre autres choses, qu'il croit que le feu de l'enfer n'est pas réel, mais métaphorique, c'est-à-dire que les peines de l'enfer, *quelles qu'elles soient*, sont appelées feu par manière de parler. » La Sacrée Pénitencerie a répondu : « les pénitents de ce genre doivent être soigneusement instruits et les obstinés ne doivent pas être absous. » 30 avril 1890. Le pénitent en question croyait que le mot *feu* désignait *l'ensemble des peines de l'enfer*, que ce n'était pas une peine *spéciale*, *déterminée*. On déclare ce pénitent répréhensible. La conclusion est, qu'il y a en enfer, *réellement*,

une peine du feu. Mais quelle en est la nature ? La Congrégation romaine ne l'a nullement déclaré.

P. S., prêtre.

Nous répondons à notre estimable correspondant que le tribunal de la Pénitencerie, à ce qu'il nous paraît, n'a pas voulu faire une déclaration dogmatique, mais donner une simple décision pratique.

La Pénitencerie se borne d'ordinaire à résoudre les cas particuliers qu'on lui soumet. D'ailleurs, pour une décision dogmatique, en une matière si importante, il faudrait une forme toute différente, et plus solennelle.

Mais, à la simple lecture, on voit que la Pénitencerie, s'appuyant sur l'enseignement commun, a voulu seulement répondre au doute d'un confesseur. Un curé du diocèse de Mantoue lui exposait que, dans ce pays, cette opinion erronée était généralement admise, et qu'on avait coutume de dire : « Faites croire aux enfants que dans l'enfer il y a du feu. » Alors la Pénitencerie, considérant que, bien qu'il n'y ait pas sur ce sujet de définition formelle de l'Eglise qui en fasse un dogme de foi catholique, néanmoins l'enseignement commun, appuyé sur l'Ecriture et la Tradition, donne comme absolument certain que le feu de l'enfer est réel et par conséquent matériel, la Pénitencerie réclame l'adhésion du pénitent à cet enseignement commun et certain, sous peine de refus d'absolution.

C. Chambost.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, imprimeur de l'Archevêché et des Facultés catholiques de Lyon, rue Condé, 30.



UNE EXCURSION EN PALESTINE

LE LIEU DE NAISSANCE
DU PROPHÈTE SAMUEL

L'Ecole d'études bibliques à Saint-Etienne de Jérusalem a pris le nom d'Ecole pratique, afin d'indiquer la part considérable qu'on pense y donner aux études faites sur le terrain après une préparation spéciale. Les études théoriques générales rendent sans doute très fructueux un voyage en Orient; mais on a, dans une course rapide, trop de choses à la fois dans l'esprit et sous les yeux. Quand on est revenu en Europe, on n'a pris que des notes rapides; on voudrait vérifier chaque détail et faire de chaque point à élucider le but d'une excursion déterminée. Cela est facile en Terre sainte. On ne peut par exemple lire le livre de Samuel sans désirer voir le défilé de Michmas et Gabaa de Saül ; c'est une tournée de trois ou quatre heures en partant de Jérusalem. On lit la Bible sur les lieux, on s'assure que les sites répondent aux exigences des textes.

C'est le récit d'une de ces promenades studieuses que nous présentons ici : le thème était cette fois de déterminer, s'il était possible, le site de la patrie de Samuel. Ramath el

Khalil, Neby Samwil, Er-Ram, Ramallah, Beth-Rima, Rentis se disputent l'honneur d'avoir donné naissance au grand prophète : allons écouter leurs raisons, tout en regardant ce qui se trouvera sur la route. Quelquefois ce qu'on trouve sans le chercher dédommage de ne pas trouver ce qu'on cherche : l'enquête achevée, nous tâcherons de résoudre la question, en interrogeant après les parties les témoins dignes de foi.

I

Ramath el Khalil et Neby Samwil étaient déjà visités. On prenait cette fois la route du nord. Comme on devait passer quatre jours dans un pays peu fréquenté, on avait dû se munir de tentes et d'un autel portatif. Deux pères des Augustins de l'Assomption, un frère novice du même ordre et un ecclésiastique qui suivent tous deux les cours de l'école, avec deux dominicains, composaient la petite caravane. L'hiver, peu goûté des touristes, est une saison très agréable pour voyager en Palestine, quand le temps est beau, comme il l'était le 1er décembre. La pluie longtemps attendue, demandée par des prières publiques, était enfin tombée à la fin de novembre ; cette terre, qui en était altérée depuis le milieu d'avril, s'était mise à germer comme pour une première image du printemps : une tendre verdure était émaillée de colchiques et de cyclamens, les champs ordinairement déserts retentissaient des cris des laboureurs qui attellent, sans se soucier de Moïse, le bœuf avec l'âne, et soulèvent un sol léger du couteau d'une légère charrue ; le semeur levait à l'horizon son bras chargé de grain, l'atmosphère était encore tiède comme dans nos plus belles journées d'automne.

Le premier village qui se présente sur la droite de l'ancienne voie romaine est Er-Ram : plus loin sur la gauche nous laissons Néby Samwil.

Sur une voie romaine on cherche des milliaires. Le R.

P. Germer-Durand, de l'Assomption, nous avait signalé en passant le cinquième milliaire, déjà connu, un peu avant Er-Ram. Entre le Birch et Jifna, le P. Séjourné, dominicain, crut en voir un qui n'était pas relevé sur les cartes. Aussitôt on descend de cheval, on travaille de la pioche et du couffin : c'était bien la partie inférieure d'un milliaire. M. l'abbé H. retrouve presque aussitôt la partie supérieure qui porte une inscription. Elle est, comme d'habitude, moitié grecque et moitié latine. Le R. P. Germer-Durand, si familiarisé avec les antiquités gréco-romaines de Palestine, reconnut aussitôt un milliaire byzantin — on sait qu'ils sont extrêmement rares — qui indiquait la distance de 13 milles de Jérusalem. Le nom de l'empereur n'a pu être déterminé avec certitude. La formule Aug. nost. (Augustus noster) et la forme des lettres paraissent bien byzantines. Notre étonnement fut grand, en poursuivant les recherches, de trouver à cinq mètres du précédent un autre milliaire ! Celui-là tenait si ferme que, pour le faire sortir du lieu où il était enterré, nous dûmes recourir aux bras nerveux des fellahs. On fait un effort décisif : En-neby (le Prophète) s'écrient-ils. Quelqu'un fit remarquer que Mahomet n'a rien à voir en cette affaire : sur quoi les uns se fâchent, mais un musulman conciliant fait observer qu'il y a Néby Aisa (Jésus-Christ), Néby Joussef, Néby Ibrahim, etc. Enfin le milliaire tombe. C'est vraisemblablement le plus ancien des deux. Les caractères qui restent sont grands et nets, mais on ne peut lire que l'indication de la distance, treize milles d'Ælia.

Nous couchons à Jifna chez le missionnaire latin, dont l'accueil cordial nous eut bientôt réconfortés. Il nous fit visiter les ruines de deux églises, et nous passâmes la soirée à causer des souvenirs du pays et des légendes des habitants, un peu aussi des excentricités des touristes qui font à Jifna une première étape sur la route de Nazareth.

Le lendemain nous étions de bonne heure sur la route de Bir-Zeit, résidence d'un autre missionnaire latin : notre but était Rentis, patrie présumée de Samuel et de Joseph d'Arimathie, mais nous ne pouvions passer dans cette ré-

gion sans vénérer, comme sainte Paule, les tombeaux d'Eléazar et de Josué. La précieuse indication que donne à ce propos saint Jérôme (1) a permis de reconnaître dans Jibia le Gabaath de Phinées (Jos. 24, 33) que saint Jérôme place en face de Thamna *(e regione) :* car il n'est pas douteux que Thamna, chef-lieu d'une toparchie du temps de Josèphe (2), l'ancien Timnath serah de Josué (Jos. 19, 50), n'ait été sur l'emplacement des ruines qui portent aujourd'hui le nom de Tibneh.

Jibia est une station certainement fort ancienne, comme le prouvent des tombeaux, de grandes citernes et des bassins taillés dans le roc. La tradition semble muette sur le nom d'Eléazar et sur celui de Phinées ; cependant, une vieille femme nous a indiqué un petit ouély, situé à l'extrémité du village et entouré d'un jardin, comme le lieu d'un tombeau célèbre. On sait que les traditions musulmanes, généralement très peu sûres quand il s'agit du nom ou du rôle joué par un personnage, gardent très opiniâtrement le souvenir des endroits consacrés par un événement important. Cette petite mosquée paraît en effet bâtie sur un rocher taillé par dessous. Faut-il y voir le tombeau d'Eléazar, ou le placer, avec M. Guérin, à quelques minutes vers l'Est ?

A vingt minutes de Umm Saffâh, dont le nom n'est pas sans analogie avec celui de la terre de Sûf, on aperçoit Beth-Rima : c'est encore un des lieux où l'on place la naissance de Samuel. Nous retrouvons ici la voie romaine et constatons la présence du milliaire non gravé, signalé par la carte anglaise. Pour en finir avec les milliaires, mentionnons ici que nous en avons découvert deux autres, également sans inscription, entre Tibneh et Aboud.

Grâce à ces détours nous avions mis un peu plus de qua-

(1) « Sepulcra quoque in monte Ephraïm Jesu filii Nave et Eleazari filii Aaron sacerdotis e regione venerata est : quorum alter conditus est in Tamnathsare, a septentrionali parte montis Gaas, alter in Gabaa filii sui Phinees. » Ep. 108. Les Septante ajoutent que Phinees lui-même fut enseveli à Gabaa.

(2) *Jos. :* bell. jud. 3, 3, 5.



tre heures pour arriver à Tibneh, où nos regards furent aussitôt attirés par le tombeau de Josué, tourné vers le nord, comme l'indique saint Jérôme d'après les livres saints.

Je ne puis que renvoyer, pour la description de ce tombeau, au magnifique ouvrage de M. Guérin, « la Terre sainte ». Les silex taillés trouvés par M. l'abbé Richard dans le tombeau et les environs l'ont définitivement convaincu qu'il avait renfermé la dépouille de Josué. Les Septante disent en effet : « On plaça avec lui, dans le monument où on l'ensevelit, les couteaux de pierre avec lesquels il circoncit les fils d'Israël à Galgala » (Sept. Jos. 24, 31). Il faut avouer cependant que si l'on trouve à Tibneh des silex taillés, il y a surtout un nombre considérable d'éclats de silex bruts, ce qui semble indiquer qu'il y a eu dans ce lieu une fabrique, aussi bien qu'un dépôt de silex. L'adjonction des Septante au texte hébreu n'est pas dans la Vulgate : rien ne nous contraint à l'admettre, ni la règle de foi, ni les règles de la critique. Ne pourrait-on pas dès lors admettre que cette réflexion a été suggérée au traducteur ou à un des copistes du texte hébreu par la quantité des silex de Tamna, dont il ne s'expliquait pas autrement l'origine ?

Je ne prétends pas par là ébranler l'autorité du grand palestinologue dont la perte est si profondément regrettable, ni attaquer l'authenticité du tombeau de Josué. Il faut reconnaître qu'il y a à Tibneh bien des tombeaux : l'un d'entre eux, dont le péristyle s'ouvre par trois arceaux taillés dans le roc, n'est guère moins beau que celui de Josué ; mais les ornements, festons et rosaces de son fronton semblent appartenir aux temps qui ressentaient l'influence grecque.

Le tombeau que M. Guérin attribue à Josué est seul garni de ces niches à lampes qui indiquent une vénération très spéciale. C'est donc là qu'était enseveli le grand personnage qui avait rendu le nom de Thamna célèbre ; selon toute apparence, c'est pour être près de lui que de grands et pieux Israélites ont fait construire les autres sépulcres à différentes époques.

Mais si je ne doute pas de l'emplacement précis qu'une tradition très ancienne et très probablement exacte assigne au tombeau de Josué, je ne saurais dire à quelle époque le monument actuel a été taillé. On sait avec quel zèle les contemporains de Notre-Seigneur faisaient de superbes tombeaux aux prophètes ; la plupart de ceux qu'on connaît datent de cette époque, à en juger par leurs ornements extérieurs. Dès lors, que penser de ceux qui leur ressemblent pour la disposition intérieure ?

En face des tombeaux se trouvait la ville judéo-romaine de Thamna, ou plutôt le gros bourg, *vicus*, dit saint Jérôme, qui donnait son nom à la région. Les ruines en sont encore visibles. La voie romaine les suit, et conduit en moins d'une heure à Aboûd.

Là nous admirons un château fort des croisés, bien conservé. Sur la porte d'une maison, une inscription retournée le haut en bas, surmontait une croix entourée de deux colonnes ; on lit très distinctement μαρτυριον του αγιου Θ... le reste manque ! le nom du saint qu'on vénérait nous échappe ; mais il est évident qu'il s'agit du martyr saint Théodore, qui avait une église à Aboûd. L'expression martyrion indique le lieu où étaient placées les reliques d'un martyr (1); mais où était ce lieu ? Nous sommes encore moins heureux avec une inscription gravée sur une pierre qui fait partie d'un mur : à peine peut-on lire W G M A et au-dessous I L A N... C'est une énigme. On nous conduit à l'église grecque schismatique ; là encore, sur la porte, un linteau paraît ancien, mais il est couvert d'un enduit. Avec la permission du curé, un homme qui s'était fait notre guide fait sauter le plâtre ; peu à peu la pierre apparaît, elle était sculptée. Une croix au centre a été martelée, sans doute par les musulmans.

Aboûd a conservé aussi le souvenir du prophète Abdias, dans un petit monument à cinq minutes du village qu'on nomme Mâr-Abadiah ; un peu plus loin, sur le chemin de

(1) Par exemple, can. 6 du conc. de Chalcédoine. Cf. Guérin, *Description*, etc., Judée.

Rentis, on passe devant de superbes tombeaux taillés dans le roc, ornés à l'extérieur de rosaces et de grappes de raisins. Ne sommes-nous pas au temps du tombeau de la reine d'Adiabène, ou tombeau des Rois ?

Une heure et demie après avoir quitté Aboûd, nous étions à Rentis : la nuit était tombée, nous dûmes camper, tant bien que mal, dans un enclos ceint de cactus, servis par un ancien soldat turc qui vint se présenter comme vétéran de la guerre de 1878, et célébra Constantinople comme un pays où tout est pommes de terre. Bel éloge pour la Corne d'Or.

Rentis est un petit village musulman, situé sur une colline, dominée elle-même par une petite hauteur. Au pied du village se trouve un puits, partout des citernes. Nous cherchâmes tout d'abord l'église que les croisés avaient bâtie là à saint Joseph d'Arimathie (1), elle est dans le village. Nos questions semblaient d'ailleurs déplaire aux habitants. Y a-t-il une église antique, des restes d'église, un lieu de prière pour les chrétiens ? Il n'y a pas ici de chrétiens, répondait-on. Enfin nous mîmes la main sur un fellah plus complaisant, qui nous conduisit sur le col qui réunit les deux hauteurs. Là se trouvent encore des murs, et quelques coups de pioche mirent bientôt à nu de superbes mosaïques. Elles sont du travail le plus soigné ; le dessin en est assez compliqué. Sur la bordure, les cubes sont plus gros, comme cela se voit quelquefois. Malheureusement, aucune inscription pour nous donner le nom de ce qui semble avoir été une église. Qu'était-ce donc que Rentis ? On me permettra, sans parler de notre retour qui s'est opéré dans des conditions normales, en passant par Ramallah, autre patrie prétendue de Samuel, de discuter ici la question proposée comme thème du voyage : où faut-il placer Ramathaïm Sophim, lieu de la naissance du véritable fondateur de la monarchie dans Israël ?

(1) Rey, *Colonies Franques* de Syrie, Paris, 1883.

II

Il est nécessaire, pour comprendre la discussion, d'avoir sous les yeux les textes bibliques du livre de Samuel (Ier des Rois) : « Il y avait un homme de Ramathaïm Sophim (1), de la montagne d'Ephraïm ; il se nommait Elcana, fils de Jeroham, fils de Elias, fils de Tohu, fils de Souf, Ephraïmite (2). » (I, 1) Elcana était le père de Samuel, lévite d'après les Paralipomènes (12, 7).

« La demeure de Samuel était à Ramah, c'est là qu'il avait sa maison et qu'il jugea Israël, et il y bâtit un autel au Seigneur. » (VII, 17.)

« Samuel mourut et tout Israël se rassembla pour le pleurer, et on l'ensevelit dans sa maison à Ramah. » (XXV-1.)

Saül, à la recherche de ses ânesses, passe par la montagne d'Ephraïm, le pays de Salisa, le pays de Saalim, le pays de Jemini ; il arrive au pays de Soûf. Son compagnon lui dit : il y a dans cette ville un homme de Dieu. Ils rencontrent, en montant, des filles qui sortaient pour puiser de l'eau. Samuel allait monter sur le haut lieu pour offrir un sacrifice ; Dieu l'avait averti qu'il lui enverrait un homme du pays de Benjamin. Il rassure Saül sur ses ânesses, perdues depuis trois jours ; après l'avoir oint comme roi, il lui donne les signes de sa mission : « En me quittant aujourd'hui, tu trouveras deux hommes à Zalzelach, dans la tribu

(1) Le texte hébreu n'emploie ce mot qu'une fois ; la patrie de Samuel est ensuite désignée par Rama ou Ramatha avec le *he* locatif. J'admettrais volontiers la correction proposée par Wellhausen : au lieu de Sophim, Soufi, c'était un Souféen. Les Septante ont traduit Ramathaïm par Armathaïm, et ont conservé cette forme, même lorsque le texte hébreu a Rama, sauf 19, 18, 19, 22, 23 et 20, 1. (Ed. Tisch.) Dans ces derniers passages il ne s'agit pas précisément de la patrie de Samuel nommée encore dans le même verset 19, 18, Armathaïm, mais des Naioth de Rama.

(2) Ephrati peut signifier aussi un Bethléemite, mais le contexte s'y oppose ici.



de Benjamin, vers le tombeau de Rachel, trois autres montant à Béthel, des prophètes vers Gibeath-Elohim. » (Chap. IX et X, pass.)

Saül poursuit David jusque auprès de Samuel; il passe par le grand puits de Sechou (1), il les trouve à Naioth ou dans leurs habitations près de Ramah. (XIX-22.)

Tels sont les textes qu'il faut concilier pour résoudre une question que le doyen Stanley déclare, « sans exception, le plus compliqué et le plus disputé des problèmes de la topographie sacrée » (2).

Il faut, en effet, combiner ces quatre points : 1° Le Ramah de la naissance de Samuel était dans la montagne d'Ephraïm.

2° Le Ramah de sa résidence et de sa sépulture est le même que celui de sa naissance.

3° La ville innommée de son entrevue avec Saül (I Reg., 9) est la même que Ramah : c'est ce que suggère le texte et ce que Josèphe affirme nettement.

4° Ce dernier Ramah doit être situé de telle sorte qu'en retournant de là chez lui, à Gabaa de Benjamin, Saül devait passer par le tombeau de Rachel, situé près de Bethléem, comme tout le monde en convient.

Cette dernière condition fait la difficulté, si on suppose que Saül est rentré droit chez lui, au Tell-el-Foul actuel; car la montagne d'Ephraïm est au nord du pays de Saül, tandis que le tombeau de Rachel est à 6 milles au sud.

On s'est prononcé en faveur de telle ou telle donnée, et il en est résulté deux groupes de systèmes : les uns placent la patrie de Samuel au nord, les autres la placent au sud ; tous cherchent dans les noms actuels une détermination plus précise.

(1) Les Septante : au puits de l'aire à Séphi. On n'a pas réussi à identifier le puits de Sechou ou Socco. En adhérant au texte des Septante, je signale l'énorme et très remarquable puits de Sheptin, à une heure et demie S. E. de Rentis, près d'une surface rocheuse assez étendue qui sert d'aire.

(2) Smith's *Dictionary of the Bible*, éd. amér. 1888.



M. le major Conder (1) et le R. P. Hummelauer, S. J. (2), se prononcent pour le sud et descendent jusqu'à Ramath el Khalil près d'Hébron, pour trouver Ramathaïm Sophim. Ce système explique aisément le retour de Saül de Ramah à Gabaa par le tombeau de Rachel; mais il est en contradiction formelle avec la première donnée qui est fondamentale. La patrie de Samuel est dans la montagne d'Ephraïm. On ne peut pas dire que ces mots s'appliquent à Elcana, père de Samuel, comme attribution légale; ils sont en opposition avec Ramathaïm. Elcana était de la tribu de Lévi; le reste indique son habitation. C'est un Ephrati, mot qui ne peut signifier que deux origines: celle d'Ephraïm(3) ou celle de Bethléem, l'ancienne Ephrata. Or Ramath el Khalil est bien en dehors du rayon non seulement d'Ephraïm mais encore de Bethléem. C'est, d'après la tradition juive, le lieu même des visions d'Abraham; c'était un site illustre entre tous, qu'on aurait désigné par les grands souvenirs qu'il rappelait.

D'ailleurs, nous pouvons recourir à des données plus complètes que celles du doyen Stanley pour résoudre le problème :

5° Ramathaïm doit être cherchée sur une double hauteur, comme l'indique la forme duel du mot, le *m* n'étant pas ici radical comme il peut l'être dans Jérusalem.

6° La ville innommée, que presque tous, surtout les partisans du sud, reconnaissent pour la Ramah de Samuel, avait un haut lieu, et dans le bas du village une fontaine.

7° On doit se trouver dans la terre de Soûf.

Ces conditions font défaut à Ramath el Khalil.

La plupart des interprètes placent donc Ramah au nord de la patrie de Saül, les uns dans la tribu de Benjamin, les autres dans la tribu d'Ephraïm. Le dictionnaire de Gésenius (10e édition), les exégètes allemands en général, Wellhausen en particulier, se sont prononcés pour Ramah de Ben-

(1) *Map of Western Palestina*. London, 1881.
(2) *Cursus Scripturæ sacræ*. Parisiis, 1886.
(3) Septante, Targum de Jonathan.

jamin, aujourd'hui Er-Ram, à 6 milles de Jérusalem. Il ne sera pas inutile de faire remarquer à ceux qui jugeraient oiseuses, à propos de la Bible, ces questions de géographie, que Wellhausen ayant une fois fixé la patrie de Samuel à Er-Ram, Ramath de Benjamin, en prend occasion de lacérer le texte sacré en le réduisant à l'absurde (1). Voici, nous dit-il, Saül qui arrive (chap. 9) à Ramah, à une demi-heure de chez lui, sans savoir qu'il y a là un voyant que l'historien sacré nous présentait comme un juge dans tout Israël : Samuel n'est plus ici qu'un devin de village, et par conséquent nous sommes en présence de deux récits contradictoires. Plus tard, David s'enfuit à Ramah pour se soustraire à la fureur de Saül ; c'est inepte, car il se livre en gagnant le nord plutôt que le midi, où il retrouvait ses compatriotes, et surtout en demeurant si près de Saül. Tout cet échafaudage est bien peu solide. Ramah de Benjamin ne saurait être la patrie de Samuel, et l'opinon de Wellhausen est de toutes la plus insoutenable. Elle contredit l'affirmation fondamentale que Ramathaïm était dans la montagne d'Ephraïm ; elle n'a pas même l'avantage d'expliquer la mention du tombeau de Rachel. On ne comprend pas, dans ce cas, comment Dieu aurait envoyé à Samuel un homme du pays de Benjamin (9, 16). Ramah de Benjamin était bien connue : le texte nous avertit que la Ramah de Samuel se nommait spécialement Ramathaïm, et les Septante ont si bien saisi cette distinction qu'ils traduisent la Ramah de Benjamin, Rama, et celle de Samuel, Ἀρμαθαίμ, qui est devenu notre Arimathie. Il semble, il est vrai, dans les chapitres 19e et 20e du premier livre des *Rois*, que Ramah de Samuel et Gabaa de Saül n'étaient guère éloignées ; mais, dans ces chapitres, la Bible n'indique aucun espace de temps, tandis que dans le chapitre 9e, auquel Wellhausen donne la préférence, comme le récit le plus ancien et le plus sincère, on dit nettement que Saül n'est arrivé près de Samuel que le troi-

(1) Wellhausen : *Prolegomena zur Geschichte Israels,* 3 Ausg. Berlin, 1886.

sième jour après la perte de ses ânesses. Tout indique dans ce récit que les deux voyageurs sont loin du point de départ : les tours et les détours qu'ils ont faits, la crainte de Saül que son père ne soit inquiet de leur absence, la description du retour. Jamais, en parcourant en vingt minutes la distance qui sépare Gabaa de Er-Ram, on ne trouvera ce récit plausible.

Sur les lieux, ce système croule. Er-Ram n'a pas de fontaine, n'est pas sur une double colline, n'a pas de haut lieu ; Er-Ram n'a jamais été, pour aucun témoin de la tradition, la Ramah de Samuel. Qu'on cesse donc de s'appuyer sur une hypothèse aussi fragile pour attaquer l'Ecriture sainte (1).

Allons donc plus au nord. Le grand géographe allemand Kiepert se prononce pour Beth-Rima, au nord de Tibneh, à l'ouest de Seïloun, l'ancienne Silo. Cette opinion échoue contre une difficulté philologique. Beth-Rima est mentionnée dans le Talmud ; ce nom n'est donc pas moderne ; ce n'est pas une corruption de Ramathaïm, c'est le nom hébreu primitif. D'ailleurs, aucune tradition ancienne, que je sache, ne rattache à Beth-Rima le souvenir de Samuel (2).

Une tradition cependant existe, parfaitement nette, et c'est parce qu'elle n'a pas été comprise qu'elle n'a pas été suivie de nos jours. On a cru qu'en identifiant Ramathaïm de Samuel avec Arimathie de Joseph, saint Jérôme et Eusèbe avaient placé ce village au lieu où est aujourd'hui Ramleh ; et on n'avait aucune peine à montrer que Ramleh, situé dans la plaine, ne répondait à aucune des données du problème. Eusèbe et saint Jérôme avaient fait une tentative malheureuse (3). Il aurait fallu cependant les lire.

(1) Les difficultés sont du même genre, quoique moins grandes si l'on place Ramathaïm à Néby Samwil, à deux heures de Jérusalem au N.-O. : la tradition remonte tout au plus au VIIe siècle; elle s'explique suffisamment par le rôle qu'a joué Samuel dans la contrée, par exemple à Maspha.

(2) Même absence de tradition pour Ramallah, proposée par Ewald.

(3) *Smith's Dictionary*, au mot Ramathaïm. Le R. P. Hummelauer pense même que Eusèbe a désigné Diospolis pour Arimathie, p. 118.

Je prends l'*Onomasticon* dans le texte de saint Jérôme (*Liber de situ, etc.*). *Armathem Sophim, civitas Helcanæ et Samuelis in regione Thamnitica juxta Diospolim, unde fuit Joseph qui in Evangeliis de Arimathia scribitur.* Armathem Sophim, ville d'Elcana et de Samuel dans la région de Thamna, près de Diospolis, d'où fut Joseph que les Evangiles disent avoir été d'Arimathie. Diospolis est l'ancienne Lydda, redevenue Loudd, Thamna est aujourd'hui Tibneh. Rentis se trouve à la fois près de Tibneh et de Loudd. Saint Jérôme au mot Rouma présente cette identification en propres termes : *quæ nunc appellatur Remphis. Est autem in finibus Diospoleos, et a plerisque Arimathæa nunc dicitur.* Rouma se nomme aujourd'hui Remphis; elle est près de Diospolis, et la plupart l'appellent Arimathie. Reland s'étonnait que la même ville eût deux noms; rien n'était plus ordinaire en Palestine. Au temps de saint Jérôme, les uns donnaient l'ancien nom sous une forme grecque, les autres ce même nom seulement altéré par la prononciation grecque (1). Je ne crois pas que l'identification avec Rouma soit exacte; peut-être n'est-elle pas attribuable à l'auteur de l'*Onomasticon*. Reland a déjà remarqué qu'on ferait dire à Eusèbe et à saint Jérôme des énormités indignes de leur génie, si on ne supposait assez souvent que l'auteur place sciemment sous la même rubrique deux localités différentes. Quoi qu'il en soit, les deux textes cités ne laissent pas de doute. Pour saint Jérôme comme pour Eusèbe, Ramathaïm était l'Arimathie de l'Evangile, qu'on nommait vulgairement Remphis, entre Lydda et Thamna, à la place qu'occupe aujourd'hui Rentis. Pour saint Jérôme surtout, il s'agissait d'une tradition qu'un fait récent avait

(1) Arimathaia est la forme grecque immédiate de Armathaïm. La forme araméenne Ramthâ pouvait s'altérer indirectement par la prononciation grecque, et prendre *s* à la fin comme Iehoudâ, Judas, etc., puis s'affaiblir en *is*. Selon la phonétique grecque, l'union de *m* et de *th* étant impossible : si la labiale l'emporte, nous avons *Remphis ;* si la dentale domine, *Rentis*. Cf. comme exemple de double nom : Itabyrion et Thabor : *adv. Helvid.*, 13.

rendue célèbre. Arcadius avait fait transporter en 406, de Palestine à Chalcédoine les restes de Samuel (1). Tout le monde croyait donc, à cette époque, connaître exactement l'emplacement du sépulcre du grand prophète; on le plaçait à Rentis.

C'est donc fort gratuitement qu'on prête à Eusèbe et à saint Jérôme l'erreur qui consisterait à placer à Ramleh, dans la plaine, Ramathaïm Sophim qui était dans la montagne.

On peut remonter plus haut. Le premier livre des Machabées (11, 34) cite trois villes, Apherema (2), Lydda et Ramathem, enlevées à la Samarie pour être réunies à la Judée. Ce Ramathem est identique à Ramathaïm comme forme (3); avec l'article il fait Arimathie. Or, le livre des Machabées, dont Josèphe (4) reproduit le récit, en nommant cette ville Ramatha, ne place cette localité ni dans la Judée du sud, ni dans Benjamin, mais dans la Samarie, l'ancien Ephraïm, et si saint Luc (5) a pu dire qu'Arimathie était une ville de Judée, c'est que, depuis le présent de Démétrius Nicanor aux Juifs, elle était demeurée incorporée à leur domaine. Il est aussi bien remarquable que dans ce passage des Machabées, comme dans Josèphe, Ramatham est citée à côté de Lydda.

Telle est l'ancienne tradition, à laquelle les magnifiques mosaïques bysantines que nous avons signalées à Rentis donnent une certaine confirmation; elle se continue au temps des croisades, comme le prouve l'existence à Rentis d'une abbaye de Saint-Joseph d'Arimathie.

Cette tradition, il est vrai, ne tarda pas à s'altérer : le dominicain Burkard, du mont Sion, qui parcourut la Palestine en tous sens de 1275 à 1285, palestinologue d'ail-

(1) « Augustus Arcadius qui ossa beati Samuelis longo post tempore de Judæa transtulit in Thraciam. » Hier. *adv. Vigilantium.*

(2) La Vulgate omet le nom de cette ville, et nomme la troisième Ramathan.

(3) Sur les différentes formes du duel cf. *Hebraische Grammatik*, Kautzsch, p. 238, 25e éd.

(4) *Ant.* XIII, 4 § 9.

(5) S. Luc, 23, 51.



leurs très distingué, est étrangement confus, parce qu'il ne peut concilier une tradition faussée avec les données bibliques. Qu'on en juge par son texte ! « De Jérusalem à dix lieues vers l'occident, se trouve Ramathaïm Sophim, qui était en partie de la tribu de Benjamin, en partie de la tribu d'Ephraïm, sise cependant dans la montagne d'Ephraïm. Car cette plaine se nomme ainsi, quoique ce ne soit pas une montagne, mais une rase campagne. On la nomme Arimathie, d'où fut Joseph, noble décurion qui ensevelit le Seigneur. Le prophète Samuel en était et y a été enseveli. On la nomme aujourd'hui Ramula (Ramleh) (1). »

Ce qui est vraiment traditionnel, c'est l'identité entre Arimathie de l'Evangile et Ramathaïm Sophim. Dès lors, pour mettre Arimathie (Ramathaïm) à Ramleh, il faudra toujours dire comme notre Burkart : cette plaine se nomme montagne !

Essayons au contraire de concilier avec les données bibliques la vraie tradition des Pères, celle qui place Ramathaïm non pas au sud, mais au nord de Lydda, *in regione Thamnitica*. Rien de plus aisé.

C'est bien une montagne, car si Rentis n'est élevé que de 650 pieds anglais au-dessus du niveau de la mer, sa colline se dresse si vigoureusement au-dessus de la plaine qu'elle fait géographiquement partie du massif montagneux qui la domine. C'est bien un haut lieu par rapport à toute la plaine, et le nom lui-même l'indique, car Rentis ne peut venir que de l'araméen Ramthâ. C'est bien dans Ephraïm (I Reg. 1, 1), car la tribu de Dan ne commence qu'à la plaine (2), et si les Danites ont été parfois repoussés dans la montagne (3), ils n'y étaient pas chez eux.

(1) « De Jerusalem X leucis contra occidentem est Ramathaym Sophim quæ partim de tribu Benjamin partim de tribu Ephraym erat, sita tamen in monte Effraym. Planities enim illa sic appellatur, licet mons non sit, sed campus. Dicta fuit Arimathia de quâ Joseph nobilis decurio qui sepelivit Dominum. Samuel propheta erat de eâdem oriundus et in eâ sepultus. Hodie dicitur Ramula. » Les lieues de Burkard sont de 3 milles : c'est bien la distance de Jérusalem à Ramleh.

(2) Josèphe, *Ant.* v, 1.

(3) Jud. 1, 34. Cf. Reland, Kiepert...

Rentis a une double colline, comme l'exige la forme Ramathaïm ; la partie supérieure n'est plus habitée, mais elle renferme des citernes et des traces d'anciennes constructions.

Cet endroit paraît naturellement indiqué pour être le haut lieu de la cité, l'endroit où Samuel avait bâti un autel. Dans le bas se trouve une fontaine, où les voyageurs trouvent encore les femmes puisant de l'eau, comme dans le récit charmant de Saül cherchant ses ânesses. Il est vrai que nous sommes à une bonne journée de marche de Gabaa de Saül, mais n'est-ce pas le temps exigé par ce même récit (1) ? Si la ville innommée du chap. 9e est bien la patrie de Samuel, il faut chercher Ramathaïm loin de Gabaa, et conclure que les chapitres 19e et 20e, qui semblent les représenter comme plus proches, ne nous disent pas le temps qu'ont mis les personnages qui y figurent, pour leurs allées et venues. Enfin, point important, les noms ne manquent pas pour indiquer la terre de Souf aux environs de Rentis. Nous avons déjà mentionné Umm-Saffâh ; il y a encore Saffâ près de Beth-Our inférieur, et Chebtin ou Siffin (les Septante traduisent Souf par Seifa ou Sifa), très près de Rentis.

Reste la grave difficulté du voyage de Saül à la suite de ses ânesses. On affirme que nous n'avons là-dessus aucune donnée ; les points de repère de la Bible, la terre de Salisa, la terre de Saalim, la terre de Souf sont également inconnues. Cependant l'*Onomasticon* nous fournit un renseignement précieux. Il se tait sur Salisa, disant seulement : pays traversé par Saül. Mais cette réserve me donne confiance lorsqu'il dit : « Saalim, village traversé par Saül, dans la région d'Eleuthéropolis, à l'occident, à 7 milles de cette ville (2). » En effet le nom de Saalim, comme celui de Saalbim, signifie pays des chacals, et le pays des chacals par excellence, c'est bien la plaine des Philistins. D'ailleurs,

(1) I Reg. 9, 20. « Et de asinis quas nudiustertius perdidisti... »

(2) D'après cette indication un peu vague, Saalim pouvait se trouver au N.-O. d'Eleuthéropolis (auj. Beth. Djibrin), aussi bien qu'à l'ouest

n'était-ce pas de ce côté qu'un pillard pouvait emmener les ânesses? Saül, après avoir donné un coup d'œil au nord, vers Ephraïm, descendit donc vers la plaine : Salisa paraît dès lors être Saris, près de la route actuelle de Jaffa à Jérusalem. Il pénétra jusqu'à Saalim, en plein pays ennemi, mais on était alors en paix. Il remonta la ligne des collines, ce qui dut lui faire traverser la tribu de Benjamin, et arriva dans ce pays où les Sâfa sont encore si nombreux, pour trouver près de Samuel le terme de son voyage. Tout cela peut se faire en moins de trois jours (1), surtout si l'on considère la vigueur exceptionnelle de Saül. La seule difficulté sérieuse se présente au retour

Saül, en quittant Samuel, doit rencontrer deux hommes près du tombeau de Rachel, dans les frontières de Benjamin, au midi. C'est la traduction de la Vulgate : *juxta sepulcrum Rachel in finibus Benjamin*, *in meridie* (I Reg. 9, 2). Remarquons que ce texte ne saurait, sans contradiction dans les termes, être traduit ainsi par ceux qui admettent avec toute la tradition juive, musulmane et chrétienne, fondée sur la Bible (Gen 35, 19), que le tombeau de Rachel est près de Bethléem, dans la tribu de Juda. Les interprètes juifs avaient déjà compris que la préposition *im* que la Vulgate traduit *juxta*, indique ici la direction que prenaient ces hommes, et que le lieu de la rencontre devait être en réalité dans la tribu de Benjamin, à Zalzelach, dont la Vulgate a fait un nom commun, *in meridie*. Dès lors Saül, débouchant de la vallée de Lifta, a pu les voir dans Benjamin, allant au tombeau de Rachel, sans venir lui-même du sud de Bethléem. Si on veut absolument qu'il soit passé au tombeau de Rachel, il a pu avoir ses raisons, dans les graves circonstances du temps, pour se détourner et faire un pèlerinage au sépulcre de la mère vénérée de sa tribu. Josèphe intervertit les deux premières rencontres ; c'est après avoir

(1) Josèphe dit que Saül chercha ses ânesses dans sa tribu et dans toutes les autres : *Ant.* 6, 5. L'étendue de cette course n'étonnera pas ceux qui connaissent les mœurs de la Palestine. J'ai rencontré sur les bords du lac de Tibériade un Bédouin du Hauran à la poursuite de son chameau perdu.

rencontré les trois hommes qui vont à Béthel que Saül devra aller au tombeau de Rachel. Le reste de son retour n'offre pas de difficulté si on entend par Gibeath Elohim *(collis Dei)* le Gabaa de Saül.

Cette explication de la tournée de Saül peut paraître trop conjecturale : c'est aussi le défaut de toutes celles qu'on a proposées. Il n'en demeure pas moins établi en bonne logique qu'on ne doit pas renoncer à une opinion bien assise, lors même qu'on ne peut satisfaire avec évidence aux objections proposées, surtout si elles sont obscures.

Nous ne pouvons placer au sud de Jérusalem la patrie de Samuel que la Bible dit être dans la montagne d'Ephraïm ; la même raison exclut la tribu de Benjamin. Les rationalistes, en rétrécissant à plaisir le champ d'action de Samuel, prêtent à la Bible des contresens qu'elle ne contient pas. Dans la tribu d'Ephraïm, nous avons exclu Ramallah et Beth-Rima, soit parce que leurs sites ne répondent pas bien aux données bibliques, soit parce qu'ils sont dépourvus de traditions. La tradition des Pères qu'on peut appeler *palestiniens*, fixe à Rentis la patrie de Samuel et la patrie de Joseph ; le site et le nom de ce village correspondent aux textes du livre de Samuel. Je ne crois pas qu'on puisse en demander davantage pour une question qui ne peut être tranchée avec une entière certitude : les textes et les lieux sont en harmonie.

Fr. M.-J. Lagrange, des Frères Prêcheurs,

Professeur d'Ecriture sainte à Jérusalem.





LE COLLECTIVISME

ET SES DOCTEURS

ÉTUDE SUR LE SOCIALISME CONTEMPORAIN

DEUXIÈME PARTIE

ALLAT SCHÄFFLE ET GEORGES RENARD (1)

IV

Proudhon a écrit de Louis Blanc : « Quant à la valeur philosophique du livre, elle serait exactement la même, si l'auteur s'était borné à écrire sur chaque page en gros caractères ce seul mot : « *Je proteste.* » On pourrait appliquer avec assez de justice ce jugement un peu sommaire à Karl Marx. Il exerce sur l'ordre économique existant sa critique subtile, son esprit mordant et son implacable ironie, mais l'on ne distingue que d'une façon confuse les lignes du sys-

(1) Cfr les ouvrages cités plus haut, et en outre : la *Quintessence du socialisme* par Schäffle, traduction de Benoît Malon ; le *Socialisme actuel en France* ; la *Société future d'après le collectivisme*, par G. Renard, dans la *Revue socialiste*, 1888. *Historical basis of socialism in England*, by H. Hyndman, ch. XIII.



tème social qu'il entend lui substituer. Ce n'est que par intervalles et comme accidentellement, qu'apparaissent chez lui certaines idées positives, assez vagues et perdues au milieu de sa critique destructive. Au capitalisme, tel qu'il l'a exposé, doit succéder le *collectivisme;* mais en quoi consistera précisément cet ordre social nouveau, c'est ce que Marx ne nous a point dit clairement. Ce n'est point là cependant une question de mince importance. « C'est peu en effet, dit avec raison M. Georges Renard, de critiquer la société actuelle, si l'on ne sait pas indiquer ce qu'il faut mettre à sa place; c'est peu de démolir, si l'on ne se montre capable de reconstruire. Toutefois, ajoute-t-il, on ne voit pas que les théoriciens du collectivisme aient beaucoup travaillé à tracer le plan de la cité future. Marx s'est beaucoup plus occupé de critiquer les abus existants que d'exposer en détail comment le régime nouveau sera mis en pratique. Quant à ses disciples (et tous les collectivistes actuels le sont, en partie ou sans réserve), ont-ils été détournés de ce sujet par les polémiques qu'ils avaient à soutenir ? Ont-ils craint de retomber dans l'utopie ? Se sont-ils dit, avec une confiance fataliste, que les solutions cherchées se trouveront d'elles-mêmes sous la pression des circonstances ? — *Fata viam invenient !* Toujours est-il que, pour se renseigner sur ce point, on ne trouve guère en France que de courtes brochures, des articles épars, et surtout la traduction d'un petit livre qui a pour titre : *la Quintessence du socialisme*, et pour auteur M. Schäffle, ancien ministre du commerce de l'empire d'Autriche (1). »

Nous esquisserons les lignes générales de la société à naître d'après la brochure de Schäffle, que les chefs du

(1) *Georges Renard*, op. cit., pp. 21, 22. — M. Schäffle était ministre de l'agriculture et du commerce dans le cabinet conservateur et fédéraliste Hohenwart. Après sa démission causée par l'hostilité déclarée de la haute banque juive, Schäffle se retira à Stuttgart, où il se livra à de profondes études sociales. Son principal ouvrage a pour titre : La *structure* et *la vie du corps social (Bau und Leben des socialen Korpers).* C'est de ce dernier ouvrage, formant quatre gros volumes qu'est tirée la *Quintessence du socialisme.* Depuis, Schäffle a réfuté l'exposition du collectivisme faite par lui-même.



parti socialiste collectiviste ont adopté comme donnant une idée exacte de leur programme, et quant aux détails de l'organisation, nous suivrons M. Georges Renard, qui a publié, dans la *Revue socialiste*, des articles vraiment remarquables sur le *socialisme actuel en France;* son exposition l'emporte de beaucoup en clarté sur celle de l'homme d'Etat autrichien, et une note de la rédaction déclare que ces pages « sont une esquisse précise et lumineuse de la société future telle qu'elle se dégage de la critique socialiste contemporaine ». Autant que possible, nous reproduirons textuellement les paroles mêmes de ces deux publicistes autorisés. Nous voulons que notre exposition soit fidèle et complète, afin qu'on ne puisse pas reprocher à notre critique d'être partiale, en déguisant les arguments des adversaires, et en leur imputant des idées qu'ils répudient.

Par socialisme Schäffle entend le nouveau socialisme, à savoir, le collectivisme qui n'a rien de commun avec les utopies sentimentales et les rêveries des écrivains de la première moitié du siècle.

En outre, le collectivisme n'est pas le partage périodique, préconisé par certains anciens socialistes naïfs. Il serait injuste aussi de croire qu'il regarde « chaque propriétaire comme un voleur dans le sens criminel du mot, et qu'il range le bourgeois le plus honnête parmi ceux qui vont, munis d'une lanterne sourde et d'une fausse clef, voler le bien d'autrui ». « Il part de ce point de vue que la propriété capitaliste transmise par les siècles dérive, en raison de sa masse, de la conquête, de l'expulsion des serfs (confiscation des petites propriétés agricoles — Bauernhofe), du pillage des colonies, de l'abus des forces politiques, des systèmes protectionnistes en faveur des privilégiés, du partage des biens d'Eglise sécularisés, etc., mais il ne met pas le vol sur le compte de Pierre ou de Paul, héritiers actuels de cette propriété... » « Le bourgeois, disent les collectivistes sérieux, peut avoir un droit sur ce qu'il a acquis sous le régime actuel de production, et nous lui rachèterons un capital privé, comme il a racheté le droit

féodal. Mais il n'a aucun droit à réclamer, pour *tout l'avenir*, l'empêchement d'un *meilleur* mode de production. Une nouvelle forme de production peut, à chaque moment, être proclamée par le peuple, comme un nouvel état de justice. Le socialisme n'est nullement contraire au rachat des propriétés privées actuelles, si les propriétaires y consentent de bonne volonté; il s'en rapporte ordinairement (MM. les révolutionnaires modérés devraient bien méditer cela) à l'acte d'expropriation de la noblesse féodale et de l'Eglise féodalisée par les compensations évaluées en titres de rentes. »

Enfin : « il faut écarter le côté passagèrement agitateur du socialisme, ses phénomènes et tendances religieuses et politiques, et ses mots d'ordre d'application provisoire. Il est hors de doute qu'il s'agit ici d'une question économique ; c'est du moins en premier lieu une *question d'estomac*. Il ne faut pas prendre pour bases les folies subjectives de quelques esprits échauffés ; ces élucubrations ne sont qu'un accessoire et non une émanation nécessaire du principe fondamental (1). »

Ceci posé, voyons quel est, dans sa substance, le programme du socialisme et le véritable but du mouvement socialiste international. Je cite textuellement Schäffle :

« Remplacement du *capital privé*, — c'est-à-dire du mode de production spéculateur privé, sans autre règle sociale que la concurrence — par le *capital collectif*, c'est-à-dire par un mode de production qui, fondé sur la *possession collective* de *tous les moyens de production*, par *tous les membres* de la société, produirait une organisation plus unifiée, sociale, collective du travail national.

« Ce mode de production collective supprimerait la concurrence actuelle, en plaçant les parties de la production des richesses qui peuvent être exécutées collectivement, sous la direction des organisations professionnelles, et en effectuant, dans cette même direction, la *répartition* des *pro-*

(1) *Schäffle*, *op. cit.*, chap. I et II passim.

duits communs, de tous à tous, en raison de la valeur d'usage sociale du travail de chacun.

« Dans l'état capitaliste actuel, quiconque possède un capital, fait librement toute entreprise quelconque avec une partie de la production nationale, dans son intérêt privé, et ne subit une influence sociale quelconque que par la réaction hydrostatique, pour ainsi dire, de tous les autres concurrents, qui sont, comme lui, à la recherche du gain.

« Dans l'Etat socialiste, au contraire, les moyens d'organiser toute production et toute circulation de richesses — c'est-à-dire *le capital,* la somme des moyens de production — seraient la propriété commune de la société, dont les organes collectifs, d'une part, coordonneraient toutes les forces séparées de travail pour les fondre dans l'organisation du travail collectif, et, d'autre part, distribueraient tous les produits de cette corporation sociale au prorata du travail de chacun. En conséquence, il n'y aurait plus ni affaires privées, ni entreprises privées, mais seulement le travail collectif, organisé de tous dans les établissements de la production et de l'échange socialement organisés avec le capital collectif. Les rapports de gain — pour les capitalistes — et de salariat pour les ouvriers, seraient abolis.

« Les travailleurs recevraient des instruments en raison de leur travail.

« Les moyens nécessaires pour chaque genre de production devraient être fixés par l'enquête officielle et continue des administrations de la vente, et par les comités directeurs de la production. L'industrie sociale se réglerait sur ces déterminations. Le déficit ou surcroît occasionnel des produits serait balancé de temps à autre, relativement aux besoins, par une mise en réserve dans les magasins qui deviendraient de véritables *entrepôts publics* (1). »

Tel est incontestablement, et pris dans son sens le plus général, le collectivisme opposé au capitalisme ; telle est la quintessence de la nouvelle organisation du travail. Allons maintenant au détail.

(1) *Schäffle*, *op. cit.*, pages 17 et 18.



On distingue dans la vie économique d'un peuple quatre opérations principales : la production, l'échange, la répartition, la consommation. Comment chacune d'elles va-t-elle être régie dans le système collectiviste ?

Les socialistes dénoncent tous avec indignation, et non sans quelque raison, ce qu'ils appellent l'*anarchie industrielle*. Ils lui reprochent d'avoir favorisé une production déréglée, qui n'a d'autres principes qu'une soif insatiable du gain, et qui aboutit à un état de déséquilibre économique, dont les classes les plus nombreuses et les plus intéressantes du pays sont la victime.

« Le premier devoir d'un régime collectiviste, disent-ils, est de réformer cette production divisionnelle et désordonnée. Elle doit avoir pour règle les besoins réels de la nation. S'il est difficile aujourd'hui de les constater, la détermination en sera plus aisée au lendemain de la révolution. Chaque corporation pourra dresser la liste de ce qu'elle livre au commerce bon an, mal an ; à son défaut, de grands comités de statistique rempliront le même office, et centraliseront les renseignements voulus. Il y aura un grand comité directeur pour chaque branche de la production ; on pourra dès lors calculer ce qu'il faudra produire en fait de charbon, de souliers, de vin, de blé, de choses destinées à être consommées dans le pays, ou à être échangées avec les nations étrangères. On saura par la suite sur quel point il conviendra d'accroître ou de diminuer la somme de travail, et en tâtonnant, en perfectionnant d'année en année le mécanisme, on finira par mettre tout à fait en harmonie la production et la consommation (1). »

Pour exécuter les grands travaux, on organisera d'immenses armées agricoles et industrielles ; elles seront conçues d'après le système électif. « Les travailleurs choisiront eux-mêmes contre maîtres, surveillants, directeurs : ils feront eux-mêmes les règlements de leurs ateliers (2). »

La production sera considérablement accrue, d'abord

(1) *Georges Renard*, loc. cit., p. 24.
(2) *Ibid.*, p. 25.



par l'accroissement du nombre des travailleurs, puisque la foule des inutiles, rentiers, fils de famille, gens de loi, soldats, banquiers, commerçants, rentreront dans la classe productive. Ensuite le capital disponible qui, à l'heure présente, se perd dans des entreprises lointaines, sera employé d'une manière plus pratique et plus sûre ; l'exploitation agricole sera dirigée d'après des méthodes plus scientifiques et plus fécondes, conformément aux procédés de la culture intensive, à laquelle se prête mal la propriété morcelée à l'excès ; « enfin de toutes parts s'entreprendront des travaux en comparaison desquels le percement de l'isthme de Suez ou le tunnel sous la Manche ne paraîtront plus que des jeux d'enfants (1) ».

Comment s'accomplira l'*échange?* « Les produits sont, par les soins de chaque administration, distribués dans les entrepôts publics établis dans les villes et villages. C'est là que chacun vient s'approvisionner. Tout travailleur valide est inscrit dans une ou plusieurs corporations, où il est *astreint* à faire un certain temps de travail, comme tout citoyen est aujourd'hui *forcé de faire son temps de service dans un régiment.* Sur un livre on inscrit les journées qu'il fait, ou les produits qu'il apporte et qui correspondent à un nombre déterminé d'heures de travail. On lui délivre en retour des bons qui lui permettront de choisir dans les magasins de la nation des objets d'une valeur équivalente. C'est par ce système que s'accomplit l'*échange.* Ceux qui tiennent ces espèces de bazars nationaux ne sont plus des commerçants, mais des gérants, de véritables fonctionnaires payés au prorata des services qu'ils rendent, c'est-à-dire des heures qu'ils consacrent à la mise en ordre des denrées, à leur débit, à la comptabilité compliquée de ces vastes établissements (2). »

On peut déjà entrevoir par ce qui précède comment la répartition de la richesse sera organisée. « *Tous les socialistes avancés* sont d'accord sur l'abolition du salariat,

(1) *Georges Renard*, loc. cit., p. 25.
(2) *Ibid.*, p. 26 et 27.



parce qu'en touchant un salaire, l'ouvrier n'obtient qu'une partie de ce que son travail a créé. Il est donc admis qu'en régime collectiviste, le travailleur doit toucher le produit intégral de son travail (1). »

Mais comment faut-il entendre cet axiome socialiste? « Il signifie que l'ensemble des travailleurs doit se partager l'ensemble des produits, sans qu'aucun prélevement puisse être opéré au profit d'une classe parasite. Or, comme il n'y a plus ni capitalistes vivant du travail d'autrui, ni intermédiaires inutiles entre le consommateur et le producteur, un seul prélèvement subsiste. C'est celui qui est indispensable pour assurer l'entretien des enfants et des vieillards, pour maintenir en bon état ou renouveler l'outillage national, pour défrayer les nombreux services publics qui seront gratuits, pour faire vivre ceux dont le travail ne se résoudra pas en produits palpables, comme les instituteurs, les employés de chemin de fer, etc., pour remplir en un mot tous les charges sociales. Il est pris directement sur la masse des produits, et remplacera tous les impôts, dont les particuliers n'ont plus à s'occuper.

« Une fois sa part ainsi faite à la société, il faut répartir le reste entre les travailleurs (2). »

Ici se présente plus d'une difficulté. D'après quel principe établir une répartition équitable, qui permettra de donner à chacun *selon son travail?* Partira-t-on de la théorie de Marx sur le travail : « Le temps devenant la mesure de la valeur, on peut choisir comme unité de mesure l'heure de travail. Il suffit désormais, pour estimer un objet, d'évaluer le nombre d'heures qu'il coûte aujourd'hui régulièrement ou strictement (3) »? Rien de plus simple à première vue. Mais la base du système est contestée par un grand nombre de socialistes, même par des amis du collectivisme, comme Schäffle. Ne faut-il pas aussi tenir compte de la qualité du travail? Une heure de travail de Raphaël

(1) *Georges Renard*, loc. cit., p. 27.
(2) *Ibid.*, p. 27.
(3) *Ibid.*, p. 27-28.

est-elle l'équivalent d'une heure de travail du premier peintre en bâtiments venu ? Il y a là, avoue M. Georges Renard, une *difficulté très grave*. Oublie-t-on aussi, qu'il y a des travaux pénibles, des besognes répugnantes, des métiers périlleux, des occupations qui offrent plus ou moins d'agréments ? Croit-on qu'il sera possible de tout évaluer d'après la même unité rigoureuse ?

« Les agréments ou désagréments offerts par les divers travaux demeurant malgré tout inégaux, l'heure de travail ne pourra pas être considérée toujours comme ayant la même valeur. Il faudra une inégalité de rémunération, pour compenser l'inégalité d'attrait et pour rétablir ainsi l'égalité véritable ! Par exemple, si l'heure du menuisier vaut *un*, celle du casseur de pierres vaudra *deux*, celle du mineur *deux et demi* (1). » Et celle de l'artiste de génie ? Et celle de l'écrivain ?

Mais voici que l'on tombe dans une nouvelle difficulté. « Comment déterminer ce tarif inégal ? Qui jugera ? Faudra-t-il accorder aux commissions de statistique une autorité arbitraire pour trancher les différends ? Faudra-t-il leur donner des moyens de contrainte pour faire ensuite respecter leurs décisions (2) ? »

Voici comment les collectivistes s'efforcent de résoudre ce problème compliqué :

« Chaque année, l'Etat socialiste dresse ce qu'on peut appeler son budget : il met en regard la *consommation* prévue et la *production* nécessaire. Les commissions de statistique calculent pour un an la somme des besoins de la nation entière, elles la calculent même largement, de façon à préparer un fonds de réserve pour les années stériles, s'il y a surcroît. Elles savent le nombre d'heures de travail qu'exige la création de toute cette richesse ; elles savent aussi le nombre des travailleurs. Elles peuvent en conséquence déterminer la journée *minima* que chacun doit à la société, et en même temps la part qui revient

(1) *Georges Renard*, p. 28-32.
(2) *Ibid.*, p. 32.



à chacun dans la somme des produits et qui est égale à la somme de ses heures de travail. Nous pouvons appeler cela sa *part normale*. Elle sera toujours supérieure à ce qui est nécessaire pour vivre, et comme quantité de choses seront gratuitement assurées, il n'y a pas à craindre le retour de la misère...

« Une fois que les commissions de statistique ont fixé la besogne et la rétribution qui reviennent à chacun, elles répartissent l'ouvrage entre les différents *corps de métiers*, et c'est sur eux que l'on compte pour fonctionner comme régulateurs du prix de l'heure de travail. Les corporations répartissent à leur tour l'ouvrage entre les membres qui les composent. Mais que faire si l'une d'elles n'a pas le nombre de travailleurs nécessaire? Attribuer dans celle-ci une rétribution plus forte à l'heure du travail.

« On pourra donc ainsi dresser une échelle de valeurs et dire : dans le premier cas, l'heure de travail vaut un, dans le second elle vaut deux, dans le troisième un et demi (1). »

M. Georges Renard l'avoue avec une franchise qui l'honore : « On ne peut pas dire, après cela, que la répartition de la richesse soit réglée dans tous ses détails; il est trop évident qu'elle comporte encore bien des problèmes embarrassants, et les collectivistes ont encore fort à faire avant que leur système présente un ensemble net et complet (2). »

Quant à la consommation, elle est laissée à la volonté des individus. « Le collectivisme réclame la collectivité des capitaux productifs, mais il n'exclut ni la propriété en général, ni la propriété privée. La libre consommation immédiate et la libre accumulation privée des biens ne servant pas à la *production*, et le droit d'héritage de cette propriété privée consistant en moyens de jouissance, n'ont rien d'incompatible avec le collectivisme.

« Les moyens de *travail collectif*, et non les moyens de consommation individuelle, doivent en général être mis en propriété collective.

(1) *Georges Renard*, loc. cit., pages 33-34.
(2) *Schäffle*, op. cit., chap. XIII.



« Il est impossible que les moyens d'existence qui ne peuvent être consommés qu'individuellement, les vêtements qui ne peuvent être portés que par une seule personne, les moyens d'instruction dont chacun doit prendre sa part, puissent être propriété commune (1). » C'est bien heureux !

« Aucun socialiste contemporain n'est assez imbécile ni assez fou pour repousser l'appropriation privée et le libre emploi des moyens d'existence, tels que vêtements, mobiliers, livres, etc. (2). On pourra donner et transmettre *ces moyens de consommation*, « mais il est bien entendu qu'aucun droit d'*héritage privé* ne saurait être attaché au capital qui serait dès lors l'héritage collectif et inaliénable de la communauté (3). » Aussi, « l'excédent des moyens de consommation qu'on pourrait léguer serait forcément restreint, parce que la richesse actuelle des particuliers en moyens de consommation disparaîtrait avec leurs sources de rentes (4). »

V

Je viens d'exposer avec une pleine sincérité le programme et les vues du collectivisme scientifique. Cette *construction*, comme disent les Allemands, me donne l'impression de quelque chose à la fois de monstrueux et de puéril. Les collectivistes, dont l'analyse est parfois si pénétrante lorsqu'il s'agit de faire la critique des vices de l'ordre économique actuel, semblent, lorsqu'ils s'appliquent à la *synthèse*, avoir perdu toute notion du monde pratique, et ils font preuve d'une méconnaissance étrange des conditions les plus élémentaires de la nature humaine. Ils se sont moqués, avec justice, et parfois avec une verve impi-

(1) *Schäffle*, op. cit., chap. XIII.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*

toyable, des économistes *a prioristes :* eux aussi, vivent en pleine théorie, dans le rêve, dans la région de l'utopie. Mais ne nous en tenons pas aux généralités.

Le premier reproche que je fais au collectivisme, c'est de traiter l'homme comme une *chose*, d'oublier qu'il est une *personne*. Je n'ignore pas que la *personnalité* humaine n'est pas un Dieu, et que la liberté doit être soumise à une règle. Lorsque saint Thomas définit la liberté : *Vis electiva mediorum servato ordine finis*, il enferme dans ces quelques mots toute une doctrine morale et sociale. La liberté n'est pas une *fin en soi*, elle doit être encadrée dans l'ordre, et cet ordre résulte lui-même d'un juste rapport des moyens à la fin. Mais le collectivisme, outre qu'il pervertit complètement la notion de *fin*, ne tenant nul compte de la fin suprême et absolument personnelle de l'homme, arrive même à supprimer, dans le choix des moyens, l'exercice de la liberté. On a prétendu affranchir l'homme et on en a fait le *serf* de l'Etat. Le salariat, nous dit le socialisme, est, dans l'ordre économique, une servitude, et l'on aboutit à l'universaliser. En effet, le jour où la société sera seule propriétaire de tous les instruments de production, il est clair qu'elle sera patron, et que tous les Français ne seront que des salariés.

Second grief. — Le collectivisme attribue à l'autorité publique des fonctions pour lesquelles elle n'est pas faite et sous le poids desquelles elle succomberait. L'ensemble des opérations auxquelles devrait se mêler intimement l'Etat collectiviste, exagérerait encore les inconvénients de la centralisation administrative dont nous souffrons, et donnerait naissance à de nouvelles légions de bureaucrates. Enfin, les droits de l'individu, de la famille et des autres groupes naturels, étant à peu près anéantis, l'on aboutirait, par un système de contrainte embrassant les moindres détails, au despotisme le plus absolu qui fut jamais, et qui, un jour ou l'autre, amènerait la plus épouvantable anarchie.

Descendons maintenant aux applications économiques du système collectiviste.

Quel est, au fond, l'idéal de la classe ouvrière, idéal que le collectivisme serait en mesure de réaliser? C'est de participer *pari passu* aux conquêtes de la civilisation, et d'augmenter son bien-être, les commodités de la vie, comme ont fait les autres classes de la société. Or, cela suppose deux choses : d'abord le progrès, ensuite la diffusion de ce progrès. Le socialisme, tout absorbé par cette seconde tâche, ne voit pas que son succès tarirait les sources du progrès lui-même. Quelques-uns de ses tenants affirment qu'une économie socialiste augmenterait la production et accélérerait le progrès; mais je déclare n'avoir trouvé dans les discours et dans les écrits de l'école, aucune preuve solide de cette assertion, et l'expérience que nous avons de la nature humaine, nous porte à attendre un résultat contraire. Si vous pensez que dans une organisation, où une administration d'Etat, toujours plus ou moins négligente, plus ou moins lourde dans ses procédés, serait substituée à un zèle intéressé, à l'œil vigilant d'un travailleur responsable, les stimulants, et par conséquent, l'énergie de la production seraient les mêmes, je me permets de croire que vous vivez dans le royaume de l'utopie, et que vous avez complètement perdu de vue l'homme tel qu'il est, en chair et en os, que nous avons là sous les yeux. La responsabilité des travailleurs et leur puissance d'acquisition diminueraient également, car, sous un régime socialiste, ils ne pourraient, quel que fût leur mérite, acquérir une propriété dépassant les besoins de leur consommation personnelle : les longs espoirs leur seraient interdits, l'avenir leur resterait fermé; ils devraient dire adieu à cette pensée qui met du feu au cœur de tout homme qui peine, de travailler pour les générations sorties d'eux. Or, l'on ne peut supposer que les ouvriers et employés de l'Etat socialistes soient des anges du Paradis; c'est avec la nature humaine que nous connaissons, et dont nous sommes tous pétris, qu'ils devraient se livrer au travail social, et, peut-on se faire sur ce point la moindre illusion, la nature humaine privée de ses stimulants habituels, se laisserait aller à la nonchalance, attendant de la

providence de l'Etat sa ration de vivres. Le résultat certain serait une grande diminution dans la production qui, coïncidant sans doute avec un rapide accroissement de la population, jetterait la société dans les plus cruels embarras, et ne pourrait être évité qu'en recourant à la force, et en replongeant l'humanité dans l'esclavage industriel. Or, avec une diminution de production, le progrès économique est évidemment impossible, et plus le produit sera uniformément distribué, plus la décadence serait profonde et générale. Diverses questions se posent au sujet de la production sous le régime collectiviste. Comment, avec ces moyens autoritaires et centralisés de direction et d'enquête, la production se proportionnera-t-elle aux besoins de la consommation? Comment les agents de la production seront-ils amenés à rendre celle-ci féconde et économique?

Supposons les comités d'enquête et les comités directeurs de la production constitués, — par quels moyens, nous ne le recherchons pas. Quelle tâche énorme va peser sur eux! Ils ont à assurer la vie générale de la société. Tout dépend d'eux : la moindre erreur de leur part peut avoir des conséquences incalculables; qu'ils se trompent dans leurs calculs, et la nation peut souffrir les tortures de la faim. Songe-t-on au travail vraiment surhumain de statistique et de comptabilité qu'exigerait une semblable organisation? Aussi ne suis-je pas étonné que Schaffle se demande avec quelque inquiétude : « Si, au point de vue pratique, l'Etat socialiste unitaire pourrait bien venir à bout de l'énorme comptabilité socialiste que le régime collectiviste nécessiterait. » Or, ce qui doit dominer en pareille matière, ce qui juge un système, c'est le point de vue pratique. Voici à quoi, entre autres choses, d'après Schäffle, devrait pourvoir la providence des comités directeurs : « 1° détermination sociale du total des besoins pouvant être satisfaits par des produits économiques; 2° détermination de la quantité et de la qualité demandées des productions qui sont du ressort économique; 3° production continue d'une valeur d'échange qui maintient l'équilibre économique de la production et de

la consommation. » Un pareil résultat, à supposer qu'il pût être atteint, demanderait une machine bureaucratique infiniment plus compliquée, plus lourde, plus lente que celle dont les engrenages nous broient et nous torturent. A-t-on aussi pris garde que, sous le régime collectiviste, et la libre détermination des besoins et le libre choix des vocations seraient singulièrement entravés, sinon complètement supprimés ? Schäffle n'hésite pas à le dire : « Il est vrai que l'Etat pourrait radicalement éliminer les besoins qui *lui* paraîtraient nuisibles, en ne *produisant* plus pour eux. » C'est là une perspective rassurante. Aussi bien, il faut être logique; si l'Etat est chargé de la production universelle, il faut, pour lui rendre sa tâche à peu près possible, lui reconnaître le droit de déterminer, au moins dans une mesure assez rigoureuse, la quantité des besoins à satisfaire. Et quant à la liberté des vocations et des professions, comment pourraient-elles encore subsister dans une pareille organisation ? L'Etat, ayant la responsabilité directe de toute la vie sociale, ne pourrait, sous peine de manquer à son devoir, s'en rapporter sur ce point aux initiatives individuelles. Il a la charge de la production : à lui donc d'assigner les tâches différentes dans le grand atelier national.

Nous avons déjà répondu à la seconde question : comment, dans le collectivisme, les agents de la production seraient-ils sollicités à la rendre féconde et économique ? Et nous avons montré que, dans ce système, les ressorts les plus souples et les plus énergiques de l'activité personnelle étant brisés, la conséquence nécessaire serait un ralentissement, dont nous n'avons pas l'idée, dans la productivité du travail. Nous sommes encore ici ramené, par la force des choses, à un gouvernement de fer, courbant tous les *libres citoyens* sous le bâton des garde-chiourme. Le régime socialiste réclamerait une autorité si excessive, que E. Hartmann croit qu'on ne pourrait s'assurer l'obéissance qu'en s'appuyant sur la superstition et en attribuant au pouvoir une origine quasi divine. Au front de ces *omniaques* il faudrait placer l'auréole du grand Lama. Sans doute un

despotisme militaire serait plus approprié aux conditions modernes; mais les socialistes haïssent le despotisme militaire, et ils ont la naïveté de croire qu'ils obtiendront de citoyens libres et égaux de se soumettre comme des bêtes à une autorité élue par eux.

Les collectivistes seront-ils plus heureux en ce qui touche la répartition? C'est cet objet qu'ont surtout en vue nos socialistes, et c'est par là qu'ils exercent de l'action sur les masses populaires. Eh bien, nous avons regret à le dire, l'échec du collectivisme n'est pas moins complet pour la distribution et la répartition des richesses que pour la production.

Le collectivisme scientifique, et nous l'en félicitons, se défend d'être le communisme, de vouloir le partage périodique, l'égalité absolue de tous. Il admet en principe, avec Schäffle, des récompenses pour les mérites personnels, des primes pour les ateliers ou les groupes qui se distingueraient, et même des récompenses pour les mérites individuels. Comment concilier tout cela avec les exigences du système général?

La question de la répartition des produits peut se diviser en deux: quelle serait d'abord la loi de la répartition? quel serait ensuite le procédé technique, mécanique? L'embarras est aussi grand d'un côté que de l'autre, et les esprits les plus éclairés de l'école socialiste en font naïvement l'aveu. Ecoutons d'abord Schäffle. Il reconnaît franchement que la théorie de Marx ne fournit pas de loi de répartition: « Il est très sûr que la théorie socialiste de la valeur — en tant que, dans la détermination de la valeur des richesses, elle ne prend en considération que les frais sociaux et néglige totalement la valeur d'utilité qui varie selon le temps, le lieu et la chose — est complètement incapable de résoudre d'une manière économique le problème de la production collective posé par le socialisme.

« Aussi longtemps que le socialisme n'offrira rien de plus positif à ce sujet, il n'aura pas d'avenir. Avec son idée d'arriver à un plus juste partage des produits, — idée dont les désavantages possibles ne peuvent pas encore être pratique-

ment saisis — en donnant un procédé de production qui, avec beaucoup d'inconvénients, contient aussi assez de garanties économiques, le socialisme, disons-nous, ne pourra réussir à l'amiable, et s'il veut employer la force, il échouera encore longtemps (1). »

Et M. Georges Renard, après avoir exposé les idées du collectivisme sur la répartition, ajoute : « On ne peut pas dire après cela que la répartition de la richesse soit réglée dans tous ces détails ; il est trop évident qu'elle comporte encore des problèmes bien embarrassants, et les collectivistes ont encore fort à faire avant que leur système présente un ensemble net et complet (2). » Je le crois bien. Je pense même qu'il y a là, non une insuffisance passagère susceptible de disparaître, mais un vice constitutionnel qu'il est impossible de guérir et même d'atténuer. En effet, d'après quel principe s'opérera la répartition ? Direz-vous : *A chacun selon ses besoins ?* Chacun puise à la masse et se sert à sa fantaisie. « Mais il est à craindre, reprend M. G. Renard, que la masse ne soit insuffisante et que les plus forts n'accaparent les jouissances les plus désirées (3). » N'est-ce pas, en outre, offrir une sorte de prime à la paresse ? Donc : *A chacun en raison de son travail.*

A merveille. Ce système « exige impérieusement, puisqu'il implique l'échange d'une chose contre une autre, un moyen de déterminer la valeur des différents objets (4). »

Pour résoudre le problème, admettrons-nous la théorie de Marx, d'après laquelle la valeur d'une chose est déterminée par le temps de travail *socialement* nécessaire à sa production, c'est-à-dire par le travail qui, dans les conditions actuelles de la société, est en moyenne employé à produire la chose en question ? Nous avons déjà examiné au long cette théorie et nous croyons en avoir montré la faiblesse. Des amis du collectivisme, comme Schæffle, ne l'ont pas épargnée. « La valeur sociale (valeur d'échange)

(1) Schæffle. *Op. cit.*, p. 57.
(2) G. Renard. *Loc. cit.*, p. 34.
(3) *Ibid.*, p. 27.
(4) *Ibid.*, p. 28.

doit être déterminée non seulement d'après la valeur des frais, mais en même temps aussi d'après la valeur d'usage variable. Sans cela, le besoin social et la production sociale tombent dans une désharmonie funeste dont personne ne pourrait conjurer les désastres. Le socialisme doit d'abord éclaircir ce point trop dédaigné jusqu'ici par les théoriciens (1). » Aussi bien les collectivistes les plus déterminés refusent eux-mêmes de prendre ces expressions « temps de travail socialement organisé » dans le sens purement matériel, qui est le seul clair. Alors que devient la fameuse formule ? Si on veut tenir compte, comme le sens commun le demande, des diverses qualités de travail et de la valeur d'utilité sociale, dans quel arbitraire ne tombe-t-on pas fatalement ? Il faut dresser des catégories, établir des tarifs. Qui jugera ? Accordera-t-on aux commissions de statistique une autorité arbitraire pour trancher les différends ? Faudra-t-il leur donner des moyens de contrainte pour faire ensuite respecter leurs décisions ? C'est une échelle d'inégalité décrétée par la loi et appliquée par des fonctionnaires.

A quoi bon pousser plus loin cette réfutation? « M. Schramen, nous apprend Schæffle, croit pouvoir dire, d'accord avec *tous les partisans de ladite théorie* (marxiste), que non seulement Marx, mais aussi le socialisme, *ne cherche et ne voit dans la théorie marxiste de la valeur aucune mesure de répartition* (2). »

Eh ! il fallait le dire plus tôt. Mais alors, puisque le collectivisme n'a d'autre raison d'être que d'établir une juste répartition des biens, si, de son aveu même, il est impuissant à formuler une loi quelconque de répartition, qu'est-il ? Et que reste-t-il de lui comme *construction* scientifique et positive ?

Un mot seulement sur le procédé technique et mécanique de répartition. « Les produits seraient livrés par la société contre des certificats que la comptabilité de l'administration du travail social tirerait sur la comptabilité de

(1) Schæffle. *Op. cit.*, p. 79.
(2) *Ibid.*, p. 79. *Note et post-scriptum.*

l'administration des magasins, comme un avoir sur le travail accompli, ou comme une avance sur les gains futurs du travail. La répartition des produits se ferait en liquidant des bons du travail dans les magasins publics de livraison (1). »

« Tout travailleur valide est inscrit dans une ou plusieurs coopérations, où il est *astreint* à faire un certain temps de travail, comme tout citoyen est aujourd'hui forcé de faire son temps de service dans un régiment. Sur un livre, on inscrit la journée qu'il fait ou les produits qu'il apporte et qui correspondent à un nombre déterminé d'heures de travail. On lui délivre en retour des bons qui lui permettent de choisir dans les magasins de la nation des objets d'une valeur équivalente (2). »

Un bagne, une caserne, un argousin surveillant chaque libre citoyen, la lèpre du fonctionnarisme couvrant tout le corps social, voilà la société idéale qu'on découvre à nos yeux ravis ! Et puis, s'il n'y a pas une parfaite concordance entre ces bons du travail et le produit ; s'il se glisse quelque erreur dans cette énorme comptabilité ; si, par la détérioration inévitable d'un certain nombre de produits ou par l'excès de la demande dans une branche particulière, il y a insuffisance de produits relativement aux bons de travail qui se présentent pour les réclamer, que fera-t-on ? Je comprends que Schæffle écrive que c'est là « le point le plus faible et le plus obscur du programme socialiste ».

D'après Schaeffle, le collectivisme « n'exclut ni la propriété en général, ni la propriété privée. De même la *libre consommation immédiate* et la *libre accumulation privée des biens ne servent pas* à la production, et le *droit d'héritage de cette propriété privée consistant en moyens de jouissance*, n'ont rien d'incompatible avec la doctrine privée (3) » Grand merci. Il est sans doute « impossible que les moyens d'existence qui ne peuvent être consommés qu'individuel-

(1) Schæffle. P. 73 et 98.
(2) G. Renard. *Loc. cit.*, p. 26.
(3) Schæffle, *op. cit.*, p. 90.

lement, les vêtements qui ne peuvent être portés que par une seule personne, les moyens d'instruction dont chacun doit prendre sa part, puissent être propriété commune (1) ». Cela est de toute évidence, et nul parmi les gens sérieux ne songe à attribuer aux collectivistes une pareille monstruosité : c'est bien assez que le socialisme repousse l'*appropriation privée des moyens de production*. Mais quand on dit que la négation du droit d'*héritage individuel* et *familial* n'est pas une conséquence nécessaire du socialisme, on a tout l'air de se moquer des gens. Il est vrai qu'on ajoute tout aussitôt que « le principe du collectivisme accorde au droit d'héritage juste autant de place qu'à la propriété privée (2) ..... Or, la propriété privée ne pouvant saisir les *moyens de production* et étant restreinte aux *moyens de jouissance*, on voit ce qui reste du droit d'héritage individuel et familial. Un père pourra bien laisser à ses enfants des provisions amassées, une cave bien garnie, des tableaux de prix, une bibliothèque curieuse, des chevaux de luxe, etc., etc., — ce sont là des moyens de jouissance — ; mais je ne vois pas de quel droit une ménagère laisserait son rouet et ses aiguilles à coudre, un agriculteur ses outils, ses bœufs de labour ; — ce sont là des *moyens de production*. Aussi bien, la distinction entre *moyens de jouissance* et *moyens de production*, n'est pas toujours facile à établir. Le foyer, la maison paternelle, le petit jardin qui y est contigu, sont bien des *moyens de jouissance* ; ne sont-ce pas pas aussi des *moyens de production ?* On voit ce que devient, en régime socialiste, ce que les collectivistes appellent la *liberté de consommation*. Des hommes comme Schæffle ont tenu à lutter contre les conséquences des principes qu'ils admettent ; cela fait honneur à leur esprit de justice, non à leur logique. Il faut aller jusqu'au bout, et le bout, en dépit de toutes ces protestations, c'est l'anéantissement de la personnalité humaine, c'est le servage universel, c'est la destruction de ce noyau vivant, solide et

(1) Schæffle, *op. cit.*, p. 91.
(2) *Ibid.*, p. 94.

essentiel, autour duquel doit se constituer toute société, de la famille.

Dans ses conclusions, Schaeffle s'écrie : « Il n'est pas vrai que le socialisme veuille l'abolition absolue de la propriété privée ;

« Il n'est pas vrai qu'il repousse en principe la famille et le droit d'héritage ;

« Il n'est pas vrai que le socialisme annule la *spontanéité* de l'individu, et qu'il soit, par conséquent, contraire à la civilisation et à la liberté.

« Il est également injuste de dire que le socialisme est destiné à réaliser le *despotisme de l'Etat centralisé* (1). »

L'examen impartial que nous venons de faire des théories du collectivisme, montre clairement que *tout cela est vrai*.

Je ne veux pas sortir du cercle des considérations économiques.

Mais peut-on ignorer qu'au point de vue domestique, la famille, telle que Dieu l'a faite, est dissoute : — « Le mariage devient un contrat libre, nous dit M. G. Renard, qui dure ou se rompt selon la volonté des conjoints » ; — et qu'au point de vue religieux, de l'aveu de Schaeffle, « le socialisme d'aujourd'hui est complètement irréligieux et ennemi de l'Eglise (2) » ? Et M. Benoît Malon ajoute ceci en note, pour ne nous laisser aucun doute sur la pensée du socialisme contemporain : « Le socialisme apportera la lumière et un esprit de justice plus développé. Dans ces circonstances, les absurdités et les insanités contenues dans les mythologies sémitiques qui obstruent la pensée européenne, ne sauraient résister. Cela ne veut pas dire qu'on vivra sans religion ; *l'humanisme* remplacera le jéhovisme et le mahométisme ; on sera simplement entré dans une religion humaine et supérieure (3). »

(1) Schæffle, *op. cit.*, p. 105-106.
(2) *Ibid.*, p. 101.
(3) *Loc. cit.* Note de Benoît Malon. Dans son dernier ouvrage, *le Socialisme intégral*, M. Malon se livre, en ce qui touche la religion, a une critique qui accuse l'ignorance la plus complète de la question.

Nous en avons fini avec la critique du collectivisme. « Le socialisme, dirons-nous avec le célèbre abbé Hitze, a judicieusement attaqué le monopole capitaliste de notre société ; c'est le principal mérite de ses théories et de ses efforts en ce qui touche la solution du problème social. A ce point de vue, les ouvrages de Marx et de Lassalle jouissent d'une juste renommée. Mais, en revanche, personne ne saurait lui accorder la force nécessaire pour sauver la société. Car, abstraction faite des très graves périls qu'implique son triomphe, le régime socialiste serait assurément accompagné de la *banqueroute économique* et de la *banqueroute de la liberté.....* » Et le brillant député au Reichstag, qui connaît par expérience ce qui se remue dans les masses profondes du peuple, ajoute ces graves paroles : « Si les choses ne changent pas de tournure, si l'alliance entre l'Etat et l'Eglise ne s'établit pas, on ne fera rien pour améliorer le sort des travailleurs, et on laissera ainsi aux mains des socialistes leur arme la mieux trempée. Nous n'oserions pas affirmer, aujourd'hui, que le socialisme soit entièrement impuissant à améliorer la condition *purement matérielle des travailleurs*, et nous ne croyons pas que le prolétariat renonce facilement aux flatteuses espérances qu'il a placées dans ce système. Si le socialisme n'était qu'une monstruosité éclose dans des têtes ardentes, nous pourrions avoir confiance dans le bon sens des peuples, mais il est d'autant plus dangereux qu'il présente une théorie séduisante qui, à *première vue*, paraît parfaitement réalisable (1). » Aussi, et nous sommes en cela parfaitement d'accord avec Schæffle, « puisse-t-on renoncer enfin aux illusions dangereuses et aux combats contre des moulins à vent. On contribue, par cette manière de combattre le socialisme, à une réalisation socialiste ardemment révolutionnaire qui amènerait la ruine de nos plus hautes conquêtes et de l'idéal le plus rêvé de la civilisation ! Une telle réalisation ne devrait pas résulter de la question soulevée entre le troisième et le qua-

(1) Hitze. *El problema social y su solucion.* Traduction espagnole de M. Ortizy Laran, p. 209.

trième état, question qui doit se limiter strictement à sa base économique : c'est-à-dire extension des institutions de droit public dans le domaine de l'économie, et développement social subséquent par les *réformes* de détail » (1). Ces derniers mots de Schæffle nous donnent l'occasion de dire quel est, à notre sens, le remède *social* et *économique* qu'il faut appliquer au mal qui nous travaille. Ce remède est double : *une législation sociale* et une *organisation sociale.*

D'abord une *législation sociale,* qui pare aux abus les plus criants, aux nécessités les plus pressantes, qui prenne ce que j'appellerai des mesures d'*hygiène sociale*, et qui construise un abri à l'ombre duquel la société puisse se reconstituer. Et ici, je demande la permission de dire un peu à loisir ma pensée, pour en finir avec l'accusation vraiment trop rebattue de *socialisme d'Etat.*

Nous pensons que les principes d'une sage liberté et de la propriété privée sont essentiels au progrès économique, partant à une saine distribution de la richesse ; mais il ne suit pas de là que la distribution est d'autant plus parfaite, que l'application de ces principes se fait d'une manière plus absolue, sans frein et sans règle. Le socialisme se trompe en les supprimant ; la doctrine du *laissez-faire* tombe dans une erreur opposée en leur donnant une autorité illimitée. Le *laissez-faire* est un système qui n'est pas destiné, je crois, à faire longue vie ; les beaux jours de l'école de Manchester sont passés pour ne plus revenir. Mais quand on avait encore foi dans les harmonies économiques, on estimait que la meilleure et la plus juste distribution de la richesse était celle qui résultait de la libre concurrence des individus, et si parfois on éprouvait dans la répartition des produits de cruels mécomptes, c'est que précisément la concurrence n'était pas assez libre et assez parfaite : parmi les concurrents, les uns étaient plus éclairés, plus habiles, mieux servis par les circonstance que les autres : bref la concurrence n'était pas égale. Cette théorie fait manifestement dépendre la justice de la distribution obtenue au moyen de la libre

(1) Schæffle, *op. cit.*, p. 103.



concurrence, de l'idée, de l'égalité naturelle des concurrents ; elle suppose par conséquent que tant que les hommes ne lutteront pas entre eux, à armes et dans des conditions égales, le système de la liberté illimitée pourra toujours aboutir à une répartition injuste. On le voit, le *laissez-faire* avait dans son sein un germe de socialisme au temps même le plus florissant de son règne en Angleterre, et il faisait bientôt place à une théorie sociale plus jeune et plus énergique, qui depuis un demi-siècle a exercé une puissante influence sur la législation industrielle.

Une certaine perplexité, une sorte d'hésitation existe, au moins dans les pays de langue anglaise, au sujet du principe inspirateur de cette législation. En pratique, elle est issue, non pas tant d'un système déterminé de politique sociale, que d'un profond mouvement de pitié et de justice, poussant à améliorer les conditions parfois épouvantables de la vie des classes vouées au travail manuel. Quoi qu'il en soit, elle conduisait à une intervention fréquente du pouvoir social dans l'exercice de la liberté industrielle : le but était de conjurer les effets de l'inégalité des conditions. Elle impliquait de la part de l'Etat l'accomplissement d'une fonction sociale trop longtemps oubliée sous le règne de l'industrialisme. L'Etat, au lieu de maintenir la liberté égale pour les forts et pour les faibles, soutenait le faible dans sa concurrence avec le fort ; et oubliant ainsi les principes rigoureux de l'égalité abstraite inscrite en tête des constitutions modernes, il tendait directement, sinon à l'égalité de toutes les conditions, du moins à l'amélioration des conditions inférieures. Au fond, ces interventions de l'autorité publique, loin de tendre à détruire la liberté, allaient à la compléter et à la perfectionner. Pour les ouvriers qui vivent au jour le jour, le contrat de louage d'ouvrage est à peu près aussi libre que la capitulation d'une garnison dont les vivres sont épuisés : aussi empêcher les ouvriers de subir des conditions incompatibles avec leur qualité d'hommes et leur dignité morale, ce n'est point violer leur liberté légale, mais bien plutôt la rendre active et réelle. En fin de compte, la liberté légale n'est pas une *fin en soi*, pas plus

d'ailleurs que l'intervention du pouvoir. Elle est un moyen d'atteindre une condition particulière de la vie humaine qui est une liberté véritable, et qui implique une participation effective aux progrès de la civilisation. Et, de fait, la liberté n'a point été défendue, par ses champions les plus ardents, par exemple par Stuart Mill, comme un but absolu, mais seulement comme un instrument incomparable du progrès humain. Et comme, par sa nature, sa flexibilité, elle donne ouverture à la possibilité de la décadence et des plus extrêmes désordres, les mêmes raisons qui prescrivent la liberté comme règle habituelle, justifient l'intervention de la loi comme remède préventif à la décadence physique, morale et économique de tout groupe considérable de la société. L'Etat ne peut, à cet égard, renoncer à sa mission sociale, et nous ne devons pas être surpris que, plus le monde industriel devient complexe, plus l'attention publique est attirée sur la condition des masses populaires, plus aussi cette mission prenne de l'importance et voie grandir ses attributions. A-t-on jamais vu un ingénieur expérimenté se désintéresser d'une machine immense aux rouages compliqués, et qui, faute d'une surveillance constante et intelligente, peut causer des désastres incalculables?

Beaucoup, en divers pays, sont alarmés à la vue de la tendance qui paraît dominer dans les récents actes législatifs. Volontiers ils la taxent de socialiste, parce qu'elle intervient dans la liberté absolue du contrat et de la propriété, en vue de l'intérêt des classes sociales plus pauvres. Mais en réalité on ne peut accuser de socialisme une pratique qui n'a pas pour but de substituer la providence politique de l'Etat à la providence intelligente, responsable et éclairée des individus et des groupes sociaux organisés. Il y a une différence essentielle entre une politique qui veut inspirer aux hommes confiance en eux-mêmes, en leurs propres forces, en les encourageant, en les défendant, en les protégeant contre toutes les oppressions, et une politique qui rend l'homme absolument dépendant de l'Etat; entre une politique qui a pour but de faciliter l'acquisition et la stabilité de la propriété privée, et une

politique qui veut au contraire l'abolir; entre une politique qui se sert des stimulants ordinaires, moraux et économiques, et une politique qui s'appuie quasi uniquement sur la contrainte physique et sur la force brute. Roë, un Anglo-Saxon, — l'a très bien dit : « L'Etat *peut devenir un réformateur social, sans devenir socialiste*, s'il a devant les yeux ces distinctions, et c'est seulement en suivant les unes, et en laissant les autres, que l'Etat peut efficacement aider les classes ouvrières à atteindre leur idéal. Cet idéal, elles doivent le compléter par elles-mêmes; sans leurs efforts, il ne pourrait jamais être atteint, car les qualités nécessaires pour y arriver, sont aussi essentielles pour sa possession permanente et pour son développement progressif (1). » De là, la nécessité d'une bonne *organisation sociale et professionnelle.*

Une foule de problèmes insolubles à l'heure présente, dans notre état d'anarchie économique et d'individualisme sauvage, n'existeraient même pas dans une large et puissante organisation professionnelle. Assurances, crédit, participation aux fruits du capital et de la propriété, salaires suffisants et assurés, stabilité du foyer, bien-être et dignité de la famille, etc., etc., autant de questions graves, vitales, pressantes, qui se posent à la fois, et qui demandent une prompte réponse. Et la réponse vous ne la trouverez ni dans un libéralisme mourant que l'on essaie en vain de rajeunir, ni dans les recettes du socialisme. Vous faites appel à la charité. Qu'entendez-vous par là? S'agit-il de cette vertu reine et mère qui est la source toujours ouverte de la véritable fraternité? C'est parfait, mais cette charité pousse à l'organisation du corps social ; elle en est l'âme : l'histoire des vieux temps est là pour le dire. S'agit-il de la bienfaisance, de l'aumône? M. E. Veuillot le disait il n'y pas longtemps, dans un article magistral : « En matière de travail l'aumône ne peut devenir une institution. Elle donne un soulagement, et c'est une solution qu'il faudrait. »

(1) Roë, *op. cit.*, p. 393.

Oui, c'est une solution qu'il faut. Si vous ne voulez pas de la solution que j'appellerai sociale chrétienne, si vous croyez qu'avec certaines bonnes paroles, avec certains calmants pieux, vous endormirez le mal, vous vous trompez étrangement. Le socialisme est là, non pas à vos portes, mais dans la place elle-même, et vous ne l'en expulserez, ni par de stériles gémissements, ni par d'impuissants discours, ni par des expédients dépourvus de toute efficacité. Il faut en venir à des réformes sérieuses, profondes, radicales. Si au lieu de se contenter d'une observation superficielle, on suivait d'un peu près le mouvement socialiste contemporain, si on écoutait ce qui se dit dans les réunions du parti, si on voulait traiter les revendications sociales avec sérieux et justice, on contrôlerait d'abord expérimentalement la vérité de cette parole de l'éloquent chanoine Winterer au congrès de Liège : « La propagande socialiste a su trouver l'arme la plus redoutable. Elle a étudié les conséquences économiques de la production capitaliste » ; on ferait ensuite le départ entre ce qu'il y a de chimérique, d'antisocial même, et ce qu'il y a de sensé, de juste, de légitime, dans le programme socialiste. Les récents congrès, par exemple, nous montrent toujours l'idéal socialiste, avec l'athéisme, avec l'union libre de l'homme et de la femme, les enfants et les vieillards entretenus par l'Etat, avec l'abolition de toutes les propriétés privées et l'Etat seul propriétaire. Mais il suffit de connaître un peu le peuple, particulièrement le peuple de la campagne, pour s'apercevoir que cette partie de l'idéal du programme socialiste est loin de lui sourire. Le peuple, même le peuple des usines, je l'affirme parce que je le sais, et je le sais parce que j'en ai fait personnellement plus d'une fois l'expérience, ne hait l'Eglise que parce qu'on la lui a représentée comme la protectrice des abus dont il souffre : qu'on aille à lui franchement, loyalement, avec l'Evangile de l'amour et de la justice, et l'on verra les défiances se dissiper peu à peu. Les travailleurs n'aspirent pas à vivre sans famille : ils souhaitent au contraire devenir possesseurs d'un foyer, d'un atelier, d'un patrimoine qu'ils puis-

sent transmettre à leurs enfants. Mais lorsque, dans leur programme, les socialistes demandent la limitation légale du travail, la garantie d'un salaire suffisant, c'est-à-dire, en définitive, le droit à la vie, la protection contre l'usure, une certaine participation au gouvernement de la profession, ils ont raison, et le peuple les suit. Croit-on qu'il ne suivrait pas les conservateurs, si ceux-ci se décidaient enfin à être vraiment un parti réformateur ?

J'aime à citer ici les paroles d'un homme d'intelligence et de cœur qui a touché aux souffrances populaires et qui a suivi attentivement le mouvement socialiste contemporain.

« La puissance du socialisme, dit M. Henri Savatier, vient de la critique le plus souvent justifiée du régime économique actuel, puis d'un courant réformateur dirigé vers la limitation légale du mal et vers la réorganisation professionnelle. Sa faiblesse vient des principes antisociaux, destructeurs de la religion, de la famille, de la propriété, que la Révolution a mis dans sa doctrine.

« Quelle serait donc la force d'un mouvement de réaction qui allierait fermement la réforme des abus à la conservation sociale !

« Les conservateurs se trompent en prétendant identifier la correction des vices d'un régime usuraire avec la destruction des fondements de la société. La religion ne rend pas sacrés les excès de l'égoïsme, elle enseigne l'amour et la justice. Si l'on charge les hommes des devoirs de la famille, on ne doit pas détruire les foyers. L'usage légitime des richesses n'est pas réglé par la cupidité, et la loi a d'autant plus à intervenir dans l'ordre économique que la concurrence rend la liberté du mal oppressive de la liberté du bien. La propriété doit être organisée en vue du bien de la famille, de la profession, de la société. Ce droit n'a pas été inventé au XIX[e] siècle, il n'est pas, comme l'enseignent les modernes traités d'économie pratique, une même chose avec la liberté de l'usure; on peut vouloir conserver la propriété et détruire le capitalisme (1). »

(1) *Association catholique.* N° du 15 décembre 1890, p. 665.

On ne saurait mieux dire.

Je lisais dernièrement une page qui m'a affligé. On y appelait certains vaillants catholiques « hommes pusillanimes » qui croient arrêter « la Révolution sociale par des concessions ». Je connais, mieux que l'auteur de ces lignes regrettables, ces *hommes pusillanimes*. Ils n'entendent faire à l'erreur aucune concession; mais ils estiment que ce serait faillir au devoir que de ne pas proclamer devant tous et pour tous l'entière justice. J'ignore si la Révolution sociale peut encore être arrêtée; je crains bien — c'est mon pressentiment personnel — qu'elle ne soit chargée d'exécuter le jugement de Dieu sur cette génération lâche et égoïste, mais il faut aller jusqu'au bout de son devoir, et nous ne voulons pas avoir, devant l'histoire, le sang et les larmes de nos frères sur les mains.

G. DE PASCAL.



LA RELIGION DE COMBAT [1]

I

Une apologie du catholicisme sous une forme un peu belliqueuse ne déplaira pas au public. Les temps la réclament.

Religion de prière, de pardon, de paix, de fraternité, le catholicisme est aussi la religion de combat.

Ce nom n'est pas une nouveauté. L'Eglise sur terre n'est-elle pas appelée *militante?* Elle est le camp militaire du Dieu des armées. Elle combat les erreurs, les vices, l'orgueil, la barbarie. Elle ordonne à tous ses enfants de faire comme elle; de transporter dans leur for intérieur, d'abord, la lutte contre leurs passions; puis de l'aider, en tous lieux, dans sa douloureuse mais superbe lutte. Léon XIII le rappelait hier, en généralissime du Roi du Ciel :

L'Église, société parfaite, très supérieure à toute autre société, a reçu de son Auteur le mandat de combattre pour

(1) C'est le titre d'un ouvrage remarquable qui paraîtra incessamment. Il jettera une clarté saisissante sur la lutte actuelle, et relèvera le courage des catholiques. Soigneusement examiné dans notre Université par les trois professeurs de morale, de dogme et d'Ecriture sainte, il est revêtu de la haute approbation de Son Emimence le cardinal Foulon. Nous en donnons à nos lecteurs, comme primeurs, la préface et le VIIIe chapitre du IVe Livre : *L'attaque de la vérité pour délivrer les laïques.* — Bel in-8 de 550 p. Paris, Lecoffre, Lyon, Vitte.

le salut du genre humain, comme une armée rangée en bataille...

A sa garde ont été confiés l'honneur de Dieu et le salut des hommes...

Les chrétiens sont nés pour le combat (1).

La Religion de combat n'est donc pas une chose nouvelle; mais la mettre en relief sous cet aspect serait une manière nouvelle de présenter l'apologie de la Religion. *Non nova, sed novè.*

Nous l'avons essayé.

Ce relief à donner à la grande combattante nous a semblé trouver son encouragement dans une leçon venue du ciel en des temps qui rappellent les nôtres.

La persécution allait s'ouvrir contre les chrétiens, pour durer trois siècles. Le diacre Étienne avait été cité devant le Sanhédrin. Les membres de ce Grand Conseil avaient écouté avec rage, et en grinçant des dents, le plus beau résumé qui ait jamais été fait du peuple d'Israël comme préparateur du Christ. A la péroraison, Étienne, rempli du Saint-Esprit, s'écria : *Je vois les cieux ouverts et le Fils de l'homme qui est debout à la droite de Dieu* (2) ! Ses auditeurs endurcis le lapidèrent.

Mais le saint diacre avait eu le temps de contempler et d'annoncer à l'Église de Dieu ce spectacle, à jamais fortifiant pour elle : le Fils de l'homme, naguère méprisé et condamné, désormais environné de la puissance divine, dans la majesté de Dieu, et debout ! « Il était debout, dit saint Grégoire le Grand, parce que se tenir debout est l'attitude qui convient à un combattant et à celui qui porte secours. »

Voilà quelle fut (et elle demeure !) l'attitude du Christ, dans le péril de son Église.

Voilà quelle est présentement, en union avec son Chef invisible, l'attitude de l'Église, dans le péril de la civilisation et de la société. La civilisation et la société sont me-

(1) Encyclique sur *les principaux devoirs des chrétiens* (1890).
(2) Actes des apôtres, VII, 55.

nacées, et l'Église est debout! Debout doivent être également tous les enfants de l'Église! En célébrant cette attitude sous la belle dénomination des *enfants de lumière*, l'apologie rendra donc service. La Religion des enfants de lumière est, avec eux, à genoux pour prier, assise pour enseigner, et debout pour combattre!

II

Quel est donc l'adversaire?

A la faveur, soit de la dissimulation dont il s'est enveloppé, soit de la peur qu'il inspire, son nom, jusqu'à ce jour, n'a pas été authentiquement formulé; ou bien on ne l'a prononcé qu'à voix basse. Mais l'heure est venue de le jeter dans le public et d'adjurer tous les échos restés fidèles de le répéter :

L'Apostasie!

« Cette dénomination est bien vague, bien abstraite, » affecteront de dire, pour donner le change, l'impiété, la légèreté et l'indifférence; et elles ajouteront cette interrogation maligne : « Par l'apostasie, entendez-vous la République en France? »

Nous répondons clairement :

Toutes les formes de gouvernement sont bonnes. Léon XIII vous l'a dit. Mais l'apostasie peut les dénaturer toutes. *République catholique*, *République apostate*, le choix est à faire. Elle est catholique à l'Équateur, très respectueuse pour le catholicisme aux États-Unis, mais elle est en France ce que nous voudrions qu'elle ne fût pas. Il y a quelques années, l'illustre député du Finistère, Mgr Freppel, adressait à la majorité hostile du Parlement ce vif et patriotique reproche : *Vous pouvez faire apostasier la République, vous ne ferez pas apostasier la France!*

L'adversaire n'est donc nullement la forme de gouvernement, mais bien l'apostasie qui déflore, dénature et envenime la forme de gouvernement.

De ce monstre-là, ô douce Religion catholique, n'attends ni trêve ni merci.

Le croirait-on? on a, un jour, réussi à persuader Caïphe :

Le rusé et cruel Président se trouvait encore à la tête du Grand Conseil qui allait juger les apôtres coupables d'avoir enseigné au nom de Jésus et d'avoir miraculeusement guéri des malades. On délibérait de les faire mourir. Mais un docteur de la Loi, Gamaliel, qui faisait partie du Grand Conseil, se leva et dit : « Voici mon avis. Ne vous mêlez point de ce qui regarde ces gens-là et laissez-les ; car si leur entreprise vient des hommes, elle se détruira ; mais si elle vient de Dieu, vous ne pourrez la détruire, *et vous seriez en danger de combattre contre Dieu même* (1). »

ILS SE RENDIRENT A SON AVIS (2).

Caïphe présidait (3), il fut donc persuadé comme les autres.

Ce qu'on a obtenu de Caïphe, qu'on renonce à l'obtenir des Conseils maçonniques et de leurs présidents, qui savent que la mort du catholicisme a été décidée et qui ont reçu l'ordre d'y coopérer (4). Tous les Gamaliels seraient impuissants !

Oui, certes, on serait tenté de leur dire, en renouvelant, sous une autre forme, l'avis du pacifique et bienveillant docteur de la Loi :

« Laissez, au moins, aux catholiques le droit commun; la réclamation est bien modeste ! Si leur vieux christianisme, qui vous déplaît tant, n'est plus utile à la société, il se détruira de lui-même ; sinon, gardez-vous de le détruire, car vous mettriez en danger la société humaine. »

Ils n'écouteraient pas ! Ils laisseraient plutôt s'effondrer la société.

(1) Actes des apôtres, v. 38-39.
(2) Ibid., 39.
(3) Ibid., IV, 6 ; V, 17.
(4) Léon XIII a dit de la secte qui leur intime ses ordres : « Elle a pris, au sein des états modernes, *une puissance qui équivaut presque à la souveraineté.* » Encyclique sur la *Franc-Maçonnerie.*

On ne peut pas leur dire, non plus, comme fit Gamaliel : *Vous seriez en danger de combattre contre Dieu même...*

C'est ce qu'ils font, ce qu'ils veulent : combattre contre Dieu ! On voit par là combien l'effroyable Caïphe est distancé.

Il ne reste donc qu'une ressource : combattre soi-même.

Et qu'on comprenne jusqu'à quel point la Religion est contrainte de se montrer combattante. Que veut dire le mot Religion ? Il signifie *lien :* le lien qui unit l'homme à Dieu. Or, c'est ce lien qu'on veut couper, briser, mettre en pièces partout. Déjà il est brisé dans les administrations, dans les écoles, dans les hôpitaux, à l'armée, dans les prétoires de la justice : plus de Dieu, plus de lien, plus de religion...

Et la Religion n'aurait pas le droit de se hérisser comme la poule à qui l'on arrache ses petits en cherchant, de plus, à lui casser les ailes ?

« Halte-là ! dit-elle, je suis la Religion de combat ! »

III

Son intervention est d'autant plus secourable qu'elle est l'unique combattante, pour conjurer le péril social.

Quelle est, en effet, l'attitude de la religion protestante, de la religion juive, et des autres sociétés religieuses ? Le silence, la peur et, par certains endroits, la connivence. Il y a de belles âmes, de nobles cœurs, parmi les protestants et les israélites qui déplorent la guerre acharnée faite aux catholiques ; mais le vice radical du protestantisme et du judaïsme condamne ces religions à l'impuissance, à l'inertie, en face du péril. D'autre part, le complot les dédaigne. Moleste-t-on les rabbins, les ministres protestants ? A-t-on fermé une seule synagogue, un seul temple ? Toutes les rigueurs sont réservées, recherchées, savamment échelonnées, pour la religion catholique, parce qu'on sent bien qu'elle seule possède ce qu'il faut pour organiser la résistance.

Et c'est vrai !

Elle seule versera dans les veines des peuples de l'Europe le remède qui convient à leur constitution si profondément atteinte.

Elle seule armera les courages, en disant comme Dieu disait autrefois au prophète qu'il envoyait : *J'ai rendu ton visage plus ferme que leur visage, et ton front plus dur que leur front. Je t'ai donné un front de pierre et de diamant. Ne crains pas, et n'aie point peur devant eux* (1).

Elle seule rendra la France capable d'étonner et de déconcerter l'apostasie par une vigueur de résistance qui rappellera un des miracles les plus admirés du IVe siècle.

La vierge Lucie, dont le nom signifie *fille de la lumière*, illustre par sa naissance et sa piété, avait été dénoncée comme chrétienne au préfet de Syracuse. Celui-ci, l'ayant appelée devant son tribunal, essaya par des promesses et des menaces, mais inutilement, de lui faire adorer les idoles. Elle répondait avec une foi vive et une merveilleuse présence d'esprit. Le préfet fit ce cruel jeu de mots : *La langue se taira quand le fouet parlera* (2) ! Et pour l'affliger plus amèrement, il ordonna qu'on la conduisît d'abord dans un lieu infâme. La vierge reprit : *Si je suis déshonorée malgré moi, cette violence que j'aurai soufferte doublera le prix et le mérite de ma virginité.* Les exécuteurs et les gardes voulurent l'entraîner ; mais alors, quoi qu'on fît, il ne fut pas possible de la mouvoir et de l'arracher du lieu où elle se trouvait. Dieu le permettait ainsi. *Colonne immobile étiez-vous, ô Lucie, épouse du Christ, alleluia !*

Ainsi chante l'Eglise, au jour de sa fête (3).

O France, toi aussi, comme la noble chrétienne des premiers siècles, tu es d'illustre origine et *fille de lumière ;* et voici qu'on t'a saisie comme elle, pour te précipiter aux pieds des idoles et te déshonorer ! Mais le miracle de résis-

(1) Ezéchiel, III, 8-9.

(2) Le latin est encore plus expressif : *Cessabunt verba, cùm ventum erit ad verbera.*

(3) *Columna es immobilis, Lucia sponsa Christi, alleluia !* (Brév. rom., 13 déc.)



tance qui transforme en colonne immobile est devenu familier dans l'Eglise. La religion catholique apprend à se raidir contre les obstacles et les difficultés qui menacent la foi. O France, noble France, tu tiendras ferme, tu te raidiras contre l'apostasie. Tu te raidis déjà : *Vous ne ferez pas apostasier la France.*

Puisse ce livre qui a demandé son souffle à la vérité, à la charité et à la justice, obtenir cette précieuse récompense de contribuer, en France et ailleurs, à l'organisation des volontés et des forces catholiques !

Et s'il avait la bonne fortune de s'égarer dans des mains peu favorables à la Religion, puisse-t-il suggérer à son lecteur une résolution semblable à celle qu'exprimait ainsi un membre de la Convention : *Je suis las de la portion de tyrannie que je suis contraint d'exercer* (1).

L'ATTAQUE DE LA VÉRITÉ POUR DÉLIVRER LES LAÏQUES.

I. Ordre donné par Léon XIII : « *Arrachez à la Franc-Maçonnerie son masque.* » — II. Perfidie de langage employée par les hommes de mal : le terme si chrétien et si noble de *laïque* usurpé par eux, pour masquer toutes leurs violences. Perfide et audacieuse démarcation qu'ils ont établie dans la société chrétienne : laïques, cléricaux. — III. Attaque de la vérité : le terme de laïque doit être remplacé par celui d'*apostat ;* et la démarcation à établir doit être celle-ci : catholiques, apostats. Justesse de ce langage et de cette démarcation. — IV. Réponse à l'objection des « inconvénients » qui peuvent en résulter. — V. Succès assuré de cette entreprise. Preuves. — VI. Les laïques délivrés.

I

« *Arrachez à la franc-maçonnerie le masque dont elle se couvre et faites-la voir telle qu'elle est.* » Tel est l'ordre de Léon XIII (2).

(1) Rabaut-Saint-Etienne, ministre protestant, né à Nimes.

(2) Lettre encyclique de Notre Saint Père le Pape Léon XIII, *sur la Franc-Maçonnerie.*

Tous les évêques l'ont répété et ont porté les premiers coups.

De courageux publicistes y obéissent et arrachent tous les jours à la hideuse société son masque, en dévoilant ses dissimulations, ses perfidies, ses obscénités, ses cruautés et les effroyables périls où elle entraîne les âmes et la société civile.

Bravo à leur courage ! Il faudrait, si c'était possible, prendre le soleil dans son orbite et le plonger dans les profondeurs de cette dissimulation satanique.

La démasquer dans les faits est déjà un grand succès. Mais si l'on veut qu'il soit durable et qu'il finisse par être complet, il est de la dernière importance de la démasquer aussi dans le langage, dans les mots et les idées.

Arrachez-lui son masque ; son vrai masque, celui qu'elle affectionne davantage, et aussi le plus dangereux, le voici : elle se couvre du nom de *laïque* pour proposer la série de ses abominables attentats, et les consommer tout à son aise.

C'est là ce qu'il faut absolument démasquer, en criant aux sages, comme aux simples : Mais comprenez donc !

En criant à toutes les mains catholiques : Arrachez un superbe bandeau royal, le beau nom de *laïque*, à une ignoble figure qui le souille en s'en couvrant.

II

On n'a pas assez pris garde, en France, et ailleurs, à la manière dont les hommes de mal sont parvenus à envahir peu à peu toutes les avenues de la société. Leur habileté a été infernale.

Ils se sont emparés du *langage*, avant de s'emparer de vos écoles, ô catholiques, de vos hôpitaux, de vos palais de justice, de vos institutions.

Mais comment se sont-ils emparés du langage ?

En établissant une opposition perfide entre certains mots,

certains termes, certaines idées, qui, jusqu'alors, avaient été employés et avaient vécu dans l'harmonie la plus fraternelle. Ils les ont désunis et opposés les uns aux autres. Voici la plus perfide de ces désunions et oppositions :

Personne n'ignore de quelle haute considération jouit, dans l'Eglise de Dieu, le mot *laïque* (1). De création et d'origine chrétiennes, ce mot désigne tous ceux qui ne font pas partie du clergé; mais il signifie en même temps le quatrième élément essentiel de l'Eglise catholique. Il y a le Pape, il y a les Evêques, il y a les prêtres et les congréganistes, il y a les laïques. Dans sa magnifique et indissoluble unité, l'Eglise est tout cela. D'où il suit que les laïques sont une partie essentielle, considérable et indispensable de la société chrétienne; bien plus, c'est pour eux, pour leurs besoins, que les Evêques, les prêtres et le Pape lui-même, c'est-à-dire le clergé, ont été institués ; sans eux, le clergé n'aurait pas sa raison d'être. Tel est dans sa variété et dans son unité le peuple chrétien : Pape, évêques, prêtres, laïques ; et c'est pour le peuple chrétien ainsi constitué que, la veille de sa Passion, Jésus-Christ a fait cette suprême et puissante prière : *Je prie pour eux afin que tous ensemble ils ne soient qu'un, comme vous, mon Père, vous êtes en moi, et moi en vous... Je suis en eux, vous êtes en moi, qu'ils soient donc consommés dans l'unité et que le monde sache que vous m'avez envoyé et que vous les avez aimés comme vous m'avez aimé* (2).

Eh bien, qu'ont imaginé les hommes de mal, les fils de ténèbres ?

Séparant ce que Dieu avait étroitement uni, ils ont opposé au clergé, c'est-à-dire au Pape, aux Evêques, aux prêtres, ils ont opposé les laïques, comme si les laïques n'avaient point place et fonction glorieuses dans l'Eglise de Jésus-Christ; ils ont mis trente ans, quarante ans, à établir cette opposition dans les idées et dans les mots : *laïque*, d'une part, *clérical*, de l'autre ; ou encore, *séculier*, d'une

(1) L'Eglise l'a tiré du mot grec λαος qui veut dire *peuple*.
(2) Saint Jean, xvii, 20-23.



part, *congréganiste*, de l'autre ; ils ont entouré d'honneur les mots de laïque et de séculier; ils ont, au contraire, déversé le mépris et l'ignominie sur ceux de congréganiste et de clérical ; et lorsque le venin a été suffisamment répandu au sein des populations sur les cléricaux et les congréganistes, alors ils ont dit : Chassons les cléricaux et les congréganistes de nos écoles, de nos palais de justice, de nos institutions ; chassons cette lèpre de partout ; et le peuple abusé a laissé faire. L'invasion avait commencé dans les mots, dans les idées : elle s'est achevée dans les institutions (1).

C'était logique.

Un profond penseur a fait cette réflexion qu'on ne saurait trop méditer : « Tant qu'un peuple est envahi dans son territoire, il n'est que vaincu ; mais s'il se laisse envahir dans sa langue, il est fini. » La langue d'un peuple, en effet,

(1) Un de nos plus grands évêques, le cardinal Pie, signalait déjà, il y a trente ans, cette tendance subversive :

« C'est l'arme à la mode chez le monde lettré de ce temps, c'est la ressource usitée de quiconque veut éluder pour soi l'obligation de croire, de parler et d'agir conformément à la religion révélée : on répond gravement que l'on est *laïque*, et tout est fini. Puis, la confusion d'idées s'étendant du particulier au général, de l'individu à la nation, vous rencontrez des hommes, d'ailleurs sérieux, qui s'imaginent avoir résolu les problèmes les plus graves des temps modernes, tranché les cas de conscience les plus délicats de la société et du pouvoir, quand ils ont fait cette remarque magistrale : aujourd'hui l'Etat est laïque, le législateur est laïque, la morale est laïque, l'enseignement est laïque. » (Card. Pie, Instruct. Synod.)

Naguère, un autre prince de l'Eglise, le cardinal Langénieux, a jeté ce cri d'alarme :

« Les ravages accomplis au nom du *laïcisme*, dont nous sommes les témoins et les victimes, ne sont devenus possibles que parce que l'erreur, habilement répandue par tous les moyens de propagande, a pénétré dans l'esprit public, et qu'après être descendue dans les masses, après avoir formé ce qu'on appelle l'opinion, elle se traduit enfin, comme toutes les doctrines subversives, par des oppressions et par des violences... Pour Notre part, en le constatant, Nous ne saurions assez protester contre l'abus étrange et coupable de ces mots d'*Eglise* et de *laïques*, qui ne tend à rien moins qu'à séparer les fidèles du clergé. Nous protestons au nom de la doctrine et au nom de l'histoire. » (Lettre pastorale du Card. Langénieux, sur *la dignité du peuple chrétien*.)

parce qu'elle exprime sa vie, sa pensée, son génie, son caractère, ses traditions, prime tous les autres biens naturels qu'il peut avoir, même ses champs et ses foyers. Elle est le suprême rempart de ce peuple, son Saint des Saints, son dernier sanctuaire : et plutôt que de le laisser profaner, il doit savoir succomber !

Dieu merci ! la France n'a pas envie de finir, ni l'Italie non plus, ni l'Espagne, ni aucune patrie catholique. A la vitalité religieuse qu'elles déploient, il est apparent qu'elles ne reculeront devant aucun sacrifice pour se débarrasser, lentement peut-être, mais sûrement, de l'invasion accomplie dans leur sein par les fils de ténèbres ; et voilà pourquoi, c'est rendre service à la cause patriotique de toutes ces nations que de leur crier : *Transportez, avant tout, la lutte dans le langage ;*

Dans le langage, en appelant les choses par leurs vrais noms, et, pour cela, servez-vous d'une désignation qui éclaire et désabuse les pauvres populations trompées ;

Quelle désignation ?

Celle-ci : *catholiques et apostats ;* catholiques, d'une part, apostats, de l'autre.

Ce sera l'attaque de la vérité ;

Ce sera remplir la recommandation expresse de Léon XIII : « Arrachez le masque aux hommes de mal. »

III

Catholiques, apostats. Cette désignation, cette démarcation, est claire, catégorique, comme l'est un coup de fléau dans une aire pour séparer le bon grain et la paille. J'ose affirmer qu'elle est la vraie, et qu'elle sera couronnée de succès.

Elle est vraie.

En effet, qu'est-ce qu'un apostat ?

Dans le sens religieux du mot, un apostat signifie un chrétien qui a renié sa foi chrétienne. Qu'on soit prêtre,

évêque, qu'on soit laïque, on devient apostat lorsqu'on rompt publiquement avec Jésus-Christ, lorsqu'on l'abandonne en le reniant. Si l'on dit à Jésus-Christ : *J'étais à toi, mais je ne suis plus à toi;* et si l'on pousse l'audace de la rupture jusqu'à l'excès, jusqu'à lui signifier : *Va-t'en !... Va-t'en de ma demeure ! Va-t'en de mon pays !* on est un apostat.

Un malheureux pécheur qui commet le péché mortel est un ennemi de Jésus-Christ, mais il n'est pas un apostat : car, s'il est infidèle aux promesses de son baptême, il tient cependant, dans le fond de son cœur, au lien de son baptême.

L'apostat, au contraire, regrette son baptême et dit au Christ : Entre toi et moi il n'y a plus rien de commun.

État épouvantable qui arrache les larmes et donne le frison !

A la clarté de cette définition, je considère maintenant tous ces nombreux déserteurs qui, ayant passé des rangs de lumière du christianisme dans ceux pleins de ténèbres de la franc-maçonnerie, poursuivent de leur rage et de leurs coups, sans trêve ni merci, le Christ, l'Eglise, les institutions chrétiennes, les personnes chrétiennes ; je les considère et je dis : Le nom d'apostats est le vrai nom qui leur convient.

Payant d'audace, ils conduisent la lutte au nom du laïcisme ; c'est une duperie.

Comment ! ils ont abandonné publiquement Jésus-Christ, ils le vilipendent, ils le foulent aux pieds, et ils croient qu'il leur suffira de se nommer laïques, séculiers ! Ne profanez plus ces noms-là : il y a de saints laïques, il y a de pieux séculiers, et vous, vous êtes des apostats.

Halte-là dans votre perfidie de langage ! Eh quoi, vous détachez, pour le jeter au tombereau, le crucifix des murailles d'une école qui l'ont porté durant des années et des années, et vous appelez cela *laïciser* cette école ; ces murailles vous crient : Apostat, apostat !

Vous osez déraciner d'un cimetière, de l'asile sacré des morts, la croix qui faisait descendre la paix sur les tombes,

sur la tombe de votre aïeul et de votre mère, et vous appelez cela *laïciser* ce cimetière ; cette tombe et tout ce cimetière vous crient, avec des larmes qui suintent : Apostat !

Comment ! vous refusez à un pauvre malade qui va mourir, qui vous tend des mains suppliantes, qui se les tord de désespoir, vous lui refusez le prêtre qu'il demande pour pardonner à toute sa vie et bénir son dernier soupir, et vous appelez cela *laïciser* l'hôpital ; cet hôpital et la mort elle-même vous crient : Apostat cruel !

Voilà, voilà le seul nom qui leur convienne ! Tous les autres noms sont des déguisements.

Par conséquent, contre leur fourberie audacieuse, la tactique de langage à adopter, la démarcation à établir, doit être celle-ci :

École catholique — école apostate ;

Enterrement catholique — enterrement apostat ;

Hôpital catholique — hôpital apostat ;

Plus du tout cette perfide manière de parler : école laïque, école catholique ; car il y a d'excellentes écoles laïques, aussi bonnes que les congréganistes ; mais si Jésus-Christ a été chassé de cette école, elle est improprement nommée école laïque, sa vraie désignation est : école apostate.

Même, le nom d'athée est impropre ici, il ne suffit pas. On peut être athée sans, pour cela, avoir renié Jésus-Christ. Si on a eu le malheur d'être élevé sans religion et si on se complaît dans cet état monstrueux, on est athée, mais on n'est point apostat. Tandis que, pour la plupart des fourbes des loges maçonniques, ils ont connu Jésus-Christ, ils ont été comblés de ses bienfaits ; ils le vilipendent, ils piétinent sur lui ; leur noirceur, leur atrocité, sont plus noires, plus atroces que celles des athées : ce sont des apostats.

Or, des rangs des laïques, où ils se sont embusqués, comme les tigres dans les hautes herbes, ils doivent être chassés, et vigoureusement !

IV

Prenez garde ! va nous objecter quelque esprit craintif ou même quelque bon cœur; en employant pareille désignation, et en traçant pareille démarcation, n'allez-vous pas irriter la haine ? et ne manquerez-vous pas à la charité ?

Il faut répondre :

Que la haine en soit irritée, c'est bien possible. Mais l'Encyclique de Léon XIII ne nous fait-elle pas cette recommandation énergique : *Arrachez à la Franc-Maçonnerie le masque dont elle se couvre, et faites-la voir telle qu'elle est.* — Arrachez ! dit-il.

Quant à manquer à la charité, oh ! n'ayez pas cette crainte ; nous n'y manquons pas, nous nous conformons au contraire à ce que prescrit l'Evangile.

Que dit l'Évangile ? Ceci :

Que si votre œil vous est un sujet de scandale, arrachez-le et le jetez loin de nous : il vaut mieux pour vous que vous entriez dans la vie éternelle n'ayant qu'un œil, que d'en avoir deux et être précipité dans le feu de l'enfer.

Que si votre pied vous est un sujet de scandale, coupez-le et jetez-le loin de vous ; il vaut mieux pour vous que vous entriez dans la vie n'ayant qu'un pied, que d'en avoir deux et être précipité dans le feu éternel (1).

Évidemment, c'est pour l'individu en danger de mort éternelle que cette recommandation est faite. Mais immédiatement après, dans le verset qui suit, l'Évangile passant du scandale subjectif dont on souffre, à celui qu'on fait souffrir, ajoute : *Prenez bien garde de ne pas scandaliser, de ne pas pervertir, aucun de ces petits enfants, car je vous déclare que dans le ciel leurs anges voient sans cesse la face de mon Père* (2).

(1) SAINT MATTHIEU, XVIII, 8, 9.
(2) Ibid., 10.

Cela étant, je vous le demande, notre œil n'est-il pas scandalisé de la vue et du support de cette école d'où l'on a enlevé le crucifix aux murailles, pour le jeter au tombereau ? Vous parlez de ménagement : est-ce que cette monstrueuse école sans Dieu, contre Dieu, n'est pas pour nous l'œil qui nous est sujet de scandale? Le pied de nos petits enfants n'est-il pas menacé et entouré d'embûches dans cette école où il n'est plus permis de parler de Dieu, où il n'y a plus par conséquent de sanction morale ? Cette école, nous ne pouvons pas encore l'arracher, ni la couper, la cognée de saint Jean-Baptiste nous manque (1); mais du moins nous la flétrirons de la note qui lui convient : École apostate !

Le Seigneur, tirant vengeance des anciennes turpitudes, se glorifie ainsi dans la Bible : *J'ai découvert Esaü. J'ai mis au jour ce qu'il tenait de plus caché, et il ne pourra plus demeurer secret* (2).

Esaü est le type des pervers et de leurs noirs complots ; Humble fils de Jacob, je me féliciterais, si, pour le salut du peuple chrétien, je contribuais à arracher à l'Esaü des loges maçonniques le masque dont il couvre ses turpitudes.

V

Elle obtiendra plein succès :

C'est le résultat qu'il faut fermement espérer de cette désignation, de cette démarcation.

Précisons bien. La désignation à employer, la démarcation à établir, doit donc être celle-ci : *catholiques — apostats*. Dans son emploi pour les institutions (car c'est sur-

(1) SAINT JEAN BAPTISTE disait aux Pharisiens et aux Sadducéens : *Race de vipères, qui vous a appris à fuir la colère qui doit tomber sur vous?... La cognée est déjà mise à la racine des arbres.* (SAINT MATTH., III, 7, 10.)

(2) JÉRÉMIE, XLIX, 10.

tout pour les institutions qu'il faut l'employer) elle rencontre déjà, hélas ! les applications suivantes :

Ecole catholique — école apostate ;

Hôpital catholique — hôpital apostat ;

Enterrement catholique — enterrement apostat.

Or, je prétends et ne crains pas de prédire qu'un pareil langage clair, net, obtiendra succès de deux manières : d'épouvante, contre les hommes de mal ; de délivrance, pour le pauvre peuple.

Succès d'*épouvante* contre les hommes de mal :

Qui n'a remarqué l'effet qu'a toujours produit le stigmate d'un nom honteux, d'un nom auquel est attaché le mépris ? Il rend timide, il force à se cacher, à disparaître. Quand quelqu'un, par exemple, est convaincu d'être un Judas, il se cache. Oui, la prononciation d'un nom qui a un stigmate oblige celui qui le porte ou qui le mérite à rabattre de son audace. En preuve de cette timidité, qu'on me permette un souvenir de famille. Durant dix-neuf siècles, les fils d'Israël ont courbé la tête, la tenant tremblante sous le mépris qui était attaché au nom de *juif;* mais aujourd'hui que la société a pris à tâche de les réhabiliter, ils sentent eux-mêmes qu'ils n'arriveront sûrement à cette réhabilitation qu'autant qu'ils effaceront, avant tout, du langage, la note d'infamie. Voilà pourquoi ils veulent, ils exigent, qu'on les appelle, non plus *juifs*, mais *israélites*. Vous donc, catholiques, qui êtes la noblesse du monde, les fils de lumière, les fils du Dieu vivant, si vous voulez retrouver la fierté qui vous convient et faire rentrer les hommes de mal dans la basse timidité qui leur convient aussi, foudroyez-les et foudroyez leurs institutions du nom d'apostats, de renégats.

A ce nom, vous les verrez pâlir, se troubler. Se sentant découverts comme oiseaux de nuit, ils fuiront, comme eux, vers les ténèbres !

Donc succès d'*épouvante* contre les hommes de mal ; également, succès de *lumière* et de *délivrance* auprès du pauvre peuple.

Le pauvre peuple, le bon peuple, il est trompé ; on a

abusé de lui, il est, de nouveau, assis dans les ombres de la mort. Il se dit : « Ecole laïque, mais elle peut être bonne! » Il la croit bonne, et il a raison, puisqu'il est lui-même laïque, et qu'il se sent encore de la conscience. — « Enterrement laïque » ; cet adjectif indécis, ombreux, lui dérobe l'épouvantable justice de l'éternité. — Il faut donc une désignation qui arrache le rideau, qui *arrache le masque,* comme dit Léon XIII, qui fasse fuir les ombres de la mort entassées autour du peuple, et le nom d'apostat est ce glaive de lumière et de vérité ! Au peuple, il ne faut pas de dissertation, il faut des mots qui perforent, des formules en raccourci, comme le morceau de pain est le raccourci de tous ses pauvres repas (1) ! Si vous lui dites : *enseignement apostat*, *enterrement apostat* — *enseignement catholique, enterrement catholique;* du premier coup, il verra où est, d'une part, le venin, où est, d'autre part, le bon lait ; où est, d'une part, l'affreux ver du tombeau qui ne doit jamais mourir, et où est, d'autre part, la gloire de la résurrection.

Devant des mots nets comme ceux-là, tout le christianisme et tout l'antichristianisme se révèlent à la pensée de n'importe qui. On est tenu de choisir. Et je vois d'ici une bonne femme du peuple répondant carrément, à propos de son petit garçon ou de sa jeune fille : Non, ils n'iront pas à l'école apostate ; tandis que devant cette désignation « école laïque » la pauvre femme sera indécise, et finira par céder, surtout s'il y a *des grecs qui apportent des présents*...

Il est donc à souhaiter qu'on s'entende entre catholiques et entre nations catholiques pour que, dans le journalisme, dans la presse, dans les discours, dans la manière de parler, on se serve de la démarcation catégorique, et qu'on chasse du langage la perfidie que les hommes de mal se sont audacieusement permise, comme on chasse d'un territoire l'invasion qui le déshonore.

Ce sera la vraie manière de démasquer les francs-maçons.

(1) Le poète dit avec raison : L'homme est enfant : un rien le frappe, un rien va le distraire aussi. Il faut l'instruire en raccourci, où son attention échappe.

« Vous êtes démasqués, a-t-on dit, vous n'êtes plus à craindre. »

Ce sera faire cesser le dualisme trompeur qu'on a introduit dans la société : laïques, cléricaux. Pauvres laïques, nobles laïques, bien-aimés laïques, on s'est servi de vous contre l'Eglise, et vous appartenez, certes, à l'Eglise ; vous en formez la plus intéressante et la plus imposante portion. Aidez-nous à refouler les apostats chez eux, dans leurs demeures de hiboux, dans leurs repaires de serpents ; et qu'une multitude d'institutions laïques, dégagées, chantent avec nous le cantique de la délivrance, et de la reconnaissance à Léon XIII !

VI

Quand le Christ descendit aux Enfers, il dut se passer une scène indescriptible ; le Livre sacré lui-même a renoncé à la description.

Les Justes qui avaient vécu jusqu'alors étaient au pouvoir des Enfers, mais ne leur appartenaient pas.

Tout à coup, cette annonce retentit : Le Christ !

Et les portes du noir abîme volèrent en éclats.

« Mes justes, mes enfants !

— Jésus ! »

Et des millions de bras se tendirent vers le Libérateur.

L'Enfer rendit sa proie, il ne garda que les réprouvés.

Quelque chose d'analogue sera le résultat de l'attaque catholique :

Les laïques, depuis bientôt un siècle, sont au pouvoir des souterrains maçonniques, mais ne leur appartiennent pas.

Que l'éclair de la vérité y pénètre plus acéré que le glaive :

« Mes laïques, mes fidèles, mes enfants !

— Jésus notre bon Maître ! Eglise catholique notre sainte mère ! »

Ce sera la joie de la délivrance, la fin de la perfidie de langage.

Souterrains maçonniques, rendez les laïques qui ne sont pas à vous, mais gardez les apostats qui vous appartiennent!

LA

SOCIÉTÉ BIBLIOGRAPHIQUE

SON PREMIER CONGRÈS PROVINCIAL

La société bibliographique de Paris est généralement peu connue, malgré les 8,200 membres inscrits depuis sa fondation (1868). La faute en est peut-être à son titre, qui ne définit guère son but et sa portée : de loin, on la prendrait volontiers pour une pacifique réunion de bibliophiles ; ce serait méconnaître la place considérable qu'elle a conquise parmi les œuvres catholiques. Il est vrai qu'à ses débuts on ne pouvait ni espérer ni prévoir l'action développée que lui a donnée son fondateur, qui est resté son président, M. de Beaucourt. La revue par laquelle elle débuta dans le monde de la science (*Polybiblion*) et le modeste *Bulletin* mensuel qui devait la maintenir en rapports avec ses associés-correspondants, ne faisaient pas entrevoir que bientôt elle publierait des ouvrages scientifiques et des livres de saine vulgarisation, qu'elle répandrait en quantité des brochures de propagande, qu'elle organiserait sur toute la surface de la France des bibliothèques populaires et circulantes.

La société a créé en province, depuis plusieurs années, des comités locaux, qui correspondent avec le conseil central et répercutent son action. A dix ans de distance,

elle a tenu deux congrès bibliographiques (1878 et 1888), qui ont attiré des savants du monde entier et dont les comptes rendus témoignent de l'activité et de l'érudition apportées à ces assises scientifiques par les catholiques. Jusqu'ici toutefois le conseil n'avait pas tenté de se transporter hors de Paris, de provoquer dans une de nos provinces un congrès qui réunirait spécialement les sociétaires d'un groupe de départements. L'essai en a été fait l'année dernière : il a pleinement réussi. Nos lecteurs seront bien aises de recevoir les échos de cette réunion, tenue par des hommes de cœur qu'on est toujours sûr de rencontrer sur le chemin du dévouement aux œuvres qui ont pour but, qui auront pour résultat, il faut l'espérer, le relèvement de la France.

Le choix de la société, pour la tenue de ce premier congrès provincial, est tombé sur la Normandie. Je veux bien admettre que le président, M. de Beaucourt, a pu éprouver une inclination naturelle pour son pays d'origine, où il conserve naturellement de nombreux amis. On ne saurait nier cependant que cette province ne se soit depuis longtemps signalée par son activité intellectuelle. Pour ma part, je ne puis oublier que dans nulle autre je n'ai trouvé le clergé aussi empressé à me venir fructueusement en aide dans les travaux préparatoires à la rédaction du *Repertorium hymnologicum*. Il est également notoire que les congrès catholiques, tenus à Rouen en 1883 et 1885, ont été l'origine du congrès scientifique international des catholiques qui, tenu pour la première fois à Paris en 1888, semble devoir se réunir plus florissant encore cette présente année.

Le congrès bibliographique s'ouvrit à Caen le 18 novembre et dura trois jours. Les évêques des cinq diocèses normands s'étaient fait représenter par des délégués. Mgr Hugonin, évêque de Bayeux, célébra lui-même la messe d'inauguration, présida l'une des séances et celle de clôture. Le congrès fut partagé en trois sections.

La première, sous la présidence de M. de Beaucourt, s'occupa du but, de l'action et des publications de la société

bibliographique. Elle a pour but, d'après son Règlement, « de réunir dans une pensée et une action communes tous les hommes d'intelligence et de cœur qui, ne séparant pas les intérêts de la Religion des intérêts de la science, veulent s'opposer aux progrès de l'erreur et travailler à la diffusion des saines doctrines ». Ce programme comprend bien des choses : le travail, l'action, l'organisation, la propagande. Dans le développement qu'il en donne, le *Manuel* de la société rappelle deux paroles de Mgr Dupanloup, qu'on ne saurait trop méditer : « Le travail, le travail réel, sérieux, utile, est une obligation rigoureuse, un devoir de conscience, dont il n'est permis à personne de s'affranchir. Les destinées du monde appartiennent à ceux qui savent travailler ». Les fondateurs de la Société bibliographique étaient tous des hommes d'étude. Ils ont donc voulu tout d'abord aplanir aux sociétaires l'accès des études sérieuses, en leur facilitant la connaissances des sources : « dans le présent, par la publication d'une Revue bibliographique universelle, tenant au courant de tout ce qui paraît en France et à l'étranger ; dans le passé, en fournissant aux membres de la Société les indications bibliographiques qui peuvent leur être utiles ». Le *Polybiblion* est sans rival comme revue d'information sur le mouvement intellectuel de chaque mois. Il se compose de deux parties, l'une littéraire, l'autre technique. La partie littéraire comprend des Articles d'ensemble sur les différentes branches de la science et de la littérature, des Comptes rendus des principaux ouvrages publiés en France et à l'étranger, un Bulletin faisant connaître les ouvrages récents et de moindre importance, des Variétés littéraires, historiques, bibliographiques, une Chronique résumant tous les faits se rattachant à la spécialité du recueil, une Correspondance offrant des renseignements bibliographiques circonstanciés sur tel ou tel sujet, des Questions et Réponses sur des points d'histoire, de littérature, de bibliographie, etc. La partie technique contient une Bibliographie méthodique des ouvrages publiés en France et à l'étranger, avec indication de prix, les Sommaires des principales revues

françaises et étrangères, ceux des mémoires publiés par les sociétés savantes, ceux aussi des articles littéraires des grands journaux de Paris. Par voie d'échange avec 391 revues ou journaux, la Société est parvenue à réunir dans sa bibliothèque une collection incomparable, dont notre Bibliothèque nationale elle-même ne possède pas l'équivalent et qui est mise libéralement à la disposition des sociétaires.

Bien qu'antérieure à la société bibliographique, la *Revue des questions historiques*, fondée par M. de Beaucourt (1866), lui est actuellement apparentée. Les 49 volumes parus témoignent de la sage direction que lui a imprimée son fondateur, de qualités bien rarement réunies : « une ligne toujours modérée, cette impartialité véritable qui n'est pas l'indifférence et qui s'allie si bien à la fermeté des convictions, un éloignement absolu pour les thèses provocantes ou les réhabilitations audacieuses, qui font parfois plus de mal à la cause de la vérité que bien des attaques, la volonté très sincère de rendre hommage même à des adversaires quand ils le méritent, et de ne jamais passer volontairement sous silence un nom ou un livre, parce qu'ils appartiennent à un camp qui n'est pas le nôtre (P. Allard). »

Viennent encore, dans l'ordre des études savantes, le *Répertoire des sources historiques du moyen âge*, dont il ne m'appartient pas de faire ressortir l'utilité, et le *Glossaire archéologique du moyen âge et de la Renaissance*, par M. Victor Gay : ce dictionnaire, fruit de plus de trente années de recherches, est un véritable monument au point de vue de l'érudition et de l'art.

Comme on l'a fait remarquer à ce congrès, la Société bibliographique a la vaste et louable ambition « de porter ses efforts sur les deux extrêmes frontières du monde intellectuel, en poursuivant à la fois la haute culture scientifique et la propagande populaire ». Dans ce dernier ordre d'idées je mentionnerai rapidement une *Collection de petits mémoires sur l'histoire de France* (10 vol.), une autre d'*abrégés historiques* (4 vol.), 4 séries de *Questions controversées de l'histoire et de la science*, 11 volumes de *Voyages et*

découvertes géographiques, 31 vol. de *Classiques pour tous,* 5 vol. d'une *Bibliothèque de l'enseignement*, autant de *Lectures populaires*, une *Collection de brochures sur la Révolution française,* d'autres *sur le Centenaire de 1789,* une *Bibliothèque à 25 centimes*, une *Petite bibliothèque variée*, des *Images historiques* et des *Tracts.* Ces livres et brochures, la société ne se borne pas à les mettre à la disposition des catholiques pour être distribués à leurs frais : chaque mois elle fait, sur l'ensemble de la production contemporaine, des envois gratuits, aux œuvres et bibliothèques chrétiennes qui lui en font la demande. Elle ne saurait faire un plus utile emploi d'une partie du produit des cotisations.

La deuxième section, consacrée à l'étude, fut présidée par M. Paul Allard, dont les articles sur l'époque des persécutions ont dû laisser à nos lecteurs le meilleur souvenir. On a fait un fort intéressant tableau des sociétés littéraires, archéologiques et historiques qui pullulent, pour ainsi dire, en Normandie, des bibliothèques et des collections particulières qui y rivalisent avec les dépôts publics, des études de toute sorte et sur tous les sujets qui témoignent d'une fécondité et d'une ardeur dignes d'éloges. J'omets à regret l'énumération des savants et instructifs mémoires lus dans cette section : l'un d'eux a eu les honneurs d'une seconde lecture à la séance de clôture. On a constaté à regret que les prescriptions de NN. SS. les évêques de Coutances et d'Evreux pour la tenue de registres historiques dans les paroisses n'étaient pas généralement observées. Il serait « bien désirable que chaque curé s'inquiétât d'établir la liste de ses prédécesseurs et de rechercher les mérites par lesquels certains d'entre eux se seraient distingués. » On ne saurait douter que, « spécialement pendant la période révolutionnaire, bien des dévouements, trop oubliés aujourd'hui, ne se soient produits, et qu'il serait de piété et de reconnaissance de remettre en lumière ».

Trois questions ont ensuite occupé la section. D'abord celle des cours libres et conférences. Le congrès a émis le vœu qu'on établisse, dans tous les centres un peu importants, « soit des cours libres sur des sujets déterminés,

comprenant un nombre limité de leçons, soit des conférences; que ces cours et conférences soient faits par des hommes spéciaux, sur des sujets qui aient été l'objet particulier de leurs études, et qu'ils vulgariseront par la parole publique ». — Dans un ordre d'idées analogue le congrès a exprimé le souhait « que les études d'histoire locale se répandent de plus en plus parmi le clergé et les hommes du monde, et se portent plus spécialement sur les points suivants : monographies de paroisse, confréries de charité, corporations d'arts-et-métiers, état de l'instruction primaire, mouvement de la population, culte local des saints, pèlerinages, distribution et division de la propriété avant 1789, documents et souvenirs relatifs à la période révolutionnaire ». —Tout en rendant hommage au mérite du *Manuel du bibliographe Normand* d'Edouard Frère, on a constaté qu'il ne répond pas entièrement aux besoins des travailleurs et n'est plus au courant de la science actuelle. Le congrès a donc émis le vœu que les membres de la société réunissent les documents pouvant servir à la publication de bibliographies, soit générales, soit locales, et se constituent à cet effet en sections au siège des comités départementaux.

M. de Bizemont a fait un rapport sur les bibliothèques et revues circulantes. Pour les bibliothèques, plusieurs séries de 40 à 50 ouvrages variés, prêtés pour un an, soit gratuitement, soit moyennant une rétribution de 10 fr., fonctionnent régulièrement par les soins de la société bibliographique. Pour les revues, M. l'abbé Parmentier, à Perpignan, en a institué la transmission successive à l'usage du clergé. Le congrès désirerait que cette œuvre des bibliothèques et des revues fût répartie par régions. — On a été amené à s'occuper des bibliothèques cantonales à l'usage du clergé. Celles qui existent n'ont pas été établies d'une façon assez juridique. Le congrès a formulé le souhait qu'on en fonde dans chaque doyenné, à l'usage des prêtres qui le composent; que, pour en assurer l'inaliénabilité, les livres portent le sceau du séminaire diocésain ainsi que celui du doyenné; enfin qu'elles « aient un carac-

tère surtout usuel, de manière à répondre tant aux nécessités d'études spéciales, que provoquent les conférences du Cas de conscience, qu'aux études particulières d'intérêt religieux et local, auxquelles peuvent désirer se livrer les prêtres du doyenné ».

La troisième section, dite de propagande, a été présidée par M. V. Pierre, puis par M. de Bizemont. Elle a entendu d'intéressants détails sur la presse locale et la presse Parisienne dans les cinq départements de Normandie ; il résulte de cette enquête que les feuilles les plus goûtées du public sont celles qui recherchent et relatent les faits locaux, « quelque humbles même qu'ils soient », ce qui n'est pas une preuve de l'élévation des esprits. Le secrétaire du congrès s'est étendu sur les bibliothèques populaires libres, dont plusieurs sont très florissantes à Caen. « M. l'abbé Odieuvre a exposé la manière dont il avait fondé à Evreux son imprimerie, ses modestes commencements, ses progrès, son organisation intérieure, son succès et le bon marché de ses produits ».

La dernière séance de cette section a été présidée par Mgr Hugonin. Elle s'est terminée « par un exposé des moyens d'action qu'on peut employer dans les diverses œuvres pour y introduire l'élément intellectuel : dans les patronages et dans les cercles, par les cours, les conférences, la distribution d'images, de tracts, de brochures ; dans les écoles, par la direction professionnelle imprimée aux études, par la surveillance et le choix des livres et des cahiers, par les distributions de prix au moyen d'ouvrages qui fassent pénétrer dans les familles des lectures sérieuses et utiles ; enfin, dans les hôpitaux, par la diffusion de brochures et de journaux qui luttent contre la propagande effrénée qu'y fait la mauvaise presse ».

A la séance de clôture, M. Paul Allard a été particulièrement applaudi. Son discours, intégralement reproduit dans le *Bulletin* de décembre, est une brillante et fine étude sur la situation actuelle ; on me reprocherait de ne pas lui faire quelques emprunts. L'orateur a montré tout d'abord ce qu'il y a d' « anormal » dans le présent état de choses en France

au point de vue intellectuel et moral. « Catholiques, nous sommes gênés de toutes parts : notre foi rencontre à chaque pas devant elle l'incrédulité et le blasphème, et nos œuvres, devenues cependant plus nécessaires que jamais, ne peuvent plus se mouvoir sans se heurter à quelque barrière ou se briser à quelque obstacle. Patriotes, nous voyons chaque jour plus ébranlés quelques-uns des fondements essentiels sur lesquels la patrie elle-même est assise, et nous sentons ce qui lui reste de vieille vie historique étouffé dans le réseau d'une centralisation à laquelle une législation savamment oppressive ne cesse d'ajouter de nouvelles mailles. Hommes d'études, écrivains, érudits, si nous ne travaillons pas dans un but grossier de vanité ou d'intérêt, mais avec le dévouement sincère à ce que nous croyons la vérité, c'est une autre souffrance qui nous est infligée : nous sentons que, voulant rester libres, refusant de s'asservir aux préjugés ou de flatter les passions, notre voix pénètre rarement jusqu'au peuple, et ne parvient presque jamais à percer cette couche épaisse d'erreurs et de convoitises sous laquelle son âme gît comme ensevelie ; nous apercevons même que, dans une sphère élevée, la sophistique contemporaine domine à peu près sans partage, avec un mélange incohérent d'affirmations sans preuves, de négations systématiques et d'ondoyant scepticisme. Pour parler utilement à la multitude des petits, ou pour faire entendre à cette autre foule qui se croit une élite — et qui n'est le plus souvent qu'un troupeau — les fières affirmations de la science chrétienne, nous éprouvons à peu près les mêmes difficultés : ici et là on nous ignore ou (ce qui revient au même) on affecte de nous ignorer. »

Ce « désarroi » doit-il nous décourager ? nullement, car certains symptômes permettent d'apercevoir des rayons d'espérance. Les catholiques ne sont plus seuls à s'« inquiéter de la nuit profonde et désolée où s'enfoncent les âmes auxquelles manque » la lumière qui procède du double rayon de la foi et de la raison. Les sophistes sincères « confessent les souffrances qu'éprouve l'âme quand le vide s'est fait en elle et autour d'elle. Ils s'effraient des conséquences

pratiques de leurs théories et tremblent en constatant, par les faits, qu'on n'ébranle pas la raison sans ébranler du même coup la conscience, et qu'après s'être débarrassé de la morale comme d'un fardeau inutile, l'homme arrive, par un geste logique et rapide, à se débarrasser du devoir comme d'une entrave gênante ». Dans la littérature même la plus légère « s'élèvent des voix indignées ou douloureuses, confessant que les âmes ont horreur du vide, et appelant plus ou moins clairement le retour du Dieu qui peut seul les remplir ». Les romanciers, plus occupés de refléter les sentiments et les passions du moment que de les diriger, sont mieux accessibles à ce revirement, que les pontifes et les princes de la libre-pensée.

« Retour instinctif des écrivains d'imagination vers l'idéal religieux méconnu, aveux sortis du cœur saignant de quelque philosophe, sont des signes d'un état nouveau des esprits. » Nous touchons peut-être au moment « où commencera à se dissiper l'épaisse atmosphère de négations, de préjugés, de dédains que la science catholique a eu jusqu'à ce jour tant de peine à percer, et qui s'interposait, comme un rideau de nuages, entre elle et un public indifférent ». S'il est téméraire de saluer déjà, avec le P. Gratry, « le prochain grand siècle », il est à croire néanmoins que « le mur de négations gratuites et de faux axiomes élevé entre le grand public et les idées que nous nous honorons de servir est en train de crouler. A nous d'aider à sa chute ».

Relevant les mérites de la Société bibliographique, M. Allard a signalé dans ses publications une marque particulière, la sincérité chrétienne : « nulle réticence systématique, nulle difficulté oubliée ou esquivée, nulle œuvre hostile à nos croyances dénaturée ou dissimulée. Toujours un honnête effort pour tracer des tableaux exacts et complets... Nous distribuons, selon notre conscience, l'éloge ou le blâme, mais nous n'organisons contre personne la conspiration du silence... Il y a là quelque originalité. Parcourez les livres écrits par des protestants : il est rare d'y voir indiquées d'autres sources que des sources protestantes. Voyez les ouvrages des libres penseurs : ordinaire-

ment, quiconque n'est pas rationaliste ne peut prétendre à l'honneur d'y être nommé. Dans les écrits plus ou moins teintés de science officielle, on n'invoque aussi que des autorités offrant plus ou moins la même nuance. Est-ce du dédain ? il serait injuste et déplacé. Est-ce de l'ignorance? elle serait inexcusable. Serait-ce de la peur? je ne sais... N'eussions-nous pas d'autre mérite, nous aurions travaillé pour la science chrétienne, en montrant que ceux qui la servent avec foi et désintéressement savent rendre justice à tous et n'avoir peur de personne. » Il y a là tout un programme, dont feront bien de s'inspirer toujours les publicistes catholiques, et que notre *Université* réclame pour sa part.

Je ne dirai qu'un mot de l'allocution finale de Mgr de Bayeux; elle a été le développement de ces belles pensées de saint Bernard : *Qui quærunt scientiam ut sciantur, vanitas; qui quærunt scientiam ut sciant, curiositas; qui quærunt scientiam ut ædificent, charitas.*

Il n'est plus nécessaire de démontrer l'utilité, j'allais dire la nécessité, de ces sortes de congrès. Dans ces assemblées d'hommes intelligents, heureux de constater la communauté d'idées qui les unissait déjà à distance, la lumière jaillit féconde, la force se décuple. Pourquoi le prochain congrès provincial de la société bibliographique ne se tiendrait-il pas à Lyon ? la réponse appartient aux professeurs de nos facultés, aux membres de nos académies.

U. CHEVALIER.



LE PÈRE CHEVRIER

FONDATEUR DE LA PROVIDENCE DU PRADO, A LYON (1)

1826-1879

Il y aura bientôt douze ans que le Père Chevrier est mort. Sa mémoire est restée en vénération, et de toutes parts on demande sa *Vie*. En attendant qu'il soit possible de la donner au public, il a semblé à propos de faire paraître une courte notice, qui rappellera son souvenir à ceux qui l'ont connu, et commencera à satisfaire la pieuse curiosité de ceux qui ont entendu parler de ce saint prêtre.

ENFANCE ET ÉDUCATION

Antoine Chevrier naquit à Lyon, dans la rue Confort, le 16 avril 1826. Son père, Claude Chevrier, d'une ancienne famille lyonnaise, était employé à l'octroi. Sa mère, Marguerite Fréchet, originaire de la Tour-du-Pin, tenait un petit atelier pour le tissage de la soie. Pendant qu'elle attendait son enfant, elle montait tous les samedis à Fourvière, et faisait cette prière généreuse : « Mon Dieu, s'il ne

(1) Les pages suivantes sont tirées d'un ouvrage qui paraîtra prochainement, sous ce titre : *Le Père Chevrier. Extraits de ses œuvres, précédés d'une notice.*



doit pas vous servir de tout son cœur, retirez-le de ce monde après son baptême. »

Deux jours après sa naissance, le 18 avril, l'enfant fut baptisé à Saint-François, ce qui lui fera dire aimablement plus tard : « J'ai été franciscain toute ma vie. »

En grandissant, il montrait une admirable docilité, si bien que sa mère a pu dire : « Il ne m'a jamais désobéi. »

Sa piété était vive, et quand on lui demandait s'il aimait beaucoup le bon Dieu, il répondait : « Je l'aime grand comme le ciel et la terre. »

Pendant qu'il allait à l'école chez les Frères, il reçut une grâce extraordinaire. On lui avait recommandé d'incliner la tête pendant l'élévation. Il avait compris que l'Enfant Jésus descendait alors visiblement sur l'autel, mais que le prêtre seul avait le droit de contempler cette grande merveille. Un jour cependant, poussé par une sainte curiosité, il osa regarder pendant l'élévation, et vit sans étonnement un globe de feu qui descendait sur l'autel. Il s'inclina aussitôt, se reprochant sa témérité. Il ne comprit que plus tard la grâce qu'il venait de recevoir et qui resta toujours profondément gravée dans son âme.

Ce fut donc dans de grands sentiments de piété qu'il fit sa première communion, le 16 mars 1837, ayant à peine 11 ans.

Mais Dieu voulait pour lui cette âme privilégiée, et bientôt le jeune Antoine, discerné par M. l'abbé Vignon, fut admis à l'école cléricale de Saint-François.

Il y passa trois ans, faisant la joie de ses maîtres par sa piété, son application à l'étude, et son excellent caractère. Son bonheur était de servir le prêtre à l'autel. Il avait demandé comme une faveur de servir la messe de cinq heures; et souvent, arrivé trop tôt, il restait à la porte de l'église, attendant, pour ainsi dire, le réveil du bon Dieu.

De Saint-François, il fut envoyé au petit séminaire de l'Argentière, où il passa également trois années. Il entra ensuite au grand séminaire de Saint-Irénée pour s'y préparer au sacerdoce. Là aussi il attira l'attention de ses maîtres par sa piété profonde, sa régularité, sa douceur, son

intelligence solide et son rare bon sens ; aussi lui confièrent-ils la fonction la plus honorable de la maison, celle de grand sacristain.

Enfin, à l'âge de 24 ans, le 25 mai 1850, il fut ordonné prêtre et, le lendemain, célébra sa première messe. Les impressions et résolutions de retraite, qu'il écrivit alors, montrent que son âme était toute pénétrée d'amour pour Dieu et de zèle pour les âmes.

VICARIAT DE SAINT-ANDRÉ

L'abbé Chevrier fut aussitôt nommé vicaire à Saint-André de la Guillotière. Il devait y rester sept ans, exerçant, au milieu des pauvres et des ouvriers, un ministère fructueux et particulièrement béni, que bien des années n'ont pu faire oublier.

Un jour, dans le temps de Noël, méditant le mystère de l'Incarnation, il eut de telles lumières sur la pauvreté, que sa résolution fut prise de la pratiquer le plus parfaitement possible, toute sa vie, à l'exemple de Notre-Seigneur, et d'entrer dans le tiers ordre de Saint-François. C'est de cette grâce extraordinaire qu'il faisait dater ce qu'il nommait sa conversion.

Dès lors, il se sentit appelé à une vie plus parfaite, plus évangélique. Il donnait tout aux pauvres, et faisait le désespoir de sa mère, en distribuant tout le linge qu'elle lui fournissait. Un jour même, de grand matin, il alla jusqu'à donner l'unique paire de souliers qui lui restait, et fut obligé d'en emprunter au sacristain pour célébrer la sainte messe. Il aurait voulu dès lors coucher sur la planche et n'avoir dans sa chambre que des meubles en bois blanc grossièrement travaillé : il n'y renonça, pour un temps, que par prudence et condescendance.

Les inondations de 1856 lui fournirent une nouvelle occasion d'exercer sa charité. Dans la nuit du 31 mai au 1er juin, la digue du Grand-Camp fut emportée et les deux



quartiers des Brotteaux et de la Guillotière furent envahis par les eaux. La paroisse de Saint-André eut particulièrement à souffrir. Beaucoup de maisons peu solidement construites s'effondrèrent; dans les autres l'inondation monta jusqu'au premier étage. Pendant tout le temps que les eaux séjournèrent, il fallut nourrir les habitants prisonniers dans leurs demeures. Dans les rues changées en canaux et quelquefois en torrents rapides, on voyait constamment une barque dirigée par le digne curé de Saint-André, M. Barjot : elle était pleine de pains, et M. Chevrier, ainsi que son confrère M. Haour, souvent au péril de leur vie, les tendaient au bout d'une perche aux pauvres affamés. La conduite du clergé excita une admiration universelle, et tout le monde applaudit, lorsque l'empereur accorda la croix d'honneur à M. Barjot, et à ses deux vicaires une mention honorable insérée au *Moniteur de l'Empire.*

CITÉ DE L'ENFANT-JÉSUS

L'année suivante, l'abbé Chevrier quitta Saint-André. Dans un pauvre quartier, à la limite des Brotteaux et de la Guillotière, au lieu appelé depuis lors *la Cité de l'Enfant-Jésus*, M. Rambaud, encore laïc, avait commencé, avec l'aide de M. du Bourg, son œuvre pour l'instruction chrétienne des enfants et le logement des pauvres.

M. Chevrier fut très touché d'une visite qu'il fit à cette humble maison. Il lui sembla qu'il pourrait là continuer son ministère et en même temps pratiquer à son aise cette vie de pauvreté à laquelle il se sentait appelé. Il était d'ailleurs d'une humilité trop vraie pour se croire destiné à fonder lui-même une œuvre. Il pensa ne pouvoir mieux faire que d'aider M. Rambaud et, sur le conseil du vénérable Curé d'Ars qui l'aimait beaucoup et le poussa résolument dans cette voie, il devint l'aumônier de la Cité de l'Enfant-Jésus.

Là, avec toute l'ardeur de son âme d'apôtre, le P. Chevrier, c'est ainsi qu'on l'appela dès lors, allait, pendant quatre ans, instruire, évangéliser et convertir. Il savait déjà attirer les âmes et les gagner à Notre-Seigneur par le charme et l'onction de sa parole, par cette bonté et cette douceur qui le caractérisèrent toujours.

Sa doctrine sûre, mais exprimée avec simplicité et clarté, était à la portée de tous. Il prêchait avant tout et par-dessus tout Jésus-Christ et son saint Evangile. Ses sermons étaient des catéchismes pleins d'intérêt et de conseils pratiques, comme il les fallait à un auditoire qui n'avait jamais bien connu la doctrine de Notre-Seigneur ou qui l'avait oubliée.

Pour traiter des sujets plus appropriés aux besoins de ceux qui venaient l'entendre, il avait fait placer dans la chapelle un tronc où chacun pouvait déposer ses objections et ses demandes, et chaque dimanche il y répondait. Cette conférence attirait du monde de toutes les paroisses de Lyon.

En même temps qu'il appelait au salut par ses paroles, le P. Chevrier achetait les grâces de conversion par la pénitence. Jeune et comptant plus avec sa foi ardente qu'avec sa santé, il menait une vie rude et austère, qui dépassa peut-être ses forces.

En quittant Saint-André, il avait distribué aux indigents tous ses modestes meubles; heureux de pouvoir vivre enfin comme un pauvre de Jésus-Christ. Aussi, dans sa petite cellule de la Cité, pour tout mobilier il avait un lit composé d'une paillasse placée sur une planche de sapin, des chaises d'église en paille tressée, une table formée d'une planche non rabotée reposant sur quatre piquets, et un bureau de même style surmonté de rayons bruts pour y mettre ses quelques livres.

Il accomplissait parfaitement cette résolution que nous trouvons écrite de sa main : « Pour me conformer davantage à la pauvreté volontaire de Jésus, je renonce à tout ce qui sent le luxe dans les vêtements, le logement, les ameublements et la table. »

La sainteté attire les âmes; aussi le P. Chevrier voyait-il son confessionnal entouré de nombreuses personnes qui venaient chercher près de lui pardon, consolation et courage. Mais surtout les pauvres allaient à lui avec confiance parce qu'ils étaient sûrs d'être reçus avec bonté et générosité. Il ne leur ferma jamais ni sa bourse ni son cœur. Il vendait tout ce qu'il avait pour faire l'aumône.

On était parvenu, à force d'instances, à lui faire accepter un manteau pour l'hiver. Ce fut un nouveau manteau de saint Martin, qui devint célèbre dans le monde des pauvres gens. Lorsque le P. Chevrier n'avait plus d'argent, ce qui n'était pas rare, il donnait son manteau; le pauvre le portait au mont-de-piété, et, après avoir retiré douze ou quinze francs, il rapportait la *reconnaissance* au propriétaire.

Quand le manteau était donné, il restait encore la montre qui, elle aussi, prenait souvent le chemin du mont-de-piété.

Des personnes dévouées étaient heureuses de retirer ces objets et de les rendre au charitable aumônier.

PREMIER ESSAI DE L'ŒUVRE

Mais, c'est en vain que le P. Chevrier cherchait à s'effacer derrière un autre ; Dieu, qui lui avait donné les qualités et les vertus d'un fondateur, allait disposer les événements pour l'amener au but fixé par sa Providence.

M. Rambaud développait son œuvre admirable, et élevait de vastes bâtiments destinés surtout à loger les ouvriers pauvres et âgés. D'ailleurs, il allait bientôt être prêtre et devenir lui-même l'aumônier de sa maison.

Le Père Chevrier, au contraire, sentait chaque jour grandir dans son âme l'attrait pour les premières communions. Deux œuvres sœurs devaient ainsi se former sous le regard de Dieu, et multiplier le bien dans ces quartiers déshérités. Cependant, M. Chevrier ne se sépara pas tout d'abord de M. Rambaud : il partagea son temps entre la Cité de l'Enfant-Jésus et l'œuvre nouvelle dont il jetait les basse.

Il loua, à la Guillotière, à l'angle de la rue des Trois-Pierres et de la rue Creuzet, une pauvre masure et un vaste terrain adjacent. Il y plaça une douzaine de garçons et les confia au Frère Pierre, M. Louat, qui devint plus tard mariste et mourut en Océanie. On leur apprit le catéchisme et on les prépara à la première communion, qu'ils firent à l'église paroissiale. Mais comment nourrir ce petit monde ? La Providence y pourvut. M. le Curé de Saint-Louis envoya le premier sac de farine, et de généreux chrétiens imitèrent son exemple. Les religieuses de Saint-Charles et de Saint-Joseph rivalisèrent de charité, et les petits pensionnaires eurent le pain de chaque jour.

Quant aux jeunes filles, elles furent plus favorisées encore, et c'est sous la protection de Marie que le P. Chevrier les réunit. Il y avait alors, sur l'emplacement de la nouvelle église de Fourvière, une maison préparée pour des protestantes converties. Cette œuvre ne réussit pas, et la propriétaire, Mlle de Roquefort, offrit d'y recevoir les petites filles de M. Chevrier, qui y restèrent toute une année. Le soin de leur faire le catéchisme fut confié à deux religieuses, qui eurent la générosité de se consacrer à cette œuvre naissante et sans ressources. Le Père Chevrier allait faire le catéchisme à ses enfants et les confesser. La première communion eut lieu à l'église de Saint-Just. Plusieurs bienfaitrices fournirent aux frais d'installation et d'entretien.

Cependant, la situation de ces deux œuvres, éloignées l'une de l'autre et privées de la présence habituelle de leur fondateur, n'était pas normale, et il fallut songer à les réunir dans un même local. Dieu avait béni ce premier essai, il avait nourri les enfants : il approuvait donc l'œuvre et on pouvait marcher.

D'ailleurs le Père Chevrier était encouragé dans cette voie par plusieurs prêtres respectables, qui furent les instruments du bon Dieu pour vaincre son humilité et sa défiance de lui-même.

FONDATION DU PRADO

Il y avait alors, à la Guillotière, dans un des recoins les plus misérablement habités de ce faubourg, un bâtiment nommé le Prado. C'était une vaste construction rectangulaire, en briques, rendez-vous habituel depuis vingt ans de tous les irréguliers de bas étage de la grande ville. Mille personnes y dansaient à l'aise.

En 1860, cette méchante construction était à louer. « Il y avait plus d'un an, écrit le P. Chevrier, que je la regardais avec convoitise, et dans ma prière, je disais : « Mon Dieu, donnez-moi cette maison, et je vous donne- « rai des âmes ! » Mais, quelle témérité ! un local si vaste, un loyer si cher : quatre mille francs ! Dieu, cependant, rendit facile l'accomplissement de mon désir, en inspirant à M. Roland, aumônier à Saint-Jean-de-Dieu, la pensée de nous payer notre loyer pour la première année ».

Muni de l'autorisation du cardinal de Bonald, et avec l'agrément de M. le curé de Saint-Louis, sur la paroisse duquel il allait se trouver, le Père Chevrier signa l'acte qui l'amenait au Prado. C'était le 10 décembre 1860, fête de Notre-Dame de Lorette, restée depuis la fête de la maison. Le dernier bal se donna le jour des Rois, 6 janvier 1861. Notre-Seigneur allait entrer en souverain maître dans ce lieu de désordres.

Le bâtiment dut être aménagé pour sa nouvelle destination. Le Père Chevrier, confiant en la Providence, fit connaître son projet à M. Revol, de la Guillotière, et à M. Froissard, directeur des chantiers de la Buire; celui-ci, bien que protestant, sut entrer dans les vues du charitable prêtre.

On songea tout d'abord à la maison du bon Dieu. Mais écoutons le Père Chevrier : « Nous traçâmes les lignes de la chapelle. M. Froissard envoya aussitôt, à ses frais, dix ouvriers, fournit le bois nécessaire, et on commença les travaux. Tout le monde était si heureux de la transforma-

tion du Prado, qu'il n'y eut personne qui ne voulût y prêter son concours. Aussi, tout a été donné : les vases sacrés, le linge d'autel, les ornements, les chandeliers, le bénitier, la cloche. Un pauvre ouvrier travailla pendant toute une nuit pour nous faire un petit lustre. On peut dire que la Providence a tout envoyé, et, en moins de deux mois, la chapelle a été organisée. Des souscriptions, auxquelles MM. les curés ont pris bonne part, ont payé les murs. »

La demeure du Maître préparée, il fallait loger les serviteurs et les pauvres enfants, ses amis. On s'établit de chaque côté de la chapelle : à droite était la partie réservée aux filles ; à gauche, celle des garçons. Les lits ne demandèrent pas beaucoup de frais : deux petits tréteaux, l'un à la tête, l'autre aux pieds, deux planches reposant en travers pour soutenir la paillasse... et tout est dit. Quant aux draps et aux couvertures, ce fut plus difficile; peu à peu le bon Dieu y pourvut.

Le P. Chevrier put donc réunir tous ses enfants, et le lundi de Pâques 1861, M. le curé de Saint-Louis, vint, au milieu d'un grand concours de fidèles, bénir l'humble chapelle, dédiée à Notre-Dame des Sept-Douleurs. Les enfants, instruits par le Père Chevrier, eurent le bonheur d'y faire, ce jour-là même, leur première communion. Notre-Seigneur Jésus-Christ venait de remporter un triomphe sur le démon : l'œuvre du Prado était fondée, et le cœur du saint prêtre débordait de joie.

La pauvre chapelle devint bien vite fréquentée ; le dimanche, elle était bondée, et comme il y avait instruction tous les soirs, elle était même trop petite les jours ordinaires. Les ouvriers venaient nombreux, justifiant les prévisions du Père Chevrier, qui s'était dit à lui-même : « En passant le long de ces murs noircis et branlants, l'ouvrier pensera : Ce prêtre n'est pas mieux logé que moi ; je ne craindrai pas d'aller à lui. » Et puis, le Père parlait si bien, si simplement, avec tant de conviction, avec tant d'amour pour les âmes ! C'était vraiment un saint qui parlait du bon Dieu. Tout le monde s'entretenait de lui, de son œuvre, de sa pauvreté, de sa charité, et de toutes parts on venait voir et entendre le saint de la Guillotière.

Toutefois le Prado restait fort délabré. Le Père écrivait lui-même : « Nous nous sommes installés dans cette nouvelle étable de Bethléem, et pendant six mois, nous n'avons pas eu d'autre abri, nous et nos enfants. Mais un jour vint un visiteur, qui, voyant notre misère, notre toiture déchirée, envoie des ouvriers pour réparer la maison. On fait de nouvelles séparations ; j'eus moi même une chambre. » L'année suivante, grâce à un don généreux, le Père Chevrier put acheter le Prado et posséder ainsi un local définitif.

Rien ne peut donner une idée du dénuement des premiers temps. Tout manquait. Mais la Providence prenait soin d'envoyer le nécessaire. Chose remarquable, cette œuvre des pauvres fut d'abord soutenue par les pauvres.

« Dans nos besoins, raconte le Père Chevrier, nous avons trouvé de généreux désintéressements. Une bonne ouvrière nous a envoyé son peigne en argent ; une autre ouvrière nous a donné ses couverts, aussi en argent. Une pauvre journalière s'est dépouillée de tout ce qu'elle avait pour nos enfants, et nous a donné, en plusieurs fois, six cents francs : c'était toute sa fortune. Une ouvrière en soie, heureuse de participer à la bonne œuvre, faisait chaque soir un demi-mètre d'ouvrage de plus pour nous. Une pauvre femme fait de temps en temps dix-huit kilomètres, pour apporter sa faible mais généreuse offrande de trois à quatre francs. Une excellente dame fait la quête chez ses connaissances et nous apporte presque chaque jour une petite aumône qu'elle a recueillie chez de braves gens.

« Ce sont les pauvres et les ouvriers qui jusqu'ici nous ont nourris. »

L'ŒUVRE DU PÈRE CHEVRIER

Le Père Chevrier se proposait de préparer à la première communion les nombreux enfants pauvres de Lyon ou d'ailleurs, qui ne peuvent la faire dans les paroisses, à cause de leur âge avancé, de leur ignorance, de leurs mau-

vaises dispositions, ou de circonstances particulières. Son cœur de prêtre était ému à la pensée de tant d'enfants abandonnés, livrés au vagabondage et au vice, et qui deviennent, surtout dans les villes, un véritable danger pour la société. Quelle belle et bonne œuvre de les recueillir, de les instruire, de leur inspirer l'amour du travail, de leur apprendre leurs devoirs, et surtout de leur enseigner la religion, de leur faire connaître Jésus-Christ !

Le Père Chevrier commença donc, se confiant dans la Providence de Dieu et dans la générosité intelligente des âmes charitables. Il n'avait d'abord que trente enfants, mais ce nombre s'augmenta et bientôt il put en recevoir chaque année cent cinquante des deux sexes, regrettant que les ressources et l'exiguïté du local l'obligeassent à en refuser beaucoup.

Quand on lui demandait les conditions pour entrer dans sa Providence, il répondait avec esprit qu'il y en avait trois : *ne rien avoir, ne rien savoir, et ne rien valoir.* Il recevait de préférence les enfants les plus indociles et les plus méchants, et il disait à ses prêtres : « Si jamais les ressources venaient à manquer, il faudrait renvoyer d'abord les enfants les plus sages, et garder les plus mauvais, parce que ces derniers ont plus que les autres besoin de notre œuvre. »

C'est un spectacle singulier de voir, à leur entrée au Prado, ces enfants terribles, qui viennent surtout des faubourgs. Mais le Père Chevrier avait bientôt fait de les apprivoiser. Il les prenait par la bonté, et ces cœurs aigris s'ouvraient à l'affection, ces visages se transformaient. « On doit, disait-il, traiter les enfants avec douceur et charité, et ne jamais les frapper. S'ils ont des défauts, il faut les reprendre avec patience et prier pour eux. Nous sommes auprès des enfants les représentants de Jésus-Christ. Nous devons prier, attendre et souffrir, c'est à ce prix que nous ferons le bien : les grâces spirituelles n'auront jamais d'autres sources que la prière, la souffrance et la mort à nous-mêmes. Demandons à Dieu un cœur de père, pour conduire et aimer nos enfants. Tout est renfermé dans ces

mots : Nous devons être pour les enfants des pères et des mères. » Aussi comme ses enfants aimaient le bon Père ! Ils auraient voulu l'avoir toujours au milieu d'eux, si bien qu'un jour leur cœur leur inspira une idée de génie. Remarquant qu'il était surtout occupé à confesser, ils choisirent un moment favorable où la chapelle était déserte et allèrent clouer solidement la porte de son confessional, pensant bien qu'après cela, ils étaient assurés de le posséder tout entier.

Les enfants passent six mois à la maison. Leur journée est remplie par le catéchisme, l'étude, les exercices religieux et la récréation. Ils sont gratuitement logés, nourris et entretenus.

Mais où trouver les ressources nécessaires? Le P. Chevrier comptait avant tout sur Dieu. Il avait pour maxime favorite cette parole évangélique : « Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et tout le reste vous sera donné par surcroît. » Il disait à ses prêtres : « Si nous avons pour deux liards de vie spirituelle, Dieu nous donnera au delà du nécessaire pour la vie temporelle. Gagnons notre pain en travaillant pour les âmes, en montrant Jésus-Christ au monde. »

Il achetait par la pénitence et la prière le pain de ses enfants. Il voulut faire aussi un grand acte d'humilité, en allant tendre la main à la porte de l'église de la Charité, et quand les besoins étaient plus pressants, il se mettait à genoux. Il fit ainsi, chaque vendredi, de onze heures à midi et demi, jusqu'à sa mort; et après lui, ses prêtres continuent à se faire mendiants pour les pauvres du bon Dieu.

Quand le jour de la première communion arrive, c'est grande fête au Prado. Il fallait voir alors le P. Chevrier; il était tout rayonnant de joie à la vue de ses enfants transfigurés, connaissant et aimant Jésus-Christ, et s'avançant modestement à la table sainte, avec la petite blouse des pauvres. Tous ces enfants gardent de ce jour un souvenir ineffaçable, qui pour eux est une sauvegarde dans la vie et souvent une occasion de retour à Dieu au moment de la mort.

Quand ils doivent quitter la maison et retourner à cette

existence si dure pour eux, ils trouvent encore un secours. On leur cherche des places, on les reçoit à l'œuvre de persévérance, afin de continuer dans leurs âmes le bien qu'on y a commencé.

Le P. Chevrier voulait faire connaître Jésus-Christ à tous. Aussi, chaque soir le catéchisme se fait publiquement à la chapelle pour toute la maison, et aussi pour les fidèles qui désirent y assister. De plus, le jeudi pendant l'année, et tous les jours pendant les vacances, on reçoit les enfants des écoles, les garçons à l'œuvre de persévérance, et les filles chez les Sœurs. Ils sont au nombre de plus de cinq cents quelquefois. On les surveille, on les amuse par divers jeux et surtout on leur fait le catéchime, on leur apprend le signe de la croix, les prières et les mystères de la vie de Notre-Seigneur.

Le P. Chevrier était heureux; il avait répondu généreusement à l'appel de la grâce : il vivait pauvre, et il évangélisait les pauvres. Mais cette belle vie apostolique, il pensait depuis longtemps à la faire partager à d'autres, qui auraient le même attrait que lui. Nous lisons, en effet, à la fin d'un règlement particulier qu'il écrivit, lorsqu'il était encore chez M. Rambaud : « Je promets à Jésus de chercher des confrères de bonne volonté, afin de me les associer, pour vivre ensemble de la même vie de pauvreté et de sacrifice, afin de travailler plus efficacement à notre salut et à celui de nos frères. » Dans la petite maison de Saint-Fons, où il aimait à faire ses retraites, il a tracé lui-même, sur les murs de cette sainte solitude, son idéal de la vie sacerdotale : « Le prêtre est un autre Jésus-Christ. Or Jésus-Christ est dépouillé de tout dans la Crèche, crucifié sur le Calvaire, et mangé dans la sainte Eucharistie. » Aussi, le P. Chevrier recevait-il avec bonheur les prêtres dévoués que la Providence lui envoyait pour l'aider dans ses œuvres. Cependant, il avait compris depuis longtemps qu'à une vocation si spéciale il faut une formation spéciale. Etant encore à la Cité, il disait déjà : « Oh ! qui m'aidera à former de saints prêtres ! » Aussi, en 1864, dès que les circonstances le lui permirent, il réunit quelques enfants

qu'il prépara au sacerdoce, et bientôt leur nombre s'accrut.

Il ne les choisissait pas dans son œuvre de première communion ; il les prenait dans des familles peu aisées, mais profondément chrétiennes. Il ne recevait que ceux qui voulaient être prêtres, et leur donnait une éducation tout à fait conforme à leur sainte vocation. Avec quel soin il les formait lui-même à la vie de pauvreté, d'humilité, de pénitence et de dévouement! Rien ne lui coûtait pour réaliser en eux ce bel idéal de vie sacerdotale dont la grâce avait mis en lui la vue claire et l'attrait irrésistible : le prêtre pauvre, aimant les pauvres, et pratiquant volontairement dans le ministère ordinaire les conseils évangéliques.

Telle est, dans ses grandes lignes, l'œuvre du P. Chevrier. Les archevêques qui se sont succédé sur le siège de Lyon l'ont toujours bénie, encouragée et protégée. L'autorité civile elle-même, appréciant les grands services qu'elle rend à la société, n'a cessé de lui témoigner sa sympathie.

LE PÈRE CHEVRIER

Après avoir étudié l'œuvre, examinons l'ouvrier : considérons en lui l'homme et le prêtre.

La vue du P. Chevrier impressionnait vivement. Même les personnes qui ne le connaissaient pas disaient aussitôt : Voilà un saint ! Sa taille noble et élevée en imposait ; mais son air bon, doux, pieux, recueilli, attirait irrésistiblement. En le voyant, on se sentait plus près de Dieu. Ses photographies rendent assez bien cette suave physionomie : son crucifix à la main, il semble dire encore sa parole favorite : « Que c'est beau, Jésus-Christ ! »

Il avait un jugement très droit et un grand bon sens. Avec cela de l'esprit, la repartie vive et fine, mais sans blesser jamais personne. Quand on lui reprochait sa maison délabrée, il répondait doucement : « Il n'est pas dit dans l'Evangile que Notre-Seigneur ait rien bâti, il a formé ses apôtres. » Son intelligence était bonne et solide ;

ses nombreux écrits témoignent d'un esprit étendu, élevé, clair, précis et pratique. Son style est naturel et plein d'onction ; c'est le style des saints, qui disent tout simplement ce qu'ils lisent en Dieu et en eux-mêmes. Le P. Chevrier était plutôt timide et tout porté à la condescendance ; mais quand il s'agissait du devoir et de son œuvre, il devenait énergique et rien ne pouvait le faire fléchir. Dans ses entreprises, il était patient, mais très persévérant. Son cœur naturellement bon, mais perfectionné encore par la grâce, donnait à tous ceux qui l'approchaient cette affection profonde et spéciale qui semble participer de l'amour infini de Dieu pour les âmes. Après lui avoir parlé quelques instants, une pauvre ouvrière ravie disait : « Mon Dieu, si vous êtes aussi bon que le P. Chevrier, je n'aurai pas peur de vous quand vous me jugerez ! »

Mais que dire de cette belle âme de prêtre ? Rien n'est beau ici-bas comme une âme. Combien plus une âme de prêtre, et surtout une âme de saint ! Le P. Chevrier avait du prêtre l'idéal le plus élevé et, cet idéal, on peut dire qu'il l'a bien réalisé en sa personne. Il était vraiment un autre Jésus-Christ. Tout son amour était pour Jésus-Christ. Tout son désir était d'imiter Jésus-Christ, de devenir une petite copie vivante de Jésus-Christ. Aussi comme il étudiait son divin modèle dans le saint Evangile, afin de parler comme lui, afin d'agir comme lui ! Il pouvait bien dire : « Ma vie, c'est Jésus-Christ ! »

Comme Jésus-Christ dans la Crèche, il voulait être pauvre, et il fit de la pauvreté le caractère distinctif de son œuvre. A l'exemple de saint François d'Assise, il aimait passionnément la pauvreté. Il voulait être pauvre dans le logement et tenait à son vieux Prado, à sa chambre nue et à ses meubles de bois blanc. Il voulait être pauvre dans son vêtement, portant des habits grossiers, usés, raccommodés, mais toujours propres. Il voulait être pauvre dans la nourriture, se contentant des aliments des pauvres, et allant quelquefois jusqu'à mendier comme les pauvres. Il méprisait tout ce que le monde estime, et disait : « Pour Dieu, l'or est aussi pauvre que la paille. » S'il voulait être

pauvre, c'était afin d'imiter son Maître, mais c'était aussi afin d'attirer les pauvres et de faire du bien aux âmes : « C'est dans la pauvreté, disait-il, que le prêtre trouve sa force, sa puissance et sa liberté. » Au milieu de cette pauvreté, il comptait absolument sur la Providence, et la Providence vint toujours à son aide, non sans éprouver sa foi par des retards qui eussent été inquiétants pour tout autre.

Comme Jésus au Calvaire, le P. Chevrier fut un prêtre crucifié, qui aimait la pénitence, la souffrance et la mortification. « Profitons toujours bien de nos souffrances, écrivait-il, c'est le trésor du bon Maître ; c'est pour nous rendre conformes à lui qu'il nous met sur la Croix. » Il disait à ses prêtres : « D'autres représentent les mystères glorieux ; pour nous, nous devons représenter les mystères douloureux. » Notre-Seigneur traita le P. Chevrier en ami, et toute sa vie fut marquée de la Croix ; les souffrances, les humiliations et les contradictions ne lui manquèrent pas. Le monde, qui n'a pas l'esprit de Dieu, ne comprend pas les saints, il les trouve insensés, et il les persécute.

Enfin, comme Notre-Seigneur au saint Tabernacle, le P. Chevrier devint par sa charité du bon pain, afin de se donner en nourriture aux âmes. On peut bien appliquer au serviteur, la parole qui a été dite du Maître : « Toute la foule cherchait à le toucher, car une vertu sortait de lui qui les guérissait tous. » Au parloir, au confessionnal, à la sacristie, on l'assiégeait littéralement et on lui rappelait sans cesse que, si on est chrétien pour soi, on est prêtre pour les autres. A peine trouvait-il le temps de dire son bréviaire. Et cependant il était bon et affable pour tous. Il aimait de préférence les pauvres, les enfants, les affligés, les pécheurs. Il disait : « Bonté et amabilité toujours. Patience pour tout. Tout souffrir de tous et ne faire souffrir personne. Il faut garder ce juste milieu qui vient du Saint-Esprit et qui est calme, douceur, patience et vraie charité. »

Pour nous résumer en un mot : le Père Chevrier, c'était un saint du bon Dieu toujours souriant aux hommes.

SA MALADIE ET SA MORT

Le Père Chevrier devait rester près de vingt ans au Prado. La Providence lui donna ce temps pour fonder son œuvre. Sa maison se développait peu à peu, des prêtres plus nombreux venaient se grouper autour de lui. Enfin, il put saluer le jour où ses enfants seraient prêtres. Il obtint du cardinal Caverot, toujours si bon pour lui, la faveur d'envoyer à Rome ses jeunes diacres pour leur préparation au sacerdoce ; et lui-même, malgré ses grandes occupations, alla passer auprès d'eux plusieurs mois, afin de les former avec soin et de leur faire aimer la vie pauvre et apostolique. Il revint ensuite avec eux pour diriger leurs premiers pas dans le saint ministère.

Mais ses forces étaient épuisées avant l'heure et il ressentit, en 1878, les premières atteintes du mal qui devait l'emporter. Il lui restait à vivre une année encore, année de souffrances vives et continuelles, qu'il passa soit dans sa maison de Limonest, soit au Prado. A la fin de l'automne de l'année 1879, son mal s'aggrava et on put prévoir sa fin prochaine. Dans sa pauvre chambre du Prado, il reçut la visite et la bénédiction du bon Cardinal, et Mgr Dubuis, évêque de Galveston, son protecteur et son ami, lui administra les derniers sacrements.

Le P. Chevrier connaissait tous les vœux qu'on adressait au ciel pour sa guérison : il en était touché, mais il répétait à ses prêtres, qui ont tenu à honneur de le veiller eux-mêmes chaque nuit, pendant onze mois : « On demande ma guérison ; mieux vaut se conformer à la volonté de Dieu que de vivre de privilèges et de miracles. »

Enfin, après avoir reçu de Léon XIII la bénédiction apostolique, après avoir écrit les pages admirables de son testament spirituel, après avoir béni une dernière fois ses enfants, le jeudi 2 octobre, à neuf heures du soir, il s'endormit doucement dans le Seigneur. Il mourait à cin-

quante-trois ans, laissant à la Providence le soin de veiller sur son œuvre.

« Dès le vendredi matin, dit la notice (1), tout le quartier du Prado, apprenant la mort de celui qui aimait tant les pauvres, entoura la providence avec ses regrets et ses éloges. Aussitôt que les dépouilles mortelles eurent été exposées en chapelle ardente, une foule recueillie, accourue de tous les points de la ville, se succéda sans interruption. Chacun était heureux d'emporter un souvenir, une de ces fleurs qui ornaient le lit funèbre. S. Em. Mgr le cardinal archevêque vint avec M. Lajont, son vicaire général, et adressa quelques paroles du cœur à cette foule émue. Ce fut, en un mot, un cortège ininterrompu pendant trois jours. Officiers, soldats, ouvriers, anciens élèves, tous tenaient à honneur de rendre un suprême hommage à l'homme de bien, à l'ami sûr et prudent.

« Le lundi, le peuple, toujours si bien inspiré quand il n'écoute que son cœur, a fait à M. Chevrier des funérailles triomphales. Elles furent présidées par M. l'abbé Richoud, vicaire général, représentant Mgr le cardinal archevêque. Un grand nombre de chanoines et curés de Lyon, près de trois cents prêtres entouraient le corps, et les chants de l'Eglise s'entendaient seuls au milieu de cette foule immense évaluée à plus de dix mille personnes. Après la cérémonie funèbre, le corps de M. Chevrier fut rapporté à la chapelle du Prado et déposé dans un caveau auprès de ses enfants, Il veillera encore sur eux, et assurera par sa présence l'avenir de sa maison.

« Aux continuateurs de son œuvre, nous dirons : Courage! Partout où restent les saints, Dieu reste avec eux ; votre Père a tant fui la gloire pendant sa vie, qu'elle sera pour son œuvre la récompense de son humilité, selon cette parole du Livre inspiré : « La gloire environnera l'humble de cœur. »

(1) *Quelques mots sur M. l'abbé Chevrier*, par M. l'abbé Th. M... Lyon, 1879.

SON TESTAMENT SPIRITUEL

Rien ne fait mieux connaître l'âme du P. Chevrier que son testament spirituel. Nous y admirons surtout sa grande piété, son humilité profonde, sa charité, son abandon à la Providence et sa confiance inébranlable en l'avenir de son œuvre.

I

« Avant de paraître devant vous, ô mon Dieu, je viens m'humilier profondément devant votre Majesté infinie, pour vous demander pardon de mes péchés, et vous remercier des grâces nombreuses que vous m'avez accordées pendant ma vie.

Je reconnais, ô mon Dieu, être bien coupable devant vous ! Que de fautes, que de lâchetés, que de péchés ! Que de bien je n'ai pas fait ! que de mal j'aurais pu éviter ou empêcher, et je ne l'ai pas fait !

Que de grâces dont j'ai abusé par négligence ! Si j'en avais profité, j'aurais pu devenir meilleur et rendre les autres meilleurs aussi. Que de scandales j'ai pu donner !

C'est pour toutes ces fautes, ô mon Dieu, et tant d'autres qui me sont inconnues, que je viens m'humilier profondément et vous demander bien pardon !

J'ai confiance, ô mon Dieu, aux mérites infinis de la passion de Jésus-Christ, mon Sauveur et mon Maître, qui a payé pour moi et pour tous les pécheurs de la terre, et dont la rédemption est infinie.

Pardon, ô mon Dieu et mon Juge ! pardon pour tant de fautes de ma vie. Pardon, je les déteste de tout mon cœur, je vous supplie de les oublier et de pas me juger selon votre justice, mais selon votre miséricorde et selon la clémence de Jésus, votre divin Fils, que vous nous avez donné pour être notre Avocat et notre Médiateur !

Je supplie aussi la très sainte Vierge Marie, les Anges, les Saints et mon saint patron d'intercéder pour moi auprès du souverain Juge, et de m'obtenir grâce et miséricorde.

Pardon, ô sainte Trinité, de ne vous avoir pas adorée chaque jour avec cette foi et cette humilité qui conviennent à un pauvre mortel comme moi !

Pardon, ô Jésus, mon Sauveur, d'avoir répondu si mal à tous vos dons et de vous avoir si mal servi, quoique je vous eusse pris pour mon Maître et mon modèle !

Pardon, ô Vierge sainte, de ne vous avoir pas honorée comme je l'aurais dû !

Pardon à vous, Saints du ciel, d'avoir si peu travaillé à vous imiter sur la terre !

Pardon à vous, pauvres de la terre, de n'avoir pas toujours été assez généreux et empressé à vous secourir !

Pardon à vous, pécheurs de la terre ; mon devoir était de travailler à votre conversion, et je sens que je l'ai fait avec trop de froideur et de négligence !

Pardon à vous, âmes que Dieu m'avait confiées pour les conduire et les sauver ; pardon de ma négligence à vous instruire et de ma faiblesse à vous corriger !

Pardon à vous, vénérés confrères, que la Providence m'avait donnés pour m'aider dans l'œuvre de Dieu. J'ai peut-être été bien indifférent pour vous. Je ne me suis pas assez occupé de vous et ne vous ai pas donné les soins que vous aviez droit d'attendre !

Pardon à vous, enfants que la Providence m'avait envoyés dans la maison pour vous instruire et vous rendre chrétiens. Je prie Dieu de me pardonner si quelques-uns ont péri par notre faute, et de réparer par sa grâce ce que la négligence aurait pu faire sur ces jeunes âmes.

Pardon enfin à tous ceux que j'ai pu offenser en quelque manière que ce soit. Je prie Dieu de vouloir bien suppléer par sa grâce à tous mes manquements, à toutes mes fautes et négligences, et de réparer tous les scandales que j'ai pu donner, ainsi que toutes les fautes dont j'ai pu être l'occasion volontairement ou involontairement.

Je pardonne aussi de bon cœur à tous ceux qui auraient pu me faire de la peine ou m'offenser en quelque manière que ce soit. Je ne me souviens pas qu'on m'ait offensé gravement; mais si quelqu'un l'avait fait, qu'il soit bien assuré de mon pardon, et qu'il prie Dieu pour moi !

II

« Je remercie Dieu de ce qu'il m'a fait naître dans le sein de l'Eglise catholique, apostolique et romaine; de ce qu'il m'a donné de bons parents, qui m'ont élevé chrétiennement, sévèrement, et qui ont veillé sur mon enfance, pour m'empêcher de suivre les mauvaises compagnies et les mauvais exemples. Heureux les enfants qui ont des parents chrétiens, sérieux, et qui comprennent l'importance de l'éducation chrétienne !

Je remercie Dieu de ce qu'il m'a choisi pour faire de moi un prêtre, tout pauvre et tout indigne que j'en étais, et je le prie que cette grâce immense ne tourne pas à ma confusion, mais à la gloire de Dieu et à mon salut.

Je le remercie de ce qu'il m'a choisi surtout pour faire son œuvre : c'est bien là l'accomplissement de cette vérité, que Dieu choisit ce qu'il y a de plus petit, de moindre, pour faire ses œuvres ! Moi, si pauvre en science et en vertu, et m'avoir appelé à établir cette œuvre du bon Dieu qui doit porter de grands fruits dans les âmes et dans l'Eglise ! Oui, que toute gloire vous revienne, à vous seul, ô mon Dieu, parce que je puis bien dire avec vérité que je n'ai rien fait moi-même, mais que c'est vous seul qui avez tout fait : *A Domino factum est istud.*

Achevez, ô mon Dieu, ce que vous avez commencé en moi ! Que votre œuvre grandisse et se multiplie sous votre divin regard et sous la protection de nos supérieurs !

Je remercie Dieu de tant de grâces spirituelles et temporelles qu'il m'a accordées pendant ma vie et surtout depuis mon sacerdoce, en m'appelant à une vie plus parfaite et

plus évangélique, pour me rapprocher davantage de Jésus-Christ mon divin modèle.

Je remercie la sainte Vierge et saint Joseph de leur protection dans l'œuvre que la Providence m'avait confiée. Oh ! oui, il y a eu sur cette œuvre, depuis son commencement, une attention toute particulière de la divine Providence : c'est ce qui m'a convaincu que Dieu l'aimait et la protégerait toujours.

Je remercie les bienfaiteurs de l'œuvre qui m'ont aidé à la commencer, à la continuer, et qui, je l'espère, continueront à la protéger après ma mort ; qu'ils soient bien convaincus que, la soutenant, ils feront une œuvre très agréable à Dieu et très utile à son Eglise.

Je remercie ces pauvres ouvriers et ouvrières qui économisaient sur leur nécessaire pour m'apporter leurs aumônes, chaque dimanche ou chaque mois. Que de fois j'ai pleuré en voyant tant de générosité de la part du pauvre pour nous aider à élever ces enfants ! Que de fois j'ai admiré leur charité et leur dévouement ! Que le bon Dieu vous rende au centuple, chers frères et sœurs en Jésus-Christ, qui vous êtes montrés si bons pour nous, pour notre pauvre personne et pour notre œuvre ! Merci, oui, merci ! que Dieu vous rende en grâces spirituelles ce que vous avez fait pour nous !

Je remercie tous ceux qui ont prêté leur bienveillant concours pour nous aider à faire l'œuvre de Dieu. Je prierai pour tous dans le ciel, que j'espère de la miséricorde de Dieu.

Je remercie aussi ceux qui ont bien voulu se consacrer à l'Œuvre par leur dévouement personnel, comme les Sœurs et les employés ; je les prie de rester attachés à notre Œuvre et leur assure que leur dévouement ne sera pas sans récompense devant Dieu. Que Jésus-Christ les bénisse ; qu'il leur accorde force, grâce et persévérance et le ciel pour prix de leur patience et de leurs sacrifices. Je leur recommande surtout la charité, l'union, l'obéissance à leur petite règle ; qu'ils se rappellent ce que je leur disais souvent : *Dieu et les âmes ; rien pour nous : tout pour Dieu et les âmes ;* avec ce

principe, ils pourront marcher et continuer l'œuvre de Dieu.

Que Dieu vous bénisse tous; que Dieu vous protège tous; que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit sur vous tous, pour vous fortifier, pour vous consoler, vous aider et vous tenir en garde contre les tentations et les séductions du démon et du monde, et qu'il vous accorde son Paradis, où nous nous verrons tous un jour, pour ne plus nous séparer !

Pour moi, j'accepte volontiers la mort en expiation de mes péchés. Je me soumets volontiers à cette loi de Dieu : « *Tu retourneras en poussière.* » J'accepte la souffrance et la dissolution de ce corps, afin qu'il soit reconstitué par Jésus-Christ, mon Rédempteur. Que Dieu m'aide dans ce terrible passage et me donne la grâce de le faire sans résistance, avec foi et soumission. Je sais que beaucoup de personnes ont demandé ma guérison. Que Dieu récompense leur charité et leur bonne volonté ; mais il vaut mieux obéir à Dieu que de vivre de privilèges et de miracles.

Je prie Dieu de recevoir mon âme à la sortie de mon corps ; que la sainte Vierge me protège et m'assiste quand je paraîtrai devant son divin Fils. Que saint Joseph, patron des agonisants, obtienne ma délivrance !

J'offre aux âmes du purgatoire toutes les prières que l'on fera pour moi, après ma mort, afin que celles qui sont plus capables de glorifier Dieu dans le ciel obtiennent leur délivrance, laissant à la sainte Vierge le soin de m'accorder, à moi, ce qu'il lui plaira.

Je veux qu'on ne rende aucun honneur extraordinaire à ce pauvre corps de péché ; mais que tout se passe simplement, pauvrement et religieusement.

Que Dieu veuille me faire miséricorde et m'accorde le bonheur d'être au ciel un jour. Je sais que je ne le mérite pas ; mais j'ai confiance aux mérites infinis de Jésus-Christ, mon Rédempteur, qui a souffert et est mort pour moi, qui a porté mes péchés, et par les mérites duquel seul nous pouvons être sauvés.

Si j'ai quelque pouvoir au ciel, je prierai Dieu pour mes

enfants que je laisse sur la terre; pour ceux surtout qui doivent continuer l'œuvre de Dieu, et pour tous ceux qui doivent les aider.

Bénissez-moi, ô mon Dieu, avant de quitter cette terre, et que votre bénédiction soit aussi sur tous mes enfants !

Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. »

LA CHAMBRE DU P. CHEVRIER

La chambre que le P. Chevrier a habitée, et dans laquelle il est mort, a été religieusement conservée. On y arrive par un escalier étroit et raide. Elle est séparée du corridor par une cloison en planches revêtue d'une couverture grise. En entrant, on est saisi par la pauvreté de cette cellule; on regarde successivement : les murs grossièrement crépis et ornés de quelques simples images ; le bureau, en bois de sapin, placé près de la fenêtre, et les rayons qui soutiennent quelques livres, entre autres la Bible et le pauvre bréviaire du P. Chevrier. On remarque encore son tableau de première communion et quelques objets dont il s'est servi dans son enfance et que sa mère avait pieusement gardés ; au-dessus de son prie-Dieu, son grand crucifix de bois, devant lequel il a tant prié, et dont il a si souvent baisé les pieds ; son vieux placard et sa dernière soutane. Mais ce qui fixe surtout l'attention, c'est son pauvre lit de planches, sur lequel il a tant souffert et qui a reçu son dernier soupir.

Dans cette chambre, qui rappelle celle du curé d'Ars, les visiteurs sont profondément émus ; ils éprouvent le besoin de garder le silence, de se mettre à genoux, et de prier. Les pauvres sont contents et se trouvent chez eux; les riches sentent les larmes leur monter aux yeux, en comparant par la pensée leur habitation avec celle du saint prêtre. Au-dessus du lit, on voit un bas-relief représentant le P. Chevrier en chaire : en effet, par l'exemple il prêche mieux encore que par la parole, et il rappelle éloquemment le mot de l'Evangile : « Bienheureux les pauvres ! »

LA CHAPELLE DU PRADO

Elle est pleine encore du souvenir du P. Chevrier et porte visiblement l'empreinte de son âme.

C'est peut-être la plus pauvre chapelle de toute la ville de Lyon. Elle se trouve au-dessous du niveau de la rue, et il faut descendre plusieurs degrés pour y arriver, ce qui lui donne un petit air de catacombe.

Le P. Chevrier, qui avait une si grande dévotion pour les trois principaux mystères de N.-S., la Crèche, le Calvaire et le Tabernacle, a voulu qu'ils fussent représentés dans son humble chapelle.

En entrant, on aperçoit, au fond du chœur, un grand crucifix, au corps ensanglanté et au visage plein d'expression. A ses pieds, à droite, Marie regarde son divin Fils, dans l'attitude de la plus vive douleur; de l'autre côté se trouvent saint Jean, le disciple bien-aimé, et sainte Marie-Madeleine : c'est le Calvaire.

Au-dessous, on voit le simple autel de bois, où se renouvelle chaque jour le sacrifice de la Croix, et sur l'autel, le Tabernacle où N.-S. réside sous l'apparence du pain, pour être la nourriture de nos âmes. C'est à cet autel que les jeunes prêtres du Prado célèbrent leurs premières messes; c'est de ce Tabernacle que N.-S. sort pour descendre dans le cœur des enfants, au jour béni de la première communion.

De chaque côté de la porte d'entrée se trouve une chapelle de catéchisme. A droite, c'est le saint Sépulcre; à gauche, c'est la fameuse crèche du Prado, si aimée des enfants. Elle est d'une simplicité ravissante. Rien n'a été oublié : la paille fraîche couvre le sol de l'étable, le râtelier est rempli de foin, et le bœuf et l'âne, de grandeur naturelle, sont tournés vers l'Enfant Jésus. La sainte Vierge agenouillée et saint Joseph debout, son bâton fleuri à la main, contemplent la Crèche : l'enfant Jésus, couché sur

la paille, regarde en souriant ses adorateurs et leur tend ses petits bras. La fête de Noël est particulièrement belle au Prado. Dans cette chapelle des pauvres, on a à cœur de bien fêter le roi de la pauvreté. L'Enfant Jésus, porté par un prêtre et accompagné de tout le clergé, s'avance processionnellement jusqu'au chœur, où on le dépose dans une petite crèche, pendant que l'on chante l'Invitatoire : *Venite adoremus*.

Au-dessus de la table de communion se lit cette touchante parole : « Aimez-vous les uns les autres. » De chaque côté se trouve un autel, celui de N.-D. des Sept-Douleurs, refuge des pécheurs, et celui de saint Joseph, modèle des ouvriers et père des pauvres.

Les murs sont garnis *d'ex-voto* qui rappellent des grâces reçues, ou de tableaux populaires qui résument la doctrine chrétienne.

Tout, dans cette humble enceinte, fait revivre le souvenir du P. Chevrier : cet autel où il a tant de fois offert le Saint Sacrifice ! cette place au chœur où il adorait le Saint Sacrement avec la ferveur d'un ange ! cette chaire où il parlait avec tant de simplicité et d'onction, où il faisait si bien le Chemin de la Croix ! Comme on se rappelle ces mots qu'il écrivait, et qui s'appliquent parfaitement à lui-même : « Le prêtre est la gloire et la richesse de la maison de Dieu. Le plus bel ornement d'une église, c'est le prêtre. Mettez un prêtre saint dans une église de bois, ouverte à tous les vents, il y attirera et y convertira les âmes. »

Par un privilège spécial, le P. Chevrier repose dans sa chapelle du Prado, au milieu de la nef, devant la table de communion. Sur la large pierre qui recouvre son corps, a été gravée cette inscription : « Ici repose dans la paix Antoine Chevrier, prêtre, fondateur de la pieuse institution pour l'instruction des ignorants et l'éducation des clercs. » Le cœur du saint prêtre, enfermé dans une urne de marbre, est placé près de l'autel de la sainte Vierge.

Dans cette chapelle pauvre, aux images naïves, on prie bien. Les personnes pieuses s'y sentent comme enveloppées dans une atmosphère de recueillement, de paix et de dé-

votion. Un grand nombre d'âmes y trouvent consolation, force et lumière.

LE TRENTIÈME ANNIVERSAIRE

Le 10 décembre 1890, il y avait trente ans que le P. Chevrier fondait sa maison. Pendant ce temps, plusieurs milliers d'enfants y ont fait leur première communion, et le Prado a eu l'honneur de donner à l'Eglise plus de cinquante prêtres, qui travaillent au salut des âmes, à Lyon, dans plusieurs diocèses, dans les ordres religieux, et jusque dans les missions les plus lointaines.

Du reste, au milieu d'un quartier qui se transforme et s'embellit, l'aspect du Prado n'a pas changé, et la chapelle est toujours la même. Dans les vieux murs de l'ancienne salle de danse, le bien continue à se faire : des prêtres plus nombreux s'y dévouent ; l'œuvre s'est multipliée, à N.-D. de la Roche, aux Sauvages et à Usson, dans le diocèse de Lyon, et elle s'étend jusque sous le ciel de Provence.

Les circonstances la rendent plus nécessaire et plus urgente que jamais. Avec les lois scolaires, beaucoup d'enfants, surtout dans les villes, ne font plus de première communion. La loi militaire, d'autre part, est un grave obstacle au recrutement du clergé et au développement des vocations sacerdotales.

Les besoins ont grandi en même temps que l'œuvre : en 1860 elle renfermait trente personnes, aujourd'hui elle en compte près de trois cents. Dieu pourvoit à tout par des moyens admirables, non cependant sans éprouver souvent la foi et la patience. Cette dépendance continuelle de la Providence entretient l'esprit de prière, la confiance en Dieu et l'humilité. Les bienfaiteurs de la première heure sont restés fidèles ; mais beaucoup sont morts, laissant quelquefois à leurs enfants, comme un héritage, leur sollicitude pour l'œuvre du P. Chevrier. D'autres bienfaiteurs sont venus, cédant à un attrait intérieur, et tenant à honneur de sou-

tenir l'œuvre de Dieu. Des ouvroirs ont été fondés, où des personnes dévouées se font un bonheur de travailler pour les pauvres de Jésus-Christ.

Le jour même du trentième anniversaire de la fondation, par une attention délicate et vraiment paternelle, Son Eminence Mgr le Cardinal Foulon, digne héritier de la bienveillance de ses vénérables prédécesseurs pour l'œuvre du Prado, a bien voulu lui apporter en personne ses encouragements et ses bénédictions. Quelques jours après, il daignait encore venir dans l'humble chapelle conférer le sacrement de Confirmation aux enfants de la Providence.

Dieu veille sur ses œuvres. Pour le Prado, le passé est un sûr garant de l'avenir. Terminons par ces paroles pleines de confiance du P. Chevrier :

« Il y a eu sur cette œuvre, depuis son commencement, une attention toute particulière de la Providence : c'est ce qui m'a convaincu que Dieu l'aimait et la protégerait toujours. »

C. Chambost.



REVUE SCIENTIFIQUE

LE REMÈDE DU DOCTEUR KOCK CONTRE LA TUBERCULOSE

Depuis trois mois la presse européenne, grande et petite, scientifique, littéraire ou politique, s'est occupée presque journellement de la fameuse découverte du professeur berlinois, qui devait apporter à l'art médical le plus merveilleux instrument de guérison et rendre à l'humanité le plus éclatant service, en supprimant cette terrible maladie qui s'appelle la phtisie pulmonaire ou tuberculose. Arrivant un peu en retard pour entretenir nos lecteurs de cette question encore ouverte, nous n'avons pas l'intention d'en refaire l'historique, que tout le monde connaît. Nous nous bornerons à résumer les derniers débats auxquels elle a donné lieu, et à reproduire les appréciations dont la fameuse lymphe vient d'être l'objet de la part de quelques praticiens éminents dont le verdict s'appuie sur l'ensemble des expériences tentées jusqu'à ce jour.

Rappelons d'abord qu'après bien des refus et des hésitations, l'inventeur s'est enfin décidé à faire connaître la composition et la préparation de sa lymphe. Le procédé, inouï dans la science, que M. Koch avait cru devoir adopter en tenant secrète la formule de son remède, en la vendant à son gouvernement, en obligeant les médecins du monde



entier à se transformer en empiriques et à administrer à leurs malades une drogue dont ils ignoraient la nature, au grand dommage de la dignité scientifique et au risque, en cas d'accident, de se voir poursuivre par les tribunaux, ce procédé avait soulevé dans le monde médical une surprise et une indignation faciles à comprendre. La science paraissait revêtir les allures du charlatanisme; aussi on ne s'est pas gêné pour caractériser durement et comme ils le méritaient de pareils agissements.

Composition de la lymphe. — D'après la communication du docteur Koch faite le 14 janvier 1891 à la *Deutsche Medicin. Wochenscrift*, le liquide présenté par lui comme remède de la tuberculose est un *extrait de cultures pures de bacilles tuberculeux*, dissoutes dans de l'eau contenant de 40 à 50 °/₀ de glycérine. Cet extrait contient non seulement la substance active provenant des microbes tuberculeux, mais encore toutes les autres substances solubles dans l'eau glycérinée, c'est-à-dire des sels minéraux, des matières colorantes et d'autres matières extractives inconnues. La substance active paraît être une matière azotée, qui entre pour un centième au plus dans la lymphe vaccinale. Quant aux procédés dont M. Koch s'est servi pour obtenir cet extrait, les explications de l'inventeur sont, au dire des bactériologistes, absolument insuffisantes pour reproduire la préparation de cette fameuse lymphe. Les expériences compliquées qu'il énumère semblent ne lui avoir servi à rien ; après un préambule embrouillé, il laisse de côté tout ce travail inutile et revient purement et simplement à la vaccination par les cultures tuberculeuses, à l'aide des produits solubles qui y sont contenus ; telle est, du moins, l'assertion de M. Ch. Richet, qui avait, lui aussi, essayé cette méthode sur des lapins dès le 15 novembre 1890, avant que M. Koch eût encore rien publié. Toutefois M. Richet reconnaît que le professeur de Berlin a fait preuve d'une grande habileté technique dans les procédés chimiques employés par lui pour extraire sa lymphe ; mais cette habileté, tout en lui faisant grand honneur, ne cons-

titue pas une invention ni une nouvelle méthode et n'est, en somme, qu'une application ingénieuse des doctrines de M. Pasteur (*Revue scientifique* du 24 janvier 1891, p. 123, art. de M. Ch. Richet). M. Pasteur avait employé la même méthode pour combattre le choléra des poules; après lui MM. Roux et Yersin l'ont étendue à la diphtérie; MM. Chauveau, Bouchard Charrin, Chamberland, etc., ont étudié dans tous leurs détails et perfectionné, avant M. Koch, le procédé de *vaccination par les produits solubles* de cultures microbiennes; et le 22 novembre 1890, MM. Courmont et Dor, élèves de M. Arloing, ont publié, bien avant M. Koch, des faits de vaccination par les produits solubles de cultures tuberculeuses (*Bulletin de la Société de Biologie*, 22 novembre 1890). Nous pouvons donc conclure, avec M. Arloing et M. Richet, que la méthode dont s'est servi le docteur Koch n'a rien d'original; la gloire de son invention remonte tout entière à notre illustre Pasteur, et elle s'est constituée peu à peu par les excellents travaux de nos compatriotes MM. Chauveau, Charrin, Roux et Chamberland, Chantemesse et Widal, et, à l'étranger, par ceux de M. Ferran et de MM. Salmon et Smith : *Cuique suum* (1).

Valeur thérapeutique du remède de M. Koch. — La question de priorité ainsi résolue, il nous reste à examiner la valeur curative de la lymphe vaccinale antituberculeuse. Que le docteur Koch ait eu l'audace d'essayer son vaccin sur des hommes avant tout autre médecin, c'est un fait hors de doute; que des indiscrétions, regrettables ou non, l'aient obligé à faire connaître ses résultats et à délivrer à des praticiens étrangers des échantillons de sa lymphe pour l'expérimenter dans les grands hôpitaux de l'Europe, c'est encore un fait qui paraît avéré; mais il n'en reste pas moins certain qu'à ce moment les expériences avaient été trop peu nombreuses, les résultats trop iné-

(1) Voir un très bon article de M. Arloing sur *le Traitement de la tuberculose, par M. Koch*, dans le *Lyon médical* du 1er février 1891, pp. 168 et suiv.



gaux et trop contradictoires, qu'il manquait aux guérisons publiées la consécration du temps pour justifier l'engouement dont fut l'objet la première révélation du remède. Sans doute il a été malheureux pour le savant professeur qu'on lui ait, pour ainsi dire, forcé la main; nous aimons à croire que, si on lui avait laissé le loisir de multiplier ses observations, d'étudier les conséquences durables de sa vaccination, de poursuivre sous toutes ses faces le problème qu'il s'était posé, peut-être aurait-il gardé longtemps encore un silence prudent, et se fût-il épargné bien des mécomptes et bien des attaques plus ou moins passionnées, mais non moins justifiées.

Avant de résumer les appréciations et les conclusions des principaux médecins qui ont étudié les effets de la lymphe, nous rappellerons à nos lecteurs la distinction classique entre la tuberculose *médicale* et la tuberculose *chirurgicale*. La première est celle qui s'attaque aux organes viscéraux, que ne peut atteindre la main du chirurgien, phtisie pulmonaire, tuberculose intestinale, méningite tuberculeuse, etc.; la seconde se manifeste par des lésions localisées dans des parties moins importantes et moins profondément situées, sous forme d'abcès, de tumeurs blanches, d'adénites, d'ostéites, etc., lésions qui relèvent aujourd'hui de la chirurgie, et auxquelles une intervention intelligente peut apporter, sinon toujours une guérison radicale, du moins une amélioration plus ou moins durable. Or les injections de lymphe de Koch avaient paru d'abord d'une merveilleuse efficacité contre ce genre de tuberculoses, et c'est ce qui avait soulevé, un peu prématurément, l'enthousiasme qui accueillit les premières communications du médecin allemand. On a cité partout les effets étranges produits sur le *lupus*, sorte de chancre qui attaque et détruit les tissus du nez; dès la première injection de quelques milligrammes du liquide dans le dos du patient, on voit survenir, après quelques heures, une fièvre intense, avec frisson suivi de chaleur et d'un grand malaise général; en même temps le nez se gonfle, devient rouge, très douloureux; puis, peu à peu, tout se calme, la

fièvre cesse, et, sous l'influence de ce traitement, au bout de peu de jours, l'ulcère se couvre de croûtes qui se dessèchent et tombent en laissant à la place du hideux tubercule une surface lisse et rosée; le lupus est guéri. Le remède est allé choisir, au sein de l'organisme, la partie malade, pour y produire ces phénomènes d'inflammation et de tuméfaction, à la suite desquels le mal s'élimine et les tissus se nettoient aussi proprement qu'ils auraient pu le faire sous le scalpel du chirurgien.

Nous devons faire remarquer ici que les phénomènes de réaction générale sont fort inégaux chez les divers sujets et nullement en rapport avec la gravité des lésions; tantôt cette réaction manque presque absolument; d'autres fois elle acquiert un caractère extrêmement grave, au point de ressembler à une infection pernicieuse, avec céphalée violente, vomissements, diarrhée, douleurs insupportables, délire, etc. Et rien ne peut faire prévoir d'avance au chirurgien si et à quel degré cette réaction se produira; c'est affaire de prédisposition individuelle : chez tel sujet des doses d'un demi-milligramme amèneront des phénomènes graves; chez un autre des doses de cinq centigrammes ne produiront presque rien; c'est ce que constate M. le professeur Poncet, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Lyon dans une communication faite à la Société de médecine de cette ville, le 12 janvier 1891.

Les mêmes phénomènes généraux et locaux se montrent dans les tuberculoses viscérales. Ainsi, chez un phtisique, le poumon tuberculeux devient le siège d'un gonflement et d'une congestion plus ou moins considérable; les parties malades se ramollissent, se mortifient et doivent être éliminées par les bronches. Mais si ces parties mortifiées ne trouvent pas promptement une issue au dehors, si le malade ne peut expectorer, elles deviennent rapidement un obstacle mortel au fonctionnement de l'organe, et le malade succombe, s'il n'a déjà succombé à la congestion pulmonaire. Si les matières parviennent à s'éliminer, il en résulte toujours des pertes de substance considérables, qui donnent lieu, dans les poumons, à des cavernes dont la

cicatrisation est toujours hypothétique, et dans l'intestin à des perforations souvent foudroyantes. Voilà pourquoi, théoriquement, et en présence des accidents déjà nombreux observés un peu partout, la plupart des médecins regardent le remède proposé comme inutile et dangereux, et son emploi comme devant être restreint à des cas spéciaux très peu nombreux, et minutieusement surveillé.

C'est ce qu'a constaté, à Berlin même, un des plus illustres médecins de notre époque, M. le docteur Virchow, et ce qu'il n'a pas hésité à déclarer dans une communication faite par lui à la Société de médecine de Berlin, le 7 janvier. M. Virchow, étudiant, au seul point de vue anatomo-pathologique, les vingt-huit cas de décès qui se sont produits dans son service hospitalier depuis le début de la période des injections de Koch jusqu'au 7 janvier (1), annonce que sur les vingt-un premiers, seize étaient des phtisiques proprement dits, les cinq autres atteints de diverses formes de tuberculose. Partout on a trouvé sur les organes malades le gonflement, la rougeur, des infiltrations sanguines, souvent des hémorrhagies et autres altérations caractéristiques de l'action de la lymphe; sur plusieurs sujets on a constaté la production de nouveaux tubercules, l'agrandissement des cavernes anciennes, le ramollissement et la mortification des tissus, que le savant clinicien croit pouvoir attribuer à la lymphe; plusieurs fois aussi il s'est déclaré chez les malades des pneumonies rapidement mortelles, que M. Virchow appelle *Pneumonies de l'injection (Injectionspneumonie).* Bien que le savant professeur s'abstienne encore de formuler des conclusions, il résulte de son discours qu'il considère comme très dangereux et doué d'une action toxique prononcée le remède de son célèbre collègue; pour lui, la lymphe ne serait pas un médicament, mais une espèce de poison propre à favoriser l'extension et la généralisation du processus tuberculeux,

(1) M. Virchow ajoute que ses assistants ont recueilli un grand nombre d'autres décès survenus dans des conditions analogues dans les autres hôpitaux de la ville.



en donnant un coup de fouet à l'évolution et à la pullulation des bacilles.

M. le professeur Cornil, médecin de l'hôpital Laennec, à Paris, a pu faire des observations identiques. Pour lui, un nombre très restreint de tuberculeux pourraient bénéficier du traitement de M. Koch, savoir ceux qui, porteurs de cavernes communiquant largement avec les bronches, ont peu ou pas de fièvre, ne subissent pas de réaction trop vive à la suite des injections, et peuvent continuer à s'alimenter suffisamment. Deux des malades de M. Cornil, qui étaient dans ces conditions exceptionnelles, ont augmenté de poids et paraissent avoir retiré un bénéfice réel du traitement. Il semble pourtant que cette conclusion favorable est un peu hâtive; l'amélioration peut n'être que passagère, et le processus morbide, arrêté pour quelque temps, reprendre sa marche fatale, ce qu'on voit assez souvent chez les phtisiques soumis aux autres traitements ou abandonnés à eux-mêmes. Il en résulte que le remède allemand ne saurait être jusqu'ici considéré comme le spécifique de la tuberculose viscérale, et qu'il a une valeur thérapeutique nulle ou fort contestable.

Les résultats sont-ils plus heureux relativement à la tuberculose chirurgicale, c'est ce qu'a examiné M. le docteur Verneuil, membre de l'Institut, chirurgien des hôpitaux de Paris, dans une leçon faite devant ses nombreux élèves à la clinique de l'Hôtel-Dieu, le 20 janvier 1891. Nous ne saurions mieux faire que de mettre sous les yeux de nos lecteurs des extraits de cette leçon publiés par la *Revue scientifique* du 24 janvier.

Leçon de M. le professeur Verneuil sur la lymphe de Koch en chirurgie. — (Extrait.) — L'année 1890 a failli devenir pour la médecine scientifique et pratique une date mémorable.

Un homme qui, par son extrême habileté dans la technique bactériologique et les importantes découvertes sorties de son laboratoire, s'était fait une place considérable parmi les savants contemporains, annonça à quelques mois de

distance, modestement d'abord, puis solennellement, la découverte d'une substance qui, introduite dans l'économie par le procédé très simple des injections hypodermiques, possédait le merveilleux pouvoir, non seulement de guérir la tuberculose avérée, visible, tangible, mais encore de la découvrir en quelque point qu'elle se cachât et sous quelque forme douteuse qu'elle se présentât.

De sorte qu'on ne savait ce qu'il fallait le plus admirer ou de l'*action curatrice* ou de l'*action révelatrice* de cet incomparable produit.

Sans doute, en divers pays, quelques esprits prudents s'étonnèrent du silence gardé par l'inventeur sur la composition et la préparation de son remède ; — de la déclaration au moins singulière faite en plein parlement étranger par un ministre de l'instruction publique qui, non content de vanter l'élixir qui allait sauver les humains par milliers, annonçait sans ambages que son gouvernement, par intérêt pour l'humanité, conserverait le monopole de la fabrication et encaisserait les bénéfices de la vente ; — de l'indulgence avec laquelle on jugeait des procédés extra-scientifiques, tout à fait ignorés jusqu'alors dans le monde médical honnête, et auxquels les charlatans seuls osaient recourir; — de la facilité enfin qu'on montrait à accepter comme vraies des affirmations sans autre base que des expériences douteuses et en tout cas inédites, faites sur quelques cochons d'Inde.

Mais la voix de ces sages resta sans écho. Le grand public, la presse politique et même un nombre considérable de médecins entonnèrent sans retard l'*hosanna*, et célébrèrent avec l'enthousiasme le plus irréfléchi et les épithètes les plus retentissantes le liquide de M. Robert Koch.

Alors on put assister au spectacle sans précédent d'un exode de médecins et de malades accourant à Berlin des quatre coins du monde : les uns pour obtenir au poids de l'or quelques grammes de la drogue — dont le stock disponible fut d'ailleurs bientôt épuisé —, les autres, pauvres moutons de Panurge, pour se soumettre à l'aveugle, et dans des conditions déplorables de transport, de climat et d'hy-

giène, à un traitement empirique dont les promoteurs eux-mêmes ne savaient pas le premier mot, comme l'évènement ne l'a que trop démontré.

On sait, en effet, pour ce qui concerne l'*action curative*, combien fut prompt et complet l'effondrement de la fameuse trouvaille et ce qui reste aujourd'hui des folles espérances qu'on avait si légèrement fondées sur un produit de laboratoire mal défini, mal étudié, mal administré, et qui, en dépit de la garantie du gouvernement de l'empire d'Allemagne, n'a produit, depuis son audacieux transfert de la cage des cobayes à la clinique humaine, que des déceptions et des désastres.

On raconte qu'un auguste personnage aurait dit que la découverte de M. Koch serait un Sedan scientifique ; la prophétie s'est réalisée, mais le désastre cette fois s'est produit sur l'autre rive du Rhin ; quelques semaines ont suffi pour enterrer ce qu'on a appelé si finement et si exactement le *boulangisme médical* qui a sévi dans la capitale de la Prusse.

Mes élèves me rendront cette justice que, *dès le premier jour*, à la simple lecture, attentive il est vrai, de la réclame, j'avais, d'après sa teneur même, son cachet mercantile et ses termes ambigus, deviné..... l'erreur, pour employer un terme poli, sans pouvoir néanmoins soupçonner jusqu'où descendrait le bilan lamentable de la faillite, qui, si je ne me trompe, peut se dresser de la manière suivante :

Guérisons authenthiques et durables :	Encore à démontrer.
Améliorations passagères :	En petit nombre.
Améliorations prolongées :	Beaucoup plus rares.
Etat stationnaire, effet nul, après plusieurs semaines de traitement :	Cas assez commun.
Aggravation locale plus ou moins sérieuse, mais passagère :	Résultat ordinaire.
Aggravation locale persistante :	Assez souvent observée.
Accidents graves éclatant dans des organes sains ou du moins non tuberculeux :	Fréquents.

Accidents mortels immédiats, provenant des aggravations locales ou des lésions des organes sains, ou de l'infection créée par la lymphe :	Déjà très nombreux : M. Virchow, à lui seul, a autopsié 28 victimes !
Accidents mortels tardifs :	Plusieurs sont signalés déjà.

Aucune supériorité dans les cas légers sur les moyens actuellement mis en œuvre ;

Impuissance avérée dans les cas graves, et, en plus, péril imminent souvent impossible à prévoir ;

Contre-indications formelles et multiples qu'il serait imprudent et coupable de transgresser.

Et on nous conseille de poursuivre les expériences, sous prétexte qu'il y a peut-être quelque chose à attendre dans l'avenir !

Et on continue à s'extasier sur ce qui se passe dans les foyers tuberculeux après les injections de lymphe, comme si on n'avait jamais constaté l'effet de certains médicaments sur certaines affections locales, de l'iodure de potassium, par exemple, qui modifie si heureusement l'ulcération tertiaire, et si malheureusement l'ulcération épithéliale de la langue, et l'effet de certaines maladies infectieuses sur diverses lésions locales préexistantes : tel l'érysipèle, qui efface momentanément quelques dermatoses et même les nodosités cancéreuses ; telles encore la rougeole et la coqueluche, qui font si souvent surgir des affections tuberculeuses latentes jusqu'alors.

Pour ma part, ma religion est éclairée ; j'ai à ma disposition de la trop fameuse lymphe ; mais si je m'en sers, ce sera sur des lapins et des cobayes et non sur mon prochain, estimant qu'il est temps de cesser une ténébreuse, lugubre et coupable expérimentation.

Je passe maintenant à l'*action révélatrice*, et vais successivement examiner : si elle est aussi solidement établie

qu'on veut bien le dire, et si son emploi est nécessaire ou seulement utile en pratique; — et enfin en présence des dangers indéniables qu'elle entraîne, dans quel cas il serait permis d'y faire appel comme moyen d'information.

D'après M. Koch, la lymphe introduite dans l'organisme par la voie hypodermique se diffuse rapidement; mais, en vertu d'une curieuse propriété de sélection, elle épargne les tissus sains ainsi que les tissus pathologiques non tuberculeux, et tout en se montrant d'ailleurs fort clémente pour les bacilles, qu'elle laisse vivre et pulluler, produit exclusivement ses effets sur le tissu tuberculeux *(sic)* qu'elle désorganise, qu'elle enflamme, qu'elle mortifie, et dont elle prépare l'élimination.

D'où ces conclusions : 1° que l'apparition de désordres locaux consécutifs à l'injection indiquerait sûrement la nature tuberculeuse d'une lésion douteuse, ou l'existence non soupçonnée d'un foyer tuberculeux;

2° Que tout organe restant silencieux devant la provocation de la lymphe ne renfermerait certainement pas de tubercules.

Je ne m'explique pas très bien — et je serais heureux d'avoir sur ce point des éclaircissements — comment, en se bornant à expérimenter sur des cobayes, dont le cadre nosographique, autant que je sache, est moins rempli que le nôtre, on a pu acquérir tant de notions positives ou négatives applicables à notre espèce. M. Koch aurait-il, par hasard, inoculé des cochons d'Inde syphilitiques, cancéreux, goutteux, diabétiques, atteints de coxalgie, de mal de Pott, d'épididymite tuberculeuse, etc., pour en savoir si long sur la propriété de sélection? En tout cas, il est certain que les règles susdites, transférées en pathologie humaine, si elles renferment une part de vérité, comportent trop d'exceptions pour fournir des caractères pathognomoniques, et par conséquent trancher les diagnostics difficiles.

Ainsi, il est *absolument inexact* d'avancer que tout foyer tuberculeux, patent ou latent, devient inévitablement, à la suite de l'injection, le siège d'une réaction locale; plu-



sieurs médecins éminents ont constaté que, chez certains phtisiques assez avancés, les effets ont été absolument nuls.

La réaction, quand elle se montre, peut se produire fort irrégulièrement, manquant à la première, à la seconde injection, pour n'apparaître qu'à la troisième ou plus tard encore ; ou bien survenir aux premières inoculations et ne plus se reproduire dans la suite, bien que le tubercule n'ait pas changé de siège et n'ait subi aucune modification ; auquel cas on dit que le tubercule s'accoutume à la lymphe, quand il est plus probable que c'est l'organisme qui acquiert l'accoutumance. La réaction est parfois vive avec de faibles doses, insignifiante avec des quantités triples ou quadruples ; elle peut être passagère et unique, ou passagère et réitérée, subintrante et même très prolongée.

Bref, la réaction locale, par son inconstance et ses irrégularités, perd la plus grande partie de sa valeur détective.

J'en dirai autant de la réaction générale, qui n'est pas moins capricieuse.

Il est *tout aussi inexact* d'avancer que la réaction locale porte exclusivement sur le tissu tuberculeux ou les organes renfermant des tubercules latents. Dans une courte visite que je fis dernièrement dans les salles de mon excellent collègue et ami M. Lannelongue, j'ai vu un premier enfant portant sur le ventre et les cuisses de larges plaies granuleuses, consécutives à des brûlures ; il n'y avait là ni ailleurs trace de tubercule. L'inoculation détermina pourtant le sphacèle des bourgeons charnus et un tel état qu'on aurait pu croire au développement en ce point de la pourriture d'hôpital; puis un deuxième enfant atteint de lupus peu étendu du nez et de la joue. On fit une injection d'un milligramme ; les ulcérations lupiques se desséchèrent et se couvrirent de croûtes; mais en même temps apparut sur le corps une éruption psoriasiforme, et un peu plus tard les grandes articulations furent prises comme dans le cas de rhumatisme infectieux généralisé. Inutile de dire que ni la peau ni les synoviales ne renfermaient de tubercules, comme le prouva la marche ultérieure des deux complications.

Je n'insisterai pas, tout le monde ayant vu des faits semblables. Je me permettrai seulement de poser cette simple question :

Lorsque, à la suite d'une injection de lymphe, on observe des vomissements, de l'ictère, du gonflement de la rate, de l'hématurie, de l'albuminurie, des syncopes, de l'endocardite, du coma et du délire, et que le tout a disparu au bout de deux jours, admettrait-on par hasard que l'estomac, le foie, la rate, le rein, le cœur, le cerveau ont réagi parce qu'ils renfermaient des tubercules ? Et la fièvre, l'amaigrissement, les troubles digestifs partiraient-ils aussi de foyers tuberculeux excités par la lymphe ?

Il n'est, en vérité, pas besoin d'être grand docteur pour donner de tous ces faits une explication plus simple et surtout beaucoup plus logique :

La drogue de M. Koch : poison chimique, ptomaïne, leucomaïne, virus à microbe encore inconnu on virus tuberculeux modifié, peu importe, crée à coup sûr chez l'homme une maladie infectieuse nouvelle et redoutable — dont le besoin, j'en conviens, ne se faisait nullement sentir — mais qui, à la façon de certaines pyrexies, la fièvre typhoïde et la malaria, par exemple, peut affecter tous les organes, tous les systèmes antérieurement sains ; mais qui, chemin faisant, rencontrant des foyers tuberculeux, réagit souvent et violemment sur eux comme sur des lieux de moindre résistance et y fait naître différents processus morbides : l'inflammation, la suppuration, la mortification, sans compter la dispersion lointaine des bacilles.

Si à cette conception on joint la connaissance de la nature de la lymphe, laquelle, à en croire M. Koch, ne serait qu'une culture particulière du virus tuberculeux, on fera aisément rentrer dans les cadres de la pathologie ce qu'on pourrait appeler la *kochinose*, tout en regrettant que le célèbre bactériologiste prussien n'ait pas fait un meilleur usage de sa grande science de laboratoire.

Mais revenons à l'action révélatrice, dont j'ai contesté la valeur absolue, mais que je ne saurais nier et dont j'admets même, si l'on veut, la fréquence. Quel parti en peut-on tirer ? Et d'abord faut-il en tirer parti ?

Nul doute que, si l'action curative était avérée et si les inoculations étaient innocentes ou à peu près, on bénéficierait du même coup de l'action révélatrice, qui permettrait de marcher plus sûrement dans la voie thérapeutique ; mais comme il en est tout autrement, peut-on susciter les réactions locale et générale dans le seul but de poser un diagnostic précis ?

Or, je réponds catégoriquement par la négative.

Il y a au moins vingt-cinq ans que je tonne sans relâche, dans mes cours et dans mon enseignement, contre les *explorations dangereuses ou inutiles en chirurgie.* Or, jamais mieux qu'aujourd'hui l'anathème n'aura été justifié, car je n'hésite pas à proclamer dangereuses et inutiles les réactions produites par la kochine.

Ces réactions, comme on le sait, sont l'une locale, l'autre générale. La première est caractérisée anatomiquement par une aggravation notable de l'affection tuberculeuse primitive, avec adjonction de processus morbides nouveaux, et par une dispersion plus ou moins considérable des bacilles, démontrée péremptoirement par le professeur Virchow.

La seconde n'est autre chose que la création préméditée, chez l'homme, d'une maladie infectieuse grave, que la moindre imprudence du praticien ou le mauvais état des organes du malade peut facilement rendre mortelle.

Or, qui donc, de gaîté de cœur, pourrait se résoudre, sauf en des cas extrêmement rares, à accroître et à étendre une lésion locale, à faire passer une maladie générale de l'état latent à l'état patent ? Qui voudrait, par curiosité, réveiller la syphilis, la malaria, l'érysipèle, l'ostéite microbienne ? Qui oserait surtout greffer sur la tuberculose, maladie infectieuse à marche lente, à trêves souvent prolongées, à guérison possible, une autre maladie infectieuse à évolution rapide, qui peut tuer en quelques heures (cas du professeur Ziemssen), en quelques jours (cas de mort d'une lupique observé à Stuttgard), des sujets ayant devant eux, suivant toute probabilité, de longs jours, sinon même de longues années d'existence ?

En supposant que M. Koch argue de la matière première

(c'est-à-dire le tubercule) avec laquelle il dit fabriquer sa lymphe, que celle-ci est de la famille des vaccins, elle en constituerait pour le moins un genre tout particulier, dont la virulence, loin d'être atténuée, serait singulièrement accrue. De sorte que, si on devait absolument subir une inoculation, il vaudrait mieux recevoir le virus tuberculeux lui-même que son prétendu remède. L'assertion de M. Koch a d'autant plus besoin d'être confirmée, que nous avons vu, dans le laboratoire de notre cher disciple, M. le professeur Ch. Richet, des inoculations avec des produits extraits des cultures authentiques de tuberculose qui, tout en paraissant utiles, ont de plus l'avantage de ne causer aucun accident, pas même une légère élévation de la température.

Mais, diront les opiniâtres, le danger d'une exploration n'est pas un motif suffisant pour la proscrire à tout jamais; chaque jour on emploie, pour établir un diagnostic précis, la chloroformisation, le cathétérisme de l'urèthre, de la vessie, de l'œsophage, de l'utérus, les ponctions capillaires, voire la laparotomie, sans ignorer que, plus d'une fois, ces manœuvres ont entraîné la mort; pourquoi donc reculer quand il s'agit de reconnaître sûrement la tuberculose?

L'objection n'est pas sans réplique. J'accorde qu'il est des cas où les indications et contre-indications, ainsi que le choix même des meilleurs moyens thérapeutiques sont étroitement subordonnés à la rigoureuse exactitude du diagnostic; alors on affronte le péril de l'exploration, péril qu'on connaît d'ailleurs, qu'on prévoit et dont on peut diminuer beaucoup les chances, en prenant quelques précautions faciles.

Mais il en est bien autrement pour les tuberculoses chirurgicales, qu'on reconnaît sans peine au moins 90 fois sur 100, à l'aide des seules ressources de l'examen clinique et bactériologique bien conduit. Du 15 décembre jusqu'à ce jour, vingt-neuf malades atteints d'affections tuberculeuses ont été admis dans mes salles; vingt-six fois un diagnostic précis et complet a été rapidement porté.

Ainsi, dans les cas obscurs où les réactions de la lymphe

pourraient révéler sûrement la nature inconnue ou méconnue du mal, elles ne devraient point être volontairement provoquées, parce qu'elles ne serviraient en rien la thérapeutique et pourraient rendre les actes chirurgicaux nécessaires plus laborieux, plus dangereux et moins efficaces.

Plus j'y réfléchis, et plus je m'étonne de la valeur exagérée qu'on a attribuée à l'action révélatrice de la kochine et de l'aisance avec laquelle on a accepté ses inconvénients et ses méfaits. En vérité, il semblerait qu'à l'heure présente, le diagnostic de la tuberculose est d'une grande difficulté. Je ne veux pas m'engager sur le terrain de la pathologie interne, mais si j'en juge par ce que je vois faire à mes éminents collègues les médecins des hôpitaux, et même à un bon nombre de praticiens de la ville, j'affirme que les erreurs et même les incertitudes ne sont ni fréquentes ni prolongées.

J'ose dire qu'il en est de même pour la tuberculose chirurgicale, et sur ce point j'en appelle hardiment à votre témoignage. Vous attesterez certainement que, dans l'immense majorité des cas, nous portons un diagnostic très précis ou tout au moins très suffisant. Vous ajouterez que nous y parvenons à l'aide de moyens variés : interrogatoire minutieux, recherche attentive des antécédents et des stigmates morbides, explorations manuelles et instrumentales, appel aux examens microscopiques et aux manipulations bactériologiques, inoculation, isolement du bacille, etc.

Le tout constitue un ensemble d'actes qui sont, remarquez-le bien, à la portée de tout le monde et surtout d'une *innocuité absolue ;* sans doute ils ne suffiront pas toujours à dissiper les obscurités, et le diagnostic restera douteux. Eh bien, il faudra en prendre votre parti et ne pas vous engager dans des voies dangereuses pour vous éclairer davantage. Vous savez en quel honneur je tiens l'art précieux et difficile du diagnostic, vous voyez les efforts incessants que je fais pour vous l'apprendre. Dès lors, je suis en droit de vous rappeler que, tout désireux qu'on soit de l'acquérir, il est des bornes qu'il ne faut jamais franchir et que, parfois

même, il ne faut pas atteindre. Ici, comme ailleurs, le *primum non nocere* doit rester la règle absolue de votre pratique.

Conclusions. — 1° L'action révélatrice de la kochine, infidèle, incertaine, irrégulière, n'a qu'une valeur diagnostique très relative.

2° Quand elle s'exerce, c'est en aggravant les lésions locales préexistantes, à la manière de diverses maladies infectieuses, agissant sur les lieux de moindre résistance.

3° Cette aggravation, dont l'intensité ne saurait être prévue à l'avance, peut avoir des conséquences funestes et aller jusqu'à la mort inclusivement.

4° L'action révélatrice considérée comme un moyen d'exploration ne saurait, en raison des dangers qu'elle entraîne, être conservée que si elle était indispensable, ce qui n'est point.

5° Dans l'immense majorité des cas, elle est tout à fait inutile pour le diagnostic, qu'on porte aisément avec les ressources actuelles de l'examen clinique, aidé des études bactériologiques.

6° Dans les cas rares où, ces agents d'information étant impuissants, l'action révélatrice pourrait éclairer le diagnostic, il vaut mieux s'abstenir, le péril et l'incertitude n'étant pas contre-balancés par les avantages.

7° Un diagnostic incomplet, en pareille occurrence, vaut mieux pour le malade qu'un diagnostic précis qui ne fournirait à la thérapeutique ni indication nette ni secours efficace.

VERNEUIL

de l'Institut.

De l'ensemble de ces observations et de ces documents il résulte avec évidence que nous ne sommes pas encore en présence d'un remède efficace contre la tuberculose : peut-être les travaux de M. Koch serviront-ils de préliminaire à une découverte plus sérieuse et plus pratique. Il est regrettable que le bactériologiste allemand n'ait pas publié plus

tôt et avec plus de détails la technique de son procédé; d'autres chercheurs auraient peut-être été plus heureux que lui, en reprenant ses essais et en trouvant dans les cultures du microbe tuberculeux le vaccin tant désiré. Et l'on se demande pourquoi on n'arriverait pas, à la suite de M. Pasteur, à faire pour la phtisie, ce que notre illustre compatriote a fait pour le charbon et pour la rage. La voie est ouverte; le problème est digne de tenter les efforts du génie; celui qui le résoudra méritera d'être salué comme un des plus grands bienfaiteurs de l'humanité, car il aura doublé le chiffre qui représente à cette heure la moyenne de la vie humaine (1).

Alexis Arduin.

(1) D'après les statistiques, le chiffre annuel des décès par tuberculose s'élève à *trois millions*, soit environ 16 °/₀ ou un sixième du chiffre total des décès. La moitié des jeunes gens qui meurent entre 20 et 25 ans sont emportés par la phtisie.



MÉLANGES

I

ŒUVRES COMPLÈTES DE SAINT AVIT

ÉVÊQUE DE VIENNE

Nouvelle édition (1).

Je suis bien en retard avec saint Avit. Il y a quatre mois environ, il paraissait dans l'élégante édition publiée pour les Facultés catholiques de Lyon, et je me promettais de l'étudier à loisir et de lui consacrer le compte rendu détaillé qu'il mérite. Diverses circonstances, trop longues à expliquer, m'ont forcé de remettre, à plusieurs reprises, l'exécution de ce dessein. Cependant les *Cartulaires de Saint-Chaffre et de Paray-le-Monial* ont paru depuis ; le *Repertorium hymnologicum* avance rapidement, aux applaudissements de tous les hommes compétents ; on annonce pour bientôt la publication du *Régeste dauphinois ;* bref, si je ne me hâte, je cours risque d'arriver trop tard et de présenter ici un ouvrage déjà ancien de l'éminent professeur ; tant se succèdent rapides les publications de celui qu'on se plaît à appeler, notamment en Allemagne, « l'infatigable chanoine Chevalier ».

(1) Publiée pour les Facultés catholiques de Lyon, en témoignage de leur piété filiale envers S. S. Léon XIII, par le chanoine Ulysse Chevalier, professeur d'histoire ecclésiastique aux mêmes Facultés, correspondant de l'Institut. Lyon, Emmanuel Vitte, 1890, in-8°, 4 ff., LXXIX-363 pp.

On s'est demandé parfois comment il est possible de livrer en si peu de temps ces nombreux ouvrages, toujours également soignés, et dont beaucoup sembleraient réclamer toute l'activité d'un travailleur émérite. Il n'y a pas là grand mystère. Ces ouvrages, préparés de longue main, laissés longtemps sur le métier, sans cesse complétés et perfectionnés depuis des années, sont arrivés à éclore presque en même temps, tous en pleine maturité, récompensant largement le patient érudit, et réjouissant tous ceux qu'il appelle à bénéficier de ses labeurs. C'est tout particulièrement le cas pour saint Avit. Il y a plus de vingt ans que la nouvelle édition des *Opera Aviti* se prépare. Dès 1867, une petite brochure en annonçait déjà la publication plus ou moins lointaine. M. Léopold Delisle venait de publier une partie des célèbres papyrus du VIe siècle, incomplètement déchiffrés jadis par Sirmond, et avait ainsi rappelé l'attention des lettrés sur le célèbre évêque de Vienne. M. le chanoine Chevalier ne put toutefois réaliser son dessein aussi tôt qu'il l'aurait voulu; cependant M. Rudolf Peiper publiait en 1883, dans les *Monumenta Germaniæ*, section des *auctores antiquissimi*, une édition complète des œuvres du saint; tandis que M. Kunz en prépare une de son côté pour le *Corpus* de Vienne (en Autriche), les Facultés catholiques de Lyon ont voulu, elles aussi, avoir leur édition, et se sont naturellement adressées au savant professeur entré dans leurs rangs en 1888.

Il n'était pas commode de tenter, après le travail fort consciencieux de l'érudit allemand, une œuvre nouvelle et vraiment originale. M. le chanoine Chevalier reconnaît volontiers (p. LXXIX) ce qu'il doit à M. Peiper; toutefois, son édition à lui est, dans la mesure du possible, indépendante de celle de 1883 et peut soutenir la comparaison avec celle-ci. C'est à cette comparaison que je veux m'arrêter quelque temps; elle forme nécessairement le cadre de ce compte rendu.

La préface de M. Peiper (p. I-LXXVI) est consacrée tout entière, ou très peu s'en faut, à la description des manuscrits qui nous ont conservé les œuvres du grand évêque de Vienne. En Allemagne même, on regrettait à bon droit, dans cette volumineuse introduction, l'absence de toute notice biographique sur le saint. M. le professeur Chevalier comble heureusement cette lacune : en quelques pages bien précises (p. I-VII), il résume parfaitement, dans ses grandes lignes, la carrière du saint évêque, telle que la font connaître les dernières recherches des histo-

riens (1); il présente ensuite une vue d'ensemble sur l'œuvre littéraire d'Avit, en indique le mérite et donne quelques renseignements sommaires sur la nouvelle édition. D'aucuns auraient peut-être désiré plus de détails touchant ce dernier point. Sans doute il n'y avait pas à refaire l'étude minutieuse et définitive, semble-t-il, consacrée par M. Peiper aux manuscrits, à leur parenté, à leurs différentes classes, à leur valeur respective. M. le chanoine Chevalier résume brièvement, trop brièvement, je le crains, les résultats acquis par son devancier; mais, ce qui est plus regrettable, il ne dit pas assez nettement sur quels principes il s'est fondé lui-même pour l'établissement du texte, et le lecteur qui veut se rendre compte de ce point important, se trouve obligé d'entreprendre une comparaison laborieuse de la dernière édition avec les précédentes.

La plus grande partie de l'introduction (p. XV-LXXIX) est occupée par l'énumération merveilleusement complète : 1° des témoignages des auteurs anciens et modernes relatifs à saint Avit; 2° des manuscrits contenant les œuvres du saint; 3° des éditions de ces œuvres. On y retrouve à chaque pas cette abondance et cette précision de données bibliographiques qui ont rendu célèbre le vaillant auteur du *Répertoire des sources historiques du moyen âge*, et lui ont valu la reconnaissance universelle des savants de tous les pays. Nul ne regrettera la large place donnée, selon la bonne vieille méthode, aux *testimonia* (p. XV-XXXVIJ). Avec les œuvres mêmes du saint, c'est l'ensemble de matériaux le plus complet qu'on puisse désirer pour connaître en détail la vie de l'évêque de Vienne. — Les manuscrits sont énumérés par ordre alphabétique (p. XXXVIII-LXIV). Ce procédé a bien ses inconvénients, mais il permet de se retrouver au milieu de leur grand nombre bien plus aisément que dans l'édition de M. Peiper. Sans parler des manuscrits mentionnés dans de très anciens catalogues, mais qui ont péri ou n'ont pas été retrouvés, M. le chanoine Chevalier en ajoute deux à l'apparatus de Peiper : un de Grenoble, bibl. de la ville, nr. 859 (195), que le savant allemand avait déclaré perdu ; l'autre de Vitry-le-François, bibl. de

(1) Le savant éditeur s'exprime prudemment au sujet de la mort du saint : « On estime », dit-il (p. VIJ), « qu'il était mort le 5 février 518. » Il paraît d'ailleurs incliner vers cette opinion (ibid. note 1); toutefois il place, sans faire aucune réserve et, semble-t-il, avec raison, la rédaction de la VIIe lettre de saint Avit après mars 519 (p. 141 ; cfr. ibid. note 1). Il reste là un problème à résoudre.

la ville, nr. 2. Ce dernier, copié vers la fin du XIIe siècle, renferme les commentaires sur les épîtres de saint Paul extraits des Pères antérieurs à la seconde moitié du VIe siècle par Florus, diacre de Lyon. On ne connaissait jusqu'ici, de ce recueil important, qu'un seul exemplaire, utilisé jadis par Sirmond et depuis par dom Pitra et par M. Peiper. Il est ou était (1) coté 14036 dans la bibliothèque de sir Thomas Phillips, à Cheltenham, et date seulement, semble-t-il, du XIIe siècle (2), tout au plus du XIe. Postérieur d'environ trois cents ans au manuscrit autographe de Florus, antérieur d'un siècle à peine à celui de Vitry-le-François, il ne peut avoir de prime abord une autorité sans conteste. Aussi regrettera-t-on, sans doute, que M. le chanoine Chevalier n'ait pu faire profiter son édition d'une description moins sommaire, voire de la collation complète de ce second manuscrit, qu'il signale pour la première fois (cfr. p. XIII) ; au moins eût-il été intéressant de savoir si c'était par hasard une simple copie du manuscrit de Cheltenham. Dans ce cas, mais dans ce cas seulement, on pourrait se passer de lui pour la constitution du texte. — L'indication des quarante-quatre éditions, intégrales ou partielles, des œuvres de saint Avit (p. LXV-LXXIX) termine dignement l'introduction. C'est tout ce qu'il y a de plus complet et de plus soigné. Elle donne, avec la notice sur les manuscrits, une idée de ce que serait, de ce que sera, je l'espère, cette troisième partie du *Répertoire des sources historiques* consacrée à la bibliographie des œuvres historiques écrites au moyen âge (3) : travail gigantesque, en vérité, à en juger par ce court fragment, et qui semblerait dépasser les forces du travailleur le plus intrépide ; mais l'étonnante activité du savant professeur des Facultés de Lyon nous a depuis longtemps accoutumés à d'autres merveilles.

J'en viens au texte même des *Opera Aviti*. Le nouvel éditeur l'a constitué avec le soin le plus grand, après une collation minutieuse de nombreux manuscrits. Cette collation, on le constate sans peine, est indépendante de celle du dernier éditeur allemand. Un manuscrit, déjà mentionné ci-dessus, est ajouté

(1) Le démembrement de l'incomparable collection de Cheltenham a été poussé si activement ces derniers temps, que je ne puis assurer si le manuscrit en question n'a pas déjà passé dans quelque bibliothèque du continent.

(2) Cfr. H. Omont dans Chevalier, *Œuvres complètes de saint Avit*, P. XXXIX, note 3.

(3) Cfr. *Répertoire*, première partie, p. XIII..

à l'apparatus de celui-ci (1), le *Gratianopolitanus*, nr. 859 (195), du XIIe siècle. C'est le plus récent des manuscrits dont M. le chanoine Chevalier ait tenu compte; ses leçons, moins mauvaises que ne l'avait pensé Peiper, sont toutefois assez fautives et n'ont qu'une importance médiocre pour l'établissement du texte. En général, la teneur de celui-ci diffère peu dans les deux éditions de 1883 et de 1890; c'était naturel, les éditeurs s'en étant, chacun de son côté, tenus très sagement à une critique objective, sans se livrer à ces conjectures sans fin qui donnent parfois, de nos jours, une physionomie si étrange à certaines éditions des auteurs classiques. Il y a cependant, entre les deux textes, un certain nombre de divergences. En ce qui regarde les œuvres poétiques de saint Avit, M. le chanoine Chevalier montre ordinairement une tendance plus conservative, comme on dit, que son devancier; s'il fait avec raison entrer dans le texte quelques-unes des conjectures proposées par celui-ci, il ne les adopte pas toutes. Lui-même, d'ailleurs, en suggère de son côté quelques nouvelles, parfois assez heureuses. Il serait fastidieux de multiplier ici les exemples de ces minuties, auxquelles un éditeur consciencieux doit toute son attention, mais qui n'intéressent guère que les hommes du métier. Qu'il suffise d'en relever deux ou trois. Poem., lib. IV, v. 472, la leçon *Imminet et* SALSIS vaut certainement mieux que *falsis* admis par Peiper; lib. V, v. 38, *et lucere pium qui non consumeret ignem* semble préférable à *et lucere, pium qui non consumeret, igne*, comme écrit Peiper. Ni l'une ni l'autre lecture ne sont toutefois, vu le contexte, pleinement satisfaisantes. Par contre, on se demande s'il n'aurait pas fallu corriger, lib. III, v. 17, *Quosque pāvit*... Tous les bons manuscrits donnent, il est vrai, cette leçon; *quosque aluit*, qui se rencontre dans de nombreux manuscrits de valeur secondaire, est satisfaisant de tous points, mais n'a pas du tout l'air d'être original; enfin, la conjecture de M. Peiper, *Quosque rapit*, est peu plausible. Dans ces circonstances, est-il permis de conserver *pavit*, quitte à mettre au compte du poète une faute de prosodie? Ce n'est pas invraisemblable.

(1) De plus, M. le chanoine Chevalier donne la collation complète du manuscrit de Paris, Bibl. nat., lat. 11.328, dont M. Peiper avait seulement relevé quelques variantes isolées. Ce monument, que Peiper attribuait d'abord au IXe siècle (p. 200), puis au XIe/XIIe (p. LIX), doit être bien plutôt regardé comme étant de la fin du Xe siècle ou du commencement du XIe (voyez Chevalier, LX, note 3).



« A l'encontre de la coutume suivie par les précédents éditeurs, » M. le chanoine Chevalier a « placé, en tête des œuvres de saint Avit, ses poésies (p. 1-114), autant parce qu'elles sont la première et la plus complète production de sa plume, que parce qu'elles constituent le meilleur élément de sa gloire littéraire ». Tout le monde l'approuvera sans doute; mais peut-être sera-t-on moins de son avis quant au nouvel ordre adopté par lui pour la plus importante des œuvres en prose, savoir les lettres du saint (p. 115-269). Il reproduit ici pas à pas le manuscrit de Lyon, à peu près unique, il est vrai, mais incomplet, relativement récent et dans lequel les lettres sont entassées un peu pêle-mêle. Quoique le nouvel éditeur ait réussi à dater plus exactement un certain nombre d'entre elles, un quart au moins se refuse encore à toute classification chronologique.

Au reste, l'ordre du recueil original était, à n'en pas douter, méthodique et non chronologique. Selon M. Peiper, le manuscrit maintenant perdu, dont Sirmond a reproduit exactement la disposition, se rapprochait davantage de ce recueil original; mais il présentait déjà diverses transpositions. Comme, de plus, il nous est parvenu des lettres que le manuscrit de Sirmond ne contenait pas, l'érudit allemand s'est vu forcé d'établir une numérotation nouvelle, sur laquelle il s'explique assez longuement (p. XIX-XXVIII), sans parvenir après tout à l'établir d'une façon bien claire et bien plausible. M. le chanoine Chevalier, donnant plus de lettres que Sirmond, un peu moins que Peiper, devait à son tour se faire un système à lui. En suivant exactement le manuscrit de Lyon, il parvient au moins à grouper par ci par là un certain nombre de lettres d'une façon plus méthodique. Ce procédé présente d'ailleurs l'inconvénient d'introduire une troisième numérotation, tandis qu'on en avait déjà trop de deux. La confusion qui en pourrait résulter pour les citations à faire dans la suite est toutefois compensée jusqu'à un certain point par une bonne table (p. 359-61), qui donne la concordance des trois éditions.

On n'a pas jusqu'ici retrouvé le manuscrit utilisé par Sirmond, et il est difficile de déterminer jusqu'à quel point celui-ci en a modifié la teneur par ses propres corrections. Réduit, pour constituer son texte, à cette édition et à un manuscrit d'époque en somme tardive, le nouvel éditeur a dû naturellement user ici de plus de liberté que par rapport aux œuvres poétiques, pour lesquelles la tradition manuscrite était fort abondante. Aussi donne-

t-il une place plus large aux conjectures, soit aux siennes propres, soit à celles de ses devanciers. On ne peut que l'en louer ; jamais, du reste, il ne s'est départi d'une sage et prudente modération.

Les homélies et les autres récits fragmentaires de saint Avit (p. 274-345) sont reproduits avec le plus grand soin et dans un texte aussi lisible que le permettait le mauvais état des antiques papyrus qui seuls nous en ont conservé le plus grand nombre. Parmi ces derniers, M. le chanoine Chevalier a négligé à regret les fragments, insignifiants, du reste (au point de vue de leur contenu), réunis dans le manuscrit de Paris, Bibl. nat., lat. 8914. Ils n'offrent généralement que des syllabes, voire de simples lettres, et leur lecture n'est pas toujours certaine. M. Peiper en a tiré ce qu'il a pu (p. 154-7); mais le résultat est bien minime, et l'on ne regrettera guère leur absence dans l'édition de Lyon. On ne rencontre pas non plus dans celle-ci la plupart des pièces publiées en appendice par M. Peiper (p. 159-96), et c'est justice. La *collatio episcoporum coram rege Gundobaldo* (Peiper, 161-4), dont le caractère apocryphe a été naguère, au grand ébahissement du monde savant, définitivement démontrée par M. Julien Havet, fait tout au plus l'objet d'une note (1); le savant éditeur apporte du reste, dans celle-ci, quelques arguments nouveaux et pas mal intéressants (2), à l'appui de la thèse, désormais certaine, de l'éminent érudit qui a débarrassé la littérature historique de cette pièce, aussi mauvaise, hélas ! qu'elle est curieuse. — Les actes des conciles d'Épaône (Peiper, 165-75) et de Lyon (ibid., 175-7), tout comme les *Tituli Gallicani* (ibid., 183-96), n'étaient pas précisément à leur place dans une édition des *Opera Aviti*, et pour intéressants qu'ils sont, M. le chanoine Chevalier a bien fait de n'en pas grossir son volume. La *Vita Aviti* et les *Testimonia de Avito* (Peiper, 177-83) sont à bon droit relégués par le nouvel éditeur dans l'introduction (p. xv-xxxvij). Les *Testimonia* en particulier s'y trouvent mieux groupés et plus au complet.

Quant à l'indication des variantes, M. le chanoine Chevalier s'en est tenu à l'essentiel. C'est amplement tout ce qu'il faut pour les besoins courants. Il est juste toutefois d'ajouter que l'édition de M. Peiper reste dès lors à peu près indispensable à qui veut se

(1) P. 157, note 8; cfr. p. iv, note 7.
(2) Voyez aussi T. Desloge, *Le Colloque de Lyon*, dans l'*Université catholique*, N. S, IV (1890), 67-80.

rendre compte en détail de la constitution du texte. L'érudit allemand avait omis presque entièrement de donner au bas des pages les notes historiques qui semblaient cependant nécessaires, et ses tables ne suppléent qu'imparfaitement à ce défaut. M. le chanoine Chevalier a voulu satisfaire au desideratum exprimé jadis à ce sujet; les explications précises, excellentes, qu'il a jointes au texte, sont pour la nouvelle édition un avantage marquant et très appréciable. Le savant auteur les donne avec tant de soin et de compétence, qu'on se prend parfois à regretter qu'il n'y en ait pas davantage. Peut-être aussi eût-il été préférable de séparer, selon la coutume générale, l'annotation critique et les notes historiques proprement dites.

En résumé, les soins diligents consacrés à cette importante édition, son caractère vraiment scientifique, son exécution typographique tout à fait réussie, tout contribue à en faire une œuvre digne à tous égards du grand pontife auquel elle est dédiée, du corps savant qui en a demandé la publication, enfin du vaillant érudit à qui nous devons déjà tant d'excellents ouvrages et dont les travailleurs ne cessent et ne cesseront pas de bénir la puissante et incomparable activité.

ALB. PONCELET, S. J.

Louvain, 25 décembre 1890.

II

MUSIQUE

LES ŒUVRES RELIGIEUSES DE CH.-M. WIDOR (1)

Il y a deux ans déjà qu'une revue musicale de Weimar, l'*Urania*, complétant un premier article paru en 1888, recom-

(1) Huit symphonies d'orgue, dédiées à Sa Sainteté Léon XIII. — Messe à deux orgues et deux chœurs (Paris, Hamelle).

mandait aux organistes d'Allemagne les symphonies d'orgue de M. Widor. Ces lignes ont à peine franchi le Rhin, et nous ne songerions pas à nous en plaindre, si quelque revue française avait d'ailleurs satisfait notre curiosité; mais est-ce indifférence, est-ce oubli, nous ne paraissons pas épris, au même degré que nos voisins, de musique religieuse, ou, si nous daignons y prêter quelque attention, nous nous gardons bien de confier nos impressions aux journaux. Ceux-ci, par une préférence facile à comprendre, n'ouvrent d'ordinaire leurs colonnes qu'à des comptes rendus d'œuvres dramatiques, c'est-à-dire de compositions qui intéressent plus directement le grand public. Un article sur les divers morceaux d'orchestre exécutés aux concerts classiques est chose beaucoup plus rare; quant à la musique d'orgue, on la tient pour quantité négligeable, et les pages les plus estimées de nos grands organistes paraissent n'avoir eu jusqu'ici que de muets admirateurs. Ce silence est injuste : c'est ce que je voudrais montrer en étudiant les symphonies de M. Widor et la messe à deux orgues et à deux chœurs depuis longtemps composée pour la chapelle de l'église Saint-Sulpice. Peut-être les lecteurs de notre revue accueilleront-ils volontiers les quelques pages que nous consacrons à un artiste dont Lyon se montre fier à bon droit et qui, de son côté, n'oublie point sa ville natale.

Quelles sont les tendances de notre compositeur, quelles ses opinions sur la mesure religieuse, dans quelle mesure enfin a-t-il atteint son but, telles sont les questions que nous devons ici nous poser.

I

Il est facile de répondre à la première, M. Widor s'étant chargé lui-même de ce soin, dans la préface de son recueil. En deux pages pleines de clarté et de précision, il résume sa théorie et indique le dessein qu'il se propose. La facture moderne de l'orgue ayant résolu un problème que les anciens avaient à peine imaginé, c'est-à-dire la graduation de la masse sonore, « l'association des timbres et le moyen de les renforcer ou de les tempérer..., à l'instrument nouveau il faut une langue nouvelle, un autre idéal que celui de la polyphonie scolastique ». L'œuvre de Bach, si

grande, si inspirée, si magistrale qu'elle paraisse et qu'elle soit en effet, n'est pas le dernier effort de l'art : nul doute que le maître par excellence n'eût écrit en un style différent, s'il avait eu sous la main un instrument de Cavaillé-Coll. Et puisque les trouvailles de génie de ce travailleur émérite (1) ont communiqué à l'orgue une puissance d'expression qui en fait le rival de l'orchestre, les modernes compositeurs verront s'élargir devant eux le champ de l'inspiration et tomber les barrières étroites du prélude et de la fugue scolastiques. Où s'arrêtera-t-on, maintenant que les timbres les plus variés se prêtent à des combinaisons infinies? et quels effets à produire au moyen de ces accouplements de claviers, de ces jeux de flûtes, de hautbois, de voix célestes, de gambes, de voix humaines, dont la pédale expressive permet à l'exécutant de renforcer ou d'adoucir à son gré la sonorité? Ce sont, au surplus, richesses dont le goût le plus scrupuleux, le plus pur, le plus sévère doit déterminer l'emploi : l'abus serait si facile! et, à vouloir imiter de trop près les procédés de l'orchestre, l'organiste passerait bien vite du sentiment religieux, grave et austère, à l'affectation et à la mièvrerie. M. Widor prétend ne pas dépasser la juste mesure, et il nous en avertit : « L'orgue, dit-il, par opposition aux instruments de l'orchestre, peut déployer infiniment le même volume de son... il parle en philosophe et éveille le sentiment de l'infini. » Quel que soit donc le souci qu'apporte l'organiste dans le choix des combinaisons et des timbres, quelque variées que soient les ressources de son instrument, il n'en méconnaîtra point le caractère original et, si je puis dire, tout personnel; il n'en abaissera pas la dignité, en le condamnant à des imitations serviles; il n'en fera point le porte-voix de fades romances, ni des profanes mélodies du théâtre ou du salon.

Voilà l'idéal que s'est proposé M. Widor et qu'il a tenté de réaliser en publiant le recueil de ses symphonies d'orgue, œuvre lentement élaborée, édifice dont nous avons admiré, il y a quinze ans déjà, les premières assises, et dont le couronnement encore plus magnifique a dépassé toutes nos prévisions. « Il faudrait un volume entier, avoue le directeur de l'*Urania*, pour apprécier convenablement les symphonies de M. Widor, et nous

(1) L'orgue, tel que le construit aujourd'hui M. Cavaillé-Coll, réalise, à notre sens, la perfection du genre, au double point de vue du mécanisme et de la sonorité. Cette facture est tout à fait hors de pair.

devons convenir que cette création marque une limite dans l'histoire de l'orgue, mérite tout respect, s'impose à l'attention et à l'étude de tous les musiciens sérieux. Nous félicitons l'auteur de ses compositions magistrales, et nous ne faisons aucune difficulté d'en reconnaître et d'en affirmer le caractère génial. »

Que nous adhérions de tous points à une appréciation si honorable et pour l'auteur des symphonies et pour l'école française, nous pouvons le dire tout d'abord; mais quelques explications sont ici nécessaires, et s'il nous arrive d'émettre un doute ou une réserve en passant, l'éminent organiste de Saint-Sulpice ne nous reprochera pas notre sincérité.

Le volume des symphonies d'orgue est des plus compacts, et chaque symphonie forme un tout, une réunion de morceaux d'allure et de caractères très variés. Préludes, andantes, scherzos, finales, c'est une distribution analogue — mais non pas absolument semblable — à celle de la symphonie d'orchestre, telle que l'ont écrite Beethoven et Mendelssohn. Cette analogie et l'adaptation que M. Widor en a faite sont une nouveauté : peut-être même est-ce un point par où le compositeur prête flanc à la critique. Nous dirons tout à l'heure dans quel sens. Du moins devons-nous constater que nous voilà déjà loin des vieux auteurs dont les œuvres, celles de Mendelssohn mises à part, se composaient de préludes et de fugues, puis de fugues et de préludes, sauf de rares apparitions d'intermezzos et de chorals. Ainsi M. Widor n'a pas craint de conclure sa première symphonie par une marche pontificale du plus puissant effet : c'est net, large, scandé. Le motif principal s'affirme dès les premières mesures, puis reparaît dans une série de modulations plus originales, plus imprévues les unes que les autres, jusqu'au moment où un decrescendo savamment combiné amène le thème du trio. Beaucoup de force encore dans la reprise de l'idée première; loin d'être noyée dans la profusion des développements, elle les domine sans cesse, et, comme il convient dans une marche triomphale, le rythme est toujours accentué.

A noter, dans la seconde symphonie, une pastorale en sol majeur et un délicieux andante en si bémol; dans la troisième, le minuetto; dans la quatrième, le cantabile, une des pages les plus suaves, les plus mélodieuses que M. Widor ait écrites. Celle-ci, du moins, est à la portée de tous; elle plaît aux connaisseurs comme aux moins versés dans la science harmonique. Suit un scherzo ténu, léger, trop délicat peut-être pour être

exécuté dans un grand vaisseau ; puis un finale tout à fait chantant, en même temps que grandiose et solennel.

La cinquième symphonie marque dans le talent de M. Widor une ère nouvelle : il s'y montre, croyons-nous, plus lui-même que jamais. L'allegro vivace du début, le cantabile en fa mineur, enfin la toccata si brillante, qui couronne l'œuvre comme le bouquet achève un feu d'artifice, sont trop connus du public pour qu'il soit ici nécessaire d'insister. Je ne sache pas de morceaux d'orgue plus goûtés que ceux-là, à telle enseigne que, dès l'audition des premières notes, on a pu voir plus d'une fois tel ou tel des bons paroissiens de Saint-Sulpice donner des signes non équivoques de satisfaction et fermer le livre de messe pour mieux écouter l'orgue, ou, si vous voulez, s'unir pour louer Dieu aux cent voix du royal instrument.

Que dire du choral qui ouvre la sixième symphonie, sinon qu'on en peut admirer les vastes proportions, le développement logique, la cohésion, la structure symétrique, si je puis ainsi parler? Le chant reparaît tantôt dans les notes les plus élevées du récit expressif, tantôt dans les notes graves des jeux de pédale, et ce retour ne lasse point, parce que l'auteur, s'il connaît l'art du développement, évite les détails oiseux, les amplifications inutiles, et parce qu'il a parfois résolu un problème toujours difficile : l'unité dans la variété. Voyez plutôt l'andante en si majeur, second morceau de la même symphonie : c'est peut-être la plus remarquable pièce du recueil ; j'y renvoie les amateurs de musique douce et pénétrante, ceux qui estiment que la perfection d'une œuvre d'art se mesure à la puissance de suggestion qu'elle implique. Une symphonie, à notre avis, est comme une toile, d'autant plus belle qu'elle donne plus à penser.

Pour la même raison, bien qu'à un degré différent, je signalerai le cantabile de la symphonie VIII. Le mot l'indique, il s'agit ici d'une mélodie bien chantante, de celles que l'on suit sans effort, mais aussi dont la pureté, la limpidité, le calme, l'élévation vont à l'âme et, sans secousse violente, la pénètrent d'une émotion que l'on craint de voir se dissiper trop tôt.

Ce qui frappe au premier coup d'œil, je ne dis pas seulement dans ces symphonies, mais dans toute page signée de l'organiste de St-Sulpice, c'est l'originalité de l'inspiration et la science musicale. M. Widor est un esprit très personnel, très libre de toute imitation et, encore qu'on le retrouve, en tout genre, fidèle aux traditions classiques et qu'il ne cesse pas d'écrire très purement;

encore qu'il ait été formé à l'école de Sébastien Bach et de Haendel, il reste bien lui-même, et va jusqu'à pousser très loin, un peu trop loin peut-être, la recherche de l'inouï et l'horreur du convenu :

Nullius addictus jurare in verba magistri.

C'est, à tout prendre, un beau défaut, et beaucoup moins commun qu'on ne pense. Et toutefois, à fuir les sentiers battus, ne court-on pas le risque, je ne dis pas de s'égarer — M. Widor est trop sûr de sa voie — mais de faire perdre haleine à qui s'efforce de vous suivre ? Je crains que ce ne soit là le défaut des deux dernières symphonies, dont il me semble que le vol est bien rapide et bien haut. Vous avez une belle devise, M. Widor, *soar above;* mais prenez garde de décourager l'élan de votre auditoire, je dirai même de vos admirateurs. Ou, si vous me permettez une autre comparaison, ne nous introduisez pas dans le labyrinthe des combinaisons harmoniques, sans un fil d'Ariane qui nous trace le chemin ou du moins guide pas à pas notre marche.

Et maintenant, ces huit symphonies sont-elles véritablement de la musique religieuse ? L'auteur n'a-t-il pas écrit pour son instrument plus que pour l'Eglise et en vue des cérémonies liturgiques ? « L'orgue parle en philosophe, » dit M. Widor; j'aimerais mieux qu'il parlât en chrétien, observe un amateur ; et dès lors celui-ci voudrait qu'on supprimât les titres tout profanes de *scherzo*, de *toccata*, de *cantabile*, pour les remplacer par les mots plus ecclésiastiques de *communion*, *élévation*, *offertoire*. Fort bien, mais je connais maint offertoire qui n'est qu'une façon de scherzo, tel morceau d'élévation qui n'est qu'une façon de romance... Au fait, la question est moins compliquée qu'il ne semble, et ces objections m'ont tout l'air d'une querelle de mots. Osons nous poser la question : Y a-t-il une musique religieuse ? On peut en douter. A le bien prendre, il n'y a pas plus d'accords religieux qu'il n'y a de couleurs et de teintes religieuses, ni même, à quelques exceptions près, de mots religieux. Quelles acceptions différentes ne reçoit pas — si l'on veut un exemple — le mot *amour*, suivant qu'on le considère à tel ou tel point de vue ?... Mais il y a le sentiment religieux dans la musique, tout comme dans la peinture, ou la poésie, ou l'éloquence. Et ce sentiment, tout ensemble doux et austère, je le reconnais dans

la plupart des morceaux dont nous venons de parler. Et si je ne fais aucune difficulté d'avouer que le minuetto de la troisième symphonie ou le scherzo de la quatrième seraient entendus plus volontiers dans une salle de concert que dans une église (où, d'ailleurs, M. Widor se garderait bien de les exécuter), on m'accordera que le choral en sol mineur est un offertoire de grand caractère ; que le cantabile en fa mineur peut tenir lieu du plus charmant Noël ; enfin, que les andante que nous avons cités ne seraient point déplacés au moment de la communion et portent assez l'âme du chrétien au recueillement et à la prière. Que M. Widor, au surplus, traduise, quand il lui plaît, le sentiment catholique, la messe dont il nous reste à parler le prouvera surabondamment.

II

Voilà tantôt dix ans (1) que l'idée vint à M. Widor d'utiliser d'une façon plus complète qu'on ne l'avait fait jusqu'alors toutes les ressources qu'offre la chapelle de son église, je veux dire les trois cents choristes de la maîtrise et du séminaire et les deux grandes orgues de la tribune et chœur. Cet ensemble, formé d'éléments si variés, et d'ailleurs unique, se prêtait à de vastes combinaisons, mais dont la découverte et la réalisation ne laissaient pas d'être malaisées : il y fallait une imagination d'artiste et une science approfondie du contre-point en même temps qu'une étude spéciale et des instruments et des voix : rien n'a manqué à M. Widor. J'en ai pour preuve le succès même de cette messe, qui n'a pas tardé à conquérir tous les suffrages, à s'imposer à force de puissance et d'originalité. C'est, en effet, le propre des œuvres vraiment belles, que de provoquer dès l'abord quelque étonnement ; après elles pénètrent, et finalement enlèvent de haute lutte l'estime et l'admiration de tous. Je voudrais discuter les titres de cette admiration et de cette estime.

« Cette messe, dit l'auteur, dans une courte indication préliminaire, a été écrite pour un double chœur composé, l'un des deux cents voix du séminaire, l'autre des quarante exécutants de

(1) Depuis lors cette messe a fréquemment exécutée, notamment à Saint-Nizier de Lyon. On la chante à Saint-Sulpice deux ou trois fois par an.

la maîtrise. » C'est indiquer d'avance quel sera, dans la suite de cette importante composition, le départ des éléments vocaux : nous attendons, en effet, que chacun de ces deux chœurs ait son rôle bien précisé, bien distinct, alors même que l'un, à certains moments, se réunit à l'autre ; c'est une marche analogue que M. Widor a suivie, en écrivant les parties des deux instruments.

Voici en effet que le grand orgue expose, en huit mesures d'un caractère très franc, le thème du *Kyrie eleison*, dont l'orgue du chœur, intervenant à deux reprises, fait entendre comme un écho. Les barytons aussitôt chantent cette première phrase : *Kyrie eleison!* c'est le cri de la souffrance humaine ; ce cri, le second chœur à son tour le lance vers les voûtes du temple et les voix du grand orgue achèvent, en frémissant, l'ardente supplication. Puis l'apaisement se produit ; au premier rythme si nettement scandé succède une série de mesures plus fondues et les soprani, avec le reste du second chœur, murmurent le *Christe eleison*. La mélodie, toute suave et recueillie, paraît à deux reprises : c'est l'appel réitéré de l'homme qui pleure au Dieu-Homme, des douleurs de la terre à l'inépuisable amour du Christ Rédempteur. Et comme entraînés dans un nouvel élan de leurs âmes, les chœurs désormais réunis, de concert avec les deux orgues, reprennent le *Kyrie eleison ;* la persistance du mode mineur nous rappelle sans doute qu'il s'agit ici d'une prière, de la prière des pécheurs ; mais cette prière semble peu à peu devenir plus confiante et plus joyeuse et s'achève en un accord majeur, que les notes éclatantes du grand orgue emportent dans les cieux.

C'est encore le grand orgue, mais alors avec de lointaines harmonies, qui entonne le cantique des anges : *Gloria in excelsis*. Les soprani chantent : *Pax hominibus*, et dès que les baytons ont entendu cet appel, ils reprennent à la quinte la phrase première, puis tous ensemble poursuivent l'hymne d'allégresse et d'amour. Le rythme en est rapide, il exprime avant tout la joie et ne se ralentit que dans cette partie dont les paroles évoquent l'idée de pitié et de pardon. A peine ce dernier thème est-il épuisé que, brusquement, le grand orgue, avec toute la puissance de ses cent jeux, reprend la phrase du début, vivement repétée par les deux chœurs et développée jusqu'au moment où une série d'accords savamment combinés et qui laissent pressentir, si je puis dire, la dernière période, en amènent la résolution sur une cadence plagale du plus puissant effet.

Cette netteté, cette force, nous les retrouvons dans le *Sanctus* écrit, si je ne me trompe *alla breve*, et dont je ne parlerai ici que pour dire qu'il ne le cède en rien aux deux morceaux précédents. Majesté, grandeur, plénitude. Mais j'ai hâte d'en venir à l'*Agnus Dei* vers lequel, dois-je l'avouer ? m'attire une secrète préférence. La mélodie en est limpide, pieuse, tendre ; c'est le second chœur, la maîtrise, qui la chante, et les choristes du séminaire n'y mêlent leurs graves accents que sur le mot « miserere ». Puis quand tous ensemble attaquent la deuxième reprise, pendant que les voix de basse ne cessent leur chant plaintif, les soprani commencent une phrase dont les notes ascendantes semblent s'élever et se perdre sous les voûtes, comme une fumée d'encens. Mais un écho nous arrive du grand orgue : muet jusque-là, il reprend maintenant, avec toute la suavité de ses jeux de gambe, le thème de l'*Agnus Dei*, qui bientôt va s'éteindre en un dernier accord.

J'ai conscience de n'avoir donné au lecteur, dans ces quelques lignes, qu'une idée fort insuffisante de l'œuvre que j'ai tenté d'analyser. Rien assurément ne saurait suppléer à l'audition même, cela pour bien des motifs, dont l'un est que la musique traduit un ordre d'impressions, de pensées et de sentiments qui, selon le mot d'un grand critique, Nisard, si j'ai bonne mémoire, se dérobent aux langues parlées. Maintenant, apprécier à leur juste valeur les qualités de composition et de style dont un auteur a fait preuve, surtout quand cet auteur est M. Widor, c'est encore une tâche difficile. Il faut l'entreprendre cependant, en toute sincérité.

Cette messe à deux orgues et deux chœurs est une nouveauté, ne l'étudierait-on qu'à un point de vue technique. J'y vois une mise en œuvre très habile des éléments, mais de ceux-là seuls que fournit la chapelle de Saint-Sulpice : audition successive ou simultanée des voix de la maîtrise et des voix du séminaire ; rôle des deux orgues, tantôt séparés, tantôt réunis, tout concourt à la variété. Remarquez, en outre, la brièveté relative de la partition et comment l'auteur a su éviter cet écueil, contre lequel se sont heurtés bien des maîtres célèbres, à savoir la répétition indéfinie, partant fastidieuse, d'un même groupe de mots et la subordination exagérée du texte sacré aux pires fantaisies de la phrase musicale. M. Widor, pourrait-on dire, en appliquant ici le mot bien connu de Fénelon, ne se sert de la parole, c'est-à dire des notes, que pour la pensée ; il ne parle, qualité rare au

surplus, que pour dire quelque chose et quelque chose de nouveau, d'imprévu. L'idée chez lui est nette, la phrase bien rythmée, développée très savamment, sans que les combinaisons harmoniques, même les plus hardies, fassent jamais oublier le motif principal. Charme, émotion, puissance, voilà les qualités de cette musique : il y a du Hændel et du Bach dans M. Widor, et j'entends par là qu'on trouve chez lui la force de ces maîtres ; il y a aussi, et dans une large mesure, une grâce pénétrante qui rappelle Mendelssohn, le tout animé du sentiment catholique.

C'est principalemment dans l'*Agnus Dei* que se manifeste ce sentiment. Il me semble difficile de rencontrer en pareil sujet une mélodie plus suppliante, des accents plus recueillis, une phrase plus pure. Et sans m'arrêter ici au détail ; sans mettre en relief les richesses de ce dernier morceau, je dois du moins en louer le style. L'œuvre, s'il est permis de la comparer à un camée antique, est ciselée avec un art infini, mais le travail n'y gêne en rien le souffle ni l'élan, et laisse l'inspiration ouvrir ses ailes toutes grandes.

L'inspiration — et c'est par là que je dois conclure — M. Widor en fait une preuve ailleurs encore que dans les œuvres livrées par lui à la publicité, je veux dire dans les innombrables occasions, que lui offre la liturgie catholique, d'exercer son talent d'improvisateur. Il excelle, par exemple, à développer un thème de grand maître : nous l'avons entendu plus d'une fois reprendre tel motif de Hændel, Alleluia du *Messie* ou chœur de *Judas Machabée*, que la maîtrise achevait à peine. C'était comme une pluie de notes : et la phrase principale de reparaître dans tous les tons, avec tous les timbres, sous toutes les formes. Ceci, qu'on y prenne garde, suppose de la part de l'exécutant, outre l'art de l'improvisation savante, une extraordinaire souplesse de doigté, une connaissance parfaite de l'instrument, la virtuosité pour tout dire. M. Widor la possède, on sait à quel degré.

Le rédacteur de l'*Urania* finit son article en invitant l'organiste de Saint-Sulpice à la création de nouvelles œuvres, œuvres d'orgue surtout. Nous nous associons de grand cœur à ce vœu. M. Widor écrit pour l'orchestre avec un incontestable talent, témoin son gracieux ballet de la *Korrigane*, *Maître Ambros*, la *Nuit de Walpurgis*, et encore le choral exécuté l'hiver dernier au Concert Colonne. Mais là, il se rencontre avec Saint-Saëns, Reyer, Gounod, Massenet, Delibes, dont le genre est, plus que le sien peut-être, accessible à la masse du public. Dans

la musique d'orgue il a des rivaux, mais il n'a pas trouvé son maître et, si l'on doit assigner des rangs, il est permis de croire, avec le critique de Weimar, que le rang de M. Widor n'est pas loin du premier.

Hector REYNAUD.



BIBLIOGRAPHIE

Summa apologetica de Ecclesia catholica, auctore Fr. J. V. de Groot, ord. Præd. Ratisbonæ ap. Manz. 1890. 2 vol. in-8°.

L'*Ad Lectorem* de ce nouveau livre de théologie en explique ainsi l'objet et le but : *Finis hujus operis : veritatem Ecclesiæ demonstrare; explicare locos theologicos; ad theologiam dogmaticam proludere*. D'où il semble que le titre : *Summa apologetica de Ecclesia catholica*, est insuffisant, n'indiquant pas toute l'œuvre dont le savant auteur s'est tracé le plan. Ce plan, le voici.

L'apologétique est la science des fondements de la vraie religion. Celle-ci est surnaturelle; il faut que la raison soit sollicitée à l'admettre par des motifs de crédibilité qui fraient le passage d'un ordre à l'autre et fassent de l'acte de foi un assentiment raisonnable. L'apologétique a pour objet ces motifs de crédibilité et aussi les vérités naturelles qu'on nomme *præambula fidei*. Elle a commencé par le discours de saint Pierre à la porte du Cénacle et celui de saint Paul devant l'Aréopage. Au moyen âge, la *Somme contre les Gentils* fut le principal monument de cette science. L'erreur ayant, surtout dans les trois derniers siècles, parcouru toutes les étapes depuis le pôle de la négation de la primauté romaine jusqu'à celui de l'athéisme, la défense religieuse s'est mise à sa suite pour l'attaquer et la vaincre, s'il se pouvait. Combien de travaux remarquables en ce genre, et qui furent utiles, sont maintenant oubliés! « On s'étonne quelque-

fois, écrivait Lacordaire, qu'il n'existe aucune défense complète du christianisme; c'est que, d'une part, le temps, qui ne s'arrête jamais, en multiplie sans cesse les preuves, et que, d'autre part, les objections que le raisonnement lui suscite, variables à l'infini, sont méprisées au bout de cinquante ans par l'esprit humain. Il y a donc nécessairement dans la défense du christianisme une partie qui demeure incomplète et une partie qui devient inutile.» Rien de plus juste ni qui rende mieux compte de la fortune des travaux d'apologétique. Ce sont les *expositions* doctrinales qui demeurent le plus longtemps jeunes : tels le *catéchisme* de Canisius, l'*Exposition de la doctrine catholique* de Bossuet. Et c'est une *exposition* que le P. de Groot s'est proposé de faire.

L'Eglise, ainsi que l'affirme le concile du Vatican, est le motif de crédibilité par excellence, sur lequel repose tout l'ordre surnaturel. Déjà, de son temps, saint Augustin, comparant la condition des apôtres à celle des générations chrétiennes postérieures, au point de vue de ce que j'appellerai la méthode de leur foi, disait : *Illi videbant caput et credebant de corpore; nos videmus corpus, credamus de capite.* A mesure, en effet, que les développements de son existence ajoutent à l'éclat de sa vitalité, on peut dire que l'Eglise, en tant qu'objet de l'apologétique, absorbe tout; le reste suit aisément quand elle triomphe. Elle est le surnaturel vivant, et qui l'a reconnue pour telle n'hésite plus devant l'ordre entier de vérités et de faits qu'elle résume.

Le *Traité de l'Église* du P. de Groot est divisé en quinze Questions. Les Questions y sont subdivisées en articles; les articles se développent par la définition du sujet, la position de la thèse et la solution des objections. C'est en tout la méthode de la *Somme théologique*. L'Institution, la Constitution, les Notes, le Magistère, le pouvoir législatif de l'Eglise sont successivement proposés et démontrés par les moyens ordinaires, bien entendu, mais renouvelés, rajeunis et adaptés à de nouveaux besoins. Je veux dire, par exemple, que la notion de la Catholicité ne change pas; cependant, même la théologie élémentaire doit faire mémoire du système que Baur a inventé pour en expliquer l'origine. Or, l'ouvrage du P. de Groot est un livre vivant, parce qu'il parle à des *vivants* de l'Eglise *vivante* et qu'il la défend contre des adversaires vivants; soit les légistes qui lui refusent la dignité de société parfaite, et conséquemment lui octroient la liberté comme une aumône; soit les protestants, dont la modération a été une habileté dangereuse, lorsque, avec Guizot, ils ont

mêlé, à des hommages pour l'institution existante, des attaques prises de très haut contre son principe; soit les rationalistes, qui nient, avec théories, sinon preuves à l'appui, l'apostolicité et tout le droit divin de l'Eglise.

Les comparaisons sont odieuses; aussi ne mettrons-nous aucun autre Traité de l'Eglise en regard de celui du P. de Groot. Il nous souvient seulement d'en avoir lu plus d'un, où l'on dissertait de la véritable Eglise comme d'un monument historique, et des sectes comme si elles n'avaient plus d'histoire depuis Photius ou Jurieu. Le P. de Groot a le singulier mérite de présenter toujours l'état vrai et actuel des questions qu'il traite, et aussi — ce que nos manuels en France négligent beaucoup trop — l'état de ces mêmes questions devant la tradition théologique.

Nous pourrions faire des réserves sur quelques points secondaires qui nous ont paru plus faiblement traités, en particulier sur le chapitre de l'objet de l'infaillibilité. Il est certes plus que permis de croire et d'enseigner que les faits dogmatiques sont du domaine des jugements infaillibles ; mais le théologien doit faire mention de l'opinion contraire, et sans doute en tenir compte au moins pour bien préciser le sens de son propre enseignement.

La Question XI : *De relationibus intèr Ecclesiam et Statum*, condense en un petit nombre de pages ce qui a été écrit de plus sage sur cette matière délicate et de plus en plus inévitable. Nous n'oserions dire pourtant qu'il y a là un dernier mot.

Quand le *Traité de l'Eglise* est achevé par une remarquable étude de la primauté romaine d'après le Concile du Vatican, le P. de Groot pense n'avoir exposé que le premier et le principal des lieux théologiques, et sans transition il procède, dans les sept dernières questions de son ouvrage, à l'examen des autres, qui sont l'Ecriture Sainte, la Tradition, les témoignage des Pères, l'autorité des Théologiens, la raison naturelle, l'autorité des philosophes, l'histoire profane elle-même. La théorie des sources de la science sacrée commence à obtenir quelque place dans le programme de l'enseignement des séminaires. Nous ne pensons pas qu'elle existe ailleurs plus savamment présentée que dans le livre du P. de Groot. On comprendra, en le lisant, comment l'encyclopédie scientifique pourrait, devrait être encore faite avec la théologie pour centre. Peut-être au moyen âge eut-on le tort de faire partir tous les rayons lumineux de ce centre; aujourd'hui, il les y faut ramener. La *Summa apologetica* de l'éminent dominicain nous donne, pour cette grande œuvre de l'avenir, à la fois la leçon et l'exemple.

P. Dadolle.

Exposition de la Doctrine chrétienne, par l'abbé CHAUVET, curé-archiprêtre, 3 vol. in-8°. Gap. André, libraire. 1890.

Nous parlions, dans le précédent article bibliographique, d'*expositions doctrinales*. En voici une qui se présente sous des dehors assurément modestes, nous pourrions dire : *non in sublimitate sermonis*, sauf à ajouter tout de suite avec saint Paul : *sed in ostensione spiritus et virtutis.*

Le prêtre vénérable qui a écrit ce nouveau livre s'excuse en termes bien touchants d'avoir repris, après tant d'autres, l'exposition de la doctrine chrétienne. « Ce livre, dit-il, aura du moins été salutaire à l'auteur qui, en l'écrivant, a éloigné de la solitude du presbytère les ennuis, les découragements stériles... » Ce livre a été *vécu*. Il n'a pas été rédigé en vue d'un public de créatures raisonnables quelconques. Le pasteur, en l'écrivant, avait en vue ses brebis ; cela se reconnaît à la façon dont il propose ses leçons, parlant la langue de tout le monde, évitant les mots techniques, s'en tenant à ce qui suffit en fait de raisonnements, mais colorant sa pensée et l'éclairant par des comparaisons et des images. Le niveau de cet enseignement est celui d'un excellent catéchisme de persévérance.

L'ouvrage comprend le Dogme, la Morale et le Culte : le Dogme, c'est-à-dire le Symbole des apôtres ; la Morale, ou le Décalogue et les Préceptes de l'Eglise ; le Culte, qui embrasse les Sacrements et la Prière. Le point de doctrine qui est le sujet d'une instruction est subdivisé en trois parties ; les pensées dont se compose chacune de ces parties sont encore détachées l'une de l'autre et numérotées pour plus de clarté ; de telle façon que, l'instruction achevée, on demeure avec des idées très nettes et, je le crois, toujours justes. Au fur et à mesure des développements, les allusions et les mots historiques affluent, pris de partout, dans l'histoire sainte comme dans l'histoire profane ; et de plus, à la suite de chaque instruction, l'auteur a groupé hors du texte didactique, un certain nombre de faits anecdotiques analogues au sujet traité. Quiconque a catéchisé les enfants, petits et grands, appréciera la ressource qui lui est ainsi offerte pour ce ministère. Je répète donc que la composition de cet ouvrage trahit, dans ses moindres détails, l'homme d'expérience, le pasteur qui connaît ses brebis. Quels loisirs bien employés que ceux du presbytère de campagne, quand ils se transforment en une pareille *Exposition de la doctrine catholique!* P. D.

Méditations à l'usage des élèves des grands séminaires et des prêtres, par M. Branchereau, supérieur du grand séminaire d'Orléans. 4 vol. in-12. Paris, Vic et Amat. 1890.

Tous les prêtres connaissent le traité de leurs devoirs extérieurs que M. Branchereau publia, il y a plus de dix ans, sous le titre de *Politesse et Convenances ecclésiastiques*. Avec les *Méditations*, l'éminent auteur passe *ab exterioribus ad interiora*, et nous offre un nouveau secours pour nous faire gagner les hauteurs : *ad superiora !*

Ces méditations sont au nombre de 209 et réparties en sept séries. La première série a pour objet les vérités fondamentales, Dieu, ses attributs, le salut, le péché, les fins dernières. La seconde série comprend les Vertus ; la troisième, les Exercices, c'est-à-dire l'emploi du temps, l'oraison et les autres pratiques de la journée sacerdotale, l'étude, les récréations. Vient ensuite l'année liturgique, dont les mystères, présentés dans leur ordre chronologique, forment soixante-cinq sujets. Les trois dernières séries comprennent les mystères de la très sainte Vierge, les fêtes des saints et enfin vingt méditations sur l'état ecclésiastique.

Les communautés religieuses — M. Branchereau le rappelle — suivent, dans le saint exercice de l'oraison, des méthodes qui diffèrent assez notablement entre elles, quant aux actes qu'elles prescrivent, bien qu'en toutes le but à atteindre soit le même. La méthode de Saint-Sulpice, d'après laquelle ont été rédigées les méditations dont nous parlons ici, a un caractère spécial très déterminé. Elle résulte de cette conception de la vie surnaturelle qui la fait consister « dans l'union à Jésus-Christ, le Verbe incarné vivant en nous par la grâce ». L'oraison est le moyen de rendre cette union plus intime et plus complète. Telle en doit donc être la méthode, qu'elle fasse passer successivement l'Homme-Dieu, en quelqu'un de ses mystères, *devant les yeux* par l'adoration, *dans le cœur* par la communion de toute l'âme à ce mystère, et *dans les mains* par les résolutions.

L'oraison n'est pas une étude. Toutefois, la dépendance où les puissances de l'âme existent entre elles veut que le branle soit donné à la volonté par l'intelligence, par la foi. Ce qui ne veut pas dire que la foi ait toujours besoin d'être elle-même avivée par de longues et profondes considérations. On voit souvent des âmes simples franchir les raisonnements qui embarrassent les prudents et les sages et, directement illuminées par le Père cé-

leste, aller droit au but par l'effort d'une volonté ardente, prête à tous les sacrifices. Mais la voie commune est différente. La foi vive demande habituellement notre coopération, par l'application intense de l'esprit à son objet. Sans elle, « tout se bornera à des impressions de sensibilité, qui ne porteront pas de fruits durables ».

« Pénétré de cette pensée, dit M. Branchereau, nous nous sommes appliqué à donner à nos méditations le caractère doctrinal qui convient tout spécialement à des méditations ecclésiastiques. Exposer la doctrine spirituelle avec exactitude, l'établir sur des preuves solides puisées dans l'autorité et dans la raison, en montrer les applications pratiques dans la conduite de la vie, telle a été notre principale préoccupation. Le lecteur jugera si nous avons réussi. »

Oui, le succès a été obtenu et ce programme rempli plus parfaitement encore qu'il n'est décrit. P. D.

I. **Theologia moralis**, auctore Augustino Lehmkuhl, societatis Jesu sacerdote. Editio sexta, ab auctore recognita. 2 vol. in-8 de xix, 816 et xvi, 866 p. — Fribourg-en-Brisgau, Herder. 1890.

II. **Antonii Ballerini**, e societate Jesu, **Opus theologicum morale**, in *Busembaum*, medullam absolvit et edidit Dominicus Palmieri, ex eadem societate. Volumen I, tractatus continens generales *de actibus humanis, de conscientia, de legibus, de peccatis ;* volumen II, tractatus continens *de præceptis virtutum theologicarum, de præceptis Decalogi* (excepto 7°), *de* (quibusdam) *Ecclesiæ præceptis ;* volumen III, tractatus continens *de Justitia et Jure.* — 3 vol. in-8 de lxxxvi, 687, 832 et 924 p. — Prati, Giachetti. 1889, 1890.

III. **Enchiridion theologiæ moralis,** pro confessariis et pro ordinandis, editio emendata et aucta. — 1 vol. in-12 de 360 p. — Lodi, Quirico.

IV. **Casus Conscientiæ**, ex periodico Il Buon Pastore excerpti in ordinem tractatuum theologiæ moralis. — 2 vol. in-12 de 448 et 422 p. — Lodi, Quirico.

I. La savante théologie morale du R. P. Lehmkühl a été accueillie dès son apparition, en 1887, avec une faveur qui ne s'est point démentie. L'ouvrage est arrivé en quatre ans à sa sixième édition. Cette diffusion a permis à l'éditeur d'en abaisser notablement le prix.

II. Nous signalons dès aujourd'hui les trois premiers volumes



de l'*Opus theologicum morale*, de Ballerini. Lorsque la publication en sera terminée, il sera étudié avec l'attention qu'il mérite.

III. Le *compendium* de théologie morale, imprimé à Lodi, que nous avons annoncé à la suite des œuvres de Lehmkühl et de Ballerini, n'en a point l'ampleur, ni le caractère scientifique. C'est un bon résumé, rédigé en forme de catéchisme, pour rappeler aux confesseurs les principes et les solutions qu'ils ont besoin d'avoir sans cesse sous les yeux. Ce volume fait partie d'une bibliothèque à l'usage des curés de campagne, publiée par Mgr Bersani.

IV. Les deux volumes de cas de conscience édités chez le même libraire, font également partie de cette bibliothèque. Toute la théologie morale y est exposée d'une manière pratique dans la solution de cas de conscience bien choisis.

J.-M.-A. VACANT.

Un cartographe fidèle des pays bibliques.

Le livre des *Nombres* rapporte que le Seigneur parla à Moïse dans le désert de Pharan, et lui dit : « *Envoyez des hommes pour considérer le pays de Chanaan, que je dois donner aux enfants d'Israël : choisissez-les d'entre les principaux de chaque tribu.* » Moïse fit ce que le Seigneur lui avait commandé ; il choisit douze hommes d'entre les principaux, un par chaque tribu, et les envoyant pour considérer le pays de Chanaan, il leur dit : « *Considérez quelle est cette terre et quel est le peuple qui l'habite, s'il est fort ou faible, s'il y a peu ou beaucoup d'habitants. Considérez aussi quelle est la terre, si elle est bonne ou mauvaise ; quelles sont les villes, si elles ont des murs, ou si elles n'en ont point ; si le territoire est gras ou stérile ; s'il est planté de bois ou s'il est sans arbres.* »

Les douze explorateurs partirent pour considérer le pays. Au bout de quarante jours ils revinrent, en ayant fait le tour. Etant venus trouver Moïse et Aaron, dix d'entre eux *décrièrent devant les enfants d'Israël le pays qu'ils avaient vu, detraxerunt terræ, quam inspexerant, apud filios Israel*, au point que ceux-ci commencèrent à se dire l'un à l'autre : *Nommons-nous un chef, et retournons en Egypte.*

Mais Josué, fils de Nun, et Caleb, fils de Jéphoné, les deux

explorateurs fidèles, déchirèrent leurs vêtements, et dirent à toute l'assemblée des enfants d'Israël : *Le pays dont nous avons fait le tour est très bon* (1).

Que de cartographes des pays bibliques ont mérité de se voir appliquer le reproche du livre des *Nombres : Detraxerunt terræ, ils ont décrié le pays !* Manque d'exactitude, surabondance d'à-peu-près, déterminations fantaisistes, ils se sont tout permis.

Ce n'est pas à cette catégorie qu'appartient M. l'abbé Fillion. Dans l'atlas qu'il vient de faire paraître (2), il a décrit les pays bibliques avec la conscience d'un Josué et d'un Caleb. La parole des deux explorateurs fidèles : *Le pays dont nous avons fait le tour*, il peut se l'approprier en toute justice, tant les planches de son magnifique Atlas sont d'une fidélité rigoureuse. Rien ne lui a coûté pour y parvenir. Ce ne sont pas seulement les cartographes français qu'il a consultés, mais tous les ouvrages composés sur la matière par les Allemands, les Anglais et même les Américains. La liste en est longue et ne contient pas moins de quarante-deux ouvrages spéciaux sur la matière. Nous sommes donc sûrs d'avoir entre les mains et sous les yeux le dernier mot de la science contemporaine sur la géographie des pays bibliques.

Dix-huit planches constituent cet Atlas. En voici l'énumération :

I. L'ensemble des pays bibliques. — II. Carte pour servir à l'histoire du paradis terrestre et du déluge. — III. La dispersion des peuples. — IV. L'ancienne Egypte. — V. La terre de Gessen, la péninsule sinaïtique et Chanaan. — VI. Le Sinaï et ses alentours. — VII. La Palestine au temps de Josué, des juges et des rois. — VIII. L'Assyrie, la Chaldée et la Perse. — IX. Plan des ruines de Ninive et de Babylone, de Suze et de Persépolis. — X. La Palestine au temps des Machabées et de Notre-Seigneur Jésus-Christ. — XI. Environs du lac de Tibériade. — XII. La Palestine contemporaine. — XIII. Le Liban septentrional. — XIV. La Jérusalem ancienne. — XV. La Jérusalem actuelle. — XVI. Les environs de Jérusalem. — XVII. Géographie des Actes des apôtres, des Epîtres catholiques et de l'Apocalypse. — XVIII.

(1) Nombres, XIII-XIV, 7.

(2) *Atlas géographique de la Bible*, d'après les documents anciens et les meilleures sources françaises, anglaises et allemandes contemporaines, par L.-Cl. FILLION, prêtre de Saint-Sulpice, et H. NICOLE, prêtre du diocèse de Reims.

Delhomme et Briguet, éditeurs. Paris et Lyon.

Profils : 1° du Sinaï au Liban ; 2° de la Palestine du nord au sud et de l'est à l'ouest ; 3° de la ville de Jérusalem ; 4° des environs de Jérusalem.

Le lecteur appréciera par cette simple nomenclature de quelle immense utilité sera la nouvelle œuvre de M. l'abbé Fillion, pour l'étude des Saintes Lettres. Que de fois ne nous sommes-nous pas dit à nous-même, et n'avons-nous pas répété à nos élèves de l'Université catholique de Lyon, ce que M. l'abbé Vigouroux a écrit dans son *Manuel biblique :*

« On peut se passer de langues étrangères pour l'étude de l'Ecriture sainte, mais il est indispensable de connaître la géographie biblique. Quelle que soit la portée du texte que l'on étudie, les livres sapientiaux exceptés, il faut avoir sous les yeux une carte de la Palestine. Il est impossible de bien comprendre les livres historiques de l'Ancien et du Nouveau Testament, les prophètes, un certain nombre de psaumes, sans une connaissance exacte de la géographie de la Palestine... Pour qui ne l'a pas, l'histoire sainte est comme enveloppée d'un brouillard épais ; on ne peut rien localiser, on se fait même souvent des idées fausses. »

C'est donc pour rendre service à nos jeunes étudiants et aussi à tous les amis de la sainte Ecriture, que nous prenons la plume pour signaler et recommander l'Atlas biblique de M. l'abbé Fillion. Il n'est pas dans nos habitudes de recommander facilement tel ou tel ouvrage, nous nous sommes fait une règle de nous borner aux *excellents.*

Etudiants et amis auront non seulement sous la main une série complète de cartes d'une remarquable exactitude, ils trouveront aussi en tête de cet Atlas un *Lexique*, où toutes les contrées et localités mentionnées par la Bible sont rangées d'après l'ordre alphabétique. A la suite de chaque nom géographique est mentionnée la planche où il se trouve. Science, concision et clarté, telles sont les qualités que nous avons constatées dans ce dictionnaire géographique.

Un détail important que nous avons oublié de mentionner à propos des cartes, c'est qu'elles sont *hypsométriques*, et marquent les altitudes, toutes les fois que ce relevé était possible et présentait quelque intérêt.

« Visant à l'agrément du coup d'œil non moins qu'à la netteté, dit l'auteur, nous avons suivi l'excellente méthode, qui va se généralisant de plus en plus, d'employer des couleurs variées pour déterminer les eaux, les montagnes, les villes, parfois les

édifices; nous nous sommes conformé sur ce point aux usages de l'état-major français, qui a adopté pour ces diverses catégories d'objets le bleu, le bistre, le noir et le rouge. »

On était déjà redevable à M. l'abbé Fillion de deux atlas, l'un sur l'*Archéologie*, l'autre sur l'*Histoire naturelle* de la Bible. Le nouvel Atlas géographique, le plus important peut-être, vient achever le cycle d'Atlas bibliques. Les approbations et les éloges ne manqueront pas au savant professeur du grand séminaire de Saint-Irénée. C'est dans la Bible qu'il nous plaît d'aller prendre ceux que nous sommes heureux de lui décerner :

De Joseph fils de Nun, le premier des deux explorateurs fidèles dont nous avons parlé en commençant, il est dit : *Quelle gloire n'acquit-il pas en levant son bras, et en brandissant son glaive contre les cités* (1) *?* Cette gloire ne sera pas celle de M. Fillion : nature tranquille et studieuse, il n'est point né pour la bataille.

Mais de Caleb fils de Jéphoné, le second explorateur fidèle, il est écrit : *Le Seigneur donna la force à Caleb; et la vigueur lui resta jusqu'en sa vieillesse, pour qu'il pût monter jusqu'au pays élevé* (2). Que la vigueur d'esprit qui caractérise M. l'abbé Fillion lui reste jusqu'en sa vieillesse : la science et ses amis en profiteront avec lui. Qu'il lui soit aussi donné, comme délassement entre ses labeurs, de voir de ses yeux et de toucher de ses mains, le sol sacré de la Palestine. Ce sera, comme Caleb fils de Jéphoné et prince d'Hébron, *monter jusqu'au pays élevé*.

Augustin LÉMANN.

Le général de Sonis d'après ses papiers et sa correspondance, par Mgr BAUNARD, recteur des Facultés catholiques de Lille, 1 vol. in-8°. Paris, Poussielgue.

Après les suffrages unanimes de la presse catholique (et avec plus d'éloquence encore), plus de vingt éditions rapidement écoulées témoignent hautement du mérite singulier de ce beau livre. C'est à MM. les officiers de l'armée française que son éminent auteur, si honorablement connu dans les lettres chrétiennes, a eu l'inspiration de dédier la vie de ce noble soldat de la France et du Christ : *miles Christi*. Toutefois, la lecture de cet ouvrage sera intéressante et bienfaisante pour tous. Car dans ce fier soldat, il y a d'abord un homme, et quel homme ! un homme à

(1) *Ecclésiastiq.*, XLVI.
(2) Ibid.



l'intelligence ferme et nette, au vif esprit, à l'âme profonde, éprise d'idéal, de poésie, d'infini : dès l'âge de six ans, par une belle nuit, sous le ciel éclatant des Antilles, de Sonis se plaît à interroger d'un regard ému tant d'étoiles silencieuses et brillantes ; il sent battre son cœur à l'aspect de ces merveilles, et il fait monter à Dieu, pour la première fois de sa vie, le pur hommage de ses adorations enfantines. Vers le même temps, il aime à égarer sur la mer, dont il ne peut détacher ses yeux, de longs regards qui remplissent son âme d'une indéfinissable tristesse. Plus tard, jeune officier, sous ce ciel religieux d'Afrique où Cicéron a placé le songe de Scipion, il n'eût pas échangé sa cabane contre un château, et cela, écrit-il, à « cause de l'admirable panorama que je découvre de mes fenêtres. Tu ne peux rien imaginer de plus beau. A ma gauche, j'ai Alger, devant moi la plage et le camp de Mustapha, et, à droite, les montagnes de la Kabylie et de l'Atlas. Enfin, tout cela est borné par une mer sans limites, toujours couverte de navires qui se croisent en tous sens.

« Aussi, que de moments je passe à ma fenêtre! c'est surtout le soir que j'aime à rêver et à méditer. Quand cet admirable spectacle s'embellit encore de l'éclat des étoiles, et que je vois cette belle nature éclairée par la lune, je me sens pris d'une de ces tristesses que l'on ne sait pas définir. Combien alors je me vois petit en présence de cette gigantesque nature ! Je n'ai jamais mieux senti mon néant, mais aussi je n'ai jamais mieux espéré dans la miséricorde infinie de ce Dieu qui ne nous a faits si petits que pour nous exciter à nous élever vers lui, en nous tendant la main. »

Et à côté de cette poésie, quelle tendresse ! Comme il aime les siens, cette épouse si dévouée, ces douze enfants objets de tant de sollicitudes, ce petit nombre d'amis sûrs et fidèles, cette sœur carmélite dont il ne parle jamais qu'avec un accent ému et attendri ! Et puis de quelles vives et généreuses sympathies n'entoure-t-il pas tout ce qui souffre, et ses pauvres blessés, et les opprimés du désert, et sa coupable et malheureuse et toujours bien-aimée patrie! Le beau, ici, c'est que toute cette tendresse n'enlève rien à la force. De Sonis est, avant tout, un caractère : « on en a peu vu de pareils, dit justement son historien, même en des âges meilleurs. » Ce contemplatif est un homme d'action, résolu entre tous ; ce tendre est un vaillant, c'est parfois presque un téméraire. Cette âme si délicate et si fine est trempée

comme une lame de Tolède et un acier de Damas; disons mieux (parce qu'elle est toute chrétienne), comme le fer de nos antiques preux, d'une Jeanne d'Arc ou d'un Bayard, comme l'épée d'Olivier, Hauteclaire, sœur de Durandal, dont la beauté ne nuisait en rien à la force, et qui frappait de si grands coups, quoique *la poignée en fût d'or et le pommeau de cristal.*

De Sonis est l'homme du devoir quand même : il va droit à Dieu, sans dévier ; comme le boulet de ses batteries, rien ne l'arrête, ni le respect humain, ni les calculs intéressés, ni les appréhensions de l'avenir, ni le souci de sa santé et de sa vie, dès que la conscience ou l'honneur a parlé. On le voit, au temps de ses campagnes d'Afrique, parcourir sans cesse les plaines et les déserts, plus vite que les meilleurs cavaliers arabes, faire trente-six lieues en quatre heures, galoper des journées entières, à jeun, pour observer la stricte loi du carême. Plus tard, à la sanglante journée de Solferino, il se trouve dans son élément, au milieu des boulets et des balles, et il peut écrire le soir, à sa sœur carmélite, qu'il ne croit pas avoir perdu un seul instant dans la mêlée le souvenir de la présence de Dieu. Quant à Loigny, qui n'a lu avec des larmes d'admiration le récit de cette charge héroïque, sublime, où, sous la bannière du Sacré Cœur, pour la France et pour Dieu, de Sonis se jette avec trois cents zouaves, les zouaves de Pie IX, sur deux mille ennemis ? où il voit tomber à ses côtés cent quatre-vingt-dix-huit de ses compagnons, et dix de leurs officiers sur quatorze, où il tombe enfin lui-même, la cuisse brisée d'un coup de feu en vingt-cinq morceaux, l'autre jambe gelée, pour rester là ensuite, une nuit entière, une froide nuit de décembre, tout autre, hélas ! que les belles nuits étoilées de son enfance aux Antilles, glacé, perdant son sang à flots, se voyant mourir peu à peu, sans secours, loin des siens, offrant mille fois sa vie pour le salut de la France, enfin méritant de goûter, jusqu'au sein des plus atroces douleurs, des consolations ineffables ?... Plus tard, devant la commission d'enquête, quand il lui faudra déposer de sa noble conduite, l'humble héros, arrivé à la charge de Loigny, « s'arrêtera silencieux devant sa propre gloire », et on ne trouvera pour tout dire que trois mots d'un laconisme sublime... Et pourtant quelle scène ! Je cherche en vain dans nos annales quelque chose de pareil à cette journée, à cette longue nuit surtout ; la légende seule me fournit Roland mourant à Roncevaux, rêvant de douce France, et soutenu dans son agonie par les Anges. La Reine des Anges,

elle, vint consoler son fidèle serviteur à Loigny, comme elle voudra plus tard recueillir son dernier soupir au jour même de sa glorieuse Assomption. De Sonis méritait ces faveurs, car c'était plus qu'un héros : c'était un *saint*.

Ici que d'admirables leçons, que d'exemples plus merveilleux encore nous offrirait la vie du général ! Foi simple et vive, humilité sincère, droiture sans égale, piété ardente et tendre, zèle apostolique, charité compatissante envers le prochain, abandon à la Providence dans les revers, patience invincible au milieu des épreuves grandissantes et des croix multipliées, enfin détachement universel et brûlant amour de Dieu : voilà quelque chose de la belle âme du général de Sonis : le reste, le meilleur, est le secret de Dieu jusqu'au jour des révélations éternelles. Mais, en attendant, pour notre édification, que de traits admirables! C'est sa tendre dévotion au Sacré Cœur de Jésus auquel il renouvelle sa consécration tous les jours, son culte fervent pour la sainte Eucharistie, qu'il ne pouvait recevoir parfois en Afrique qu'au galop de son cheval, si l'on peut ainsi dire ; c'est sa filiale confiance en Marie et Joseph tant de fois merveilleusement récompensée ! C'est ce désintéressement absolu, cet amour de la discipline militaire qui lui faisait dire, à lui général de division : « Si le sous-officier qui monte la garde à ma porte était nommé demain ministre de la guerre, je lui obéirais sans hésiter. » C'est cette vaillante épée, son seul orgueil, sa seule richesse, qu'il brise un jour par délicatesse de conscience et d'honneur, brisant son cœur du même coup ; ce sont enfin toutes ces admirables lettres à sa famille, à ses amis, à ses parentes du cloître, à sa sœur bien-aimée surtout, quoique son humilité trop jalouse nous ait ravi d'avance le plus précieux du trésor. Vraiment, sous ce brillant uniforme du général, il y avait plus qu'un grand chrétien, il y avait, comme en saint Louis, son patron, une âme de moine, d'apôtre et de saint, une âme docile à Dieu, livrée tout entière à la grâce, vivant de cette vie intérieure, surnaturelle et divine, la plus réelle et la meilleure, et qui manque tant à la génération contemporaine ; cette vie dont Jésus-Christ est pour nous la source et le parfait modèle et que le Saint-Esprit verse sans cesse en tout homme de bonne volonté. De Sonis était un de ces hommes de générosité parfaite qui ne refusent rien à Dieu et que Dieu se plaît à combler de ses dons. Dès sa jeunesse, il avait promis au divin Maître qu'aidé de sa grâce il ne

lui refuserait rien. C'était une de ses maximes que lorsqu'on se met à aimer Dieu, on ne peut point l'aimer assez.

Voilà pourquoi Dieu l'a conduit par la main à travers tant d'événements, de pays, d'hommes et de choses jusqu'aux plus hauts sommets du Calvaire et sans doute du ciel; voilà pourquoi la vie de ce soldat pourrait être lue avec fruit, même par une Carmélite; voilà pourquoi nous voulons espérer une fois de plus au relèvement de la France : Dieu, qui « ne laisse se perdre ni une goutte de nos sueurs, ni une goutte de sa rosée », Dieu ne laissera pas ce grand exemple stérile. Non, non, le sang de notre vieille France n'est pas si épuisé que le disait tristement notre saint général, puisqu'il produit encore des saints Louis, et qu'à de si nobles existences ne manquent ni les panégyristes ni les admirateurs.

Ce livre nous semble appelé à produire beaucoup de bien : on ne respire pas impunément, surtout en France, l'atmosphère contagieuse de l'héroïsme et de la sainteté, et Mgr Baunard a raison d'affirmer dans sa préface qu'il n'a jamais rien écrit qui fût plus propre à relever les âmes que cette histoire.

Écrit d'après les papiers intimes et les lettres du général, ce récit est alerte, simple, attachant, comme son héros. L'auteur a la modestie et le talent de disparaître à peu près complètement. Les lecteurs de ce temps, gens pressés, sevrés trop souvent de naturel, sauront gré à Mgr Baunard de ce livre rapide, composé sans recherche et tout rempli d'une onction vivifiante. On conseillait, je crois, à saint François de Sales, après son *Introduction à la vie dévote*, de ne plus écrire, de peur de n'atteindre jamais à la hauteur de son premier ouvrage; mais, quand il eut produit le *Traité de l'amour de Dieu*, on le supplia de ne plus cesser d'écrire. C'est ce dernier vœu que plus d'un lecteur de l'édifiante histoire du général de Sonis se permettra de formuler en achevant le livre, et ce vœu, on nous le fait espérer, sera exaucé prochainement. Oui, cette vaillante plume ne voudra se reposer du labeur d'aujourd'hui qu'en menant à bon terme quelque labeur nouveau. C'est encore une manière d'apostolat, et non la moins efficace ni la moins nécessaire en nos temps, que cette discrète prédication du bon livre. Autant que ses aînés, et plus encore peut-être, en attendant quelque nouveau jeune frère, le général de Sonis parlera aux âmes de notre chère France et de Dieu! Nous l'avançons sans crainte, quiconque aura seulement ouvert ce livre, éprou-

vera la vérité de cette parole du général de Charette, l'émule de notre héros en vaillance chrétienne : « Impossible, disait-il un jour, impossible d'avoir passé un quart d'heure avec le général de Sonis sans sortir d'auprès de lui plus soldat et plus chrétien. »

Et. FAUGIER.

Sur l'Introduction de Diodore de Sicile, observations de Mgr Nicolo MARINI, camérier secret participant de Sa Sainteté Léon XIII. In-8°, 37 p. Sienne, Bernardino éditeur.

Des considérations très belles sur l'utilité de l'histoire ouvrent l'intéressant ouvrage de Diodore de Sicile si connu sous le nom de Bibliothèque historique. Bossuet et Rollin n'ont guère fait que le commenter en y ajoutant l'élévation morale que donne le christianisme. Mgr Marini, dans une brochure très étudiée, revient sur la matière et s'en occupe au point de vue des avantages qu'elle peut offrir aux apologistes chrétiens. Un passage surtout lui fournit le sujet de longues et subtiles discussions, et il croit y voir la doctrine de la Providence dans toute sa pureté. Comme nous ne partageons pas les vues de l'auteur, nous prenons la liberté de traduire les deux phrases de l'historien grec qui servent de fondement à toute l'argumentation :

« Comme les hommes participent à une commune origine, qu'ils sont séparés seulement par les temps et par les lieux, les historiens ont eu l'ambition de les réunir dans une seule et même communauté, devenant ainsi comme les ministres de la Providence divine. Celle-ci en effet ayant assujetti à des rapports communs et la disposition des astres que nous voyons, et les natures humaines, enferme dans un cercle continu tous les siècles, distribuant à chacun des êtres ce qui lui revient en vertu des lois de la destinée (1). »

La Providence telle que l'entend Diodore offre un singulier mélange de fatalisme et d'astrologie judiciaire. Elle gouverne le monde sans doute, elle distribue les biens et les maux, mais c'est en vertu des lois du destin. L'expression grecque ἐκ τῆς πεπρωμένης ne peut avoir d'autre sens. C'est en somme la vieille doctrine homérique avec une teinte de stoïcisme. Zeus est tout-puissant, mais sa volonté doit se conformer à la *Moira*. Il ne peut ni en modifier ni en retarder les décisions.

(1) Diod. liv. I, Procemium, c. 1.

Le meilleur commentaire d'un auteur c'est l'auteur lui-même. Diodore, quoiqu'il parle souvent des dieux, n'a pas l'air d'admettre l'existence de la divinité. Dans le chapitre 7 du livre premier, il explique la formation du monde par des combinaisons fortuites entre les éléments, il ne parle jamais de l'intelligence qui a organisé le monde, au sens d'Anaxagore, dont il reproduit les doctrines physiques. Il admet toutes les extravagances du transformisme. Les animaux sont nés de l'humidité et du limon de la terre, par l'influence de la chaleur. Puis l'homme apparaît, et peu à peu arrive à la civilisation; c'est l'idée de Lucrèce. L'existence d'une autre vie lui paraît un mythe et il ne reconnaît d'autre immortalité que celle qu'assure l'histoire. « Pour ceux qui, pendant leur existence, n'ont rien fait qui soit digne de mention, tout ce qui constituait la vie meurt avec le corps (1). »

Inutile de dire que nous sommes loin de nous associer aux éloges dithyrambiques prodigués à l'auteur grec par Mgr Marini. « C'est une merveille ! par la force de son intelligence, la sagacité de son esprit il s'est élevé au-dessus des préjugés de son temps, sans se laisser corrompre par les sophismes et les tromperies du siècle, il a su contempler d'un seul regard l'histoire entière de l'humanité, etc. » Nous croyons au contraire que les préjugés du temps ont laissé largement leur empreinte dans l'œuvre de Diodore. L'épicuréisme, l'athéisme, les superstitions orientales avaient pénétré à cette époque dans toutes les classes de la société romaine. Diodore en est l'écho assez fidèle. Ce n'est pas un génie de premier ordre. Bon écrivain, mais sans éclat, clair, limpide et assez diffus, il est incapable de saisir l'imagination par ces tableaux dramatiques si fréquents dans Hérodote ou dans Tite-Live. Il ne mérite pas le titre de père de la philosophie de l'histoire que Mgr Marini lui décerne avec tant de complaisance. Ce titre revient d'abord à Thucydide qui le premier est remonté jusqu'aux causes des événements, en déduit les conséquences, et cherche la loi derrière les faits. Polybe ensuite, en se plaçant sur un terrain exclusivement politique, a fait de la philosophie à sa manière. Diodore n'est rien moins que philosophe. L'idée d'une intervention divine dans le gouvernement des peuples ne lui appartient pas. Il la doit à Hérodote, où elle se montre à nous plus lumineuse et plus pure. « Dieu, dit Xercès, nous conduit, et sous ses auspices, nous marchons de succès en succès (2). »

(1) L. I, c. II.
(2) Herod., l. VII, c. VIII.



La franchise de cette critique donnera peut-être plus de prix aux éloges que nous croyons en toute justice devoir donner à l'auteur de la brochure. Nous reconnaissons volontiers qu'elle accuse de l'érudition, des recherches sérieuses. Il y a une certaine originalité et désinvolture qui la fait lire avec plaisir. Mgr Marini sait manier le syllogisme. Tant qu'il reste dans le domaine de la philosophie, il raisonne avec vigueur et précision. Mais il nous semble s'être mépris sur la pensée de Diodore, et une étude approfondie de l'ouvrage l'amènera sans aucun doute à d'autres conclusions.

Ph. Gonnet.

The Pope and the New Era, *being Letters from the Vatican in 1889*, by William T. Stead. In-12, 256 pages. — Cassel and Co, Londres, 1890.

Dans le premier chapitre de son livre, M. W. Stead déclare que, anglais, protestant et radical, il n'avait, lorsqu'il partit pour Rome en octobre 1889, afin d'étudier sur place la question romaine, aucune sympathie pour l'Eglise catholique ; que, tout au contraire, il la regardait comme rétrograde, réactionnaire, ennemie de toute liberté et de tout progrès scientifique. Il ne s'est pas converti, mais il reconnaît aujourd'hui que l'Eglise catholique possède une sagesse et une vertu surnaturelles, qu'elle est la plus grande force morale et sociale qui soit au monde.

Non seulement il est sympathique à la personne de Léon XIII, il est même plein d'admiration pour lui. C'est un grand pape, l'homme d'Etat qui de nos jours voit le plus haut et le plus loin, dont les aspirations sont les plus élevées. Si Léon XIII demande le rétablissement du pouvoir temporel, il désire encore avec plus d'ardeur remplir ce qu'il regarde comme la mission de la papauté : diriger le monde. Il veut réaliser en fait le titre qu'il porte de Pasteur des hommes. Personne ne peut être exclu de ce troupeau dont il a la garde et la direction ; ceux qui sont ignorants, il les instruira ; ceux qui sont égarés, il les ramènera au bercail, et tous il les conduira dans les sentiers de la paix.

Nous regrettons que la place nous fasse défaut pour retracer le tableau que fait M. Stead de la vie quotidienne du Pape, de son application aux affaires, de la netteté de ses conceptions, de la sagesse de ses décisions, de son indépendance de toute influence ambiante, des grandes qualités de gouvernement qu'il a déployées. Résumons seulement quelques-unes des vues que notre

auteur prétend lui avoir été exprimées par les hommes de l'entourage du souverain Pontife, par ses ministres, par ceux, en un mot, le mieux à même de connaître la pensée intime de Léon XIII. Il est bien entendu que nous laissons à M. Stead la responsabilité de ses renseignements.

Léon XIII demande le rétablissement du pouvoir temporel, mais il refuse tout appel aux armes pour atteindre ce but. S'il est obligé de quitter Rome, ce qu'il ne fera qu'à la dernière extrémité, c'est au pavillon anglais qu'il demandera asile et protection. Sur les affaires d'Irlande, il consultera les évêques de ce pays. On reconnaît qu'il y a anomalie entre la représentation au sacré Collège des diverses nations catholiques et leurs chiffres respectifs de population. L'Italie possède trente-deux cardinaux pour 28 millions de catholiques, et les autres nations vingt-huit cardinaux seulement pour 188 millions de catholiques. La question sociale préoccupe vivement le Saint-Père; il encourage l'établissement et le développement des associations ouvrières; il désire des réformes légales, adoucissant les charges qui pèsent sur le travailleur, restreignant les heures de travail par jour, accordant à l'ouvrier un jour de repos par semaine. Il veut un arbitrage international pour régler les différends entre les puissances. Enfin, quoique dans son discours aux pèlerins français le Pape ait parlé de la mission toute domestique de la femme, on n'est pas éloigné autour de lui de trouver juste et logique l'émancipation légale de la femme.

Nous n'avons nullement l'intention de recommander ce travail de M. Stead, comme reflétant exactement les pensées du Souverain Pontife ou de ses ministres, mais il nous a paru intéressant de relever les opinions et les jugements que pouvait exprimer sur le Pape et sur l'Eglise catholique un protestant anglais du dix-neuvième siècle finissant.

E. Jacquier.

Notre-Dame de Paris. *Mois de Marie,* prêché à Notre-Dame de Paris (1890) par M. André Fayolle, missionnaire apostolique, officier d'académie, aumônier du collège de Valence. — In-12, xvi-340 pages, orné d'un plan et de gravures. — Paris. Victor Lecoffre. Prix 3,50.

Après avoir admirablement célébré les louanges de l'auguste Mère de Dieu, saint Bernard s'écriait : *De Mariâ nunquam satis.* Les prophètes ont annoncé la Vierge qui devait enfanter.

L'Evangile a formulé un éloge divin, qui n'a plus cessé de grandir parmi les hommes. Les voix des Apôtres, des Pères et des Docteurs l'ont répété, en l'augmentant sans cesse. Tous les arts ont été appelés pour lui payer un tribut de louanges : la peinture, la sculpture, la musique ont déployé leur superbe éloquence. L'architecture n'est pas restée en retard. En France, trente-cinq cathédrales, sur quatre-vingt-six, sont actuellement dédiées à Notre-Dame. Combien d'autres, en perdant leur titre, lors de la réduction du nombre des évêchés, n'ont rien perdu heureusement de leur magnificence en l'honneur de Marie ! Et cependant il reste toujours à dire : *De Mariâ nunquam satis*.

La foi et l'amour des peuples ont appelé ces splendides monuments, le génie les a exécutés. Que de merveilles dans nos grandes églises de Chartres, Amiens, Reims, Rouen, Paris, entre beaucoup d'autres ! Le touriste en est surpris, l'artiste tombe en admiration.

Depuis que le protestantisme, le jansénisme sont venus désorienter les esprits, refroidir les cœurs, saper la vie chrétienne dans la société et dans la vie individuelle, ces « poèmes de pierre » ont été moins compris. Il serait peut-être plus juste de dire incompris.

Nos grands édifices ne sont pas seulement, en effet, de beaux vaisseaux, merveilleusement construits et ornés, ils sont plus encore de magnifiques discours. C'est ce que nous rappelle l'épigraphe du livre consacré, par M. l'abbé Fayolle, à *Notre-Dame de Paris* : LAPIDES CLAMABUNT. Pendant les trente et un jours du mois de Marie de l'année 1890, il a fait entendre le « cri » des pierres du superbe édifice en l'honneur de Marie.

Il en a montré l'ensemble et étudié les détails. Son livre est un commentaire de l'histoire humaine et du dogme catholique écrits sur la pierre, le marbre, le verre, le bois, le fer et l'acier. Tout était pour la gloire de Dieu et l'instruction du peuple dans ces travaux gigantesques, dirigés par ces « maîtres des œuvres », qui n'ont eu aucun souci d'écrire leur nom sur l'angle d'un marbre quelconque, attendant de Dieu seul leur vraie gloire. Les annalistes du XIIe siècle n'ont point trahi cette extrême modestie.

Ils eurent pour inspirateur un grand évêque du moyen âge, Maurice de Sully. D'une origine obscure, élevé par la charité, il était devenu professeur en renom, prédicateur célèbre et finalement évêque de Paris, successeur immédiat du fameux Pierre Lombard, le « maître des sentences ». Le pontife continua à

prêcher. Il composa même un recueil de sermons en langue vulgaire, en français du XIIe siècle ! à l'usage des curés de son diocèse.

La meilleure gloire de ce fils du peuple, que l'Eglise fit un de ses princes, est d'avoir conçu le plan de Notre-Dame de Paris. On dit qu'Alexandre III, réfugié en France, en posa la première pierre, en 1163. Elle devait être le magnifique épanouissement de l'architecture française, si improprement appelée gothique. N'est-elle pas à nous, et n'est-ce pas de chez nous qu'elle a rayonné en Allemagne, en Angleterre et ailleurs ? Ses flèches et ses voûtes, si hardiment jetées dans les airs, attestent un incomparable élan de la foi de nos pères. Elles demeurent l'irrécusable témoin de leur intelligence et de leur vigueur entreprenante. Quelle puissance supposent des œuvres aussi considérables, menées à bien par une société qu'agitait de toutes parts l'immense mouvement des croisades !

Mais si l'ensemble du monument est admirable, non moins belle est la synthèse doctrinale qui ressort des innombrables détails. On compte dans l'ornementation du monument quatorze mille têtes ou figures ! M. l'abbé Fayolle n'a-t-il pas cent fois raison de faire dire à l'architecte qui commença la construction de tant de merveilles : « Je veux que partout la pierre parle ; je veux qu'elle dise la création et la chute, le châtiment et l'espérance, la mère du genre humain et la Mère du Sauveur. Elle dira le Christ... Elle dira Marie... Elle dira le Juge suprême venant sur les nuées du ciel juger les vivants et les morts. »

L'auteur de *Notre-Dame de Paris* n'a pas pu tout dire. Il a soin de nous avertir que plus il avançait dans son travail, plus il le découvrait immense. Il a néanmoins, non sans succès, réveillé mille pensées et mille souvenirs qu'il est doux et qu'il est utile de méditer. Le champ reste vaste et la moisson est encore abondante pour ceux qui entreront dans la carrière après lui, s'il ne continue pas son œuvre, après avoir eu le mérite de commencer l'exploitation d'une grande mine pour l'instruction du peuple chrétien. Puisse-t-il avoir des imitateurs nombreux parmi ceux qui, dans nos belles églises chrétiennes, rompent à la foule le pain de l'enseignement chrétien !

Son livre est enrichi de plans et d'illustrations, permettant de suivre facilement la description du monument et les enseignements qu'il comporte.

En parcourant les pages de *Notre-Dame de Paris*, par M. Fayolle,

nous pensions souvent à notre belle église de Notre-Dame de Fourvière. A mesure qu'elle s'achève, nous voyons de plus en plus en elle un hymne et un cantique nouveaux en l'honneur de Marie. Non moins que nos chefs-d'œuvre d'autrefois, elle est un admirable ouvrage, longuement pensé et merveilleusement écrit par un homme dont la modestie a égalé celle des « maîtres des œuvres » du moyen âge et dont le génie a su donner, comme eux, à la pierre, au marbre, au fer, au verre une langue incomparable. Des prédicateurs surgiront, nous n'en doutons pas, qui feront pour Notre-Dame de Fourvière, à la grande satisfaction du peuple chrétien, ce que M. Fayolle vient de faire pour Notre-Dame de Paris. *Lapides clamabunt.*

Lucien Chosson.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, imprimeur de l'Archevêché et des Facultés catholiques de Lyon, rue Condé, 30.



L'APOSTASIE

DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Préambule.

Dans une lettre pastorale sur l'*éducation chrétienne*, S. E. le cardinal Manning s'est exprimé de la sorte :

« Considérant que la continuité, non de l'Eglise sans doute, mais des nations chrétiennes du monde, dépend de la tradition non interrompue de l'éducation chrétienne, toutes les forces de la Révolution anti-catholique sont dirigées contre elle. Si seulement le lien venait à être rompu, les nations catholiques détachées de la foi de leurs pères, s'en iraient à la dérive... La lutte sera décidée tout entière dans les écoles. C'est là que le Christ et l'Antechrist se rencontreront pour décider à l'image duquel les enfants seront formés, et par conséquent si les nations de l'avenir seront chrétiennes ou non. »

L'Esprit de Dieu a inspiré ces lignes. Oui, la lutte engagée se décidera dans les écoles. Et s'il devait se faire que l'apostasie des gouvernements devenant de plus en plus dominante, ils pussent, à leur gré, façonner l'enseignement public à leur image, l'Adversaire du Fils de l'Homme, à

l'heure que Dieu seul connaît, trouverait dans les générations futures un monde tout préparé à le recevoir et à le servir.

Chose singulière, lorsque celui qui a été surnommé l'*Antechrist de l'Ancien Testament*, Antiochus Epiphane, fut sur le point de se manifester, une secte juive lui avait déjà préparé un milieu. Maîtresse du pouvoir qu'elle avait escaladé, cette secte avait paganisé l'enseignement à Jérusalem et entraîné une partie notable du sacerdoce mosaïque aux exercices militaires de la palestre (1). Il en était résulté la dégradation de la société juive par la formation d'une jeunesse impie, et la désorganisation du culte par l'abaissement du sacerdoce. L'Antechrist de l'Ancien Testament fut à la fois le complément et le châtiment de cet état d'iniquité.

Serait-ce de la même manière que se préparerait, au sein des nations chrétiennes, le milieu de l'Antechrist du Nouveau Testament? Léon XIII a donné cet avertissement qu'on ne saurait trop méditer: « La nation des Juifs était comme une ébauche du peuple chrétien, et les vicissitudes de leur ancienne histoire ont souvent été l'image prophétique de ce qui devait se réaliser plus tard, avec cette différence que la Bonté divine nous a enrichis et comblés de bienfaits plus considérables, et que les péchés des chrétiens sont marqués au cachet d'une plus coupable ingratitude (2). »

La question qui se pose, est donc celle-ci :

Les nations chrétiennes, et notamment la France, sont-elles entraînées à l'apostasie par un enseignement public apostat? et cet enseignement public apostat leur est-il imposé par une secte, ainsi qu'il le fut autrefois à Jérusalem?

Hélas! nous serons obligé de répondre affirmativement, comme on ne le verra que trop par la suite de cette étude.

(1) Voir notre opuscule *l'Antechrist de l'Ancien Testament* (la paganisation de l'enseignement, les prêtres à la palestre). Librairie Lecoffre, Paris.

(2) Encyclique *Sapientiæ christianæ*, 10 janvier 1890.

C'est la France, parmi les nations chrétiennes, que, pour le moment, nous y envisagerons plus spécialement. Une heure solennelle et peut-être décisive dans son histoire, va bientôt sonner pour elle. C'est, en effet, en cette présente année 1891, que doit s'achever la laïcisation des écoles publiques congréganistes de garçons, qui aux termes de l'article 18 de la loi du 30 octobre 1886 « devra être complète dans le laps de cinq ans après la promulgation de la dite loi ».

Or le délai expire en octobre 1891.

Il importe donc de déchirer les voiles et de montrer sans ambages ce qui se prépare en France.

§ I

La secte d'apostasie et ses injonctions pour l'établissement d'un enseignement public apostat.

Qu'il existe aujourd'hui une secte d'apostasie dont le but final et authentique est de déchristianiser les nations, c'est une chose notoire prouvée par les faits aussi bien que par les dénonciations du Saint-Siège.

Hier encore, dans sa dernière encyclique, Léon XIII l'a rappelé avec une suprême énergie : « Animées de l'esprit de Satan, dont elles sont l'instrument, les sectes dites maçonniques s'inspirent d'une haine mortelle, implacable, contre Jésus-Christ et contre son œuvre qu'elles s'efforcent par tous les moyens de détruire (1). »

Or parmi ces moyens de destruction, l'un des principaux, c'est l'établissement d'*un enseignement public apostat*.

Un si grand nombre de catholiques se trouvent encore à cet égard dans une telle illusion, que ce sera leur rendre service que d'apporter des preuves :

(1) Lettre encyclique, aux évêques, au clergé et au peuple d'Italie, 15 octobre 1890.



A. CIRCULAIRE SECRÈTE DU GRAND ORIENT D'ITALIE, DÉCEMBRE 1886 :

« L'instruction et l'éducation dans les écoles doivent être le souci quotidien des FF.·. MM.·. Ils doivent veiller à ce que, sauf les cas exceptionnels, on ne donne pas de titres aux personnes catholiques ou qu'on prévoit conserver des attaches catholiques. Il faut que les écoles municipales, asiles, collèges, lycées et écoles techniques, selon les circonstances, soient indifférents ou contraires au catholicisme et qu'on y enseigne les doctrines et les mœurs naturalistes et libres, étrangères à toute préoccupation religieuse. Les écoles supérieures doivent être au pouvoir des FF.·. M.·. ou de leurs alliés ; plus la lutte soutenue jusqu'ici a été faible, plus il est nécessaire qu'on commence à la mener avec hardiesse (1). »

N'est-ce pas l'injonction de l'apostasie ?

B. PROGRAMME ARRÊTÉ DANS LES LOGES DE PARIS, EN NOVEMBRE 1877.

1° « *Une fois le système de l'instruction gratuite et obligatoire établi et fonctionnant, on laïcisera les écoles communales, au besoin graduellement ;*

2° « *Une fois toutes les écoles communales laïcisées, on supprimera, par des mesures successives et progressives, les écoles congréganistes ;*

« 3° *Une fois la dernière école libre fermée, on matérialisera l'enseignement dans les écoles de l'Etat restées seules* .»

Ce sont là les termes mêmes des conclusions adoptées par les Loges.

(1) Publiée dans l'*Arco* de Palerme, le 5 décemb. 1886 et dans l'*Univers*, le 25 oct. 1889.

Et comme on demandait au F.·. Louis Blanc combien de temps la réalisation complète de ce programme prendrait, il répondit : « Trente ans. Il faudra quinze ans pour passer de l'instruction gratuite et obligatoire à l'instruction purement laïque dans toutes les écoles communales ; et il faudra quinze ans encore pour ruiner et fermer les unes après les autres les écoles congréganistes libres, soit par des mesures administratives, soit par des lois spéciales visant les congréganistes eux-mêmes sans paraître dirigées contre leurs écoles. C'est donc dans trente ans seulement que l'Etat restera seul maître de l'enseignement en France; je ne verrai malheureusement pas ce beau jour ».

Ces paroles ont été prononcées par le F.·. Louis Blanc à la Loge *l'Homme Libre* (1).

C. DISCOURS ET AVEUX.

« Si Marc-Aurèle, au lieu d'employer les lions et la chaise rougie, eût employé l'école primaire et un enseignement d'Etat rationaliste, il eût bien mieux prévenu la séduction du monde par le surnaturel chrétien... Celse n'enleva probablement pas un seul disciple à Jésus. Le sol n'avait pas été préparé par un bon ministre de l'instruction publique. » (F.·. Renan, *Marc-Aurèle*, 1882.)

« L'avenir appartient à la Maçonnerie.

Et l'avenir c'est l'instruction, c'est la vulgarisation de toutes les sciences ; l'avenir, c'est l'Université marchant côte à côte avec notre institution.

Universitaires, vous êtes les cadres d'une nouvelle génération, et sachez rester dignes d'une aussi noble mission que la vôtre. » (f.·. Edmond Gardien, *Monde Maçonnique*, décemb. 1882.)

(1) Léo Taxil : journal *la petite guerre*, 19 juin 1887.

« Lorsque Paul Bert a quitté la France pour la dernière fois, les causes qu'il avait défendues étaient triomphantes; il a pu voir l'instruction populaire *marquée de ce triple sacrement qu'il avait rêvé pour elle : la gratuité, l'obligation, la laïcité ;* l'instruction moderne commençait à associer la femme à ses bienfaits et *l'arrachait enfin à ces influences rétrogrades* que son éducation traditionnelle perpétuait dans la famille, et qui ont paralysé si longtemps l'essor et l'application définitifs de la démocratie et de la philosophie françaises.

Voilà l'œuvre fondamentale de notre temps. » (f.·. Berthelot, ministre de l'Instruction publique, aux funérailles civiles de Paul Bert, janvier 1887.)

« La République a élevé des écoles en face des églises. Elle va promulguer la loi nouvelle... Les instituteurs deviendront alors des fonctionnaires de l'Etat. » (f.·. Lockroy, ministre de l'instr. publiq., au banquet de l'Union des instituteurs de la Seine, juillet 1888.)

Qu'ajouter à ces paroles, à ces injonctions monstrueuses, pour en faire ressortir toute l'horreur ? L'épouvante vous saisit. Comme on sent le besoin de remercier et de bénir le veilleur infatigable, l'intrépide Léon XIII, pour avoir jeté ce cri d'alarme : « Les sectaires concentrent toutes leurs énergies et tous leurs efforts pour s'emparer de l'éducation de la jeunesse..., rien ne devant être plus efficace pour préparer à la société civile une race de citoyens tels qu'ils rêvent de la lui donner (1). »

La race rêvée par la secte des francs-maçons est donc celle des apostats. « *Pas de martyrs, mais des apostats,* » telle est la formule qui a été acclamée et adoptée dans les Loges. C'est principalement par l'enseignement qu'on espère y arriver. Nous allons l'établir, en commençant par l'enseignement primaire.

(1) Ency. *Humanum genus*, 20 apr. 1884.

§ II

Que toutes les nouvelles lois relatives à l'enseignement primaire public tendent à en faire une machine d'apostasie.

LOI DU 9 AOUT 1879 SUR LES ÉCOLES NORMALES.

TEXTE : « Tout département devra être pourvu d'une école normale d'instituteurs et d'une école normale d'institutrices suffisantes pour assurer le recrutement de ses instituteurs communaux et de ses institutrices communales. Ces établissements devront être installés dans le laps de 4 ans, à partir de la promulgation de la présente loi. »

BUT : Former un personnel enseignant à la ressemblance de l'Etat, c'est-à-dire un personnel d'apostasie obéissant aux injonctions de l'Etat. Paul Bert, qui fut le promoteur de cette loi, a dit : « En cet ordre de matières, il faut être prodigue de l'argent et avare du temps. »

LOI DU 27 FÉVRIER 1880 RELATIVE AU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

TEXTE. — Le conseil supérieur de l'instruction publique est composé comme il suit :

Le ministre, président ;

Cinq membres de l'Institut ;

Neuf conseillers, nommés par décret du président de la République en conseil des ministres ;

Deux professeurs du Collège de France ;

Un professeur du Muséum ;

Un professeur titulaire des facultés de théologie protestante ;

Deux professeurs titulaires des facultés de droit ;

Deux professeurs titulaires des facultés de médecine ;

Un professeur titulaire des écoles supérieures de pharmacie ;

Deux professeurs titulaires des facultés des sciences ;

Deux professeurs titulaires des facultés des lettres ;

Deux délégués de l'Ecole normale supérieure ;

Un délégué de l'Ecole normale d'enseignement spécial ;
Un délégué de l'Ecole nationale des Chartes ;
Un professeur titulaire de l'Ecole des langues orientales vivantes ;
Un délégué de l'Ecole polytechnique ;
Un délégué de l'Ecole des Beaux-Arts ;
Un délégué du Conservatoire des arts et métiers ;
Un délégué de l'Ecole centrale des arts et manufactures ;
Un délégué de l'Institut agronomique ;
Huit agrégés en exercice de chacun des ordres d'agrégation ;
Deux délégués des collèges communaux ;
Six membres de l'enseignement primaire ;
Quatre membres de l'enseignement libre, nommés par le président de la République sur la proposition du ministre.

But : Attribuer à l'Etat un plein pouvoir sur les programmes et sur la direction de l'enseignement par l'intermédiaire d'un Conseil suprême dont la majorité sera aux ordres de l'apostasie.

Qu'on en juge, en effet !

Rien de plus grave que les attributions de ce Conseil. Il aura à donner son avis ou à statuer en dernier ressort sur les questions les plus capitales :

Sur les programmes, méthodes d'enseignement, modes d'examen, règlements administratifs et disciplinaires relatifs aux écoles publiques ;

Sur les règlements relatifs aux examens et à la collation des grades ;

Sur les règlements relatifs à la surveillance des écoles libres ;

Sur les livres d'enseignement, de lectures et de prix qui doivent être interdits dans les écoles libres comme contraires à la morale, à la constitution et aux lois ;

Sur les règlements relatifs aux demandes formées par les étrangers pour être autorisés à enseigner, à ouvrir ou à diriger une école ;

Sur les jugements rendus par les conseils académiques en matière contentieuse ou disciplinaire ;

Sur les jugements rendus par les conseils départemen-

taux, lorsque ces jugements prononcent l'interdiction absolue d'enseigner contre un instituteur primaire, public ou libre ;

Sur l'interdiction du droit d'enseigner ou de diriger un établissement d'enseignement, prononcée contre un membre de l'enseignement public ou libre ;

Sur l'exclusion des étudiants de l'enseignement public ou libre de toutes les académies ;

Et pour toutes ces décisions d'où dépendront la vie ou la mort des écoles libres, l'orientation et le fonctionnement de l'enseignement à tous ses degrés, l'avenir intellectuel et moral de millions d'enfants et de jeunes gens ; pour toutes ces décisions, si graves, si délicates, souvent irréparables, on ne fera appel qu'à quatre membres de l'enseignement libre, triés encore par le chef de l'Etat, alors que la composition du conseil est de 58 membres : Dérision !

Assurément, à travers cette majorité officielle, se rencontrera, nous nous hâtons de l'espérer et de le reconnaître, plus d'une personnalité honorable et indépendante. Il s'en trouva même dans cet ancien Sanhédrin de Jérusalem, qui eut à statuer sur la personne et l'enseignement du Christ : Gamaliel, Nicodème, Joseph d'Arimathie. Mais, sous le joug de la pression officielle, la majorité sanhédriale statua selon les vues de l'apostasie !

LOI DU 16 JUIN 1881 RELATIVE AUX TITRES DE CAPACITÉ DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Texte : « Nul ne peut exercer les fonctions d'instituteur ou d'institutrice titulaire, d'instituteur adjoint chargé d'une classe ou d'institutrice adjointe chargée d'une classe, dans une école publique ou libre, sans être pourvu du brevet de capacité pour l'enseignement primaire. — Toutes les équivalences admises par le paragraphe 2 de la loi du 15 mars 1850 sont abolies. »

But : Rendre l'Etat maître absolu, par ses commissions d'examen, d'accorder ou de refuser les brevets, c'est-à-dire d'instituer, à son gré, un personnel d'apostasie, et d'entra-

ver le recrutement du personnel d'enseignement chrétien. Il n'aura qu'à refuser les brevets aux candidats congréganistes, sous prétexte d'incapacité ou d'insuffisance. C'est, comme l'a dit Mgr Freppel, « un monopole qui ne s'avoue pas ».

LOI DU 16 JUIN 1881 ÉTABLISSANT LA GRATUITÉ ABSOLUE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES.

TEXTE : « Il ne sera plus perçu de rétribution scolaire dans les écoles primaires publiques, ni dans les salles d'asile publiques. »

BUT : Remplir les écoles primaires d'apostasie, faire le vide dans les écoles primaires chrétiennes, les parents devant, surtout dans les pays pauvres et de montagne, envoyer de préférence leurs enfants là où il n'y aura rien à débourser.

LOI DU 28 MARS 1882 SUR L'OBLIGATION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

TEXTE. ART. 1er : « L'enseignement primaire comprend :

« L'instruction morale et civique ; la lecture et l'écriture ; la langue et les éléments de la littérature française ; la géographie, particulièrement celle de la France ; l'histoire, particulièrement celle de la France jusqu'à nos jours ; quelques notions usuelles de droit et d'économie politique ; les éléments des sciences naturelles physiques et mathématiques ; les éléments du dessin, du modelage et de la musique ; la gymnastique ; pour les garçons, les exercices militaires ; pour les filles, les travaux à l'aiguille.

L'article 23 de la loi du 15 mars 1850 est abrogé. (C'est l'enseignement religieux.)

ART. 4 : « L'instruction primaire est obligatoire pour les enfants des deux sexes âgés de six ans révolus à treize ans révolus ; elle peut être donnée soit dans les établissements d'instruction primaire ou secondaire, soit dans les écoles publiques ou libres, soit dans les familles. »

BUT : Deux visées sataniques : la première, exclure la

religion de l'école; la seconde, rendre obligatoires, pour des millions d'enfants des deux sexes, des écoles publiques où l'apostasie aura pris la place de la religion. Dans la plupart des cas, en effet, l'école publique apostate sera l'unique école de la commune. « J'ai écouté avec une religieuse attention, s'est écrié un sénateur républicain, tout ce qui a été dit par nos collègues sur ces graves questions de la gratuité, de la laïcité et de l'obligation. Pour moi, c'est un triangle de fer dans lequel la liberté est étouffée (1). » Il eût fallu ajouter : Et la foi aussi ! Quant au triangle de fer, c'est celui des Loges.

LOI DU 20 MARS 1883 SUR L'OBLIGATION DE CONSTRUIRE DES MAISONS D'ÉCOLE DANS LES CHEFS-LIEUX DE COMMUNE ET DANS LES HAMEAUX.

TEXTE : « Toute commune est tenue de pourvoir à l'établissement de maisons d'école au chef-lieu et dans les hameaux ou centres de population éloignés dudit chef-lieu ou distants les uns des autres de 3 kilomètres, et réunissant un effectif d'au moins 20 enfants d'âge scolaire.

« Lorsque la création d'une école aura été décidée, conformément aux lois et règlements, les frais d'acquisition, de construction et d'appropriation des locaux scolaires ou les frais de location de l'immeuble, ainsi que les frais d'acquisition du mobilier scolaire, constituent pour la commune une dépense obligatoire. »

BUT : Obliger chaque commune de posséder une ou plusieurs écoles primaires d'apostasie ; et, ce qui est le comble de la tyrannie, contraindre tous les habitants de ces communes à contribuer aux frais d'acquisition, de construction et d'appropriation de pareilles écoles, alors même qu'ils les réprouvent. On sommait les premiers chrétiens d'adorer des faux dieux, on ne les obligeait pas à en confectionner.

(1) M. Jouin.

LOI DU 20 JUIN 1885 RELATIVE AUX SUBVENTIONS DE L'ÉTAT POUR CONSTRUCTIONS ET APPROPRIATIONS D'ÉTABLISSEMENTS DESTINÉS AU SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

TEXTE. Ce texte étant trop long, nous le résumons dans la déclaration faite par le ministre de l'instruction publique, M. Goblet :

« La caisse pour la construction des écoles a cessé d'exister. La loi du 20 juin 1885 vient la remplacer. Une enquête a démontré la nécessité de nouvelles dépenses pour l'ensemble des constructions scolaires s'élevant à 460 millions. »

BUT : Eblouir par la rapidité et le confortable des constructions scolaires l'imagination des ouvriers et des paysans, pour les entraîner avec leurs enfants vers des écoles élevées, selon l'aveu de M. Lockroy, « en face des églises ».

LOI DU 30 OCTOBRE 1886 SUR L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

68 articles dont nous ne rapporterons que les principaux :

ART. 2 : « Les établissements d'enseignement primaire de tout ordre peuvent être publics, c'est-à-dire fondés et entretenus par l'Etat, les départements ou les communes, ou privés, c'est-à-dire fondés et entretenus par des particuliers ou des associations. »

BUT : Enlever légalement le titre d'écoles *libres* aux écoles chrétiennes, qualifiées désormais d'écoles *privées*. Mesure hypocrite, qui permettra un jour à l'apostasie de supprimer ces écoles plus aisément, sans avoir à encourir le reproche de *liberticide*.

ART. 9 : « ...L'inspection des écoles privées porte sur la moralité, l'hygiène, la salubrité et sur l'exécution des obligations imposées à ces écoles par la loi du 28 mars 1882. Elle ne peut porter sur l'enseignement que pour vérifier s'il n'est pas contraire à la morale, à la Constitution et aux lois.

« Toutes les classes de jeunes filles, dans les internats comme dans les externats primaires publics et privés, tenues soit par des institutrices laïques, soit par des associations religieuses cloîtrées ou non cloîtrées, sont soumises, quant à l'inspection et à la surveillance de l'enseignement, aux autorités instituées par la loi. »

BUT : Permettre à l'apostasie de se livrer légalement et régulièrement à l'espionnage, pour préparer avec plus de sûreté et d'une manière complète la suppression de l'enseignement primaire chrétien.

ART. 11 : « Toute commune doit être pourvue au moins d'une école primaire publique. »

BUT : N'excepter aucune commune dans l'entraînement à l'apostasie. C'est l'accomplissement de ce cri de l'impiété, au livre de la *Sagesse* : « *Qu'il n'y ait point de prairie où ne se signale notre luxure* (1). »

ART. 17 : « Dans les écoles publiques de tout ordre, l'enseignement est exclusivement confié à un personnel laïque. »

BUT : Mettre hors la loi et expulser de toutes les écoles publiques tous les frères enseignants, toutes les religieuses enseignantes. « Article oppressif, n'a pu s'empêcher de dire M. Jules Simon, article intolérant, injuste, tyrannique (2). » Peut-on attendre autre chose de l'apostasie ?

ART. 18 : « Pour les écoles de garçons, la substitution du personnel laïque au personnel congréganiste devra être complète dans le laps de cinq ans après la promulgation de la présente loi. »

BUT : Agir vite. Ce fut l'invitation de Jésus à Judas : « *Ce que tu fais, fais-le vite, quod facis, fac citius* (3). » Elle est retournée avec dérision contre les serviteurs du

(1) *Sagesse,* II, 8.
(2) Sénat, séance du 18 mars 1886.
(3) S. Jean, XIII, 27.



Christ. Mais tandis que Jésus ne faisait que permettre, et permettre (1) avec douleur; elle, l'apostasie, ordonne, et ordonne à bref délai. En cinq ans, tout le personnel chrétien aura dû être expulsé des écoles publiques de garçons. Si les religieuses enseignantes sont encore en partie tolérées, ce n'est que par calcul; en principe, elles sont déjà également expulsées.

Art. 25 : « Sont interdits aux instituteurs et institutrices publics de tout ordre les emplois rémunérés ou gratuits dans les services des cultes. »

But : Empêcher tout rapport entre les agents de l'enseignement primaire public et la vérité chrétienne. C'est le retour, sous une autre forme, à la crainte mentionnée par l'Evangile : « *Personne ne parlait librement de Jésus par crainte des Juifs* (2). » Fonctionnaires de l'apostasie, on vous a placés sous l'interdit, parqués sous le régime de la crainte.

Tel est, dans son ensemble et dans ses principaux articles, le régime scolaire actuellement en vigueur sur toute la surface de la France, le pays appelé autrefois très libre et très chrétien.

Toutes ces lois, sans exception, tendent à l'apostasie; nous l'avons montré.

Il y a eu, dans leur présentation devant les représentants du pays, une gradation si savamment calculée, qu'on peut la dire satanique.

Si de pareilles lois eussent été présentées toutes ensemble et d'un seul jet, la France tout entière, du nord au midi, se fût levée comme un seul homme, tant le but, qui est l'apostasie, eût paru notoire, révoltant, armant tous les cœurs et toutes les indignations.

La secte y a mis des intervalles et surtout des voiles.

Il importait d'arracher ces voiles.

(1) « Vox hæc non jubentis est, sed sinentis. » (S. Léon, *Serm.* VII, *de Passione.*)

(2) S. Jean, VII, 13.

Récapitulons maintenant toutes ces lois d'après leur vrai but :

On a formé des pépinières d'apostasie en créant les nouvelles écoles normales ;

On a institué un conseil suprême d'apostasie en remaniant le conseil supérieur de l'instruction publique ;

On a assuré la formation du personnel d'apostasie et l'extinction du personnel chrétien, en déférant à l'Etat seul la collation du brevet de capacité ;

On a dissimulé le venin de l'apostasie en le couvrant de l'appât de la gratuité ;

On a établi hypocritement l'apostasie dans l'école en laïcisant les programmes de l'enseignement primaire, c'est-à-dire en supprimant et en interdisant tout enseignement religieux dans l'école, sous prétexte de neutralité et de respect des consciences ;

On a universalisé l'apostasie, en obligeant chaque commune à avoir une école d'où l'enseignement religieux sera banni ;

On a doté l'apostasie en prodiguant les millions pour la construction de ses groupes scolaires ;

On a élevé sur le pavois l'apostasie en lui réservant le titre d'enseignement public, et en reléguant à l'écart l'enseignement chrétien sous la dénomination d'enseignement privé ;

On a conféré à l'apostasie le droit d'espionnage, en soumettant à l'inspection toutes les écoles chrétiennes, même celles dirigées par des religieuses cloîtrées ;

On a livré à l'apostasie non seulement des milliers d'écoles mais encore le droit des communes, en laïcisant, contre leur gré, le personnel de ces écoles, c'est-à-dire en expulsant les frères et les sœurs.

Si chacune des lois que nous venons de présenter avec son vrai caractère a pour but immédiat l'apostasie de l'enfance, le but ultérieur et plus général, n'est pas autre que l'apostasie de toute la nation française. C'est elle, en effet, qui est visée par le plan sectaire. L'inoculation lente, mais sûre, du poison d'apostasie dans les veines du fils de l'ouvrier, dans les villes, et dans celles du fils du paysan, dans les campagnes, devra, dans un temps qu'on espère

rapproché, avoir bouleversé et changé totalement le tempérament chrétien de la France. Nul n'a mieux fait ressortir ce côté anti-national des lois scolaires, qu'un des écrivains les plus distingués de l'*Univers*. Voici sa remarquable appréciation : « L'instruction laïque obligatoire est le fondement de la laïcisation de la société. Jusque-là l'entreprise révolutionnaire restait inachevée et inefficace. C'était beaucoup, sans doute, d'avoir introduit l'athéisme dans la loi, d'avoir sécularisé l'administration. La franc-maçonnerie pouvait se féliciter que le nom de Dieu fût proscrit de tous les actes officiels, qu'aucun hommage ne lui fût rendu par l'Etat, que tout élément religieux fût banni des services publics. Mais à chaque génération l'esprit public pouvait se renouveler et réagir contre l'influence gouvernementale. Dans chaque école, la jeunesse recevait l'enseignement chrétien et arrivait à la vie avec les idées et les pratiques de la foi. Partout on enseignait le catéchisme. L'école était le vestibule de l'église. Il n'y avait plus de croyance ni de prière publique de la nation, plus d'acte religieux du gouvernement; mais les jeunes générations apprenaient tour à tour à croire et à prier, et la foi se maintenait par l'éducation au cœur du pays. Tout était athée extérieurement dans l'Etat : la loi, l'administration, l'armée; mais au fond subsistait l'esprit catholique, et l'instruction première laissait assez de trace dans les âmes pour que l'influence religieuse, avec tous ses moyens d'action, pût les reconquérir, même après de longues années d'écart et d'oubli. Désormais chaque génération, obligée de subir l'enseignement d'Etat, sera élevée en dehors de toute religion, dans l'ignorance même de Dieu; désormais l'Evangile et le catéchisme, ces livres de la civilisation chrétienne, resteront fermés pour l'enfance; désormais, il n'y aura pas plus de prière à l'école obligatoire qu'à la caserne obligatoire; désormais l'instituteur ne parlera pas plus de Dieu aux enfants que le président de la République à la nation. Tout concordera, dans ce système d'athéisme universel (1). »

(1) Journal l'*Univers*, 3 avril 1887.

Cet avenir d'athéisme, de son vrai nom l'apostasie, est d'autant plus à redouter que le satanique régime scolaire lui prépare un facteur nouveau, un agent destiné à devenir redoutable : la femme apostate !

Le 20 avril 1878, le f.·. de Hérédia, vénérable de la loge l'*Etoile polaire*, à Paris, membre du Grand Orient et du conseil municipal de Paris, faisait entendre cet aveu : « La franc-maçonnerie ne fait que refléter l'opinion de la démocratie française ; elle résume toutes les aspirations de l'opinion républicaine ; elle n'a pas besoin d'avoir recours à la force et à la ruse, parce qu'elle ne se livre à aucun projet machiavélique ; *mais ce qu'elle veut conquérir avant tout, c'est la femme, parce qu'elle est la dernière forteresse que l'esprit d'obscurantisme oppose au progrès humain.* »

Quelques mois plus tard, le 6 août 1878, à Bordeaux, le V.·. F.·. Noirot, dans une conférence donnée à *la loge française des écossais et de l'amitié réunis*, précisait davantage : « Quel est le point d'appui que le XIXe siècle doit fournir au levier d'Archimède de la Maçonnerie ? Ma réponse est bien simple, mes FF.·., *c'est la femme !* Pourquoi ne lui fait-on pas connaître *plutôt les premiers principes de l'hygiène que ceux du catéchisme ?...* Sur les femmes qui comprennent la religion sans culte ni prêtre, le prêtre n'a pas de prise. Selon la tradition biblique, Jéhovah dit à Eve : *Tu écraseras la tête du serpent.* Notre devoir, mes F.·., notre devoir à nous, sentinelles avancées de la civilisation, est de montrer à la femme *où est le serpent* et de lui dire : Ecrase ! Morte la bête, mort le venin (1) ! »

C'est pour obéir à cette sommation des Loges que l'école primaire d'apostasie a été rendue obligatoire pour les filles comme pour les garçons.

« Le moment est vraiment unique dans l'histoire de France, a écrit M. Compayré. Tout ce que la Révolution avait rêvé se trouve réalisé dans nos lois (2). »

C'est vrai, le moment est vraiment unique dans l'histoire

(1) *La Chaîne d'union*, année 1878.
(2) G. Compayré, *Loi du 30 octobre 1886.*

de France ! Désormais, dans le dessein bien arrêté de lui enlever ce qui lui reste de foi catholique, va fonctionner d'une manière silencieuse une machine plus perfectionnée que cet instrument de torture, *la fille de Scavenger*, employé par la féroce Elisabeth contre ses sujets catholiques.

Appelée ainsi du nom de son inventeur, *la fille de Scavenger* ou « du boueur » consistait en deux arcs de fer, joints ensemble à l'une de leurs extrémités ; l'autre extrémité était recourbée en dehors, et, au moyen d'un anneau, ils formaient un cercle que l'on resserrait à volonté. Le patient se mettait à genoux sur la partie où les deux arcs se réunissaient ; le bourreau affaissait la tête et la poitrine ; il pesait de tout son poids sur le corps ; il le refoulait aussi bas que possible, et tout à coup il fermait les arcs par leur extrémité recourbée. Le patient devenait à l'instant même une espèce de boule qui ne trahissait l'humanité que par le sang jaillissant de ses narines, de ses mains et de ses pieds (1).

La fille de Scavenger est installée parmi nous ; c'est l'ensemble des lois scolaires appliquées à l'âme des enfants. La nouvelle machine comprime ces âmes, elle les broie, pour en faire jaillir, pour en faire sortir toute idée de Dieu.

L'affreux mécanisme étend d'année en année son horrible compression et, savamment, resserre ou détend ses ressorts.

Voyons-le fonctionner.

§ III

Fonctionnement de la machine : les préposés.

C'est à partir de l'année 1879 que l'apostasie par l'enseignement primaire public a graduellement poursuivi, en France, son œuvre d'étouffement de la foi chrétienne dans l'âme des enfants.

(1) Lingard, *Hist. d'Angleterre,* Paris, 1876, t. VIII, pag. 595-596.

Nous ne nous servirons que de rapports presque exclusivement officiels, dans les descriptions qui vont suivre.

1° LES PRÉPOSÉS A LA MACHINE

1° LEUR FORMATION DANS LES ÉCOLES NORMALES. — D'après la dernière statistique de l'enseignement primaire, il existait en France, au commencement de 1887, « 89 écoles normales d'*instituteurs*, fréquentées par 5,443 élèves-maîtres; et 81 écoles normales d'*institutrices*, fréquentées par 3,544 élèves-maîtresses, soit en tout 8,987 aspirants à l'enseignement (1).

A cette époque, un seul département, Oran, n'avait pas encore d'école normale d'instituteurs.

Huit départements n'avaient pas encore d'école normale d'institutrices. C'étaient : les Alpes-Maritimes, l'Aveyron, la Creuse, l'Eure, l'Indre, le Tarn, le Var et Constantine (2).

Mais, dès la fin de cette même année 1887, il ne subsistait presque plus aucun vide, ainsi qu'en fait foi le rapport de M. Fallières, ministre de l'instruction publique, au président de la République :

« En exécution de la loi du 9 août 1879, il a été créé, de 1882 à 1887, sept écoles normales d'instituteurs et quarante écoles normales d'institutrices dans les départements non encore pourvus de ces établissements. A la fin de l'année 1887, le nombre des écoles normales était de 172, dont 90 pour les instituteurs et 82 pour les institutrices (3). »

Il a donc été créé en France, de l'année 1879 à l'année 1887, 172 arsenaux d'apostasie, où les instituteurs et les institutrices qui s'y sont formés ont reçu et accepté l'injonction de ne jamais parler aux enfants qu'ils auront à ensei-

(1) *Annuaire de l'enseignement primaire*, publié sous la direction de M. Jost, inspecteur général de l'instruct. publiq., 1889, p. 235.

(2) Comparer *annuaire* 1889, p. 235 et *annuaire* 1888, p. 344.

(3) Rapport de M. Fallières, ministre de l'instruction publique, au président de la République (5 juin 1889) sur la statistique quinquennale de l'enseignement primaire, de 1882 à 1887.

gner, ni de Jésus-Christ, ni de l'Eglise, pas même de Dieu! Pareille énormité ne s'était encore rencontrée chez aucun peuple. Et cependant on a osé écrire cet éloge : « La France peut être fière de ses écoles normales, et avoir confiance dans l'avenir de son éducation primaire nationale (1). » Blasphème !

2° NOMBRE DES PRÉPOSÉS EN ACTIVITÉ DE SERVICE. — Il est énorme : plus de cent mille !

En effet, dans son rapport de 1887 au président de la République, M. Fallières disait :

« Le nombre total des maîtres ou maîtresses des écoles publiques... y compris les écoles maternelles... est en 1887 de 103,008... Sur ce nombre, 18,056 congréganistes appartiennent encore à l'enseignement public (2). »

A cette époque, les 103,008 préposés se décomposaient, d'après l'*Annuaire de l'enseignement primaire* (3), de la manière suivante :

Instituteurs laïques	51,173
Instituteurs congréganistes	3,074
Institutrices laïques	27,182
Institutrices congréganistes	14,371
Personnel des écoles maternelles	7,208
Total	103,008

Depuis l'année 1887, le nombre des préposés s'est encore accru, l'annuaire de 1889 le portant à 98,769 dans les écoles publiques, à près de 8,000 dans les écoles maternelles (4).

Il résulte de cette statistique que, dès l'année 1887, la machine d'apostasie s'est trouvée desservie, sous le couvert d'une neutralité hypocrite et chimérique, par 103,008 préposés à l'étouffement de la foi, le silence seul de l'instituteur et de l'institutrice ayant été, dans un grand nombre de cas, une façon de nier la religion et de la mépriser.

(1) *Les écoles normales primaires de France*, par M. Lesseyne, inspecteur général de l'enseignement primaire, Paris, 1891.
(2) Fallières, *Rapport au président de la République*.
(3) Jost, *Ann. de l'enseign. prim.*, 1887, p. 236-237.
(4) Jost, *Ann.*, 1889, p. 231.

Sur ces 103,008 préposés à la machine, 18,056 y ont figuré avec le rôle du charitable Cyrénéen sur la voie si douloureuse du Calvaire. Ce sont les instituteurs et institutrices congréganistes tolérés pour un temps, soit dans les écoles publiques, soit dans les écoles maternelles. Que sur ceux-là la bénédiction de Jésus-Christ s'étende avec abondance! C'est encore Lui qu'ils ont consolé et secouru dans la personne de ces petits enfants !

A côté de ces dix-huit mille, d'autres préposés ont figuré, faisant, selon le mot de M. Goblet, une transaction entre les exigences de l'Etat et celles de leur conscience. Ce sont d'anciens instituteurs, pour la plupart chrétiens, qui tenaient à conserver leurs fonctions. Sur eux aussi, la miséricorde divine ne refusera pas de descendre, leur silence sur Dieu et sur son Christ, exempt de toute impiété volontaire, ayant été plutôt celui de ces pauvres gens dont l'Evangile fait mention : *Personne ne parlait librement de Jésus, par crainte des Juifs* (1).

Mais, selon une juste remarque, faite tout dernièrement, « peu à peu ces anciens maîtres disparaissent, emportés par la mort, par la vieillesse ou par des mises à la retraite prématurées, et trop souvent sont remplacés par de jeunes libres penseurs, désireux de prouver leur dévouement aux doctrines nouvelles, de plaire à leurs chefs et de vaincre par leur zèle antireligieux les lenteurs de l'avancement hiérarchique. On peut donc prévoir le moment où toutes les écoles publiques seront, comme les hautes fonctions gouvernementales, aux mains de la franc-maçonnerie, et où les enfants y recevront une éducation, non plus neutre entre le bien et le mal, mais ouvertement mauvaise et funeste (2). »

Un exemple entre mille, le dernier en date :

(1) *S. Jean*, VII, 13.
(2) E. Keller, Bulletin de la Société générale d'éducation, 15 janv. 1891, page 18.

« Viricelles, le 3 janvier 1891.

« Monsieur,

« Je suis un pauvre ouvrier, père d'une nombreuse famille, forcé d'envoyer un de mes enfants chez un laïque en classe.

« Mon fils a l'habitude de porter un catéchisme dans sa poche, pour aller au catéchisme à onze heures du matin, fait par M. le curé. Dans la matinée, l'instituteur Durif a aperçu ce catéchisme à mon enfant : peut-être l'avait-il tiré de sa poche en tirant son mouchoir de poche.

« Ce monsieur pas gêné se lève, lui adresse quelques paroles, en même temps lui arrache son catéchisme et le met brûler. Un moment après, pendant la récréation, il demande à l'enfant d'un air moqueur : » Est-ce que le catéchisme brûle toujours ? »

« De tous ces enfants, plusieurs sont venus chez nous nous dire : « Le maître d'école a fait brûler le catéchisme « de votre garçon. » Ils en avaient tous l'air indigné.

« Un père à Viricelles (Loire). »

Suit la signature (1).

Tout commentaire serait superflu à côté de cet humble et navrant récit. Arracher un catéchisme aux mains d'un pauvre enfant qui n'a ni la force physique ni l'indépendance voulue pour le défendre ; jeter au feu un livre qui parle de Dieu, de Jésus-Christ, de l'Eglise, voilà désormais les titres de gloire d'un préposé à la machine d'apostasie !

§ IV

Fonctionnement de la machine : les victimes.

Quatre questions se posent à leur égard :

Où fonctionne la machine d'apostasie ?

(1) Lettre publiée par le *Nouvelliste* de Lyon, 7 janvier 1891.

De quelle manière a-t-elle été établie ?
Combien d'enfants lui sont-ils livrés ?
Par quels moyens se les procure-t-on ?

1° OU FONCTIONNE LA MACHINE. — La réponse à cette première question nous est en partie fournie par le rapport de M. Fallières.

« En France (Algérie non comprise), dit ce rapport, le nombre des écoles primaires publiques dirigées par des laïques s'élève, en 1887, à 57.611, soit par suite de la substitution d'un personnel laïque à un personnel congréganiste, soit par la création d'écoles nouvelles.

« Le nombre des écoles primaires publiques dirigées par les congréganistes s'est abaissé à 9.097 par suite de l'application des lois (1). »

C'est donc un premier chiffre de 57.611 + 9.097 = 66.708 qui nous est fourni par le ministre.

Un second chiffre, omis dans le rapport, celui des écoles primaires publiques existant en Algérie à cette époque, nous est communiqué par l'Annuaire de l'enseignement primaire en 1887. « En Algérie, y est-il dit, le nombre des écoles primaires publiques s'élève à 747 (2). »

Mais un troisième chiffre, celui des écoles maternelles publiques, également passé sous silence dans le rapport ministériel, doit être ajouté aux deux précédents. Il s'élevait, en 1887, à 3.721, d'après le témoignage de l'Annuaire (3).

C'est donc dans un nombre d'écoles publiques déjà élevé à 66.708 + 747 + 3.721 = 71.176 que la machine d'apostasie fonctionnait dès 1887.

Mais, depuis 1887, ce chiffre s'est encore accru par la création d'écoles et de classes nouvelles, qui ont été confiées à un personnel laïque.

En voici la statistique d'après le *Journal officiel* (4) :

(1) *Rapport au président de la République.*
(2) *Annuaire de l'enseignement*, 1887, p. 235.
(3) *Annuaire*, 1888, p. 340.
(4) *Journal officiel*, 28 décemb. 1888 ; 21 mai 1890 ; 9 janv. 1891.

Du 1er novembre 1887 au 31 octobre 1888.

1° Écoles de garçons ou mixtes.	Ecoles	139
	Classes	325
2° Écoles de filles.............	Ecoles	115
	Classes	295
3° Écoles maternelles.........	Ecoles	40
	Classes	80
	Total.....	994

Du 1er novembre 1888 au 31 octobre 1889.

1° Écoles de garçons ou mixtes.	Ecoles	116
	Classes	294
2° Écoles de filles.............	Ecoles	115
	Classes	309
3° Écoles maternelles...	Ecoles	36
	Classes	135
	Total.....	1005

Du 1er novembre 1889 au 31 octobre 1890.

1° Écoles de garçons ou mixtes.	Ecoles	65
	Classes	135
2° Écoles de filles.............	Ecoles	55
	Classes	155
3° Écoles maternelles..........	Ecoles	15
	Classes	26
	Total.....	451

L'addition des trois totaux 994 + 1.005 + 451 = 2.450. Ce sont donc 2.450 écoles ou classes nouvelles qui ont été créées du 1er novembre 1887 au 31 octobre 1890.

Qu'on ajoute ce chiffre à celui de 71.176 qui représentait les écoles publiques existant déjà en 1887, et l'on aura, comme total des écoles où fonctionne actuellement la machine d'apostasie, le nombre de 73.637.

Devant un pareil chiffre on se demande avec terreur ce

qu'il en sera, en France, de la foi des familles, après une ou deux générations.

2° De quelle manière la machine a-t-elle été introduite ? — De deux manières :

Obligatoirement, dans toutes les écoles primaires publiques dirigées par des instituteurs et des institutrices laïques, en vertu de la loi du 18 mars 1882, proscrivant l'enseignement religieux.

Obligatoirement, en vertu de la dite loi, puis violemment, par la laïcisation, dans les écoles primaires publiques dirigées par des instituteurs et des institutrices congréganistes. Toutes les laïcisations d'écoles, accomplies pour la plupart contre le gré des communes, ont eu, en effet, pour véritable but, l'établissement plus sûr et plus intégral de la machine d'apostasie.

Voici, année par année, à partir de 1878, le bilan de ces spoliations d'écoles :

Ecoles primaires congréganistes publiques existant en France au 1er Octobre 1878 :

Ecoles de garçons et mixtes.	3.215
Ecoles de filles	9.785
Total. .	13.000

Ce qu'il en reste :

	Au 1er oct. 1882	Au 1er oct. 1883	Au 1er oct. 1884	Au 1er oct. 1885	Au 1er oct. 1886	Au 1er oct. 1887	Au 1er oct. 1888	Au 1er oct. 1889
Garçons et m.	2.415	2.244	2.102	1.917	1.807	1.635	1.461	(1) 1.385
Filles ...	8.850	8.572	8.346	7.983	7.819	7.462	7.091	6.097
Totaux..	11.265	10.816	10.448	9.990	9.626	9.097	8.255	7.482

Ecoles maternelles congréganistes publiques existant en France au 1er octobre 1878 :

Total. . . 2.196.

Ce qu'il en reste :

	Au 1er octobre 1882	Au 1er octobre 1886	Au 1er octobre 1887	Au 1er octobre 1888	Au 1er octobre 1889
Totaux. . . .	1.972	(1665) [1]	1.590	1.428	(1388) [1]

On voit par cette statistique que, au lieu de 13.000 écoles publiques congréganistes qui existaient au 1er octobre 1878, on n'en trouve plus, en 1889, que 7.482 ; et qu'au lieu de 2.196 écoles maternelles congréganistes, on n'en trouve plus que 1.388. Ce sont donc 5.518 écoles primaires, 808 écoles maternelles, c'est-à-dire 6.326 écoles qui, déjà, en 1889, avaient été violemment enlevées à la foi chrétienne, pour recevoir à sa place la machine d'apostasie. Ce nombre s'est encore accru par suite des laïcisations opérées durant l'année 1890. Le relevé vient d'en être donné par le *Journal officiel* (2). Il s'élève à 302 pour les écoles, à 112 pour les classes. En résumé, ce sont près de 7.000 écoles dans lesquelles la machine d'apostasie a été introduite, non seulement obligatoirement, mais encore d'une manière violente, avec l'aide de serruriers et de gendarmes.

(1) Chiffres approximatifs non officiels. Nous empruntons cette statistique au remarquable travail de M. Gabriel Martin : *L'enquête sur les laïcisations*.

Si de 1878 à 1882 le chiffre des laïcisations est moindre, c'est qu'à cette époque la mesure n'était encore que facultative. Bien des Conseils municipaux se refusant à l'accepter, on se décida à leur forcer la main. Ce fut l'œuvre de la loi du 30 octob. 1886 qui rendit obligatoire la laïcisation de toutes les écoles publiques dirigées par des congréganistes.

(2) *Journal officiel*, 9 janv. 1891.

Parfois même la violence s'est exercée jusqu'à la brutalité et l'effusion du sang, comme le rappelleront longtemps aux générations futures les scènes inoubliables qui se sont passées à Vicq.

3° COMBIEN D'ENFANTS SE TROUVENT ACTUELLEMENT LIVRÉS A LA MACHINE. — Le rapport de M. Fallières ne fournit aucune donnée. Il se borne à faire connaître le nombre des élèves qui fréquentaient, en 1887, les diverses écoles primaires, soit publiques, soit congréganistes.

« Les élèves inscrits, dit-il, étaient, au total, en 1882 (non compris les écoles maternelles), au nombre de 5.341.211 ; ils sont, en 1887, au nombre de 5.526.365, soit une augmentation de 185.154 élèves (1). »

L'*Annuaire* de *l'enseignement primaire* va suppléer au silence ministériel et nous permettre de faire connaître le nombre des victimes :

A « Au commencement de l'année scolaire 1885-1886, le nombre des élèves dans les écoles publiques était :

Dans les écoles publiques laïques	3.588.158	4.463.372
Dans les écoles publiques congréganistes	875.214	

Les écoles maternelles publiques étaient fréquentées par 511.484 enfants (2). »

Ce sont donc 3.588.158 enfants qui, dans l'année 1885-1886, ont été dans l'obligation de fréquenter les écoles officielles au péril de leur foi. Nous ne faisons pas figurer en ligne de compte, dans ce péril, les enfants des écoles publiques congréganistes, la neutralité, c'est-à-dire un silence respectueux à l'égard de la religion, y étant parfaitement observée. Les enfants des écoles maternelles sont également laissés de côté, leur bas âge devant ordinairement les laisser indifférents aux enlacements de l'apostasie.

(1) *Rapport au président de la République.*
(2) *Annuaire* 1887, pag. 235, 237.

B « Au commencement de l'année scolaire 1886-1887, le nombre des élèves dans les écoles publiques était :

Dans les écoles publiques laïques....	3.652.779	4.502.059
Dans les écoles publiques congréganistes..........................	849.280	

Les écoles maternelles publiques étaient fréquentées par 543.839 enfants (1). »

Ce sont donc 3.652.779 enfants qui, dans l'année 1886-1887, ont été dans l'obligation de fréquenter les écoles officielles au péril de leur foi. Il y a augmentation de 64.621 enfants sur l'année précédente.

C « Au commencement de l'année scolaire 1887-1888, le nombre des élèves était :

Dans les écoles publiques...... 4.505.109 (2) »

Là se bornent les renseignements de l'*Annuaire*. La répartition entre les écoles publiques laïques et les écoles publiques congréganistes ayant été omise, il nous serait impossible de constater l'augmentation du côté de la machine, si la statistique officielle des laïcisations ne venait à notre secours. Elle renferme ce renseignement (3) :

Nombre d'élèves inscrits, le 31 octobre 1888, *dans les écoles publiques laïcisées*, du 1er novembre 1887 au 31 octobre 1888 :

Ecoles de garçons	9.301
Ecoles de filles.......	21.975
Total..........	31.276

Le nombre des enfants obligés de fréquenter les écoles officielles au péril de leur foi s'est donc augmenté de 31.276.

(1) *Annuaire* 1888, pag. 339, 340.
(2) *Annuaire* 1889, p. 230.
(3) *Journal officiel*, 28 décembre 1888.

D Année 1888-1889.

Silence absolu de l'*Annuaire*. — La statistique officielle des laïcisations va nous permettre d'y suppléer (1).

Nombre d'élèves inscrits, le 31 octobre 1889, *dans les écoles publiques laïcisées*, du 1er novembre 1888 au 31 octobre 1889 :

Ecoles de garçons	2.921
Ecoles de filles....................	7.969
Total..........	10.890

Ce sont donc 10.890 enfants qui sont encore venus grossir les rangs de ceux qui se trouvent dans l'obligation de fréquenter les écoles officielles au péril de leur foi.

E Année 1889-1890.

Silence de l'*Annuaire*. — Renseignements fournis par la statistique officielle des laïcisations (2) :

Nombre d'élèves inscrits, le 31 octobre 1890, *dans les écoles publiques laïcisées*, du 1er novembre 1889 au 31 octobre 1890 :

Ecoles de garçons	5.329
Ecoles de filles....................	8.929
Total..........	14.258

Donc, nouvelle augmentation de 14.258 enfants obligés de fréquenter les écoles officielles au péril de leur foi.

L'absence de documents officiels ne nous permet pas de poursuivre ce relevé jusqu'en 1891.

Conclusion : Puisqu'en 1887, le nombre des enfants livrés à la machine d'apostasie s'élevait déjà à 3.652.779, il en faut conclure que, soit par suite des laïcisations opérées, soit par la création des nouvelles écoles laïques, le nombre total des victimes jetées dans la machine s'élève aujourd'hui à près de *quatre millions*.

(1) *Journal officiel*, 21 mai 1890.
(2) *Journal officiel*, 9 janvier 1891.

4° Par quels moyens les victimes sont procurées a la machine. — Une enquête spéciale a été faite à cet égard par M. Gabriel Martin. Elle se trouve exposée avec détails dans deux chapitres du remarquable travail que nous avons déjà cité (1), intitulés, l'un, *la chasse aux élèves,* l'autre, *comment on peuple les écoles laïques.* Rien de plus poignant que ces révélations. Nous y renvoyons le lecteur, nous bornant ici à quelques extraits :

« Ce serait une histoire instructive que la chronique complète de toutes les violences, de tous les abus de pouvoir, de toutes les iniquités commises, et aussi de toutes les habiletés, de toutes les hypocrisies, et, qu'on me passe le mot, de toutes les roueries mises en œuvre pour faire le vide dans l'école religieuse et pour garnir les bancs de sa rivale. Ce récit remplirait des volumes ; il faut se contenter d'indiquer les principales manœuvres employées...

« La laïcisation est brutalement annoncée, le soir pour le lendemain. L'école laïque est ouverte de suite, elle peut se passer de déclaration préalable. L'école libre, au contraire, quand même tout serait prêt, doit au moins attendre le délai légal d'un mois, qui ne court que du récépissé de la déclaration d'ouverture. La tactique est de retarder le point de départ de ce délai en refusant le récépissé, et d'en reculer ensuite l'expiration par des oppositions dont le Conseil départemental d'abord, le Conseil supérieur ensuite, ont à connaître.

« Pendant ce temps, on essaie menaces et promesses sur les parents des élèves, ou bien l'on fait courir le bruit que les Frères ou les Sœurs ne pourront jamais rouvrir. L'intérêt, la crainte, la crédulité triomphent ainsi d'un certain nombre de parents. C'est sur ces faiblesses et sur ces nécessités que les laïcisateurs ont établi leurs calculs ; s'ils ont été souvent déçus, souvent aussi, hélas ! ils sont parvenus à nuire très sérieusement à l'école libre. Combien de

(1) *L'enquête sur les Laïcisations*, dans le Bulletin de la société générale d'éducation, n° du 15 septembre 1890, pag. 543-554.

parents, ne pouvant garder indéfiniment leurs enfants chez eux, se décident, la mort dans l'âme, à les envoyer où ils voudraient bien ne pas les voir !

« Un autre procédé employé consiste à limiter arbitrairement le nombre des élèves dans l'école congréganiste. On a vu des inspecteurs d'Académie réduire de moitié le nombre des élèves à admettre dans une école congréganiste maintenue dans son même local. Une école, en Normandie, a été mise de 223 à 126 ; une école maternelle de Saint-Etienne, qui avait eu, comme communale, 447 élèves, a été condamnée au maximum de 194. »

Dans un grand nombre de localités, ce sont les enfants des fonctionnaires qui forment le plus solide noyau de l'école d'apostasie. Leurs malheureux parents sont contraints de les y envoyer, sous peine de perdre leur place. « Et ici, il faut prendre le mot fonctionnaire dans son sens le plus étendu et comprendre dans la même règle les employés de toutes les catégories, les cantonniers, les facteurs des postes, du télégraphe, les buralistes, les gendarmes, les douaniers, les agents de police, les employés d'octroi, et même, comme à Lille, les employés des administrations de tramways, etc., etc. Depuis que l'Etat est devenu exploiteur de chemins de fer, l'administration a trouvé encore dans les enfants des employés des gares et des hommes d'équipe toute une pépinière pour peupler ses écoles. On peut affirmer que les enfants des écoles laïcisées appartiennent, dans une forte proportion, à des parents qui attendent de l'Etat leur pain de chaque jour.

« Partout, les enfants des personnes secourues par les bureaux de bienfaisance municipaux sont forcés de fréquenter l'école laïque ; tous les parents pauvres dont les enfants fréquentent une école congréganiste sont impitoyablement rayés de la liste du bureau officiel... »

Tous ces procédés ne sont-ils pas abominables ? Et cependant c'est par de tels moyens qu'en France, au sein de la nation qui se levait autrefois en faveur de toutes les victimes, on recrute les enfants pour une machine d'où l'on sait que leur foi ne sortira qu'étouffée ou amoindrie.

Un inspecteur général de l'enseignement primaire a écrit tout récemment les lignes suivantes : « Aucun peuple n'aurait pu constituer, en dix ans, un mécanisme aussi complet et aussi régulier. Il y aura, sans doute, encore quelques réformes de détails à opérer. Mais l'important, l'essentiel est fait. La machine marche. Il suffit de veiller de près au fonctionnement de tous les rouages... Vous avez eu d'habiles ou d'heureux constructeurs... Il vous faut maintenant beaucoup moins un grand ingénieur qu'un bon mécanicien et un bon graisseur (1). »

Ce bon graisseur n'est plus à chercher... Il opère.

Nous allons le faire connaître.

§ V

Le graissage de la machine.

La graisse, ce sont ces millions et ces millions gaspillés, versés à flots, depuis dix ans, dans les rouages de la machine.

Le graisseur, c'est l'Etat avec ses impôts scolaires et ses lois fiscales.

Le réservoir, c'est la poche des malheureux contribuables obligée de s'ouvrir, de s'appauvrir, de se vider.

« En cet ordre de matières, il faut être prodigue de l'argent et avare du temps, » avait dit Paul Bert. La recommandation a été même dépassée.

Une curieuse brochure (2) presque uniquement composée de chiffres a récapitulé, par principaux chapitres, les recettes et les dépenses de la République française de 1870 à 1889.

Voici par quels chiffres les dépenses pour l'instruction

(1) M. Leyssenne, dans son étude sur *Les écoles normales primaires de France*, Annuaire de l'enseign. prim., 1891, pag. 375.

(2) *Les recettes et les dépenses de la République française*, de 1870 à 1889, par Alcide Amelin, Paris, 1889.

primaire publique c'est-à-dire pour la machine, sont représentées dans ce tableau :

ANNÉES	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	CONSTRUCTION D'ÉCOLES LYCÉES, COLLÈGES. ANNUITÉS A LA CAISSE DES ÉCOLES
1870	22.329.250 98	4.812.230 00
1871	24.321.094 51	2.051.075 25
1872	28.539.566 17	000.000 00
1873	30.632.182 69	000.000 00
1874	32.011.738 73	000.000 00
1875	31.855.350 43	000.000 00
1876	35.096.115 34	000.000 00
1877	40.946.673 75	000.000 00
1878	46.648.327 57	000.000 00
1879	50.289.554 83	000.000 00
1880	49.287.626 22	23.500.000 00
1881	60.774.900 48	6.500.000 00
1882	99.013.829 30	9.856.000 00
1883	114.327.503 21	13.289.333 33
1884	109.903.144 55	36.522.666 67
1885	108.663.042 44	39.856.000 00
1886	105.406.987 25	6.531.000 00
1887	104.933.635 72	6.531.000 00
1888	104.173.380 00	6.531.000 00
1889	105.998.410 00	6.531.000 00
	1.305.153.315 16	162.511.305 25

Ainsi : 1.305.153.315 pour les dépenses ordinaires de l'enseignement primaire.
162.511.305 pour la construction d'écoles, etc.

Telles sont les dépenses de l'Etat. Ce n'est pas tout. Un relevé intégral des dépenses accomplies exige, en effet, que l'on ajoute à la somme déboursée par l'Etat celle des dépenses obligatoires imposées aux communes pour l'établissement des constructions scolaires. Le gouvernement affirmait en 1879 que les CONSTRUCTIONS SCOLAIRES coûteraient, au plus, 200 millions. Après enquête, il évaluait en 1883 cette dépense à 716 millions, et c'était au-dessous de la vérité. La vérité, la voici, établie par M. le comte de Mun dans la séance du 8 juin 1889 de la Chambre des députés :

« En ce qui regarde les constructions scolaires, je serais absolument en droit de me référer au rapport de M. Antonin Dubost sur les conséquences financières de la loi du 20 juin 1885, qui établit que l'ensemble des sacrifices imposés à l'Etat et aux communes par l'application de la loi de 1885 atteindra le chiffre énorme de 1 MILLIARD 400 MILLIONS.

« M. Jules Ferry a contesté l'exactitude de ce chiffre. C'est un compte à régler entre lui et M. Antonin Dubost.

« Mais si je me borne aux dépenses actuellement EFFECTUÉES ou engagées, je constate que le rapport de M. le sénateur Boulanger, déjà cité, établit que la dépense, de ce chef, S'ÉLÈVE à 542 MILLIONS...

« La situation, d'après les documents officiels, se résume donc ainsi :

« Pour les dépenses ordinaires des traitements, une dépense annuelle de plus de 120 millions ; pour les constructions scolaires, une dépense effectuée de 542 millions ; pour les traitements et les annuités de construction, une augmentation annuelle de dépenses de près de 66 millions.

« Le détail, d'ailleurs, a peu d'importance : car, quel qu'il soit, il reste un fait certain, indéniable, et que personne ne nie, c'est que la dépense est énorme. »

Enorme, en effet ! puisque, si on ajoute

aux	1.305.153,315,16	pour l'enseignement primaire de 1871 à 1889,
aux	542.000.000	pour les constructions scolaires jusqu'en juin 1889,

toutes les dépenses effectuées en 1890, on atteint le chiffre fabuleux de plus de *deux milliards*.

Certes il faudrait se réjouir et applaudir des deux mains devant une pareille munificence, si l'Etat qui fait ces dépenses avait pour objectif la diffusion de la vraie lumière et une instruction saine des enfants du peuple, au gré des parents. Mais lorsqu'on songe que cette prodigalité inouïe ne s'accomplit que pour enlever la foi à ces enfants du peuple, que pour déchristianiser les fils de l'ouvrier et ceux du paysan, jusque dans l'atelier le plus obscur, jusqu'au hameau le plus reculé, un serrement de tristesse mêlé d'indignation s'empare du cœur.

C'est de la sorte que s'engouffre l'argent de la France. Plus de deux milliards dépensés depuis 20 ans pour l'établissement et le graissage de la machine d'apostasie !

§ VI

Le complément inévitable de la machine.

A l'occasion de la promulgation de la loi du 19 juillet 1889 sur les dépenses ordinaires de l'instruction primaire publique et les traitements du personnel de ce service, M. G. Compayré a écrit ceci : « S'il est vrai qu'il reste beaucoup à faire pour achever l'aménagement de notre édifice scolaire, on a le droit de dire que le gros œuvre est fait (1). »

C'est vrai, le gros œuvre est fait ; mais tout n'est pas fini. Bien que la machine marche, il reste quelque chose à faire pour assurer, compléter le fonctionnement du mécanisme. Le complément inévitable sera apporté, et ce sera celui-ci : la suppression totale de toutes les écoles primaires *privées*, autrement dites *congréganistes*.

Aucune illusion à se faire à cet égard. Un évêque français l'a prévu et dénoncé avec énergie. Dans une lettre adressée

(1) G. Compayré, *la loi du 19 juillet 1889*.

au Ministre de l'instruction publique, en date du 12 février 1886, Mgr Turinaz, évêque de Nancy, s'est exprimé de la sorte :

« Les maîtres congréganistes seront-ils du moins maintenus dans les écoles libres? Nous ne pouvons l'espérer. Le courant qui domine et qui emporte la politique, qui la dominera et l'emportera de plus en plus, ne le permettra pas.

Toutes les raisons que vous avez apportées au sujet des écoles publiques seront opposées aux écoles libres. Vos successeurs prétendront à leur tour que les maîtres de ces écoles ne peuvent dépendre d'un chef étranger, que leur enseignement est opposé aux aspirations de la société moderne, qu'on ne peut leur permettre d'égarer l'enfance et la jeunesse française par de tristes superstitions. Ils devront achever la grande œuvre de « la pacification de l'éducation nationale », et comme on l'a déjà dit, ils ne pourront laisser deux peuples rivaux et ennemis se former au sein de la France.

Les maîtres congréganistes seront donc expulsés, les congrégations elles-mêmes seront détruites : la lutte religieuse ira jusqu'à son terme fatal (1). »

C'est en vue de cette suppression future, peut-être prochaine, des écoles primaires congréganistes que le titre d'*écoles libres* leur a déjà été enlevé en vertu d'une loi. D'avance les sectaires ont pris leurs précautions pour ne pas encourir le reproche de *liberticides*. « Nous n'attentons en rien à la liberté, répondront-ils, quand le moment sera venu; ce qu'il convient de supprimer est d'ordre purement privé, toutes ces écoles sont des écoles *privées*. Or ce qui est privé doit s'effacer et disparaître lorsque l'ordre général l'exige, lorsque l'intérêt public le réclame. »

C'est déjà au nom de l'utilité publique et du bien général que l'Antechrist de l'Ancien Testament, Antiochus Epiphane, enjoignit, jadis, de supprimer le culte juif et l'enseignement religieux à Jérusalem : « *Le roi Antiochus*, est-il dit,

(1) Lettre de Mgr Turinaz, évêque de Nancy, au Ministre de l'Instruction publique, 12 fév. 1886.

écrivit des lettres à tout son royaume, afin que TOUS NE FISSENT PLUS QU'UN SEUL PEUPLE, *et que chacun abandonnât sa loi particulière... Et il commanda qu'on flétrît l'âme des enfants par toutes sortes de souillures et d'abominations, en sorte qu'ils oubliassent la Loi et qu'ils changeassent toutes ses ordonnances* (1). » Il semble que nos sectaires modernes s'apprêtent à rééditer l'ordonnance du roi persécuteur qui sera, cette fois, contresignée au nom des Loges maçonniques. Mais les considérants seront les mêmes : ce sera, soi-disant, pour établir plus fortement l'unité nationale sur un même et unique système d'éducation que toutes les écoles primaires congréganistes devront cesser d'exister : *afin que tous ne fassent plus qu'un seul peuple !*

Ce jour-là, la machine d'apostasie aura reçu son complément.

Et elle fonctionnera, d'un bout à l'autre de la France.

Et ce sera l'aggravation d'une servitude mentionnée dans la Bible, dont Dieu lui-même a parlé en ces termes : « *Je suis le Seigneur votre Dieu, qui vous ai tirés de la terre des Egyptiens, afin que vous ne fussiez point leurs esclaves, et qui ai brisé les chaînes qui vous faisaient baisser le cou, pour vous faire marcher la tête levée* (2). »

A l'encontre de l'action divine libératrice, ce sont des chaînes que la secte d'apostasie a forgées pour l'enfance. Courbée, ployée par elle dans la savante machine, plus monstrueuse que *la fille de Scavenger*, plus dure que la servitude égyptienne, l'enfance n'en devra sortir que le cou incliné, la tête baissée, de manière à ne plus regarder le ciel !

Plus des deux tiers des enfants du peuple se trouvent déjà façonnés, sans qu'ils s'en doutent, à cette attitude d'esclaves.

Selon les plans de la secte, tous devront la subir.

(1) *Ier livre des Machabées*, I, 43, 51.
(2) *Lévitique*, XXVI, 13.

§ VII

S'il y a lieu d'espérer un retour au respect de la liberté de conscience dans l'enseignement primaire.

La conclusion qui précède est pessimiste, exagérée, objecteront peut-être quelques âmes placides.

Des tentatives généreuses à un retour à la modération n'ont-elles pas été faites ? Et n'y a-t-il pas lieu d'espérer que, le temps et le bon sens aidant, elles finiront par aboutir ?

Rappelons ces tentatives :

En novembre 1890, l'honorable M. Piou, député au Parlement, faisait entendre ces paroles souverainement modérées :

« Nous ne demandons ni part de pouvoir, ni part d'influence... Les modifications que nous voulons, les voici :

Nous voulons — en vertu de ce grand principe de la Révolution de 1789, d'après lequel tous les citoyens sont admissibles à tous les emplois publics, — qu'on n'exclue pas des écoles de l'Etat les instituteurs munis de leur brevet, par cela même qu'ils portent un habit religieux.

Nous voulons, pour les communes, le droit de faire entendre leur voix dans le choix de l'instituteur communal.

Nous voulons que, dans les écoles primaires de l'Etat, l'enseignement religieux soit donné par le ministre du culte, au jour fixé par les règlements, aux enfants dont les parents le demandent.

Voilà pour la loi scolaire (1). »

Presque en même temps, l'honorable M. Aynard, autre député conciliateur, déposait à la Chambre une proposition portant que la laïcisation des écoles congréganistes de filles

(1) *Nouvelliste de Lyon*, 17 novembre 1890.

pourrait être ajournée sur la demande motivée du Conseil municipal (1).

Quoi de plus raisonnable, de plus en rapport avec l'équité naturelle, de plus conforme au respect dû à la conscience de chacun, que ces deux propositions !

Quelles réponses leur a-t-on faites ?

A la Chambre des Députés, M. Dupuy, rapporteur au nom du gouvernement, a fait la déclaration suivante :

« Un des membres les plus autorisés de la Droite a déclaré dernièrement qu'il acceptait la République sous la réserve de la réforme des lois scolaires... Nous ne changerons rien aux lois scolaires. Il y a 1.250 instituteurs congréganistes qu'il faudra laïciser, cela ne coûtera que 185.000 francs et, quand cela devrait coûter plus cher, il n'y aurait pas à hésiter. La laïcisation des écoles de filles congréganistes coûtera 2.600.000 francs... L'heure de la vigilance n'est pas passée. Il faut avoir du courage, de l'audace et de la confiance (2). »

D'autre part, la commission d'initiative repoussait la prise en considération de la proposition de M. Aynard, en termes tels que toute illusion cherchant désormais à se soutenir ne serait plus que de l'aveuglement :

« L'article visé par la proposition de M. Aynard, a répondu la commission par la bouche de son rapporteur, est considéré comme la véritable pierre d'attente de la laïcité, il doit à cette heure plus que jamais être préservé de toute atteinte.

« La modification proposée ne pourrait que compromettre l'achèvement de l'œuvre scolaire que nos prédécesseurs ont voulu fonder, sans avoir pour effet d'assurer la paix publique.

« La République, sortie victorieuse des dernières élections, n'a point à se repentir de ses actes et elle ne peut faire à ses adversaires dans le but de les apaiser l'abandon de ses principes et de ses lois.

(1) *Nouvelliste*, 28 novemb. 1890.
(2) Séance de la Chamb. des Députés, 20 novemb. 1890.



« Le gouvernement a fait comprendre à tous que la loi scolaire serait appliquée dans son intégralité, telle qu'elle avait été faite et dans l'esprit républicain où elle avait été faite. La majorité républicaine a, chaque fois, approuvé hautement par ses votes la conduite du gouvernement dans l'application des lois scolaires et ses fermes déclarations (1). »

Après ces déclarations officielles, expression de la majorité du Parlement, écoutons maintenant les confidences de certains ministres en activité, ou qui s'apprêtent à le redevenir :

M. le sénateur Jules Ferry, devant les délégués sénatoriaux de Saint-Dié, décembre 1890 :

« Je ne puis admettre que l'on touche au principe des lois scolaires ; elles ne constituent pas des expédients passagers, des instruments de règne, des caprices ministériels; elles sont l'âme de la démocratie que nous avons fondée... L'école nationale doit rester laïque, neutre et gratuite, parce qu'elle est l'école nationale. C'est là, vraiment, notre pilier d'airain, et c'est parce que l'école est à la nation que sa haute direction, la détermination de l'esprit qui doit l'animer, appartient à l'Etat et non à la commune.

Nous ne pouvons transiger là-dessus. »

M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, à une distribution de prix au Grand Orient, décembre 1890 :

« Le plus grand honneur de nos générations depuis vingt années aura été de se consacrer au développement de l'instruction, d'avoir institué l'enseignement laïque, gratuit, obligatoire. »

M. Freycinet, président du Conseil, devant les délégués sénatoriaux de la Seine, décembre 1890 :

« Nous avons assuré l'émancipation de l'Etat à l'égard des croyances religieuses et réalisé des progrès qui sont un acheminement vers cette séparation des Eglises et de l'Etat

(1) *Nouvelliste*, 23 novembre 1890.

que les esprits philosophiques considèrent comme le dernier terme de l'évolution moderne. *Les formules précises de cette émancipation se trouvent dans nos lois scolaires et militaires que nous défendrons*, contre nos adversaires, *sans consentir jamais à rétrograder.* »

Rien de plus net. C'est le maintien et le fonctionnement de la machine d'apostasie avec tous ses attentats à l'âme des enfants, au droit de l'Eglise et à la liberté des pères de famille.

Et il ne saurait en être autrement.

Pourquoi ?

La vraie raison vient d'en être donnée, au moment où nous achevions ce travail, par l'écrivain distingué, M. Arthur Loth, qu'il nous est infiniment agréable de citer de nouveau :

« En réalité, la république actuelle n'est pas un gouvernement, c'est une secte antireligieuse, une théocratie négative, une Eglise plutôt qu'nn Etat. Elle veut la société et l'homme sans Dieu, comme la religion la veut avec Dieu. Tout est là pour elle. Les lois scolaires sont l'œuvre capitale de cet antichristianisme. Et elles n'en sont qu'au début... Si la république était un gouvernement, elle se bornerait, selon les principes du temps, à se montrer indifférente en matière de religion; elle laisserait à chaque culte ses écoles. Mais elle est avant tout une doctrine religieuse, une secte confessionnelle. Sa religion est la contre-partie du catholicisme. Aussi éloignée de l'indifférence religieuse que l'est l'Eglise elle-même, la République a sa foi laïque, sa théologie libre-penseuse, son système cultuel. Avant d'être une politique, elle est une religion. Elle est essentiellement le régime de l'athéisme (1). »

Oui, c'est une secte antireligieuse, une secte d'apostasie qui a escaladé le pouvoir et qui, sous le couvert de la République, régime parfaitement bon en soi, exécutera jusqu'au bout un programme arrêté dans les Loges, et dont on ne déviera pas d'une ligne. Et c'est pourquoi si Dieu ne

(1) Journal l'*Univers*, 18 janvier 1891.

nous vient en aide, on verra s'accomplir ces trois étapes mentionnées plus haut :

1° « *Une fois le système de l'instruction gratuite et obligatoire établi et fonctionnant, on laïcisera les écoles communales, au besoin graduellement ;*

2° « *Une fois toutes les écoles communales laïcisées, on supprimera, par des mesures successives et progressives, les écoles congréganistes libres ;*

3° « *Une fois la dernière école libre fermée, on matérialisera l'enseignement dans les écoles de l'Etat restées seules* (1). »

§ VIII

Que faire ? — Réponses du vieux Mathathias.

Trois choses :

1° Secouer l'indifférence religieuse et secouer l'indifférence politique. Car ce qui est mis en péril par la machine d'apostasie, c'est la foi de la génération qui s'élève, et dans ce péril de la foi, c'est aussi l'existence de la France et jusqu'à sa raison d'être. « Nous le redisons avec douleur, écrivait en 1886 un judicieux publiciste, le public ne donne pas à ces lois tyranniques, à ces lois criminelles, l'attention nécessaire ; le public est véritablement hébété ; la moitié des catholiques ressemblent à des bœufs qui s'en vont passivement à l'abattoir (2). »

Ces réflexions sont encore vraies aujourd'hui.

2° S'unir résolument sur le terrain religieux et conservateur, laissant de côté toute question dynastique, obéissant en conscience *aux puissances supérieures* (3), mais bien décidés à tout faire, pour rentrer en participation du pouvoir.

(1) Programme arrêté dans les Loges de Paris, en novembre 1877.
(2) M. Charles Garnier.
(3) *Epît aux Rom.*, XIII, 1.

Ce sont les avertissements incessants de Léon XIII.

3° Soutenir plus énergiquement que jamais la lutte engagée contre l'apostasie dans l'arène scolaire. Un vieux lutteur pour la cause de Dieu va dire de quelle manière il faut s'y comporter :

C'était au temps de la persécution d'Antiochus Epiphane. Un prêtre d'une des plus illustres familles sacerdotales, nommé Mathathias, ne pouvant supporter la vue de la profanation de Jérusalem, s'était retiré sur la montagne de Modin, lieu de son origine et ancienne demeure de ses pères.

Le vieux Mathathias avait cinq fils : Jean, Simon, Judas surnommé Macchabée, Eléazar et Jonathas.

Et Mathathias dit ces paroles : « *Malheureux que je suis ! faut-il que je sois né pour voir l'oppression de mon peuple, et la ruine de la ville sainte ; et pour demeurer en repos, tandis qu'elle est livrée entre les mains de ses ennemis ? Son sanctuaire est en proie aux étrangers : son Temple est traité comme un homme infâme. Toute sa magnificence lui a été ravie : elle qui était libre, est devenue esclave... Pourquoi donc vivons-nous encore ?* » En disant ces mots, Mathathias déchirait ses vêtements et se couvrait d'un sac en signe de deuil.

Quelques jours après, arrivaient à Modin des officiers du roi Antiochus, avec l'ordre de contraindre ceux qui s'y étaient retirés, de sacrifier aux idoles. Plusieurs cédèrent à la crainte des tourments : mais Mathathias et ses fils demeurèrent fermes. Les officiers dirent à ce vieillard : « *Vous êtes le premier, le plus grand, et le plus considéré de cette ville, et vous recevez encore une nouvelle gloire de vos fils. Venez donc le premier exécuter les commandements du Roi, comme ont fait toutes les nations, les hommes de Juda, et ceux qui sont demeurés dans Jérusalem ; et vous serez, vous et vos fils, au rang des amis du Roi, et comblés de richesses.* »

Mathathias répondit à haute voix : « *Quand toutes les nations obéiraient au roi Antiochus, et que tous ceux d'Israël abandonneraient la Loi pour se soumettre à ses ordon-*

nances, moi et mes fils nous obéirons à la Loi de nos pères. »

Comme il cessait de parler, un Juif s'avança aux yeux de tous vers l'autel qui avait été dressé dans la ville de Modin, pour y sacrifier aux idoles selon l'ordre du Roi.

A cette vue, Mathathias est saisi de douleur, ses entrailles s'émeuvent ; et dans l'accès d'une sainte horreur, en exécution de la Loi qui ordonnait d'exterminer sur-le-champ tout Israélite apostat, fût-ce un ami, un frère, un fils, il court vers l'apostat, se jette sur lui, l'immole d'un coup d'épée ; puis, marchant droit à l'officier d'Antiochus, l'étend mort sur place, renverse l'autel, et brandissant son épée toute fumante du sang d'un Juif apostat et d'un Grec idolâtre, il parcourt les rues de la ville, avec ce cri : « *Quiconque a le zèle de Loi, me suive !* » (1)

La lutte de l'indépendance était ouverte...

Nous est-il permis, à nous catholiques, d'engager ainsi la lutte à main armée ?

Non, car l'apôtre a dit : « *Que toute âme soit soumise aux puissances supérieures : car il n'y a pas de puissance qui ne vienne de Dieu, et celles qui sont ont été ordonnées par Dieu... Soyez donc soumis par nécessité, non seulement à cause de la colère, mais encore à cause de la conscience* (2). »

De plus, on ne doit pas oublier que la situation des Juifs à l'égard d'Antiochus était bien différente de celle des chrétiens à l'égard des divers pouvoirs qui les régissent. Le véritable et unique souverain chez le peuple juif était Jéhova lui-même. Jamais il ne céda ses droits, alors même qu'il permettait que la Judée devînt, pour un temps, dépendante et tributaire. Par conséquent en obéissant à l'inspiration divine, le vieux Mathathias, l'épée à la main, non seulement ne commettait aucune révolte, mais il vengeait les droits du vrai souverain de la Terre Sainte.

Vingt siècles ont passé sur le recours aux armes provoqué par le vieux champion de la Judée. Les moyens à em-

(1) *Machab.* II.
(2) *Ep. aux Rom.* XIII, 1, 5.

ployer ne sont plus les mêmes. Mais la nécessité de défendre la foi menacée reste identique. Supposons le vieux Mathathias transporté dans notre milieu, en l'année 1891, non plus en face d'un autel idolâtre, mais en face des lois tyranniques et scélérates qui se nomment les lois scolaires.

Mathathias a 7 fils, dont plusieurs en bas âge.

On vient lui apprendre qu'en vertu d'une loi, une école laïque, gratuite et obligatoire sera, au nom de l'Etat, construite à Modin ; que, dans cette école, il sera absolument défendu d'enseigner la religion, même l'existence de Dieu ; que lui Mathathias sera tenu d'y envoyer ses jeunes enfants, à moins qu'une école privée, établie et entretenue aux frais des habitants de Modin , ne présente et ne remplisse pleinement les conditions déterminées par les lois de l'enseignement primaire.

Que fera Mathathias ?

Ce qu'il fera ?... D'un bond il sera debout dans sa fière stature d'homme de foi et d'homme libre. Il étend la main vers ses jeunes enfants, Eléazar et Jonathas. « Les envoyer dans une école où il est défendu de parler de la Loi de nos pères, alors que je puis leur procurer une autre éducation, jamais ! »

Mathathias est possesseur d'une grande fortune, puisqu'il est représenté comme « le premier, le plus grand et le plus considéré des habitants de Modin ». Il n'hésite pas, pour sauvegarder la foi de ses fils et celle de tous les enfants de Modin, à faire construire et à entretenir à ses frais une école libre, où la religion aura sa place d'honneur, où l'enfant n'aura qu'à lever les yeux pour voir en face de lui « *le signe du salut* ».

Mais voici que des revers de fortune viennent s'ajouter à la persécution. Mathathias ne reste plus possesseur que d'une honnête aisance. A lui seul, il lui sera désormais impossible de supporter la charge de l'école libre.

Que fera-t-il ?

Ce qu'il fera ?... Il se rendra auprès des pères de famille de Modin, animés cumme lui de sentiments religieux. Il leur dira : « On en veut à notre religion et à notre liberté.

Les adorateurs du vrai Dieu sont-ils nés pour être esclaves et pour voir tranquillement abolir la foi dans l'âme de leurs fils ? Je ne suis plus à même de soutenir tout seul l'école libre ; mais cotisons-nous, et protégeons à nous tous l'âme de nos enfants. Il y a là un devoir de conscience ! »

Les temps sont devenus plus durs.

L'école libre a dû se fermer. Il n'y a plus à Modin que l'école laïque soi-disant neutre et l'obligation pour tous les parents d'y envoyer leurs enfants.

Que fera Mathathias ?

Ce qu'il fera ?... Il ira de nouveau trouver les pères de famille et leur dira : « Nous n'avons plus d'école libre et une loi dure nous oblige d'envoyer nos enfants dans une école d'où l'enseignement religieux est banni. Une stricte neutralité a été solennellement promise. Si, dans cette école, on ne doit rien dire en faveur de Dieu, par contre, il est stipulé qu'on ne doit rien s'y permettre contre lui, rien contre son culte, rien contre la foi de nos enfants. C'est à nous de veiller à l'observation de cette clause, sans laquelle nous n'obéirons pas à la loi. Par conséquent, faisons le guet, tenons-nous en vedette ! Que chacun de nous surveille avec exactitude l'éducation scolaire de ses enfants. Interrogeons-les ou faisons-les interroger chaque soir sur l'enseignement oral qui leur a été donné durant la journée, sur les livres qui ont été mis entre leurs mains ; feuilletons leurs cahiers ; et s'il arrive que la neutralité promise soit violée, que des paroles, des actes, des livres contraires à notre foi ou aux mœurs se produisent, immédiatement protestons et réclamons, au nom de la loi, une réserve et un silence respectueux ! »

La neutralité promise n'est pas observée et, nonobstant les réclamations réitérées et énergiques des pères de famille, l'école publique de Modin retentit de sarcasmes contre la religion, de paroles impies contre Dieu et le respect qui lui est dû.

Que fera Mathathias?

Ce qu'il fera?... Il refusera énergiquement d'envoyer désormais ses fils à cette école. — Mais c'est la persécution qui va fondre sur vous, lui objectera-t-on ; vous serez condamné à l'amende, à la prison. Et Mathathias répondra par ces paroles devenues la devise des Machabées, la devise de tout chrétien digne de ce nom : « *Magis mori quàm coinquinari. Plutôt mourir que d'accepter la souillure dans mon âme, la corruption dans celle de mes enfants* (1). »

C'est donc une guerre légale qui s'est ouverte et qui s'impose aujourd'hui; guerre qui a pour champ clos l'enseignement primaire; pour combattants, la foi et l'apostasie; pour objectif, l'âme des enfants. « Vous provoquez le grand parti catholique et vous l'engagez à la résistance, s'est écrié M. le comte de Mun. Eh bien, puisque vous voulez la guerre, vous l'aurez ! Et ce sera une grande guerre, car elle mettra aux prises les forces de l'Etat et celles de la conscience (2) ! »

Depuis le jour où ces paroles ont été prononcées, la lutte scolaire a pris encore des proportions plus vastes. Poursuivie en France avec acharnement du côté de l'apostasie, avec une indomptable résistance du côté de la foi (3), elle s'est engagée avec non moins de passion en Italie, et voici qu'elle est sur le point d'éclater en Allemagne. « Si le projet des écoles primaires est adopté, déclarait hier, du haut de la tribune, le chef du centre catholique, M. Windthorst, une guerre éclatera, auprès de laquelle le Kulturkampf serait peu de chose (4) ! »

La franc-maçonnerie ne reculera pas. Elle provoquera cette guerre. Car c'est sur la machine d'apostasie qu'elle compte principalement, pour enlever à l'Eglise ce qui reste de nations catholiques.

Mathathias doit donc reparaître.

(1) I *liv. des Machab.*, I, 65.
(2) Chambre des députés, séance du 26 octobre 1886.
(3) En 1878, il n'existait que 8,110 écoles libres catholiques ; en 1888, elles étaient au nombre de 12,426 ; il doit y en avoir aujourd'hui environ 13,000. — Cet enseignement libre coûte déjà 18 millions par an. (E. Keller.)
(4) Séance du Reichstag, 6 décembre 1890.

Dans la mémorable séance du 26 octobre 1886, où la minorité des députés catholiques s'efforça, une dernière fois, d'arrêter par des prodiges de raisonnement et d'éloquence le vote de l'enseignement primaire d'apostasie, qui allait être définitivement érigé en loi, une insulte, celle d'*obstruction parlementaire*, leur fut jetée à la face par le président Floquet.

D'un bond, toute la droite fut debout !

Mais laissons parler le *Journal officièl* lui-même :

M. DE MUN. — Je ne retarderai pas longtemps l'achèvement, non de la délibération, mais de l'exécution qui se produit depuis quelques jours. (*Très bien ! à droite.)*

M. LE PRÉSIDENT. — Cette parole n'est pas parlementaire; je vous invite à la retirer. *(Long tumulte. — Cris à gauche : A l'ordre! A l'ordre!...)* Si vous appelez « exécution » la volonté de la majorité de mener à bonne fin cette discussion, j'appellerai par représailles « *obstruction* » l'attitude de la Droite. *(Protestations énergiques à droite.)*

Oui, c'est une véritable obstruction parlementaire.

M. DE LAROCHEFOUCAULD. — Vous n'avez pas le droit de parler ainsi, ou descendez à la tribune. (*Applaudissements.)*

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai le droit de parler ainsi et j'invite encore une fois M. de Mun à retirer ses paroles. *(Exclamations. — Violent tumulte.)*

M. DE MUN. — Il m'est impossible de retirer ce que j'ai dit et je préfère m'en rapporter au jugement du pays. *(Double salve d'applaudissements.)*

M. LE PRÉSIDENT. — Dans ce cas, je vous rappelle à l'ordre. (*Applaudissements à gauche. — Nouvelles protestations à droite)* (1).

Vaillants députés de la Droite, vous dont l'histoire enregistrera les noms à la suite de ceux des Machabées, le mot qui vous fut jeté comme une insulte exprimait, sans que son auteur s'en doutât, l'attitude qui vous convient et qui convient à tout catholique, en face de l'apostasie. *Obstruer*, c'est barrer le passage, barrer le passage à cette défection annoncée par

(1) *Journal officiel*, 27 oct. 1886.

saint Paul, qui doit précéder et préparer l'apparition de l'Antechrist : « *Le jour du Seigneur ne viendra que lorsque sera venue d'abord l'apostasie et se sera montré l'homme de péché, le fils de perdition, qui combattra et s'élèvera contre tout ce qui est appelé Dieu, ou qui est adoré, jusqu'à s'asseoir dans le temple de Dieu, s'y montrant comme s'il était Dieu* (1). »

C'est principalement par la paganisation de l'enseignement que des sectaires préparèrent autrefois, chez le peuple hébreu, le milieu et le règne d'Antiochus Epiphane, l'*Antechrist de l'Ancien Testament.* Ne laissons point se former, au sein des nations chrétiennes, un semblable milieu. Et si, d'après l'annonce prophétique des saints Livres, il doit cependant s'établir, que ce soit, du moins, grâce à notre foi, à notre union et à notre énergie, le plus tard possible.

(1) IIe Epît. aux Thessal. II, 2-4.

Augustin LÉMANN,

Professeur aux Facultés catholiques.



UNE RÉCEPTION

A

L'ACADÉMIE FRANÇAISE

EN 1807 (1)

Sommaire. — Maury éliminé en 1803, est réélu en 1806. — Lui donnera-t-on... du Monseigneur ? — Réplique célèbre. — L'empereur intervient dans la querelle. — Un article de César. — L'Académie se soumet. — Impatience du public et retards volontaires du nouvel Académicien. — La séance du 6 mai 1807. — Le discours du récipiendaire et la réponse du directeur. — L'éloge de l'abbé de Radonvilliers.— Ce qu'on en pense à Paris et ailleurs. Ce qu'en dit Maury.

I

En 1803, le Premier Consul avait réorganisé l'Institut, créé par la Convention le 3 brumaire an IV. Le nouvel Institut se composa de quatre classes, dont la seconde,

(1) Notre distingué collaborateur, Mgr Ricard, a eu la bonne fortune de retrouver, au château de Beauregard (Vaucluse), les papiers légués à sa famille par le célèbre cardinal Maury.

Ces papiers contenaient, entre autres documents précieux pour l'histoire diplomatique et religieuse de la période écoulée entre la fin de la Constituante et les Cent Jours, le journal du cardinal pendant le Conclave de Venise, sa correspondance avec Louis XVIII sur le Concordat, le sacre de Napoléon Ier, etc.

On comprend, sans que nous y insistions autrement, toure l'im-

dite de langue et littérature française, comprit quarante membres comme l'ancienne Académie française dont elle reprendra le nom le 21 mars 1816.

Des quarante académiciens élus avant 1789, quinze seulement avaient survécu : l'évêque de Senlis Roquelaure, l'archevêque Boisgelin de Cucé, le comte de Bissy, Saint-Lambert, le marquis d'Aguesseau, Gaillard, Suard, La Harpe, Morellet, Ducis, Choiseul-Gouffier, Maury, Target, et Boufflers. Il était juste qu'ils devinssent membres de la 2e classe du nouvel institut. Trois cependant furent écartés, le comte de Choiseul-Gouffier, Gaillard et Maury.

Maury fut extrêmement sensible à cette élimination. Il n'avait jamais rien tant désiré dans sa vie qu'un fauteuil entre les quarante immortels, et ce fauteuil, conquis à si haut prix, lui était enlevé sans procès ! Nous trouvons l'expression de ce dépit, dans une lettre datée de Corneto du 1er mai 1803 et adressée au cher neveu, qui avait écrit CETTE *après-midi :*

« *Cet* après-midi, et non pas *cette* (1). Par quelle analogie, ce mot serait-il féminin?... Pendant que je parle encore en académicien français, je suis exclu de ce corps, ainsi que le cardinal de Rohan, le duc d'Harcourt, le comte de Choiseul-Gouffier, et peut-être quelque autre de mes confrères, dont je n'ai pas la liste sous les yeux (2). Bonaparte ne me marchande pas, et j'achève de prouver strictement

portance de la publication que va en faire l'heureux auteur de la découverte, sous le titre de CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE ET MÉMOIRES INÉDITS DU CARDINAL MAURY (2 grands in-8, d'environ 1300 pages).

Nous consacrerons à cette œuvre l'étude que méritent son importance et le juste renom de son auteur. En attendant, nous sommes heureux de publier le chapitre du tome second actuellement sous presse, dont Mgr Ricard a donné lecture à l'Académie de Marseille.

LA RÉDACTION.

(1) Le raisonnement grammatical de Maury répond à l'assertion de M. de Maistre, qui l'accuse de n'avoir jamais su aucune grammaire. Du reste, la lecture des écrits que nous avons déjà cités de Maury, même les plus intimes, aura convaincu le lecteur que peu d'académiciens ont écrit avec une si parfaite pureté.

(2) Maury cite ici des noms que nous n'avons point trouvés dans les *Chroniques* de Rouxel.



que c'en est fait du roi. Je ne regrette nullement de n'avoir pas pour confrères Garat, Chénier et Roederer; mais l'affront n'en frappe pas moins mes principes, quoiqu'il n'arrive point à ma personne. Je n'ai rien désiré aussi vivement ni aussi constamment dans le monde que d'être membre de l'Académie Française. Depuis longtemps, je n'y attachais plus le même prix. Ma spoliation est complète. Il faut se résigner à son étoile, et je me persuade qu'il sera un jour plus glorieux pour mon nom d'avoir été retranché (1) de ce corps que d'y avoir été reçu. »

Le mécontentement perce sous l'affectation d'indifférence. Aussi, lorsque, au mois d'octobre 1806, il fut question de faire rentrer Maury à l'académie, sa joie intime fait explosion. Il écrit le 18 octobre :

— C'est mercredi prochain 22 du courant que *notre* Académie Française doit élire. On ne doute pas que je ne sois élu.

L'élection devait en effet marcher beaucoup mieux que la réception. Celle-ci donna lieu à un incident, qui devint rapidement une affaire considérable et amena l'intervention personnelle de l'empereur. Il vaut la peine d'être raconté par le menu, d'autant qu'il a fourni à Maury l'occasion d'un de ses plus jolis mots.

(1) « Son étoile, » pour employer l'expression de Maury à la mode en ce temps-là, le devait priver définitivement des honneurs de l'Académie. Après les Cent Jours, la classe de langue et littérature française, ayant repris son ancien nom, vit onze de ses membres éliminés : Lucien Bonaparte, Regnault de Saint-Jean d'Angely, Maret, Cambacérès, Siéyès, Merlin, Arnault, Garat, Roederer, Étienne et Maury. Par contre, le comte de Choiseul-Gouffier fut rétabli d'office par une ordonnance royale, qui créa de sa propre autorité huit autres membres : le cardinal de Bausset, l'abbé de Montesquiou, Lainé, le vicomte de Bonald, le comte Ferrand, le comte de Lally-Tollendal, le duc de Lévis et le duc de Richelieu. (Cf. A. ROUXEL, *Chroniques des élections à l'Académie Française.)*

II

Madame de Rémusat a raconté la chose, dans ses *Mémoires*. Il y a des inexactitudes de date et de noms dans le récit. Mais il est piquant et au fond exact.

« Le 23 octobre (1806), le cardinal Maury fut choisi par la classe de l'Institut à laquelle on a rendu le nom d'académie française, pour succéder à M. Target. Quand il fut question de le recevoir, on s'avisa tout à coup de demander si on lui donnerait, en lui parlant, le titre de monseigneur ; il se trouva une grande opposition. Avant la Révolution, la même discussion s'était élevée déjà une fois. D'Alembert et l'académie du temps avaient réclamé sur les droits de l'égalité dans le sanctuaire des lettres ; et cette académie, en 1806, devenue le côté droit, opinait pour accorder le *monseigneur*, contre l'opinion de l'autre côté, à la tête duquel on voyait Regnault de Saint-Jean-d'Angely, son beau-frère Arnault, Chénier, etc. Le débat devint si vif; le cardinal déclara avec tant d'aigreur qu'il ne se présenterait point, si on ne lui rendait pas ce qui lui était dû ; la difficulté de prendre librement une décision quelconque était si grande, qu'on se détermina à en référer à l'empereur lui-même et cette vaniteuse discussion lui fut portée sur les champs de bataille.

« Cependant, quand le cardinal rencontrait quelques membres de l'Institut qui lui étaient opposés, il les attaquait par des paroles violentes. Une fois, se trouvant à dîner chez Mme Murat, il s'établit une querelle assez amusante entre lui et M. Regnault; j'en fus témoin, et, dès que les premières paroles furent dites, le cardinal engagea M. Regnault à passer dans un autre salon; M. Regnault y consentit, à condition que quelques personnes le suivissent. Le cardinal, piqué, commença à s'échauffer beaucoup : « Vous ne vous rappelez donc pas, disait-il, qu'à l'Assemblée Constituante, Monsieur, je vous ai appelé *petit gar-*

çon ? — Ce n'est pas une raison, répondit l'autre, pour que nous vous donnions aujourd'hui une marque de respect. — Si je me nommais Montmorency, reprenait le cardinal, je me moquerais de vous; mais mon talent seul me porte à l'académie, et, si je vous cédais sur le *monseigneur,* le lendemain vous me traiteriez de camarade.

« M. Regnault rappelait qu'une seule fois l'académie française avait cédé à l'usage du *monseigneur*, et que ce fut à l'égard du cardinal Dubois, qui fut reçu par Fontenelle. « Mais, ajoutait-il, les temps sont bien changés. » J'avoue qu'en regardant le cardinal Maury, j'osais penser, un peu, que les hommes ne l'étaient pas beaucoup.

« Enfin ce débat devint assez vif; on le manda à l'empereur, qui fit donner l'ordre aux académiciens d'accorder le *monseigneur* au cardinal. Aussitôt tout le monde se soumit, et l'on n'en parla plus. »

L'incident ne fut point aussi simplement vidé que le dit Madame de Rémusat, dont le récit est empreint de cette malveillance qu'elle professait hautement vis-à-vis du cardinal. Maury en parle, pour la première fois, dans sa correspondance intime, à la date du 15 novembre : « L'académie a décidé, dans une séance de dix membres, que le directeur ne me donnerait que le titre de Monsieur, en répondant à mon discours de réception. Il n'y a jamais eu qu'un cardinal qui fut reçu étant cardinal. Ce fut le cardinal Dubois, premier ministre, auquel Fontenelle, étant directeur, donna les titres de Monseigneur, Votre Éminence. J'ai répondu que l'empereur déciderait la question, que Sa Majesté m'appelait toujours Monsieur le cardinal et que j'exigeais d'eux le même titre ; que je n'étais ni prêt ni pressé pour ma réception ; que j'avais d'eux tout ce qui pouvait me flatter par mon élection et que, si je n'étais pas content d'eux, je resterais sur leur liste, en percevant mon revenu d'académicien, sans m'y faire jamais recevoir. Mon sang-froid et ma fermeté paraissent leur en imposer, d'autant plus que le public paraît m'être favorable et que les rieurs sont de mon côté. »

Regnault de Saint-Jean-d'Angely lui avait fourni le

moyen de gagner l'opinion au moyen d'une de ces reparties aiguisées, avec lesquelles il avait autrefois imposé silence aux jacobins et à Mirabeau lui-même. Le conseiller d'État lui demandait vivement, dans une des salles mêmes de l'Institut, ce qu'il pensait donc valoir, pour venir affecter sa supériorité à l'académie sous le costume et les marques de ses dignités ecclésiastiques :

— Très peu, riposta Maury, quand je me considère, et beaucoup, quand je me compare.

D'ailleurs, il en avait appelé à César, César répondit, en dictant lui-même l'article suivant, qui parut au *Moniteur* du 27 décembre 1806 :

« Il s'est élevé, dans le sein de l'Académie française, une discussion à laquelle le public a pris part. Si elle avait lieu dans la première classe, elle ne ferait probablement pas tant de bruit. Des mathématiciens ne verraient que a + b ou b + a dans une question dont la solution ne présente, soit pour l'affirmative, soit pour la négative, pas plus d'avantages que d'inconvénients.

« De quels termes se servira le président de l'Académie en adressant la parole au cardinal Maury, dans la séance solennelle de sa réception ?

« Sans doute, l'Académie ne met pas en question si l'on servira de cette qualification *M. le Cardinal.* Quoiqu'il n'y ait aucune loi qui oblige les particuliers de donner à chaque personne, dans les circonstances d'apparat, le titre de sa fonction ou de sa dignité, il n'en est pas un qui crût se manquer à lui-même en le faisant, ou ne pas manquer aux usages, aux égards, à la politesse, en s'en abstenant.

« Il est vrai aussi qu'en envisageant la question sous d'autres rapports que ceux de la bienséance, un citoyen n'étant tenu qu'à ce que la loi exige, tout particulier demeure libre de faire sur ce point ce qui lui convient, et de suivre son caprice ou ses affections.

« L'Académie a-t-elle à cet égard la même liberté qu'un particulier ? Elle ne le prétend point, et ce droit, fût-il le sien, elle ne voudrait pas en faire usage pour humilier un de ses membres qu'elle a choisi dans l'intention de l'hono-

rer. Elle ne le prétend point, parce qu'en effet elle n'en a pas le droit. Comme l'Académie, elle est dans une autre catégorie que les particuliers. Institution de l'Etat, reconnue par l'Etat, elle doit reconnaître ce que l'Etat reconnaît.

« Ainsi donc l'Académie donnera à M. Maury son titre de cardinal ; mais, puisque cela ne peut pas faire et ne fait réellement pas une question, quelle est donc la qualification qui peut être l'objet de cette contestation ?

« Le président appellera-t-il le cardinal Maury *Monseigneur ?*

« Il ne peut y avoir ici d'autre règle que l'usage.

« L'Académie française a compté parmi ses membres beaucoup de cardinaux. Le plus grand nombre n'a été revêtu de la pourpre romaine que postérieurement à sa réception ; mais, si un seul était cardinal au moment de son élection, et si le directeur de l'Académie, en lui adressant la parole dans une séance publique, l'a appelé *Monseigneur*, l'usage dès lors a été consacré. Une semblable circonstance ne s'étant pas présentée jusqu'à ce jour, l'usage n'a pas changé ; et puisque la seule règle est l'usage, on ne doit pas se dispenser de s'y conformer.

« Comme il n'y avait à cet égard qu'un seul fait qui remonte à une époque déjà fort éloignée, l'Académie a pu suspendre un moment son opinion et s'occuper des recherches nécessaires pour constater l'usage. De là les inductions et les suppositions indiscrètes dont on a rempli les journaux. Si ces hommes, toujours avides de jeter un aliment à la curiosité publique, avaient été guidés par un meilleur esprit, ils auraient prévu qu'une difficulté pareille s'aplanirait bientôt, et que l'Académie n'aurait aucun penchant à priver d'un droit acquis par l'usage un homme dont le talent éminent a le plus marqué dans nos dissensions civiles, et dont l'adoption était un pas de plus vers la concorde, et vers cet entier oubli des événements passés, seul moyen d'assurer la durée de la tranquillité qui nous a été rendue.

« Voilà un long article pour une chose en apparence

fort peu importante. Cependant l'éclat qu'on a voulu faire donne matière à de sérieuses réflexions. On voit à quelles fluctuations on serait exposé de nouveau, dans quelles incertitudes on pourrait être replongé, si heureusement le sort de l'Etat n'était confié à un pilote dont le bras est ferme, dont la direction est fixe, et qui ne connaît qu'un seul but, le bonheur de la patrie (1). »

Les académiciens cédèrent, non sans un vif dépit (2). L'opinion donna raison à Maury, et le pape lui en sut gré (3). Pour lui, il triomphe modestement :

« J'ai gagné en plein mon procès contre les insurgents de l'Académie ; mais je ne veux pas y arriver en vainqueur ; je compose tout doucement mon discours, qui sera un ouvrage considérable en ce genre, et que j'avais totalement perdu de vue devant cette querelle, et enfin je crois que ce discours perdrait les trois quarts de son effet, si je le prononçais en l'absence du maître (4). »

Il y revient, à la date du 7 février, après avoir grondé à sa façon ordinaire le neveu (5) : « J'ai gagné très complètement mon procès, et je t'ai mandé que l'article du *Moniteur* était l'ouvrage de l'empereur lui-même. On devrait me sa-

(1) *Moniteur Universel*, samedi 27 décembre 1806, p. 1550-1551.

(2) « Ce que j'ai vu assez clairement, dit Morellet au tome II de ses *Mémoires,* c'est une malveillance marquée du plus grand nombre des membres de l'Institut, qui ne lui pardonneront jamais de s'être fait appeler *Monseigneur,* ce qui est assurément un motif de haine bien futile. »

(3) « Lorsque j'eus l'honneur de présenter à Pie VII le discours de réception, Sa Sainteté me dit : *La cosa è andata bene ; ma il signor cardinale conosceva troppo la sua dignità per sagrificar l'onore del sacro collegió.* » (L. Maury, *Op., cit.*, p. 235).

(4) Lettre du 31 janvier 1807.

(5) « Tu es fou de me redemander encore un exemplaire de mon discours de rentrée, quand il sera imprimé. Tu aurais pu deviner aisément que je t'en enverrai 12 exemplaires, 1 un pour toi, 1 pour le pape, le secrétaire d'Etat, Antonelli, Consalvi, Braschi, un autre pour son frère, Alquier, Bayane, Tassoni, Bontadossi et 1 pour le trésorier Balducci. J'y ajouterai pour toi un exemplaire des 2 volumes d'œuvres de l'abbé de Radonvilliers, que je fais imprimer pour servir de pièces justificatives à son éloge. »

voir gré à Rome d'avoir gagné cette bataille (1), que tout autre que moi aurait perdue infailliblement. L'Académie a l'oreille très basse et ne me dispute plus ni le *Monseigneur* ni l'*Eminence*, titres que le public applaudira malicieusement sur les joues de ces Messieurs. On me presse de me faire recevoir et on intrigue beaucoup pour m'y décider. Je résiste, soit pour donner modestement au public le temps d'oublier cette querelle, soit pour montrer à ces Messieurs que la tête ne me tourne pas d'impatience et de vanité pour me retrouver au milieu d'eux, soit principalement parce que je voudrais que l'empereur fût ici quand je prononcerai ce discours, dont l'effet sera perdu au moins de moitié, s'il est absent. J'ai dit tout haut que j'attendais jusqu'à Pâques, et que, si rien n'annonçait alors son retour prochain, je me ferais recevoir. Ce n'est pas une bagatelle pour moi, que de me mettre en scène avec le public, après un si long silence. Notre nouvelle salle, qui est l'ancienne église du Collège Mazarin, est de la plus grande magnificence, et je n'ai jamais rien vu de pareil pour une assemblée publique, pas même notre salle de Versailles pour les Etats généraux. Je l'étrennerai, et on s'y égorgera pour m'entendre, car, depuis ma réélection, c'est une frénésie universelle. Je n'ai qu'à bien me tenir. Mon discours sera de plus d'une heure de lecture. Il est juste qu'on puisse prendre ma mesure commodément. Je n'ai encore montré une ligne à personne, pas même à mon frère et au tien, afin qu'ils le voient fini, et il en est encore loin. »

L'empereur cependant pressait la réception, et il fallut s'exécuter sans l'attendre. Elle fut fixée au 22 avril. Le 7, le neveu, qui était à Paris avec le cardinal, écrit à son frère à Rome : « J'ai fini d'écrire, sous la dictée de mon oncle, son discours de rentrée à l'Académie, samedi. Il doit le prononcer le mercredi 22 du courant. » Mais, le 25, Maury écrit à son tour : « La réception est renvoyée au 6 mai.

(1) La réponse de Pie VII au chanoine Maury, que nous venons de citer, prouve que Rome sut gré au cardinal de n'avoir pas sacrifié, en cette occasion, « l'honneur du Sacré-Collège ».

J'irai lire mon discours chez Madame d'Angivilliers, le 2 mai... J'espère que les Braschi (neveux de Pie VI), ne seront pas mécontents de moi. »

La lecture dans le salon de Madame d'Angivilliers eut un succès qui présageait celui de la séance publique et n'y nuisit point.

III

La belle salle du collège Mazarin était remplie d'une foule aussi brillante que pouvait l'ambitionner le plus difficile des récipiendiaires. Ainsi qu'il l'avait bien prévu, « on s'égorgeait » pour écouter le grand orateur de la Constituante, dont la France n'avait plus entendu, depuis quinze ans, l'éloquente voix, accoutumée à dominer le bruit des batailles parlementaires.

Avec une fierté transparente, il revendiqua ses droits méconnus en 1803, tout en remerciant ses collègues du choix qu'ils avaient porté sur « l'un de leurs devanciers ».

— En me réunissant au premier corps littéraire de l'Europe, j'y parais à la suite de mon dernier prédécesseur, dont j'étais autrefois l'ancien sur votre liste (Target). Je suis le premier dans ce moment, je serai le seul qu'on ait jamais vu ici à côté de son successeur, qui est l'un de vous, Messieurs, sans que je puisse le connaître jamais.

Non moins fièrement, il rappela les tempêtes au sein desquelles il avait lutté jusqu'à son bannissement ; il célébra avec attendrissement, la douce et sublime figure du captif de Savone, le pontife, dont il avait « partagé les périls (1) ».

(1) On était sûr de lui plaire, en lui fournissant l'occasion de parler du pape, qu'il avait tant aimé. Le 3 juillet 1806, il avait écrit une lettre charmante à Jamme, le directeur de l'école de droit de Toulouse, pour le remercier d'avoir loué son bienfaiteur. « Votre éloge de Pie VI et de notre grand empereur a fait à mon âme un véritable bien, dont je ne saurais assez remercier votre éloquence. Je regrette sincèrement que vous ne soyez point fixé à Paris, pour y partager

Puis, il dit finement comment il s'était retrouvé fier d'être « Français » et pourquoi il en avait de nouveau « ambitionné le titre. »

Dans sa solitude de Montefiascone, souvent sa pensée s'était reportée sur « les heureux jours où il pouvait partager les travaux de ses collègues, où l'Académie Française se voyait recherchée par les premiers personnages de l'État, qui venaient, selon les nobles expressions du marquis de Beauvais, *briguer ici l'honneur d'être les égaux des gens de lettres* ». Partant de là, Maury faisait de l'Académie le plus délicat et peut-être le plus complet éloge qui en ait jamais été écrit.

En terminant, le récipiendaire loua « la plus imposante de toutes les renommées militaires » domptant « à force de gloire l'opinion la plus effrénée ». L'apostrophe n'était pas pour plaire aux anciens amis de Maury. Elle leur déplut fort, mais tous s'accordèrent à louer la forme littéraire de cette superbe période.

— « Eh ! quel moment plus opportun pour l'observer et pour le dire, que celui où ce monarque, prédestiné à tant de valeur, visiblement couvert du bouclier de la protection divine, balance dans ses mains triomphantes le sort des empires, mesure leurs forces, divise leurs intérêts, leur prépare d'autres limites, et compose pour le monde politique, à la tête de ses légions, un nouvel et durable équilibre, tandis que, des extrémités de l'Europe où, de victoires en victoires et de conquêtes en conquêtes, l'essor de ses aigles a si rapidement concentré les horreurs de la guerre, il tient hautes et toujours fermes toutes les rênes de son immense gouvernement, comme s'il était en pleine paix au milieu de sa capitale. »

tous nos honneurs littéraires, et pour y être employé par notre gouvernement régénérateur, qui pourrait vous y placer utilement. » — Il félicite ensuite Jamme, de ce qu'il a su traverser la Révolution, sans avoir eu recours, comme lui, au moyen vulgaire de l'émigration. Le post-scriptum est autographe : « Remerciez-moi d'avoir dicté cette lettre au lieu de tourmenter vos yeux en l'écrivant illisiblement de la main. » (Paris, Charavay, février 1878, in-4°.)

L'orateur eut le courage de mettre une restriction à ses louanges. Il osa demander que « le héros de la paix » devînt le « noble rival du héros de la guerre ». C'est la seconde fois que Maury faisait entendre au capitaine victorieux la leçon du peuple, rassasié de gloire et affamé de paix.

— C'est assez de victoires, s'écria-t-il, assez de triomphes, assez de prodiges !

César ne le trouva point mauvais. Le discours de Maury eut les honneurs d'une insertion, en belle place, au *Moniteur.*

L'Académie, d'après Poujoulat, avait voulu venger son indépendance un peu compromise en chargeant un simple ecclésiastique, l'abbé Sicard, de répondre à l'exigeant et superbe cardinal. « Le bon abbé prit son rôle fort au sérieux, ne crut pas faire acte de complaisance et, si Maury avait eu de la modestie, elle eût bien souffert de tant de louanges que lui décerna l'habile instituteur des sourds-muets. »

Le public, qui n'avait pas les mêmes raisons que l'Académie de bouder, s'amusa fort à souligner les « Monseigneurs » et les « Votre Eminence » dont le bon abbé émailla sa réponse louangeuse, et applaudit sans fin les éloges de Sicard.

IV

Au discours de réception, qui ne mérite pas les dédains affectés de certains historiens littéraires qui copient leurs devanciers, nous préférons, et de beaucoup, l'*Eloge de l'abbé de Radonvilliers*, que Maury prononça encore à l'occasion de sa rentrée à l'Académie Française. C'est sans conteste le morceau le plus achevé que l'orateur ait jamais écrit, et l'inexplicable oubli qui couvre aujourd'hui cette page si parfaite est une de ces injustices du sort des ouvrages de l'esprit, contre lesquelles on ne saurait assez prescrire.

Avant de l'entreprendre, le panégyriste envie au comte de Ségur la bonne fortune qui lui est échue de louer Malesherbes, « l'un des plus illustres martyrs de notre Révolution ». Après l'expression de ce regret et l'hommage le plus ému offert à la mémoire du défenseur de Louis XVI, Maury entame l'éloge de son modeste héros.

Le tableau de l'éducation par les Jésuites (1) est tracé de main d'ouvrier, avec une foule de remarques qui témoignent d'une rare compétence en matière pédagogique chez cet homme universel, comme l'éloge qu'il adresse au Père Porée d'avoir attaché tant de prix aux vers latins pour obliger l'élève d'allier au mètre et au rythme « la justesse, l'élégance, la précision, le mouvement, la couleur et l'harmonie du style ». Il loue le même célèbre éducateur d'avoir défendu inexorablement à son disciple les vers français, dont la composition ne doit jamais entrer dans un plan d'éducation solide « parce qu'ils sont trop faciles ou trop difficiles à faire, trop susceptibles de tenter et d'abuser la médiocrité qui confond aisément avec la poésie, le misérable métier de coudre des rimes en alignant des syllabes, et surtout parce que le plus grand danger de cet exercice précoce et mécanique est de dégoûter l'esprit de toute occupation sérieuse et utile ».

Amené ensuite à parler du genre dramatique, il trace, comme en passant, une poétique parfaite de ce genre de travail, qui oblige plus qu'un autre à beaucoup réfléchir, à combiner et à conduire de front une multitude d'idées, pour former et suivre un plan, imaginer des caractères qu'une intrigue développe et fasse ressortir par des contrastes,

(1) Un détail rappelle encore, dans les souvenirs du cardinal, conservés au château de Beauregard, l'affection constante qu'il porta à la Compagnie de Jésus. Dans tous ses bréviaires, il n'y a pas d'autres signets que des images de saint Ignace, saint François-Xavier, saint Louis de Gonzague et autres saints Jésuites. C'est une tradition dans la famille que Maury a toujours eu la plus grande estime et la plus vive affection pour la Compagnie et, à sa dernière heure, il voulut être assisté par un Père Jésuite, qu'il traita avec une touchante déférence et des témoignages significatifs dans une nature comme la sienne.

pour produire ensuite chaque personnage au moment précis où sa situation l'appelle et où le spectateur l'attend, pour lier et filer les scènes, donner au dialogue, avec la vérité et la variété qu'il exige, une couleur toujours propre et toujours pure...

Que d'autres traits, non moins piquants, le panégyriste ne sème-t-il pas sur sa route, comme cette fine observation psychologique et littéraire : « Je me souviens, Messieurs, qu'en lisant pour la première fois cet ouvrage, j'éprouvai d'abord l'impression à laquelle je reconnais toujours les bons livres : je me proposais à chaque chapitre de le relire... Les pensées d'un écrivain sont l'histoire de son esprit, et, pour ainsi dire, les événements les plus intéressants de sa vie. »

Quand il en vint à tracer le portrait moral de son héros, l'auditoire ému et ravi souriait à travers les plus douces larmes, selon le rapport d'une femme d'esprit et de cœur qui assistait à cette mémorable séance. A la distance qui nous en sépare, nous relisons avec plaisir ce charmant tableau de mœurs.

« La vie privée de l'abbé de Radonvilliers ne démentira-t-elle pas pour lui, comme pour tant d'hommes célèbres, cette dignité si respectable de sa vie publique ? Non, Messieurs, elle va lui donner au contraire un nouvel éclat. Doué d'un excellent naturel, il sut allier un caractère doux à des mœurs pures, et un esprit indulgent à des principes sévères. Aucune parole de blâme ne sortait jamais de sa bouche ; et il ne censurait les torts ou les défauts des autres que par son attention à s'en préserver lui-même. Il apportait dans la société, au lieu de l'ennui et de la tristesse qu'engendrent les remords des passions ou les dégoûts de l'oisiveté, cette sérénité épanouie qui témoignait qu'il sortait du travail avec le besoin du repos et des épanchements de l'amitié. Il n'y montrait de l'empressement que pour jouir des succès d'autrui. Son aimable activité ne fut jamais que de la bienveillance. Personne ne savait écouter avec plus d'esprit et d'intérêt. Dans les assemblées nombreuses, sa conversation était ménagée et précise ; mais dans un cercle d'amis

il nous livrait avec le plus obligeant abandon toutes les inépuisables richesses de ses études et de son expérience. En public, sa timidité, la connaissance et la crainte des hommes lui donnaient un air de réserve et de finesse, qui disparaissaient entièrement dans son intimité. On n'apercevait plus alors en lui que simplicité, confiance, candeur, et une douce gaieté. Il abondait aussitôt en précieux souvenirs, en vues nouvelles, en conseils lumineux, en discussions intéressantes, et son âme ne cessait d'embellir son esprit. On le surprenait quelquefois souriant avec une joie d'émulation et de sympathie au récit d'une action louable, à la proposition d'une bonne œuvre, au nom de ses amis, à l'occasion de défendre les malheureux, les inconnus et les absents, à l'éloge d'un ouvrage estimable, à l'apparition d'un talent naissant, à la présence imprévue d'un homme célèbre. Un mot, un geste, un regard, échappés à son cœur toujours sensible, nous découvraient toute la promptitude et tous les premiers mouvements de son agissante bonté. Nous nous regardions devant lui : c'était notre seule manière de le louer. Nous ne pouvions le voir et l'entendre familièrement, sans l'estimer, le chérir et le révérer toujours davantage. Il faut l'avouer dans ce sanctuaire des lettres, dussions-nous par ce contraste inspirer ici au génie une envie honorable devant la vertu. Que sont, Messieurs, toutes les jouissances littéraires à côté de pareils hommages ? Et qu'est-ce donc que la gloire elle-même auprès de tant de bonheur ? Constamment heureux de sa modération, modeste avec dignité, toujours sage dans ses discours comme dans sa conduite, l'abbé de Radonvilliers a traversé une longue vie en parcourant, aux plus mémorables époques de l'esprit de parti, les carrières les plus orageuses de la société, dans les maisons d'éducation, dans les cloîtres, dans les cabinets du ministère, dans les assemblées du clergé, dans les palais des grands, dans les ambassades, dans les cours, dans les emplois publics, dans les travaux, dans les académies, sans qu'on lui ait jamais connu un seul adversaire, un seul détracteur, un seul ennemi ; sans qu'on puisse trouver en lui la moindre action à excuser ou à justifier ; sans que son nom

ait une fois été mêlé à aucun reproche, à aucune querelle, à aucun procès, à aucune cabale, à aucune satire, à aucune intrigue; enfin, sans qu'aucune de ses scabreuses situations ait pu altérer un instant cette belle harmonie de sa destinée, ce calme invariable de sa haute sagesse, ce caractère égal et uniforme qui, se composant de l'accord habituel des devoirs avec la conduite, et des sentiments avec les actions, n'est autre chose qu'une noble et courageuse fidélité à soi-même et à ses principes. »

V

L'applaudissement fut extrême. De l'Institut, il se prolongea dans Paris, en France et dans l'Europe entière. L'empereur fit parvenir le premier ses félicitations. Nous avons retrouvé les lettres louangeuses que Joseph, Elisa, le prince Eugène s'empressèrent de faire arriver à l'éloquent académicien. Le pape fut charmé et chargea le neveu du cardinal de le lui dire.

Quant à lui, jamais il ne s'entretenait, même en famille, de ses succès oratoires, et il fallait le presser pour qu'il en parlât (1). Nous ne trouvons dans sa correspondance qu'un mot de la séance, où il fut couvert d'applaudissements. C'est le 9 mai 1807. Il écrit à son neveu, en le chargeant de remettre au pape l'exemplaire sur papier vélin : « Je ne me trouve nullement fatigué de cette action oratoire. Je suais comme dans la canicule. » Puis c'est tout. Il passe à autre chose.

Ant. Ricard,
Prélat de la maison de Sa Sainteté.

(1) Le détail est du neveu biographe, qui ajoute : « Je lui ai entendu dire souvent d'un air radieux : « On m'a fait bien du mal, et j'en suis encore meurtri. Mais je n'en ai jamais fait à personne. C'est là une grande consolation. » On aurait pu dire de lui avec vérité ce que Cicéron écrivait à Atticus : « Ce ne sont pas mes ennemis, mais mes envieux qui m'ont perdu : *nos non inimici sed invidi perdiderunt.* » Marmontel le juge parfaitement, lorsqu'il dit dans le IIe livre de ses *Mémoires,* après avoir loué son bon cœur, avec toute l'effusion de la plus vive tendresse : « Maury était plus fier de nous divertir par un conte plaisant, que de nous étonner par un trait d'éloquence, et, dans la société, il nous faisait oublier l'homme supérieur pour ne nous montrer que l'homme aimable. »



LES NOUVEAUX IMPOTS

SUR LES CONGRÉGATIONS

L'année 1880 a marqué une étape décisive dans la guerre déclarée aux congrégations religieuses. Dans cette même année, le gouvernement, au nom des lois existantes, expulsait et dispersait par la violence les membres des congrégation non reconnues, et la majorité des chambres votait des impôts nouveaux frappant les biens de toutes les congrégations sans exception. Ces impôts ont été depuis lors aggravés à tel point, que dès maintenant l'on peut prévoir le jour où le capital, diminué par les charges annuelles, aura été absorbé tout entier.

Le résultat définitif des lois nouvelles, résultat voulu et désiré par beaucoup, nous ne saurions du reste nous le dissimuler, c'est la ruine des congrégations; c'est, sous le mot d'impôt, qui n'est ici qu'une hypocrite formule, la confiscation.

Et cependant l'on parle de droit commun, d'égalité devant l'impôt, de privilèges et d'immunités dont jouissaient les congrégations et qui devaient disparaître. La vérité est que l'on a voté contre les congrégations des impôts nouveaux et exorbitants, dirigés contre elles seules, qui non seulement n'ont pas de précédents, mais qui sont en contradiction avec les principes les plus indiscutés de notre droit public et de notre droit civil, et avec les règles les mieux établies de la science fiscale.

C'est cette vérité que nous voudrions mettre en pleine lumière, en montrant ce que sont ces lois dans leurs principes et dans leurs conséquences,

Ce travail a été fait déjà et nous n'avons pas la prétention de rien ajouter aux remarquables études qui ont paru sur cette question (1); mais ces travaux ne sont pas dans toutes les mains, et peut-être en écrivant ces lignes pourrons-nous apprendre quelque chose à quelques-uns de ceux qui les liront, supprimer quelques erreurs ou faire disparaître quelques préjugés.

Deux impôts complètement distincts ont été établis par les lois du 28 décembre 1880 et du 29 décembre 1884. L'un est un impôt sur le revenu, l'autre un impôt de mutation, aujourd'hui communément appelé *droit d'accroissement*. Nous les examinerons successivement. Avant de le faire, on nous permettra de définir, bien que la chose puisse sembler banale, le caractère juridique des congrégations et de rappeler quelle était, avant les lois nouvelles, leur situation à l'égard du fisc.

I

Les congrégations doivent être divisées en congrégations reconnues ou autorisées et congrégations non reconnues, qui au point de vue de la loi seraient plus exactement appelées congrégations inconnues.

(1) *Les Associations religieuses et le Fisc*, par MM. Cuneo d'Ornano, député, et Flament (Paris, Dentu.) — *L'Impôt sur les bénéfices des congrégations*, par le comte de Vareilles-Sommières *(Revue de Lille)*.
Le Droit d'accroissement, par M. Robert, ancien receveur de l'Enregistrement (Rouen). — *Le Mode de paiement du droit d'accroissement*, par MM. Bosviel et Louchet. (Comité de Jurisconsultes des Congrégations, Paris.) — *Les Congrégations et la Persécution fiscale*, par M. Louchet. (*Revue de la Société d'Education*, n° du 15 février 1891.)
Discours de MM. Piou, Clausel de Coussergues et de Mgr Freppel. (Séances des 8 et 9 décembre 1890.)

Les congrégations reconnues sont des établissements d'utilité publique, comme les hospices, les bureaux de bienfaisance ou les communes.

A la différence des simples sociétés civiles ou commerciales que peut créer la seule volonté des fondateurs, une intervention de la puissance publique est ici nécessaire. Du jour où cette intervention s'est produite, un être nouveau, être moral ou juridique, est évoqué à la vie. Il a son individualité propre, indépendante de la personne des divers membres associés, pouvant même survivre au dernier d'entre eux; il a sa capacité spéciale, peut acquérir en son nom, en son nom actionner ou être cité en justice; il a son patrimoine distinct. Ce patrimoine repose sur la tête de l'être moral, il en suit les vicissitudes et il échappe à toute appropriation privée. Aucun membre de la congrégation n'a sur lui la moindre parcelle de droit de propriété privée, et ne peut en demander le partage ni la liquidation.

Ce patrimoine est, du reste, surveillé par les pouvoirs publics, puisqu'un établissement d'utilité publique ne peut ni acquérir ni aliéner sans autorisation.

La loi de 1825, qui a réglé d'une façon générale la situation des congrégations de femmes, a même pris soin de déterminer l'emploi du patrimoine social en cas de dissolution. Les biens donnés reviennent aux donateurs, les biens acquis sont attribués aux hospices et établissements ecclésiastiques; les membres survivants de la congrégation n'ont droit qu'à une pension alimentaire. Jamais aucun membre ne pourra avoir sur ce patrimoine la moindre parcelle du droit de propriété: la loi prend soin d'en supprimer même l'éventualité.

Toute différente est la situation des congrégations non reconnues. Aux yeux de la loi elles n'existent pas, elles n'ont comme telles aucune personnalité civile, ne peuvent ni acquérir ni posséder.

Mais les membres qui les composent jouissent de leur pleine capacité civile et des droits accordés par la loi à tous les citoyens. Ils peuvent former entre eux des sociétés capables d'acquérir et de posséder; et ils se sont naturelle-

ment préoccupés d'en former. Ces sociétés ont affecté des formes diverses. Un grand nombre ont utilisé la clause tontinière, clause réciproque de réversion, qui, lors du décès d'un des associés, attribue aux survivants la part du décédé dans l'actif social. A cette clause a été fréquemment ajoutée une clause d'adjonction, permettant à toute époque d'introduire dans la société de nouveaux membres, qui deviennent copropriétaires du fonds social. De telles clauses sont licites, et ont un but également licite : assurer la perpétuité à la société. Pour démontrer le contraire, il faudrait prouver que la loi interdit pour un but religieux, ce qu'elle permet pour tout autre but. On ne l'a pas encore essayé, et la loi de 1880, en frappant d'un impôt spécial ce genre d'association, en reconnaît implicitement la légitimité.

Ajoutons en passant qu'assez fréquemment de semblables sociétés furent formées entre membres d'associations reconnues, agissant alors non comme congréganistes, mais comme citoyens maîtres de leurs actes.

Voyons maintenant quelle a été, jusqu'en 1880, la situation des congrégations religieuses vis-à-vis du Fisc, et d'abord quelle était celle des congrégations reconnues.

Au lendemain de la Révolution, tout était à refaire. Les biens des congrégations avaient été confisqués, ceux des hôpitaux dilapidés, l'instruction publique désorganisée. Pour réparer ces désastres, aucun concours ne parut superflu, et l'on fut heureux d'accepter celui des congrégations. De 1808 à 1809, plusieurs décrets autorisèrent diverses congrégations, celle notamment des frères de la Doctrine chrétienne, et des subventions et allégements d'impôts leur furent accordés. C'est ainsi que, par un décret de 1809, les congrégations hospitalières furent exemptées de tout impôt sur les acquisitions et donations. Une autre décision de 1810 exemptait de l'impôt foncier les bâtiments, cours et jardins des communautés vouées à l'enseignement de la jeunesse. En 1825 fut accordé un allégement de taxe sur les droits d'acquisitions faites ou de donations reçues. En 1817 et 1825 intervint la loi, déjà citée, sur la

reconnaissance des communautés de femmes. Une loi de 1831 mit fin à ces diverses faveurs, et les congrégations reconnues rentrèrent dans le droit commun.

La loi de 1849 vint à son tour frapper leurs biens, ainsi que ceux des autres établissements d'utilité publique, d'une taxe spéciale, dite taxe de mainmorte. Les établissements d'utilité publique ne mourant jamais et aliénant rarement, il en résulte que les biens possédés par eux échappent aux droits de mutation entre vifs ou après décès. De là une perte pour le trésor et des récriminations sur l'inégalité qui en était la conséquence.

Ces récriminations étaient exagérées. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'un grand nombre des biens, propriété des congrégations et des autres personnes morales, sont affectés à des destinations précises, d'une utilité générale, le plus fréquemment d'un caractère charitable et constituant des charges souvent lourdes. Néanmoins, elles avaient quelque chose de fondé. Ce qui est plus indiscutable, c'est que le fisc subissait un sérieux préjudice. Le législateur, toujours vigilant pour ses intérêts, fit la loi de 1849. Il calcula que les biens changeaient de main en moyenne tous les vingt ans, et il se basa sur ce calcul pour imposer aux personnes morales « une taxe annuelle, représentative des droits de transmission entre vifs et par décès ». Elle fut fixée à 0,62 c. 1/2 par franc de la contribution foncière. La loi de 73 l'éleva à 70 c., soit, avec les décimes, 87 c. 1/2.

Aujourd'hui, les biens de mainmorte, c'est-à-dire les immeubles appartenant à une association personne morale, paient une contribution foncière de 187 au lieu de 100, soit près du double.

Le rapporteur de la loi de 73 avait du reste soin de répéter que « la taxe de mainmorte n'était que la représentation ou l'équivalent des droits d'enregistrement sur la transmission entre vifs ou par décès ». Ainsi, qui dit taxe de mainmorte dit absence de propriété privée, et si les congrégations paient cet impôt, c'est précisément parce que leurs biens ne sont pas la propriété de leurs membres,

et qu'au décès de chacun d'eux aucune mutation ne se produit.

La situation des congrégations non reconnues était variable à l'égard du fisc, ou plus exactement la situation des diverses associations formées entre leurs membres variait selon la forme adoptée.

La société constituée avec clause de réversion, avait donné lieu avec le fisc à divers procès, dont tous n'ont pas été soutenus par des congrégations. Cette clause entraîne une mutation, un accroissement de la part du prémourant à celle des survivants, qui sont réellement propriétaires; et cette mutation donne lieu à la perception d'un droit proportionnel.

La jurisprudence avait admis que ce droit était, suivant la diversité des cas et le caractère prédominant de l'association, soit celui de cession mobilière ou immobilière, soit celui de cession d'actions ou parts sociales.

Ces précédents rappelés, arrivons à l'examen des lois nouvelles.

II

L'impôt sur le revenu des valeurs mobilières fut voté le 29 juin 1872 par l'Assemblée nationale, obligée de faire face, par des ressources nouvelles, à l'accroissement des charges militaires et au service des emprunts de guerre. Fixé à 3 °/₀, cet impôt a été, par la dernière loi budgétaire et à partir du 1er janvier 1891, élevé à 4 °/₀.

Toutes les valeurs mobilières ne sont pas sans exception atteintes; mais seulement les principales d'entre elles : 1° les dividendes des actions de toute nature; 2° les obligations et les emprunts contractés par l'Etat, les départements ou autres établissements d'utilité publique; 3° les produits et bénéfices des parts d'intérêt ou commandite dans les sociétés dont le capital n'est pas divisé en actions.

Le revenu, base de l'impôt, est fixé : pour les actions et obligations, par le dividende ou l'intérêt payé; pour les

parts d'intérêts ou de commandites, par les délibérations des conseils d'administration des sociétés ; à défaut de cette délibération, et en ce cas seulement, il est évalué à 5 % du capital de la commandite ou de la valeur des parts au cours des transactions de l'année précédente. Les sociétés font l'avance de l'impôt et se remboursent par une retenue sur les dividendes ou intérêts payés.

Cette loi ne frappe pas tous les revenus des sociétés, mais seulement le revenu net, le bénéfice réalisé, et encore celui-là seul qui est distribué aux actionnaires. Les produits affectés à des dépenses d'utilité sociale ne sont jamais atteints par l'impôt, et les bénéfices mis en réserve, le jour seulement où ils sont distribués.

Le législateur de 1872 avait en vue les sociétés dites de capitaux, à l'exclusion des associations de personnes, eussent-elles un but lucratif, telles que les sociétés en nom collectif, les sociétés coopératives ou autres, dans lesquelles le bénéfice réalisé est le plus souvent le fruit du travail et de l'intelligence des associés, qui en outre s'engagent personnellement. Il n'avait jamais songé à imposer les sociétés sans but lucratif, les congrégations et les autres établissements d'utilité publique, communes, hôpitaux, académies, comprenant bien l'impossibilité d'établir aucune assimilation entre les sociétés pour qui la fortune est le but, et celles pour qui elle n'est qu'un moyen d'atteindre un but plus noble et plus élevé, religieux ou social, scientifique ou charitable.

Rien n'était donc moins fondé que le reproche adressé aux congrégations par M. Brisson, lorsque, en 1880, il soutint le projet de loi dont il était l'auteur. Lui et plusieurs autres membres des chambres insinuèrent que les associations religieuses étaient déjà frappées par la loi de 1872, à laquelle elles avaient réussi à se soustraire par mille subterfuges. Ils ajoutaient que les revenus qui échappaient ainsi à l'impôt et n'étaient pas distribués, s'accumulaient et grossissaient sans cesse les biens de mainmorte. Ils parlaient avec effroi des 900 millions, chiffre auquel ils évaluaient la fortune des congrégations, oubliant d'ajouter

que, comme ils évaluaient d'autre part à 150 mille le nombre des congréganistes, ce gros chiffre, en le supposant exact, représentait pour chacun une somme de 6.000 fr. seulement, oubliant surtout d'ajouter qu'avec cette somme modeste les congrégations font vivre leurs membres, soutiennent leurs missions au dehors, donnent l'éducation à de nombreux enfants et exercent largement la charité. Cette évaluation, tout à fait arbitraire, ne tient du reste compte ni des dettes qui grèvent ces biens, ni des charges souvent lourdes imposées par les donateurs.

Mais les moins bonnes raisons devaient suffire, alors que l'on était résolu à se contenter des plus mauvais prétextes, et la loi de 1880 fut votée.

Le texte définitif de la loi était bien différent du projet primitif de M. Brisson. Ce dernier aurait voulu mettre toutes les congrégations religieuses en liquidation, en autorisant n'importe quel de leurs membres à la réclamer avec le partage des biens. Ce projet fut rejeté comme contraire à tous les principes de notre droit sur la personnalité et la propriété des êtres juridiques ; on ne retint que l'idée des impôts nouveaux.

Le texte sorti des délibérations de la Chambre ne dissimulait nullement qui l'on avait entendu frapper ; il ne parlait que des associations et congrégations religieuses. Le Sénat modifia le texte, en donnant à cette loi d'exception une allure plus générale, et dans l'art. 3, qui établissait le nouvel impôt sur le revenu, il substitua aux mots *congrégations religieuses* ceux-ci : *toutes les sociétés dans lesquelles les produits ne doivent pas être distribués*.

Le revenu sujet à l'impôt était, aux termes de ce même article, déterminé par les délibérations des conseils d'administration des sociétés, appuyées de pièces justificatives, et, à défaut de ces délibérations, évalué à 5 % des biens de la société. Si, contrairement à la loi de 1872, la loi nouvelle imposait un revenu non distribué, conformément aux principes de cette loi, elle laissait, aux sociétés qu'elle frappait, la possibilité de ne payer l'impôt que sur leur revenu net, sur leurs bénéfices.

Cette loi donna, dans son application, des résultats fort différents des prévisions inscrites au budget. Un peu plus de 100,000 francs au lieu de 1,300,000. L'explication de cette apparente anomalie est facile. Les prévisions avaient été faites sur le revenu brut de 5 %, tandis que la loi, dans sa rédaction définititive, ne frappait que le revenu net. Revenu brut et revenu net sont choses fort différentes, surtout lorsqu'il s'agit des congrégations, dont les biens sont souvent grevés de charges, consistent généralement en immeubles urbains servant à l'habitation des membres de la congrégation, et ne donnant par conséquent pas de recettes, et qui, sauf de rares exceptions, ne thésaurisent pas et emploient leurs ressources disponibles au développement de l'œuvre en vue de laquelle elles ont été fondées.

Les résultats obtenus ne pouvaient satisfaire les adversaires des congrégations. Ils revinrent à la charge, accusant les congrégations d'avoir, par des déclarations inexactes, dissimulé leurs bénéfices, et ils obtinrent le vote de la loi du 29 décembre 1884.

L'article 9 de cette loi porte : « Les impôts établis par les articles 3 et 4 de la loi des finances du 28 décembre 1880 seront payés par toutes les congrégations, communautés et associations religieuses, autorisées ou non autorisées, et par toutes les sociétés ou associations dont l'objet n'est pas de distribuer leurs produits, en tout ou en partie, entre leurs membres. Le revenu est déterminé à raison de 5 % de la valeur brute des biens meubles ou immeubles, possédés ou occupés par les sociétés, à moins qu'un revenu supérieur ne soit constaté. »

Les congrégations sont, dès les premières lignes de la loi nouvelle, placées dans une situation distincte et exceptionnelle. Elles sont toujours et nécessairement imposées, que leurs statuts permettent ou non la distribution d'un dividende, alors qu'il suffit aux autres sociétés, pour échapper à l'impôt, d'insérer dans leurs statuts une clause autorisant cette distribution. Ce qui est interdit aux congrégations reste permis aux autres sociétés. On les invite presque à le faire.

Le revenu imposé n'est plus, comme dans les lois de 1872 et de 1880, un revenu réel, un bénéfice, mais un revenu présumé. Contre cette présomption nulle preuve n'est admise, si certaine et indiscutable qu'elle soit, et cette présomption n'est pas un forfait, c'est un minimum; car si le revenu dépasse 5 °/o, une perception supplémentaire devient exigible.

Telle est la loi nouvelle. Suivons-la dans ses conséquences.

Le bénéfice, pour les sociétés, commence après seulement qu'elles ont satisfait aux charges qui leur incombent. Pour les congrégations, au contraire, on ne tiendra compte ni des dettes contractées, ni des charges qui leur ont été imposées.

On supposera un revenu à des biens qui n'en peuvent produire aucun, soit par leur nature, tels que les meubles meublants, soit par leur affectation, tels que les immeubles servant à l'habitation des membres de la communauté. Le Crédit lyonnais paie un impôt sur le dividende distribué à ses actionnaires; mais il n'en paie aucun sur le revenu, évalué à 5 °/o, des immeubles occupés par son administration et du mobilier qu'ils renferment. Ce que ne paie pas cette riche société, les Petites Sœurs des pauvres le paieront. On évaluera leurs immeubles, qui pour locataires ont des pauvres qu'il faut nourrir, leur mobilier, d'un entretien et d'un renouvellement coûteux, et tous ces biens seront présumés rapporter 5 °/o de leur valeur.

C'est un impôt sur la misère, une véritable taxe sur les pauvres; mais la haine religieuse fit oublier la philanthropie, et un amendement tendant à exempter les biens dont la destination est purement charitable fut rejeté par le sénat à trois voix de majorité.

Ce revenu de 5 °/o est un revenu de fantaisie, et le législateur, si l'on pouvait croire à sa bonne foi, eût été le seul à ignorer qu'aucun placement sérieusement garanti ne peut se faire à ce taux, et qu'en l'adoptant il se mettait en contradiction avec les faits économiques les plus avérés et avec d'autres lois édictant des présomptions différentes.

Un exemple fera mieux saisir toutes les anomalies et les injustices de cette loi. Dix obligations 3 °/₀ du chemin de fer du Nord valent environ 4.500 fr. et donnent un revenu annuel de 150 fr. Sur ce revenu, un simple particulier paiera 4 °/₀, soit 6 fr. ; une congrégation paiera une première fois ce même impôt, puis une seconde fois, parce que cette somme fait partie de son revenu de congrégation, et la seconde perception sera plus élevée que la première. Comme, en effet, le capital vaut 4.500 fr., le revenu sera, d'après la loi qui nous occupe, évalué non à 150 fr., chiffre réel, mais à 225 fr. En vain la congrégation protestera et démontrera qu'elle n'a reçu que 150 ; l'agent du fisc lui répondra qu'il le sait mieux que personne, mais que le législateur a décidé que 2 et 2 font 5, et que 150 font 225. Un nouvel impôt de 9 fr. viendra s'ajouter à celui déjà payé, et ainsi, lorsqu'un simple particulier paiera 6, une congrégation paiera 15 pour le même revenu, l'un 4 °/₀, l'autre 10 °/₀, et cela en vertu d'une loi destinée à rétablir l'égalité devant l'impôt.

La Caisse nationale d'épargne donne 3 °/₀ d'intérêt à ses déposants. On le lit écrit dans la loi, affiché dans tous les bureaux de poste. Peu importe. Les congrégations qui y ont des fonds en dépôt recevront 3 et seront imposées comme si elles touchaient 5. Contre la loi elle-même la présomption légale prévaudra.

Elle prévaudra également contre les présomptions établies par d'autres lois fiscales.

Aux termes de l'article 2 de la loi du 21 juin 1875, les immeubles ruraux sont évalués sur la base d'un revenu de 4 °/₀. Si un domaine rural affermé 400 fr. est légué à une congrégation, il sera évalué au prix de 10.000 fr., et les droits de mutation seront calculés sur ce prix ; mais, aussitôt entré dans son patrimoine, il sera présumé rapporter 5 °/₀. Ainsi, d'après la loi de 1875, parce qu'un immeuble rapporte 400 fr., il en vaut 10.000, et, d'après la loi de 1884, parce qu'il vaut 10.000 fr., il est présumé en rapporter 500, ou, en termes plus simples : il rapporte 400 fr., donc, il est présumé rapporter 500 fr. Quand nous disions que, suivant cette loi, 2 et 2 font 5, nous n'exagérions pas.

La loi de finances du 8 août 1890 a modifié l'impôt sur la propriété bâtie, et en a fixé le taux à 3,20 °/₀ de la valeur locative, sous déduction d'un tiers pour les maisons et d'un quart pour les usines. « La valeur locative ne constitue pas le revenu absolu du propriétaire. Il faut tenir compte, en effet, du dépérissement, ainsi que des frais d'entretien et de réparation des bâtiments. » Ces considérations qui, dans l'exposé des motifs de la loi, justifient cette déduction, paraîtront assurément fort sages et d'une portée générale ; néanmoins, il n'en est point tenu compte s'il s'agit des congrégations. Pour elles, revenu brut et revenu net sont synonymes. Un immeuble appartenant à une congrégation aura ainsi deux revenus : le revenu de droit commun, 4 °/₀, d'après lequel sera calculé l'impôt foncier ; le revenu exceptionnel, 5 °/₀, d'après lequel sera calculé l'impôt sur le revenu.

Injuste dans son principe, absurde souvent dans ses conséquences, la loi devait être enfin arbitraire dans son application. Elle assimile aux congrégations « toutes les sociétés ou associations dont l'objet n'est pas de distribuer leurs produits en tout ou en partie entre leurs membres ». Conformément à ce texte formel, l'administration de l'enregistrement aurait dû réclamer la taxe sur un revenu fixé à 5 °/₀, de tous les meubles ou immeubles occupés ou possédés par elles, à toutes les associations littéraires, scientifiques, musicales, gymnastiques et philanthropiques. Agir ainsi aurait été conforme aux texte de la loi, mais non aux désirs de ses promoteurs, et aurait promptement rendu la loi très impopulaire.

Pour faire échapper toutes les associations autres que les congrégations, au paiement de l'impôt, on imagina un véritable tour de bâton. Dans une instruction (1) adressée à ses agents, l'administration décide que, par cela seul que les statuts d'une association n'interdisent pas la distribution des revenus entre ses membres, il faudra présumer que l'association a pour objet cette distribution. Une telle

(1) Instruction n° 2712.

présomption sera le plus souvent contraire aux faits, à l'intention des fondateurs de l'association, à ses statuts, qui déterminent l'emploi des fonds, en un mot, à son but et à sa raison d'être. On présumera, contre l'évidence même, que la Croix-Rouge française ou la Société de sauvetage de l'enfance, présidée par M. Jules Simon, ont pour objet de distribuer entre leurs membres les souscriptions de leurs donateurs. Mais qu'importe en vérité ! L'administration était bien assurée que nul ne protesterait, si les autres associations échappaient aux injustices de la loi, et elle savait répondre aux secrets désirs du législateur en frappant seulement et exclusivement les « congrégations détestées ».

La loi subsiste cependant avec sa formule générale et, ce texte en main, on continuera à expliquer aux naïfs que les congrégations sont assimilées aux autres associations, et qu'elles ont vraiment grand tort de protester contre l'application d'un impôt égal pour tous.

III

Le droit d'accroissement a été établi par l'article 4 de la loi du 28 décembre 1880. En voici le texte :

« Dans toutes les sociétés ou associations civiles qui admettent l'adjonction de nouveaux membres, les accroissements opérés par suite des clauses de réversion au profit des membres restants de la part de ceux qui cessent de faire partie de la société ou association, sont assujettis au droit de mutation par décès si l'accroissement se réalise par décès, ou droits de donation s'il a lieu de toute manière, d'après la nature des biens existant au jour de l'accroissement, nonobstant toutes cessions antérieures faites entre vifs au profit d'un ou de plusieurs membres de la société ou de l'association.

« La liquidation et le paiement de ce droit auront lieu dans la forme, dans les délais et sous les peines établies par

les lois en vigueur pour les transmissions d'immeubles. »

La rédaction de cet article diffère de celle d'abord adoptée par la Chambre des Députés, qui ne visait que les seules congrégations. Le droit établi est celui de 11,25 %.

L'application de la loi nouvelle était, comme on le voit, subordonnée à cette double condition : qu'aux termes des statuts, formellement ou implicitement, la part des associés décédés fût dévolue aux survivants; et, en outre, que, conformément à ces mêmes statuts, les associés eussent la faculté de s'adjoindre des associés nouveaux. Si l'une de ces conditions ne se rencontrait pas, la législation antérieure demeurait applicable.

Un exemple fera mieux saisir la portée de la loi. Dix personnes, laïcs ou congréganistes, se constituent en société civile, au capital de 10.000 francs, avec cette clause que la totalité de l'actif social demeurera la propriété du dernier survivant. Lors du décès du premier associé, la valeur de sa part vient augmenter d'autant l'ensemble des parts des survivants. Une mutation se produit, pour laquelle un droit différent peut être dû. Si les statuts de cette société autorisent l'adjonction de nouveaux membres, le droit, suivant la loi nouvelle, sera de 11,25 %, soit 112 fr. 50; si cette adjonction n'est pas autorisée, le droit, suivant la jurisprudence antérieure, sera de 0,625, soit 6 fr. 25.

La loi de 1880, frappant une mutation, ne saurait atteindre que les sociétés où une mutation est possible, c'est-à-dire celles où les associés, ayant un droit personnel sur les biens sociaux, peuvent transmettre quelque chose à leurs coassociés. Elle n'atteint pas les congrégations reconnues, non plus que les autres établissements d'utilité publique. Le fonds social n'est, en effet, aucunement la propriété des membres participants de l'établissement, et l'un d'eux mourant, puisqu'il ne possède rien, ne peut rien transmettre à ses coassociés, qui de leur côté ne peuvent acquérir aucun droit sur des biens non susceptibles d'appropriation privée.

L'administration de l'Enregistrement le reconnaît très formellement dans son Instruction (n° 2651) pour l'applica-

tion de la loi : « Le membre qui cesse de faire partie de l'association ne transmet rien à ceux qui restent. L'accroissement ne s'opère pas. » Avant elle les orateurs qui avaient pris part à la discussion parlementaire, et surtout le rapporteur de la loi devant le Sénat, avaient été non moins formels. Le texte même ne présente, au surplus, aucune équivoque. Le sens et la portée de la loi de 1880 se trouvent ainsi, d'un accord unanime, très nettement précisés.

Comme l'impôt sur le revenu, le droit d'accroissement donna des résultats fort inférieurs aux prévisions budgétaires. L'on en fit également un grief aux congrégations, les accusant d'avoir, pour échapper à l'impôt, rayé de leurs statuts l'une des clauses, qui en permettait l'exigibilité. Ce nouveau grief n'était pas mieux fondé que le premier ; car, en admettant que les choses se fussent ainsi passées, les congrégations auraient agi très légalement, une société pouvant toujours modifier ses statuts. Le législateur l'a reconnu lui-même en maintenant dans la loi cette faculté pour toutes les associations autres que les congrégations. En tout cas, il ne pouvait s'adresser aux congrégations reconnues, qui n'avaient pas à se préoccuper de modifier leurs statuts, puisque la loi nouvelle ne les touchait pas, et qui, pour le faire, auraient eu besoin d'une autorisation des pouvoirs publics.

Mais, encore une fois, on voulait frapper les congrégations, et l'article 9 de la loi de 1884, dont nous rappelons le texte, décide : « Les impôts établis par les articles 3 et 4 de la loi de 1880 seront payés par toutes les congrégations, communautés et associations religieuses, autorisées ou non autorisées... »

L'interprétation de cet article a donné lieu aux plus vives discussions. Il nous reste à les faire connaître.

Au lendemain de la loi de 1884, l'Administration, dans une Instruction (n° 2712) adressée à ses agents, émettait la prétention d'étendre aux congrégations reconnues, dans lesquelles aucune mutation n'est possible, ni même concevable, l'application du nouvel impôt.

Suivant ce système ingénieux, le membre d'une con-

grégation reconnue est, au jour de son décès, présumé propriétaire d'une part des biens sociaux, et la société, non ses coassociés, est présumée hériter de cette part. Ce droit de propriété est obligatoire pour le congréganiste, et l'acceptation de la succession obligatoire pour la congrégation. Et quand celle-ci aura ainsi hérité successivement de la totalité de ce qui lui appartient déjà, elle ne sera pas davantage propriétaire au regard de la loi fiscale, et elle continuera toujours à hériter de sa propre propriété et à payer sur ses successions fictives, qui ne lui donnent rien, un impôt qui ne la libérera jamais.

« Ce qui n'*oblige*, ne *libère* ni ne *transmet* ne peut donner lieu au droit proportionnel. » Voilà le principe fondamental proclamé par Duchatel, rapporteur devant le Conseil des Cinq-Cents de la loi d'enregistrement. Il ajoutait : « Une loi n'en mérite vraiment le titre que lorsqu'elle est fondée sur la justice et la raison. » Suivant la Régie, le législateur de 1884 aurait méconnu ces principes d'évidente équité, et il aurait décidé qu'un droit de mutation est dû quand il n'y a pas de mutation, que l'impôt doit être perçu quand la matière imposable manque, et par une invraisemblable fiction donné un corps au néant lui-même.

Désormais l'on paiera l'impôt sur des portes et fenêtres qui n'existent pas, l'impôt sur les voitures quand on n'a pas de voitures, et le droit de mutation sur une succession quand on n'hérite de rien ni de personne. La fantaisie et l'arbitraire apprendront seuls aux Français ce qu'ils ne doivent pas.

Pour être logique, il faudrait réclamer cet impôt à toutes les associations visées par la loi, et sans beaucoup presser le texte, on en pourrait tirer cette conséquence, que la ville de Paris doit payer ce même impôt, parce que la part de chaque citoyen qui décède, sur les jardins, les bibliothèques et les édifices municipaux, accroît à ceux qui survivent. Mais que l'on se rassure. Toutes les fois qu'elle ne se trouvera pas en présence de congrégations,

la Régie saura découvrir quelque subterfuge pour se dispenser de rien exiger.

C'est un adage admis en droit fiscal que pour la même cause il ne peut y avoir une double perception. *Non bis in idem.* Néanmoins on fera payer aux congrégations reconnues deux fois le même droit de mutation. Une première fois par la taxe de mainmorte, sorte de rachat par abonnement du droit de mutation, et une seconde fois sous forme de droit de mutation proprement dit. Ces deux formes se contredisent du reste absolument, les congrégations payant la taxe de mainmorte parce qu'il n'y a dans leurs biens aucune mutation et le droit d'accroissement parce qu'il y a une mutation présumée. Ce double droit ne sera cependant payé que par les congrégations reconnues; les congrégations non autorisées, qui ne sont pas soumises à la taxe de mainmorte, paieront simplement l'impôt d'accroissement, et au cas où il y aura accroissement. Une situation inégale leur est faite, et au préjudice de celles précisément que l'on avait souvent déclaré ne pas vouloir atteindre.

Enfin rappelons cette odieuse conséquence signalée il y a quelques jours par M. Buffet, au milieu des applaudissements de son auditoire. Quand des Sœurs de charité tomberont victimes de leur dévouement dans les hôpitaux où elles soignent les cholériques, sur les plages lointaines où elles suivent nos soldats, sur un champ de bataille où elles pansent les blessés, elles mériteront l'admiration et la reconnaissance universelles ; mais pour le fisc ce sera l'occasion de perceptions multipliées.

Les congrégations seront seules frappées. « On a déjà fait remarquer, au sujet de la taxe sur le revenu, qu'à l'égard des sociétés autres que les congrégations, la loi nouvelle n'avait pas modifié les conditions d'exigibilité de l'impôt (1). » Dès lors qu'il ne s'agit plus des congrégations, on considère que la loi n'existe pas, on la supprime. Avec l'interprétation de la Régie, la loi de 1884 est sans ap-

(1) Instruction 2712.

plication possible à l'égard des associations autres que les congrégations. Elle est lettre morte.

Ces conséquences ont paru inadmissibles aux esprits les moins prévenus en faveur des congrégations.

M. Garnier, dans son répertoire périodique de l'enregistrement (mai 1887), après avoir déclaré que « les meilleurs esprits hésitent à accepter une interprétation qui est en opposition manifeste avec les règles fondamentales de l'exigibilité de l'impôt et qui, au surplus, ne se justifie ni par l'esprit ni par le texte de la loi de 1884 », se prononce lui-même contre cette interprétation.

La conférence des avocats stagiaires de Paris, qui n'a jamais passé pour un foyer de cléricalisme, dans sa séance du 22 décembre 1890, discutait la question ainsi posée : « Les congrégations autorisées sont-elles assujetties au droit d'accroissement suivant les dispositions de la loi du 29 décembre 1884, en raison de leur seule qualité de congrégations autorisées ? » Conformément aux conclusions du jeune avocat qui remplissait le rôle du ministère public, la conférence adoptait la négative.

Aux prétentions de la Régie les congrégations opposèrent une résistance qui non seulement était légitime, mais qui le plus souvent leur était imposée par la probité et le respect dû aux volontés de leurs bienfaiteurs. Beaucoup, en effet, ont reçu des biens avec une destination précise : soigner des malades, élever des orphelins, nourrir des infirmes et des vieillards. Des pauvres sont, non sans doute les propriétaires, mais du moins les réels bénéficiaires de ces biens, et se laisser dépouiller c'eût été laisser dépouiller les pauvres eux-mêmes. Force fut donc à la Régie de recourir aux voies judiciaires. Le 2 février 1885 elle décernait une contrainte contre l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, celui-ci y fit opposition et l'affaire fut portée devant le tribunal de la Seine.

Soit devant le tribunal, soit devant la Cour de cassation, il n'y eut pas de plaidoiries, les affaires d'enregistrement ne se plaidant pas ; mais les deux parties ont présenté leurs moyens dans des mémoires dont plusieurs ont été publiés.

La Régie n'a qu'un argument; argument en quelque sorte brutal. La loi de 1884 a dit que les impôts établis par la loi de 1880, seraient payés par toutes les congrégations religieuses, autorisées ou non; donc toutes les congrégations doivent tous les impôts établis par cette loi. Il est parfaitement vrai, elle le reconnaît, qu'il n'y a aucune mutation, mais le législateur a présumé qu'il y en avait une : c'est là un acte de volonté souveraine, devant lequel il n'y a qu'à s'incliner. Tel est aussi le seul considérant, présenté, sous des formes plus ou moins variées, par le tribunal de la Seine et la Cour suprême.

Quant au principe même de la loi ainsi interprétée, il semble que personne n'ait essayé de le justifier. Seul M. Clausel de Coussergues, qui sur un autre point a protesté contre l'application de la loi, a cru trouver une justification de l'impôt dans ce fait, que par le décès d'un de ses membres la congrégation est déchargée de l'obligation de l'entretenir qui pesait sur elle, et que ses autres membres voient accroître d'autant leur droit de jouissance sur le fonds commun. L'argument n'est pas très heureux. D'abord il ne s'agirait que d'un accroissement de jouissance, et l'impôt frappe la propriété; et puis cet avantage est plus que problématique, car, si la société est libérée d'une charge, elle est privée du concours et du travail de ce membre. Il y aurait une perte, au contraire, si nous en croyons cet autre grief, si souvent allégué contre les congrégations, d'user gratuitement du travail et de l'activité de leurs membres, et de rendre ainsi toute concurrence contre elles impossible aux associations laïques.

Les congrégations dans leur défense rappelaient les conséquences absolument antijuridiques et injustes de l'interprétation donnée par la Régie et de la fiction légale imaginée pour la justifier. Pour prêter au législateur de semblables intentions il faudrait au moins un texte formel, précis et non équivoque. Est-ce le cas de l'article 92 ?

Il n'y est aucunement question de fiction légale, de mutation présumée, et ce silence est déjà significatif. Lorsque le législateur établit un droit nouveau, contraire à tous les

précédents, gros de conséquences, il prend soin de s'en expliquer : il s'en dispense lorsqu'il se réfère à une loi antérieure.

Ce que l'on ne trouve pas formellement dans le texte, on ne l'y trouve pas davantage par voie de conséquence.

La loi de 1880 définit les impôts nouveaux qu'elle établit et détermine les catégories de contribuables qui devront les acquitter. La loi de 1884 se réfère à la loi précédente pour la définition des impôts et modifie seulement les catégories de contribuables débiteurs de ces mêmes impôts.

Pour déterminer le sens et la portée des deux lois combinées, il faut donc lire le texte de la loi de 1880, restée la loi fondamentale, en substituant toutefois à sa définition des contribuables celle du texte nouveau,

En d'autres termes, l'article 4 de la loi de 1880 disait : « Dans toutes les sociétés ou associations civiles qui admettent l'adjonction de nouveaux membres, les accroissements opérés par suite de clause de réversion... sont assujettis... » Maintenant, en vertu de l'article 9 de la loi de 1884, il faut lire : « Dans toutes les congrégations, communautés ou associations religieuses, autorisées ou non autorisées, les accroissements... »

Telle est la portée vraie de l'article 9. Après comme avant l'impôt reste ce qu'il était, un impôt au cas de réversion sur la mutation qui en résulte. La mutation est le fait générateur de l'impôt. A défaut de mutation il ne saurait y avoir une perception, frappant qui ni quoi que ce soit, car la matière imposable manque.

Cette interprétation est confirmée par les déclarations très explicites et très autorisées faites au cours de la discussion parlementaire de la loi de 1884.

M. Jules Roche, rapporteur général du budget, dit dans la séance du 20 décembre 1884 : « La rédaction que nous proposons ne change rien aux dispositions générales de la loi de 1880; nous reprenons son texte en l'abrégeant, en le simplifiant. »

Devant le Sénat l'intention de ne rien innover, mais d'assurer l'application de la loi, est non moins nettement

affirmée. M. Dauphin, rapporteur général, s'exprime ainsi : « Ce serait, dit-on, des impôts sur le pauvre qu'on aurait créés ; non, pas aujourd'hui, car nous n'établissons rien, mais en 1872 et 1880. »

Si la formule littérale de l'article 9 avait réellement le sens invoqué par l'administration, force serait du moins d'admettre que ce sens avait échappé au législateur.

Nonobstant ces graves motifs, le tribunal de la Seine a, par un jugement en date du 18 mars 1887, donné gain de cause à l'administration de l'Enregistrement. Il est bon toutefois d'observer qu'en le faisant il signale les contradictions de la loi, qu'il se croit contraint d'appliquer, avec la réalité des choses et les principes du droit.

Le 27 novembre 1887 un arrêt de cassation rejetait le pourvoi formé contre ce jugement.

C'est à la suite de cet arrêt et pour faire cesser la plus manifeste des injustices que M. Piou a présenté, à la dernière loi budgétaire, un amendement qui mettait en dehors de l'application de la loi les congrégations reconnues. Il le défendit dans la séance du 8 décembre 1890, et prononça un discours qui est un modèle achevé de discussion parlementaire. L'amendement fut rejeté ; mais sans que ce rejet eût le sens d'une interprétation législative. L'argument répété de ses adversaires fut qu'il s'agissait d'une question d'interprétation, sur laquelle l'autorité judiciaire était seule compétente.

Les congrégations ne se découragèrent pas, et avec raison. Le 19 février dernier les Sœurs de la Miséricorde de Rouen, conseillées par M. Robert, auteur d'un remarquable travail sur ces questions, ont triomphé devant le tribunal d'Yvetot.

Les considérants du jugement visent la loi de 1825, qui crée une situation spéciale aux congrégations de femmes en réglant l'affectation de leurs biens au cas de dissolution ; mais ses principaux motifs, absence de mutation, rapprochement des lois de 1880 et de 1884, travaux préparatoires, ont une portée générale et sont vrais pour toutes les congrégations.

Ce jugement est en contradiction avec l'arrêt de la Cour

de cassation. Il lui sera sans doute déféré, et il est permis d'espérer qu'il déterminera de sa part un retour à une jurisprudence plus équitable et nous ajoutons, parce que telle est notre pensée, plus juridique.

IV

Il nous reste à parler d'une dernière conséquence de la loi de 84, conséquence qui n'est pas plus anticonstitutionnelle, plus antijuridique que celles déjà signalées, mais qui par ses résultats excessifs et imprévus a surpris et frappé davantage l'opinion publique. Elle est le résultat du mode de perception que prétend employer la Régie.

Nous venons de voir que la loi de 1884, interprétée par la Cour suprême, frappe les congrégations autorisées par le seul fait de leur existence, à raison d'une mutation présumée, chaque fois qu'un de leurs membres quitte la communauté ou meurt. Comment sera perçu cet impôt ?

L'article 4 de la loi de 1880 décide que la liquidation et le paiement auront lieu dans la forme, dans les délais et sous les peines établies par les lois en vigueur pour les transmissions d'immeubles. La Régie (instruct. n° 2712) en conclut : 1° que l'évaluation des biens sera faite sans distraction des charges; 2° que si l'accroissement se produit par décès, la déclaration devra être faite dans le bureau de l'Enregistrement de la situation des biens.

Au cas de retraite ou de renvoi d'un membre de la congrégation, on appliquera les règles établies pour les donations. Une seule déclaration sera faite dans un bureau choisi par le contribuable. On déterminera la part fictive du membre sortant en divisant le chiffre qui représente la fortune totale de la congrégation par le nombre de ses membres, et sur la part ainsi déterminée, on paiera l'impôt de 11,25 %.

En cas de décès il en sera autrement. Suivant les lois en vigueur sur les successions, la Régie exige pour les immeubles et les meubles corporels, tels que les mobiliers scolaires,

une déclaration au bureau de la situation des biens; pour les autres biens, valeurs ou créances, une déclaration au domicile du défunt.

La patrimoine de la congrégation, par une fiction nouvelle, se trouve ainsi divisé en autant de fractions qu'il y a de circonscriptions de l'Enregistrement où la congrégation est propriétaire, ou plus exactement la Société elle-même est fictivement supprimée. Les congréganistes ne sont plus des associés, mais les copropriétaires indivis des biens sociaux. Le mobilier d'une école de village sera réputé la propriété indivise de plusieurs milliers de personnes. Chacune des fractions ainsi formées sera souvent d'une valeur peu considérable, et la part afférente à chacun des membres de la congrégation absolument infime. Certaines déclarations seront de moins de 1 franc.

On pourrait croire au premier abord qu'il n'en résultera pour les contribuables, ainsi frappés, qu'un surcroît d'embarras, de correspondances et de démarches. Ce serait oublier l'article 2 de la loi du 27 ventôse, an IX, aux termes duquel les valeurs déclarées se comptent par fractions de 20 francs. Nulle déclaration ne peut ainsi être inférieure à 20 francs et toute série commencée de 20 francs est supposée complète. De ces combinaisons de texte il résulte qu'une congrégation devra, au décès de chacun de ses membres, dans tous les bureaux où elle possède quelque chose, fût-ce un mobilier scolaire, faire une déclaration. Cette déclaration sera de 50 centimes ou d'un franc; mais, en vertu de l'article précité, elle sera élevée à 20 francs. Le droit perçu sera de 11,25 % sur 20 francs, ou 2 fr. 25, et à cette somme il faudra ajouter le prix de la feuille de papier timbré, exigée pour l'état du mobilier, soit 60 centimes. Le total sera ainsi de 2 fr. 25 et l'impôt souvent supérieur à la valeur imposable.

Il ne faut pas oublier qu'une déclaration distincte est exigée pour les meubles et les immeubles, et qu'à chacune séparément sera appliqué ce mode de comptabilité de 20 francs en 20 francs.

Le législateur de l'an IX ne pensait certes pas qu'un jour

on tirerait de la loi qu'il écrivait, dans des vues toutes différentes, de telles conséquences.

Ces conséquences on les a signalées et analysées, et l'administration elle-même semble s'en être émue. Le Journal de l'Enregistrement, qui se montre sur d'autres points favorable à ses réclamations, a montré de quels impôts serait frappé l'Institut des frères de la doctrine chrétienne. Pour cette congrégation on a cité un exemple très caractéristique. Elle possède à Trévoux un mobilier scolaire évalué 568 francs, sur lequel la part fictive de chacun des 5.000 frères incorporés est de 11 centimes. Que l'un d'eux meure, la congrégation, qui sera présumée hériter de 11 centimes, devra faire une déclaration de 20 francs et payer 2 fr. 25, avec le papier timbré, 2 fr. 85. Elle acquittera un impôt 26 fois supérieur à la valeur qui lui appartient, mais dont elle est présumée hériter. En admettant que 100 frères meurent chaque année, la congrégation paiera annuellement 285 francs, et en moins de deux ans l'impôt dépassera la valeur du mobilier.

Rappelons encore un exemple, celui de la congrégation des Sœurs de Notre-Dame de Briouze, cité par MM. Bosveil et Luchet dans leur remarquable consultation.

Cette congrégation autorisée compte 454 religieuses, a des biens répartis dans 76 bureaux dont la valeur totale est 172.000 francs. La part fictivement attribuée à chaque religieuse est de 374 fr. 45. Lors de la retraite de l'une d'entre elles, une seule déclaration de cette dernière somme prise en bloc sera faite, et l'on paiera 43 fr. 60 ou 11,25 °/₀. Si une religieuse meurt, par l'effet de la déclaration multiple, il faudra payer 255 fr. 10 ou 71,86 °/₀.

Mgr Freppel a cité d'autres exemples non moins décisifs.

C'est pour mettre fin à cette situation véritablement intolérable que M. Clausel de Coussergues a, dans la séance du 9 décembre 1890, soutenu un amendement autorisant une déclaration unique. Après lui, Mgr Freppel l'a repris sous une forme un peu différente.

Cet amendement a été, comme celui de M. Piou, com-

battu et rejeté par ce motif que l'interprétation de la loi devait être laissée aux tribunaux.

M. Bardoux ayant présenté à nouveau cet amendement devant le Sénat, le ministère s'est déterminé à faire une déclaration. Il a reconnu, tout en affirmant que l'on avait exagéré, que, pour plusieurs congrégations, l'impôt ainsi perçu dépasserait le taux fixé par le législateur. Il a promis d'étudier les remèdes à apporter à cette situation et, s'il n'y pouvait réussir par voie administrative, de demander une loi nouvelle.

Pour tenir cet engagement, le ministère a déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi aux termes duquel le système de la déclaration multiple est maintenu, mais qui permet dans chaque bureau, tous les six mois, de cumuler toutes les déclarations en une seule.

Ce projet, qu'on le remarque bien, consacre définitivement l'interprétation de la Régie sur le droit d'accroissement et sur le mode de paiement. L'injustice devient irrévocable. Il ne statue pas pour le passé, laissant, pour les cinq années écoulées depuis le vote de la loi, la Régie poursuivre les congrégations et leur réclamer des sommes fantastiques qui doivent, dans plus d'un cas, dépasser leur fortune.

Pour l'avenir, il n'accorde, même sur le point spécial qu'il vise, qu'une faible atténuation à l'injustice primitive. Il arrivera souvent que ce chiffre de 20 francs sera loin d'être atteint au bout de six mois. Dans l'exemple que nous citions du mobilier des Frères à Trévoux, il est facile de calculer que l'Institut ne sera présumé hériter tous les six mois que de cinq à six francs, et cependant il paiera l'impôt sur 20 francs; au lieu de 11,25 °/₀, ce sera au moins 40 °/₀. Et la valeur de 568 francs pour un mobilier est relativement élevée; dans les régions pauvres de la France, des congrégations pauvres aussi ont des mobiliers de bien moindre valeur. Les plus pauvres seront proportionnellement les plus imposées. Si le chiffre de 20 francs est dépassé, ce sera souvent de peu, et il faudra déclarer 40 francs. Ces rompus se retrouvant deux fois chaque année, et se

multipliant par le nombre des bureaux d'enregistrement, formeront des chiffres assez importants pour modifier encore d'une façon sensible le taux de 11,25 % de l'impôt.

Un tel projet est injuste et n'a qu'un but : supprimer les conséquences tellement excessives de la loi, qu'elles la rendent inapplicables en la faisant aboutir, dans bien des cas, à la confiscation immédiate.

Depuis le dépôt de ce projet, un incident juridique fort important s'est produit. Les Sœurs de l'Enfant-Jésus, s'inclinant devant la jurisprudence sur le droit d'accroissement, offraient de payer ce droit et demandaient seulement à être autorisées à faire une déclaration unique. Par un jugement en date du 24 février dernier, le premier rendu sur cette question, le tribunal de Reims leur a donné raison contre la Régie.

On peut ainsi résumer les motifs de cette décision : Le système de la déclaration multiple aboutit le plus souvent à une majoration énorme de l'impôt. C'est là un résultat inadmissible. Un mode de liquidation ne doit pas permettre des perceptions fiscales en dehors des prévisions du législateur, et qui ne seraient rien moins que la modification complète de la loi qu'il a votée.

Le texte n'a pas le sens que lui prête la Régie. Le projet voté par la Chambre disait : « ... les lois en vigueur pour les successions (déclaration multiple), ou pour les transmissions d'immeubles (déclaration unique) ». Mais le Sénat a rayé les mots : « pour les successions », et la Chambre a maintenu cette radiation. C'est donc le système de la déclaration unique qui a été maintenu.

Dans les congrégations reconnues aucun accroissement ne se produit. Les membres qui meurent ne laissent rien. Il ne peut donc s'agir d'un droit d'accroissement proprement dit, mais d'un impôt *sui generis*, d'un droit sans assiette déterminée, auquel sont applicables non les règles des successions, mais les règles du droit commun.

Il est fort possible que la Régie défère ce jugement à la Cour de cassation ; mais il est fort probable aussi qu'il sera confirmé.

Peu de temps avant qu'aient été rendus les deux jugements d'Yvetot et de Reims, l'administration avait commencé de nombreuses poursuites. Tous les journaux ont publié le récit de la saisie et de la vente d'un mobilier scolaire, à Marboz, qui appartenait aux Sœurs de Saint-Charles.

Ces poursuites semblent aujourd'hui suspendues. La Régie a-t-elle été prévenue de ces deux décisions qui devaient modifier ses prétentions ? A-t-elle reculé devant l'émotion produite ? A-t-elle d'autres plans ? Il serait difficile de le dire.

Ce que l'on peut affirmer, c'est que les congrégations, en résistant, en préférant se laisser exproprier plutôt que de consentir à être ruinées en détail, ont adopté le meilleur parti et pris le seul moyen d'éclairer l'opinion publique. Celle-ci, ignorante des subtilités légales, ne pouvait comprendre que la brutalité des conséquences et des résultats.

On ne saurait, du reste, se faire aucune illusion. Quel que soit le résultat de la lutte actuelle des congrégations contre l'Enregistrement, elles ne sont pas au bout. De nouvelles lois sont préparées contre elles, et, tant que la majorité actuelle restera au pouvoir, ce sera pour les congrégations la guerre et la persécution.

Emmanuel-Lucien Brun.



L'ÉGLISE

ET

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (1)

RAPPORT LU AU CONGRÈS DES CATHOLIQUES DE L'OUEST.

Messieurs,

Fidèle à la mission qu'elle avait reçue de son divin fondateur d'enseigner les nations, l'Eglise se mit aussitôt à la tâche, avec une ardeur qui ne s'est jamais démentie dans le cours des siècles. Comment, d'ailleurs, aurait-elle pu, sans l'enseignement, convertir des races encore barbares, et moraliser des peuples que les excès d'une civilisation trop raffinée reconduisaient fatalement à la barbarie ?

Il serait hors de propos de rechercher ici par quels

(1) A la demande d'un des principaux promoteurs du Congrès des catholiques de l'ouest, tenu à Nantes le 25 novembre dernier, j'acceptai d'étudier la question qui pouvait porter pour titre général : *Du rôle de l'Eglise dans l'Enseignement supérieur*. On sollicitait des recherches, notamment sur l'Académie pontificale des *Nuovi Lincei*, l'Université catholique de Fribourg, celle de Washington...

J'écrivis aussitôt en Belgique, à Diakovar, à Fribourg et à Rome ; en Amérique, à Québec, à Montréal, à Ottawa et à Washington pour



moyens le clergé, peu à peu et progressivement, créa dans toute l'Europe catholique les Universités, ces foyers d'enseignement supérieur où les plus grands génies de l'humanité sont venus puiser la lumière pour la propager ensuite; constatons toutefois qu'en plein moyen âge, au moment où les ordres monastiques sont le plus florissants, elles étaient déjà fortement constituées et jetaient un éclat dont nous pouvons nous convaincre par l'examen des œuvres gigantesques qu'elles ont produites. Depuis lors, les belles lettres ont sans doute pris de l'extension, les siences en se développant ont multiplié les découvertes dans le domaine de l'industrie et dans celui des arts; mais la philosophie a-t-elle eu un essort progressif proportionnel ?

La puissance de la pensée était grande au moyen âge. Servie par une logique qui a pu paraître à quelques-uns puérile dans la forme, mais qui n'en était pas moins, quant au fond, un remarquable instrument au service de cette puissance, la philosophie au XIIe et au XIIIe siècle scruta les difficiles problèmes relatifs à l'âme humaine, à son essence, à ses facultés, à son mode d'union avec le corps: en un mot, toutes les questions les plus ardues de la psychologie et de la métaphysique; et comme elle éclairait ses investigations et sa marche du flambeau de la théologie, elle put prétendre n'avoir pas fait fausse route. Quoi qu'il en soit, elle atteignit alors, sans doute, son apogée, puisque le Souverain Pontife heureusement régnant, voulant restaurer les hautes études philosophiques, n'a pas cru mieux faire que de recommander le retour à ces doctrines d'autrefois comme

tâcher d'obtenir quelques renseignements sur les Universités catholiques fondées dans ces divers centres.

Le bienveillant accueil que reçurent partout mes demandes me fait sentir plus vivement mon insuffisance dans la mise en œuvre de si précieux documents. Cependant je dirai, pour ma défense, que je m'étais imposé des limites que je ne pouvais franchir, sous peine de manquer à mes engagements et au risque de soumettre à une trop rude épreuve l'attention d'un public d'ailleurs très sympathique.

Et c'est pour cela qu'en voulant faire, dans un rapport, une part à chacune de ces Universités catholiques, j'ai dû la faire très petite et sans doute insuffisante.

les plus rationnelles, les seules capables de satisfaire l'intelligence humaine et de la conduire sûrement à travers le dédale des systèmes complexes et des opinions contradictoires.

L'Italie, qui avait été le centre du monde civilisé et qui devenait la capitale du monde catholique, fut le berceau des grandes universités. Rome, Naples, Bologne, Pavie, Padoue et d'autres villes encore créèrent des facultés qui devinrent bientôt florissantes. L'Allemagne, la France, l'Espagne, l'Angleterre, la Belgique, eurent à leur tour leurs universités, toutes nées de l'inspiration de l'Eglise catholique et nourries de sa doctrine.

La France fit bonne figure dans ce concert scientifique, et si l'usage exclusif de la langue latine dans les cours pour les facultés de droit (décret), médecine, arts, sciences et lettres persista si longtemps malgré le perfectionnement de notre langue, n'était-ce point pour répondre aux besoins d'étudiants de tous pays qui fréquentaient nos universités plutôt que pour conserver ce qu'on a appelé malicieusement « la superstition du vieil hiératisme universitaire (1) » ?

Quand l'Université fut mise en France sous la tutelle du parlement, alors commença sa décadence. Elle devint âpre à défendre ses privilèges et tendit au monopole en attaquant la rivalité d'autres institutions similaires créées par des ordres religieux. Arriva ensuite la Révolution, laquelle, sous prétexte que l'enseignement des collèges ne répondait plus, ni aux besoins de l'humanité, ni aux vœux de la patrie, détruisit ce grand corps tant de fois séculaire. La Constituante le mit en accusation ; un décret de la Convention, en date du 15 septembre 1793, fut le jugement qui consomma sa ruine. Or, à cette époque, la plupart des professeurs étaient prêtres. De l'aveu du président Rolland, les neuf dixièmes des régents qui avaient remplacé les jésuites après leur abolition, appartenaient à l'Eglise (2).

(1) *L'Université de Paris et son dernier historien.* M. de l'Escure.

(2) *L'Instruction publique et la Révolution.* — L'abbé Sicard.

La Révolution française eut un contre-coup fatal dans une grande partie de l'Europe, et c'est là qu'il faut chercher le point de départ de l'ère néfaste qui finit par centraliser tout l'enseignement dans les mains de l'Etat.

L'Empire ne changea pas grand'chose à cette situation. La Révolution avait détruit l'Université, l'Empire mit la concentration universitaire au service de sa politique et toute initiative privée d'enseignement libre dut céder en présence du monopole. En vain l'Eglise de France, — car c'était principalement l'Église qui était visée dans cette restriction, — réclama-t-elle non pas tant un privilège qu'elle avait reçu de Jésus-Christ, que l'exercice d'un droit naturel découlant du principe même de la liberté, il lui fallut attendre cinquante ans avant d'obtenir gain de cause. Et encore la loi du 15 mars 1850 ne lui donna-t-elle qu'une partie de la liberté qu'elle revendiquait au nom des catholiques et que l'article 85 de cette même loi lui promettait comme le complément nécessaire et le corollaire naturel de la loi sur la liberté d'enseignement secondaire. Etait-ce, en effet, accorder une liberté réelle à l'enseignement secondaire que de détenir la liberté de l'enseignement supérieur, en réservant le monopole des examens aux Facultés de l'Etat et en imposant partout ses programmes ? D'autre part, ne fermait-on pas la voie à la marche progressive de l'instruction dans tout son ensemble et au perfectionnement des méthodes, en refusant d'introduire cet élément d'émulation qu'aurait apporté une légitime concurrence ? Car, comme l'a dit avec raison M. Duruy dans un rapport officiel, « les grandes études réagissent sur les études inférieures qu'elles entraînent à leur suite pour les porter plus haut et plus loin. »

En 1870, un ancien élève de l'Ecole normale, professeur d'une faculté de l'Etat, M. Heinrich, accusait un abaissement dans le niveau des études supérieures soit par le fait d'une centralisation excessive, soit comme résultat d'un exclusivisme contraire à la liberté. « Il ne faut pas se dissimuler, disait-il, que la France est en train de perdre ce noble rôle qu'elle avait jadis de former à ses écoles les meilleurs

esprits de l'Europe..... Une réforme de son enseignement supérieur pourrait seule lui ramener ces étudiants qui vont chercher ailleurs ce qu'ils ne trouvent plus dans nos écoles (1). »

Le même professeur reprochait encore à l'enseignement des facultés de droit « d'être trop exclusivement professionnel, de faire des praticiens plutôt que des jurisconsultes..... et de trop négliger cette philosophie du droit très utile pour des magistrats et indispensable pour des législateurs » (2).

Cependant la question de la liberté d'enseignement à tous les degrés mûrissait lentement. Après plus de quarante années d'attente et de luttes, la loi fut enfin votée le 12 juillet 1875. Elle reçut un accueil enthousiaste de la part de l'Eglise qui ne connaît point la sénilité et que la résistance fortifie au lieu de l'abattre.

On ne put donc pas lui appliquer toute la pensée du grand poète, avec le caractère de découragement dont elle est empreinte :

Libertas, quæ, sera, tamen respexit inertem.
. . . .
Respexit et longo post tempore venit (3).

Chacun sait, en effet, avec quelle activité les catholiques s'enrôlèrent à la suite des évêques pour créer à nouveau et de toutes pièces les chaires d'un enseignement disparu parmi nous depuis bientôt un siècle. Cette activité fit-elle peur à l'Etat ? Il est permis de le supposer en le voyant se servir de M. Waddington, alors ministre de l'instruction publique, pour solliciter l'abrogation des articles 13 et 14 de la loi du 12 juillet, c'est-à-dire, la suppression du jury mixte des examens, avant même de l'avoir vu fonctionner. Cette mesure avait pour effet de rendre illusoire une liberté chèrement achetée. En excluant du jury d'examen les professeurs de

(1) *Les Facultés de l'Etat.* (*Le Correspondant*, 25 mars 1870.)
(2) Ibid.
(3) Virg. Buc. Eclog. I.

l'enseignement supérieur libre, la part n'était plus égale entre les Universités libres et celles de l'Etat ; les professeurs des Universités libres devenaient, selon l'expression de Mgr Dupanloup, des répétiteurs et des préparateurs au service des universités civiles.

Dans la loi de 1875, la constitution du jury d'examen n'était pourtant pas de nature, semble-t-il, à blesser les susceptibilités du gouvernement. Les universitaires y avaient la majorité et le président était toujours choisi parmi eux. D'ailleurs, seuls les élèves des Universités libres pouvaient opter entre les bureaux d'examen mixtes et ceux de l'Etat.

Malgré tant de garanties en faveur de la prépondérance gouvernementale, les articles 13 et 14 de la loi du 12 juillet 1875 furent abrogés.

On pouvait sans doute imaginer un système d'examen préférable à celui du jury mixte ; toutefois il est permis de croire que si on l'a détruit en 1876, après les élections du 20 février, à la demande de M. Spuller, c'est qu'on regrettait déjà d'avoir cédé aux catholiques quelques fragments de liberté et qu'on inaugurait contre eux un commencement d'oppression.

*
* *

Malgré les lois d'exception dont l'Eglise a été souvent frappée et les armes inégales qu'elle a été obligée d'employer pour sa défense, il semble intéressant de voir quelle part elle a prise, à l'étranger, à la restauration et à l'extension de l'enseignement supérieur, par la création des Universités libres, soit dans l'ancien, soit dans le nouveau monde.

En Italie, la suppression du pouvoir temporel a amené la confiscation, au profit de l'Etat, de la liberté d'enseignement supérieur. A Rome les anciennes Universités n'ont plus le droit d'inscription et les jeunes gens qui veulent embrasser les carrières libérales sont tenus de suivre les cours de l'Etat. Seul, l'enseignement de la philosophie, de

la théologie et du droit canon a été conservé ; mais les grades que confèrent la Sapience, la Minerve ou le Collège Romain sont d'ordre purement ecclésiastique et n'ont aucune valeur aux yeux du gouvernement civil. Bien plus, nous écrit-on, on peut prévoir l'époque prochaine où la liberté d'enseignement secondaire, actuellement fort compromise, disparaîtra à son tour et où le pays de la liberté au temps du gouvernement des papes deviendra le siège du despotisme en attendant peut-être qu'il soit la proie de l'anarchie.

Il existe cependant une pépinière où l'on pourrait recruter les éléments d'un enseignement scientifique supérieur, et ces éléments seraient dignes de figurer à côté de ceux de l'Etat. Je veux parler de l'Académie pontificale des *Nuovi Lincei* fondée par Pie IX.

L'académie pontificale des *Nuovi Lincei* a pour objet le progrès des études et la propagation des sciences, en vue du développement des arts et de l'industrie. « Dans un bref du 21 janvier 1887 adressé au cardinal Oreglia, protecteur de l'Académie, Léon XIII déclare qu'il regarde comme un devoir de sa charge de promouvoir l'étude non seulement des lettres sacrées, mais encore des sciences humaines et naturelles, ainsi que ses prédécesseurs l'ont toujours fait, et d'honorer de sa faveur, autant que sa condition présente le lui permet, les savants catholiques qui s'attachent à les cultiver. »

Léon XIII porte de trente à quarante le nombre des académiciens ordinaires et veut qu'ils soient choisis parmi les savants catholiques du monde entier, sans autre considération que celle de leurs titres scientifiques. Pour donner de la publicité aux actes de cette Académie, le souverain pontife a créé un bulletin sous le titre de *Memorie della Pontificia Academia dei Nuovi Lincei*. Quatre volumes ont déjà paru et les études qu'ils contiennent sur toutes les branches des sciences naturelles sont des plus remarquables. Qu'il me suffise de citer les travaux importants du président, comte abbé Castracane degli Antelminelli, sur la micrographie dans des articles intitulés « les Diatomées et le

Transformisme darwinien » et ceux du secrétaire, M. Michel Etienne de Rossi, sur le phénomène des éruptions volcaniques et des tremblements de terre si fréquents en Italie (1).

*
* *

De tous les pays de l'Europe, le plus favorisé peut-être au point de vue de la liberté d'enseignement, c'est la Belgique. L'Université de Louvain fut fondée en 1425, par Jean IV, duc de Brabant, lequel obtint en décembre de cette année des bulles d'érection du pape, Martin V. Elle fut organisée, comme toutes les Universités du moyen âge, avec les cinq facultés de théologie, droit canon, droit civil, médecine et arts — cette dernière comprenant les sciences et les lettres — et on l'ouvrit le 7 septembre 1426.

Au XVIIe siècle elle produisit des professeurs justement célèbres, entre autres Martin Steyaërt et le docteur Van Espen qui passait pour le plus savant canoniste de son temps. Ce dernier adhéra malheureusement, sur la fin de sa vie, au schisme d'Utrecht et mourut schismatique.

Au siècle suivant, l'Université de Louvain eut à se mesurer avec Joseph II et le joséphisme. Elle tint bon contre les idées despotiques du prince novateur et fut frappée de suspension dans tous ses actes publics. Un peu plus tard, la Révolution française, qui avait envahi deux fois la Belgique, en 1792 et en 1794, devait avoir pour effet de ruiner une institution qui comptait alors plus de trois siècles et demi d'existence.

Au commencement de 1795, les membres composant l'administration de Louvain voulurent ouvrir un temple et célébrer une fête en l'honneur de l'Être suprême. Le 17 janvier ils invitèrent le personnel de l'Université à y assister. Toutes les facultés s'y refusèrent. Le gouvernement comprit qu'il trouverait dans l'enseignement supérieur

(1) *Etudes religieuses, philosophiques, historiques et littéraires.* Novembre 1889.

aussi bien en Belgique qu'en France une opposition constante; aussi, par un arrêté du 4 brumaire an VI (25 octobre 1797), prononça-t-il la suppression de l'Université de Louvain.

A partir de 1797 l'enseignement supérieur en Belgique passa entièrement sous le régime de la législation française jusqu'à la chute de l'empire, c'est-à-dire que la liberté d'enseignement supérieur cessa d'exister. Elle fut rendue cependant aux catholiques belges vers 1830, et nous pouvons dire à l'honneur de nos voisins que, les premiers au XIXe siècle, ils ont inscrit dans leur constitution cette loi digne de leur esprit vraiment libéral. Comme, à l'époque dont nous parlons, l'Etat avait installé ses facultés à Louvain, on s'empressa de créer à Malines une Université catholique, sous le patronage du corps épiscopal et avec l'assentiment de Grégoire XVI. Elle fut inaugurée le 4 novembre 1834.

Le 27 septembre 1835, un décret supprima l'Université de l'Etat établie à Louvain et réintégra l'Université catholique dans ses antiques bâtiments. Grâce à la convention du 13 octobre 1835, conclue entre les évêques et l'administration communale, la vieille cité brabançonne a vu renaître dans ses murs l'*Alma Mater*, qui, pendant près de quatre siècles, avait fait sa gloire et sa prospérité (1).

Pour que la liberté d'enseignement supérieur fût complète, restait à conquérir la liberté dans la composition du jury d'examen. Ce fut le point le plus difficile à obtenir. Sept membres entrèrent alors dans la composition de ce jury : deux furent nommés par la Chambre, deux par le Sénat et trois par le gouvernement. On devait prévoir ce que produirait un système qui avait un caractère et des vues plus politiques que scientifiques. Aussi en 1849 le gouvernement fut-il autorisé à nommer directement ce jury, de telle sorte toutefois que les professeurs de l'enseignement dirigé ou subsidié par l'Etat et ceux de l'enseigne-

(1) Compte rendu des Fêtes jubilaires célébrées à l'occasion du 50e anniversaire de l'Université, p. 90.

ment privé y fussent appelés en nombre égal ; — le président étant toujours choisi en dehors du corps enseignant. — Ce jury devait siéger successivement dans chaque Université pendant la période des examens.

Un jury particulier était chargé d'examiner les étudiants qui n'avaient pris d'inscription dans aucune Université belge.

Mais, le 20 mai 1876, on donna à toute Université complète, c'est-à-dire comprenant quatre facultés, le droit de conférer par elle-même les grades académiques. Le jury spécial pour les étudiants qui n'appartiennent à aucune Université fut maintenu.

Les examens sont publics et les diplômes délivrés pendant les sessions sont entérinés par une commission spéciale siégeant à Bruxelles. C'est là le seul acte de surveillance revendiqué par l'Etat.

A la suite de la loi de 1876 sur la collation des grades académiques, l'enseignement supérieur reçut une grande impulsion. La qualité d'élève à Louvain ne fut pas acquise par la simple inscription au rôle des facultés ; et, dans les examens qu'on fit subir à l'étudiant, on le soumit à une épreuve sérieuse, de nature à maintenir à la fois le niveau intellectuel et à rehausser d'autant la valeur des diplômes pour la candidature et le doctorat. C'est sans doute à cause de cette sévérité, et dans l'intérêt seul des hautes études, que les inscriptions en 1890 n'ont pas dépassé le chiffre de 1800. On ne peut donc pas accuser Louvain d'avoir favorisé, par une trop grande facilité d'admission, l'envahissement anormal des Universités dont la Belgique se plaint à bon droit. « En 1875-76, sous le régime des jurys combinés, la population universitaire totale du royaume s'élevait pour les 4 facultés à 2,156 étudiants ; sur ce nombre l'Université de Louvain en comptait à elle seule 831, déduction faite des élèves de la faculté de théologie et des écoles spéciales. En 1887-1888, après 12 années du nouveau régime, la population universitaire du pays a plus que doublé, elle s'élève aujourd'hui au chiffre de 4,884 étudiants : sur ce nombre Louvain n'en compte que 1,391 ; c'est-à-dire que le

chiffre de ses inscriptions n'a augmenté que de 65 °/₀, tandis que, dans les trois autres Universités réunies, l'augmentation a atteint la proportion véritablement énorme de 160 °/₀ (1). »

L'Université catholique a multiplié sagement le nombre de ses professeurs et les a choisis avec un soin scrupuleux. La faculté de théologie en compte 12, celle de droit 15, celle de médecine 16, celles des lettres et de la philosophie 18, celle enfin des sciences en a 28, dont deux sont membres titulaires et trois membres correspondants de l'académie pontificale des *Nuovi Lincei* de Rome. Les grades s'obtiennent par plusieurs épreuves annuelles pour la candidature et plusieurs pour le doctorat. Ainsi, par exemple. la faculté de médecine répartit son programme d'études dans un cercle de cinq années, obligeant à subir cinq examens : deux pour la candidature et trois pour le doctorat.

En dehors des facultés ci-dessus mentionnées, il existe encore, à Louvain, des cours de pharmacie, des cours préparatoires au notariat, l'Ecole spéciale de arts et manufactures, celle du génie civil et des mines ; des cours pour les ingénieurs, — architectes avec un programme divisé en quatre années, enfin une école supérieure d'agriculture et une autre de brasserie, chacune avec un programme comportant trois années d'études.

Il ne sera peut-être pas sans intérêt de donner ici le chiffre des succès obtenus par l'Université catholique de Louvain pendant les années 1886-1887-1888 et de les comparer à celui des autres Universités. Et d'abord, en ce qui concerne la première épreuve en sciences naturelles, qui conduit à la médecine, Louvain marche en tête des quatre Universités : 455 récipiendaires ont été inscrits et on a donné 249 diplômes, soit 55 °/₀. Les trois autres Universités n'ont conféré que 407 diplômes pour 839 récipiendaires, soit 49 °/₀.

La faculté de philosophie et lettres de Louvain, pendant

(1) *Annuaire de l'Université catholique de Louvain.* — Discours de Mgr Abbeloos, recteur magnifique. LXXXI.

le même triennat, a accordé dans les sessions pour la première épreuve 256 diplômes sur 349 inscriptions, soit 73 %, tandis que les trois autres Universités réunies n'ont conféré que 473 diplômes sur 821 inscriptions, soit 57 %. Ce résultat est dû non pas à une indulgence aveugle du jury de Louvain ou à son désir immodéré d'enregistrer un grand nombre de succès, mais à la mesure prise de n'admettre à subir la première épreuve à la candidature en philosophie que des jeunes gens ayant suivi pendant une année entière les cours de l'Université; tandis que les élèves des autres Universités peuvent affronter cette première épreuve après quatre mois seulement de travail.

En médecine, au contraire, dans le relevé total des récipiendaires, depuis la candidature jusqu'au dernier doctorat, la proportion entre les diplômes et les inscriptions change. Liège a conféré 641 diplômes sur 800 inscriptions, soit 80 %; Gand 413 diplômes sur 549 inscriptions, soit 75 %; Louvain 1202 diplômes sur 1642 inscriptions, soit 73 %; Le petit nombre de diplômes accordés proportionnellement aux nombreuses inscriptions prises est la preuve évidente de la juste sévérité des examinateurs et du sérieux des études.

Pour la faculté de droit, Louvain a donné, toujours dans la même période triennale, 621 diplômes sur 845 inscrits, soit 73 %. Les trois autres Universités en ont conféré 1075 pour 1813 inscrits, soit 59 %. La différence de proportion en faveur de Louvain résulte sans doute de ce que l'Université catholique exige de ses candidats, comme nous l'avons dit, une année d'étude de plus qu'ailleurs.

En indiquant les succès de Louvain il est juste de mentionner qu'en décembre 1888, à l'examen institué par le ministre des chemins de fer pour l'admissibilité aux fonctions d'ingénieurs de l'Etat, sur cinq concurrents venus des diverses écoles d'ingénieurs du pays, deux seulement ont été reçus, eu égard aux difficultés exceptionnelles du programme. Or le premier par le chiffre de points obtenus appartenait à l'Université de Louvain.

Au nombre des moyens d'encouragement destinés à

stimuler les hautes études, il faut signaler l'institution de concours entre les docteurs sortis récemment des différentes Universités. C'est un élève de Louvain (1) qui a été proclamé lauréat au concours de médecine de 1889.

Enfin, parmi les douze bourses de voyage distribuées à la suite d'un autre concours organisé par l'arrêté royal du 31 août 1889, cinq ont été obtenues par l'Université catholique. La faculté de droit s'est particulièrement distinguée. Sur quatre mémoires admis aux épreuves et proposés par le jury au gouvernement pour l'obtention d'une bourse de voyage, trois étaient l'œuvre des étudiants de Louvain. C'est encore deux étudiants de cette même Université qui viennent de remporter deux bourses pour la médecine et une pour les sciences naturelles.

D'ailleurs un si brillant résultat n'est pas dû à des causes fortuites et accidentelles. De 1885 à 1888, en effet, sur 27 bourses données au concours, l'Université en a obtenu 13; et si l'on considère toute la période qui s'est écoulée depuis 1882, — date à laquelle le ministre de l'instruction publique réorganisa les concours universitaires, — jusqu'à la fin de 1889, on constate que, dans la distribution de cinquante-cinq bourses, Louvain en a mérité vingt-cinq. C'est-à-dire qu'avec moins de 1,400 étudiants, l'Université catholique a remporté à peu près autant de succès que les trois autres réunies, qui comptent ensemble 3,500 élèves.

Depuis sa restauration en 1835 jusqu'à 1889, l'Université catholique a conféré 611 grades en théologie et en droit canon, et dans les autres facultés les inscriptions s'élèvent, pour la même période de temps, au chiffre imposant de 51,522. Ses succès sont loin d'être en décroissance; puisque le 1er août de cette année elle comptait encore 1,876 étudiants et sur ce nombre 116 étrangers de toutes les parties les plus éloignées du monde. Pour se convaincre de la prospérité toujours grandissante de cette belle institution, il suffit de comparer le chiffre des ins-

(1) Le Dr Vanderstraeten, de Nethen.

criptions prises pendant les sept dernières années, de 1884 à 1890. 1,555, 1,638, 1,700, 1,727, 1,757, 1,824 et 1,876, telle est la proportion croissante des étudiants suivant les cours des diverses facultés. En sept ans, la population universitaire a augmenté de plus d'un cinquième.

Ce foyer de science catholique qui brille à Louvain d'un si vif éclat, a donné naissance, dans la même ville, à plusieurs maisons d'études en vue particulièrement de l'apostolat. En 1857, un séminaire américain fut créé à la demande des évêques du Nouveau Monde. Il a produit plus de 400 missionnaires, dont neuf ont été promus à l'épiscopat, et deux synodes assemblés, le premier à Cincinnati le 28 avril 1861, et le second à Baltimore en 1866, donnent à Louvain les éloges les plus grands et les mieux mérités. Citons encore pour mémoire le séminaire africain, le couvent de Picpus qui a formé le P. Damien, le héros des léproseries de Molokaï, et les cours supérieurs de théologie fondés pour les Jésuites et les Dominicains (1).

L'exposé de l'enseignement supérieur catholique en Belgique ne serait pas complet si je ne parlais de deux Institutions similaires : le collège de N.-D. de la Paix à Namur, créé par les Pères de la Cie de Jésus, et l'institut Saint-Louis, à Bruxelles, dont M. le chanoine Van Aertselaer est le directeur.

Ces deux Institutions, avec un programme de deux années d'études, préparent aux examens de candidature, et fournissent, en même temps, un moyen de transition entre la vie de collège et la vie universitaire, précieux avantage pour les jeunes gens à cette époque, la plus critique de leur existence. Les élèves n'y sont reçus qu'à la condition expresse qu'ils ont suivi fructueusement tout le cours des humanités, jusqu'à la rhétorique inclusivement. Sous le régime de la loi de 1876, c'est-à-dire avant que cette condition eût été imposée par la loi de 1890, elle était cependant inscrite — et elle l'a toujours été — dans les règlements de ces deux institutions libres.

(1) *Annuaire 1890 passim.*

Le collège de Namur comprend 3 sections, dont huit professeurs se partagent l'enseignement. La 1re section est celle de philosophie et lettres, la 2e celle des sciences, et la 3e celle de pharmacie. Les deux premières existent depuis 1833, par conséquent avant la réouverture de l'Université de Louvain. Le nombre des étudiants est de 50 à 80 environ, dont une quarantaine sont internes. Durant la période qui s'étend de 1876 à 1890, 569 diplômes ont été obtenus et se répartissent ainsi qu'il suit : 404 pour la 1re et 2e épreuve de candidature en philosophie et lettres, dont 135 avec grades honorifiques; 119 pour les 2 épreuves de candidature en sciences, dont 41 avec grades honorifiques; enfin 41 pour la candidature en pharmacie, dont 12 avec grades honorifiques.

La section de philosophie et des lettres de Saint-Louis a 28 années d'existence. Elle comptait jusqu'ici 4 professeurs seulement, mais deux autres seront incessamment adjoints, car la loi nouvelle a beaucoup développé le programme d'examens. Une cinquantaine d'élèves suivent les cours Aux termes de la loi de 1876, les étudiants des deux Institutions de Bruxelles et de Namur recevaient leurs diplômes au jury central, comme étudiants libres. Ce jury était composé, en nombre égal, de professeurs de l'Etat et de professeurs de l'enseignement privé. Ordinairement, le collège de N.-D. de la Paix avait un de ses professeurs comme représentant dans chacune des trois sections de philosophie, des sciences et de pharmacie, et celui de Namur en avait également un pour la section de philosophie.

La loi du 10 avril 1890 remplace le jury central par un jury spécial institué pour chacun des deux collèges de Bruxelles et de Namur, et comprenant, en nombre égal, des professeurs de l'Etat et des professeurs de ces collèges respectifs.

La nouvelle loi du 10 avril 1890 ne détermine pas les conditions auxquelles un établissement privé doit satisfaire pour être autorisé à avoir des représentants dans le jury. C'est une question de fait, a-t-on dit, dans la discussion de la loi. Il faut que l'établissement existe depuis un temps

notable, qu'il soit installé dans des conditions qui présentent des garanties, qu'un certain nombre de ses élèves ait remporté des succès devant le jury central, etc.; le gouvernement apprécie. Bien que, d'après cette loi, les jurys spéciaux accordés par arrêté royal puissent être retirés, il est à croire, cependant, qu'ils seront maintenus précisément parce que le temps détruira les objections formulées contre eux par les orateurs du parti libéral. « Les mesures urgentes qu'impose la nécessité de garder les conquêtes faites seront prises, » car les intérêts engagés appartiennent à un ordre supérieur ; telle est la conclusion d'une lettre écrite sur notre demande par l'honorable recteur de l'Institut Saint-Louis de Bruxelles (1).

Si nous nous sommes étendu beaucoup plus que ne le comporterait un travail destiné à être communiqué dans une des sessions relativement brèves d'un congrès, on nous pardonnera, en considérant que l'Université de Louvain est le modèle des Universités catholiques, et que la Belgique est la terre classique de la liberté.

*
* *

A l'époque mémorable du Jubilé de Léon XIII, les Français résidant à Rome eurent l'insigne honneur de saluer le grand évêque de Bosnie et Sirmie, Mgr Strossmayer, prince évêque de Diakovar. Il était accompagné d'un personnage fort distingué, professeur à son université, qu'il appelait son Montalembert. Cette université est florissante ; on pourra s'en convaincre par la lecture des renseignements que Son Excellence a bien voulu nous transmettre.

L'Université croate (2) d'Agram (Zagreb en langue croate),

(1) C'est à l'obligeance de M. le marquis de Granges de Surgères que nous devons les renseignements sur Louvain et les collèges de Bruxelles et de Namur. Nous lui en exprimons notre respectueuse reconnaissance.

(2) L'ancien royaume de Croatie est formé de la réunion de la Dalmatie, de la Croatie et de la Slavonie.

qui porte le nom auguste de l'empereur, roi de Croatie François-Joseph Ier, a été inaugurée le 19 octobre 1874. Elle est catholique par son origine, ses constitutions et l'enseignement de ses professeurs. Le fondateur, Mgr Strossmayer, apporta comme première contribution la somme de 185.000 francs. Toute la nation suivit un si noble exemple; et, avec le concours du clergé, on réalisa bientôt un capital d'un million de francs environ. Une loi de la diète croate, sanctionnée par le roi le 3 janvier 1874, organisa l'université naissante sur le modèle de celles d'Allemagne, et permit d'établir les quatre facultés de Théologie, de Droit, de Philosophie et de Médecine (1). Cette dernière est en voie de création et Mgr Strossmayer, à l'occasion de ses 70 ans révolus, a donné 40.000 francs pour stimuler par son exemple la générosité des catholiques. Malgré les lourds impôts qui les accablent, ils seraient aujourd'hui en possession d'une faculté catholique de médecine, si la Croatie n'avait pas un gouvernement qui subit, contre le droit et les intérêts du pays, l'influence de celui de Pesth, bien que la Croatie en soit absolument indépendante, quant aux affaires intérieures, du culte, de l'instruction publique et de la justice.

Le but de cette Université catholique, comme le but de toutes les autres, est de développer dans le pays la culture des sciences et des lettres et de préparer d'intelligents serviteurs à l'Eglise et à la patrie. Excepté les cours de Théologie, qui se font en latin, les autres sont donnés en langue croate.

La Faculté de Théologie comprend huit chaires pour l'enseignement de la Dogmatique, de la Morale, de l'Écriture sainte et du Droit canon, et deux professeurs distingués, MM. Stiglich et Franki, se sont fait avantageusement connaître par leurs écrits, dans le monde ecclésiastique savant. Onze chaires de Droit sont fondées et, entre autres, une chaire de Droit oriental à l'usage des étudiants grecs. Sur les dix professeurs attachés à cet enseignement, trois sont

(1) La faculté de Droit existait antérieurement à la fondation de l'Université.

membres de l'académie des sciences et des lettres des Slaves du sud, dont le siège est à Agram (1).

La plupart d'entre eux ont publié des travaux et des mémoires fort importants.

La Faculté philosophique est divisée en deux sections, celle de philosophie et celle des sciences. La section de philosophie et d'histoire, correspondant à peu près à notre faculté des Lettres, compte onze chaires et fait une grande part à l'étude des langues allemande, russe, italienne et française. On y enseigne la langue paléo-slavénique, qui est l'ancien slave d'où dérivent toutes les langues slaves vivantes. Sept professeurs de cette faculté sont membres de l'Académie d'Agram.

La section des sciences compte cinq chaires, et admet, outre les professeurs titulaires, des professeurs agrégés. Ces derniers doivent présenter préalablement des travaux sur une branche scientifique quelconque et obtenir le *veniam docendi*. C'est parmi les professeurs agrégés qu'on recrute les titulaires, lorsqu'une chaire vient à vaquer. Toutefois, pour être valable, l'admission doit être sanctionnée par le roi qui nomme en réalité un sujet sur la proposition du *Sénat académique*, c'est-à-dire du conseil formé par le recteur et le vice-recteur, les doyens et les vice-doyens des facultés.

L'Université catholique d'Agram a encore cette particularité que le recteur est élu annuellement et choisi à tour de rôle dans chaque Faculté.

Pendant le dernier semestre de 1890, 363 étudiants ont pris des inscriptions : 164 pour la théologie, 171 pour le droit, 64 pour les lettres et les sciences et 24 pour la pharmacie. Par rapport à la nationalité, les étudiants se répartissent ainsi qu'il suit : 344 Croates du royaume de Croatie, Slavonie et Dalmatie, 2 Croates de l'Istrie, 2 de la Styrie, 8 Hongrois, 1 Slavène d'Autriche et 1 de Gorice, 1 Tchèque, 1 Serbe du royaume de Serbie et 3 Bulgares.

L'Université d'Agram possède une bibliothèque riche de

(1) Mgr Strossmayer a doté cette Académie d'une remarquable galerie de tableaux.

100.000 volumes et deux cercles de lecture, l'un pour les professeurs, l'autre pour les étudiants. Les cabinets de minéralogie, de géologie, de zoologie, de botanique et de physique sont bien dotés, et l'on construit actuellement un laboratoire de chimie sur le modèle des laboratoires les plus perfectionnés. Le jardin botanique est également en voie de création.

Des fondations permettent aux étudiants de publier sans frais les travaux que les professeurs jugent dignes de l'être ; l'intérêt du capital versé dans ce but est remis par la trésorerie royale à qui de droit. De nombreuses bourses sont affectées aux étudiants pauvres, et Mgr Strossmayer, dont la libéralité est proverbiale, en a donné un nouveau gage en versant la somme de 20.000 francs à titre de dotation.

Outre l'Université d'Agram, les Slaves ont encore en Autriche 3 universités catholiques : la tchèque de Prague et deux polonaises, à savoir, l'ancienne de Cracovie et la nouvelle de Lemberg.

L'Université de Prague fut fondée au XIVe siècle, par le pape français Clément VI et le roi de Bohême Charles IV. On l'a partagée il y a quatre ans en deux sections, l'une pour les Allemands, l'autre pour les Tchèques. L'Université de Cracovie a été fondée à la même époque par un autre pape français, le bienheureux Urbain V, et le roi Casimir le Grand. Telle est, en abrégé, l'œuvre de l'Eglise catholique au point de vue de l'enseignement supérieur dans cette partie du royaume, au point de vue de l'Autriche.

***

« Fribourg est la ville la plus élevée de la Suisse française : c'est aussi la plus pittoresque. Bâtie sur un promontoire escarpé dont les hautes parois plongent presque à pic dans les eaux bouillonnantes de la Sarine, la vieille capitale de l'Uechtland semble entourée de trois côtés par un énorme fossé de défense. » Par sa situation géographique, les mœurs et les habitudes hospitalières de ses habitants et son gou-

vernement patriarcal, cette ville paraît avoir été construite pour servir de retraite à une jeunesse studieuse et pour faire revivre à notre époque les universités du moyen âge, ces institutions dont l'histoire ne redira jamais assez la gloire.

Deux hommes d'Etat bien connus des catholiques — M. Python, le chef habile et infatigable du gouvernement fribourgeois, et M. Decurtins, que ses travaux sur la question sociale et ses efforts pour amener une réglementation internationale du travail ont rendu célébre — doivent être regardés comme les fondateurs de l'université. Ils étaient appuyés par les cinq évêques suisses, en particulier par Mgr Mermillod, aujourd'hui cardinal, et Léon XIII, dans un bref récent, reconnaît hautement leurs mérites et bénit un établissement dont les débuts promettent de si heureux succès. L'ouverture définitive de l'Université date d'une année à peine, mais depuis longtemps elle était dans les désirs et les projets du peuple fribourgeois. Sa fondation officielle eut lieu le 4 octobre 1889. Le grand conseil, par un vote unanime, consacra la somme de deux millions et demi à l'entreprise. L'opposition radicale elle-même n'osa pas refuser son adhésion à une œuvre qui doit, en relevant intellectuellement le pays, lui assurer, dans l'avenir, la prospérité matérielle.

Quoique destinée surtout aux étudiants de la Suisse catholique, l'Université de Fribourg sera revêtue d'un caractère international, et cela sur le désir exprès du souverain Pontife. Pour bien marquer ce caractère, les organisateurs ont appelé dans les chaires des professeurs de toutes les nations. Les langues principales de l'Europe y seront enseignées, les codes divers expliqués et commentés, et il y a lieu de croire que les étudiants retireront un grand avantage de ces études comparatives.

L'école de droit existait antérieurement à la création de l'université; mais en 1889-90 elle fut élargie et complétée de manière à pouvoir conférer désormais le doctorat. La faculté de philosophie-lettres vient d'être fondée, et avec le droit elle réunissait l'année dernière une cinquantaine d'étudiants. L'adjonction, il y a un mois, d'une faculté de

théologie a plus que doublé leur nombre; le 21 octobre dernier, soixante-quinze élèves assistaient à l'ouverture des cours de cette seule faculté. La faculté de théologie a de plus la particularité d'être placée sous le patronage direct et immédiat du souverain Pontife et de participer, quant à la collation des grades, aux mêmes privilèges que les séminaires pontificaux romains.

L'enseignement est confié aux Dominicains. Ici je ne saurais passer sous silence trois des professeurs dont les noms sont avantageusement connus du monde savant. Le P. Weis, une des lumières de l'Ordre, est un sociologue distingué et l'un des brillants orateurs des congrès catholiques allemands. Le P. Berthier a longtemps vécu à Rome; il y a puisé les éléments des sérieux travaux qu'il a publiés et qu'il doit faire paraître successivement. Enfin le P. Coconnier est l'auteur d'un livre très important sur l'*âme humaine.*

Le recteur, M. le docteur Reinhart, a reçu le 8 novembre dernier un bref élogieux de Léon XIII, en réponse à une lettre dans laquelle il soumettait à Sa Sainteté le programme des cours pour le premier semestre de l'année scolaire 1890-91. Le P. Berthier, M. Fietta et M. Sturm, sont les trois doyens des facultés de théologie, de droit et des lettres, les seules jusqu'ici constituées.

L'université internationale catholique de Fribourg ne tardera pas à être complétée; elle a devant elle un avenir assuré et on peut lui présager un rapide développement. Déjà des jeunes gens de diverses nationalités se pressent à ses cours, et quelques-uns d'entre eux portent des noms illustres dans l'histoire et dans les fastes des partis catholiques (1).

* * *

La plupart des Etats de l'ancien monde ont perdu leurs meilleures libertés. Celles qui leur restent, à l'heure pré-

(1) Nous remercions M. le baron de Montenach, à l'obligeance duquel nous sommes redevable de ces précieux renseignements.

sente, sont péniblement disputées à l'ostracisme révolutionnaire; ils en jouissent donc bien par droit de conquête. Le nouveau monde, au contraire, a toutes les libertés utiles au développement de son activité et il en jouit en vertu du simple droit de possession. La licence n'est point encore venue corrompre, chez ce dernier, la notion vraie de la liberté, et la répression n'a pu en restreindre l'usage au nom d'un pouvoir souvent exagéré jusqu'au despotisme.

Aussi voyons-nous plusieurs Universités catholiques s'élever sur le sol américain et y répandre la bienfaisante influence de la science éclairée par la foi.

La première a été créée à Québec en 1852, et s'appelle Laval, du nom de son fondateur, Mgr de Laval, sacré en 1658 premier évêque de Québec (1). Une charte de la reine Victoria, signée à Westminster le 8 décembre 1852, reconnut à la nouvelle institution tous les privilèges afférents aux universités. Le 15 avril 1876 le pape Pie IX en complétait par bulle l'érection canonique et lui accordait les privilèges les plus étendus. En vertu de cette bulle, le cardinal Préfet de la Propagande devint le protecteur de l'œuvre naissante, et le corps épiscopal de la province, sous la présidence de l'archevêque de Québec, fut le conseil supérieur.

La charte royale désigne l'archevêque de Québec pour être toujours le chancelier-visiteur de l'université. Le supérieur du Séminaire exerce de droit les fonctions de recteur, et le conseil académique se compose des directeurs du séminaire avec les trois professeurs titulaires les plus anciens dans chaque faculté.

Quatre facultés sont constituées : la théologie avec 7 professeurs, le droit qui en compte 11, et parmi eux, M. Frémont, maire de Québec, la médecine avec 11 professeurs, et les arts, c'est-à-dire les lettres et les sciences, qui en ont 19.

(1) Les armes de l'université portent : Ecartelé au premier d'azur à la croix d'or, au second de gueules au livre d'argent, au troisième de gueules à la balance d'argent, au quatrième au caducée d'or, symbolisant les 4 facultés de la théologie, des arts, du droit et de la médecine. Elle a pour devise : *Deo favente, haud pluribus impar.*

Conformément à une décision de la Propagande, en date du 1er février 1876, une université, succursale de celle de Laval, existe à Montréal, et l'archevêque en est vice-chancelier apostolique.

9 professeurs enseignent la théologie, 9 le droit, 22 la médecine et 19 les arts. Montréal possède en outre une école vétérinaire française et une école polytechnique; la première a 10 professeurs, la seconde en a 11.

En trente-huit années, Québec-Laval a donné 2,261 diplômes, dont 734 pour la médecine, et ces derniers, par privilège spécial, permettent de concourir à l'obtention du diplôme de *membre du collège royal des chirurgiens de Londres*. Des médailles d'or et d'argent et différents prix fondés dans chaque faculté, ont pour but autant de stimuler l'ardeur des étudiants que de récompenser leurs travaux.

Les inscriptions pour cette année dépassent le chiffre de 730. Après trente-huit années d'existence, l'université peut se vanter d'avoir vu 26 de ses diplômés occuper de hautes positions dans la magistrature. Plusieurs de ceux qui y ont puisé la science juridique sont devenus ministres de la couronne, d'autres ont eu et ont encore des situations très honorables dans le monde politique. La fondation d'une œuvre aussi importante et les résultats obtenus permettent de conclure que l'université de Laval a bien mérité de l'Eglise et de la patrie, et qu'elle est digne du saint évêque dont elle porte le nom.

***

Du côté de l'Atlantique et dans le versant où coule le Saint-Laurent se trouvent placées à peu près à égale distance les trois grandes universités du Canada. Après avoir parlé successivement des deux premières, il reste à jeter un coup d'œil sur celle qui emprunte son nom à la ville où elle est située; ville appelée autrefois Bytown, aujourd'hui Ottawa.

Le colonel By, officier anglais, fut commissionné par le gouvernement en 1826, pour construire un canal entre Québec et Kingston. Il y jeta les fondements d'une ville qu'il appela Bytown. Les travaux de ce canal, le site avantageux et la fertilité du sol y attirèrent des habitants, et en 1848 on en comptait déjà environ 5.000, tous Irlandais ou Français, professant presque tous la religion catholique. Mgr Phelan, coadjuteur de l'évêque de Kingston, avait invité, dès 1844, les Oblats de Marie-Immaculée à venir prêter leur concours pour le service religieux du pays et à y fonder des paroisses.

Bientôt un nouveau diocèse surgit comme par enchantement et, en 1847, Bytown en devenait le siège épiscopal et recevait pour évêque Mgr Guigues. Mgr Guigues ouvrit le collège Saint-Joseph en 1848, et un des premiers élèves fut celui que la Providence lui réservait pour successeur, Sa Grandeur Mgr Duhamel.

Le 26 octobre les cours s'ouvrirent et comptèrent 65 étudiants. En 1849, le gouvernement voulant favoriser l'œuvre naissante, lui accorda une subvention, à la condition toutefois qu'un rapport annuel sur l'état financier et administratif du collège serait présenté aux deux chambres législatives. Au commencement de 1853 la direction du collège fut confiée à un homme de beaucoup de talent, le R. P. Tabaret. C'est à lui que le collège doit ses transformations successives ou plutôt c'est lui qui a fait l'université catholique telle que nous la voyons aujourd'hui.

En 1854, la ville de Bytown avait acquis une telle importance qu'elle devint le siège du gouvernement et s'appela Ottawa, du nom de la rivière sur laquelle elle est bâtie.

Ce fut en 1855 que le R. P. Tabaret mit résolument la main à l'œuvre et jeta dans l'immense enclos qu'il avait acheté entre les rues Cumberland, Wilbrod, Théodore et Waller, les fondations de l'Université. Pour récompenser son zèle, Mgr Guigues en fit don à la Société des Oblats de Marie-Immaculée. En 1861, 135 étudiants dont 54 pensionnaires étaient inscrits et 20 professeurs y enseignaient.

Ce ne fut que cinq années plus tard, le 15 août 1866, qu'un bill du Parlement concéda au collège d'Ottava le titre et les privilèges d'Université. En 1868, on lui retira les 2,100 piastres de subventions qu'on lui avait accordées, et si ce fut une perte sensible, on peut dire toutefois qu'elle fut compensée par une plus grande indépendance. Jusqu'en 1874 les cours se faisaient en anglais et en français, c'était un double travail pour les professeurs et pour les élèves, mais, à partir de cette époque, l'anglais devint la langue officielle et, malgré les mécontentements que cette mesure causa aux Canadiens français, ils durent convenir de la nécessité qui l'imposait. La même année mourut Mgr Guigues. M. l'abbé Duhamel, l'ancien élève, devenu un des plus brillants professeurs au collège, lui succéda sur le siège archiépiscopal et honora de sa haute protection une maison qui était sienne à tant de titres. Il l'agrandit à tel point qu'en 1876 elle pouvait recevoir plus de deux cents internes. Puis il obtint de Léon XIII cinq médailles d'argent pour récompenser annuellement les lauréats du concours en philosophie. Le cardinal Zigliara, dont le savant ouvrage venait d'être choisi comme livre classique pour les étudiants, promit également chaque année une médaille d'argent. Enfin on constitua l'académie de Saint-Thomas, dans un but d'émulation. En 1879 huit bourses furent fondées, et, le premier, Mgr Duhamel s'engagea à verser 170 piastres par an.

En 1885, l'Université pouvait contenir 400 internes. On éclaira tous les bâtiments à l'électricité ; la bibliothèque du parlement et les musées du gouvernement transférés récemment à Ottawa furent mis gracieusement à la disposition des élèves et des professeurs. Des cabinets de physique et de minéralogie et un laboratoire de chimie, le plus complet du *dominion* entier, répondirent à toutes les exigences des perfectionnements scientifiques modernes. Une chapelle enfin, d'architecture arabe, richement polychromée, couronna l'édifice et fut bénite par l'archevêque, en 1887. Dans un voyage que Sa Grandeur fit à Rome l'année suivante, elle sollicita du Saint-Père le titre d'Université catholique

pour l'Université d'Ottawa, et le 5 février 1889 le bref fut accordé.

Cette œuvre, grandiose dans son aspect général, s'achèvera promptement. La théologie, la philosophie, le droit, les lettres, les sciences y sont enseignés. La médecine et les écoles spéciales arriveront à leur tour. L'année dernière 354 étudiants étaient inscrits et en sept ans 104 diplômes ont été donnés. On y confère même des degrés en musique, il est juste d'ajouter que la musique instrumentale de l'Université d'Ottawa est une des plus belles du Canada.

Je ne serais pas complet si je ne disais un mot de la revue illustrée qui paraît à l'Université et des jeux athlétiques si réputés dans le système de l'éducation anglaise.

La Revue est intitulée « *The Owl* », le Hibou. Elle n'engendre ni la tristesse ni la mélancolie, comme son titre pourrait le faire supposer ; aussi les journaux et les autres revues lui ont-ils fait le plus chaleureux accueil et jouit-elle déjà d'une assez grande publicité.

Quant aux jeux, ils s'appellent *football*, la balle au pied, le *cricket*, tous les exercices, en un mot, où la force et l'adresse ont une part égale. Les jeux athlétiques pratiqués à Ottawa, ont accru la renommée de l'Université catholique. Pendant l'espace ininterrompu de cinq saisons, les étudiants ont remporté la coupe d'honneur décernée aux vainqueurs, et ils ont conservé trois années durant le titre de *champions de la colonie*.

Ici, comme partout ailleurs, l'Église s'est montrée à la hauteur des exigences de l'éducation moderne, et ses succès sont proportionnels au degré de liberté qu'on a bien voulu lui accorder.

*
* *

Sur le territoire du district fédéral des Etats-Unis, dans cette partie comprise entre l'océan Atlantique et les monts Apalaches, vient d'être érigé le palais imposant d'une nouvelle Université catholique. Il a été construit à Washington, et les fêtes d'inauguration, dont l'écho retentit encore

à nos oreilles, ont eu lieu le 7 mars 1889 et se sont confondues avec celles du centenaire de la Constitution des Etats-Unis d'Amérique.

On remarquait la présence du président et du vice-président, de plusieurs membres du cabinet, des Eminentissimes cardinaux Gibbons et Taschereau, de Mgr Satolli, délégué pontifical, d'archevêques et d'évêques venus des Etats-Unis, du Canada, du Mexique et de l'Angleterre, enfin d'un très grand nombre de personnages les plus distingués. M. le vicomte de Meaux était chargé par les Universités catholiques de Paris et de Lyon de complimenter leur jeune sœur d'Amérique, et il s'en est acquitté d'une façon remarquable. Louvain a envoyé un télégramme de chaleureuse félicitations, tout en s'excusant de n'avoir pu répondre à l'aimable invitation qui lui avait été faite. L'Université de Washington est, dès son berceau, comblée d'honneurs et de présents.

Miss Mary Caldwal donne 300.000 dollars, soit plus d'un million et demi de francs ; sa sœur Elisabeth en envoie 50.000 pour construire et orner la chapelle. Les demoiselles Andrews, de Baltimore et Drexel, et M. et Mme Eugène Kelly, de New-York, ont fondé quatre chaires. La chaire de droit canon s'appellera la chaire O'Connor du nom de son fondateur de San-José en Californie; enfin « *la Société catholique d'abstinence totale des boissons spiritueuses des Etats-Unis d'Amérique* » donne également une chaire en l'honneur de son fondateur, le P. Matthew, dont le centenaire arrive cette année.

53.000 piastres ont été versées en plus, et cependant la faculté de théologie est seule constituée jusqu'ici.

Cette générosité des Américains a sans doute inspiré M. le vicomte de Meaux dans le discours qu'il a prononcé aux fêtes d'inauguration : « A mon tour, a-t-il dit, lorsque j'aurai repassé l'Atlantique, j'essayerai de représenter à mes compatriotes ce que je vois en ce moment : un grand peuple et une grande Église, l'un et l'autre contents et confiants, contents du présent, confiants dans l'avenir. Je leur dirai que chez ce peuple, destiné à mêler ensemble toutes les

races du monde, en les rajeunissant dans un bain de vie et de liberté, chez ce peuple libre, j'ai vu l'Eglise vraiment libre, j'ai vu la liberté servir au progrès de la religion et la religion concourir au maintien de la liberté. Je leur dirai encore que, chez ce peuple, où le travail, plus actif et plus fécond qu'il n'a jamais été sur la terre, enfante, accroît, accumule la richesse, j'ai vu cette richesse mise au service de la religion et de la science, consacrée au développement de l'esprit humain sous l'égide de la foi chrétienne. »

*
* *

La conclusion de ce travail, pour nous, Français, peut être tirée en quelques lignes :

Et tout d'abord il importe que les familles comprennent l'intérêt qu'il y a pour elles à assurer l'avenir de l'enseignement supérieur libre, puisque c'est là surtout qu'elles trouveront une garantie suffisante pour l'éducation religieuse de leurs enfants.

Pour améliorer encore leur situation et acquérir toute la prospérité à laquelle elles aspirent, nos Universités catholiques, en France, n'attendent qu'un rayon de ce soleil de liberté qui luit sur l'Université de Louvain et sur celles du Nouveau Monde. Pourquoi, au lieu d'abandonner à l'Etat seul le soin de conférer les grades académiques, ne pas revendiquer le jury d'examen libre dans l'Université libre, en admettant toutefois, si l'on veut, un certain contrôle gouvernemental ?

Et si cette liberté paraît impossible à obtenir *hic et nunc*, si l'on objecte que la dose en est trop forte pour nos tempéraments déshabitués de son usage et débilités par un siècle de révolutions et de servitudes, pourquoi ne pas réclamer au moins l'application intégrale de la loi de 1875, telle qu'elle avait été comprise par les législateurs, avec le jury mixte sans lequel la liberté d'enseignement n'est qu'un leurre ?

Il semble, Messieurs, que l'avenir de l'enseignement

supérieur catholique en France ne sera assuré qu'à cette condition ; c'est-à-dire qu'il nous faut obtenir ce complément nécessaire de liberté, et que notre devoir est de travailler activement, sans impatience et sans découragement, à le conquérir dans l'intérêt de l'Eglise et celui de la Patrie (1).

J. GENDRY,

Ancien chapelain de Saint-Louis-des-Français.

Nantes, le 26 novembre 1890.

(1) Mgr d'Hulst, qui avait bien voulu présider la section où ce travail a été lu, a accepté les conclusions générales de l'auteur. Quant au rétablissement du jury mixte des examens, l'éminent recteur de l'Université catholique de Paris le croit impossible.

Il ne peut être dans les vœux du corps professoral libre, qui en a vu de près les nombreux inconvénients. Si donc on nous rend la liberté sur ce point, il nous la faut complète, telle que la possède l'Amérique et que la Belgique l'a conquise.



REVUE HISTORIQUE

I. Dans mon dernier article, je n'ai pu qu'annoncer le *Cartulaire de l'Université de Paris* (1) dont l'éminent sous-archiviste du Vatican, le P. Henri Denifle, dominicain a commencé la publication, avec le concours de M. Emile Châtelain, bibliothécaire-adjoint de la Sorbonne. Je dois revenir aujourd'hui sur cette belle œuvre et tenter d'en faire connaître en détail l'économie.

Le rôle de l'ancienne université de Paris a été assez considérable dans notre pays et dans l'Europe entière pour que l'étude de ses origines et le récit des vicissitudes par lesquelles elle a passé ait tenté plus d'un historien. Le vaste ouvrage de du Boulay (2), l'abrégé de cette volumineuse compilation dû à Crevier (3), la précieuse thèse de Thurot (4), le livre extrêmement important où Charles Jourdain a retracé avec tant de science, de critique et

(1) *Chartularium Universitatis Parisiensis*, sub auspiciis Consilii generalis facultatum Parisiensium, ex diversis bibliothecis tabulariisque collegit et cum authenticis chartis contulit H. Denifle, O. P., auxiliante Æmilio Chatelain. Tom. I (MCC-MCCLXXXVI), Paris, Delalain, 1889, gr. in-4° de xxxvi-714 p.

(2) *Historia Universitatis Parisiensis*. Parisiis, 1662-1679, 6 vol. in-folio.

(3) *Histoire de l'Université de Paris jusqu'en 1600*. Paris, 1761. 7 vol. in-12.

(4) *Histoire de l'Université de Paris aux XVIIe et XVIIIe siècles*. Paris, 1862-1866. In-folio (2e édition en 2 vol. in-8, sans les pièces justificatives. Paris, 1888).

d'impartialité les deux derniers siècles de l'*Alma mater* (1) sont bien connus et justement appréciés. Au cours de ses six volumes, du Boulay avait publié un grand nombre de textes, mais il les avait publiés fort imparfaitement et les exigences des lecteurs compétents sont, en cette matière, tout autres aujourd'hui qu'au XVIIe siècle. Non content d'enrichir de pièces justificatives innombrables et correctement éditées sa continuation de l'œuvre du fameux recteur, Charles Jourdain avait repris cette œuvre au point de vue documentaire, dans son *Index chronologicus chartarum pertinentium ad historiam universitatis Parisiensis* (2). Tous les textes épars dans du Boulay y figurent à leur rang, clairement résumés; nombre d'autres qui lui avaient échappé y sont indiqués d'après divers recueils; enfin les pièces inédites n'y manquent pas. Aussi est-ce en toute justice que, dans son introduction, le P. Denifle a pu qualifier son précurseur immédiat dans la voie qu'il parcourt lui-même avec tant d'éclat, de *viro clarissimo, de studiis nostris optime merito*. Mais il lui a été donné de faire infiniment mieux encore.

Depuis des années, le savant religieux recherche dans les collections de manuscrits et les dépôts d'archives de l'Europe entière des matériaux pour son grand ouvrage sur l'histoire des Universités au moyen âge (3). Le plus heureux succès a couronné ses efforts et, spécialement pour la grande école de Paris, la moisson a été fort abondante. J'en donnerai l'idée en constatant que, pour la période embrassée dans ce premier volume (1200-1286), alors que Ch. Jourdain mentionne ou publie 285 documents, le P. Denifle en publie 529, auxquels il en faut ajouter 65 pour la *pars introductoria* (1163-1190).

(1) *De l'organisation de l'enseignement dans l'Université de Paris, au moyen âge*. Paris, 1850, in-8.
(2) Parisiis, 1862, in-folio.
(3) Le premier volume de cet ouvrage a paru à Berlin, en 1885, sous ce titre : *Die Universitæten des Mittelalters bis 1400*, in-8. Il serait bien désirable qu'il trouvât en France un traducteur compétent.

Ces chiffres indiquent assez l'extrême richesse du recueil et la large part d'inédit qu'il contient, mais leur comparaison avec ceux de *l'Index chartarum* montre en même temps qu'un très grand nombre de documents déjà connus s'y retrouvent. Le P. Denifle avait d'abord eu la pensée de n'admettre dans son cartulaire que des pièces inédites; mais pour les meilleures raisons il s'est décidé à en user autrement. Il a singulièrement amélioré les textes publiés par ses devanciers, les ayant bien des fois collationnés sur les originaux ou du moins sur d'anciennes copies: cartulaires de l'église de Paris, recueils des privilèges des ordres religieux, registres de l'Université, conservés aux archives et à la bibliothèque nationales, aux archives de la Sorbonne, aux archives des départements, ou disséminés dans les dépôts publics et les collections particulières de l'étranger. Toutes les fois que l'éditeur a pu découvrir les originaux, il les a reproduits absolument et scrupuleusement; quand il a dû se contenter de copies anciennes, il a donné la meilleure version, et signalé les variantes. Les sources, cela va sans dire, sont toujours indiquées, ainsi que les recueils où les documents ont été mis en lumière, pourvu que ces recueils aient une sérieuse importance. Il est, je crois, difficile d'apporter à une publication de ce genre plus d'habileté paléographique et diplomatique; et, à ce point de vue comme à tous les autres, le *Chartularium universitatis Parisiensis* restera un des modèles les plus accomplis qui se puissent rencontrer. L'ouvrage est fort complet, et rien d'important en ce qui concerne l'Université, les corporations qui réunissaient ses suppôts, les établissements des ordres religieux, les collèges (1), rien n'a été omis. Chaque pièce est précédée d'un sommaire parfaitement clair; l'annotation est assez abondante et singulièrement instructive; j'aurais voulu pourtant que l'érudit religieux se fût montré moins réservé en ce qui concerne l'identification des noms de lieux. Les renseignements de ce genre

(1) A noter spécialement les très précieux documents sur la fondation et les statuts du collège de Sorbonne.

sont toujours bien venus des travailleurs auxquels, jusqu'ici, les *subsidia* en cette matière font trop souvent défaut. Tous n'ont pas sous la main le *Trésor* de M. de Mas-Latrie, ni même le *Dictionnaire de statistique religieuse* de Migne, et encore ces deux ouvrages laissent-ils sans réponse la plus grande partie des questions géographiques suggérées par les textes du moyen âge.

On trouvera à la fin du volume d'abord une table chrologique où sont reproduits tous les sommaires, puis un index alphabétique copieux et bien établi (1).

Il me reste à parler de l'introduction, trop brève à mon gré, où le P. Denifle a résumé en fort bons termes les conclusions auxquelles l'a conduit l'étude minutieuse des 584 documents publiés dans ce premier tome du Cartulaire, relativement surtout aux origines de l'Université, à la création et au développement des divers organes de ce grand corps.

Quand ce développement fut complet, c'est-à-dire vers le milieu du XIIIe siècle, le *studium Parisiense* comprenait sept corporations : les facultés de théologie, de décret et de médecine, ayant chacune un doyen à sa tête, et la faculté des arts, subdivisée en quatre nations, dont chacune avait pour chef un procureur. Au sommet, le recteur, toujours pris dans la faculté des arts et dont l'autorité, fort grande mais éphémère, s'étendait non seulement sur les « artistes », mais sur les théologiens, les décrétistes et les médecins. De leur côté, les chanceliers de Notre-Dame et de Sainte-Geneviève, comme représentants du Pape, exerçaient sur l'Université une action perpétuelle et considérable.

Quant à l'origine de l'Université, les documents montrent que l'association en corps des maîtres et des écoliers s'opéra à la fin du XIIe siècle. Il est certain, en tous cas, d'après une bulle d'Innocent III, qu'en 1208-1209, l'agrégation des régents était un fait accompli. En 1221, on

(1) Il convient de signaler l'excellente condition matérielle du volume dont les imprimeurs de l'université, MM. Delalain, ont su faire un vrai chef-d'œuvre typographique.



trouve dans les textes l'expression *universitas magistrorum et scholarium Parisiensium*, et cette association possède un sceau. Il est tout naturel que dès lors les maîtres chargés de l'enseignement des diverses sciences aient formé des corporations distinctes, s'assemblant pour traiter de l'ordre et du sujet des leçons, de leurs propres affaires et des intérêts des étudiants. Quoique le terme *Facultés* dans son acception actuelle apparaisse pour la première fois dans un document de 1255, il est hors doute que les compagnies ainsi désignées existaient depuis longtemps. En réalité, dès le commencement du XIIIe siècle, les textes nous montrent les professeurs de théologie, de décret, de médecine, d'arts s'assemblant, promulguant des statuts disciplinaires, réglant les examens et les promotions aux grades, ouvrant ou fermant leurs compagnies à certains maîtres. On ne connaît pas exactement l'époque où furent institués les doyens. On sait seulement que les trois facultés supérieures en étaient pourvues bien avant 1264, puisque à ce propos on parle alors de « coutume ancienne ». Les artistes n'eurent jamais de doyen, mais un recteur qui devint plus tard celui de l'Université tout entière.

Une question très importante est celle des rapports de la corporation universitaire avec le chancelier de l'église de Paris. Voici à cet égard la formule du P. Denifle : *Formata est universitas magistrorum et scholarium absque Cancellario; litigando tamen cum eo, adolevit et vires acquisivit.* Assez longtemps avant la constitution de l'Université, le chancelier exerçait sa prérogative, c'est-à-dire donnait la licence d'enseigner aux maîtres des écoles qui s'établissaient dans la cité. Le célèbre Pierre Comestor, par exemple, en usait de la sorte en 1174. Dans la première moitié du XIIIe siècle, l'office du chancelier était ainsi défini par Gautier de Château-Thierry : « pour ouvrir le trésor de la sagesse, les clefs en sont confiées aux professeurs par le Seigneur Pape, ou, en son nom, par le chancelier de Paris. » La charge de celui-ci acquit plus d'importance, quand les maîtres des écoles de la cité eurent formé un corps. Il dut résider à Paris, et, après la constitution de l'Université, pour être

pourvu de cette dignité, le *magisterium* préalablement acquis fut indispensable.

En même temps que la formation de la corporation universitaire augmentait la situation du chancelier, la condition des maîtres et des écoliers devenait meilleure vis-à-vis de ce dignitaire; isolés, ils étaient presque impuissants; réunis, ils purent sans trop de peine lui tenir tête pour la défense de leurs intérêts. Toute atteinte portée à un des membres du corps était vivement ressentie par le corps entier. De son côté, le chancelier, se voyant investi de la juridiction ordinaire sur les professeurs et les étudiants par le privilège de Philippe-Auguste et par un statut du légat du Saint-Siège, édicté en 1208, s'enorgueillit de son pouvoir et excéda plus d'une fois en l'exerçant. De là des luttes inévitables. De là, dès 1211, des plaintes graves portées par l'Université devant le Souverain Pontife et accueillies par lui.

Un accord intervint entre les parties, en 1213. Le chancelier put donner la *licence* à qui bon lui sembla, sans avoir besoin pour cela du témoignage des régents; mais, d'autre part, il lui fut interdit de la refuser à quiconque, en n'importe quelle faculté, avait le suffrage de la majorité des maîtres. En 1215, le légal Robert de Courçon autorisa les professeurs et les étudiants à édicter certaines constitutions et obligations et à s'astreindre par serment mutuel à les exécuter. Trois ans plus tard, Honorius III consentit à ce que les étudiants dignes de recevoir la licence en pussent avoir les prérogatives, malgré le chancelier. C'est ainsi que, peu à peu, l'université grandissait. Un peu plus tard, l'autorité pontificale défendait à l'évêque de Paris d'excommunier les membres de la corporation. Les années 1219-1231 sont signalées par des victoires presque continuelles de celle-ci contre le chancelier, et dès lors, comme dit fort justement notre auteur, *qui summo imperio regnaverat, in exercendo munere ligatus stetit.*

Les premières mentions du chancelier de Sainte-Geneviève qui se rencontrent à la même époque, donnent au P. Denifle l'occasion de traiter une question difficile, celle

du berceau de l'Université. Voici les conclusions qui résultent pour lui d'une discussion très serrée des textes. Au cours du XIIe siècle, Abélard avait élevé, sur la montagne Sainte-Geneviève, une école célèbre, en concurrence de celle de la cité où enseignait Guillaume de Champeaux. Il y eut dans ce faubourg des étudiants ès arts jusqu'en 1147-1148. Depuis cette époque, on enseigna avec succès la théologie à l'abbaye, mais il n'y a plus de traces d'« artistes » sur la rive gauche avant 1220. Les maîtres ès arts, les théologiens, les décrétistes continuaient à régenter dans la cité. Les preuves abondent à cet égard dans les documents. Ce sont ces professeurs établis dans l'île Notre-Dame et leurs élèves qui ont formé l'Université. L'émigration commença par les « artistes » qui, en 1219-1222, s'installèrent dans la rue Galande et la célèbre rue du Fouarre. Leurs luttes avec le chancelier de Notre-Dame, la multitude des chaires, les limites trop étroites de la cité furent les principales causes de cet exode. De là, plus tard, la nécessité d'établir un chancelier de Sainte-Geneviève, lequel, dans le principe, donna surtout la licence aux « artistes ». C'est après l'année 1227 que les théologiens et les décrétistes quittèrent également la cité.

Un autre problème très controversé est celui des « quatre nations » de la faculté des arts, nation de France, nation d'Angleterre, nation de Normandie, nation de Picardie. Du Boulay les croyait plus anciennes que les facultés, et pensait qu'elles avaient constitué l'ancienne université. Telle n'est pas l'opinion des meilleurs critiques, et spécialement du P. Denifle. A la vérité, il est très certain que, dès le XIIe siècle, le concours d'étudiants de tous les pays était considérable à Paris ; mais ce n'est qu'en 1249 qu'on trouve dans les documents recueillis au *Cartulaire* les quatre nations nettement désignées et distinguées ; il faut observer pourtant qu'un texte de 1255 mentionnant *quatuor nationes* ab antiquo *Parisius distinctas*, on doit faire remonter leur constitution jusqu'en 1222, époque d'une constitution d'Honorius III défendant que *scolares* secundum nationes suas *sibi quemquam praeficiant ad injurias ulciscendas*.

Dans le principe, les quatre nations ne se confondaient pas avec la faculté des arts, qui vivait de sa vie propre concurremment avec elles.

Chacune des nations avait un procureur; mais le chef de l'association qu'elles formaient était le recteur des « artistes », qui, par une série d'habiles démarches ou, si l'on veut, d'audacieux empiétements, finit par prendre le pas sur les doyens des facultés supérieures et était devenu, en 1341, le chef incontesté de l'Université tout entière. Ceci s'explique assez aisément. Les étudiants de toutes les facultés avaient dû débuter par être « artistes » et, dès lors, agrégés à l'une des quatre nations; bien plus, si les maîtres en théologie, en décret et en médecine avaient commencé leurs études à l'Université, ils avaient juré le maintien des prérogatives ou des prétentions du recteur; enfin, le nombre des « artistes » était infiniment supérieur à celui des étudiants des trois autres facultés réunies.

A l'époque embrassée par les documents de ce premier volume du *Cartulaire*, pour être éligible au rectorat, il suffisait d'être *magister regens in artibus.*

Telles sont les idées soutenues par le P. Denifle relativement aux origines de l'Université de Paris. Dans son introduction, il traite ensuite, mais très sommairement, de l'enseignement qu'elle distribuait. Il y a là des notes précieuses sur les origines de la scolastique et l'évolution de la philosophie aristotélicienne, et aussi des remarques intéressantes sur le mouvement des esprits dans l'innombrable corporation qui jeta un si merveilleux éclat au XIIIe siècle.

L'auteur ne touche qu'en passant une grande question qui passionna les esprits à cette époque et troubla si fort l'Université : celle des dissensions entre les docteurs séculiers et les religieux mendiants; mais il peut se rendre ce témoignage : *de quibus* plura quam quisquam *in Chartulario congessimus quae magno commodo erunt iis qui lubricam et difficilem historiam expandere studebunt.* Quiconque aura seulement parcouru son ouvrage conviendra de la rigoureuse exactitude de cette formule.

Tous les amis des grandes études historiques et tous les

esprits préoccupés des questions relatives au haut enseignement souhaiteront que le R. P. Denifle puisse mener à terme, aussi promptement que possible, l'œuvre immense qu'il a si heureusement inaugurée. Ce souhait sera sans doute réalisé (1). Le savant religieux est encore jeune et vigoureux et son ardeur est grande. Au mois d'août dernier, je le rencontrais presque chaque jour aux archives nationales, et c'était merveille de le voir à la besogne, dirigeant ses copistes et collationnant ses textes. Grâce à lui et à ses dévoués collaborateurs, un admirable monument sera élevé à la gloire de la plus illustre Université du moyen âge.

II. La dernière période de l'année n'est pas d'ordinaire celle où les œuvres historiques sérieuses sont données au public. Les éditeurs s'appliquent, à ce moment, à inonder le marché de livres à images où trop souvent le texte est chose tout à fait secondaire ; à moins pourtant qu'il ne s'agisse d'art ou de géographie. La *Chevalerie* de M. Léon Gautier et le *Saint Ignace* du P. Ch. Clair sont d'heureuses exceptions à cette règle ; et je n'hésite pas à parler à cette place de ces deux volumes.

Je ne sais si parmi les érudits contemporains il en est un seul qui possède au même degré que M. Léon Gautier la science approfondie de notre vieille littérature épique ; mais je sais très bien qu'il n'en est aucun en qui se retrouve au même degré cette ardeur d'enthousiasme communicatif qui fait pénétrer les idées, aucun surtout qui à l'autorité incontestée du savant unisse plus parfaitement la foi généreuse du chrétien sans peur et l'ardente tendresse pour la France.

La Chevalerie (2) a paru pour la première fois en 1884, et bientôt l'Académie française lui décernait la plus haute

(1) Il y a quelques jours, dans une séance du Conseil général des Facultés de Paris, on annonçait la publication prochaine du second volume du Cartulaire.

(2) Paris, Delagrave, 1891. In-4° de xv-851 p.

récompense dont elle dispose, le grand prix Gobert ; peu après, l'Académie des inscriptions et belles lettres couronnait par ses suffrages la carrière scientifique de l'auteur, en l'appelant dans son sein. L'ouvrage vient d'être réimprimé textuellement, mais il est enrichi, cette fois, d'une table alphabétique très détaillée, dont certains articles sont accompagnés de quelques notes complémentaires fort utiles.

Dans une certaine mesure, *la Chevalerie* est un livre de vulgarisation, en ce sens que M. Léon Gautier a débarrassé le corps de l'ouvrage de tout ce qui aurait pu, en l'alourdissant, effrayer le grand public. Il y donne surtout des résultats. Les discussions et les preuves sont rejetées aux bas des pages, en des notes innombrables où le plus souvent les vers de nos vieilles épopées viennent justifier une à une toutes les affirmations du texte. Ce texte lui-même est accessible à tous les esprits cultivés. L'érudit historien possède pleinement, en effet, cette qualité bien française de la clarté dans l'exposition, de la disposition rationnelle des matières qui fait l'ordre et la lumière dans le plus vaste amoncellement de notions et de faits, et met chaque chose en son point.

Il commence par définir l'institution : « La chevalerie, c'est la forme chrétienne de la condition militaire ; le chevalier, c'est le soldat chrétien. » L'Eglise, qui déteste la guerre, est obligée de la tolérer comme une expiation divinement voulue ; mais elle en atténue les effets en christianisant le soldat, en apaisant par le sentiment de la foi et par le sentiment de l'honneur ces natures violentes de Francs et de Germains, en qui bouillonne encore le sang barbare. Grâce au progrès des idées religieuses, tout un code chevaleresque s'élabore dont les prescriptions sont réduites par M. Léon Gautier à dix commandements qui peuvent se résumer en cette idée : « Etre toujours et partout le champion du bien contre le mal. » L'Eglise s'est emparée d'une coutume germanique qui transformait l'adolescent en soldat en le faisant entrer par la tradition des armes dans une sorte de confrérie militaire. L'institution

est parfaite au XIIe siècle, et c'est à cette époque vraiment grande et trop peu connue de notre histoire que l'auteur s'arrête pour nous faire connaître le chevalier.

Ici, en fait de théories, l'indispensable seulement; puis, des faits, et ces faits groupés dans une forme concrète en la personne d'un baron idéal dont la vie nous est racontée avec beaucoup de charme et de poésie, mais aussi avec une érudition minutieuse et précise. La série de chapitres sur la journée du chevalier est une des plus importantes contributions qui, depuis longtemps, aient été apportées à l'histoire de la vie privée de nos pères. Les pages consacrées à l'éducation de la noblesse au moyen âge sont aussi très remarquables, et nombre de préjugés enracinés y sont victorieusement combattus. Tout ce qui regarde la vie militaire n'offre pas un moindre intérêt.

La forme est fort bonne et mon affirmation à cet égard n'étonnera aucun de ceux qui ont lu quelque chose de M. Léon Gautier, aussi bien le moindre article de revue que ses ouvrages les plus considérables. Le style est net, facile, coloré. L'écrivain, il est vrai, ne recule guère devant un néologisme ou une hardiesse ; point de pruderie mal placée, les choses et les gens s'appellent par leur nom, et la verve gauloise, au bon sens du mot, s'épanche en maint endroit.

L'illustration artistique du volume est heureusement inspirée des plus beaux épisodes des chansons de geste ; de nombreuses vignettes dans le texte nous mettent sous les yeux, d'après les monuments du temps, le château, le mobilier, les vêtements, les armes. Elles ont un grand intérêt archéologique.

III. Au lieu d'écrire une vie nouvelle de saint Ignace, le P. Ch. Clair a mieux aimé donner au public français une traduction largement complétée de la première biographie de l'illustre fondateur par un de ses disciples, le P. Ribadeneira (1). Ces notes, prises sur le vif, sont un

(1) *La vie de saint Ignace d'après Pierre Ribadeneira, son premier historien.* Paris, Plon, 1891. Gr. in-8 de IV-459 p.

document historique important. Rien ne vaut, ce me semble, ces « actes sincères » écrits par les témoins oculaires des œuvres admirables, des vertus et des miracles de nos saints. Des livres de ce genre peuvent être incomplets, je le veux bien, mais leur saveur est exquise et ils vont droit à l'âme. Au surplus, rien n'empêche qu'on ne comble leurs lacunes avec d'autres témoignages. C'est à quoi s'est appliqué le P. Ch. Clair, et avec un complet succès. Nous avons d'abord l'aimable et pieux récit de Ribadeneira, puis à la suite de chaque chapitre quelques pages bien informées et remarquablement écrites du traducteur.

Pour beaucoup de lecteurs même chrétiens, cet ouvrage sera une véritable révélation. Parmi les saints honorés par l'Eglise, il en est peu dont la physionomie ait été dénaturée au même degré, par la haine des ennemis de notre foi, que celle de saint Ignace. On le connaîtra bien maintenant. J'ajouterai qu'à notre époque, uniquement éprise de jouissances et de confortable, une histoire comme celle-là est particulièrement bonne à raconter. Nous y trouverons tous de fortes et nécessaires leçons.

Le *Saint Ignace* de Ribadeneira et du P. Clair est à la fois un livre d'histoire, un livre d'édification et un livre d'art. Au dernier point de vue comme aux deux autres, il sera fort apprécié, en raison du choix intelligent et de l'excellente exécution des illustrations, surtout des planches hors texte.

IV. Dans le même ordre d'idées, je crois devoir accorder au moins une mention au livre du P. Drochon, des Augustins de l'Assomption (1). L'auteur a réussi, au prix d'immenses recherches, « à grouper, sous un coup d'œil, les sanctuaires élevés dans notre pays en l'honneur de la très sainte Vierge, à résumer les travaux qui nous ont raconté leurs origines, leurs miracles, leurs décadences, leurs merveilleuses restaurations. » Plus de douze cents lieux de pè-

(1) *Histoire illustrée des pèlerinages français de la très sainte Vierge.* Paris, Plon, 1891. Gr. in-8 de XII-1272 p.

lerinages y sont l'objet de monographies plus ou moins étendues, établies surtout au point de vue de la piété, mais que ne devront négliger ni les historiens, ni les archéologues.

V. Toutes les personnes auxquelles l'histoire du jansénisme est quelque peu connue se rappellent ce fameux *Problème ecclésiastique* qui fit tant de bruit à la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe et contribua dans une large mesure aux troubles qui désolèrent alors l'Église de France. Notre savant collaborateur, M. l'abbé Vacant, a entrepris la tâche assez difficile de découvrir l'auteur inconnu jusqu'ici du célèbre libelle (1). Pour y parvenir, il a lu et critiqué avec beaucoup de patience et de sagacité tout ce qui a été écrit sur la question et a demandé des lumières nouvelles aux précieux recueils de lettres bénédictines conservés à la Bibliothèque nationale et au grand séminaire de Nancy. Sa brochure offre un très réel intérêt. La question, obscure en elle-même et obscurcie encore à plaisir par les contemporains, y est suivie dans toutes ses phases et fort éclaircie; peut-être même est-elle complètement résolue. Rien ne manque au travail de M. Vacant, ni l'érudition consciencieuse, ni les détails piquants, ni l'habileté dialectique développée par un long enseignement de la théologie.

Je ne puis suivre, dans tous ses détails, cette discussion serrée d'où tout développement inutile a été sévèrement banni. Pour le faire sans trahir l'auteur, il faudrait citer la plus grande partie de son travail. Je me contenterai d'enregistrer ses conclusions en répétant qu'elles m'ont paru très plausibles. « Le *Problème ecclésiastique* n'a pas été composé par un jésuite. Il n'a point non plus pour auteur les bénédictins à qui on l'a attribué (D. Matthieu Petitdidier, D. Senocq, D. Thierry de Viaixnes, D. Gerberon). —

(1) *Renseignements inédits sur l'auteur du* Problème ecclésiastique *publié en 1698 contre M. de Noailles, archevêque de Paris.* Paris et Lyon, Delhomme et Briguet, 1890. In-8 de 50 p.

L'auteur du *Problème ecclésiastique* paraît être D. Hilarion Monnier, bénédictin de Saint-Vannes, qui était prieur de Saint-Vincent de Besançon en 1698, et qui mourut prieur de Morei, le 17 mai 1707. »

Au cours de son exposition, M. Vacant a cité bon nombre de pièces inédites des plus curieuses (1), notamment des lettres des Bénédictins mis en cause, de dom Calmet, de l'illustre Mabillon, etc. Les amateurs d'histoire littéraire prendront grand plaisir à la lecture de son important mémoire.

VI. Avant d'en finir, pour cette fois, avec les livres concernant l'ancien régime, je parlerai d'une excellente monographie qui vient de s'ajouter très utilement à la liste déjà fort considérable des ouvrages à consulter sur l'histoire de l'enseignement primaire, dans notre pays, avant la Révolution (2). Elle comptera parmi les meilleures publications relatives à une question qui m'intéresse fort, je l'avoue, car je m'en suis beaucoup occupé moi-même, et dont l'importance est bien mise en évidence par dom Paul Piolin, dans la préface qu'il a écrite pour le volume de M. l'abbé Angot.

Notre siècle s'imagine volontiers qu'il a découvert l'ensei-

(1) Un seul exemple : Dom Thierry de Viaixnes était un des plus décidés jansénistes de son temps. On aura une idée de sa ferveur hérétique en lisant ce passage d'une lettre écrite d'Amsterdam, où il avait été contraint de se retirer : « Je suis logé chez M. Dubois de Brigod, où demeurait mon cher Père Quesnel, *de sainte et heureuse mémoire*. J'ai l'honnenr de vous écrire dans son cabinet, au milieu de ses livres et de ses papiers dont je suis en possession, et j'y ai trouvé les lettres de conséquence que j'avais écrites à cet illustre défunt depuis ma dernière prison. Je dis la sainte Messe sur le même autel sur lequel il célébrait et je couche sur le même lit sur lequel il est mort.... Ce n'a été qu'avec une extrême répugnance que je me suis vu forcé de quitter l'habit de bénédictin que l'on ne veut point souffrir en ces provinces. J'ai du moins la consolation de coucher avec un petit scapulaire de nuit et *de porter l'une des péruques du feu père Quesnel !* »

(2) *L'instruction populaire dans le département de la Mayenne avant 1790*, par l'abbé A. Angot, avec une préface du R. P. dom Paul Piolin, bénédictin de la congrégation de France. Paris, A. Picard, 1890. In-8 de LXXVI-279 p.



gnement primaire, et comme l'utilité, d'ailleurs incontestable, de cet enseignement est reconnue de tout le monde aujourd'hui, reconnue et même exagérée en ce qui concerne du moins le programme, pour détourner les âmes de l'Eglise on a répété sur tous les tons que, durant de longs siècles, la foi catholique a dominé chez nous sans avoir rien fait pour la diffusion des lumières dans le peuple. C'est là une odieuse calomnie qu'il importe de réfuter péremptoirement. Depuis bientôt vingt ans, des érudits autorisés s'y appliquent avec un complet succès.

Le livre de M. l'abbé Angot est remarquable et par la méthode et par les résultats. Par la méthode d'abord. Comme les plus experts de ses devanciers, l'historien des écoles de la Mayenne a circonscrit nettement son sujet : les établissements d'un département seulement, aux deux derniers siècles ; il a recouru directement aux sources inédites les plus abondantes, et notamment, ceci doit être signalé parce que c'est une heureuse innovation, aux archives des fabriques; il a recueilli en très grand nombre des textes authentiques et des faits incontestables ; enfin il les a disposés en un ordre parfait, donnant, dans le corps de l'ouvrage, une longue série de petites monographies paroissiales fortement documentées, et groupant dans une introduction étendue, rationnellement divisée et sobrement écrite, les considérations générales que suggèrent les innombrables pièces d'archives recueillies et mises en œuvre.

Les résultats ont été en proportion de l'effort accompli et de l'excellence de la méthode. D'une part l'existence constatée de 321 écoles (180 pour les garçons et 141 pour les filles) dans les 274 communes du département, alors que le *Dictionnaire de pédagogie* de Buisson en signalait seulement une soixantaine; d'autre part, la preuve faite surabondamment du zèle admirable, de la charité ingénieuse et sans bornes du clergé qu'on voit intervenir *consilio sumptibusque* dans presque toutes les fondations; de belles figures d'ecclésiastiques aussi remarquables par leur intelligence que par leur piété, tirées de l'oubli ; l'histoire, racontée avec un grand intérêt, de la fondation de la pieuse

congrégation des sœurs de la Charité de la Chapelle-au-Riboul; enfin une série considérable de renseignements pédagogiques très bons à connaître.

Il y aurait là un modèle à suivre pour les ecclésiastiques intelligents auxquels les fonctions du ministère laissent quelque loisir. Un certain nombre de diocèses, et non des moins importants, n'ont pas encore de monographie scolaire et il serait vraiment à souhaiter que cette lacune fût comblée.

VII. Les publications relatives à l'histoire de la Révolution sont toujours nombreuses, mais leur valeur est bien inégale. En voici deux, du moins, qui méritent de fixer l'attention.

Tout d'abord, le cinquième et dernier volume du livre considérable et irréfutable de M. Wallon sur *les Représentants du peuple en mission et la justice révolutionnaire dans les départements, en l'an II* (1). A la suite des féroces proconsuls, le savant historien y achève son tour de France par la Lorraine, le Nord et le Pas-de-Calais. Il est impossible de penser à Arras sans voir se dresser la sinistre figure de Joseph Lebon. Et pourtant on a essayé de réhabiliter ce monstre! On devine avec quel succès. Je doute qu'après le livre de M. Wallon, on ose renouveler, à cet égard, même un essai.

La plus grande partie de ce dernier volume est consacrée aux châtiments qui vinrent justement atteindre un certain nombre de terroristes. A la vérité les thermidoriens sont des personnages infiniment peu sympathiques, et le devoir de la justice fut un de leurs moindres soucis durant la réaction nécessaire qui suivit la mort de Robespierre. Mais la Providence se servit de ces vils instruments pour perdre les scélérats qui avaient promené la guillotine et organisé systématiquement le pillage, d'un bout à l'autre de notre malheureux pays. Leur châtiment trop mérité est l'inter-

(1) Paris, Hachette, 1890. In-8 de 422 p.



vention de Dieu dans ce drame sanglant, la morale de cette sombre histoire.

M. Wallon, jugeant avec équité terroristes et jacobins, a bien raison de faire remonter la responsabilité de tant de crimes plus haut qu'à ces « assassins » et ces « voleurs » qui s'appelèrent Carrier, Lebon, etc. Après Thermidor, la Convention les a condamnés, mais c'était elle qui les avait investis et encouragés en applaudissant frénétiquement, pendant des mois, leurs rapports et leurs lettres. Elle mérite donc, elle aussi, d'être jugée et flétrie, et doit porter devant la postérité la honte des crimes qu'elle a connus et souvent loués.

Le dernier ouvrage de M. Wallon, qui complète si bien son *Histoire du tribunal révolutionnaire*, est la démonstration, indiscutable parce qu'elle est authentique et précise, de cette vérité.

VIII. M. l'abbé Torreilles, professeur au grand séminaire de Perpignan, qui vient d'écrire une bonne *Histoire du clergé dans le département des Pyrénées-Orientales pendant la Révolution française* (1), demande au public, aux dernières lignes de sa préface, « de faire preuve d'indulgence, et d'accueillir favorablement ce premier essai d'un esprit plus habitué aux argumentations de l'école qu'aux études historiques et littéraires ». Notre distingué confrère est trop modeste. Les lecteurs compétents n'auront pas besoin d'avancer beaucoup dans la lecture de son œuvre pour s'apercevoir qu'il est doué des principales qualités du véritable historien : l'érudition conciencieuse, le sens critique, l'ordre et la clarté dans l'exposition. C'est uniquement sur ce dernier point qu'on pourrait le chicaner. En divers endroits il se trouve obligé de revenir en arrière et de reprendre son récit à une époque antérieure à celle où il est parvenu. Mais ceci est une faute vénielle, assez difficile d'ailleurs à éviter quand il s'agit d'une histoire aussi compliquée.

(1) Perpignan, impr. Ch. Latrobe, 1890. In-8 de xx-620 p.



Le sujet choisi est neuf, les devanciers de M. Torreilles s'étaient uniquement occupés des événements politiques et des événements militaires. Sans les négliger totalement, il a traité essentiellement de tout ce qui touche à la religion et au clergé. Mais il ne s'est pas mis à l'œuvre sans s'être abondamment muni de ce qui lui était nécessaire, en fait d'informations, pour la mener à bon terme. Il a poursuivi de longues et heureuses recherches aux archives municipales de Perpignan, dans le riche dépôt départemental; les collections privées lui ont été ouvertes également, et il a eu communication de mémoires écrits par les contemporains des événements, mémoires qui lui ont été fort utiles.

Après avoir fixé dans une brève et solide introduction l'organisation, la condition financière, les doctrines et la physionomie particulière du clergé roussillonais, en 1789, M. Torreilles a retracé son histoire complète et détaillée, depuis les premiers événements de la révolution jusqu'à la restauration concordataire. Il traite successivement en dix chapitres subdivisés en nombreux paragraphes, des *élections* et des cahiers; de la *spoliation* consommée par la vente des biens ecclésiastiques, vente qui souffrit beaucoup de difficultés dans un pays aussi foncièrement catholique que le Roussillon; des préparatifs du *schisme;* du *schisme* lui-même : ce chapitre est extrêmement digne d'attention parce qu'il retrace, d'après des documents très sûrs, les incroyables stratagèmes employés pour induire en erreur les ecclésiastiques et leur faire considérer le serment comme un acte purement civil, laissant intactes la discipline et la foi; ces équivoques entraînèrent de nombreuses adhésions, bientôt rétractées avec indignation, et l'immense majorité du clergé séculier resta fidèle, tandis que les défections étaient assez multipliées chez les religieux; les religieuses furent admirables. — Vient ensuite l'étude du *clergé constitutionnel*, dont le personnel fut peu recommandable, cela va sans dire, et les rangs très peu serrés. Je tiens à constater ici la parfaite impartialité de l'historien qui, dans la mesure de la justice, reconnaît les qualités réelles de quelques-uns des intrus. L'évêque Deville appartenait au

ci-devant diocèse d'Aleth; après un ministère sans gloire, il finit par l'apostasie totale aux mauvais jours de la Terreur; il mourut pourtant dans des sentiments de vrai repentir, après s'être pleinement rétracté. Le séminaire fut ce qu'on devine et dut être fermé, faute de sujets, au bout de quelques mois. Les curés furent très mal accueillis dans les paroisses et n'y firent à peu près rien. — *Le clergé fidèle,* dépouillé, persécuté, proscrit, emprisonné, déporté, donna les plus beaux exemples, et deux de ses membres moururent en héros sous la guillotine. — Ceci se passa durant la *Terreur* à laquelle M. Torreilles a consacré un long chapitre, où les faits sévèrement contrôlés abondent, rangés dans un ordre rationnel et racontés sans ombre de déclamation. Il est vrai qu'ils parlent assez d'eux-mêmes. — La dernière partie du volume retrace la *fin du gouvernement révolutionnaire* (réaction après thermidor bientôt suivie de la persécution thermidorienne), l'*exil* et le *retour* des prêtres fidèles, enfin *le rétablissement du culte* opéré parmi des difficultés de toutes sortes par Mgr de la Porte, évêque de Carcassonne, dont la juridiction s'étendait alors sur le diocèse actuel de Perpignan. Il y aurait, ici, bien des détails curieux à recueillir. Il faut se borner, et j'aime mieux renvoyer nos lecteurs au livre lui-même.

Ici encore, comme je l'ai fait plus haut à propos du travail de M. Angot, j'ose indiquer à nos confrères un sujet d'études du plus haut intérêt et de la plus grande utilité. Celles de nos églises dont l'histoire est encore à faire sont malheureusement fort nombreuses, et des légions de martyrs, nécessairement négligés dans les œuvres d'une portée générale, mériteraient bien d'être rappelés au pieux souvenir des fidèles. On doit donc féliciter M. l'abbé Torreilles d'avoir assumé la noble tâche dont il s'est si savamment acquitté, et on doit souhaiter que son exemple soit imité de toutes parts.

IX. L'ordre chronologique habituellement suivi dans cette *Revue historique* m'amène à parler en dernier lieu d'un livre que j'aurais apprécié en tête de cet article, si

je n'avais considéré que son importance absolue et son actualité vivante. On devine qu'il s'agit du Ve tome des *Origines de la France contemporaine*, de M. Taine. Ce volume, auquel s'en joindra prochainement un second, a pour objet le *Régime moderne* (1).

Ici, nous ne nous trouvons pas en présence d'une œuvre purement historique ; la philosophie et la politique revendiquent la plus grande part dans ces pages souvent admirables qui donneront lieu à des discussions dans lesquelles mon incompétence notoire ne me permet pas de m'immiscer. J'espère bien, d'ailleurs, que parmi les collaborarateurs de ce recueil auxquels de si difficiles questions sont familières, il se trouvera quelqu'un qui consacrera au dernier volume de M. Taine une étude complète et approfondie. Plusieurs articles étendus ne seraient pas de trop pour donner à cette étude les développements strictement nécessaires.

Mon rôle est beaucoup plus humble. Je dois me borner à faire connaître le sujet traité par l'illustre auteur, le plan qu'il a adopté, les principales idées qu'il a émises.

Le régime moderne dont il est ici question est, dans sa substance, celui dont le premier consul nous a dotés en l'an VIII. M. Taine a donc jugé, et avec raison, que pour s'expliquer les dispositions de notre édifice social, il importe tout d'abord de bien connaître l'architecte qui a bâti, à notre usage sans doute, mais surtout selon son génie et son goût, puisqu'il s'est considéré comme en étant le propriétaire et le principal habitant. De là ce premier livre qui tient environ le quart du volume, et où l'historien s'est mis en présence de *Napoléon Bonaparte* et s'est appliqué à tracer définitivement son portrait intellectuel et moral. On sait les polémiques suscitées par la publication de ces deux chapitres dans la *Revue des Deux Mondes*. Tout le monde a été d'accord pour y admirer la splendeur de la forme, l'art supérieur avec lequel les faits ont été groupés, la profondeur de l'analyse psychologique. Mais plus d'un

(1) Paris, Hachette, 1891. In-8 de III-448 p.



critique a contesté la ressemblance. Je ne crois pas qu'on soit parvenu à démontrer péremptoirement le bien fondé des réclamations. C'est surtout un procès de tendances qu'on a intenté à M. Taine; une réfutation en règle était difficile à essayer, plus difficile à rendre concluante. L'image de Napoléon est ici un peu poussée, je le veux bien, mais au fond elle est exacte.

Le second livre a pour objet la *formation et les caractères du nouvel Etat.* Dans le troisième, *l'objet et les mérites du système* sont exposés; dans le quatrième, *son défaut et ses effets* relativement à la société locale, c'est-à-dire au département et à la commune (1). Ici, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, l'histoire, la philosophie, la politique sont étroitement mêlées, et il n'est pas une page qui ne donne lieu à réflexion et à discussion. Je me contenterai de dire l'extraordinaire et palpitant intérêt de cette œuvre maîtresse, l'immensité des notions accumulées, l'étonnante clarté de l'exposition. On touche du doigt les erreurs des idéologues de la révolution, les conséquences nécessaires de leurs utopies; on se rend compte de l'état d'absolue désorganisation où ils avaient laissé le pays (2); on comprend comment la nation, décimée, ruinée, affolée, se livra à l'homme qui lui rendit à l'intérieur la sécurité, la pratique du culte, une administration honnête et habile, qui releva sa fortune, qui la couvrit de gloire à l'extérieur, mais qui en même temps confisqua au profit de l'Etat, c'est-à-dire à son profit, non seulement toute liberté, mais toute initiative, toute vie locale; qui étendit sans mesure les attributions du gouvernement central, lui conférant des fonctions répugnant à son essence, et que nécessairement il exercera

(1) Dans un second volume, M. Taine « considérera l'église, l'école et la famille » dans leurs rapports avec le régime présent, « décrira le milieu moderne et notera les facilités et les difficultés qu'une société constituée comme la nôtre trouve à vivre dans ce nouveau milieu ».

(2) Voir notamment, p. 213-222, une merveilleuse synthèse de l'œuvre scolaire de la Révolution, et p. 232 seq., ce que M. Taine dit de sa politique religieuse.

fort mal : l'enseignement, par exemple, la bienfaisance, le culte, etc.

Le développement et les déformations du système sont rigoureusement suivis par M. Taine jusqu'à l'heure présente. Il faut lire et méditer ce qu'il dit de la situation à laquelle a fatalement conduit la France le suffrage universel que nous payons du service militaire universel. Assurément ses conclusions sont loin d'être optimistes, mais on aura beaucoup de peine à démontrer qu'elles ne soient pas absolument fondées. Erreurs de théorie, erreurs de pratique, fautes des gouvernements et des particuliers nous ont mis où nous en sommes, et le dernier mot du livre est celui-ci : « Au total des recettes forcées et qui ne suffisent pas aux dépenses, un passif qui déborde l'actif, un budget dont l'équilibre n'est stable que sur le papier; bref une maison qui mécontente son public et s'achemine vers la faillite. Voilà pour la situation matérielle, et que dire de celle des âmes? »

J'éprouve le besoin de m'excuser en présentant à nos lecteurs une analyse aussi sommaire et aussi peu cohérente; mais ils me pardonneront, je l'espère, l'insuffisance de ces notes rapides, quand, ayant lu le livre lui-même, ce dont nul homme éclairé et soucieux de l'intérêt national ne saurait se dispenser, ils auront constaté qu'il était bien difficile de faire autrement en quelques pages. Je n'ai prétendu du reste qu'à une seule chose, signaler à leur attention une œuvre de premier ordre, qu'ils sauront apprécier à sa juste valeur dès qu'ils en auront commencé l'étude.

Cette fois, je n'ai pas grand'chose à dire des recueils périodiques. Dans le dernier numéro de la *Revue des questions historiques* (janvier 1891), les principaux articles sont une étude d'érudition pure du P. Delahaye, S. J., sur *Pierre de Pavie, légat du pape Alexandre III;* un mémoire fort complet et bien informé de Dom Piolin sur *le cardinal de Richelieu dans ses rapports avec les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur;* quelques pages sur les

poèmes latins attribués à saint Bernard, où l'abbé Vacandard se montre excellent critique; un compte rendu développé, très spirituel et très instructif des Mémoires de M. de Salamon, dû à l'un des hommes qui connaissent le mieux l'histoire de la Révolution, M. Victor Pierre, etc. — Dans la *Revue historique* (janvier-février 1891), *Richelieu et l'Allemagne* (1624-1630), par M. G. Fagniez, travail fort remarquable dont l'idée maîtresse est exposée en ces termes par le savant historien : « Ne pas voir ce qu'il y a d'élévation morale, d'intelligence de tous les besoins sociaux, de souci du bien général, de préoccupation dominante pour les intérêts supérieurs de l'humanité, d'idéalisme chrétien dans le gouvernement et la politique de Richelieu, c'est en méconnaître le caractère fondamental. Nous n'avons pas à rechercher dans son gouvernement et dans ses écrits les traces de la conception élevée, religieuse, presque mystique qu'il se faisait du pouvoir; nous voulons seulement montrer la place importante que les considérations religieuses tenaient dans sa politique étrangère. Quand on verra que, de 1624 à 1630, de son installation au ministère à la diète de Ratisbonne, de pareilles considérations ont décidé de l'orientation de sa politique, on reconnaîtra que la réputation d'indifférence ou tout au moins de tiédeur que notre temps lui a faite à cet égard est tout à fait imméritée. »

Dans le *Correspondant* (25 septembre 1890), un mémoire très important de M. Siméon Luce sur la défense du Mont-Saint-Michel en 1418-1444, par Louis d'Estouteville, un héros trop oublié (10, 25 octobre, 25 novembre), d'intéressants articles de M. de Courcy sur l'ambassade en France du cardinal del Giudice, grand inquisiteur, en 1714 (15 novembre), *V. Hugo après 1830, le Rhin, les Burgraves*, de F. Biré [le poète demandait, à cette époque, l'unité allemande sous l'hégémonie de la Prusse]. — Dans la *Revue des Deux Mondes* (1er déc. 1890), un curieux récit des premières années de Frédéric II, par M. Lavisse (15 nov.); *une Cour de la Haute-Italie à la*

fin du XVe siècle, Ludovic Le More et Léonard de Vinci, par E. Müntz, l'homme de France le plus versé, en ce temps, dans les questions relatives à l'histoire de l'art, etc. (1).

Ernest ALLAIN.

(1) Quoique ces questions n'entrent pas absolument dans le cadre qui m'est tracé, nos lecteurs ne m'en voudront pas si j'appelle leur attention sur la grande œuvre que poursuit depuis trois ans M. Müntz, cette belle *Histoire de l'Art pendant la Renaissance*, dont le second volume vient de paraître chez MM. Hachette. Il est impossible d'être mieux informé, plus complet, plus clair. Je crois devoir faire remarquer le tact et le respect avec lequel le docte critique parle toujours de l'Eglise et des papes; ceci est d'autant plus méritoire que M. Müntz est protestant; pas mal de catholiques pourraient profiter de la leçon muette qu'il leur donne.



REVUE

D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE

L'archéologie chrétienne occupe aujourd'hui, dans la science ecclésiastique, une trop grande place pour qu'on puisse négliger de faire connaître les nombreux et importants ouvrages qui se publient sur cette matière ; plusieurs ont paru ces temps-ci qui émanent des maîtres de cette science : nous voulons les signaler à nos lecteurs et les analyser à leur profit.

I. Commençons par Rome : aussi bien est-ce là qu'on trouve les principaux matériaux de l'archéologie ainsi que les maîtres éminents. L'un d'eux, M. Orazio Marucchi, vient de faire paraître un ouvrage sur les fouilles de la voie Flaminienne en général et spécialement sur la catacombe de Saint-Valentin (1).

M. Marucchi, l'un des disciples les plus distingués de M. de Rossi, était déjà connu par plusieurs travaux sur le Forum romain et sur l'antique Préneste (2) ; le nouveau volume qu'il vient de publier est digne de ses devanciers.

(1) *Il Cimitero e la Basilica di San Valentino e guida archeologica della via Flaminia.* Rome. Saraceni, 1890, in-8, 140 pp. et 4 planches de phototypies.

(2) Ajoutons que M. Marucchi est, à la Propagande, professeur de langue et littérature égyptiennes, et qu'il se prépare à éditer les Papyrus de la bibliothèque Vaticane.

On y trouve d'abord une description de la *via Flaminia* jusqu'au pont Milvius, et des monuments païens découverts sur cette voie ; à noter, une série de 26 tombeaux dont les inscriptions sont ici éditées avec soin. Cette introduction achevée et avant d'exposer les résultats des fouilles, l'auteur présente une notice historique sur saint Valentin. Ce prêtre eut la tête tranchée sous Claude II le Gothique, vers 269-70 ; une pieuse femme, Sabinilla, l'ensevelit dans son *prædium* au 1er mille de la *via Flaminia ;* il souffrit le martyre avec plusieurs compagnons, bien que, détail à observer, tous n'aient pas été exécutés au même endroit : Zénon, par exemple, l'un d'eux, fut *déposé* au cimetière de Prétextat. Plusieurs critiques, même contemporains, ont essayé de nier la persécution de Claude II ; mais devant les faits et les découvertes, leurs négations ne tiennent plus. A peine saint Valentin était-il enseveli, qu'il se forma, autour de sa tombe, un cimetière chrétien ; quand le 1er étage ne put plus suffire, on en creusa successivement deux autres en dessous, ce qui donne une idée de son importance ; on orna aussi de peintures les murs de l'hypogée : la principale est le célèbre crucifix, aujourd'hui presque entièrement détruit, mais que Bosio (1594) a vu et dessiné : c'est là la plus ancienne représentation connue de la crucifixion réelle (VIe siècle) ; nous disons *réelle*, car les peintures plus anciennes qui traitent ce sujet ne représentent que des crucifixions symboliques. Au IVe siècle, le pape Jules Ier (337-52) éleva à saint Valentin une basilique, qu'Honorius Ier (625-38) répara. Découverte en 1886, elle a été restaurée par les soins de la commission d'archéologie sacrée ; elle comporte trois nefs, une abside, un Βημα (1) et un corridor conduisant au tombeau du saint. Tout autour de cette basilique, il se forma, au IVe siècle, un de ces cimetières appelés *susterrains* par opposition aux *loculi* souterrains. M. Marucchi a retrouvé et édité 112 inscriptions provenant de ce cimetière. Tel est, sommairement analysé, l'ouvrage du savant archéologue ; presque tout y est inédit, et on peut assurer qu'il jette une grande lumière

(1) Lieu élevé où se trouvait l'autel.

sur l'hagiographie et sur l'archéologie de cette partie de Rome sacrée.

II. Puisque nous sommes aux découvertes, signalons celles du P. Germano. On sait que les religieux Passionistes desservent à Rome l'église des SS. Jean et Paul (1) : ces deux martyrs, appartenant à la haute noblesse, furent immolés, sur l'ordre de Julien l'Apostat, dans leur propre maison; on les y ensevelit, exception à peu près unique, la loi romaine défendant expressément d'enterrer dans l'enceinte de la ville. Jusqu'à présent, il est vrai, les savants n'avaient pas en général ajouté foi au récit du passionnaire. La preuve de sa véracité est désormais faite par l'archéologie. En 1887, le P. Germano se mit à rechercher les restes de la maison des martyrs. S'introduisant à travers les dalles et les ossements d'un tombeau, il se convainquit que la maison existait encore : avec prudence il fit enlever les déblais, et aujourd'hui on peut juger de l'ensemble des constructions. Nous ne saurions entrer dans tous les détails de cette remarquable découverte; signalons cependant des peintures païennes du IIIe siècle, d'autres chrétiennes du IVe et du XIe siècle; on retrouve le *tablinum* de toute maison romaine, la salle des bains, etc.; enfin, point important, le P. Germano a retrouvé la *confession* primitive, c'est-à-dire le lieu du martyre et de l'ensevelissement : les peintures dont cet endroit est orné prouvent qu'on est dans un lieu vénéré; elles représentent tout le récit de la passion des SS. Jean et Paul, récit dont l'authenticité était niée, et qu'elles viennent très opportunément corroborer. Chaque jour amène une nouvelle découverte du P. Germano; il y a quelques mois il trouvait une fresque — presque unique — représentant un vase de lait entre deux agneaux, symbole eucharistique; ces jours-ci nous venons d'apprendre d'autres trouvailles de cet humble et savant religieux; félicitons-le

(1) *La Maison des SS. Jean et Paul au Cœlius*, par J. Vetter. Rixheim, 1890, brochure.

d'avoir fait refleurir l'histoire de deux grands martyrs, et cela par des prodiges d'activité et aidé seulement par les souscriptions de quelques amis de Rome et de France.

III. L'archéologie sacrée a ses principes, ses lois arrêtées; or il existe aujourd'hui, en Allemagne, une école qui cherche à les battre en brèche; de là la nécessité de les défendre, et c'est dans ce but que M. Wilpert vient d'écrire un ouvrage remarquable (1) qui lui a valu, ainsi que ses travaux antérieurs, la nomination de professeur d'archéologie sacrée à la nouvelle Université catholique de Fribourg. Schultze, Hasenclever et Achelis, les représentants les plus autorisés de l'école négative, s'attaquent tout particulièrement à la symbolique; pour eux les inscriptions et les peintures chrétiennes ne sont que des réminiscences païennes. Nous n'affirmons pas, répond M. Wilpert, que les chrétiens aient créé une langue à leur usage, mais il faut bien avouer, par exemple, que les mots *Benemerens* et γλυκυτατος ont un tout autre sens dans les inscriptions chrétiennes et les païennes ; pourquoi, dans les premières, ne rencontre-t-on jamais la formule D. M. *(diis manibus)* commune aux secondes, ni en général le grade d'honneur du défunt ? Ce sont là des omissions volontaires ; d'autre part les épitaphes chrétiennes portent des formules inconnues aux païennes : *pax tibi, dormito*, *depositio*, etc. ; il y a au contraire omission complète de phrases philosophiques de désespoir ou de consolation stoïque. Si nous passons aux symboles, la différence apparaîtra plus profonde encore ; les peintures suivantes ne se rencontrent jamais sur les tombes païennes : le dauphin sur le trident (symbole du Christ en croix), le vase de lait entre deux agneaux (symbole eucharistique), le calice entre deux colombes (même signification) et bien d'autres qu'il serait trop long de citer : d'autre part, on ne peut soutenir sérieu-

(1) Principienfragen der christlichen Archæologie. Fribourg en Brisgau, Herder, 1889. Grand in-8, 104 pp., 2 planches de phototypies.

sement que ces peintures soient purement *ad ornamentum;* force est donc d'admettre le symbolisme chrétien. Il faut voir avec quelle vigueur et quel luxe de preuves M. Wilpert soutient sa thèse; deux planches de phototypies présentent les monuments propres à étayer le travail de l'auteur; nous croyons qu'il servira à écarter définitivement les objections toujours répétées de cette école rationaliste.

IV. De Rome et d'Allemagne passons en Espagne. C'est un livre de tout point remarquable que vient de publier D. Antonio Lopez Ferreiro (1). Il traite successivement, dans la première partie, d'abord de l'architecture, faisant connaître, dans un édifice, *l'appareil*, le pavé, les portes, les colonnes, les différents ordres ainsi que leur historique; puis de la sculpture et de la peinture : périodes de ces arts, principaux types de chaque époque, tout y est retracé; nous signalerons particulièrement le chapitre concernant les miniatures et vignettes des manuscrits : il est des plus intéressants et d'une grande érudition; l'auteur parle enfin des vitraux, des procédés de fabrication, des principaux artistes en cette matière. La seconde partie s'occupe tour à tour du Mobilier, des Vases sacrés, de la Céramique, de la Glyptique, du Vêtement. Le lecteur aura peine à se faire une idée par cette analyse sommaire, trop sommaire, de la multitude de matériaux et de renseignements que l'auteur a su condenser dans son livre. L'Epigraphie se présente ensuite dans un chapitre que nous aurions aimé plus développé; puis l'auteur traite de la Numismatique, de la Paléographie, de la Diplomatique, de la Sigillographie, de l'Héraldique, de la musique et de la Lipsamologie (2). On voit que rien de ce qui touche de près ou de loin à l'archéologie sacrée ne l'a laissé indifférent; de plus, persuadé avec raison, qu'en cette matière, les gravures sont les meilleures preuves et les commentaires les plus autori-

(1) *Lecciones de Arqueologia sagrada.* Santiago : imprimerie du séminaire, 1890, grand in-16, 577 pp. et 400 gravures.

(2) Traité des reliques.

sés, l'auteur en a parsemé son ouvrage ; ajoutons que le tirage de ces gravures est net et bien venu, ce qui en augmente encore la valeur. On conçoit que le D. Ferreiro connaisse plus particulièrement les monuments de l'archéologie espagnole; il n'est pas moins vrai que son ouvrage est vraiment supérieur sur l'ensemble de cette science.

J.-B. MARTIN.



BIBLIOGRAPHIE

Le docteur Schliemann.

C'est une véritable légende que la vie du docteur Schliemann, l'*inventeur* du trésor de Mycènes, et le dernier explorateur du pays troyen.

Né le 6 janvier 1822 à New-Buckow, petite ville du Mecklembourg-Schwerin, Henri Schliemann était fils d'un pauvre pasteur protestant, Ernest Schliemann. Le vieux pasteur était un fervent admirateur d'Homère, et tous les soirs, il lisait à ses enfants les chants inspirés de l'Iliade. Le jeune Henri, enthousiasmé par ces lectures, se promettait d'aller un jour visiter les lieux célébrés par le divin Homère. Mais son père le calmait en lui faisant observer que la fantaisie du poète avait *peut-être* seule créée « *la superbe Ilion aux murs bien bâtis* », ou que si Ilion avait existé, elle avait si bien disparu, que jamais on n'en retrouverait les moindres traces.

Le jeune garçon n'était pas entièrement convaincu : il lisait et relisait l'ouvrage de son savant compatriote H. Woss, pleurant de rage de ne pas connaître le grec. Il lui était impossible de

croire qu'une si belle ville, aux murs si épais et aux forteresses si imposantes, ait disparu tout entière dans un incendie, si violent qu'il fût. Il fallait aller fouiller et découvrir la *sainte Ilion*, retrouver les traces d'Hector, de Priam et d'Achille.

Hélas! ce n'étaient là que des rêves. La pauvreté de ses parents ne lui permettant pas de s'instruire, à quatorze ans, Henri dut quitter l'école de Strelitz, où son père était en résidence. Il entra comme apprenti chez un vieil épicier de Furstemberg; mais pendant qu'il vendait de l'huile et du sucre, il était poursuivi par les héros de son poète chéri. Cette vie qui lui pesait tant, dura cinq années. Sa seule consolation était de profiter de ses rares moments perdus pour lire du grec, Homère surtout, et de l'anglais; en peu de temps il possédait à fond ces deux langues.

A la suite de quelque accident dans l'exercice de son métier, il dut quitter son pays pour s'embarquer comme mousse à bord d'un navire en partance pour le Venezuela. Mais le vaisseau fit naufrage en vue de l'île de Texel: l'équipage put être entièrement sauvé, et Schliemann, malade, fut transporté dans un hôpital d'Amsterdam. Il trouva en cette ville une place de garçon de bureau dans la maison de commerce F.-C. Quien. Là, tout en timbrant les lettres, en dépouillant le courrier de son patron, il se récitait à lui-même des tirades du *Vicaire de Wakefield* ou d'*Ivanhoé*, des pages de *Paul et Virginie* ou de *Télémaque*. Peu à peu, travaillant pour son bureau le jour et pour lui la nuit, il arriva à parler et à écrire convenablement le français, l'italien, l'espagnol, le hollandais, le russe. Il possédait déjà à fond le latin, le grec ancien et l'anglais, sa langue de prédilection. Ses économies passaient à l'achat de livres, de méthodes de langues, et n'ayant pas de quoi payer les leçons d'un professeur, il eut le talent de se former lui-même.

Ses patrons, contents de ses services, l'envoyèrent à Saint-Pétersbourg fonder une succursale de leur maison. Et Schliemann fit si bien que, quelques années plus tard, il fondait une maison à son compte à Saint-Pétersbourg, puis organisait une succursale à Moscou et possédait des agents dans les grandes villes de l'Europe, vendant l'indigo, l'huile et les cotons.

En 1866, il se retirait des affaires avec une fortune colossale, gagnée à force de probité et de persévérance. La pensée de Troie le hantait toujours, au moment de son départ des affaires surtout. Possédant à fond, comme peu de nos contemporains les possèdent, le latin et surtout le grec ancien qu'il avait appris à

la façon des langues vivantes, non en étudiant les règles, mais en s'assimilant les mots, il se trouvait à même de lire tous les auteurs grecs, de déchiffrer toutes les inscriptions et toutes les médailles, talent indispensable pour les études qu'il rêvait.

En 1868, Schliemann s'embarqua pour Ithaque et commença des fouilles en divers points. En 1870, il arriva en Troade avec une escouade de 150 travailleurs, embauchés à ses frais. Il y explora tous les terrains d'Hissarlik, la *nouvelle Ilion* de Le Chevalier. Il chercha d'abord inutilement Ilion sur la colline de Bali-Dagh, près de Bounar-Bachi, partie déjà explorée par Choiseul-Gouffier, par le consul Van Hahn (1846. — Die Ausgrabungen auf dem homerischen Pergamos). Il n'y trouva que des poteries helléniques datant au plus du VIe siècle. Ces fouilles presque inutiles lui avaient coûté 200.000 francs.

Il découvrit enfin, après six années de travaux persévérants et inouïs, les ruines amoncelées de sept villes superposées, dans la seconde desquelles il crut reconnaître les restes d'Ilion.

Ces six années de travaux, il les a racontées lui-même dans son savant ouvrage d'*Ilios*, *ville et pays des Troyens*, que la maison Firmin-Didot publia en 1886, en une magnifique édition. La version française de ce livre fut faite avec grand talent par Mme Egger, la femme du professeur de la Sorbonne.

Dans son *Ilios*, Schliemann consacre tout un chapitre (le chapitre IV), à analyser mot à mot l'Iliade pour prouver le fait qu'il avait avancé, c'est-à-dire que la Troie d'Homère devait se trouver à Hissarlik. Il y met une telle conviction qu'après avoir lu son chapitre IV, on partage les opinions de l'auteur, plus enthousiaste que savant, plus poète qu'archéologue.

Il avait trouvé les ruines de sept villes : en 1871, il fouilla la première. Il s'établit sur les lieux des recherches avec sa femme, une Grecque passionnée comme lui pour ses travaux, et malgré les chicanes des archéologues jaloux qui accouraient de toutes parts, il ne s'arrêta qu'en 1874, sur la défense de la Sublime Porte *de continuer à creuser des puits dans le pays*. Ne voulant pas rester inactif, il partit pour Mycènes, et de 1874 à 1878, il explora pour la seconde fois cette région et fut assez heureux pour découvrir les restes de l'acropole de Mycènes, cherchés jusqu'alors inutilement en divers points. Il passa ensuite dans l'île d'Ithaque pour revenir, en novembre 1878, continuer ses fouilles à Hissarlik.

En 1879, il avait déblayé toute la colline d'Hissarlik. De 1879

à 1882, il mit au jour la ville basse, donnant les noms trouvés dans Homère aux points découverts. Il recueillit soigneusement, religieusement même, les divers objets trouvés pour les envoyer en Allemagne. En 1881, il s'absenta d'Hissarlik, laissant les travaux continuer sous la direction de sa femme, pour aller à Orchonène et à Tyrinthe.

Le monde savant s'occupa beaucoup des découvertes de Schliemann et se partagea en deux camps. En Allemagne, on n'accueillit pas ses travaux patients avec la faveur qu'ils méritaient, car la jalousie s'en mêlait. Schliemann eut la force de se moquer de ces attaques et de ce mépris, il eut le bon esprit de n'y répondre que par des faits. Schliemann ne fut donc pas aidé pécuniairement par son pays, comme on l'a prétendu : il fit tout à ses frais, n'ayant jamais eu de mission officielle; ses fouilles lui coûtaient à peu près 200.000 francs par an.

Un seul savant en Allemagne adopta les idée de Schliemann, ce fut le professeur Sayce qui, dans sa savante *Troja*, a admis les raisons probantes de l'identification de la ville trouvée et de la Troie d'Homère, de la ville de Priam. Beaucoup trop de savants allemands traitèrent les communications de Schliemann d' « *âneries* » et de « *bêtises orgueilleuses* ». Le plus acharné fut le docteur Obrisch dans son *Rheinische Museum.*

En France, on s'occupa sérieusement des découvertes, et M. Burnouf dans la *Revue des Deux Mondes* (1874), M. Rayet dans la *Gazette des beaux-arts* (1874), M. Maxime du Camp dans son ouvrage sur l'Ilion d'Homère (1875), M. Lenormant dans les *Antiquités de la Troade* (1876), M. Nicolaidès dans la *Topographie de l'Iliade* (1882), M. Hanriot dans les *Champs troyens* (1885), ont donné sur les fouilles d'Hissarlik des documents précieux et des études aussi impartiales que savantes.

Sans vouloir analyser les 300 pages de l'*Ilios* de l'explorateur, ouvrage qui d'ailleurs n'a plus l'intérêt de la nouveauté, ayant paru il y a quelques années déjà, il est bon de se demander si les objets trouvés répondent aux descriptions d'Homère. Ce sont principalement des cruches au col allongé démesurément, des amphores ovales de dimensions gigantesques, des haches de pierre, des statuettes, des gobelets de métal, des couteaux, des objets en *électron*, ce curieux alliage des Grecs. Puis enfin, le fameux trésor de Priam ! En 1873, Schliemann travaillait à dégager le mur d'enceinte, quand, d'un coup de pioche, il mit à nu un grand vase brillant, qu'il reconnut être du cuivre. Derrière

ce vase, dans l'épaisseur du mur, il trouva des objets d'or qu'il cacha à la vue de ses travailleurs, de crainte d'exciter leur cupidité.

Ces objets précieux avaient par hasard échappé à l'action liquéfiante du formidable incendie, disait Schliemann. Il eut ainsi deux diadèmes, vingt bracelets, des boucles d'oreilles en grand nombre, dix-huit colliers d'or et de corail, plus de huit mille perles d'or massif, des pierreries éparses, des vases d'argent, des lingots d'argent (venant peut-être des monnaies de l'époque, les talents), des boucliers de cuivre rehaussés d'or et d'argent, des têtes de lance en bronze, des objets d'électron... plus de deux mille objets. Les fouilles en divers points lui avaient déjà donné ou lui donnèrent dans la suite un grand nombre de vases et de bijoux : son musée d'Allemagne en contient près de trente mille.

La septième cité, la *nouvelle Ilion de Strabon*, lui livra des bas-reliefs, des statues, des chapiteaux de l'époque macédonienne puis des monnaies et des médailles d'une grande valeur historique et une grande quantité.... de hameçons de cuivre pareils aux nôtres.

Tous ces objets étaient d'un intérêt puissant, car ils donnaient de bien curieux détails sur les mœurs des habitants de ces villes,

Les restes de ces cités détruites ne répondent pas exactement à la civilisation décrite par Homère : on n'y découvre pas de fer, mais de la pierre, du cuivre, du bronze ; il est à remarquer, surtout, qu'on y constate l'absence complète des marbres polis dont parle le poète.

La ville déterrée ne serait donc pas Ilion, mais la cité plus ancienne des Dardaniens.

Après ces découvertes, Henri Schliemann ne se reposa pas, ne se désintéressa pas de ses entreprises où il avait trouvé la fortune, la réalisation de ses rêves, le bonheur, avoue-t-il.

En 1886, il mettait au jour le palais de Tyrinthe et le mur d'enceinte de cette ville, mur de seize mètres d'épaisseur. En 1890, il était encore à Hissarlik ; la mort l'a surpris au milieu de ses travaux.

Cet érudit, ce chercheur infatigable, ce *dernier des Grecs*, était un homme fort doux, paisible de mœurs, mais très bizarre, fantasque, passionné pour le grec au point d'infliger à ses charmants enfants, à ses amis, à ses serviteurs, les noms les plus ronflants de l'Iliade et de l'Odyssée.

Il est mort laissant une fortune de seize millions. « Schlieman a retiré d'importants bénéfices de la vente de ses livres, dit M. J. Reinach, mais il n'a jamais trafiqué d'un seul des objets précieux que sa persévérance a rendus au jour. En 1881, il apprenait à ses lecteurs qu'il « possédait plus de 300.000 fr. en rentes et qu'il en dépensait annuellement la moitié pour ses travaux archéologiques ».

Les journaux allemands apprennent à leurs lecteurs que Schliemann laisse à son souverain le trésor trouvé à Mycènes, trésor d'une grande valeur pécuniaire et d'une valeur artistique inestimable.

Quels que soient les résultats scientifiques de ces fouilles, que Troie sorte ou non de son sommeil, il n'en restera pas moins vrai que le monde archéologique aura vu un exemple sans pareil de persévérance. La foi dans l'antiquité et dans Homère, « *ce soleil rayonnant de toute littérature* », ont fait d'un petit garçon épicier un savant et un archéologue qui a rendu à la science des services aussi importants que désintéressés.

H. Delort.

Le Lien conjugal et le divorce, *mœurs israélites et mœurs païennes*, par M. Jules Cauvière, ancien magistrat, professeur à l'Institut catholique de Paris. — In-8°, Thorin, éditeur, 7, rue de Médicis, Paris, 1890.

Depuis que l'institution du divorce a retrouvé place dans nos codes, il a paru bien des écrits traitant à nouveau les questions qui se présentent d'elles-mêmes sur ce grave sujet.

De nombreuses études, morales ou religieuses, ont mis en vue les intérêts qui s'y rencontrent. La paix des familles, l'avenir des enfants, l'ordre social ont été, tour à tour, invoqués et examinés. Les arguments qui doivent naître de l'essence du mariage, de sa nature, des caractères avec lesquels se présente l'acte constitutif de la famille, n'ont pas été oubliés.

La discussion purement théorique se trouve épuisée.

M. Cauvière n'a pas cru devoir la reprendre pour la raviver, en la présentant sous une forme rajeunie. Abandonnant le point de vue spéculatif, le savant professeur de l'Institut catholique a mieux aimé se renfermer dans l'étude des faits, dans ces investigations historiques qui, tout en piquant la curiosité, tiendront toujours en réserve, pour qui voudra les chercher, de précieux enseignements.

Il nous rappellera, tout d'abord, ce qu'était le mariage aux premiers âges, d'après la Genèse. Il nous exposera ensuite les diverses phases de la législation hébraïque en matière de droit matrimonial, et les conséquences qui en découlèrent pour les mœurs. Strictement limité, à l'origine, par les cas en considération desquels il avait été admis, pendant longtemps peu usité, le divorce s'acclimata de plus en plus chez les Israélites, après la captivité de Babylone ; il ne fit pas fleurir la moralité.

De la Judée, l'auteur nous conduit ensuite chez les autres peuples de l'antiquité, pour nous faire également connaître, de chacun d'eux, les doctrines et les usages.

C'est ainsi que nous visitons, avec un guide des plus autorisés, versé dans la connaissance de l'antiquité, auquel n'a échappé aucune de nos découvertes les plus récentes, l'Egypte, l'Assyrie, la Perse, l'Inde, la Chine, l'Amérique, la Grande-Grèce, la Crète, Sparte, Athènes et le vieux monde romain. Partout nous recueillons, avec lui, les révélations les plus probantes sur les éléments de démoralisation que le divorce n'a cessé de traîner à sa suite, dans tous les milieux et sous tous les climats, en dépit des mesures restrictives les plus variées. Partout nous voyons le divorce discréditer le mariage, déshonorer les époux, provoquer les déportements, jusqu'au jour où l'Evangile, prenant possession de la société civile, y fera proclamer l'indissolubilité du lien conjugal.

Les passages qui contiennent tous ces témoignages, toutes ces attestations du passé, scrupuleusement vérifiés, sont indiqués au bas des pages ; débarrassé par là des longues séries de citations qui l'eussent encombré, le texte demeure d'une lecture facile et attachante ; les érudits, d'autre part, se trouvent avoir, condensé en quelques lignes serrées de petits caractères, tout un répertoire de sources qu'ils chercheraient vainement ailleurs.

En un mot, par la méthode suivant laquelle il a été conçu, grâce au savoir profond qu'il atteste chez son auteur, ce travail substantiel se recommande hautement, de lui-même, à quiconque désire connaître de près le véritable état moral des sociétés qui ont fait place à la civilisation chrétienne.

Frédéric Dollieule,
ancien magistrat.



Le bienheureux Guerric, disciple de saint Bernard, et deuxième abbé du monastère de Notre-Dame d'Igny de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Reims, par l'abbé J. Bellet, curé d'Arcis-le-Ponsart. — 1 vol. in-8°. — Reims, Dubois-Poplimont, 1890.

Publié à l'occasion de la reconnaissance du culte du Bienheureux Guerric, le livre de M. Bellet est plutôt une étude sur la vie et les œuvres du Bienheureux, qu'une biographie proprement dite. Cet ouvrage ne doit pas être rangé dans cette trop nombreuse catégorie de livres fades, qui, sous prétexte de ne viser qu'à l'édification du lecteur, sont aussi nuisibles à la vraie piété qu'à la science historique. L'auteur a su éviter ce double écueil, et nous a fait voir qu'il est en même temps et bon historien et excellent théologien.

Il nous montre le Bienheureux Guerric tour à tour élève, chanoine et écolâtre de Tournai, novice et religieux de Clairvaux, et, finalement, abbé d'Igny. Nous voyons retracée sous nos yeux sa sage administration, et, après avoir assisté à sa mort bienheureuse, nous suivons à travers les siècles le culte dont furent environnés ses restes précieux. Enfin le pontife glorieusement régnant, daignant confirmer ce culte, permet aux moines d'Igny de célébrer par la sainte liturgie la gloire de leur Père.

A tout cela viennent s'unir une analyse et un résumé de la doctrine spirituelle des œuvres du bienheureux Guerric, ainsi que de nombreuses pièces justificatives.

En somme, si M. Bellet ne nous offre rien de bien nouveau, il a su du moins tirer parti des travaux de ses devanciers, et les appliquer aux diverses circonstances de la vie de son héros, nous faisant ainsi revivre par la pensée dans les écoles, les chapitres et les cloîtres du moyen âge. Nous regrettons cependant que l'auteur n'ait pas cru devoir séparer entièrement de la suite des faits historiques les considérations théologiques et l'analyse des œuvres du Bienheureux; son travail y aurait gagné, et en intérêt et en méthode. Quelques-uns peut-être regretteront certaines digressions, qui, sans être totalement en dehors du sujet, ne lui appartiennent pas directement, et n'étaient pas nécessaires.

Elles sont surtout nombreuses dans la partie théologique et mystique du livre, et la qualité de disciple de saint Bernard attribuée au bienheureux Guerric, ne justifie pas toujours les longs passages occupés par le maître. Puisque nous sommes sur ce chapitre, qu'il nous soit permis de regretter que l'auteur n'ait

pas eu connaissance du *Mens D. Bernardi de Immaculata Conceptione B. M. V.*, par Dom Ant. Raymond Pasqual, abbé cistercien de la Congrégation d'Aragon et de Navarre, ainsi que des lettres de Bivar sur le même sujet. Il en aurait usé avec avantage dans les quelques paragraphes qu'il a consacrés à la discussion de ce problème historique.

Malgré ces quelques défauts, qui ne nuisent pas, du reste, à son mérite, l'ouvrage de M. Bellet peut être lu avec fruit par tous ; on y trouve à la fois et l'instruction et l'édification.

A. T.

Lectures historiques, par Ch.-V. Langlois. Classe de troisième. Histoire du Moyen Age, 395-1270. Paris, Hachette, 1890.

Le programme du 22 janvier 1890 demande, à côté du Manuel d'histoire, des Recueils de lecture. La librairie Hachette s'est mise la première à l'œuvre, et déjà trois volumes de *Lectures* ont paru. Laissant de côté ceux qui ont rapport aux classes de cinquième et de sixième, nous ne nous occuperons que du volume destiné à la classe de troisième.

Dans sa Préface, l'auteur promet d'explorer les sommets de l'Histoire du moyen âge et de faire connaître « les solutions provisoirement considérées comme les meilleures et les plus autorisées ». Il n'indiquera « que des travaux susceptibles et dignes d'être mis, au besoin, entre les mains de ceux à qui le présent recueil est destiné ». Ce sera « un choix de morceaux recommandables en tous genres ». Voyons si ce programme attrayant a été fidèlement suivi.

Dès la 2e page, l'auteur se trahit et nous donne comme référence sur « le christianisme en général » l'ouvrage anti-scientifique de Renan : *Histoire des origines du Christianisme.* L'abbé Duchesne est, il est vrai, cité immédiatement après. Plus bas, il y a sans doute une faute d'impression, car l'abbé U. Chevalier n'a pas écrit d'ouvrage sur l'église de Tours.

P. 36, M. L. recommande particulièrement A. Thierry et E. Lavisse : il n'ignore sans doute pas que les Récits mérovingiens sont absolument démodés, et que les articles de M. Lavisse sont de ceux qu'on laisse dans les Revues qui ont bien voulu les accueillir. Les pp. 37-64, 116-32, empruntées à ces articles, respirent le rationalisme le plus intolérant : à preuve la page 53

où, à propos de saint Grégoire de Tours, on lit « superstition répugnante ». Plus répugnante encore est la partialité de ceux qui osent écrire de telles choses. Et plus loin : « certes Grégoire vaut mieux que cette religion qui s'est imposée à son esprit ». Les deux articles sont sur ce ton. Les quelques autres pages des « Lectures » empruntées à un ouvrage de M. Lavisse sont assez bonnes.

S'il est un auteur hostile à l'Eglise, M. L. ne manque pas de le signaler ou de lui emprunter quelques pages. Gregorius, qui abusa si indignement de la confiance des papes, est naturellement cité au premier rang, p. 115 et 190, p. 413, et, à propos de l'Histoire de l'Eglise, Lichtenberger a le pas sur Hergenröther.

Le chapitre VIII, consacré aux débats entre l'Allemagne et la papauté, est entièrement à refondre : ce n'est pas Rocquain, ni surtout Gebhart, qui peuvent nous renseigner sur cette importante question.

Schmidt même, et surtout imprimé chez Fischbacher, ne m'inspire qu'une médiocre confiance, et cet « excellent manuel » a une teinte protestante dont il faut se défier.

Bref, ce recueil ne saurait être recommandé à des catholiques, les pp. 27-34 l'indiquent surabondamment. Cf. d'ailleurs pp. 119, 120, 125, 129, 131, 153, 155, 231. Au point de vue de la science historique, il est assez pauvre, témoin les deux articles de M. Lavisse, que certainement leur auteur eût revus avant de les publier en volume. Il y a aussi de singulières contradictions : p. 153 M. Langlois admet Dudon comme un auteur correctement informé, et p. 155 il le récuse.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, imprimeur de l'Archevêché et des Facultés catholiques de Lyon, rue Condé, 30.



L'HISTOIRE DE JOSEPH

ET

LE TÉMOIGNAGE DES MONUMENTS

Les quatorze derniers chapitres de la Genèse (XXXVII-L) contiennent un des récits les plus attachants qui soient au monde, l'histoire du patriarche Joseph. Sans parler de leur beauté littéraire vraiment incomparable, ils offrent à l'esprit et au cœur une source perpétuelle de jouissance. A la lecture du texte sacré, on éprouve d'abord un vif intérêt pour le fils préféré de Jacob, on suit avec passion les diverses phases d'une existence qui a connu toutes les extrémités des choses humaines, on sent l'émotion gagner les fibres les plus intimes de l'âme, et quand on arrive à la scène si touchante de la reconnaissance de Joseph et de ses frères, on ne peut contenir les douces larmes qui s'échappent à travers un sanglot. Telles étaient sans doute vos impressions, chers lecteurs, lorsque, petits enfants, sur les genoux d'une mère chrétienne, votre tête appuyée contre sa poitrine, votre regard fixé vers ses yeux, vous écoutiez tomber de ses lèvres chéries ce même récit que la foi et l'amour savaient merveilleusement adapter à votre intelligence qui ne s'en rassasiait jamais. C'est qu'en effet, indépendamment de la vertu divine qui est l'apanage des expressions bibliques, la figure seule de Joseph et la simple trame des événements

de sa vie sont pleines d'un charme auquel il est impossible de se soustraire.

Joseph est fils de Rachel, l'épouse de prédilection, et, à ce titre, comme par son caractère et ses qualités supérieures, il est l'objet des justes complaisances de son père Jacob. Ses frères, jaloux de lui et entraînés par une perversité croissante jusqu'aux excès de la haine, ont résolu de le mettre à mort ; instruments aveugles de la Providence, ils se contentent de lui infliger l'exil et la servitude. Mais l'esclave de Putiphar a bientôt conquis l'affection et la confiance de son maître : c'est l'occasion d'une nouvelle catastrophe. L'innocent calomnié est jeté au fond d'un cachot, et s'il trouve quelque grâce aux yeux de son geôlier, qui lui abandonne le soin des autres détenus, il ne demeure pas moins, trois années durant, soumis aux exigences et aux privations d'une captivité qu'il n'avait point méritée. Enfin, l'heure de l'humiliation est passée : Dieu, qui avait voulu tremper dans les épreuves la vertu de son serviteur et le préparer par là aux plus hautes destinées, Dieu le marque de son sceau en lui dévoilant les secrets de l'avenir, et le pharaon d'Egypte comble d'honneurs le favori du ciel. Joseph devient le sauveur du royaume, le sauveur de sa famille elle-même : il retrouve son vieux père et l'entoure des tendres et respectueux témoignages de la piété filiale ; il pardonne à ses frères et les établit dans la terre fertile de Gessen, où ils doivent prospérer et former un peuple, le peuple que Jéhovah, le Seigneur, s'est choisi pour glorifier son nom devant les nations.

Voilà, certes, un sujet fécond en épisodes mouvementés, non moins qu'en leçons instructives. Toutefois, c'est à un autre point de vue que je me propose de l'étudier.

Avant les explorations archéologiques si fructueuses qui ont illustré notre siècle, lorsque l'Egypte ne nous était connue que par certains textes de source grecque ou latine, dont le sens n'était pas toujours exactement interprété, et dont on préférait d'ailleurs arbitrairement l'autorité à celle de la Bible, les érudits d'outre-Rhin avaient beau jeu à prétendre que le récit mosaïque ne cadrait pas avec les don-

nées de leur science, qu'il mettait sous nos yeux des scènes imaginaires, que la couleur locale n'y était pas observée, en un mot, que l'auteur n'était pas au courant des mœurs du pays dont il parlait. Les découvertes récentes ont apporté au débat des documents décisifs : elles ont jeté une nouvelle lumière sur les passages contestés, et démontré l'*Egypticité* (1) des moindres détails. C'est donc à elles que je ferai appel, dans l'espoir que cette étude comparative du texte sacré et des monuments contemporains ne sera dépourvue ni d'utilité ni d'intérêt.

Le premier incident qui nous frappe, dans la vie de Joseph adolescent, c'est le don que son père lui fait d'une tunique multicolore, « *tunicam polymitam* » (2). A cette époque, en effet, l'usage général était de porter des vêtements d'étoffe unie, blanche, noire, ou de couleur pourpre ; mais un habit rayé de teintes diverses était considéré comme une marque de distinction (3). « Aujourd'hui encore, nous atteste un orientaliste (4), on fait de même pour les enfants préférés. Des étoffes pourpres, écarlates et autres, sont souvent cousues ensemble avec beaucoup de goût. Quelquefois, les enfants des Musulmans ont des vestes brodées d'or et de soie de diverses couleurs. » Un pareil témoignage de prédilection provoqua naturellement la jalousie de ses frères ; ceux-ci manifestaient d'ailleurs à son égard des dispositions malveillantes, parce qu'il n'avait pas craint de dénoncer à Jacob leur détestable conduite.

Un nouveau motif développa bientôt dans leur cœur les ferments d'une haine qui croissait chaque jour : avec la simplicité de son âge, Joseph leur raconta deux songes, où

(1) On me pardonnera de suivre l'exemple de plusieurs savants et d'employer ce néologisme, de fabrication étrangère mais correcte, et — si je ne me trompe — conforme au génie de notre langue, pour désigner le caractère parfaitement égyptien de l'histoire de Joseph.

(2) *Gen.*, XXXVII, 3.

(3) Des personnages ainsi vêtus sont représentés sur les tombeaux de Beni-Hassan, et fournissent la preuve de cette dérogation à l'usage général.

(4) J. Roberts : *Oriental illustrations of the sacred Scriptures.* — Londres, 1835, p. 43.



ils virent, non sans dépit, les présages de sa grandeur future. Les images qui impressionnent le cerveau pendant le sommeil peuvent se produire, soit par le jeu naturel des organes servant aux opérations des facultés sensitives, soit par l'influence et la direction d'un agent extérieur, dont le pouvoir s'exerce sur le fonctionnement de ces mêmes organes. Qu'elles aient été acquises durant l'état de veille par la perception des objets qui ont frappé nos sens, ou qu'elles soient combinées entre elles d'une façon plus ou moins étrange par la puissance de la fantaisie, elles gardent, pour l'ordinaire, une ressemblance marquée avec les choses et les personnes au milieu desquelles on vit. Comment et dans quelle mesure sont-elles liées à la connaissance de l'avenir? L'oniromancie, ou divination par les rêves, est-elle toujours superstitieuse et illicite? Je n'ai pas à me préoccuper ici de ces questions, qui sont du ressort de la théologie (1) et non de la critique; je me borne à signaler un fait ethnologique, et à en déduire les conséquences relatives à l'authenticité du récit. Or, des documents multipliés et très anciens nous attestent l'importance, souvent dégénérée en superstition, que les peuples sémites ont dès l'origine attachée aux songes. Jacob et ses fils partageaient les sentiments de leur race; c'est là un trait de mœurs que l'écrivain sacré ne devait pas négliger. De même, les deux tableaux contemplés par Joseph endormi rappellent des occupations qui lui étaient familières : la ligature des gerbes à la moisson et l'observation des astres; Dieu s'était servi de ces images bien connues pour révéler l'avenir glorieux auquel il le destinait.

Suivons maintenant notre « songeur » — comme on l'appelle par dérision — et transportons-nous vers « Sichem aux gras pâturages », puis à Dothaïn (la double citerne), où ses frères ont conduit leurs troupeaux parce que cette plaine est d'une admirable fertilité. C'est là que va se passer la scène dramatique dont le dénouement sera l'esclavage et l'exil. Laissant de côté la question de topographie, contrôlée d'ailleurs avec soin par les explorateurs modernes, mais

(1) Cf. S. Th., 2. 2. q. xcv art. 6; — *Cont. Gent.*, III, cap. 154.

pour l'intelligence de laquelle il faudrait avoir sous les yeux une carte spéciale de la Palestine, j'insisterai plutôt sur les autres détails caractéristiques de cet épisode. On trouve à Dothaïn et aux alentours beaucoup de citernes taillées dans le roc (1), et très aptes à servir de basse-fosse pour la détention d'un prisonnier; car elles ont la forme d'une bouteille avec un orifice étroit, disposition qui rend la sortie impossible à celui qu'on y a déposé, à moins qu'on ne lui porte secours du dehors. S'il arrive qu'elles se dessèchent, pendant la saison d'été ou par défaut d'entretien, le fond demeure bourbeux et conserve assez d'humidité pour que le séjour soit malsain et fort pénible. De là vient sans doute que le mot hébreu *bôr* signifie à la fois puits et prison (2).

Après avoir été dépouillé de sa robe multicolore qui devait être trempée dans le sang d'un chevreau et renvoyée à Jacob pour lui faire croire que son fils chéri avait été dévoré par une bête fauve, Joseph fut descendu au fond d'une citerne abandonnée et sans eau, où il était condamné à mourir de faim. Sur ces entrefaites, une caravane de marchands traversait la plaine après avoir franchi le Jourdain au gué de Bethsan et suivait, avec sa longue file de chameaux richement chargés, la route ordinaire qui mène de Galaad en Egypte, comme le font encore aujourd'hui leurs descendants quand ils vont trafiquer dans la vallée du Nil. Un même verset du texte sacré (verset 28) les appelle indifféremment Ismaélites et Madianites, — il n'est pas inutile de le remarquer pour parer aux objections pointilleuses de la critique, — soit parce que la troupe était composée de gens appartenant à ces deux peuplades, qui sont issues d'Abraham, la première par Agar (3), la seconde par Cétura (4), soit parce que l'usage employait les deux noms,

(1) Voir, entre autres, Anderson : *The survey of Palestine;* dans *The recovery of Jerusalem*. Londres, 1871, p. 463.

(2) Gesenius : *Lexicon manuale hebraïcum et chaldaïcum*, édit. Hoffmann. Leipzig. 1847, p. 120; — Leopold : *Lexicon hebraïcum et chaldaïcum*. Leipzig, 1878, p. 38.

(3) *Gen.*, XVI, 2.

(4) *Gen.*, XXV, 15.

ou du moins l'un des deux, à désigner, quelle que fût leur race, les navigateurs du désert, de même que nous comprenons sous l'appellation générique d'Arabes les diverses tribus de nomades qui font le commerce ou détroussent les voyageurs en Orient.

La caravane Ismaélite portait des aromates, ajoute l'Ecriture (1). Ecoutons à ce sujet M. Ebers : « La civilisation égyptienne, telle qu'elle nous est connue par les monuments pharaoniques, ne pouvait se passer d'une multitude d'objets qui ne lui venaient que de l'Orient. De ce nombre sont les substances résineuses et les aromates, qui étaient indispensables pour la momification des cadavres... l'encens et les parfums nécessaires, dès les temps les plus reculés, non seulement pour le culte, mais aussi dans la vie privée, où l'on s'en servait avec raison dans les maladies contagieuses, en brûlant, pour purifier l'air, des bois odorants apportés de la Palestine et de l'Arabie. C'est ce qu'attestent des milliers de passages des inscriptions (2). » Un écrivain non moins élégant que réaliste, M. Jules Soury, nous fournit un autre exemple de la consommation des parfums, lorsqu'il remet sous nos yeux la journée des dames égyptiennes. « Les charmantes peintures des hypogées, dit-il, témoignent de leur goût pour la parure, pour toutes les élégances raffinées qui font de la vie une fête. La femme d'Anapoû, une paysanne, ne passait-elle pas les longues heures de la matinée à se peigner? C'était bien autre chose chez les riches matrones de Thèbes et de Memphis, quand les esclaves entraient dans le gynécée, les mains chargées de fines tuniques brodées aux couleurs éclatantes, de boîtes à parfum, d'écrins remplis de colliers et de bracelets, de miroirs de bronze et de précieux coffrets aux hiéroglyphes, nous dirions aux armes de la maîtresse de la maison. Etendue

(1) Trois espèces d'aromates y sont nommées : la résine du tragacanthe, le baume et la gomme du ladanum. Le baume entre dans la composition du célèbre kyphi, parfum sacré des Egyptiens, dont les auteurs classiques nous avaient conservé le nom, et dont un papyrus retrouvé naguère nous a transmis la recette.

(2) Ebers : *Ægypten und die Bücher Moses*, tom. I, p. 289.

dans un fauteuil d'ébène incrusté d'ivoire, elle se fait accommoder et habiller par ses femmes : l'une tord ses noirs cheveux en tresses fines et nombreuses, non sans ajouter quelques fausses nattes; une autre couvre ses bras, ses chevilles et sa poitrine d'anneaux, de pierreries et d'amulettes; elle essaie quelques bagues d'or à chatons gravés, choisit les pendants d'oreille qu'elle portera dans la journée, et, tandis qu'on ouvre les étuis à collyre, qu'on délaie dans les cuillers de toilette les divers ingrédients employés à teindre les ongles, les sourcils et les cils, elle écoute vaguement, caressée par le souffle des chasse-mouches, une douce musique de luths, de harpes et de flûtes (1). »

Les enfants d'Ismaël ne trafiquaient pas seulement des gommes odoriférantes : à l'occasion, ils faisaient le commerce des esclaves. On le savait, et il est vraisemblable que cette circonstance suggéra aux frères de Joseph l'idée de le leur vendre. Le marché fut vite conclu (2). Il promettait d'être avantageux; car un jeune homme de 17 ans, à la taille souple et élancée, à la physionomie intelligente et fine, instruit, du reste, et déjà façonné aux habitudes et aux travaux de la vie patriarcale, devait être d'un placement facile chez un peuple qui — au témoignage des monuments — paraît avoir recherché l'abondance et la qualité des serviteurs. « De tout temps, dit encore M. Soury, les Egyptiens ont tenu en une singulière estime les services des esclaves sémites. Bien des siècles avant Aristophane... les papyrus de l'âge de Ramsès mentionnent le classique *Syrien*. Ce n'était point seulement d'aromates et de baumes qu'étaient chargées les caravanes qui traversaient la Palestine pour se rendre en Egypte; elles importaient aussi, pour les bazars de Memphis ou de Thèbes, des esclaves de choix, des sujets rares, véritables objets de luxe. Dans les rues populeuses des villes, des Syriens et des nègres couraient devant les

(1) J. Soury : *Etudes historiques sur les religions, les arts, la civilisation de l'Asie antérieure et de la Grèce*. 1877, p. 167.

(2) Au prix de vingt pièces d'argent. Quelle était la valeur de cette somme, nous l'ignorons, le texte ne désignant pas d'une manière précise les pièces dont il s'agit.

chars de riches bourgeois vêtus de lin, une canne d'or ou un fouet à la main, guidant eux-mêmes leurs attelages de chevaux (1). »

A son arrivée dans la basse Egypte, Joseph fut vendu à Putiphar. Celui-ci, dont le nom d'origine hiéropolitaine, découvert par Champollion sur un papyrus, signifie « consacré à Ra » c'est-à-dire au dieu soleil, était un personnage de distinction. Habitait-il Memphis (2)? La Genèse ne l'indique pas. Toutefois l'hypothèse est probable et peut être admise sous bénéfice d'inventaire; en effet, quoique la vraie capitale des rois Hyksos ou Pasteurs paraisse avoir été la ville de Tanis, il y a lieu de croire qu'ils résidaient volontiers à Memphis, à l'exemple des anciens monarques indigènes, qu'ils s'appliquaient à imiter en tout.

Mais, si Moïse se tait sur la résidence de Putiphar, il mentionne expressément les titres de ce fonctionnaire de race égyptienne au service des conquérants : c'était un eunuque du pharaon, et, d'après la Vulgate, il exerçait un commandement militaire (3). Ici la critique rationaliste s'est récriée : elle a nié l'existence des eunuques en Egypte (4). Les découvertes modernes lui ont encore une fois donné tort. Le fait a été constaté pour tout l'Orient par les représentations lapidaires de la vallée du Nil aussi bien que par les bas-reliefs ninivites. Les égyptologues affirment qu'il est aisé de reconnaître les *Sarisîm* sur les monuments figurés, par exemple sur les tombeaux de Beni-Hassan, à leur visage imberbe, à une certaine obésité qui contraste avec la maigreur ordinaire des gens du pays, et à la couleur particulière de leur peau qui tient le milieu entre le ton rouge des

(1) J. Soury : *Etudes historiques*, etc... p. 162.

(2) M. Ebers le suppose (*Ægypten und die Bücher Moses*, tom. I, p. 317). Plusieurs érudits partagent cette opinion, qui semble avoir pour principale base l'existence à Memphis d'une prison royale, dans laquelle — suivant la tradition — Joseph aurait été enfermé par l'ordre de son maître.

(3) *Magister militum* (vers. 36), *princeps exercitus* (*Gen.*, XXXIX, 1).

(4) Voir, entre autres, P. von Bohlen : *Die Genesis historisch-kritisch erläutert.* Königsberg, 1835, p. 360 et seq.; — J. Soury : *Etudes historiques*, etc... p. 163.

hommes et la nuance jaune-clair des femmes. Rien n'oblige d'ailleurs à entendre le mot dans son acception primitive la plus rigoureuse. Les Hébreux, originaires de la Chaldée, avaient probablement gardé l'habitude de désigner ainsi les courtisans, comme il était d'usage dans la région de l'Euphrate et du Tigre. Est-ce que, par hasard, la raison d'étymologie nous forcerait à admettre que le grand connétable de France, *comes stabuli*, l'un des premiers dignitaires du royaume, était un valet d'écurie ?

Putiphar tenait donc à la cour un rang élevé : quelles étaient en réalité ses fonctions? On a soulevé quelques doutes à cet égard, parce que les anciennes versions ne sont pas d'accord sur la signification du mot employé par Moïse. Les Septante, et après eux les Coptes, ont cru qu'elles étaient d'ordre civil; ils donnent au maître de Joseph la qualification — assez difficile à justifier philologiquement — d'archi-cuisinier, ou chef des cuisines royales. Il semble néanmoins qu'elles étaient d'ordre militaire, ainsi que je l'affirmais tout à l'heure suivant l'interprétation très autorisée de saint Jérôme, qui savait à fond l'hébreu et le chaldéen et qui n'avait négligé aucun élément d'information pour se perfectionner dans l'intelligence des Ecritures. Les dictionnaires les plus estimés confirment le sens proposé par la Vulgate. Les Arabes et les Syriens traduisent « prince des gardes du corps ». Un maître de la science sacrée, dont les travaux méritent une mention d'honneur entre tous, M. l'abbé Vigouroux, a profité des découvertes égyptologiques pour préciser davantage (1) : appuyé sur des motifs plausibles, dont l'exposition m'entraînerait trop loin, il pense qu'on ne s'écarterait pas de la vraisemblance en admettant que Putiphar était le général d'une milice nombreuse et permanente, dont l'existence est fréquemment

(1) *La Bible et les découvertes modernes en Palestine, en Egypte et en Assyrie,* par F. Vigouroux, prêtre de Saint-Sulpice; 5e édition en 4 vol. — Paris, 1889. — Pour l'étude de tout ce qui concerne l'histoire de Joseph, j'ai largement mis à contribution les remarquables travaux du savant professeur. J'y renvoie ceux de mes lecteurs qui désireraient se renseigner plus à fond et connaître la bibliographie du sujet.



signalée par les documents hiéroglyphiques. Composé de soldats égyptiens et de mercenaires étrangers, ce corps de troupes était chargé de veiller à la police et à l'observation des lois aussi compliquées qu'assujétissantes, de poursuivre et de punir les coupables, de rechercher les esclaves fugitifs, de garder les prisonniers de guerre, de contraindre à l'exécution des corvées, etc.; il jouait un rôle considérable dans la vie de la nation durant la paix, et fournissait — avec les archers et les cavaliers — une armée solide de combattants pour la défense du pays comme pour l'attaque des ennemis du dehors. Le commandement appartenait à l'un des principaux officiers de la cour, et si l'on en juge par l'étendue et la multiplicité des attributions, ce n'était pas une sinécure.

Aux jours de gala, Putiphar occupait une des premières places parmi cette foule de courtisans ornés de toute espèce d'insignes, que les peintures et les bas-reliefs nous montrent formant le cortège du souverain. Les dignitaires du palais, les seigneurs dont nous lisons sur les épitaphes les titres innombrables — princes du sang, conseillers secrets, maîtres des chevaux, chefs des musiciens, archi-mages, surveillants des livres, directeurs des bâtiments et des mausolées, majordomes, préposés au trésor, préfets de la demeure des boissons ou du cellier, intendants des boulangers, grands échansons, flabellifères et autres — s'empressaient autour du pharaon. Le luxe de leurs vêtements nous ferait soupçonner qu'ils n'étaient pas dépourvus des biens de la fortune, si nous n'étions renseignés là–dessus par les inscriptions qui énumèrent avec complaisance la richesse de leurs propriétés, maisons, champs, esclaves et bétail. Dans leurs fastueuses et opulentes demeures, on voyait rassemblés des vases précieux en or et en argent, des objets d'art, des meubles et des provisions de toute nature. Leurs terres, qui constituaient parfois des domaines immenses, fournissaient d'abondantes récoltes de blé, de vin, d'huile, de légumes et de fruits. Leurs troupeaux de bœufs, de brebis, d'antilopes et de gazelles se chiffraient par milliers de têtes ; les oies, les canards et les colombes y

ajoutaient un contingent considérable. Pour la culture des champs et des jardins comme pour le soin du bétail, pour l'entretien des maisons comme pour le service des maîtres, on employait une véritable armée d'esclaves. Les scènes agricoles et pastorales, qui sont peintes sur les monuments contemporains de Moïse, nous redisent les détails de cette organisation sociale. On y voit, entre autres, un intendant qu'on a figuré de taille supérieure à celle des serviteurs ordinaires; il porte à la main tantôt le bâton recourbé, signe distinctif du commandement, tantôt la tablette à écrire ou la feuille de papyrus sur laquelle il va enregistrer ses évaluations; le pinceau ou le calame à l'oreille, il dénombre les gerbes ou les animaux rangés devant lui.

Telle fut la situation de Joseph, lorsque les excellentes qualités de son caractère et les bénédictions de Dieu lui eurent gagné les bonnes grâces de son maître. Administrateur probe et habile, il faisait prospérer les biens qu'on lui avait confiés. Son aspect aimable, ses paroles empreintes à la fois de douceur et de virilité, la finesse de son savoir-faire lui concilièrent les cœurs; tous subissaient sans regimber l'ascendant de son autorité; l'ordre et la paix régnaient depuis une dizaine d'années dans le palais de Putiphar, en même temps que le bien-être et l'abondance. C'était presque le bonheur, si l'on pouvait vivre heureux loin de ceux qu'on aime et privé de la liberté.

L'orage éclata tout à coup au milieu du ciel serein. Les tempêtes ont leur utilité providentielle pour la vertu comme pour l'atmosphère : elles doivent purifier. Les passions humaines déchaînées ne purent, malgré leur violence, triompher d'un cœur fidèle à Dieu et aux lois de l'honneur, de la justice et de la chasteté. Je n'insisterai pas sur cet épisode dont l'exactitude n'aurait pas besoin d'être justifiée (1), alors

(1) Cependant deux rationalistes allemands, Bohlen et Tuch, n'ont pas craint de prétendre que le récit est invraisemblable ou inconséquent : « Si l'on admet des eunuques en Egypte du temps des pharaons, écrit P. von Bohlen (*Die Genesis historisch-kritisch erläutert*, p. 372), on ne peut croire que Joseph puisse être ainsi dans le voisinage des femmes, encore moins qu'il puisse pénétrer dans le harem. »



même que les peintures des mausolées et les textes des papyrus ne nous auraient pas attesté les vices de la haute société égyptienne, alors même que les rituels funéraires ne nous auraient pas révélé certaines formules de serments qu'il fallait prononcer devant les 42 juges des morts. Je tiens pourtant à signaler un document très curieux parce qu'il est contemporain de Moïse : il s'agit d'une œuvre littéraire, composée vers le xv[e] siècle avant Jésus-Christ par le scribe Eunana, pour l'amusement du jeune prince Séti-Méri-Ptah, héritier présomptif de la couronne (1). Le *Roman des deux frères* — tel est le titre de cet opuscule — jette une vive lumière sur l'événement raconté au chapitre xxxix de la Genèse. De l'aveu de M. Ebers, « le fond et le ton des deux morceaux sont presque identiques. Le style du papyrus hiératique a une couleur si biblique qu'en le traduisant on est involontairement porté à se servir de phrases de la sainte Ecriture. A notre avis, conclut-il, le conte pris dans son ensemble, doit être considéré comme une preuve de l'Egypticité du récit dont nous nous occupons (2). »

Qu'il me soit permis de relever aussi une singulière méprise de M. Jules Soury, à propos du manteau laissé entre les mains de la femme de Putiphar. « Joseph s'est échappé, dit-il, abandonnant sa robe, cette fameuse robe qui a déjà causé la jalousie de ses frères, l'a fait vendre comme esclave et fait passer pour mort (3). » A coup sûr, la tunique multicolore mérite d'être appelée « fameuse », si, par un phénomène inexpliqué, elle s'est retrouvée à point sur les épaules du captif, après lui avoir été enlevée à Dothaïn, puis remise à Jacob en témoignage d'un irréparable malheur !

— « Le narrateur, dit Tuch (*Commentar über die Genesis*, p. 510), donne une fausse idée des grands égyptiens. Dans leurs maisons, les femmes ont des appartements séparés. » — Ces objections ne sont plus de mise aujourd'hui ; après les découvertes modernes, elles font ressortir davantage la véracité de l'historien.

(1) L'exemplaire original est la propriété du British Museum, qui en a publié un fac-simile. Divers égyptologues ont traduit avec soin ce précieux manuscrit.

(2) Ebers : *Ægypten und die Bücher Moses*, p. 314.

(3) J. Soury : *Etudes historiques*, etc., p. 165.

Trop crédule aux accusations de son épouse, — ainsi s'exprime le livre sacré, — le grand seigneur éprouva une violente colère (1). Il aurait pu sans doute infliger au prétendu coupable la peine de la bastonnade et le faire périr sous les coups; mais, soit que la coutume égyptienne n'accordât pas aux maîtres le droit de tuer leurs esclaves (2), soit que les protestations d'innocence eussent touché son cœur et lui eussent fait concevoir quelques doutes sur la réalité des faits, il se contenta de jeter Joseph dans un cachot de la citadelle, où étaient enfermés les prisonniers d'Etat. Sa qualité de ministre de la police mettait sous sa dépendance cette forteresse (3) que Thucydide et Hérodote ont appelée la « Muraille blanche » (4) et que le texte hébreu nomme « la maison ronde » à cause de la forme de la tour.

Là, comme chez Putiphar, le fils de Jacob fut béni de Dieu. L'aménité de son caractère lui conquit la bienveillance du gouverneur, qui comprit le parti qu'on pouvait tirer d'une nature si bien douée et se déchargea sur lui du soin des captifs et de la direction intérieure de la prison. L'exercice de ses fonctions le mit en rapports avec deux courtisans, le chef des échansons et celui des panetiers, qui avaient offensé le souverain et expiaient leur faute dans les fers. Or un jour, remarquant leurs traits empreints d'une tristesse profonde, il les questionna et apprit le motif de leur anxiété : ils avaient eu un songe ! C'était en effet une des croyances égyptiennes que les rêves sont une inspiration de la divinité, un moyen assuré de connaître l'avenir. Mais, pour l'explication, il fallait recourir aux interprètes officiels, au collége des devins qu'une dé-

(1) *Gen.*, XXXIX, 19.

(2) On peut admettre que les esclaves n'étaient guères traités plus durement en Egypte que chez les Hébreux : les défunts se vantent, dans les inscriptions des hypogées, d'avoir eu envers eux une conduite pleine de douceur. — Voir, entre autres, Jules Soury : *Etudes historiques*, etc.., p. 165; Ebers : *Ægypten und die Bücher Moses*, p. 319.

(3) Ebers : *Ægypten und die Bücher Moses*, p. 318.

(4) Les textes égyptiens appellent aussi Memphis, du nom de cette forteresse, « la ville de la muraille blanche ».

tention rigoureuse ne permettait pas de consulter. Il serait superflu de redire ici la conversation qui s'engagea entre les prisonniers, y compris l'issue de cet incident qui devait amener plus tard la délivrance de Joseph. Tous ces détails sont présents à l'esprit de mes lecteurs. Il suffit à mon but de faire ressortir le caractère parfaitement égyptien des tableaux présentés à l'imagination durant le sommeil.

Le premier se rapporte aux habitudes mêmes du grand échanson : celui-ci aperçoit une treille à trois branches qui fleurit, puis se couvre de grappes ; il prend alors les raisins mûrs, en exprime le jus dans la coupe, et la remet aux mains du roi. Rien de plus conforme aux scènes de la vie réelle, dont les monuments pharaoniens, antérieurs aux Hyksos (1), nous ont conservé l'exacte reproduction : les vignes, la vendange, l'offrande de la coupe sont des sujets souvent figurés par les peintres et les sculpteurs de l'ancienne Egypte. Et pourtant, avant les découvertes modernes, la critique alléguait triomphalement ce passage : il y avait là une preuve péremptoire qu'il fallait assigner à la composition de la Genèse une date plus récente. « Ce n'est qu'après Psammétique, et par conséquent vers le temps de Josias, écrivait Bohlen (2), qu'on tenta d'introduire la vigne en Egypte. Comme le pays est plat et couvert par l'eau à l'époque des vendanges, elle ne put être plantée que sur un petit nombre de points. Les Egyptiens se contentaient de boire une espèce de bière, au sujet de laquelle Hérodote dit expresssément qu'il n'y a aucune vigne dans la contrée. Les Egyptiens orthodoxes considéraient le vin comme le sang de Typhon. Ils ne le buvaient point avant Psammétique (XXVI[e] dynastie), dit Plutarque, ils ne l'offraient point dans les sacrifices. » Ainsi parlait la *science*, sans daigner s'apercevoir qu'Hérodote avait contredit en cinq endroits différents ses propres assertions, que Plutarque

(1) Les tombeaux des pyramides sont contemporains des IV[e], V[e] et VI[e] dynasties ; et ceux de Beni-Hassan de la XII[e].

(2) P. von Bohlen : *Die Genesis historisch-kritisch erläutert*, p. 373-374.

est susceptible d'une interprétation moins étroite, et que d'ailleurs il serait naturel de le tenir pour mal renseigné, puisqu'on peut lui opposer les témoignages contraires de Diodore, de Strabon, de Pline, d'Athénée, de Lucain et d'Horace. Tout cela ne comptait pas : la Bible devait se tromper ! Aujourd'hui la fausseté de cette soi-disant *science* est tellement manifeste que je me reprocherais presque de piétiner sur son cadavre, s'il n'était utile de rappeler des faits de ce genre afin de fortifier les convictions catholiques contre les suggestions du rationalisme. Les textes des papyrus, les inscriptions hiéroglyphiques ont déposé, comme les représentations figurées des stèles ou des tombeaux : la Genèse est surabondamment justifiée. Par ces témoins incorruptibles du passé, nous savons que les pharaons et leurs sujets ont bu du vin à toutes les époques et qu'ils ont offert à leurs dieux des « jardins de vin », c'est-à-dire des vignes, et des quantités énormes de vases contenant les vins des meilleurs crûs; nous savons qu'on servait, sur la table des festins, des bouteilles étiquetées de provenance soit indigène soit étrangère, avec le vin ordinaire blanc ou rouge et le vin mélangé de miel qui était particulièrement estimé; nous savons que cette boisson n'était pas le privilège des grands et du souverain, car une note écrite par un officier de Ramsès II mentionne les rations de vin qu'il distribuait aux ouvriers ; nous savons que l'ivrognerie n'était pas rare — *horresco referens* — même chez les dames de la haute société; nous savons enfin que les gens sobres aimaient à tempérer d'eau un liquide trop généreux et que parfois on se contentait de presser dans la coupe une grappe de raisin et de déguster le moût sans le laisser fermenter (1).

Le second songe a trait aux fonctions du grand panetier : celui-ci tient sur sa tête trois corbeilles superposées de pain blanc et de pâtisseries de toute sorte destinées à la nourriture du roi; les oiseaux du ciel s'empressent autour du pa-

(1) D'après quelques hébraïsants, le verbe hébreu *schahat*, employé dans le récit du grand échanson, signifierait à la fois « exprimer » et « mélanger ».

nier supérieur pour en becqueter le contenu. La critique n'a aucune objection à proposer contre la ressemblance du tableau, et d'ailleurs les peintures de l'époque de Ramsès III montrent que l'art de la boulangerie était dès lors assez avancé, et que, si l'on pétrissait la pâte avec les pieds, on ne manquait pas de procédés culinaires pour donner aux brioches et aux biscuits un aspect appétissant et des formes extrêmement variées. Un détail mérite néanmoins d'être relevé, parce qu'il fait allusion à un usage presque général, qui avait été signalé par Hérodote comme une singularité des coutumes égyptiennes : les femmes portaient les fardeaux sur les épaules, et les hommes sur la tête. Les monuments confirment la vérité de cette observation ; ils offrent pour ainsi dire la traduction dessinée des expressions du grand panetier.

Eclairé d'en haut, Joseph comprit la signification des deux songes prophétiques, et l'événement justifia bientôt ses prédictions. Trois jours après, le pharaon célébrait solennellement l'anniversaire de sa naissance. Il existait chez les Perses une coutume analogue dont Hérodote a fait mention sans affirmer rien de semblable à propos des Egyptiens. Cela suffit à un rationaliste allemand (1) pour insinuer que l'auteur de la Genèse a commis une méprise, une confusion entre les deux peuples. Cependant Moïse ne s'est pas trompé : l'égyptologie nous apprend l'attention particulière qu'on attachait à l'heure de la naissance et à l'horoscope du nouveau-né, surtout quand il s'agissait d'un héritier du trône, vénéré comme une espèce de divinité. Les inscriptions des stèles signalent expressément ce jour de jubilation et rappellent les grâces accordées à l'occasion de la fête royale. — Au milieu du festin, le monarque pensa aux deux courtisans renfermés dans la prison, à l'un pour lui rendre ses faveurs, à l'autre pour prononcer la sentence définitive. De quelle faute était coupable le chef des boulangers ? nous l'ignorons ; il est probable pourtant que ce n'était pas une peccadille : car ordre fut donné de le

(1) Tuch : *Commentar über die Genesis*, p. 514.

décapiter, puis de suspendre son cadavre abandonné à la voracité des oiseaux de proie, châtiment terrible et d'autant plus redouté qu'il enlevait au supplicié l'honneur de la sépulture et — selon la croyance populaire — l'espérance même de la résurrection.

La prospérité fit oublier à l'échanson ses promesses et le devoir de la reconnaissance. Deux années s'écoulèrent ainsi. L'heure de la Providence allait bientôt sonner. Un jour, — je cite la Bible et je crois lire une traduction littérale de la stèle de Ramsès XII, — le pharaon se réveilla saisi d'effroi : des rêves mystérieux avaient troublé son sommeil. Aussitôt, grand émoi parmi la foule des courtisans. Les devins et les mages furent convoqués d'urgence au palais. Telle était la coutume dans les cas embarrassants ou difficiles. Les interprètes des songes appartenaient à la classe sacerdotale, qui avait pour ainsi dire le monopole de la science ; ils formaient l'un des degrés de la hiérarchie, sous les noms divers de ptérophores, horoscopes ou hiérogrammates (1). Leurs explications, accueillies comme des oracles, provenaient de la consultation des livres sacrés plutôt que d'une inspiration personnelle. Aucun d'eux, si habile et si expérimenté qu'il fût, ne put fournir au souverain l'interprétation qu'il leur demandait avec anxiété.

La Genèse ne nous a pas transmis le nom de ce roi étranger ; mais, grâce aux supputations chronologiques et aux données de l'histoire égyptienne, on est fondé à croire qu'il s'agit d'Apapi II, peut-être celui-là même qui embellit Tanis, et dont M. Mariette a retrouvé les monuments (2). Quoi qu'il en soit d'une hypothèse, dont les découvertes futures pourraient bien nous livrer les preuves décisives, il est certain que le monarque appartenait à une dynastie

(1) Ces noms sont empruntés aux écrivains grecs, et surtout à Clément d'Alexandrie ; on les retrouve dans les monuments hiéroglyphiques, en particulier dans le décret de Canope. La Genèse les désigne par deux mots, l'un vraiment hébreu, et l'autre (*hartumim*) dérivé — au dire des linguistes — de deux racines égyptiennes.

(2) Maspero : *Histoire ancienne des peuples de l'Orient* p. 174. Cet auteur a pu reconstituer, au moins partiellement, le tableau des dynasties des Rois Pasteurs : voir *ibid.*, p. 180.

des Hyksos ou Pasteurs, et qu'il était d'origine sémitique. Je serais tenté d'esquisser son portrait, ou du moins les lignes générales de sa physionomie, d'après les types de statues et de sphinx que les fouilles des archéologues ont arrachés à la terre où ils étaient enfouis : les yeux sont petits et bridés, le nez est vigoureux et arqué, les pommettes des joues sont grosses et osseuses à la fois, le menton est saillant, la bouche se fait remarquer par la manière dédaigneuse dont elle s'abaisse aux extrémités ; l'ensemble du visage est rude, avec une certaine majesté à laquelle contribue la crinière touffue mais postiche qui l'encadre. Le lion du désert s'est apprivoisé au contact de la civilisation ; il a gardé sa force native, la supériorité militaire et politique ; il n'est pas insensible à la culture intellectuelle et morale et il ne lui répugne point de s'y assujettir, afin de ne pas conserver une infériorité vis-à-vis du peuple conquis.

Voilà le pharaon Apapi II, devant lequel Joseph sera présenté tout à l'heure, lorsque le maître des échansons aura rendu témoignage à sa puissance divinatoire. J'ajoute : et lorsqu'on aura observé à l'égard du captif toutes les prescriptions de l'étiquette égyptienne. Moïse n'a pas omis ces détails significatifs : *eductum de carcere..... totonderunt, ac, veste mutata, obtulerunt ei* (1).

La première condition exigée par le cérémonial des réceptions à la cour, c'était d'être complètement tondu. Hérodote avait signalé le fait parmi les singularités des mœurs nationales ; il a été abondamment confirmé par les monuments figurés et écrits. Hormis le cas de deuil, les cheveux et la barbe des indigènes étaient rasés sous peine d'encourir le blâme ou le ridicule. — Oui, le ridicule : car, à l'époque dont je parle, la caricature était fort appréciée et parfois si bien réussie que la pointe n'est nullement émoussée et pourrait lutter avec celle de nos humoristes modernes. A Thèbes, une peinture du tombeau de Ramsès VII nous rappelle la négligence habituelle de ce prince pour les soins de la toilette : l'artiste a donné à la peau du

(1) *Gen.*, XLI, 14.

visage une apparence malpropre en y dessinant une barbe vieille de deux ou trois jours. Si les gens du peuple ne recouraient pas aux services quotidiens du barbier, les prêtres, les courtisans et toute la bonne société s'assujettissaient fidèlement à cette purification civile et réglementaire. Joseph, esclave et prisonnier, n'avait sans doute pas pris pareil souci ; il était indispensable de le dépouiller de sa chevelure et de la végétation pileuse qui avait envahi ses joues. On le soumit donc d'abord à l'action du rasoir. Le musée du Louvre possède un curieux spécimen de ces instruments égyptiens : il est de bronze peu sujet à l'oxydation ; le tranchant est bien conservé, et le galbe, sauf la longueur, est exactement celui des rasoirs anglais. — L'opération accomplie, on s'empressa de procéder à une seconde formalité, qui consistait à revêtir le costume prescrit pour les présentations solennelles. Ce ne fut pas seulement par raison de propreté que le fils de Jacob quitta l'espèce de pagne grossier, dont faisaient usage les prisonniers et les gens de basse condition, comme on le voit reproduit sur tant de tableaux lapidaires. Conformément aux lois de l'étiquette sacerdotale, il endossa la tunique de lin nouvellement blanchie et se rendit au palais dans un appareil auquel il n'était pas accoutumé.

Le récit des songes du pharaon ne manque pas d'intérêt au point de vue de la philologie. Les linguistes y ont relevé plusieurs expressions qui ont un goût de terroir très prononcé : ainsi, par exemple, le Nil est désigné par un de ses noms égyptiens ; le rivage est appelé « la lèvre des eaux » par une métaphore qu'on dirait empruntée aux hiéroglyphes des papyrus. Mais je m'abstiens d'aborder ces considérations trop techniques, et je me contente d'attirer l'attention, comme je l'ai fait à propos des autres songes, sur la couleur locale des scènes suscitées dans l'imagination du royal dormeur. — Il s'agit du grand fleuve, le fleuve bienfaisant et nourricier du pays que les poètes de la XIIe dynastie ont chanté avec l'enthousiasme de la reconnaissance et d'un patriotique orgueil ; il s'agit des génisses qui étaient élevées en grand nombre au milieu des roseaux, et sous la

forme desquelles on représentait Isis, la principale déesse nationale; il s'agit enfin des récoltes de grains qui, grâce aux inondations périodiques et fertilisantes du Nil, étaient la richesse de la contrée. Quoi de plus naturel? En outre, rien n'est plus intimement lié à la symbolique égyptienne. Le nombre *sept*, auquel l'intention divine donnait ici une signification chronologique, était un nombre sacré chez la plupart des peuples anciens, et il revient fréquemment sous la plume ou le pinceau des écrivains et des dessinateurs. Les sept vaches mystiques qui escortent Osiris ne sont pas simplement mentionnées dans les textes, comme le *Roman des deux frères*, le *Livre des morts*, et autres documents hiératiques, dont les précieux exemplaires font la richesse des musées où ils ont été disséminés; elles y sont aussi figurées, et toujours d'une façon invariable. Un savant étranger, M. Lauth, à propos des curieuses vignettes qui ornent le *Rituel funéraire*, signale celle du chapitre 110. « C'est, dit-il, un rectangle allongé, divisé en trois parties au travers et autour desquelles on voit couler le Nil... Le défunt laboure, séme, coupe les épis, fait fouler le blé par des vaches, entasse le grain, et finalement offre son sacrifice d'action de grâces au Nil, comme au donateur de ces biens... Les épis sont parfois au nombre typique de sept; c'est ainsi, par exemple, que les représente un papyrus conservé à la Bibliothèque nationale d'Athènes, dont M. Krokidas a eu l'obligeance de m'envoyer la photographie. De même que dans l'exemplaire de Turin, on y distingue deux moissonneurs; l'un tient à la main quatre épis, et l'autre trois. La pensée se reporte involontairement aux épis que le pharaon vit en songe, — n'est-ce pas incontestablement de la couleur locale? Ajoutez à cela la concordance numérique des sept génisses sacrées, qui se montrent avec leur taureau à la vignette du chapitre 148; chacune est désignée par son nom propre. Là encore ce nombre concret rappelle le songe du pharaon, et d'autant plus vivement que les deux scènes sont rapprochées (1). »

(1) Lauth : Das Labyrinth, *Allgem. Zeitung*, *Beilage* n° 307 [3 nov. 1877], p. 4610.

Le roi Apapi II fut sans doute surpris de la netteté et de la précision avec laquelle Joseph interpréta les mystérieux présages. A la différence des hiérogrammates, le serviteur du Très-Haut n'avait pas eu besoin de recourir aux livres de divination pour y puiser des conjectures; ses explications n'avaient rien de commun avec la phraséologie équivoque ou embarrassée dont se servaient d'ordinaire les augures; vraiment Dieu parlait par sa bouche et lui suggérait les conseils de la prudence la mieux avisée. Certes, cela suffisait à ravir le cœur du souverain ; mais il est permis de soupçonner aussi, malgré le silence de la Genèse sur ce point, que le pharaon, qui appartenait à la dynastie conquérante des Pasteurs et qui, au témoignage des documents historiques, méprisait la religion indigène, éprouva une secrète satisfaction à voir un homme de race sémitique comme lui surpasser les savants égyptiens et humilier la caste sacerdotale, obligée d'avouer son incapacité dans une occasion aussi solennelle qu'importante pour le bien et l'avenir du pays.

En tout cas, il n'hésita point à manifester son contentement et sa gratitude : avec une générosité et une munificence qui semble avoir été la conduite habituelle des pharaons envers leurs favoris — car les inscriptions nous font connaître plus d'un exemple de ce genre — il combla Joseph d'honneurs et de présents. Parmi les documents similaires qu'il serait aisé d'invoquer à l'appui d'un fait si conforme au caractère des monarques orientaux, je citerai de préférence une stèle fort curieuse du musée de Turin. Elle ne porte aucune date; mais, selon la juste remarque de M. Chabas (1), on aurait pu en placer une pareille au tombeau du fils de Jacob. Par une omission très extraordinaire sur un monument égyptien, l'inscription ne contient pas un seul mot à l'adresse des divinités honorées dans la vallée du Nil. Le personnage inconnu, dont elle nous relate la vie, s'appelait Beka, c'est-à-dire « esclave » ; ses parents

(1) Note lue à la société d'archéologie biblique de Londres; séance du 1er mai 1877.



ne sont pas nommés, probablement parce qu'il était d'origine étrangère; il devint le favori d'un pharaon qui n'est pas désigné davantage; entre autres charges honorifiques, il fut institué intendant des greniers publics. Il valait la peine assurément de relever ces traits singuliers d'une ressemblance qui, toute fortuite qu'elle soit, éclaire d'un nouveau jour le récit biblique. Pour la même raison, il convient d'accorder une attention spéciale aux paroles du roi, telles que nous les lisons dans le texte hébreu : « De ta bouche dépendra tout mon peuple; par le trône seulement je serai plus grand que toi (1). » Ces mots indiquent manifestement l'élévation de Joseph à la dignité de *Bouche supérieure des pays d'Egypte*, titre inscrit aux protocoles officiels de la XIX[e] dynastie. Celui auquel il était conféré devenait dépositaire de toute l'autorité royale ; il avait le pas sur les plus hauts fonctionnaires de la cour ; il exerçait les prérogatives du commandement, et l'on pouvait réellement dire de lui que, sans son ordre, personne ne remuerait ni le pied ni la main, « *absque tuo imperio, non movebit quisquam manum aut pedem in omni terra Ægypti* (2). »

En signe d'investiture, Apapi lui passa au doigt son propre anneau ; puis, l'ayant revêtu d'une précieuse robe de byssus et décoré d'un collier d'or, il donna l'ordre de le faire monter sur le second de ses chars, afin que, précédé d'un héraut d'armes qui notifierait au peuple sa nomination, il reçût les hommages de la soumission universelle ; enfin, il lui procura un riche mariage (3) et lui accorda pour ainsi dire des lettres de naturalisation, en lui imposant un nom égyptien (4). Autant de circonstances qui ont été soi-

(1) *Gen.*, XLI, 40.
(2) *Gen.*, XLI, 44.
(3) Le pharaon lui fit épouser Asenath — dont le nom, d'après Champollion, signifie « qui appartient à la déesse Neith — fille d'un des principaux personnages du royaume, le grand prêtre hiéropolitain appelé Puti-Pharé, c'est-à-dire « donné au pharaon ».
(4) Le texte hébreu a conservé ce nom sous une forme légèrement altérée. La Vulgate fait remarquer qu'il appartient à la langue égyptienne et donne la traduction « sauveur du monde ». Diverses transcriptions ont été proposées par les linguistes, d'après lesquels il

gneusement relevées par Moïse, mais qui lui ont valu les attaques de la critique rationaliste. Il importe donc de nous y arrêter un instant, puisqu'elles fournissent, au contraire, à la Genèse un nouveau témoignage d'authenticité.

C'est d'un ton assez dédaigneux que Bohlen formulait ses réserves sur ce point : « Il est à peine nécessaire de faire remarquer, écrivait-il, que ces objets de luxe, en particulier les pierres taillées, appartiennent à une époque postérieure (1). » Peu d'années après, les résultats des explorations égyptologiques lui infligeaient un solennel démenti. Au temps des Hyksos, et même antérieurement, tous les personnages de distinction portaient un anneau gravé, qui leur servait de sceau : un bon nombre de spécimens, trouvés avec les momies dont le date est certaine, sont aujourd'hui au musée du Louvre, ou bien enrichissent les principales collections d'Europe. Le collier d'or était aussi un insigne, soit de la valeur guerrière, soit d'une haute dignité. A en juger d'après les textes hiéroglyphiques et les représentations des monuments, c'était une décoration fort estimée ; je dirais presque une cravate de commandeur, si je ne craignais de donner une idée fausse de ses dimensions et du grade qu'il signifiait. Souvent il se composait de plusieurs rangées d'objets symboliques, tels que poissons sacrés, lézards, œil d'Osiris, fleurs de lotus ; les chaînes, travaillées en lacet, ont autant de souplesse que les bijoux modernes de la meilleure fabrication; un verrou, très solide malgré son exiguité, remplit l'office de fermoir ; les extrémités qu'on attachait sur les épaules sont parfois ornées d'une tête d'oiseau, ou d'un épervier, chef-d'œuvre de ciselure, dont le corps est couvert de petites plumes en lapis, cornaline ou feldspath vert, incrustées dans de minces cloisons d'or. Quoi qu'en ait dit Bohlen, il est évident que l'art des joailliers égyptiens atteignait une rare perfection sous le règne des Pasteurs; et lorsque l'auteur de la Genèse

signifierait « abondance de la vie » (Chabas), « nourrisseur du monde » (Fr. Lenormant), « sauveur de la vie » (Harkavy), ou plus vraisemblablement « le fondateur de la vie » (Wiedemann).

(1) P. von Bohlen : *Die Genesis historich-kritisch erläutert*, p. 386.



consigne ainsi les menus détails d'une civilisation longtemps ignorée par des érudits de marque, il fait preuve de la sûreté de ses renseignements. — J'ai déjà indiqué que les vêtements de lin fin et blanc, emblèmes de purification légale, répondaient aux exigences de l'étiquette : la brièveté m'oblige à n'y pas revenir. D'ailleurs, le trait suivant est encore plus caractéristique, et il convient de l'étudier au moins sommairement. — Chez nous, à une époque récente, il fallait plusieurs quartiers de noblesse pour être admis dans le carrosse du roi, et on aurait considéré comme un honneur hors pair de chevaucher son palefroi de bataille. Dès la plus haute antiquité, il existait des usages analogues. Joseph fut invité par le pharaon à monter sur le second de ses chariots, celui dont il se servait, sinon aux jours de gala, sans doute pour ses expéditions guerrières. Les peintures murales de Karnak nous ont conservé l'image de ces engins de combat : la caisse, très légère, n'avait pas de siège ; supportée en arrière par deux roues, elle était parfois ornée avec beaucoup de richesse, soit par des figures de lions ou d'autres animaux, soit par des incrustations d'or, d'argent et d'ivoire. Deux chevaux pur-sang (1) traînaient le véhicule, où le nouveau ministre d'Apapi se tenait debout sur un fond tissé de cordes ou de courroies dont l'élasticité suppléait à l'absence de ressorts. Un héraut d'armes marchait devant le char, et criait : *Abrêk!* Le texte hébreu de la Genèse a fidèlement gardé cette expression locale, qui devait si fort intriguer les savants. Luther, avec son ironie accoutumée, affirmait que les gens pointilleux en chercheraient la signification jusqu'au jugement dernier. Les progrès de la philologie se sont chargés de le confondre et de prouver une fois de plus qu'il n'était pas prophète. Le mot appartient à la langue égyptienne ; il veut dire littéralement « courbez la tête » ; et, chose curieuse, il ne s'est pas perdu dans la vallée du

(1) Les Hyksos avaient introduit le cheval en Egypte et attachaient le plus grand prix à la pureté de la race ; ils conservaient soigneusement la généalogie de leurs nobles coursiers, comme les Arabes l'ont fait plus tard.

Nil, car, aujourd'hui encore, les Arabes qui dressent le chameau à remplir l'office de monture ou de bête de somme l'habituent à se baisser au cri de : *Abrok* (1) !

Joseph avait trente ans, lorsque le pharaon remit entre ses mains les rênes de l'administration. Les sept années de fertilité arrivèrent, comme il l'avait prédit. La récolte se fit sous sa surveillance : suivant l'usage, le blé était mesuré, et un scribe — ainsi que le représentent les fresques — enregistrait la quantité. L'abondance fut telle, dit le texte sacré, faisant allusion à ce détail tout à fait égyptien, qu'on cessa de l'inscrire ou de le mesurer, parce qu'il n'y avait plus de nombre, de mesure ou d'inscription possible (2). Par les ordres du suprême intendant, le cinquième devait être mis en réserve dans les différentes villes. — D'après Champollion-Figeac, les greniers étaient de vastes récipients, rangés sur une même ligne, de forme conique et se fermant par le haut dès qu'ils étaient remplis. Une ouverture, semblable à une petite fenêtre carrée dont la fermeture pleine s'ouvrait à guillotine, était ménagée au bas ou vers le milieu de leur hauteur, soit pour tirer le blé, soit pour aérer le dépôt. Grâce au climat sec du pays, les céréales s'y conservaient parfaitement, et rien ne fut plus aisé que de garder ainsi l'excédant de la récolte comme approvisionnement pour les futures années de famine.

Dans la vallée du Nil, la fertilité du sol dépend de la crue du fleuve plutôt que de la pluie du ciel : si les eaux débordent et charrient partout leur limon fécondateur, la moisson est assurée; quand au contraire l'inondation est insuffisante, la terre demeure stérile et la disette est inévitable. Aussi quelques auteurs modernes ont-ils contesté l'accomplissement de la prédiction, une interprétation plus large leur paraissant nécessaire : « Nous inclinons à croire, écrit M. Ebers, que ce nombre est moins historique que typique ou symbolique, parce que, tandis que tout concorde ici avec la réalité des choses, une série de sept années, pendant lesquelles le Nil

(1) Chabas : *Etudes sur l'antiquité historique*, 2e édit., p. 418-419.
(2) *Gen.*, XLI, 49.



atteint sa hauteur la plus normale, et de sept autres pendant lesquelles il ne l'atteint jamais, est un fait inouï qui peut à peine être regardé comme conciliable avec les lois de la nature (1). » Ces derniers mots ne laissent-ils pas entrevoir le bout de l'oreille rationaliste? Avant tout, éviter le surnaturel! Pour les gens raisonnables qui n'ont pas pareille préoccupation, ils n'éprouvent de ce chef aucune difficulté. S'il fallait absolument un miracle, de quel droit refuserait-on à Dieu la puissance de le faire, lorsqu'il a engagé sa parole? Mais, je le demande, n'est-ce pas par le jeu naturel et ordinaire des causes secondes que la crue du Nil atteint ou n'atteint pas le niveau d'où dépend la fertilité ou la stérilité du pays? Est-il besoin de recourir à une intervention miraculeuse par cela seul que les conditions du phénomène sont réalisées plusieurs fois de suite? Ces vicissitudes irrégulières sont assurément subordonnées au gouvernement de la providence; par elles-mêmes, elles ne constituent pas des miracles au sens rigoureux du mot. D'ailleurs, le fait n'est pas inouï: l'histoire de l'Egypte a enregistré bien des disettes, et à diverses reprises des périodes assez longues de cinq, de sept et même de neuf années consécutives, durant lesquelles la famine a sévi avec toutes ses horreurs. Il y a quelques mois à peine, Brugsch-Bey découvrait à Louqsor un cartouche qu'il est heureusement parvenu à déchiffrer. L'inscription mentionne une famine qui se prolongea durant sept années entières, probablement celle-là même qui eut lieu sous l'administration de Joseph. C'est par conséquent un témoignage historique de la plus grande valeur à l'appui du récit de Moïse (2). Il n'y a donc aucun motif sérieux de faire appel au symbolisme des nombres et d'admettre une explication... qui d'ailleurs n'explique rien.

Si la prévoyance de Joseph sauva la vie du peuple, son habileté politique profita à la dynastie régnante, dont le pouvoir fondé sur la conquête se consolida par le droit de

(1) Ebers : *Ægypten und die Bücher Moses*, p. 359.
(2) Voir : *Revue illustrée de la Terre Sainte et de l'Orient catholique*, 15 novembre 1890, p. 352.

propriété : en échange du blé qu'il distribuait aux affamés, le premier ministre se fit livrer l'argent et les métaux précieux, qu'il versa dans les trésors du roi ; puis les troupeaux, et enfin les terres (hormis celles des prêtres), passèrent aux mains du fisc ; le soin de cultiver les champs fut néanmoins laissé avec l'usufruit aux vendeurs, à la condition de payer désormais au pharaon le cinquième de leur revenu (1). — M. Jules Soury a contesté le fait : « Que Joseph, dit-il, ait rendu son seigneur et maître propriétaire de toutes les terres d'Egypte, c'est un conte merveilleux qui n'a pu éclore que dans l'imagination d'un Ephraïmite... Est-il besoin de rappeler que les Egyptiens de toutes les époques connues étaient propriétaires de leurs biens et payaient les impôts en nature — la monnaie étant inconnue — perçus par des scribes escortés de recors, armés du classique bâton (2)? » — Non, répondrai-je avec M. Gustave d'Eichthal, le récit de la Genèse n'est pas un conte. « Tous ces détails ne peuvent être considérés comme de pures fictions. On ne joue pas ainsi avec l'histoire d'un grand peuple, à côté de lui et pour ainsi dire sous ses yeux, alors qu'il peut incessamment opposer à des récits imaginaires l'autorité des documents authentiques. Remarquez que l'écrivain sacré pousse la précision jusqu'à dire que c'est à Joseph que remonte l'établissement d'une rente d'un cinquième sur le revenu imposée à toutes les terres d'Egypte... Hérodote raconte que Ramsès II, le grand Sésostris, partagea le territoire de l'Egypte par portions égales entre tous les habitants, et cette mesure qui paraît d'ailleurs n'avoir eu qu'une durée éphémère, suppose un état antérieur d'indivision tel qu'avait dû le créer l'opération de Joseph (3). » Les découvertes modernes sont venues à leur tour fournir leur contingent de preuves indirectes ; elles autorisent la conclusion que M. Chabas a formulée en ces termes : « D'après l'organisation établie par le patriarche Joseph, toutes les terres appartenaient au pharaon.

(1) *Gen.*, XLVII.
(2) J. Soury : *Etudes historiques*, etc..., p. 172.
(3) G. d'Eichthal : *La sortie d'Egypte*, p. 28.

A un certain point de vue, il était exact de dire que le roi donnait la nourriture à tout son peuple (1). » Quant aux jugements sévères prononcés par certains historiens contre un acte si important d'administration, ils sont injustes et mal fondés. Après avoir longuement discuté et justifié la conduite du gouverneur et de l'homme d'Etat, en s'appuyant uniquement sur les citations des auteurs classiques grecs, auxquelles on pourrait aisément ajouter beaucoup d'autres considérations empruntées à divers ordres de choses, un érudit que les rationalistes ne récuseront pas comme suspect, le docteur Ewald, a déclaré qu'un reproche à cet égard serait manifestement insensé, « *thöricht* » (2). Par brièveté, je me contente de cette appréciation sommaire.

Sur ces entrefaites, la terre de Chanaan et les contrées voisines souffraient aussi de la disette. Jacob et ses enfants — comme les nomades d'aujourd'hui lorsqu'ils manquent du blé nécessaire à leurs besoins — songèrent à s'approvisionner en Egypte. Je n'ai pas le dessein de raconter ici leur voyage et les épisodes qui marquèrent le séjour de la caravane dans le Delta. Je veux seulement, à travers les pages émouvantes du texte sacré, recueillir çà et là quelques traits, reflets lumineux d'un passé dont il garde l'empreinte, et qui sont par cela même indices et garants d'un auteur exactement renseigné.

Lorsque Joseph adresse la parole à ses frères qu'il a reconnus parmi la foule des acheteurs au moment où ils se prosternaient devant lui, il feint de les considérer comme des espions venus pour explorer les points faibles du pays, et il répète durement par trois fois cette accusation que plusieurs écrivains modernes ont trouvée singulière. Sans doute l'espionnage n'avait pas encore été élevé par le progrès de la civilisation à la hauteur d'une institution nationale; il existait pourtant dès les temps les plus reculés, et nous savons par les inscriptions des stèles égyptiennes que les rois Pasteurs ne dédaignaient pas de l'employer à l'occasion. Le premier

(1) Chabas : *Recherches sur la* XIX[e] *dynastie* (1873).
(2) Ewald : *Geschichte des Volkes Israël*, 3[e] édit., I, p. 593.

ministre du royaume était d'ailleurs fondé à se montrer soupçonneux là-dessus ; car la situation politique pouvait être compromise par l'invasion des bandes nomades opérant à l'improviste une razzia heureuse ou établissant leur domination sur une partie du territoire. Rien ne pouvait donc fournir un prétexte plus naturel pour déguiser diplomatiquement les sentiments véritables de l'interrogateur et expliquer en apparence l'insistance de ses questions. A deux reprises aussi, Joseph semble vouloir donner plus d'autorité à ses paroles par le serment dont il les accompagne : « Par la vie du pharaon ! » s'écrie-t-il. Cette locution, très usitée dans les circonstances solennelles, se lit identique sur plusieurs documents de l'époque.

L'accueil fut plus bienveillant au second voyage : Benjamin était venu ! L'intendant, que le premier ministre avait — selon l'usage des grands seigneurs — préposé à la gérance de sa maison, reçut l'ordre d'introduire au palais ces étrangers auxquels son maître voulait donner un festin. Il les conduisit à la salle de réception, écouta de bonne grâce leurs explications au sujet de l'argent retrouvé par eux à l'ouverture de leurs sacs, leur amena Siméon qu'il avait remis en liberté, et, conformément aux habitudes hospitalières de ce temps-là, il apporta de l'eau pour laver leurs pieds, puis fit donner la provende à leurs ânes. Vers midi, Joseph entra, et ses frères lui offrirent les présents qu'ils tenaient dans leurs mains, tandis qu'ils se prosternaient la face contre terre (1). On dirait la description fidèle et animée d'une scène souvent peinte sur les fresques égyptiennes. — Les particularités qui suivent ne sont pas moins exactes. Le premier ministre, qui avait adopté les coutumes du pays, prend son repas à une table séparée de celle de ses frères : l'étiquette l'exigeait ainsi ; les gens de sa maison s'attablent également à part des Hébreux, parce que les adorateurs d'Isis s'abstenaient de toute marque d'intimité vis-à-vis des étrangers, et considéraient comme profane et entaché d'impureté légale un festin où ils auraient été entremêlés.

(1) *Gen.*, XLIII, 26.

Moïse ajoute que les convives étaient assis : c'est qu'en effet les indigènes de la vallée du Nil ne mangeaient pas accroupis par terre ou sur des tapis à la mode orientale; ils ne s'étendaient pas non plus sur de somptueux *lectisternia* à la façon des Grecs et des Romains, mais chacun avait un siège distinct.

Un trait plus intéressant encore de couleur locale mérite d'être relevé : il s'agit de la coupe d'argent que Joseph, pour soumettre ses frères à une dernière épreuve, fit cacher dans le sac de blé de Benjamin. Ce vase précieux ressemblait sans doute à ceux du même genre que les sépultures pharaoniennes ont présentés aux explorateurs et qui enrichissent nos musées, œuvres d'art d'une valeur souvent considérable tant pour leur matière que par la perfection du travail. D'ordinaire le fond est occupé par une fleur à pétales droits, autour de laquelle nagent des poissons enguirlandés de lotus. Chaque maître de maison avait un calice réservé à son usage personnel. Les paroles que l'intendant adresse aux fils de Jacob en les accusant de vol sont une allusion directe à ce fait; mais elles contiennent une autre allégation qui a suscité des contradicteurs parmi les exégètes. — A-t-on jamais ouï dire, s'écriaient les rationalistes, que des augures aient été obtenus par l'inspection d'une coupe? — Ce qu'ils ne savaient pas, ou ce qu'ils feignaient d'ignorer, est pourtant une coutume fort usitée dans tout l'Orient. La cylicomancie, qu'on appelle aussi hydromancie ou divination par l'eau, a été pratiquée de tout temps sous différentes formes depuis la Chine et la Perse jusqu'à l'Egypte, où les sorciers du Caire n'ont pas cessé de l'employer (1).

Il ne convient pas de défigurer par une analyse la scène finale de la reconnaissance et du pardon (2) ; jamais les

(1) Du langage tenu par le majordome, il ne faut pas conclure que Joseph s'adonnait à la magie. Il parle en effet selon l'opinion commune qui tenait le premier ministre pour un grand magicien, à cause de l'habileté dont il avait fait preuve dans l'interprétation des songes. — Voir : S. Th. 2. 2. q. xcv. art. 7 ad 1m.

(2) Joseph dit à ses frères que Dieu l'a rendu *comme le père* de

élans et les passions du cœur n'ont été exprimés avec plus de vérité et de sublime. Les découvertes modernes ne nous apprendraient rien à ce sujet. Mais il me reste à rappeler en peu de mots la présentation de Jacob au pharaon, son établissement dans la vallée de Gessen, et sa mort ainsi que celle de Joseph.

Apapi II prit part à la joie de son premier ministre, et, sachant que la famine durerait encore cinq années, il fit inviter Jacob et sa famille à venir près de lui pour y trouver une subsistance assurée. Animé du désir de revoir son fils de prédilection, le vieux patriarche entreprit le voyage, et le poursuivit sur l'ordre même de Dieu (1). La caravane était fort nombreuse : outre les serviteurs et les troupeaux qui atteignaient un chiffre considérable, elle comptait soixante-six personnes de la descendance directe d'Israël ; les femmes et les enfants étaient portés par les ânes ou par les chariots que le pharaon avait envoyés. Dès que Joseph fut averti de leur approche, il fit atteler ses coursiers et se rendit en toute hâte au-devant de son père bien-aimé. Après les premiers épanchements d'une mutuelle tendresse, il revint à la cour pour le présenter au roi. Une peinture tombale de Beni-Hassan représente une scène analogue, dont la ressemblance avec la description biblique est si frappante que plusieurs écrivains l'ont regardée comme le tableau même de cet événement. Il est impossible d'adopter cette opinion : car, bien que les traits et les vêtements de ces étrangers rappellent ceux des Israélites, leur nombre

Pharaon (*Gen.*, XLV, 8). Telle est la traduction des Septante et de la Vulgate, qui ont cru que l'expression employée dans le texte original appartenait à la langue hébraïque. Mais, dit M. Brugsch, « les textes égyptiens nous informent que, loin d'être hébreu, le titre *ab-en-pirâo* désigne le premier employé ou officier attaché tout spécialement à la maison pharaonique. Plusieurs des précieux papyrus historiques du temps de la XIXe dynastie, que possède le musée britannique et dont les textes, sous forme de simples lettres et communications, ont été composés par des scribes et employés de la cour, se rapportent à ces *ab-en-pirâo*, ces officiers supérieurs du pharaon, dont le haut rang est clairement indiqué par le style plein de respect de la part de ces scribes de rang inférieur. » (*L'Exode et les monuments égyptiens*, p. 17-18.)

(1) *Gen.*, XLVI, 3-4.

diffère, ainsi que leurs noms et leurs conditions relatés sur un papyrus que le scribe déroule devant le gouverneur. Mais du moins la similitude parfaite des détails atteste la scrupuleuse fidélité de la Genèse.

Le pharaon concéda à ses hôtes la terre de Gessen et l'intendance de ses troupeaux. Cette disposition gracieuse du souverain, qui assurait leur bien-être et leur permettait de mener en paix la vie pastorale, devait aussi, conformément aux secrets desseins de la Providence, les séparer des Egyptiens et sauvegarder la pureté de leur foi que des rapports trop fréquents et plus intimes avec les idolâtres auraient compromise. Les anciens commentateurs, réduits à des renseignements vagues et à des conjectures sur la géographie du pays, n'ont pas su déterminer la situation du territoire assigné aux Hébreux. De très récentes découvertes (1) ont fourni là-dessus des données certaines, et nous mettent à même d'affirmer sans crainte d'erreur que la région appelée Gessen faisait partie du Delta et se trouvait à l'est de la branche la plus orientale du Nil, c'est-à-dire entre la branche pélusiaque et le désert. A l'époque des Hyksos, elle était inculte, mais suffisamment arrosée pour produire d'excellents pâturages. Les Egyptiens n'y étaient pas régulièrement établis et administrés ; c'était donc un district qu'on pouvait donner aux étrangers, sans causer aux indigènes aucun préjudice.

Après un séjour de dix-sept ans, le patriarche Jacob mourut, et ses funérailles furent célébrées selon la coutume du pays. Moïse a très exactement résumé le fait en quelques lignes (2). Le corps du défunt fut remis aux médecins chargés de l'embaumer. Cette opération fort compliquée et dispendieuse, surtout lorsqu'elle s'accomplissait pour des personnes de haute condition, comportait divers procédés : les uns avaient pour but de conserver aux membres leur élasticité naturelle par l'injection intraveineuse d'un liquide

(1) Elles sont le fruit des fouilles exécutées il y a six ou sept ans par la société anglaise de l'*Egypt-Exploration Fund* sous la direction d'un égyptologue suisse, M. Edouard Naville.

(2) *Gen.*, L, 2-3.

dont les éléments nous demeurent inconnus; les autres consistaient à plonger les principaux viscères dans une préparation de bitume bouillant que contenaient quatre vases appelés canopes ; enfin on obtenait la momification du cadavre par une immersion de quarante ou de soixante-dix jours dans le natron, après laquelle on l'entourait de bandelettes imprégnées de parfums précieux. Tels étaient les usages que les monuments et les textes nous ont appris avec tous les détails du rituel funéraire. Les mêmes cérémonies s'accomplirent plus tard, quand Joseph âgé de cent dix ans eut payé son tribut à la mort.

On le voit, les découvertes contemporaines ont jeté un jour nouveau sur les pages de la sainte Ecriture. A l'encontre des objections de la critique rationaliste, elles ont démontré la parfaite exactitude du récit que nous venons de parcourir. Seul, un homme au courant des us et coutumes de l'Egypte pouvait en être l'auteur. Ainsi se trouve indirectement confirmée l'authenticité de la Genèse : car ce livre, comme l'a dit M. l'abbé Vigouroux (1), « non seulement ne renferme rien qui ne puisse être de Moïse, mais tout y convient parfaitement à ce grand homme et à son époque. »

Cependant, malgré les preuves directes et péremptoires qui établissent la même vérité, la guerre ne cesse pas. Quel en est le mobile secret? Le voici :

La Bible est l'œuvre de Dieu. Ecriture inspirée, elle renferme le dépôt de la révélation et le secret de notre destinée surnaturelle. Aussi est-elle parmi les hommes un signe de contradiction : les uns y cherchent avec amour les paroles de la vérité et de la vie; les autres, sous l'empire de la haine ou des préjugés, refusent d'en reconnaître l'auteur et ne veulent y rencontrer qu'erreur et mensonge. Mais les attaques, si insidieuses et si acharnées qu'elles puissent être, ne prévaudront jamais contre la science impeccable de Celui qui a dicté les pages du livre sacré : à l'heure marquée par la Providence, elles échouent, laissant après elles la preuve maintes fois renouvelée de l'impuissance de la

(1) *La Bible et les découvertes modernes*, etc..., tom. II, p. 581.



raison et de la perversité humaines. Je viens d'en fournir un exemple à propos du patriarche Joseph et des quelques chapitres que la Genèse a consacrés aux événements de sa vie. La même démonstration a été faite pour le Pentateuque tout entier, contre lequel des procédés analogues ont été employés. Semblable à l'oiseau de proie qui se délecte à fouiller de son bec et de ses griffes les entrailles palpitantes de sa victime, la critique rationaliste s'est précipitée sur les récits de nos origines et sur l'histoire du peuple d'où le Messie devait sortir. De son scalpel meurtrier, elle en a disséqué les moindres détails : faits, expressions, chiffres, virgules même, rien n'a échappé à cette formidable anatomie. Elle comptait bien par là saisir et mettre à nu les traces profondes de l'ignorance, de l'inexactitude, de la fausseté, des antilogies qui décèlent un esprit borné ou une intention trompeuse. A quoi a-t-elle abouti ? Le Pentateuque n'a subi aucune atteinte. La parole de Dieu demeure éternellement, et les allégations soi-disant savantes par lesquelles on prétendrait la remplacer, se sont évanouies tour à tour comme des ombres à l'apparition de la lumière. On peut remuer ciel et terre, mais l'oracle du Sauveur s'accomplit à travers les âges (Matth. XXVI, 35.) : « *Cœlum et terra transibunt, verba autem mea non præteribunt.* »

Fr. Marie-Joseph Belon, des Frères Prêcheurs,

Professeur de théologie aux Facultés catholiques.



LE SOCIALISME

ET LES

LOIS ÉCONOMIQUES

J'ouvrais il y a quelques jours un ouvrage de formules économiques (1). Un mot me frappait à la première page : « l'objet de l'économie politique, y était-il dit, est d'organiser le monde de l'utile conformément à la justice et en vue du bien commun ».

Je savais dès lors ce qu'il me restait à y trouver, et les tendances socialistes ne pouvaient plus être bien loin. Je continuai, mais je ne m'étais point trompé : aux pages suivantes, après cette thèse de l'Etat société complète, qu'un savant jésuite, le P. Caudron, vient de combattre par les plus solides arguments (2), j'appris que l'homme travaille d'abord pour la société, et ensuite pour soi-même d'une manière seulement indirecte et médiate (3) ; j'appris que l'Etat a la mission de fixer le minimum des salaires, de limiter la production dans les ateliers et les usines, de taxer les denrées et toutes les marchandises en général,

(1) *Le Pouvoir social et l'Ordre économique*, par le R. P. G. de Pascal.

(2) *De la nature de la société civile*, dans la *Revue catholique des institutions et du droit*, janvier 1891.

(3) « Le but du travail consiste... *immédiatement* dans la prospérité matérielle de la société *conduisant* à la prospérité des individus. »

comme avait fait jadis notre Convention, de sinistre mémoire; je vis que la société doit la subsistance, même par voie d'impôts à établir, d'abord à ceux qui n'ont pas de travail, parce que c'est le vice de la société s'ils n'en ont pas, puis même à ceux qui en trouvent et qui ne veulent pas en faire; je rencontrai, enfin, la condamnation du système universellement suivi de l'impôt proportionnel et les aspirations les plus expresses vers l'impôt progressif, qui doit atténuer les inégalités des fortunes et des jouissances.

Pourquoi mes conjectures se réalisaient-elles donc si bien ? Pourquoi de ce que l'économie politique avait été présentée à la première page comme l'art d'organiser la société, avais-je donc si bien conclu que le socialisme devait être fatalement au second feuillet du volume ?

A cette heure où, selon le mot bien juste de Mgr Freppel, « un vent de socialisme d'Etat souffle sur toute l'Europe occidentale » (1), il n'est pas hors de saison, ce me semble, de se demander si ce socialisme qui nous enserre et qui parfois nous éblouit, n'est pas né de la négation ou de l'ignorance des véritables conditions d'être de l'humanité au point de vue des richesses et du travail, et dans quelles mesures il se rattache à la négation ou à l'ignorance des lois économiques. On veut refaire, parce qu'on ne connaît pas ou ne veut pas connaître les pourquoi providentiels de ce qui est.

I

Ces lois existent cependant. Telles que nous croyons en connaître quelques-unes depuis un peu plus d'un siècle qu'elles sont étudiées, nous les entrevoyons comme un témoignage de l'ordre que Dieu a mis dans le monde, et nous les admirons comme un hommage que lui rendent

(1) Discours de Mgr Freppel à l'ouverture du Congrès d'Angers, octobre 1890.

sans cesse les vicissitudes de l'histoire et les mille détails de la vie sociale.

Si le flux et le reflux qui s'élèvent et se retirent; si un orage qui éclate, le baromètre qui tour à tour monte ou s'abaisse, un astre qui dévie de sa route; si notre pauvre corps qui se déforme ou se désagrège avec les années, et des symptômes morbides qui se succèdent; si tout, en un mot, dans la nature inanimée ou irraisonnable, obéit à des lois, si tout y présente un enchaînement de causes et d'effets, comment se ferait-il que dans les rapports de l'homme avec les subsistances qu'il produit, il n'y eût pas aussi un enchaînement et un ordre? Comment se ferait-il qu'à lui seul, par l'intelligence de ses conceptions, par la force de ses bras, par la docilité du monde physique soumis à sa volonté, cet homme pût être, d'après un plan que lui seul aurait tracé, le régulateur arbitraire de sa destinée et de ses moyens de vivre? Dieu sans doute l'inspire, le conduit, le nourrit même par la paternelle sollicitude de sa providence, mais ce n'est pas d'ordinaire sans se dissimuler derrière les lois qu'il a faites et que cette providence laisse s'appliquer. Elles permettent à l'orgueil de la méconnaître et à l'impiété de la nier : il n'en est pas moins vrai que, hors du miracle qui n'est qu'une exception, cette providence a trouvé plus digne d'elle de se laisser deviner seulement sous la transparence de leur voile. Dans d'autres ordres de phénomènes et de forces, les astres aussi ont bien été soumis à une mécanique céleste, afin que leur harmonie fût un hymne que les intelligences bienheureuses écoutent depuis de longs siècles et dont nos savants ont à peine commencé à percevoir les plus élémentaires vibrations; et quand Bossuet, dans son *Discours sur l'histoire universelle*, a montré l'évangélisation du monde comme le point unique où tout avait convergé dès l'origine, l'écrivain a été aussi admirable et aussi profond dans l'exposé des causes politiques qui l'ont préparée et facilitée, que dans sa grandiose synthèse de l'humanité déchue, rachetée, puis évangélisée.

Ici les lois économiques sont un autre aspect, une autre

de ces faces multiples de l'ordre et de l'unité dans la variété.

En quoi donc consistent-elles ?

Nous sommes naturellement poussés à satisfaire nos besoins, à en élargir le cercle quand les plus impérieux d'entre eux sont apaisés, à chercher l'utile, le confortable ou l'agréable quand nous possédons déjà l'indispensable ou le nécessaire. La loi psychologique du besoin largement entendu est l'aiguillon providentiel qui fortifie la loi morale du travail : bien plus, dans une société où souvent une famille s'abaisse quand une autre s'élève, cette loi du besoin et de l'intérêt peut devenir la sanction qui empêche la loi du travail d'être impunément violée. Besoin et satisfaction, propriété et travail, voilà les faits primordiaux de toute science économique.

Alors, en dehors de toute conception socialiste, éclate à nos regards une solidarité humaine à laquelle nous pensons beaucoup trop peu.

C'est la solidarité des inventions et du progrès, c'est celle qui naît en toutes choses de l'amélioration des conditions générales de l'existence par la résultante de ces millions d'intérêts privés qui réalisent le bien d'autrui en ne paraissant chercher que le leur. Je ne citerai pas le charmant apologue si connu du menuisier de Bastiat. Mais nous-mêmes avons-nous cherché à calculer combien d'efforts épargnés nous représente ce milliard de francs que nous, des millions de Français, nous donnons chaque année à nos chemins de fer pour nos voyages ou pour le transport des richesses que nous allons finir par consommer ? Nous sommes-nous demandé combien fait gagner aux autres le producteur qui diminue la cherté de quelque marchandise par une fabrication plus facile ou par une récolte plus abondante, c'est-à-dire par le jeu même de cette loi tant décriée aujourd'hui de la concurrence ? Depuis la pomme de terre, le charbon et le pétrole, jusqu'au coton, au sucre et au cacao, avons-nous regardé ce que valent en besoins plus aisément apaisés tous les trésors que la Providence nous a révélés vers le soir des temps et au crépuscule de l'histoire,

et dans lesquels elle nous permet de puiser, avec la hâte presque fiévreuse d'hommes à qui manquerait l'avenir, pour satisfaire un monde avec les richesses surabondantes et longtemps ignorées d'un autre?

Comment s'enchaînent tous les phénomènes de ces productions et de ces échanges?

Instruments et capital, efforts et salaires, appauvrissement, progrès, population, richesses librement acquises et transmises ou bien légalement attribuées et déplacées, rien de ces multiples problèmes ne peut recevoir au gré d'une opinion la solution qu'il aura plu d'avance à chacun de nous d'y donner. Dans ces architectures sociales que l'on élabore si volontiers dans le silence abstrait de l'étude, ou bien que l'on calque, aidé par l'imagination, sur les ruines d'un âge disparu, l'idéal d'une justice à réaliser par une meilleure répartition des efforts et des richesses n'est pas même un flambeau qui suffise à nous éclairer. Libres de nos actes — si toutefois nous parvenons à l'être complètement — nous ne sommes jamais maîtres de leurs conséquences, parce que ces conséquences, dans l'ordre économique aussi bien que dans tous les autres, répondent fatalement aux lois d'un plan divin.

A ce titre et sous cette forme, les lois économiques ne sauraient être confondues avec les lois morales. Ce n'est pas d'ailleurs au même sens du mot que les unes et les autres s'appellent des lois. Beaucoup de préventions contre l'économie politique, chez ceux qui ne l'ont pas étudiée, n'ont subsisté que par l'insuffisance de la distinction qu'ils en ont faite.

Les lois économiques sont des enchaînements de causes et d'effets. Les lois morales sont des commandements qui s'imposent à notre conscience. Les lois économiques déterminent ce qui doit suivre, dans l'ordre de la richesse et du travail, quand certains faits ont précédé : les lois morales déterminent ce que notre volonté d'êtres libres et responsables doit choisir, au point de vue du bien et du mal, entre toutes les actions que nous avons la possibilité de commettre. Des êtres moraux et libres sont les seuls qui

puissent être soumis à ces lois morales d'où naissent le mérite et le démérite : ce n'est au contraire que par les faces toutes matérielles de leur existence, par le contact avec les choses inanimées et pour ainsi dire par l'extérieur de la vie, que les sociétés sont soumises à des lois économiques. A l'économie politique d'étudier comment les richesses se produisent et s'échangent dans les sociétés; mais à la morale seule et à la morale chrétienne de nous apprendre que les individus doivent mépriser les richesses pour eux-mêmes, quoiqu'ils puissent et qu'ils doivent chercher à les procurer à leurs frères de la famille, de la patrie et du monde.

Nous sommes faits pour une destinée surnaturelle. Les richesses, et même le travail, ne sont que des moyens, des fins subordonnées et relatives. Par conséquent l'économie politique, si jamais ses conclusions nous poussaient à opter pour ce que la morale dissuaderait, devrait s'incliner en reconnaissant son incompétence à vouloir nous conduire.

Mais je ne crois pas à ces conflits. Une contradiction entre deux vérités est une absurdité de mots. L'apparence ne peut s'en présenter à nous que par l'usurpation d'une science qui excéderait son domaine et qui, à l'instant où elle en franchirait les limites, perdrait la clairvoyance dans laquelle elle percevait selon ses forces l'essence du vrai. Entre les sciences il y a des relations, des harmonies, des subordinations, mais il n'y a jamais de contradictions. Deux sciences qui se heurteraient l'une à l'autre seraient comme les rouages faussés ou tordus d'une machine, qui s'entre-choqueraient au lieu de se mouvoir dans l'ordre régulier qui laissait tout à l'heure à chacun sa place libre en même temps que sa fonction. Pour en donner un exemple bien connu, quand la médecine et l'hygiène cherchent ce qui fait les individus robustes et les peuples sains, elles ne font pas autre chose, elles aussi, que rendre hommage à la morale dans tout ce que la morale a de plus sobre, de plus chaste et de plus vraiment chrétien.

Admirables par l'harmonie, l'ordre et la variété qu'elles révèlent dans le monde, admirables par la lumière que si souvent elles projettent sur les événements et sur les révo-



lutions passées des peuples, les lois économiques ne sont pas moins admirables par l'étroite liaison qui les rattache aux détails si complexes de notre nature déchue.

Beaucoup de ceux qui les ont niées, ne croient pas avec nous à la création, à la chute et à la rédemption. Combien de fois, chez les Allemands, n'y a-t-il pas du panthéisme hégélien dans les théories sociales ! Combien de fois, chez les Anglais, n'y a-t-il pas du positivisme darwinien ! Et alors, parmi cet éternel devenir de l'humanité, les regards anticipant les siècles voient déjà la société qui se recrée elle-même, les passions et les besoins qui disparaissent ou qui changent, les inégalités qui se nivellent, le travail surtout qui n'a plus de raison d'être et qui se laisse supprimer.

Il est vrai que sur ce dernier point, après Fourier, qui a caressé l'illusion du travail agréable, les modernes novateurs, moins hardis, se contentent d'affirmer, avec Lafargue, que trois heures de travail par jour suffisent pour faire vivre et progresser le genre humain. Mais il n'en est pas moins acquis que, pour y arriver, les huit heures, qui sont le mot d'ordre de l'internationalisme contemporain, ne sont à leurs yeux qu'une étape nécessaire, destinée à être franchie aussi rapidement que les progrès de l'idée et du parti le permettront. Si nous voulions en douter, les congrès socialistes de la Haye, de Halle, de Châtellerault et d'ailleurs pourraient nous désabuser.

Les lois économiques démentent ces perspectives de l'Eden socialiste. En cela comme dans tous le reste, elles soutiennent une de nos premières lois morales, cette loi primordiale du travail qui n'épargne ni riche ni pauvre, qui s'impose à quelques-uns par la conscience seulement du devoir ou par la menace du déclin progressif de la famille et qui commande à presque tous par l'aiguillon du besoin, cette loi que Dieu a écrite avant le Décalogue et au frontispice même de la Genèse : « *In sudore vultus tui vesceris pane*, tu mangeras ton pain à la sueur de ton front. »

II

Quel qu'il soit, le socialisme ne veut pas de ces lois économiques, générales et permanentes, tirées de la connaissance de l'homme, de sa nature et de ses penchants, variables seulement en apparence lorsque la différence des milieux sociaux en fait appliquer des dispositions et comme des articles différents.

Voilà le secret de la vieille lutte entre économistes et socialistes.

Il y a déjà près d'un demi-siècle qu'un penseur catholique, M. Maurice Aubry, le disait : « L'économie politique est l'antidote scientifique du socialisme; et si cette dernière hérésie a des adversaires plus ardents et plus implacables, elle n'en a pas de plus logiques, de plus désintéressés et de plus courageux que les économistes (1). »

Voilà aussi pourquoi certaine école actuelle ne trouve pas assez de dédain pour l'économie politique, croyant avoir tout dit contre elle quand elle lui a jeté à la tête le vieil adage du *laissez faire, laissez passer*, dirigé au siècle dernier contre une situation et des abus qui ne sont plus les nôtres.

Nous, Français, nous faisons du socialisme par passion ; nous y allons parfois avec nos cœurs, ordinairement avec nos bras, voire même avec nos torches; mais nous ne dogmatisons pas. Sous cette autre forme, le socialisme est allemand. C'est auprès des doctrinaires mystiques d'outre-Rhin qu'il faut aller chercher ses vraies formules. Comme jadis Saint-Simon ou Cabet, mais avec infiniment moins d'audace et d'originalité qu'eux, les savants allemands croient pouvoir refaire de toutes pièces un nouveau cadre social. « Depuis une vingtaine d'années, la science économique et

(1) *Théorie et pratique*, 1851 — cité par le R. P. de Besse, dans *la Doctrine et les Opinions, histoire d'une controverse*, 1890.

juridique allemande, comme le dit M. Leroy-Beaulieu, s'ingénie à prouver que toutes les combinaisons de l'organisation sociale sont ce qu'elle appelle de simples *catégories*, des phases transitoires qui feront place à d'autres..... Elle aboutit à cette conclusion que l'Etat représente l'idéal et qu'il a la mission de former la société conformément à l'idée (1). »

Tout socialisme s'est fait ainsi son idéal, qu'il a tracé en dehors des réalités nécessaires de la vie. Il a rêvé peut-être la communauté des biens, et la propriété l'offusque : il a rêvé tout au moins le règne de la justice sur la terre, et le moindre abus le choque au point qu'il condamne en elle-même toute institution où l'abus a pénétré; il a rêvé la fin de la misère avec la satisfaction de tous les besoins, et il s'imagine que les lois pourront réaliser sous peu, par la contrainte, ce que les vertus chrétiennes ne suffiraient pas même à obtenir par le libre mérite des individus, c'est-à-dire la suppression de la pauvreté.

C'est ce que le P. Félix, dans ses Conférences de Grenoble sur le socialisme, en 1873, avait si bien mis en lumière : l'erreur dans le point de départ, parce qu'on impute à la société les vices et les souffrances qui sont de la nature de l'homme; l'erreur dans le moyen, parce que, au lieu de s'amender soi-même, on a résolu de réformer, de transformer, et même, s'il le faut, de détruire la société; l'erreur enfin dans le point d'arrivée, parce qu'on veut réaliser en ce monde un paradis que seule la bonté de Dieu doit nous faire espérer dans l'autre.

Mais le socialisme n'est pas toujours un, ni toujours identique à lui-même.

De temps en temps, nous sentons les secousses du socialisme révolutionnaire, semblable à un volcan, qui, dans l'intervalle de ses éruptions, couronne à peine la montagne d'un léger panache de fumée. Le Vésuve de la Commune avait éclaté en 1871 : il gronde encore à cette heure, et des flots de lave prêts à couler s'amassent dans ses profondeurs.

(1) *L'Economiste français*, n° du 12 mars 1890.



Puis, le danger passé, la plupart oublient tout; ils ne veulent pas voir que les mêmes envies fermentent dans les mêmes poitrines, que Dieu est chaque jour moins connu et plus blasphémé, et que les révoltés de demain auront la dynamite pour aider au pétrole.

De ceux qui se souviennent, qui regardent et qui craignent, il en est quelques-uns, parmi les catholiques, qui croient ne pouvoir désarmer la menace du socialisme révolutionnaire qu'en lui jetant en pâture des lambeaux d'une vérité économique et sociale qui est de tous les pays et de tous les temps. Ils combattent des erreurs, sans doute, et c'est un mérite : mais pourquoi ne veulent-ils combattre des erreurs qu'en diminuant des vérités ?

Puis, entre les uns et les autres, nous subissons la marche envahissante du socialisme d'Etat, que tous ensemble favorisent plus ou moins consciemment.

Le socialisme d'Etat, lui, n'a ni formules ni corps de doctrines; il ne dogmatise pas, mais il agit; il n'argumente pas, mais il légifère. Avec des théories sous-entendues, qui sont en bien des points opposées à celles des autres socialismes, ordinairement avec l'absence de doctrines raisonnées et synthétisées, il tend comme eux à transporter peu à peu à l'Etat, représentant de la société, les facultés libres et naturelles des individus. Eh bien, voilà le caractère essentiel, le vrai critérium, le trait absolument universel de ce socialisme si bigarré dans les vêtements qu'il emprunte, de ce socialisme dont on parle toujours, contre qui l'on a fulminé si souvent, mais que l'on définit si rarement dans toutes les discussions qu'il alimente !

Quel est, en effet, le trait commun de ces systèmes et de ces procédés disparates ?

C'est d'étendre les attributions et la compétence de l'autorité civile; c'est de restreindre, au delà de ce que le maintien de la justice réclame, la liberté économique des individus; c'est de transporter leur faculté de posséder, de contracter et d'agir, soit à l'État lui-même, soit à des groupements secondaires rendus obligatoires et sanctionnés

par lui ; c'est de faire du pouvoir, non pas seulement ce qu'il doit être, c'est-à-dire le gardien du juste, le protecteur de l'ordre, le représentant et le défenseur de la nationalité, mais encore, dans une plus ou moins large mesure, la providence des besoins à satisfaire, le guide, le surveillant, l'inspirateur de la vie industrielle d'un peuple, voire même de sa vie intellectuelle et morale.

Dans tous ces cas, ce qui est atteint et diminué, c'est la liberté, dans des actes qui ne violaient ni la justice ni les droits des tiers. Eh bien — pour ne parler ici que du présent et de la France — moins on sera libre, comme hommes, autour de nous, plus nous serons entravés et persécutés comme catholiques : car nous ne pouvons pas douter que la liberté de tout le monde ne soit actuellement notre dernier espoir à nous-mêmes.

M. Gustave Théry, dans une excellente étude présentée au Congrès des jurisconsultes catholiques d'Angers, qui l'a adoptée, caractérisait le socialisme par la négation du droit de propriété. A l'appui de cette définition, il montrait que les assurances obligatoires, qui, telles qu'elles existent en Allemagne et telles qu'on parle de nous les donner en France, appartiennent certainement au socialisme, constituent une atteinte à la propriété, parce qu'elles créent une mutualité, une mise en commun — j'allais dire un collectivisme relatif — là où les intéressés n'en ont point voulu librement, et parce qu'elles déplacent par voie de contrainte la propriété de ce qui appartient à l'ouvrier ou bien au patron, selon qu'elles sont alimentées par les versements forcés de l'un ou de l'autre d'entre eux (1).

La propriété privée est bien en effet de toutes les facultés naturelles celle que le socialisme est le plus porté à supprimer ou bien à amoindrir au profit des collectivités légales. Mais elle n'est pas la seule qui soit atteinte par lui. La liberté de travailler, par exemple, est menacée par les idéologues qui s'imaginent que le chômage artificiel et

(1) Voyez le rapport de M. Théry, dans la *Revue catholique des institutions et du droit*, novembre 1890.



obligatoire des uns serait un moyen de faire trouver du travail aux autres; et nous, pères de famille catholiques, n'avons-nous pas aussi raison de crier au socialisme d'Etat, quand on veut que l'instruction publique soit un monopole de l'État afin que les enfants, loin de leurs pères, soient plus sûrement élevés sans prière et sans Dieu?

Avec de telles doctrines, l'Etat, tenu pour responsable de tout, arriverait à organiser toutes choses. Il substituerait la réglementation à la liberté et l'aiguillon de la contrainte au mobile de l'intérêt. C'est lui qui aurait l'intelligence de tous les besoins et de toutes les satisfactions qu'ils demandent, lui qui déterminerait entre le capital et le travail la répartition de la valeur produite, lui qui fixerait les gains de chaque entreprise et de chaque effort; ce serait lui qui, par les maxima de rendement imposés aux fabriques, maintiendrait l'équilibre de toutes les productions, afin que l'insuffisance relative d'un certain nombre d'industries ne nous donnât pas, comme aujourd'hui, l'illusion de la surproduction absolue de toutes les autres; du même coup et logiquement ce serait lui aussi qui dirait ce qu'il faut semer et quelle route les grains récoltés doivent prendre, comme en 1793, pour être transportés là où des consommateurs plus nombreux ou plus exigeants les réclament; c'est lui, enfin, dont le regard infaillible, toujours fixé sur les mille rouages du corps social, commanderait au travail et à la vie de se distribuer sur tous les points de l'organisme.

Il en est chez qui la logique de l'erreur sociale ne s'arrêterait pas même là.

Hommes, nous sommes les convives d'un immense banquet. Si la nourriture, même répartie par l'Etat régulateur suprême de toutes les fonctions, n'est pas suffisante pour tous les appétits, pourquoi donc ceux qui ne croient pas à Dieu, pourquoi donc ceux qui croient à lui, mais investissent l'Etat de la providence dont ils le dépouillent, n'en viendraient-ils pas jusqu'à prétendre limiter par la loi le nombre aussi des convives? Pourquoi n'y aurait-il pas un maximum légal de population? Le socialisme moderne n'a pas encore formulé cette dernière conclusion nécessaire des

maxima légaux; mais la perspective n'en est pas une chimère, quand on se souvient que les socialistes logiciens de l'antiquité, qui s'appelaient Platon et Aristote, n'ont pas reculé devant ce dernier trait des régimes dans lesquels, d'accord avec l'antiquité païenne tout entière, ils n'avaient laissé aucune place à la liberté ni à la loi du progrès (1).

III

Non, l'économie politique n'est pas l'art d'organiser la société, pas beaucoup plus que l'astronomie n'est le talent de faire tourner les planètes. Nous ne contestons pas sans doute qu'il y ait un art économique; mais nous croyons qu'il y a une science qui le précède. Or, cette science est pour une très large part une science d'observation et d'induction, car son objet est de connaître des lois naturelles, et ce n'est pas une science rationnelle qui puisse exister sans l'étude analytique des faits sociaux.

Méconnaître ces vérités, c'est remonter aux erreurs du siècle dernier. Le dix-huitième siècle croyait au contrat social et à la simplicité des organismes sociaux. Mais il avait pour cela une excuse que nous avons perdue.

Les généralisations hâtives et les hypothèses *a priori* sont l'écueil de toute science qui débute. Puis l'esprit novateur et orgueilleux du dix-huitième siècle se prêtait au mieux à ces hardiesses. Ce que M. Taine, dans ses *Origines de la France contemporaine*, a appelé l'esprit classique, ce qu'il a si bien dépeint et critiqué sous ce nom, dominait alors toutes les intelligences. Le monde économique apparaissait aussi simple que le monde politique. On croyait que la société s'était faite : pourquoi aurait-on douté qu'elle

(1) Aristote, *Politique*, IV, XIV, § 10 : « Si les mœurs répugnent à l'abandon complet et que, au delà du *terme formellement imposé à la population*, quelques mariages deviennent féconds, il faut provoquer l'avortement... » (Comp. II, III, § 7.) — Inutile de rappeler la *République* et les *Lois*.



pût se refaire ? On approchait du temps où Hérault de Séchelles, en quête du modèle idéal des constitutions, allait faire remuer la poussière des bibliothèques pour en exhumer le texte authentique des lois de Minos. Hélas! on approchait aussi du temps où la violation des lois économiques les plus certaines, coïncidant avec des causes d'un autre ordre, allait déchaîner pour longtemps sur le pays tout entier toutes les plus effroyables misères.

Même de nos jours, les socialistes ont peu cultivé la méthode d'observation. Ils restent les disciples de la méthode métaphysique. Ils ne demandent guère à la statistique du présent d'éclairer les conséquences que leurs réformes devraient amener dans l'avenir. Ce n'est pas sur l'observation ni la démographie que le juif Lassalle s'est appuyé pour formuler la loi d'airain et pour accuser quiconque ne l'accepte pas d'ignorer jusqu'au premier mot de l'économie politique. Aujourd'hui, dans ses revues et dans ses journaux, c'est-à-dire dans son instrument de propagande, la presse socialiste périodique n'a pas d'autres procédés ni une méthode mieux adaptée aux exigences d'une judicieuse critique.

Karl Marx, par exemple, l'un des fondateurs de l'Internationale, n'a pas de démonstration par les faits quand il pose en principe qu'avec l'ouvrier qui travaille douze heures par jour, six heures suffisent pour faire gagner au patron tout le salaire que celui-ci paie, et que les six dernières heures représentent le bénéfice du capital. Cela reviendrait à dire que le patron fait un bénéfice généralement égal aux salaires que touche son personnel. C'est une affirmation : mais où est la preuve ?

Prenons l'industrie houillère, celle où les revendications, facilitées par le groupement des ouvriers, se sont produites avec le plus de fréquence et le plus d'éclat. J'emprunte les chiffres, entre autres, au travail statistique très minutieux et très complet de M. Couriot (1).

(1) *L'industrie des mines en France et à l'étranger,* par M. Henri Couriot, Paris, 1890.

En France, la moitié des mines concédées sont abandonnées, un quart marchent en perte, et un dernier quart seulement en bénéfices. Les 800 millions de capital qui y ont été immobilisés donnaient, en 1888, 33 millions de profits; soit très sensiblement 4 °/₀ comme moyenne générale, y compris la nécessité d'amortir, c'est-à-dire de récupérer les 800 millions avant l'épuisement des richesses souterraines. La Belgique n'arrivait qu'à 1 1/2 °/₀ de son capital immobilisé. Eh bien, ces 33 millions de la France correspondent à 115 millions de salaires ouvriers et à 70 millions au moins d'autres frais (institutions hospitalières et patronales, tréfonds, matériel incessamment usé et renouvelé, indemnités de surface et autres, bureaux, etc.), dont une notable partie, dévolue encore au travail, retourne en salaires, soit à de très modestes employés, soit aux ouvriers proprement dits des industries connexes.

Que devient, devant les faits de ce genre, la thèse du partage égal et de l'accumulation capitalistique?

Peut-être aussi est-ce répondre du même coup à ceux qui pensent que le partage égal des produits entre « les capitalistes et propriétaires d'une part, les travailleurs de toute profession d'autre part », serait « le moyen le plus sage et le plus juste de concilier les droits respectifs et opposés, en apparence du moins, du capital et du travail ». Pour moi, loin d'y voir un progrès qu'il faille souhaiter, je suis convaincu que l'adoption de ce taux de partage serait un recul, dont la menace, si elle venait jamais à se produire, devrait être combattue dans l'intérêt des travailleurs.

Appliquons-le aux mines. Comme une certaine partie des frais autres que les salaires devrait être prélevée avant tout partage, de même que la semence, dans la culture à moitié, est prélevée avant le partage du grain, on peut affirmer que la part du capital ne serait pas très loin d'être doublée et qu'elle serait augmentée certainement de moitié ou des deux tiers, tandis que la part des travailleurs serait diminuée et que leur salaire journalier moyen (qui est maintenant de 3 fr. 89 y compris les ouvriers du jour, tels que femmes et enfants occupés au triage) tomberait certai-

nement en dessous de 3 francs. Et le régime du salaire assure dans toute une nation l'égalité approximative de la rémunération du travail, aux dépens d'un capital souvent improductif ou perdu : la base du partage égal, si elle prévalait, créerait au contraire les inégalités dans les ménages ouvriers où nulles ressources antérieures ne permettent de les supporter même momentanément. Est-ce tout cela que l'on cherche?

Quelque approximation que renferme toute statistique, la vérité apparente, c'est que la part du travail dans la répartition des valeurs produites est allée en augmentant depuis un siècle; c'est que la tendance à une moindre inégalité des conditions est un fait contemporain que l'observation ne permet pas de nier, au moins pour la France; c'est qu'il n'est pas téméraire d'affirmer que sur l'ensemble les gains du capital sont loin d'égaler maintenant les salaires du travail, même non compris les salaires implicites des petits capitalistes tels que propriétaires-cultivateurs, et des petits entrepreneurs tels que fermiers et métayers (1).

Bien plus, quand il est certain que la coutume commande si puissamment au prix de la main-d'œuvre; quand il est

(1) M. de Foville, dont personne ne conteste la sagacité et la haute compétence, s'exprime ainsi dans sa *France économique* de 1890, ch. XXXII, page 508 :

« Les capitaux possédés par les particuliers, meubles ou immeubles, sont susceptibles d'une supputation approximative qui permet de leur attribuer, normalement, 8 ou 10 milliards de produit annuel. Et des notions que l'on possède sur le nombre des salaires et sur le taux des salaires de toutes sortes, il résulte que la somme des salaires annuellemement conquis par les travailleurs constitue au moins une somme égale. »

Mais le procédé et le but de M. de Foville nous font reconnaître immédiatement :

1° Qu'il ne compte rien pour la part revenant au travail dans la personne des métayers (348.000 métairies embrassant 4.539.000 hectares, d'après la statistique décennale de 1882) ainsi que dans la personne des fermiers (750.000 fermes portant sur 8.953.000 hectares);

2° Qu'il n'impute qu'au revenu du capital le rendement net du faire-valoir (4.325.000 exploitations et 19.380.000 hectares, soit le 60 % environ de la superficie cultivée de la France), tandis que le travail du propriétaire-cultivateur en tire un salaire implicite où le loyer du capital n'a rien à prétendre.

certain que les salaires ne suivent que très lentement les causes qui doivent à la longue influer sur eux, et qu'ils sont par conséquent fort éloignés, quoi qu'on dise, d'être régis par la loi de l'offre et de la demande de la même manière que les prix des marchandises y obéissent, il est non moins certain qu'une crise industrielle aussi générale et aussi persistante que celle que l'Europe occidentale traverse depuis dix ans, l'abaissement progressif et universel du taux de l'intérêt, la diminution à peu près universelle du prix des marchandises, sont des réalités inconciliables avec l'hypothèse d'un « contraste grandissant entre les bénéfices sans mesure des capitalistes et une condition toujours plus précaire des ouvriers (1) ».

Enfin, combien de fois le capital lui-même et les prêts d'argent ne sont-ils que le salaire épargné du travailleur ? Combien de fois les obligations de chemins de fer, les titres de rente, les livrets de caisse d'épargne, ne sont-ils pour la vieillesse des journaliers, des domestiques, des petits employés — sans aucune intervention du principe héréditaire, directement ou bien par la personnalité morale des sociétés de secours mutuels et des sociétés analogues — combien de fois, dis-je, ne sont-ils que le prix transformé, et pour ainsi dire différé, d'un travail que la jeunesse et l'âge mûr ont accompli ? On parle de reconstituer des patrimoines corporatifs : pourrait-on y songer en détruisant, comme quelques-uns le demandent, le moule de nos grandes compagnies ? y réussirait-on en se condamnant aux seuls biens-fonds et aux rentes perpétuelles d'autrefois ? et voudrait-on sérieusement se priver des ressources nouvelles de placements que présente le capitalisme tant décrié d'aujourd'hui ?

Mais rien ne rebute les théoriciens.

On voit déjà assez clairement combien l'Allemagne a mal calculé les charges écrasantes que les assurances obligatoires imposées par la politique de M. de Bismark et par les rêves du socialisme impérial vont faire peser sur toute sa population.

(1) M. de Mun, *Quelques mots d'explication*, janvier 1891, p. 28.

Ceux-là surtout qui parlent des maxima de fabrication et des minima de salaires, ne paraissent guère avoir calculé les conséquences de ce qu'ils croient possible et pratique. Cependant l'histoire a formulé parfois de terribles leçons : je n'en rappelle ici que la décadence industrielle, agricole et commerciale de l'Espagne, quand les successeurs de Charles-Quint eurent entrepris de lutter à coups de lois contre les conséquences incomprises et fatales de l'abaissement du pouvoir de l'argent après la découverte des mines du Nouveau Monde (1).

Récemment, on a parlé de la fixation d'un minimum des salaires comme d'une possibilité, peut-être même comme d'une juste nécessité. Sur quelles bases? Est-ce sur la base d'une certaine proportionnalité avec les bénéfices de l'industrie? ou bien sur la base des besoins du personnel ouvrier? C'est cette dernière qui est indiquée dans l'exposé des motifs du projet de loi que cinq députés de la Droite ont déposé, en décembre 1889, sur la réglementation du travail. C'est aussi celle que je trouve dans une revue catholique étrangère des plus justement estimées.

« On objecte, dit cette revue, qu'une pareille mesure aboutirait à la destruction de beaucoup d'industries, qui rendent des bénéfices limités, et au renvoi des ateliers des ouvriers âgés ou à demi invalides. Mais une industrie qui ne rend pas même de bénéfices suffisants pour permettre le minimum de salaire, ne mérite pas d'exister. L'activité de la population fera mieux de se porter sur d'autres choses plus profitables; et l'ouvrier qui, par suite de son âge ou de sa faiblesse, n'est pas en état de gagner ce minimum, n'est pas âgé, mais complètement épuisé... Ce sont les institutions de prévoyance, et non pas le travail, qui doivent pourvoir à son entretien (2). »

Tout le monde applaudit toujours en voyant les activités

(1) L'argent étant plus abondant, toutes choses étaient plus chères : la politique économique de l'Espagne consista alors à ramener la baisse par les maxima de la main-d'œuvre, la liberté des importations, les prohibitions d'exporter, etc.

(2) *Civiltà cattolica* du 4 mai 1889.



se porter sur les travaux les plus pròfitables; mais on peut bien penser aussi que c'est à la liberté, et non pas à la loi, de déterminer si des industries qui végètent doivent succomber. On ne se refusera pas moins à penser que l'Etat doive mettre, dès à présent, à la charge totale de l'assistance ceux qui vivent encore, au moins partiellement, de leur travail.

Ce n'est pas tout. Le salaire, c'est le prix du travail. Par conséquent, il y a un salaire qu'on se paie à soi-même quand on travaille pour soi : c'est le salaire implicite, égal à celui qu'on gagnerait chez les autres si l'on faisait pour eux le même travail dans le même temps et le même milieu. Or, quand même on travaille pour soi, on a un minimum de besoins, tout aussi bien que si l'on travaillait pour les autres : partant, on aurait droit à un minimum de salaire quand ce minimum aurait été décrété, non pas sur la base des profits du patron, mais sur celle des besoins du travailleur.

Chez nous, avec de tels principes, la plus grande partie de nos populations des Alpes et des Cévennes serait bien près de passer au budget démesurément grossi de l'assistance publique. Assurément, elles devraient le demander au nom de l'égalité; elles pourraient le demander même au nom de la liberté, car elles pourraient soutenir que la loi de l'offre et de la demande n'est pas moins dure à subir de la part d'une terre ingrate et glacée, et elles ajouteraient avec justice que le pauvre cultivateur de l'Oisans et du Queyras est encore moins libre de quitter sa chaumière ou de commander au soleil, que l'ouvrier n'est libre de quitter son usine ou de faire composer son patron. Les agriculteurs auraient pour eux la logique, ils sont le nombre, et de quelles résistances ne triompheraient pas ces deux forces, le jour elles se mettraient, en pleine conscience d'elles-mêmes, au service des erreurs dont on achève, par tous les côtés, de saturer les populations industrielles de nos villes ?

IV

Ce ne sont là, ce nous semble, que de généreuses illusions. Dans les aspirations vers le bien et dans l'ardeur de le réaliser, il est si facile, en effet, de s'abuser sur la possibilité de l'atteindre et sur les obstacles à renverser, même quand ces obstacles tiennent au plan de la Providence et à l'ordre qu'elle a établi.

Cependant, chez presque tous et dans le socialisme révolutionnaire, c'est la révolte contre les lois morales qui explique la négation des lois économiques. Des premières, il y en a deux surtout qui irritent et qui gênent : c'est la loi du travail et le respect du bien d'autrui.

Mais la révolte systématique contre le travail paraît appartenir à une phase plus récente de l'évolution socialiste.

Longtemps avant de revendiquer la réduction de la journée à une durée de quelques heures, on avait proclamé le droit au travail et inscrit sur les drapeaux noirs de l'émeute : *Vivre en travaillant ou mourir en combattant.* Puis, quand je vois maintenant que la réduction demandée des huit heures n'est qu'une étape à traverser; quand je vois tous les congrès socialistes révolutionnaires se déclarer énergiquement contre les heures supplémentaires payées à part et même contre le travail à la tâche; qnand je vois les conférenciers du parti s'illusionner au point de croire que la journée puisse être réduite à trois heures, et les journaux comme la *Bataille* développer ce sophisme que plus la journée sera courte, moins les cabarets seront fréquentés; alors, je sens que derrière ces demandes — plausibles, au moins quelques-unes, si elles ne visent que certains excès, d'ailleurs plus rares dans la grande industrie que dans la petite, plus rares aussi pour les hommes dans les usines que pour les femmes dans les petits ateliers, le travail à domicile et les soins forcés de la maternité ou des ménages — derrière ces demandes, dis-je, il y a des aspirations,

non plus au droit au travail, mais au droit d'être nourri sans travail.

La propriété surtout est menacée. C'est naturel, puisque, en face de l'avarice des uns, l'envie chez les autres est sœur de la paresse.

C'en était assez — vous l'avez vu tout à l'heure — pour que le socialisme ait pu être défini par la négation de la propriété personnelle.

Alors, dans cette atmosphère d'illusions et de complaisances socialistes où quelques-uns se plaisent à vivre, on trouve parfois, jusque parmi ceux qui déclarent s'incliner devant le Décalogue et qui veulent respecter le bien d'autrui, des sophistes que Rousseau et Proudhon n'auraient pas toujours reniés pour leurs disciples. Je prends un exemple entre plusieurs.

C'est à propos d'un procès devant la Cour d'assises de Loir-et-Cher. Un nommé Remoncle est condamné, le 12 novembre dernier, à sept ans de réclusion pour avoir tué sa belle-mère. Le mobile du crime, c'est que Remoncle voulait s'affranchir d'une rente viagère de 8 francs et hériter plus tôt d'un petit morceau de terre. Le journal socialiste catholique fait un exposé de l'affaire sous le titre prétentieux de « produit sociologique » : puis il conclut par cette lyrique apostrophe : « O régime de la propriété érigé en dogme par le quatre-vingt-neuvisme, voilà l'un de tes grains de beauté les plus attractifs (1) ! »

Je crois entendre Rousseau s'écriant, dans son *Discours sur l'inégalité des conditions :* « Que de crimes, de guerres, de meurtres, que de misères et d'horreurs n'eût point épargnés au genre humain celui qui, arrachant ces pieux ou comblant ces fossés, aurait crié à ses semblables : « Vous « êtes perdus si vous oubliez que les fruits sont à tous et « que la terre n'est à personne ! »

Qu'est-ce que 89 vient faire dans les imprécations du journaliste? Non, 89, ici, est innocent, et assez d'autres crimes le chargent pour que nous ne lui en ajoutions point.

(1) *Politique sociale*, n° du 18 déc. 1890.

Ici, le mal est dans la cupidité originelle, il est tout entier dans la lutte entre le devoir et la passion; et ce n'est pas la Déclaration des droits de l'homme, c'est le Décalogue lui-même qui est intéressé, pour ne pas dire responsable, depuis le jour où les mains divines ont gravé ces mots sur la pierre du Sinaï : « *Non concupisces domum proximi tui*, tu ne convoiteras pas la maison de ton prochain ».

Cependant le journaliste qui condamne la propriété pour absoudre l'assassinat, est membre du conseil de la « Corporation chrétienne des publicistes », sous la présidence de M. de Marolles. La *Politique sociale*, feuille hebdomadaire vouée exclusivement à l'exposé des questions sociales, est appuyée par de hautes personnalités. Elle est tout entière sur le même ton. On y enseigne dogmatiquement — par théorèmes et par syllogismes — que la location d'une maison est usuraire lorsqu'elle donne un revenu proprement dit, c'est-à-dire, en termes exprès, lorsque le loyer dépasse les impôts, les frais d'entretien du bâtiment et l'amortissement sans intérêts de sa dépense de construction répartie sur la durée probable de son existence (1); on y enseigne que l'état vicieux de notre société est le seul fait qui permette à un patron de tirer, outre le gain correspondant aux risques et à la peine, un revenu des usines et des machines qu'il a créées et qui lui appartiennent, et par conséquent aussi à un propriétaire rural de tirer un revenu quelconque d'un domaine sans le travailler de ses mains (2); on y déclare enfin, à chaque page, que « la solution du problème n'est que dans la transformation complète du régime actuel du travail (3). » Il semble que ce soit là le dernier terme des condamnations prononcées contre la « société bourgeoise », et que ce soit l'idéal proposé aux aspirations du « quatrième Etat », cet écho tardif peut-être, mais assez inattendu, des fameuses « nouvelles couches » de Gambetta.

(1) *Politique sociale*, n° du 13 oct. 1889.
(2) *Ibid.*, n° du 10 nov. 1889.
(3) *Ibid.*, n° du 11 décembre 1890.

Il est vrai que lorsque cette feuille appuie le projet de faire inspecter le travail dans les orphelinats et les providences tenus par des religieuses, elle demande, d'accord avec le Comité des études sociales du cercle ouvrier de Montmartre, que les inspecteurs, cette fois, soient désignés par les évêques (1). Vaine prétention ! une liberté aura été sacrifiée, des abus qui n'existent pas auront éte faussement reconnus, et après cela un gouvernement qui ne réglemente que pour déchristianiser, n'aura plus qu'à saisir les armes toutes forgées qu'on lui aura mises dans la main. Certes, après qu'une loi a été faite tout exprès pour bannir les évêques de la surveillance de l'instruction, il est par trop puéril de s'attendre à ce qu'une autre loi soit faite pour leur donner une place dans la police de l'industrie. Celui qui profitera de cette concession, c'est M. Alfred Leconte, le rapporteur de la pétition Burdeau, développant, comme il le dit en propres termes, « le bruit public général que les orphelines soumises à la direction des religieuses sont souvent surmenées de travail ; que, quand elles devraient apprendre complètement les détails des travaux à l'aiguille, on se borne souvent à leur donner la confection d'une seule et même pièce, mais que, quand plus tard elles sont abandonnées au dehors, elles sont incapables de faire une pièce complète et de l'assembler ».

Eh bien, devant cela, il faut tout simplement répondre qu'une sœur de charité est une mère, et qu'entre une mère et sa fille, au foyer de la charité comme au foyer de la nature, il n'y a pas de place pour les inspecteurs du travail et les policiers quelconques d'un pouvoir de sectaires et d'athées !

On veut faire entrer le socialisme dans la maison pour l'y baptiser. S'il est un danger non moins qu'une erreur, mieux vaut le laisser dehors pour le combattre et pour ne pas nous en laisser pénétrer, car la largeur même des vues et la générosité chevaleresque des sentiments ne peuvent jamais rien contre la justice et le droit.

(1) *Politique sociale*, n° du 8 janvier 1891.

Je m'arrête. Aussi bien n'aurais-je pas eu la hardiesse d'aller si loin ni de forcer si longtemps l'attention sur des sujets non moins ardus que délicats, si, devant des méprises possibles, je n'avais pas été profondément convaincu de l'importance et de l'actualité de ces débats, qui engagent des principes et des doctrines beaucoup plus qu'ils ne portent sur des « questions d'opportunité, de mesure (1) » et de sentiment. C'est le mot que Mgr Freppel prononçait, il y a quelques jours à peine, dans le discours par lequel il ouvrait les séances de la Société catholique d'économie politique et sociale : « L'union, disait-il, pour être véritable, doit reposer sur des principes, et non pas sur des équivoques, des réticences et des malentendus. »

L'avenir, cependant, n'est-il pas un socialisme ?

C'est possible et c'est probable même, au moins dans les pays qui ont à la fois, comme la France et l'Allemagne, le militarisme pour les y contraindre par l'écrasement des budgets, le suffrage universel pour les y conduire et la franc-maçonnerie pour les y inviter.

S'il en est ainsi, le socialisme sera la tyrannie des sociétés futures, comme les autocraties des Césars uniques ont été les tyrannies des sociétés anciennes. Ce qu'il y aura eu de changé, c'est que les communications multiples et faciles, la police servie par des prodiges scientifiques que nos pères n'avaient pas soupçonnés, le fonctionnarisme et les armées permanentes devenus susceptibles, grâce aux progrès de la richesse, de pénétrer partout et de tout embrasser, les pensées et les votes incessamment recueillis et transmis, tout en un mot aura pu donner aux despotismes une figure et une force que notre grande Révolution avait elle-même ignorées. Puis, ce qu'il y aura de changé, c'est que l'absorption des facultés naturelles de l'ordre économique et peu à peu de toutes les libertés individuelles aura été érigée en un système philosophique savamment formulé.

(1) M. de Mun, *Quelques mots d'explication*, p. 2.

Cependant le socialisme ne pourrait-il pas réaliser plus de justice dans le monde?

En révélerait-il même une face nouvelle, qu'on devrait saluer du nom de justice sociale ? serait-il un catholicisme nouveau ? serait-il le vieil Evangile mieux compris et mieux appliqué ? serait-il enfin le rêve de notre grand poète Lamartine, lorsque celui-ci, dans son Harmonie des *Révolutions* — la page à la fois la plus brillante et la plus profonde qu'on ait peut-être jamais écrite sur la loi du progrès et la philosophie de l'histoire — adjurait les derniers tenants du vieux régime de ne pas s'ensevelir volontairement sous les cendres du passé ?

Vos siècles page à page épellent l'Evangile !
Vous n'y lisiez qu'un mot et vous en lirez mille !
Vos enfants plus heureux y liront plus avant !
Ce livre est comme ceux des Sibylles antiques,
Dont l'augure trouvait les feuillets prophétiques
Siècle à siècle arrachés au vent.

Non, sans doute. Nous n'y lisons jamais plus en avant en un siècle qu'en un autre. Les saints y ont toujours lu de la même manière, c'est-à-dire les mêmes vérités et les mêmes vertus ; et ce n'est pas à ceux qui n'y croient point, aux libres-penseurs nos adversaires, de vouloir nous apprendre ce qu'il faut y lire.

Seulement, si c'est dans l'Evangile que s'est trouvé de tout temps le remède, au moins dans la limite où les souffrances de cette terre peuvent être guéries ou soulagées, il faut bien avoir le courage de nous dire que c'est en nous personnellement que se trouve aujourd'hui le mal.

Ce mal, il est de mode, je le sais, de l'attribuer aux formes sociales modernes, d'en accuser l'individualisme contemporain et d'y chercher une panacée dans des lois savantes qui combattraient celui-ci par un système de contrainte. Mais c'est toujours collectivité qui est l'antithèse d'individu : je crains donc bien que la grammaire et la logique, tout aussi bien que les convoitises excitées, ne soient pas tentées d'opposer à l'individualisme une autre antithèse qu'un collectivisme au moins partiel.

L'individualisme qu'il faut combattre, ce sont les anta-

gonismes sociaux; c'est ce genre d'isolement qui, étant donnée la nature essentiellement sociable de l'homme, ne naît jamais que d'un manque de charité ou bien d'un manque de liberté.

Le remède, ce sera le dévouement et l'amour, capables de toujours renouveler les prodiges que le christianisme a fait éclore par eux dans tous les temps, et capables de féconder la liberté — la liberté du travail et la liberté d'association.

On me taxera d'optimisme libéral.

Non, certes, optimiste, je ne le suis pas. Je ne nie pas des souffrances trop réelles, pas plus que je ne répugne à certaines réformes ou que je ne me lasserais de demander une application plus impartiale et plus ferme de certains articles de nos codes. Surtout, si j'ai défendu l'existence des lois économiques, ce n'était point pour dédaigner une seule des lois morales; et de ces dernières, il en est une dont j'appelle de tous mes vœux l'accomplissement légalement assuré : c'est la loi du dimanche. Cette loi est sage, puisque nous en avons pour garant la sagesse de Dieu même; elle est universelle, c'est-à-dire non pas seulement internationale, et nous n'avons pas besoin du congrès de Berlin ni d'une convention diplomatique pour l'inscrire dans nos codes et la rétablir dans nos mœurs.

Mais dans l'ensemble et pour le bonheur du plus grand nombre, je me défie d'une refonte de l'organisme social autant que de la perfection définitive d'une charte de papier ; je crois à l'ordre, à la tempérance, à l'épargne, aux associations volontaires qui les assurent ou qui les facilitent, bien plus que je ne crois à la vertu des prélèvements forcés et des répartitions légales ; je crois surtout bien plus aux œuvres qu'aux systèmes, et à la religion qu'à la loi — à moins seulement que la loi n'intervienne pour faire respecter la religion et la liberté, c'est-à-dire, toujours, pour protéger les droits et réprimer les abus qui les violent. Hélas! aujourd'hui moins que jamais nous en sommes là, et l'on parle moins que jamais de nous y ramener!

J. Rambaud,
Professeur à la Faculté catholique de droit.



LE CERVEAU

ET LE CRANE DE L'HOMME

Le crâne de l'homme avec ses modifications et sa capacité ; le cerveau avec son plus ou moins de développement et ses circonvolutions ont été l'objet des études d'un grand nombre de physiologistes. — Cela devait être, étant donnée l'importance de ces deux organes, dont le premier, à vrai dire, n'est que l'enveloppe de l'autre. On les a donc étudiés à tous les points de vue sous lesquels ils pouvaient se présenter. On les a disséqués, mesurés, pesés, analysés de toutes manières. Qu'en est-il résulté ? beaucoup de bonnes observations, la constatation d'une foule de faits utiles à la science ; mais aussi, d'un autre côté, bien des erreurs provenant de certains partis pris ou de certains systèmes. Le matérialisme et le darwinisme ont trouvé là une mine à exploiter. Ajoutons certains préjugés, l'ignorance ou l'oubli de la véritable histoire de l'homme ; et l'on comprendra comment trop souvent la craniologie s'est constituée hors des conditions de la véritable science.

A notre tour, nous parlerons du *crâne* et du *cerveau* de l'homme, en commençant par le cerveau, puisqu'il précède dans l'existence la boîte osseuse où il doit être enfermé.

I

« Chez tous les vertébrés pourvus d'un cerveau et d'un crâne, dit Hæckel, le cerveau, qui d'abord était simplement une ampoule membraneuse, se divise bientôt en cinq vésicules juxtaposées en série, par le fait de quatre étranglements transversaux superficiels. Ce sont elles qui formeront plus tard toutes les parties si complexes du cerveau adulte. Peu importe, à cette période du développement, que l'on ait affaire à un embryon de chien, de poule, de tortue ou d'un vertébré supérieur quelconque.

La première ampoule, ou cerveau antérieur, est particulièrement importante ; c'est elle qui formera surtout les grands *hémisphères* cérébraux, organes des facultés les plus hautes, celles de l'intelligence. Plus ces facultés se développent chez un vertébré, plus les deux hémisphères du cerveau antérieur grandissent aux dépens des quatre autres ampoules, et s'élèvent, en avant et en haut, au-dessus de ces autres ampoules. Chez l'homme, où ces hémisphères atteignent le plus haut degré de développement correspondant à la puissance du fonctionnement intellectuel, ils recouvrent plus tard presque entièrement les autres masses nerveuses contenues dans le crâne. *La deuxième ampoule*, ou cerveau intermédiaire, forme spécialement cette partie des centres nerveux que l'on appelle *couches optiques ;* elle est dans un rapport étroit avec les yeux, qui commencent par se détacher du cerveau antérieur sous forme de deux bourgeons creux, à droite et à gauche, et sont placés plus tard au-dessous du cerveau intermédiaire. *La troisième ampoule*, le cerveau moyen, contribue en grande partie à la formation des *tubercules quadrijumeaux ;* c'est une partie du cerveau en forme de proéminences bombées, qui prend surtout un grand développement chez les reptiles et chez les oiseaux, en s'amoindrissant beaucoup chez les mammifères. *La quatrième ampoule*, le cerveau postérieur, consti-

tuera ce qu'on appelle les hémisphères cérébelleux, partie de l'encéphale sur la fonction de laquelle on a formé les conjectures les plus contradictoires, mais qui paraît présider plus particulièrement à la coordination des mouvements. Enfin, la *cinquième ampoule*, ou arrière-cerveau postérieur, devient cette partie si importante des centres nerveux, que l'on appelle moelle allongée. C'est l'organe central des mouvements respiratoires et d'autres importantes fonctions ; ses blessures entraînent la mort immédiate, tandis que l'on peut exciser des fragments des hémisphères cérébraux qui sont, rigoureusement parlant, les organes *de l'âme ;* on peut même détruire ces hémisphères, sans tuer pour cela l'animal vertébré ; on a seulement aboli ses facultés intellectuelles (1). »

Or, plusieurs choses sont à remarquer dans cette page de Hæckel. 1° « Peu importe, dit-il, à cette période du développement, que l'on ait affaire à un embryon de chien, de poule, de tortue ou d'un vertébré supérieur quelconque. »

C'est à ce passage que se rapportent les deux fameuses planches où sont représentés en huit gravures les quatre embryons de la tortue, de la poule, du chien et de l'homme. 2° Voyez-vous cette première ampoule qui formera surtout les grands hémisphères cérébraux, *organes des facultés les plus hautes, celles de l'intelligence?* C'est le matérialisme qui s'affiche de suite, et sans la moindre preuve. 3° « Plus ces facultés se développent chez un vertébré, plus les deux hémisphères du cerveau antérieur grandissent. » Il y a des exceptions, comme nous le montrerons plus loin. 4° Enfin cette phrase où il est dit que les hémisphères cérébraux sont, rigoureusement parlant, les organes de l'*âme* est pour le moins amphibologique. Nous aimons donc bien mieux la description du développement du cerveau donnée par Sappey (2) : elle est plus précise, plus nette. Il s'y trouve, en outre, un détail qui n'est pas à dédaigner ; c'est que les hémisphères cérébraux procèdent d'avant en arrière, et

(1) Hæckel. *Hist. de la Création nat.*, p. 269-270.
(2) *Traité d'anatomie descriptive*, t. IIIe.

s'avancent d'autant plus dans ce dernier sens que le cerveau est plus développé.

Les physiologistes de l'école nouvelle ont cherché à diminuer l'importance anatomique du cerveau humain, tout en lui attribuant contradictoirement un rôle psychologique des plus étendus ; ils ont affirmé, et même « démontré par des observations anatomiques nombreuses et minutieuses, que toutes ses parties, tous ses traits essentiels étaient parfaitement représentés chez l'animal, et que si l'homme avait la prééminence, c'était seulement à cause de la perfection relativement grande des détails anatomiques, coïncidant avec un volume cérébral considérablement plus fort (1) » ; d'autres savants, toutefois, ne se sont pas rangés à cette opinion et ont protesté. Dans une précédente étude, nous avons déjà cité *Gratiolet*. Le professeur *R. Owen*, de Londres, « un des premiers anatomistes contemporains », voulut trouver dans la structure cérébrale un signe distinctif entre l'homme et l'animal. Chez l'homme, le cerveau recouvre entièrement le cervelet ; en outre, il est pourvu d'une cavité ou corne postérieure, prolongeant en arrière le grand ventricule latéral ; enfin, sur le plancher de cette corne postérieure se trouve une saillie blanche et allongée, appelée *petit pied d'hippocampe*. Or, selon R. Owen, c'étaient là des traits anatomiques particuliers au cerveau humain ; on ne les trouvait pas chez l'animal, et des facultés intellectuelles plus hautes, absentes chez l'animal, étaient liées à leur existence. Se basant sur ces faits, *Owen* se crut autorisé à faire de l'homme une sous-classe distincte des mammifères, celle des *archencéphales* (2).

C'était une généreuse tentative. Malheureusement, « cette étrange prétention, dit Büchner, provoqua aussitôt toute une série de recherches, de travaux anatomiques sur le cerveau des singes ; elle fut aussi l'occasion d'une polémique savante exposée en détail dans le livre d'Huxley sur la *Place de l'homme dans la nature* et aussi dans nos *Confé-*

(1) L. Büchner, p. 171.
(2) Αρχεω, je commande ; εγκεφαλη, encéphale.

rences sur le Darwinisme. Ce débat eut pour effet de démontrer précisément le contraire des assertions de R. *Owen*, si bien que leur auteur lui-même se vit contraint de se rétracter ouvertement (1). » Le professeur *Broca* l'a constaté. « L'homme est homme par l'intelligence, dit-il; il est intelligent par le cerveau, et c'est par le cerveau qu'il doit se distinguer des singes. C'est à peine pourtant si l'anatomie trouve entre l'encéphale du chimpanzé et celui du roi de la terre quelques légères différences de constitution et de conformation. Les prétendus caractères invoqués par Richard Owen ont été reconnus plusieurs fois inexacts. Les singes supérieurs sont pourvus comme nous d'un lobe postérieur, d'une corne ventriculaire postérieure, et d'un petit hippocampe; et rien dans l'ordre des faits normaux, si ce n'est l'énorme différence de la masse et l'inégale richesse des circonvolutions *secondaires*, n'établit chez les adultes une distinction radicale, absolue, entre le cerveau de l'homme le plus inférieur et celui du premier des singes (2)..... »

Quelles seraient donc les différences vraies entre le cerveau de l'homme et celui du singe? Les voici d'après Huxley : 1° Chez le singe, le cerveau est plus petit que chez l'homme, relativement au volume des nerfs qui en émergent. 2° Chez le singe, les hémisphères cérébraux sont relativement au cervelet plus petits que chez l'homme. 3° Chez le singe, les circonvolutions et fentes cérébrales sont moins développées et plus symétriques que chez l'homme. 4° Chez l'homme, les hémisphères cérébraux sont plus arrondis, plus épais, et la relation de volume entre les divers lobes est plus variable. 5° Enfin, certaines circonvolutions, certaines fentes ou manquent entièrement au cerveau simien, ou s'y voient seulement à l'état rudimentaire.

Le professeur *Rolleston* n'admet entre le cerveau humain et le cerveau simien que quatre différences, deux *qualita-*

(1) L. Büchner, p. 172.
(2) Rapport sur les travaux de la Société d'anthropologie. 1859-1863. T. II.

tives et deux *quantitatives*. Ces différences se tirent : 1° du poids et de la hauteur ; 2° de l'angle facial et de la division des circonvolutions ou replis cérébraux.

Le docteur *Mayer* signale comme principaux caractères du cerveau simien comparé au cerveau humain : 1° l'aplatissement de la surface du lobe postérieur cérébral ; 2° la terminaison en pointe du lobe antérieur ; 3° le grand évidement de ce lobe antérieur à sa surface inférieure.

En effet, avec la différence du volume cérébral, la dissemblance essentielle des cervaux humain et simien consiste naturellement dans le peu de développement proportionnel chez le singe du lobe antérieur ou frontal, lobe qui paraît spécialement attribué aux fonctions intellectuelles, et que récemment l'on a reconnu comme le siège organique de l'importante faculté du langage. L'homme se distingue donc essentiellement au premier coup d'œil (*de ses cousins les singes anthropomorphes*) par son front saillant, large et fortement développé (1).

On reconnaît ainsi qu'il y a un certain nombre de différences entre le cerveau simien et le cerveau humain. On dira même que « ce n'est pas seulement par le volume que le cerveau humain l'emporte sur celui des mammifères qui l'avoisinent le plus, mais que c'est aussi par une perfection relativement plus grande de chacune de ses parties, que c'est surtout par le nombre, la profondeur et l'asymétrie des replis superficiels du cerveau ou *circonvolutions*, et en conséquence par un développement relativement plus considérable de la substance grise, c'est-à-dire de la substance nerveuse spécialement affectée à l'activité intellectuelle ». Mais l'on ajoute que « rien n'est absolu dans ces traits différentiels ; que tout cela est relatif ; que tous ces détails sont déjà indiqués dans les cerveaux simiens. On peut même en quelque sorte considérer le cerveau des singes comme une sorte de plan qui, chez l'homme seul, a été soigneusement exécuté (2). »

(1) Louis Büchner, p. 255-257, note 53°.
(2) Louis Büchner, p. 174.

« La surface du cerveau d'un singe américain, dit Huxley (1), nous offre une sorte de carte rudimentaire de celle du cerveau humain ; et, chez les singes anthropomorphes, les détails accusent une ressemblance de plus en plus marquée jusqu'à ce que ce soit seulement par des caractères mineurs, tels que la grandeur plus considérable de la cavité des lobes antérieurs, la constante présence de fissures ordinairement absentes chez l'homme, et les dispositions et proportions de quelques circonvolutions que le cerveau du chimpanzé et celui de l'orang puissent être anatomiquement distingués de celui de l'homme. »

Or, ici se présente à l'esprit un argument fort simple. S'il y a si peu de différence entre le cerveau du singe et celui de l'homme ; et si, d'un autre côté, le cerveau est véritablement l'organe, c'est-à-dire le sécréteur de la pensée et le producteur de l'intelligence, comment se fait-il qu'un singe anthropomorphe ne puisse apprendre à parler, à lire, à écrire, à exprimer sa pensée, et acquérir des connaissances en littérature, en sciences ou dans les arts, comme on le voit journellement et partout chez l'homme ? Évidemment, c'est qu'il lui manque quelque chose qui l'empêche d'arriver à tout cela ; ou, alors, il y a dans cette impossibilité un mystère que nous ne comprenons plus. Les différences cérébrales seraient-elles plus grandes et plus importantes qu'on le croit ? Le cerveau simien serait-il frappé de paralysie et rebelle, par nature, à tout ce que celui de l'homme sait faire ? Ou bien, y aurait-il chez l'homme quelque chose que ne possède pas le singe, et qui le différencie totalement de celui qu'on lui donne pour *cousin*, voire même pour *ancêtre?* Pas de milieu ; ou les cerveaux de l'homme et du singe, à quelques différences secondaires près, sont égaux ; et alors on ne voit pas pourquoi, en suivant la doctrine de Cabanis, le singe ne penserait pas et ne se civiliserait pas comme l'homme ; ou il y a dans l'homme un principe vital que n'a pas le singe, et qui lui donne la pensée et toutes ses manifestations. Mais comme, d'un autre côté, un organe

(1) Huxley. *Place de l'homme dans la nature.*

n'est que de la matière, et que la matière ne peut produire de l'immatériel, il s'ensuit qu'il nous faut admettre chez l'homme un principe vital d'un degré supérieur à celui qui anime les animaux; principe vital, âme raisonnable, qui commande à son cerveau et s'en sert comme d'un outil ou d'un instrument composé de plusieurs pièces qui s'harmonisent ensemble et se complètent admirablement.

Au fond, peu nous importe qu'entre le cerveau simien et le cerveau humain il y ait peu de différences, dès lors que les deux agents qui s'en servent sont différents de nature. Après tout, les deux organes sont formés de la même substance, c'est-à-dire de cellules et de fibres nerveuses avec de la névroglie; et de plus, tous deux sont appelés aux mêmes fonctions et jouent, toutes proportions gardées et différence d'agents constatée, le même rôle chez l'homme et chez le singe. Il en est de cet organe comme des autres. Les yeux, les oreilles, l'estomac, les intestins du singe et de l'homme sont, chez l'un comme chez l'autre, formés de la même façon et destinés tout aussi bien à voir, à entendre, et à digérer. C'est dans l'ordre et dans les plans du Créateur. Si le cerveau de l'homme et celui du singe étaient différents en ce qui concerne les qualités et fonctions ci-dessus, l'un des deux ne serait plus un cerveau.

Toutefois, s'il y a similitude de substance et de forme, il faut convenir, comme le dit Büchner lui-même, que « chez l'homme seul, le plan a été soigneusement exécuté (1) ». Quant au rôle, nous en reparlerons.

Tout d'abord, en effet, le cerveau humain l'emporte par le volume. On a pesé une quantité de cerveaux et l'on a trouvé que la moyenne maximum de l'Européen, entre 30 et 40 ans, était de 1,410 gr. 36 pour l'homme, de 1,262 pour la femme, selon Wagner, et de 1,424 et 1,272 gr., selon Huschke. On le voit, le cerveau de l'homme est, absolument parlant, plus grand et plus pesant que celui de la femme. La femme a les mâchoires et la base du crâne plus petites; et par la conformation de

(1) *L'Homme selon la Science*, p. 174.

son crâne, elle occupe, dit-on, une position intermédiaire entre l'homme et l'enfant. *Broca* a montré qu'il en est ainsi à tous les âges de la vie. Cette différence paraît tenir à peu près exclusivement à celle de la stature du corps. En prenant la femme pour terme de comparaison, et représentant par 100 sa taille et le poids de son cerveau, on trouvera pour l'homme 109,43 et 109,54. Darwin se demandant si le cerveau de l'homme était plus grand relativement aux dimensions plus considérables de son corps, répond que c'est là un point sur lequel on n'a pas, croit-il, de données très certaines (1). Toutefois, les anthropologistes estiment que l'accroissement du poids du cerveau peut être estimé à 5 gr. de matière cérébrale pour un centimètre d'élévation de taille en plus de la moyenne. Le cerveau du géant Joachim, autopsié par Broca, pesait 1735 gr., c'est-à-dire avait un poids bien supérieur à celui des cerveaux ordinaires; et cependant Joachim était fort peu intelligent. Mais il avait 2^{m} 10 de hauteur, et une force et un poids en proportion !

Le cerveau des races humaines supérieures est plus lourd que celui des races inférieures ; et d'après Broca, le cerveau de l'homme blanc est au moins 10 % plus lourd que celui du sauvage. Les cerveaux de 141 nègres ont donné une moyenne de 1,331 gr. En réunissant les diverses pesées faites en Europe sur des nègres, on n'a trouvé pour moyenne que 1,248 grammes.

Chez le blanc, pour fonctionner régulièrement, le cerveau d'une femme adulte doit peser au moins 975 gr., celui d'un homme 1133. Hunt cite plusieurs exemples chez certaines races inférieures, telles que les *Boschimen* et les Australiens, où ce poids était descendu à 907 gr., sans que les facultés intellectuelles parussent altérées.

A partir de la moyenne maximum, que nous avons donnée plus haut, le poids du cerveau humain paraît diminuer progressivement et d'une manière plus ou moins continue. Du moins, les calculs portant sur les périodes décennales,

(1) Darwin. *Descendance de l'homme*, p. 609.

révèlent chez l'homme, comme chez la femme, des moyennes qui vont en décroissant. Cette diminution est probablement en relation avec la diminution de la circonférence horizontale du crâne et le développement des sinus frontaux, depuis longtemps signalés par Camper (1). On appelle aussi cette diminution, *résorption sénile* des organes de l'encéphale.

Il y a donc, suivant le sexe et suivant les races, des différences, des modifications dans le volume et dans le poids du cerveau ; comme il y en a aussi résultant de l'âge des individus.

Neuf cent sept grammes sont la limite extrême chez l'homme. Or de 907 gr., exception minimum, à 530 gr., qui est le poids moyen du gorille, c'est, on le voit, une grande différence en faveur du cerveau humain.

Il y a plus. Les cerveaux d'un certain nombre d'hommes plus ou moins célèbres ont donné des poids dépassant de beaucoup la moyenne :

Cuvier, 1,830 grammes.
Byron, 1,807 ou 1,799 (ici il y a doute).
Schiller, 1,785.
Goodsir, anatomiste, 1,630.
Spurzeim, physiologiste, 1,559.
Simpson, archéologue, 1,530.
Duc de Morny, 1,520.
Agassiz, 1,512, etc.

En somme, dans l'échelle des mammifères, c'est l'homme qui, proportionnellement au poids de son corps, a le cerveau le plus pesant. Toutefois, la baleine, l'éléphant et le dauphin ont, d'une façon absolue, le cerveau plus lourd ; mais, évidemment, cela tient aux dimensions colossales de leurs corps.

Le cerveau de l'homme est donc plus développé. Mais ce n'est pas tout. On sait que chacun des hémisphères cérébraux, chez l'homme, est couvert d'une multitude de sillons tortueux et dirigés en tous sens : ce sont les *an-*

(1) De Quatrefages. *De l'Espèce humaine*, p. 30.

fractuosités du cerveau. De ces sillons résultent des éminences arrondies, contournées, et qui, à première vue, ressemblent presque aux replis de l'intestin grêle. On les a nommées *circonvolutions cérébrales*. « Le cerveau présente un peu l'aspect de la carte géographique en relief d'un pays montagneux. »

Or, 1° comme chaque hémisphère cérébral se compose anatomiquement d'un noyau central de substance nerveuse *blanche*, fibreuse, entourée de toute part d'une couche de substance celluleuse, de *couleur grise*, et que, d'un autre côté, cette substance grise est regardée comme la partie active des hémisphères cérébraux, il s'ensuit que plus il y a de replis, de fissures ou anfractuosités, de sillons sur un cerveau, plus le développement et la surface de cette substance grise sont considérables. Et on a calculé, en effet, que sur un cerveau présentant un plissement bien accentué, ce plissement *doublait* la surface de ce cerveau, comparativement à ce qu'elle serait sur un cerveau lisse de même volume.

2° Chez les singes anthropoïdes, tels que l'orang-outang, le gorille et surtout le chimpanzé, si les circonvolutions sont nombreuses, elles le sont déjà moins que chez l'homme. Il y a même certains singes, tels que les ouistitis et les lémuriens, qui ont le cerveau lisse. Si, maintenant, l'on descend dans la série animale, on verra que le nombre de ces plissements, de ces circonvolutions, diminue de plus en plus, et même, chez les mammifères, on constate qu'elles manquent dans les espèces les moins intelligentes : *l'ornithorynque*, *les marsupiaux*, *les insectivores*, certains *édentés*, les *cheiroptères*, la grande majorité des *rongeurs*, etc.

Pour en revenir à l'homme, chez le fœtus, le cerveau est d'abord lisse, puis peu à peu les plis se dessinent, et ils apparaissent nettement entre le 7e et le 8e mois. Puis, le plissement du cerveau s'accentue et se complique chez l'individu, en raison de ses acquisitions intellectuelles, en raison du travail cérébral auquel il se soumet.

Par contre, le cerveau des idiots présente relativement peu de circonvolutions. Au contraire, celui des individus

très intelligents, des savants, des professeurs, des *intellectuels*, en un mot, est généralement beaucoup plus plissé, présente des circonvolutions bien plus nombreuses que le cerveau des manœuvres, des tâcherons et des ouvriers des champs. C'est là une modification des plus importantes dans la forme du cerveau et dans son aspect extérieur, et il est fort probable qu'il n'y a pas deux cerveaux humains de surface absolument identique.

Mais, ces circonvolutions des hémisphères cérébraux, chez l'homme, sont parfois si compliquées, comme nous venons de le dire, que, jusqu'au milieu de ce siècle, les anatomistes ne se préoccupaient ni de les décrire ni de les dessiner exactement : on croyait qu'elles s'entrelaçaient ainsi au hasard. L'anatomie, la physiologie et la pathologie se sont accordées pour faire revenir sur cette erreur. En effet, en excitant différents points de la surface du cerveau, on a constaté que certaines zones produisaient dans une partie déterminée du corps des réactions motrices toujours semblables. On en a conclu, et des faits pathologiques viennent chaque jour confirmer cette opinion, que les mouvements de la périphérie du corps sont placés sous la dépendance de centres cérébraux distincts les uns des autres. On a même remarqué que la plus grande partie de ces centres sont groupés autour du *sillon de Rolando*, qui divise verticalement en deux le lobe antérieur. Voilà pourquoi Broca disait « que l'ensemble des circonvolutions cérébrales ne constituaient pas un seul organe, mais plusieurs organes ou groupes d'organes ». Or, plusieurs de ces centres ont déjà été déterminés, et l'on sait d'une manière assez précise quels sont ceux, par exemple, des mouvements du pied et de la jambe, de la projection en avant du bras et de la main, etc.

Mais le plus connu est celui qui tient sous sa dépendance l'expression des idées, le *langage*. Le siège précis de cette faculté paraît être le *tiers postérieur de la troisième circonvolution frontale* de l'hémisphère gauche ; laquelle est souvent appelée *circonvolution de Broca*, en l'honneur du savant français qui a le plus contribué à cette découverte.

Les individus atteints d'une lésion dans cette partie du cerveau perdent la faculté d'exprimer leurs pensées, non seulement à l'aide du langage articulé, mais quelquefois aussi au moyen de l'écriture ou des gestes. Parfois, l'un ou l'autre de ces modes d'expression est seul supprimé, les idées restant d'ailleurs le plus souvent parfaitement intactes. C'est à cette singulière affection que l'on donne les noms d'*aphasie* et d'*agraphie*.

Ajoutons qu'on est loin encore de connaître les fonctions de toutes les circonvolutions, et que la science des *localisations cérébrales* a encore bien des découvertes à faire.

Pas n'est besoin de dire qu'il faut bien se garder de confondre ces recherches et découvertes avec celles que le docteur Gall prétendait avoir faites à la fin du XVIII[e] siècle. Sa phrénologie ou craniologie était illusoire.

On sait en outre que la plus grande partie du cerveau est formée de deux hémisphères parfaitement distincts ; chacun d'eux serait même un cerveau distinct, au point de vue apparent, quand on regarde l'organe et la profonde scissure qui les sépare, et au point de vue physiologique, quand on considère leur fonctionnement. Il y aurait un cerveau droit et un cerveau gauche : et, de nos jours, il est démontré qne chacun de ces hémisphères ou, si vous voulez, de ces deux cerveaux, préside aux mouvements de l'un des côtés du corps. Mais ce qu'il y a de remarquable, c'est que le cerveau droit commande le côté gauche, et réciproquement, c'est le cerveau gauche qui commande le côté droit. Et ce par suite de ce que l'on appelle l'entrecroisement sur le bulbe rachidien des pyramides nerveuses antérieures.

Or, on constate dans les autopsies que l'hémisphère gauche des droitiers, c'est-à-dire de ceux qui font usage surtout de leur main droite et des muscles de leur côté droit, est plus développé que l'hémisphère droit : chez les gauchers, au contraire, c'est l'hémisphère droit qui est plus développé que le gauche. Il paraîtrait même qu'au point de vue des fonctions intellectuelles, c'est surtout l'hémisphère gauche qui travaille chez les droitiers,

et l'hémisphère droit chez les gauchers. Il en résulte que, presque toujours, un des côtés du cerveau est plus développé, plus lourd que l'autre ; et comme cette différence s'applique aussi aux gens chez qui le travail cérébral est continu, elle est d'autant plus prononcée que le travail intellectuel a été plus intense pendant la vie. De là une sorte d'asymétrie du cerveau et du crâne, qui ne peut certes pas être considérée comme une difformité. Le célèbre anatomiste *Bichat* avait un cerveau dont les hémisphères étaient des plus asymétriques ; et ce qu'il y a de curieux, c'est qu'il enseignait qu'un cerveau ainsi composé se trouvait dans des conditions défavorables pour l'exercice de ses fonctions.

« Le poids et le volume croissants du cerveau et du crâne chez l'homme, dit Darwin (1), ont dû influer sur le développement de la colonne vertébrale qui les supporte, *surtout alors qu'il tendait à se redresser*. (Nous retombons ici en pleine évolution.) Pendant que s'effectuait ce changement d'attitude, la pression interne du cerveau a dû influencer la forme du crâne, lequel, comme beaucoup de faits le prouvent, est facilement affecté par des faits de cette nature. Les ethnologistes admettent que le genre de berceau dans lequel on tient l'enfant peut modifier la forme du crâne... Si les dimensions générales d'un animal viennent à augmenter ou à diminuer beaucoup, sans aucun changement de son activité mentale ; ou si celle-ci augmentait ou diminuait considérablement sans grands changements dans le volume du corps, la forme du crâne serait dans les deux cas certainement modifiée » et, par contre, la forme ou le volume du cerveau.

Le docteur *Jarrold* (2) indique d'après Camper et ses propres observations des cas de modifications déterminées dans le crâne, et par conséquent dans le cerveau, par suite d'une position artificielle imposée à la tête. Il admet que certaines professions, telles que celles de cordonnier, en

(1) Darwin. *La descendance de l'homme*. Ch. II, p. 56.
(2) *Anthropologie*, p. 115 et 116.

obligeant la tête à être toujours en avant, tendent à rendre le front plus saillant et plus arrondi. C'est ce que dit aussi Darwin. « Chez certains jeunes sujets dont la tête, à la suite d'une maladie, s'est fixée de côté ou en arrière, un des yeux a changé de position, et la forme du crâne s'est modifiée ; ce qui paraît être le résultat d'une pression exercée par le cerveau dans une nouvelle direction (1). »

II

Nous venons de constater bien des faits relativement au cerveau de l'homme et à ses modifications ; nous avons dit ses différences d'avec celui du singe, et parlé longuement de son volume et de ses circonvolutions plus ou moins nombreuses et pressées selon l'âge, la race, l'intelligence et le travail de chacun : en un mot, nous avons vu que c'était l'*homme* « qui dominait, sous ce rapport, tout l'embranchement des vertébrés d'une immense hauteur (2) ». Quelle conclusion devons-nous tirer de tout cela ?

C'est que la substance *grise* qui forme la couche corticale du cerveau étant regardée comme le siège de l'activité de l'homme et de l'animal (plus tard nous expliquerons ce que signifie ce mot *siège*), le développement des facultés intellectuelles, leur manifestation sera *généralement* en proportion du développement du cerveau et de la surface de la couche corticale des hémisphères; ou, en d'autres termes, « dans la majorité des cas, la capacité intellectuelle est proportionnée au développement du cerveau. » Si nous faisons cette restriction, *généralement* et *dans la majorité des cas*, c'est qu'en effet on ne peut, à cause de nombreuses exceptions, donner à ce sujet une règle fixe, et poser un principe inflexible. Il est généralement admis aussi que le cerveau s'accroît, et que ses plissements s'accentuent et se

(1) Darwin. *La descendance de l'homme*. Ch. II, p. 56.
(2) Sappey. *Anatomie descriptive*. T. III, p. 60.

compliquent chez l'individu en raison de ses acquisitions intellectuelles et du travail cérébral auquel il se soumet. Nous avons sous les yeux les dessins de plusieurs cerveaux et, entre autres, celui du cerveau du mathématicien *Gauss;* les circonvolutions y sont des plus compliquées.

La croyance commune n'est donc pas absolument sans fondement, quand elle établit une relation entre l'ampleur du cerveau et la pensée ; quand elle regarde un vaste front comme le symbole d'une grande intelligence ; et un front étroit, déprimé, comme le signe d'une intelligence également étroite et bornée. *Le centre d'action de l'âme* est, en effet, plus développé, plus vaste dans le premier cas, et moins grand dans le second.

Le centre de l'action de l'âme! C'est à cette formule qu'il en faut venir, quelles que soient les prétentions de la philosophie matérialiste à considérer « la vie intellectuelle de l'homme seulement comme un plus haut degré de développement des aptitudes, des facultés qui sommeillent chez l'animal » (1).

Nous croyons et nous disons que l'homme a une âme, et que cette âme, raisonnable et pensante, donne la vie au corps; qu'il n'y a pas dans l'homme deux âmes, l'une *animale,* source de la vie corporelle, et l'autre *spirituelle* et *raisonnable;* mais que c'est un seul et même esprit qui vivifie le corps auquel il est uni, et qui trouve dans sa raison le moyen de se gouverner. Les noms *d'esprit, d'âme intelligente, sensitive* ou *nutritive* ne désignent qu'une seule et même substance, c'est-à-dire l'âme que Dieu nous a insufflée.

A l'égard des phénomènes intellectuels, trois choses sont certaines : 1° que l'âme de l'homme, malgré la multiplicité de ses facultés et de ses modifications, est cependant essentiellement une et simple ; 2° que les phénomènes intellectuels ne sont pas les *produits* du cerveau, une sécrétion de cet organe, comme le disent les matérialistes. En effet, les actes dont nous parlons sont simples : or, le

(1) Büchner. *L'Homme selon la science*, p. 175.

cerveau, comme tout le corps de l'homme, est étendu et composé ; il ne peut donc produire la pensée ; car un acte est de même nature que le principe d'où il émane ; 3° que l'âme et le corps, quoique de nature différente, sont en relation si intime et tellement unis, qu'ils réagissent l'un sur l'autre. En vertu de cette liaison, l'âme est servie par des organes dont elle suit les vicissitudes. Le cerveau, siège et instrument de l'intelligence, est-il sain et bien organisé, l'âme produit avec facilité les phénomènes intellectuels. Est-il, au contraire, affaibli et malade, l'instrument détérioré fait défaut à l'âme qui, dans ces conditions ne se manifeste plus que d'une manière imparfaite (1). C'est ainsi que les lésions cérébrales troublent les phénomènes intellectuels ; que dans le cas même où l'organe présente une constitution anormale, l'acte de l'intelligence est modifié d'une manière fâcheuse. On peut le constater chez les idiots microcéphales. En deux mots, l'âme est l'agent ou l'ouvrier, le cerveau n'est que l'outil ou l'instrument. Or, d'un outil mal fait ou détérioré ou brisé, l'ouvrier ne peut tirer qu'un service défectueux.

Nous avons dit que le cerveau est le *siège de l'âme* ou le *siège de l'intelligence*. Ces expressions ont besoin d'être expliquées. Le cerveau est le *siège de l'âme*, non pas dans ce sens qu'il produise de lui-même la pensée ; mais en ce sens que l'appareil encéphalique est l'instrument de l'intelligence, qu'il est le centre d'où émanent et qui gouverne toutes les opérations animales. « Le cerveau est le rendez-vous de tous les sens, cette source de la sensibilité, cet organe de l'imagination, de la mémoire sensible, etc., qui prêtent leur concours indispensable à tous les actes de l'intelligence et de la raison. C'est ce qui fait regarder la tête comme le siège de l'intelligence elle-même, et l'expression de l'homme tout entier. La tête est d'autant mieux le siège principal de l'âme, qu'elle concentre, avec les sens intérieurs, les sens extérieurs les plus importants, la vue, l'ouïe, l'odorat, le goût ; sans compter que les yeux, les

(1) L'abbé E. C. *Eléments d'histoire naturelle. — Zoologie*, p. 230.

lèvres, les sourcils, les narines, le visage tout entier, grâce à leur mobilité exceptionnelle et à leur correspondance intime avec le cerveau, deviennent l'expression vivante de la pensée tout entière, des idées les plus belles, comme des sentiments les plus fugitifs et les plus délicats (1). »

Le cerveau, pour nous servir de deux termes bien connus, est la *tête de ligne* et le *terminus* de tout l'appareil nerveux.

Le cerveau n'est pas toutefois le siège de l'âme d'une manière exclusive; et, encore moins, est-ce la *glande pinéale* du troisième ventricule, comme l'ont prétendu certains philosophes, de sorte que l'âme réside seulement dans l'encéphale. Saint Augustin nous dit, en effet, que : « dans tout corps, l'âme est tout entière dans le tout, et tout entière dans chaque partie ». Et saint Thomas enseigne que « l'âme est tout entière dans chaque partie du corps, selon la totalité de sa perfection et de son essence, mais non selon la totalité de sa vertu, parce qu'elle n'est pas dans chaque partie du corps par chacune de ses puissances et de ses facultés... Elle est, dit-il, par la faculté de la vue, dans l'œil; par celle de l'ouïe, dans l'oreille, et ainsi des autres sens (2) ».

L'expression, *siège de l'âme*, ne signifie donc pas que l'âme est dans les hémisphères cérébraux, comme *dans un lieu;* car, être quelque part, c'est occuper une certaine portion de l'espace. Or, l'âme, qui est spirituelle, n'a pas plus de rapport avec l'espace qu'avec la forme et avec le poids. On ne peut pas plus dire que l'âme est dans le cerveau comme dans un lieu, qu'on ne peut dire combien elle pèse et si elle est ronde ou carrée. Ce que l'on veut donc exprimer par là, c'est qu'en vertu de la liaison mystérieuse établie par le Créateur, l'âme fait du cerveau son *centre d'action.*

Mais revenons à cette formule que *le cerveau est l'organe*

(1) L'abbé Elie Blanc. *Traité de philosophie scolastique.* T. II, p. 311.
(2) S. Thomas. Question 76, art. VIII.



de la pensée et de l'intelligence. On la trouve partout dans les traités de physiologie cérébrale aussi bien que dans ceux de psychologie, et que ce soit une vérité, « c'est ce qui paraît suffisamment attesté, dit Paul Janet (1), par le fait que nous sentons notre pensée dans la tête, que la contention du travail intellectuel nous y cause de la douleur, que toute affection cérébrale empêche ou altère les fonctions intellectuelles ». Eh bien, selon nous, cette formule est malheureuse et manque de justesse philosophique.

Elle peut signifier que le cerveau est l'organe physique et nerveux dont se sert l'âme pour créer, faire connaître et manifester ses actes intellectuels. Elle peut signifier au contraire que le cerveau est un organe qui produit et sécrète la pensée. Il serait assimilé à d'autres organes ayant une fonction propre : aux glandes qui sécrètent une humeur ou un suc quelconque ; à l'estomac qui est l'organe de la digestion ; aux poumons qui sont les organes de la respiration, etc., ce qui n'est pas admissible, le cerveau étant de la matière, et la pensée quelque chose de spirituel. « Une matière pensante n'est pas seulement une chose difficile à comprendre, ou même incompréhensible ; c'est de plus une chose absurde ; de même qu'il est absurde que le composé soit simple, et le cercle *carré* (2). »

Quand donc on dit que le cerveau est l'organe de la pensée et de l'intelligence, on doit vouloir simplement dire que « le cerveau est l'organe dont se sert l'âme pour faire connaître sa pensée et manifester ses actes ; il en est la condition ». L'arbre de couche qui met en mouvement les engrenages et les courroies d'une usine, n'est pas le principe de ce mouvement ; il ne suit que l'impulsion d'un autre engin qui lui-même est actionné par la vapeur ; et cette vapeur est produite et dirigée par la volonté et l'intelligence d'un mécanicien. Dira-t-on que la bielle qui fait tourner les roues d'une locomotive est l'agent de ce mou-

(1) *Le cerveau et la pensée.*
(2) L'abbé Elie Blanc. T. II, p. 252.

vement? non certes; il en est d'elle comme de l'arbre de couche dont nous venons de parler.

Il est vrai que sans cerveau il n'y a pas de pensée, ce que prouve suffisamment l'exemple des monstres acéphales.

Il est vrai encore qu'au-dessous d'une certaine limite de volume cérébral, la pensée est également comme si elle n'était pas. Mais, encore une fois, cela résulte de la définition du cerveau et du rôle qu'il est appelé à remplir. Il est évident que si un homme n'a pas les outils nécessaires pour son travail, il ne peut travailler; que s'il n'y a pas de vapeur pour la chaudière d'une machine, cette machine ne peut être mise en mouvement.

III

Ceux qui ont vu dans le cerveau le *sécréteur de la pensée*, ont naturellement cherché à expliquer comment s'accomplissait ce travail et comment se faisait cette pensée. Citons :

« Pour se faire une idée juste des opérations dont résulte la pensée, il faut considérer le cerveau comme un organe particulier destiné spécialement à la produire, de même que l'estomac et les intestins sont destinés à opérer la digestion, le foie à filtrer la bile (1). »

« De nos jours, les philosophes sont d'accord avec les physiologistes pour considérer le cerveau comme un organe destiné à percevoir les impressions (*perception*), à les enregistrer, les conserver, les reproduire au besoin (*mémoire*), les comparer (*raisonnement*), et en déduire une détermination (*volonté*). » D'âme, comme on le voit, il n'est nullement question. Mais comment cela se fait-il? Oh! d'une manière bien simple, « bien qu'évidemment il soit impossible de surprendre dans les cellules mêmes du cerveau le fonctionnement du travail cérébral ».

(1) *Rapport du physique et du moral de l'homme*, 2e mémoire, § 7.



1° *Mécanisme de la perception.* — « On peut poser en principe que toutes les impressions perçues par le cerveau sont le produit de vibrations extérieures (son, lumière, calorique), qui se sont transmises aux organes destinés à les recueillir (oreilles, yeux, peau). De ces organes, des nerfs les ont conduites dans le cerveau, qui en a été impressionné, les a perçues, et a donné le sentiment, la conscience de cette perception.

« Si le nerf intermédiaire entre l'organe du sens et le cerveau est sectionné, bien que l'organe de ce sens ait conservé toute son intégrité, il n'y a plus de perception cérébrale. La section du nerf optique rend aveugle; la section du nerf acoustique rend sourd ; la section du nerf sensitif d'un membre rend ce membre insensible. »

2° *Enregistrement de la perception.* — « Les cellules cérébrales, mises à l'état de vibration par une impression extérieure, subissent une modification *chimique ;* elles empruntent de l'oxygène au sang que leur excitation y fait affluer. Cet oxygène brûle une partie des substances constituant cette cellule ; il y a donc altération de celle-ci ; il se forme des combinaisons, des matières nouvelles. Une modification dans la composition de la cellule est donc la conséquence de l'impression qu'elle a reçue, impression qui a donné lieu à la perception. Le sang continuant à baigner cette cellule, lui donne de nouveaux matériaux pour réparer son usure ; mais la cellule ainsi reconstituée n'est plus identique à ce qu'elle était auparavant ; elle a subi une modification qui reste permanente. C'est cette modification permanente, résultant de la perception d'une impression reçue, qui constitue l'*enregistrement* de cette perception. »

Ainsi, ce sont des modifications chimiques subies par les cellules cérébrales, qui constituent l'*enregistrement*, autrement dit la *connaissance* des perceptions. D'où il suit que nous n'aurions ici affaire qu'à la *vie végétative*, au lieu de la *vie sensitive.* Les mouvements ne seraient produits que par des forces physico-chimiques, selon des lois et une forme prédéterminées par la nature. Or, il y a deux

choses qu'on ne devrait pas oublier; la première, c'est que la sensation est *l'acte de sentir*, la seconde, c'est que la sensation est une *connaissance.* On ne peut donc assimiler la sensation à aucun mouvement mécanique, vibration nerveuse, déplacement de fluides, combustion, modification de cellules, ou tout autre mouvement mécanique; c'est un mouvement vital.

3° *Réminiscence, mémoire.* — « Si la cellule cérébrale est mise de nouveau en activité par une cause indirecte, par l'excitation d'une cellule voisine, par exemple, elle entrera en vibration; mais, en raison de la modification qu'elle a subie précédemment, elle donnera la perception plus ou moins nette de l'impression extérieure qui avait produit auparavant cette modification, cet enregistrement; c'est cette nouvelle perception qui constitue la *réminiscence,* la *mémoire,* le souvenir. »

Comme on le voit, toujours de la physique sans psychologie. *Réminiscence* et *mémoire,* simple excitation par une cellule voisine d'une cellule modifiée, et répétition plus ou moins nette par la seconde de l'impression extérieure qui avait amené sa modification !

4° *Raisonnement. Enchaînement des idées.* — « La vibration d'une cellule cérébrale met également à l'état d'activité un certain nombre d'autres cellules de la même région. Il en résulte un ensemble de perceptions simultanées permettant soit leur comparaison, soit leur enchaînement : dans le premier cas, il y a *raisonnement*, et dans le second, *enchaînement des idées.* » En effet; « anatomiquement, on constate dans le cerveau un réseau de fibrilles anastomosées, entre-croisées entre elles; c'est le *réseau de Gerlach;* et quoiqu'on n'en ait pas la certitude, étant donnée l'impossibilité de soumettre un cerveau vivant à l'exploration microscopique, il est permis de croire, en raison de cette coïncidence entre la fonction connue et l'organe constaté, que c'est le *réseau de Gerlach* qui sert à la transmission des vibrations entre les cellules; ce qui constitue l'*enchaînement des idées.* »

L'*enchaînement des idées* et le *raisonnement* ne sont donc



encore que des effets produits par des vibrations de cellules et des communications de fibrilles anastamosées ! Mais ce n'est pas tout.

5° *Volonté.* — On admet de plus dans le cerveau l'existence de cellules ou de centres ayant la *propriété de donner la volonté;* de commander aux muscles et aux organes suivant la décision résultant du raisonnement produit par l'enchaînement des idées. On a donné à ces cellules le nom de « cellules de la *volonté*, cellules *volitives* ».

« Ces cellules volitives constitueraient dans le cerveau des organes spéciaux ayant la propriété de mettre en état d'excitation les parties du cerveau commandant aux organes de la machine animale, aux membres, par exemple, en vue d'une action à exécuter. Mais ces organes de la volonté commanderaient de plus aux régions perceptives et intellectuelles du cerveau ; ils permettraient notamment la recherche mentale, la direction volontairement donnée à l'enchaînement des idées ; ce qui constitue le principe de l'attention. » Si nous comptons bien, ce serait la septième fonction du cerveau.

« Telle est en résumé, ajoute l'auteur que nous citons, l'hypothèse plausible du mécanisme cérébral intellectuel. » Et non seulement c'est une hypothèse plausible, mais elle « donne l'explication des grandes facultés intellectuelles (1). »

Du reste, on ne doit pas s'étonner de *ces explications*, puisque, selon quelques *savants*, la conscience est localisée dans le cerveau, et que quelques cellules seulement pensent ; cellules auxquelles on a donné le nom de *cellules psychiques*, et dont les curieux peuvent voir une très belle figure dans un ouvrage de Hæckel (2). Des cellules qui pensent ! comme si ce qui est matière et corps composé pouvait produire ce qui est spirituel et simple !

Ce que nous avons lu plus haut sur la *volonté*, nous rappelle une définition de cette faculté, que l'on trouve dans

(1) Ce résumé est extrait d'une brochure intitulé : *Physiologie et hygiène du cerveau*, par Guyot-Daubès ; pp. 196-202.
(2) *Anthropogénie*, p. 85.

un ouvrage de sciences à l'usage des élèves de philosophie. Nous la transcrivons textuellement :

« La volonté, capable de faire contracter les muscles, de déterminer des émissions de lumière et d'électricité, la volonté est elle-même une force. Latente ou active, comme l'est tour à tour l'électricité, repliée sur elle-même, ou se développant dans toute son énergie, elle ne saurait puiser le pouvoir de mettre en jeu l'organisme, de provoquer ou d'arrêter des mouvements, que dans une provision de mouvements emmagasinés par les cellules nerveuses où elle réside et par lesquelles elle agit. Ces mouvements emmagasinés équivalent à la chaleur ; une quantité nouvelle de chaleur est donc absorbée par les organes nerveux, prête à régénérer du mouvement, à se transformer en activité chimique, en électricité, en lumière, dès qu'une cause quelconque lui permet de reparaître (1). »

IV

Il existe beaucoup d'ouvrages sur le *Cerveau et ses fonctions*. Un des principaux est celui de *J. Luys*. On peut dire que c'est à la fois le *résumé* et le *totum* de la question, surtout au point de vue des fonctions de l'organe. Si l'on y trouve des chapitres d'une lecture difficile, on ne peut pas nier cependant qu'il s'en rencontre d'intéressants. Pourquoi, quand on a fini de lire ce livre, se sent-on tout anxieux et tout attristé ? C'est qu'on ne sait plus ce que l'on est ; on se demande quel est le moteur, l'agent de toutes nos sensations, de nos pensées, de nos actions soit purement physiques, soit intellectuelles, soit morales. Le principe *âme* n'est que très rarement nommé, et son rôle absolument méconnu. Le chapitre intitulé : « l'Automatisme dans l'activité psycho-intellectuelle » (2) en est la preuve.

(1) Edm. Perrier, *Anatomie et physiologie animales*, p. 260.
(2) J. Luys. *Le Cerveau et ses fonctions*. Liv. III, 2e partie, ch. III.

On y verra bien de temps en temps le mot *esprit ;* la *personnalité humaine* y paraîtra un peu plus souvent. « Les processus de la sensibilité, à mesure qu'ils se rapprochent des régions centrales du sensorium, s'épurent, se perfectionnent, *se spiritualisent* de plus en plus par l'action métabolique des divers milieux de substances nerveuses à travers lesquels ils se propagent (1). » Il n'en est pas moins vrai que tout cela n'est pas clair, et que l'auteur fait bon marché de l'âme. Il dira, par exemple, à propos du jugement (2) : « Parmi les diverses opérations du cerveau en action, *l'opération de juger* est un processus régulier, physiologique, qui se développe suivant des idées fixes, des conditions organiques fatales, et qui, comme les différents phénomènes de l'activité musculaire, exprime la vie en exercice et la puissance nerveuse en période dynamique. » Est-ce clair?

Or, « cette action de juger, en tant que processus physiologique accompli à l'aide des activités cérébrales en mouvement, se décompose en trois phases : 1° Une phase d'incidence pendant laquelle l'incitation extérieure vient impressionner le *sensorium*, et susciter la mise en activité de la personnalité consciente. 2° Une phase intermédiaire, pendant laquelle la personnalité saisie, impressionnée, développe ses aptitudes latentes et réagit d'une façon spécifique. 3° Une phase de réflexion enfin, pendant laquelle le processus, continuant son parcours dans la trame cérébrale, s'exporte au dehors en manifestations phonétiques ou manuscrites coordonnées. C'est la personnalité humaine impressionnée qui sort à l'extérieur, qui s'exhale tout entière, soit en langage articulé, soit en langage écrit. »

Et quand ce processus ne s'exporte pas en manifestations phonétiques ou manuscrites, que sont donc les jugements et d'où viennent-ils ?

A la dernière page du livre, nous trouvons quelques lignes qui nous rassurent un peu :

(1) J. Luys. *Le Cerveau et ses fonctions*. Liv. III, 3e partie, ch. II.
(2) J. Luys. *Le Cerveau et ses fonctions*. Liv. II, 3e partie, ch. III.

« En se transformant dans leur évolution successive, les processus de la motricité volontaire offrent le tableau si saisissant que nous voyons se présenter incessamment sous nos yeux dans la mise en action d'une machine à vapeur. Ne voyons-nous pas, en effet, dans ce cas, combien une force minime au début, est susceptible de se transformer et de devenir, par la série des appareils qu'elle met en jeu, l'occasion d'un développement de puissance mécanique gigantesque ?

« Au moment, en effet, de mettre la machine en activité, ne suffit-il pas d'une *force même faible*, de la simple intervention de la main du mécanicien qui soulève un levier et lâche la vapeur sur la face supérieure du piston ? Cette force vive, en liberté, développe immédiatement sa puissance, qui est proportionnelle à la surface sur laquelle elle se répand ; le piston s'abaisse, sa tige entraîne le balancier ; la mise en branle se développe avec les volants, et le mouvement initial, *si faible au début*, s'amplifie et grandit sans cesse, à mesure que le volume et la puissance des appareils mécaniques mis à sa disposition, deviennent plus considérables et plus puissants. »

C'est fort bien ; seulement, il résulte de l'exposé de cette comparaison que la force initiale est faible, et que très grande est la puissance des appareils : c'est-à-dire, pour appliquer le tout à l'homme, que l'âme ne serait presque rien, que sa puissance serait infime, mais que les organes qu'elle fait agir lui sont de beaucoup supérieurs en force et en puissance.

Est-ce la vérité ? non certes ; on a bien raison de dire que toute comparaison est défectueuse.

C'est aussi ce qui s'appelle accorder ou concéder un peu pour reprendre beaucoup, et voire même le tout.

Et voilà où l'on arrive quand on rejette de parti pris les idées à la fois les plus simples et les plus saines de la philosophie et de la raison, parce qu'elles sont d'accord avec la foi. Ce n'est plus qu'un tissu d'hypothèses hasardées ou absurdes, de contradictions incroyables.

On invoque la science, la nécessité de la science. Mais s'il y a la science qui procède du vrai et qui amène le bien, il

y a aussi celle que l'on détourne de son chemin, que l'on fausse, qu'on fait passer, pour ainsi dire sous les fourches d'idées préconçues, de systèmes arbitraires, d'opinions personnelles les plus hypothétiques, quelquefois les plus saugrenues.

Principes et Conclusions.

1° L'homme est un animal *raisonnable,* composé d'un corps et d'une âme.

2° L'âme est une substance, distincte du corps, spirituelle, essentiellement simple.

3° L'âme et le corps, chez l'homme, forment la personnalité humaine, et ne font qu'*un* en réalité.

4° L'union d'où résulte l'homme, n'est pas accidentelle, mais personnelle et naturelle.

5° L'âme est essentiellement dans tout le corps et dans chaque partie du corps. Suivant la nature, la structure des organes et des appareils, ici elle préside à la sécrétion de telle humeur ; là, aux contractions de tel muscle ; sur un autre point, aux sensations et aux idées. On peut dire toutefois « qu'elle réside spécialement dans certains organes plus importants. L'un d'eux est le *cœur,* agent principal de la circulation et de la nutrition. Mais le premier est le *cerveau* (1).

6° Donc, dit un autre auteur, « on aurait tort de croire que, logée dans le cerveau comme sur un trône immuable, elle reste là, communiquant avec l'extérieur par les nerfs qui joueraient exactement le rôle d'autant de fils télégraphiques, pour la mettre en communication avec le monde du dehors » (2).

7° D'autre part, dans l'état actuel de l'organisation humaine, la matière est aussi indispensable que la force im-

(1) L'abbé Elie Blanc. *Traité de philosophie scolastique.* T. II, n° 788, p. 311.

(2) Maisonneuve. *Anatomie et physiologie animales,* p. 475.



matérielle à l'accomplissement de toutes les fonctions, de quelque ordre qu'elles soient.

8° L'âme est douée de certaines facultés. Or, une distinction réelle existe entre ces facultés et l'essence de l'âme.

9° Les facultés de l'âme sont distinguées et spécifiées par leurs actes et leurs objets formels ; elles dépendent essentiellement d'elles et en dérivent, pour ainsi dire.

10° Les facultés de l'âme peuvent se diviser en deux principales espèces, les facultés *organiques*, et les facultés *inorganiques*. Les premières emploient dans tous leurs actes un organe corporel, sans lequel elles ne sauraient agir, et qui est, à dire vrai, l'élément matériel associé à leur activité propre. Telles sont la vue, l'ouïe, l'imagination et généralement toutes les facultés sensibles. La nature de ces facultés est complexe; il y a en elles quelque chose de matériel et de simple tout ensemble, la part du corps et celle de l'âme. Pour cette raison, on ne les attribue en propre ni au corps ni à l'âme, on les place dans le *composé*. Les facultés *inorganiques*, au contraire, ne sont point, dans leurs actions, attachées à un organe; et si on les suppose unies à quelque chose de matériel, leur acte n'admet pourtant pas le concours immédiat de la matière, mais demeure réservé à leur unique énergie. Mais elles peuvent avoir à leur usage une faculté inférieure qui elle-même soit organique. Le siège de ces facultés n'est donc pas le *composé*, ni à plus forte raison le *corps :* c'est l'âme seule, et l'âme immatérielle.

11° Ces facultés inorganiques sont l'*Intelligence* et la *Volonté*. Si elles sont inorganiques, on ne peut donc pas dire que le *cerveau soit leur organe*. Ce n'est pas lui qui perçoit, qui compare, qui juge, pense et veut, comme l'enseignent les matérialistes. Tout au plus on peut dire que, *dans l'homme,* l'intelligence et la volonté font quelque usage du corps mis à leur service; non pas que le corps entre pour rien dans leur acte propre, mais plutôt parce que des facultés organiques, telles que l'imagination, la mémoire et l'appétit sensible, doivent leur venir en aide.

12° Ceci bien compris, tombent d'un bloc toutes les hypo-

thèses et les théories par lesquelles on cherche à expliquer matériellement les facultés de l'homme, ainsi que toutes celles où l'on a exalté le rôle du cerveau, jusqu'à en faire l'agent, le moteur et le producteur de tous nos actes intellectuels.

On ne doit pas oublier que, dans la Genèse, il y a ce texte qui en dit bien long : « Le Seigneur Dieu forma donc l'homme du limon de la terre, et souffla sur sa face un souffle de vie; et l'homme devint une âme vivante.» (C. II, 7.)

Ed. Jacquart,

Membre correspondant de l'Académie de Lyon.



L'HISTORIEN EADMER

Eadmer est peu connu (1). Même parmi ceux qui ne sont pas étrangers à l'histoire, la plupart ne savent guère de lui qu'une chose : c'est qu'il fut le secrétaire et le biographe de saint Anselme. Les ouvrages historiques d'une grande étendue tels que les *Annales Ordinis S. Benedicti* et les *Acta sanctorum Ordinis S. Benedicti* de dom Mabillon et les *Annales ecclesiastici* de Baronius, et les notices spéciales placées en tête des diverses éditions de ses œuvres, par exemple celle de Wharton dans son *Anglia sacra* et

(1) Le nom d'Eadmer a été défiguré de plusieurs manières. Baronius par exemple, avec bien d'autres, l'appelle *Edinerus*. Il est bon de savoir que cet *Edinerus* est Eadmer. Son nom a été de son temps, et peut-être par lui-même, écrit tantôt *Edmerus*, tantôt *Eadmerus*. Nous adoptons l'orthographe qui a prévalu, sans prétendre qu'elle soit la meilleure.

On a souvent confondu *Eadmerus* ou *Edmerus*, secrétaire de saint Anselme et moine de Saint-Sauveur, à Cantorbéry, avec un autre moine qui fut prieur de ce même monastère, qui mourut en 1137, c'est-à-dire treize ans après Eadmer, et qui s'appelait *Elmerus*. On trouve cette confusion dans plusieurs mss. et en particulier dans un ms. du palais de Lambeth, inscrit sous le n° 159. Un exemplaire de la *Vie de saint Anselme* par Eadmer, se termine par cet *Explicit :* Explicit Vita Anselmi, edita ab Edmero ejus discipulo et hujus sanctæ Cantuariensis Ecclesiæ monacho *et postea priore Ecclesiæ Christi Cantuariensis tempore Radulfi archiepiscopi*. Cette confusion a passé des mss. dans les ouvrages imprimés. Parmi les critiques qui ont su la reconnaître et se mettre en garde contre elle, quelques-uns, comme Wharton dans son *Anglia sacra* (T. II, Præf., p. XII), s'en sont montrés quelque peu embarrassés. C'est bien à tort. Il y a là une confusion de noms. Rien de plus.



celle de dom Gerberon dans le supplément qu'il a publié à la suite des œuvres de saint Anselme, nous fournissent sur Eadmer fort peu de données. Toutes ces données réunies ne formeraient pas une page in-8. Il en existe d'autres, mais disséminées et difficiles à trouver. En les réunissant, on peut arriver à reconstituer la vie d'Eadmer dans ses grandes lignes, et à tracer de lui non un portrait, mais une esquisse très fidèle.

Ces données valent-elles la peine d'être recueillies, coordonnées, mises en œuvre? Cette esquisse mérite-t-elle d'être tracée? Oui, sans aucun doute.

Eadmer est une personnalité attachante et qui ne manque pas de grandeur. C'est d'abord une de ces nombreuses figures de moines qui en sortant à demi des ombres de l'histoire sollicitent le regard et éveillent la curiosité, une de ces figures dont la vue repose et fait du bien à l'âme. De plus la haute position qu'il occupa auprès de saint Anselme d'abord, puis auprès de son successeur, la part cachée mais réelle qu'il prit dans les événements qui remplirent l'histoire de l'Eglise d'Angleterre pendant un quart de siècle, les luttes qu'il eut à soutenir dans ses dernières années, donnent à sa vie une importance et même un éclat qui la font sortir de la ligne ordinaire. Eadmer a sa place marquée dans l'histoire. Pour lui plus que pour d'autres, la lui donner tout entière est un acte de justice. Ce bon moine consacra sa science historique, qui était considérable pour son temps, et son beau talent d'écrivain, à raconter la vie des saints : n'est-il pas juste de raconter aussi la sienne? Il serait à désirer qu'il eût trouvé un biographe plus capable de le faire revivre. Au moins avons-nous fait tout ce que nous avons pu. Nous nous sommes livré à une étude longue et attentive de notre sujet, et surtout nous n'avons épargné aucune recherche utile. Peut-être cela nous permettra-t-il de satisfaire les érudits. Cependant ce n'est pas uniquement, ni même spécialement pour eux, que nous écrivons. C'est pour tous et plus particulièrement pour ceux qui, dans l'histoire, aiment à voir Dieu briller à travers les âmes comme le soleil nous envoie sa lumière à tra-

vers les couches limpides de l'air ou à travers les vitres de nos fenêtres. Ce que nous avons principalement en vue, c'est de faire connaître un pieux moine, un historien passionné pour la vérité, un esprit calme et droit, et par dessus tout une belle âme. « Que ceux qui n'ont nul souci de ces choses, dirions-nous volontiers avec Eadmer lui-même dans le prologue de sa Vie de saint Dunstan, ne perdent pas leur temps à nous lire (1). »

Du reste cette étude — et c'est assez indiquer l'esprit dans lequel elle est faite — cette étude est le complément naturel de notre *Histoire de saint Anselme*. La vie de saint Anselme par Eadmer qui forme la base de notre travail comme elle doit former la base de tout travail historique sur saint Anselme, est un miroir dans lequel on voit se refléter le saint. Il ne saurait être sans importance de connaître celui qui nous le présente. « Avant de lire une histoire, » dit Balmès, « étudiez la vie de l'historien. J'ose affirmer que cette règle est de la plus haute importance (2). » Logiquement et chronologiquement cette étude aurait dû précéder l'*Histoire de saint Anselme*. Elle aurait même pu lui servir de préface, si elle n'eût été trop longue. Saint Anselme est comme une statue dont Eadmer est le socle : nous entendons Eadmer historien, l'Eadmer que nous ferons connaître. Il semble que nous ayons renversé l'ordre en montrant la statue avant de faire admirer la solidité et la beauté du socle. C'est possible; mais nous l'avons fait à dessein. Qui donc aurait regardé ce socle obscur qui s'appelle Eadmer, si nous n'avions d'abord attiré l'attention sur cette magnifique statue qui s'appelle saint Anselme ?

(1) Non itaque se illis quæ scribimus inaniter occupet, cui quod petimus in mente non sedet.

(2) *L'Art d'arriver au vrai*, chap. XI.

I

Eadmer, issu d'une famille anglaise, naquit en Angleterre vers 1604 (1). Ses parents, sur lesquels nous ne savons rien, le confièrent, dans un âge tendre, aux moines bénédictins de Saint-Sauveur, à Cantorbéry, pour qu'ils le formassent à la vie monastique. Cela se pratiquait alors fréquemment. Il se trouva — ce qui n'arrivait malheureusement pas toujours — que cet enfant avait ou du moins qu'il prit le goût de la vie du cloître. Il montra aussi de très bonne heure des dispositions pour l'étude et un grand amour pour la science. De plus, Dieu lui avait départi un esprit observateur. Encore tout enfant, il remarquait tout. Il notait déjà dans sa mémoire, ne pouvant encore l'écrire, *tout ce qui arrivait de nouveau, surtout dans l'ordre ecclésiastique* (2).

(1) On ne connaît la date de la naissance d'Eadmer que d'une manière approximative. Les seules données que nous possédions sur ce point sont celles qu'il nous a indirectement fournies lui-même. Ces données sont certaines, mais peu précises. A l'époque de la translation des reliques de saint Dunstan par Lanfranc, Eadmer était encore un petit enfant à l'école : *cum adhuc in scholis puerulus essem* (Epist. ad Glast., Migne, t. 159, col. 801). Cette translation ne put être faite avant 1070, puisque l'archevêque Lanfranc fut sacré, à Cantorbéry, le 9 août 1070. Elle ne put avoir lieu après 1074. Il suffit pour s'en convaincre d'étudier les documents suivants, auxquels il serait facile d'en joindre bien d'autres :

Vita Lanfr. auct. Mil. Cresp., éditée par Mabillon dans ses *Act. S. Ord. S. B. in sæcul.* VI. *Pars 2a, p. 648.*

Vit. S. Dunst. auct. Osberno. Migne, t. 137, col. 465.

Eadm. Hist. nov., lib. I.

A l'époque de cette translation, c'est-à-dire de 1070 à 1074, Eadmer n'avait pas moins de huit ans et pas plus de douze.

Une nouvelle donnée confirme cette première. En l'année 1079, où saint Anselme vint à Cantorbéry pour la première fois, Eadmer était un adolescent : *utpote adolescens qui tunc eram* (Vit. S. Ans., lib. I). En traduisant *adolescent* par *âgé d'environ quinze ans,* on arrive à faire naître Eadmer vers 1064.

(2) Mihi ab infantiâ hic mos erat, semper nova quæ forte, sed maxime in ecclesiasticis, occurrebant, diligenti intentione considerare, ac memoriæ commendare. (*Eadm. Hist. nov. Lib. II.*)

Du reste, le futur historien dont la vocation se révélait d'une manière si précoce et si marquée avait l'esprit ouvert à tout, à la philosophie aussi bien qu'à la littérature. Il s'exerça dans les belles-lettres avec beaucoup de soin et il y fit, bien jeune encore, de grands progrès; mais dès qu'il eut abordé l'étude de la philosophie, on le vit se passionner pour les questions de métaphysique. Il en était là en 1079. Il pouvait avoir alors de quinze à seize ans. Ceux qui avaient été mis à l'école des moines dès leur bas âge commençaient d'ordinaire l'étude de la philosophie fort jeunes.

En 1079, saint Anselme venait d'être nommé abbé du Bec, en Normandie. Les intérêts de son abbaye et le désir de revoir son illustre maître Lanfranc l'ayant appelé en Angleterre, il visita les moines de Saint-Sauveur, et passa quelques jours au milieu d'eux. Cette visite des monastères était pour le saint un apostolat. Il en profitait pour édifier les moines non seulement par ses exemples, mais aussi par des exhortations publiques et par des entretiens particuliers. S'appliquer à développer en eux la fidélité aux exercices de la vie monastique et l'amour de l'étude était son habitude constante, sa pratique invariable. Il s'adressait surtout aux jeunes gens. Ils offraient plus de prise à son action. C'est à eux qu'il pouvait faire le plus de bien; c'était d'eux qu'il pouvait être le mieux compris. Entre le saint et ces jeunes âmes, il s'établissait vite un courant de sympathies. Il lui arrivait presque immédiatement de se voir non pas entouré, mais assiégé. C'était un assaut qu'il recherchait et qu'il soutenait de fort bonne grâce. A Saint-Sauveur, parmi les plus ardents à le lui livrer, il distingua un adolescent candide, ingénu, vif, intelligent, qui ne se lassait ni de le voir, ni de l'entendre, ni de l'interroger. Anselme se prit à l'aimer. Cet adolescent était Eadmer. A partir de ce moment, il voua au saint une admiration et un amour qui ne se démentirent jamais.

Dans ce jeune moine, avec le désir d'apprendre, il y avait celui de paraître savoir, de se faire écouter et d'attirer

sur lui l'attention (1). D'ailleurs il n'y mettait ni politique, ni finesse, car c'était avant tout une nature droite et franche, une de ces âmes ouvertes comme les aimait saint Anselme.

Quinze années plus tard le saint revint à Cantorbéry, non plus comme visiteur, mais comme archevêque. Il retrouva dans son jeune questionneur d'autrefois un homme fait et un moine accompli. Frappé de ce qu'il y avait de pénétrant dans son coup d'œil, et de judicieux dans son esprit, en même temps que d'aimable dans son caractère, il l'attacha à sa personne. Il fit de lui son secrétaire et son interprète d'abord, puis son ami, son confident, son conseiller, son compagnon inséparable. Pendant les seize années de son épiscopat, Eadmer ne le quitta plus. Le saint l'appelait « son fils bien-aimé, le bâton de sa vieillesse », et il sollicitait la reconnaissance de ses amis pour les services qu'il lui rendait (2).

Une des grandes peines d'Anselme, après son élévation à l'épiscopat, était de ne pouvoir redevenir simple moine et de se voir dans l'impossibilité de désaltérer sa soif d'obéissance. A l'époque de son premier exil, au moment de quitter Rome, dans l'audience de congé que lui accorda Urbain II, il pria ce pontife de lui donner dans la personne

(1) C'est par un aveu d'Eadmer aux moines de Glastonbury que nous connaissons cette tendance de son âme, dans sa jeunesse. Compescite insipientium juvenum procacem insolentiam, qui eo solum ut videantur scire loqui aperiunt ora sua, in quæcumque volubilitas cordis sui eos distenderit, autumantes se aliquid esse, cum aliorum simplicitas suis verbis accommodat aures. Novi quosdam olim tales, et me fortasse fuisse, etc... (*Eadm. Epist. ad Glast. Migne, t. 159, col. 806.*) Même en faisant fort large la part de la littérature et de la modestie, il serait difficile de ne pas reconnaître en cet aveu quelque fonds de vérité.

(2) Librum quem edidi, cujus titulus est : *Cur Deus homo*, domnus Eadmerus, charissimus filius meus, et baculus senectutis meæ, monachus Becci, cui tantum debent amici mei quantum me diligunt, libenter Ecclesiæ Becensi, ut filius ejus, transcribit. — *Anselm. Epist. ad Bos. Lib. III, 25.* — Eadmer était et resta toujours moine de Saint-Sauveur ; mais il avait reçu la *confraternité* des moines du Bec, et c'est dans ce sens seulement qu'il était moine du Bec, *monachus Becci.*

de l'un des moines qui l'accompagnaient, un supérieur auquel il serait tenu d'obéir dans toutes les circonstances ordinaires de la vie. Urbain II, qui avait eu l'occasion de remarquer la prudence d'Eadmer, son esprit judicieux et son tendre dévouement pour la personne du saint, le désigna pour lui commander. Dès lors Anselme, en dehors de l'exercice de sa charge, où il n'avait d'autre supérieur que le pape, obéit à Eadmer comme un enfant. C'est un grand honneur pour l'élégant écrivain et le grand historien qui fut avant tout un homme de beaucoup de sens et un moine de grande édification, d'avoir été jugé par un pontife tel qu'Urbain II, digne et capable de gouverner un aussi grand homme que saint Anselme.

En même temps qu'Eadmer aidait et gouvernait le saint, il l'étudiait et il le reproduisait. Si nous osions employer une expression empruntée à une invention moderne, nous dirions qu'il le photographiait pour la postérité. Ce fut le plus beau côté, le côté providentiel de sa mission. Cette mission était visiblement d'écrire l'histoire. Eadmer était né historien ; il était surtout né hagiographe et admirablement doué pour écrire une vie comme celle de saint Anselme. Impossible d'autre part qu'il se trouvât dans des conditions meilleures.

C'est sa propre vie qu'Eadmer racontait en retraçant celle de son cher et illustre maître. Pour faire de cette vie de saint Anselme la vie d'Eadmer, il n'y aurait qu'à ajouter à chaque page, presque à chaque ligne : Eadmer était là. Il se tenait aux côtés du saint, le soutenait, l'aidait, le consolait, partageait ses bien rares joies, ses innombrables peines, ses travaux, ses angoisses, ses espérances aussi, et il finit par prendre part à son glorieux triomphe.

Au milieu de ces luttes incessantes et de cette vie si agitée, Eadmer écrivait non seulement l'histoire de son temps et de son cher saint, mais bien d'autres ouvrages encore dont nous parlerons plus loin. La mort du saint en 1109 lui laissa, pendant cinq années, de longs loisirs. Le pieux et savant moine rentra dans sa solitude de Saint-Sauveur, et il s'y livra tout entier à la prière, à l'étude et à

la composition. En 1114 le nouvel archevêque de Cantorbéry l'en arracha de nouveau.

Le siège primatial demeura vacant pendant cinq années. Dès que Radulfe, évêque de Rochester, eut été élu pour l'occuper, il ne crut pas pouvoir se passer d'Eadmer. Il lui demanda de vouloir bien être pour lui ce qu'il avait été pour saint Anselme; l'humble moine obéit (1). Quoique Radulfe n'eût point l'éminente sainteté de son prédécesseur, il lui ressemblait cependant par bien des côtés. On le vit constamment s'efforcer de marcher sur ses traces. Eadmer apporta à son service les qualités qui lui avaient valu la reconnaissance, l'amitié, la confiance absolue de son cher saint, la même fidélité, la même discrétion, le même dévouement.

Peu de temps après son élévation sur le siège primatial, le nouvel archevêque fit le voyage de Rome, et il voulut avoir Eadmer avec lui. Le bon moine n'était plus jeune et il avait été assez gravement malade; mais n'écoutant que l'obéissance et son zèle, il se mit courageusement en route. En revenant de Rome, alors qu'il n'était encore qu'en Normandie, où l'archevêque devait séjourner quelque temps, brisé par la fatigue, il fit une rechute qui pouvait facilement devenir fatale. L'archevêque effrayé l'obligea à rentrer immédiatement en Angleterre, sans l'attendre. Si ce prompt retour ne lui faisait pas trouver la guérison, il lui procurerait du moins la consolation de mourir au milieu de ses frères. Pour que ce retour ne pût être considéré comme une indélicatesse et un manque de courage, Radulfe lui remit la lettre suivante :

« A ses très chers frères et fils Conrad prieur et à tous « les autres serviteurs de Dieu qui sont dans l'Eglise du « Christ à Cantorbéry, leur très fidèle frère Radulfe, prêtre « et ministre dévoué de cette Eglise : salut et amour avec la « bénédiction de Dieu et la sienne.

(1) Cum enim Pater Radulfus Roma reversus, cum rege Henrico in Northmaniam conversaretur, et me, qui continuus comes beati Anselmi, dum viveret, esse solebam, quique in obsequio sui ipsius ex quo in pontificatum Cantuariensem assumptus fuerat, eousque assiduus eram. *(Hist. nov. Lib. V.)*

« Je désire vivement vous revoir, d'autant plus que vous
« êtes désolés, je pense, de la longue durée de mon voyage.
« Je serai bientôt de retour au milieu de vous. Je vous en-
« voie comme avant-coureur notre frère et ami Dom Ead-
« mer, notre confident et notre compagnon dans tous nos
« travaux et dans toutes nos actions, qui peut vous dé-
« couvrir le fond de notre cœur, et vous mettre au courant
« de tout ce qui nous regarde et vous faire connaître nos dé-
« sirs, mieux que je ne pourrais le faire par écrit. Il vous
« dira ce que je n'oserais confier à une lettre. Je vous prie
« de lui témoigner votre reconnaissance, non en passant,
« mais sans vous lasser d'y revenir, pour les services qu'il
« m'a rendus, et la manière dont il m'honore avec une affec-
« tion sincère, en homme prudent et parfait, pour les tra-
« vaux qu'il a endurés pour moi, pour le fardeau dont il
« s'est chargé en ma considération, sans murmure, quoi-
« qu'il fût fatigué, et sans aucune recherche de ses propres
« intérêts. N'oubliez pas de l'en remercier comme il le mé-
« rite, et de lui donner des marques d'une affection toute
« semblable à celle que vous avez pour moi, de le servir,
« de l'honorer et de l'aimer comme vous désirerez me
« servir, m'honorer et m'aimer moi-même. Sachez bien
« que je me résigne avec peine à son absence. Mais j'ai été
« effrayé en voyant reparaître un reste de la maladie dont
« il a souffert l'an dernier. C'est ce qui m'oblige à le faire
« rentrer avant moi. Ayez donc soin de vous montrer à son
« égard des pères très charitables, et de lui procurer avec
« un dévouement infatigable tout ce qui est utile à sa
« santé. Adieu et souvenez-vous de nous (1). »

C'est Eadmer lui-même qui nous conservé cette lettre dans son *Historia novorum*. « Si je l'ai consignée dans mon ouvrage, nous dit-il, ce n'est pas pour recommander ma personne que je sais très bien ne mériter aucun éloge. C'est une réponse à ceux qui m'accusent d'avoir abandonné mon père dans un pays étranger et de lui avoir, en fils bâtard, refusé la consolation de mon service. Je réponds à ces

(1) Hist. nov. Lib. V.

accusations en racontant simplement comment les choses se sont passées. Quand je vis que son séjour à l'étranger se prolongeait au delà du terme qu'il avait fixé, je serais certainement retourné auprès de lui, s'il ne m'en avait intimé la défense. Mais il écrivait souvent à ses moines qu'il était sur le point de rentrer et qu'il s'opposait absolument à ce que je m'imposasse de nouvelles fatigues, en vue de le servir. Il m'ordonnait de l'attendre à Cantorbéry. C'est ainsi que les choses se sont passées : la Vérité elle-même le sait (1). »

II

Le primat rentra en Angleterre en 1120. Peu de temps après, en cette même année, une députation composée de personnages distingués lui arriva de la part d'Alexandre roi d'Ecosse. Ce prince priait l'archevêque de Cantorbéry de vouloir bien lui céder Eadmer dont il avait entendu faire l'éloge presque de tous côtés pour l'évêché de Saint-André, qui était le premier siège épiscopal d'Ecosse (2). Radulphe, qui savait qu'Eadmer n'avait eu, ni directement, ni indirectement, aucune part dans cette démarche, crut y reconnaître une manifestation de la volonté d'en haut. Cette demande inattendue et vraiment surprenante de l'un de ses moines pour l'évêché de Saint-André lui parut une occasion favorable dont il devait profiter dans l'intérêt du siège de Cantorbéry, ou plutôt dans l'intérêt de toute l'Eglise de la Grande-Bretagne, et de l'Eglise d'Ecosse en particulier. Cette Eglise ne pouvait que gagner à être rattachée au siège primatial de Cantorbéry d'une manière plus étroite.

(1) Hist. nov. Lib. V.

(2) Quocirca vestræ pietatis posco clementiam, ut quamdam personam a plerisque mihi laudatam, Eadmerum scilicet monachum, si vobis idonea visa fuerit, ut pontificali inthronizetur dignitate mihi liberam concedatis. — *Ibid.*

Pour apprécier la conduite d'Eadmer et de son archevêque dans les circonstances complexes et au milieu des péripéties jusqu'ici inexpliquées d'un événement qui fut le principal de sa vie et qui occupe une place d'une certaine importance dans l'histoire de l'Eglise de la Grande-Bretagne, il est absolument nécessaire de bien connaître la situation de l'Eglise d'Ecosse par rapport au siège primatial de Cantorbéry.

L'archevêque de Cantorbéry était le primat non seulement de l'Angleterre, mais encore de l'Ecosse et de l'Irlande (1). Cette suprématie, accordée par saint Grégoire le Grand à saint Augustin et à ses successeurs (2) et confirmée par plusieurs autres souverains Pontifes, avait été solennellement reconnue dans une assemblée tenue à Winchester en 1072, et à laquelle assistaient Guillaume le Conquérant, Lanfranc, archevêque de Cantorbéry, Thomas, archevêque d'York, et tous les évêques d'Angleterre (3). Dans cette assemblée, l'usage suivi depuis saint Augustin, d'après lequel les archevêques d'York ne pouvaient être sacrés que par l'archevêque de Cantorbéry, après lui avoir fait profession d'obéissance, fut unanimement constaté. L'archevêque d'York, qui s'était déjà conformé à cet usage, le reconnut de nouveau. De son côté Lanfranc consentit à ce que désormais, quoi qu'il en eût été par le passé, et dût-il pour cela céder de ses droits, l'évêque de Durham en Angleterre et les évêques d'Ecosse fussent les suffragants

(1) Beda. Hist. ecclesiast. Lib. I. cap. 29. — Willelm. Malm. De gest. Pont. Angl. Lib. I. — Eadm. Hist. nov. Lib. V. — Dom Dachéry. In epist. Lanfr. notæ. Ad epist. tertiam.

(2) In Galliarum episcopos nullam tibi auctoritatem tribuimus... Britannorum verso omnium episcoporum curam tuæ fraternitati committimus ut indocti doceantur, infirmi persuasione roborentur, perversi auctoritate corrigantur. *(Regest. Epist. Lib. XII. Indict. VIII. Epist. 31).* — S. Anselmi Epist. III. 106, 132, 142. — Lanfranci Epist. 36, 37 et 38. — Cantuariensis cathedra in quâ sedens Augustinus decreto Gregorii papæ præfuit omnibus episcopis Britanniæ, deposito Stygando decreta est Lanfranco Cadomensium abbati. — *Order. Vit. eccl. Lib. IV. cap. X.*

(3) Will. Malm. De gest. Pont. Angl. Lib. I. — Eadm. Hist. nov. Lib. V. — Lanfr. Epist. 3.

de l'archevêque d'York, mais à la condition qu'ils demeureraient soumis à l'archevêque de Cantorbéry, et sans renoncer à la suprématie et à l'autorité que ses prédécesseurs avaient de tout temps exercée sur eux et qui leur appartenait de plein droit. « Il fut même expressément convenu que si l'archevêque de Cantorbéry jugeait à propos de réunir un concile, en quelque lieu que ce fût, l'archevêque d'York devrait s'y rendre avec ses suffragants, et qu'ils seraient tenus d'obéir aux mesures canoniques prises par l'archevêque de Cantorbéry (1). »

Les limites de l'autorité de l'archevêque d'York sur ses suffragants ne furent-elles pas assez nettement fixées, ou bien les décisions prises à ce sujet furent-elles ensuite méconnues? Nous ne savons au juste. Toujours est-il qu'il s'éleva plus tard sur ce point de regrettables discussions. A la fin de 1108 Turgot, prieur du monastère de Durham, fut élu évêque de Saint-André. C'est à l'archevêque d'York qu'il appartenait de le sacrer. L'archevêque d'York déclara qu'avant de sacrer le nouvel évêque de Saint-André, il exigeait qu'il lui fît profession d'obéissance. Turgot refusa. De là des discussions qui se prolongèrent pendant plus d'une année. Comme ce démêlé tournait au scandale, et que le diocèse de Saint-André en éprouvait un dommage considérable, le roi d'Angleterre, Henry Beauclerc, cédant aux prières du roi d'Ecosse, y mit un terme. Il ordonna à l'archevêque d'York de sacrer Turgot sans exiger de lui aucune profession d'obéissance, sauf à revendiquer ses droits plus tard devant un tribunal compétent, et à condition que l'évêque de Saint-André ferait, même après son sacre, la profession demandée, si elle lui était imposée par des arbitres autorisés. L'archevêque d'York obéit (2). Mais la question ne fut pas tranchée de si tôt.

(1) Will. Malmesb. De gest. Pont. Angl. Lib. I.

(2) Per annum et eo amplius dilata est ejus (Turgoti) ordinatio propter dissensiones Eboracensis Ecclesiæ atque Ecclesiæ Sancti Andreæ Scotiæ. Illa namque ordinationem et subjectionem primatis Scottorum sibi ex quodam quasi jure exigit; ista vero e diverso affirmat ex nullo antiquitatis vel consuetudinis jure aliquid se de-

Car les dissentiments se reproduisirent avec plus de force encore en 1122, à l'occasion du sacre de Robert, élu à la place d'Eadmer pour occuper le siège de Saint-André. Après de longues discussions il fut sacré, lui aussi, par l'archevêque d'York sans lui avoir fait profession d'obéissance (1).

Une autre preuve que la question resta pendante, c'est qu'à la mort de Turgot, en 1115, le roi Alexandre, craignant qu'elle ne fût tranchée en faveur d'York, sonda secrètement le nouvel archevêque de Cantorbéry, Radulfe, pour savoir s'il serait disposé à sacrer le successeur de l'évêque de Saint-André, quand il l'aurait désigné. Il lui écrivit en ces termes :

« A son Seigneur et très cher Père Radulfe, le vénérable archevêque de Cantorbéry, Alexandre, par la miséricorde de Dieu, roi des Ecossais, salut et l'assurance de son dévouement et d'un fidèle service.

« Nous portons à votre connaissance, excellent Père, que l'évêque de l'Eglise de l'apôtre saint André, Mgr Turgot, est mort le deux des calendes de septembre. Nous sommes vivement contristé de nous voir privé d'un aussi grand secours. Comme Nous avons confiance en vous, Nous vous demandons vos conseils et votre assistance pour lui donner, selon Dieu, un successeur capable de nous ins-

bere. Sed ne diutius pastore viduata vacillaret ecclesia, rogatus a rege Scottorum rex Henricus præcepit, ut Eboracensis archiepiscopus Thomas junior hunc sine ullâ subjectionis exactione consecraret, salvâ utriusque ecclesiæ auctoritate, ut postea ubi et quando et ex quibus ratio exigeretur, debitus finis controversiam utriusque partis dirimeret. (Simeonis Dunelm. Hist. reg. § 162, p. 204. — Edit. Thomas Arnold dans la collection *Rerum Britannicarum scriptores*.)

(1) Ipso autem anno, quatuor ante mortem suam mensibus, in episcopatum S. Andreæ, quæ in Scotia est, fecit eligi Robertum priorem canonicorum regularium apud Sconam. Sed ejus ordinatio multo est tempore dilata propter subjectionem debitam quam ab illo secundum consuetudinem exigebat Turstinus Eboracensis archiepiscopus. Scotti autem e contra dicebant stultâ garrulitate hoc nulla debere fieri auctoritate vel consuetudine. — (Ibidem, § 210, p. 275.) — Cf. Warthon. Anglia sacra. Pars II, p. 237.

truire utilement et de nous conduire, Nous et notre peuple, par des chemins agréables au Seigneur. Nous vous demandons aussi de vouloir bien vous rappeler ce que Nous vous avons déjà insinué dans une circonstance au sujet des évêques de Saint-André. D'après un usage qui date des anciens temps, il n'appartenait qu'au souverain Pontife et à l'archevêque de Cantorbéry de les sacrer. Nous avons suivi cet usage, à l'exemple de nos prédécesseurs, et nous l'avons regardé comme autorisé jusqu'au temps de Lanfranc. Mais Mgr l'archevêque Lanfranc, nous ne savons comment, en notre absence et en l'absence de ceux qui auraient pu soutenir nos intérêts, avait cédé son droit sur ce point, pour un temps, à Thomas, archevêque d'York. Avec l'appui de votre autorité, si vous voulez bien me l'accorder, Nous sommes disposé à ne plus laisser subsister cet arrangement. Veuillez donc nous écrire de votre propre main, en secret, si Nous pouvons compter sur votre concours, que nous vous demandons très humblement, pour réparer le tort qui nous a été fait à Nous et à l'Église de notre royaume (1). »

Nous ne connaissons pas la réponse de l'archevêque Radulfe au roi Alexandre. Mais il est probable qu'elle ne fut pas favorable. La concession faite par Lanfranc n'était pas aussi facile à révoquer que le roi le supposait. En 1115, cette concession ne pouvait être révoquée. Mais, en 1120, les circonstances étaient bien changées. Le roi d'Ecosse ne l'ignorait pas, et Radulfe, tout en étant surpris du choix d'Eadmer, ne put s'étonner de le voir revenir à la charge. Alexandre avait pris cette fois — c'est au moins ce que Radulfe dut penser — un moyen fort habile pour le mettre dans une sorte de nécessité de sacrer le nouvel évêque de Saint-André. Il ne pouvait guère refuser Eadmer: un tel choix honorait trop l'Église de Cantorbéry; et personne ne pouvait trouver mauvais qu'il le sacrât, puisqu'il était son moine, son secrétaire, son confident, son fils bien-aimé.

Tout en dépendant de l'archevêque d'York, l'Eglise

(1) *Hist. nov.* Lib. V.



d'Ecosse ne cessait pas de dépendre de celui de Cantorbéry. Qu'elle se plaçât sous l'entière dépendance de Cantorbéry, elle était affranchie de celle d'York. Après tout, qu'avait-elle à perdre de s'attacher à Cantorbéry ? Le primat exigerait de ses évêques, avant de les sacrer, une profession d'obéissance. Mais l'archevêque d'York ne l'exigeait-il pas également ?

N'étaient-ce pas ces considérations qui avaient inspiré au roi d'Ecosse la pensée de demander à l'archevêque de Cantorbéry le nouvel évêque de Saint-André, et l'avaient fait porter ses vues, pour remplir ce siège, sur un de ses moines, et, ce qui était plus significatif, sur un de ses moines universellement connu par son attachement aux privilèges de l'Eglise primatiale ? Il était vraiment difficile de ne pas interpréter sa demande dans ce sens. Les termes mêmes de sa lettre autorisaient cette interprétation. Elle ne s'adressait pas à un archevêque quelconque, mais à un archevêque qui s'intéressât au bien de l'Eglise de Saint-André ; le roi s'excusait auprès de lui d'avoir laissé si longtemps cette Eglise sans pasteur, et le priait de l'aider à lui en donner un (1). Il traitait le primat comme son père spirituel et prenait humblement le titre de fils.

Mais le primat pouvait-il enlever à l'archevêque d'York ce qui, par suite de l'usage établi, était devenu son droit ? Dans les circonstances où il se trouvait alors, il le pouvait sans aucun doute.

Il est vrai que, d'après les conventions faites en 1072, à l'assemblée de Winchester, ce droit avait été reconnu et devait être respecté ; mais, d'après ces mêmes conventions, l'archevêque d'York devait faire profession d'obéissance à l'archevêque de Cantorbéry. L'archevêque de Cantorbéry

(1) Verens enim summum Pastorem me graviter offendisse, cùm gregem suum negligentiâ meâ aliisque forsan criminibus impedientibus pastoris penuriâ desolatum, et a tramite veritatis in pluribus exorbitatum diu permiserim, filiali etiam timore timens in hac re eum amodo offendere, ad vestræ fontem discretionis recurro, ut pristinæ memor existens dilectionis inter nos habitæ, me filium vestrum paterno affectu spiritualiter jamdiu a vobis adoptatum, vestri munimine consilii in hac re tueamini. — *Hist. nov. Lib. V.*

avait un droit rigoureux et certain à cette profession. Or, en 1120, l'archevêque d'York était Turstin. Sans tenir compte de l'usage établi et de l'exemple de ses prédécesseurs, Turstin avait absolument refusé de faire profession d'obéissance à l'archevêque de Cantorbéry. Il avait réussi à se faire sacrer à Reims par le pape Callixte II, et, après son sacre, il s'obstinait à refuser cette profession d'obéissance au primat. Ne déchirait-il pas ainsi lui-même le contrat de l'assemblée de Winchester, par lequel chacun des deux archevêques s'était engagé à respecter les droits de l'autre? Le droit en vertu duquel l'archevêque de Cantorbéry réclamait la profession d'obéissance de l'archevêque d'York était plus ancien, plus certain, et de plus grande importance que le droit invoqué par l'archevêque d'York de sacrer l'évêque de Saint-André. Une occasion se présentait pour l'archevêque de Cantorbéry de faire sentir, en usant de représailles, ses torts à l'archevêque d'York; lui était-il interdit d'en profiter? Radulfe ne le crut pas.

D'ailleurs, il était le primat de la Grande-Bretagne. Sa juridiction et son autorité s'étendaient sur les évêques d'Ecosse aussi bien que sur ceux d'Angleterre, et il ne commettait, en sacrant l'évêque de Saint-André, aucun empiétement. Tout ce qu'on aurait pu lui reprocher, en d'autres temps, c'eût été de manquer de délicatesse. En 1120, on ne pouvait pas raisonnablement lui adresser ce reproche. Il lui en coûtait de se priver d'un auxiliaire aussi précieux qu'Eadmer : mais tant de raisons lui commandaient ou du moins paraissaient lui commander ce sacrifice qu'il s'y décida.

En cette circonstance, Eadmer n'avait qu'à obéir. Sur l'ordre de son archevêque, il partit pour l'Ecosse. Voici, au moins dans ses parties les plus importantes, la lettre dont il était muni :

« A son cher seigneur et ami Alexandre, par la grâce de Dieu, roi des Ecossais, Radulfe, archevêque, salut et prières.

« Nous rendons d'innombrables actions de grâces à Dieu qui, dissipant tous les nuages, a ouvert vos yeux pour vous



faire connaître ce que vous aviez besoin de connaître, et pour vous faire demander ce que vous deviez demander. Je rends grâce aussi à votre noblesse, de ce que, par vos légitimes prières, vous avez resserré les liens qui nous unissent, et accru notre intimité. Votre demande va pourtant bien loin. C'est comme si vous m'arrachiez un de mes yeux, comme si vous me coupiez la main droite. Mais je ne puis que louer votre juste désir et y répondre, selon Dieu, dans la mesure de mon pouvoir. Seulement, qu'il me soit permis de le dire ici sans offenser Dieu et sans chercher à vous blesser vous-même, c'est malgré moi que je favorise votre dessein. Je m'y décide parce que je n'ose résister à la volonté de Dieu que je vois se manifester dans votre démarche. Je ne voudrais pas non plus m'exposer à perdre votre amitié. Je consens à ce sacrifice; mais j'y consens malgré moi. C'est malgré moi qu'à mon âge et dans mon état d'infirmité, je fais autour de moi la solitude, et que je me prive de la consolation et de l'assistance assidue d'un père, et des conseils et des secours d'un fils plein de sagesse. C'est vraiment une grande habileté de votre part de nous dépouiller ainsi d'un si grand homme, d'un homme d'une aussi bonne renommée, aussi utile à l'Eglise de Dieu, aussi recommandable par sa vie et ses mœurs, si bien initié dès son enfance aux lettres divines, et bien propre à traiter, au besoin, les affaires du siècle. Si une telle demande, venant d'un pays aussi lointain, Nous était adressée par un autre que vous, tenez pour certain que Nous ne laisserions pas s'éloigner de Nous le confident de notre cœur. Mais à vous Nous ne voulons rien refuser de ce que Nous pouvons vous accorder, selon Dieu. Nous vous envoyons donc le sujet que vous demandez, Nous vous l'envoyons entièrement libre de tout engagement, avec la mission de savoir de vous d'une manière certaine, *si votre demande tend à l'honneur de Dieu et de la sainte Eglise de Cantorbéry, votre mère.* Conduisez cette affaire avec beaucoup de prudence et en suivant de bons conseils. Il y a une foule de gens qui cherchent à entraver ce sacre et à l'empêcher, s'ils le peuvent. Notre avis serait donc que l'évêque à sacrer Nous fût renvoyé le plus tôt

possible, de peur qu'à la faveur d'un ajournement il n'arrive ce que Nous craignons, et ce que Nous ne voudrions pas. Toute la communauté de notre monastère vous salue : ses membres vous sont tout dévoués. Nous nous unissons tous pour vous prier de traiter nos frères qui sont dans votre royaume de manière à mériter la reconnaissance de Dieu et la nôtre. Adieu (1). »

Ce que Radulfe craignait c'était l'intervention du roi d'Angleterre. La demande du roi d'Ecosse avait promptement été connue à York, et on l'avait interprétée, comme à Cantorbéry, dans le sens d'un rapprochement vers l'Eglise primatiale. On y avait vu un indice certain que le roi Alexandre, pour couper court aux discussions avec les archevêques d'York, était dans l'intention de faire sacrer le nouvel évêque de Saint-André par l'archevêque de Cantorbéry. Turstin avait aussitôt écrit au roi Henri Beauclerc pour le prier de s'y opposer. L'émotion était grande à York. On avisait aux moyens de parer le coup dont on se sentait menacé, et les intrigues allaient bon train. Il était donc prudent de terminer cette affaire au plus vite. Eadmer partit en toute hâte.

P. Ragey,
Mariste.

(La suite prochainement.)

(1) *Hist. nov. Lib. V.*



DE LA CONCEPTION

DE

L'HISTOIRE LITTÉRAIRE

CHEZ LES ANCIENS ET LES MODERNES

A PROPOS

DE L'HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE GRECQUE

Par A. et M. CROISET

I

Le beau livre de M. Croiset sur l'histoire de la littérature grecque marque une date dans les études philologiques. Il inaugure une ère nouvelle par la profondeur des recherches, la sûreté de la critique, la finesse des appréciations. A vrai dire, les auteurs ont puisé largement dans les grandes sources de l'érudition allemande. En rendant compte du premier volume, nous nous sommes attaché de préférence à la question homérique, et tout en reconnaissant que les théories d'outre-Rhin étaient exposées avec une très grande compétence et une remarquable lucidité, nous avons regretté que M. Maurice Croiset les adoptât trop facilement, et la hardiesse de ses conclusions n'avait point pour excuse la solidité des preuves. Dans le second volume l'originalité est plus marquée. M. Alfred Croiset, très au courant de tout



le mouvement scientifique, nous donne les solutions les plus neuves et les plus autorisées, s'abstient dans les points douteux, ce qui est la marque du vrai savant, et nous initie à tous les progrès de la science moderne. A l'occasion de cet ouvrage, et avant de l'analyser, nous voudrions faire une course rapide à travers la littérature grecque et chez les modernes, et rechercher de quelle manière on a conçu l'idéal de l'histoire littéraire.

Ce genre n'est pas un fruit de l'esprit d'investigation qui caractérise ce siècle. Il existait déjà chez les Grecs, dans l'âge qui vit naître la réflexion philosophique et les premiers rudiments de l'histoire. A ce moment, le génie cherche à se rendre compte de ses richesses, mais ce ne furent d'abord que des essais timides et sans portée. On considère les œuvres par le dehors. On s'attache à recueillir les faits et anecdotes. C'est, autant que nous pouvons en juger par les souvenirs des auteurs, le caractère des travaux de Damastès et d'Hellanicus. L'un nous a conservé la nomenclature des victoires remportées aux fêtes Carnéennes, l'autre a laissé une biographie des poètes et des philosophes. L'histoire littéraire ne se distingue pas encore par des caractères précis et déterminés. C'est une simple collection de faits, il n'y a ni essai de critique, ni vue d'ensemble. La critique commence au ve siècle. Nous la trouvons dans Platon et dans les comiques. Mais là elle est restreinte, étroite, faite à un point de vue exclusif. Aristophane se laisse entraîner par la passion. Aveuglé par les préjugés, inféodé à un parti, il fait de la critique un instrument de guerre, et une arme redoutable contre ses adversaires. Il respecte Eschyle et le juge avec sincérité, mais Euripide est sacrifié sans pitié. Le partisan des anciennes traditions ne voit en lui qu'un parleur vulgaire et trivial, un amateur de vaines subtilités, un corrupteur de la morale. Il a abaissé l'idéal, dépravé le goût, comme les sophistes ont fait dévier la morale de sa pureté primitive, comme les démagogues ont précipité les Athéniens dans une politique ruineuse et extravagante. Platon est plus équitable, mais ici encore les préoccupations de l'école se font sentir. Il ne juge les poètes qu'en les compa-

rant à son idéal philosophique. Homère est exclu de la cité, les poètes gnomiques ne trouvent grâce que par la sagesse de leurs sentences et le caractère élevé de leur morale.

Jusque-là il ne peut être question d'histoire littéraire. Il faut des vues d'ensemble, qu'il s'agisse de retracer le mouvement de l'esprit humain ou bien de suivre les progrès de l'art dans un ordre particulier de composition. Aristote est le premier qui soit entré dans cette voie. Il essaya de mettre en ordre les matériaux amassés jusque-là, et de les ramener à une synthèse générale. Il fit pour la rhétorique et la poésie ce qu'il avait fait pour la philosophie et la politique. Il soumit à une revision sévère tous les travaux de ses devanciers, parcourant dans son entier le vaste champ de la littérature grecque. Aucun poète, aucun orateur n'échappa à son regard pénétrant. Nous n'avons plus ses deux écrits περὶ ποιητῶν et συναγωγὴ τεχνῶν, mais, à coup sûr, il y passait en revue et appréciait avec finesse les poètes et les écrivains de tous genres.

Aristote apporta dans cette matière les méthodes philosophiques. Il procéda par induction. Les œuvres littéraires sont à ses yeux des faits d'expérience. Il les examine comme tels, et en tire des lois générales, comme il était remonté aux principes premiers par l'examen des phénomènes du monde extérieur. C'est pour lui un moyen de descendre jusque dans les profondeurs de l'esprit humain, d'en connaître la nature et l'essence, d'en déterminer les lois. L'art a sa racine même dans les facultés de l'âme. Il a des règles fondées sur la nature. Par l'examen des œuvres de Sophocle, il se fait un idéal de la tragédie. L'Iliade et l'Odyssée lui fournissent les éléments pour rédiger le code de la poésie épique. L'étude approfondie des monuments de l'éloquence athénienne lui en indique les procédés, et il les consigne dans son important ouvrage sur la rhétorique.

Aristote n'a pas seulement brillé par le génie de l'invention philosophique. Il a ouvert les routes les plus variées. Il avait exploré tout le cercle des connaissances humaines, et le goût des recherches se conserve parmi ses disciples. L'école péripatéticienne vit se multiplier dans son sein une

foule de savants et d'érudits. L'érudition littéraire étendit son horizon et recula ses frontières. Elle s'essaya dans les directions indiquées par le maître. Il n'est point de mystère dont elle ne veuille soulever le voile. D'abord elle prit à tâche d'éclaircir les points obscurs de la vie des auteurs, d'en fixer les principaux événements, de les conserver à la postérité. Le nombre des biographies fut incalculable. Héraclide de Pont avait écrit sur la poétique et les poètes. Le Rhodien Hiéronyme, Phaniâs d'Erésos, Démétrius de Bysance se distinguèrent par leurs recherches sur l'épopée, l'élégie, la poésie mélique et le drame. Aristoxène, qu'ont rendu célèbre ses importants traités de musique, n'avait pas exploré avec moins de soin le domaine de la philosophie et du drame. Dicéarque enfin, dans un livre intitulé : *La vie de la Grèce*, avait recueilli tout ce qui touche à la littérature des Hellènes. Tous ces menus détails qui apportent à l'exégèse des secours si utiles et si variés, et qui en éclairent les voies souvent ténébreuses, légendes, monuments, mœurs et habitudes des peuples, sollicitèrent l'activité infatigable des successeurs d'Aristote.

Malheureusement tous ces ouvrages ont péri. Nous n'en connaissons que le titre et le contenu. Quelques rares fragments peuvent tout au plus nous faire soupçonner la portée de ces travaux, et nous inspirer de vifs regrets pour la perte de si riches trésors. Il faut arriver à l'époque gréco-romaine pour trouver quelques monuments bien conservés et d'une certaine importance. Les œuvres de Denys d'Halicarnasse sont une mine féconde de renseignements littéraires. Blass en a profité très habilement dans son histoire de l'éloquence attique. Les ouvrages littéraires du célèbre rhéteur peuvent se diviser en trois classes. Les uns nous donnent la technique de l'art ; ce sont le traité de la disposition des mots, et la rhétorique renfermée en onze livres dont le 10e et le 11e seulement appartiennent à Denys. Une seconde catégorie comprend les écrits où s'accuse une tendance polémique, les deux lettres à Cn. Pompée, et la lettre à Ammée. Viennent ensuite un certain nombre de monographies très intéressantes, Lysias, Dinarque, Iso-

crate, Isée, Démosthène, et les jugements sur les Anciens.

L'histoire littéraire n'a point élargi son cadre avec Denys. Il commence par une notice biographique, énumère les discours en élaguant ceux qui lui paraissent douteux, et s'étend longuement sur les mérites du style. Voilà les limites dans lesquelles se renferme sa critique. Mais dans quel milieu s'est développée l'éloquence ? Quelles causes ont contribué à son développement ? Quelle a été l'influence des institutions, des croyances religieuses, des événements politiques ? Il ne songe pas même à soulever ces questions qui aujourd'hui sont regardées comme essentielles. Il n'en soupçonne pas l'importance, et l'idée ne lui en vient pas à l'esprit.

En outre il considère les œuvres oratoires par le dehors. Ce qui attire son attention, c'est avant tout la phrase, sa structure et ses ornements. Les mots sont-ils bien choisis ? L'ordre dans lequel ils se groupent est-il approuvé par le goût ? Les membres qui composent la période sont-ils bien équilibrés ? est-elle pleine, sonore, harmonieuse ? Il ne recule pas devant les minuties des grammairiens. Dans son traité de la disposition des mots, il examine au long quelle est la nature et la valeur des lettres, quelles sont les voyelles qui l'emportent par la sonorité et l'agrément. Il étudie les divers moyens de varier le style par les combinaisons de voyelles et de consonnes. Il possède à merveille tous les secrets de la phrase. Mais l'âme de l'éloquence lui échappe, les qualités intimes du génie se dérobent à ses investigations.

Enfin Denys subordonne ses appréciations à un idéal préconçu. Dans l'intéressant opuscule sur Démosthène, il compare l'orateur à Platon et à Isocrate, et lui décerne la palme dans l'art de construire la période, et de disposer les mots. Nous n'avons pas le début. Mais nous savons que Denys commençait par établir la division en trois genres : le genre sublime, le genre moyen, le genre simple. En jugeant Démosthène il n'a d'autre but que d'apporter à sa thèse une nouvelle force. Le grand orateur a réalisé dans sa per-

fection l'idéal du genre moyen, il en est le type et le modèle le plus achevé.

II

C'est dans notre siècle surtout que l'histoire littéraire a reçu sa forme définitive. On a compris que tout se tient dans la vie des peuples, et qu'on ne peut étudier la littérature sans toucher à toutes les autres manifestations de la vie intellectuelle, religieuse et morale. Les nations peuvent s'assimiler aux individus : véritable organisme vivant, la société suit une marche parallèle dans ses diverses manifestations. La vie littéraire est associée par des liens intimes à la situation religieuse et morale. Le climat et les conditions physiques d'un pays sont un élément essentiel dans les progrès de la civilisation. Il ne faut pas non plus négliger les luttes politiques dont il est le théâtre. En Grèce surtout, les changements dans la constitution des cités coïncident avec les transformations des genres littéraires. Les légendes religieuses fournissent un aliment aux poètes, servent parfois de thème aux dissertations des philosophes, sont même invoquées par les orateurs politiques. Le morcellement du pays a été pour beaucoup dans la variété des directions qu'a prises la littérature.

L'histoire littéraire est donc très complexe, et embrasse les points de vue les plus divers. C'est l'honneur des grands philologues allemands d'avoir agrandi l'horizon, reculé les limites, et transformé l'idéal qu'avait conçu l'antiquité. Wolf le premier ouvrit la route, traça le programme que devaient suivre les futurs historiens et provoqua l'activité des jeunes érudits. « Reconnaître dans la nationalité grecque l'homme et ce qui est humain, dit-il, voilà le point central vers lequel doivent converger toutes les études de l'antiquité, le but auquel doivent tendre toutes les recherches d'ensemble et de détails. » Ainsi on ne devait plus se borner à ces petites biographies, à ces études de style si

chères aux critiques anciens. On devait remonter jusqu'à l'étude de l'homme, et démêler dans le Grec les traits généraux de la physionomie humaine.

Le premier travail à entreprendre, c'était de classer les matériaux et de les soumettre à un examen sévère. Tous ceux qui s'adonnent à la culture des lettres anciennes, savent combien le triage est difficile dans la succession d'un auteur. Et cependant, tant que ce triage n'est pas fait, que l'œuvre d'un écrivain ne porte pas sa marque certaine et authentique, le terrain se dérobe sous les pas du lettré, tous les jugements manquent de base et de consistance. Wolf est le grand initiateur de la philologie moderne. C'est de lui que datent surtout les controverses sur l'Iliade et sur l'Odyssée. Vico et l'abbé d'Aubignac avaient bien éveillé les doutes et porté de rudes coups à la tradition. Mais ils ne l'avaient fait ni avec l'autorité, ni avec la puissance d'argumentation de l'illustre philologue de Halle. Les questions d'authenticité résolues, il faut entrer dans l'esprit des œuvres littéraires. Quelles circonstances les ont fait naître, et ont aidé le génie à prendre son essor ? On fut amené alors à bien définir les caractères de la race, à marquer la part d'influence du climat et de la forme géographique du pays. La religion fut considérée comme une des sources principales où le génie avait puisé ses inspirations.

Toutes les histoires littéraires que notre siècle a vu éclore sont plus ou moins coulées dans ce moule. Ottfried Müller a donné le branle. Après lui viennent Bernardhy, Bergk, Nicolaï, Sittl. La plupart des genres ont eu aussi leurs historiens. Bode et Ubrici ont retracé dans leurs savants ouvrages la marche de la poésie. Creuzer nous fait assister à toutes les phases de l'art d'écrire l'histoire. L'éloquence a rencontré dans Spengel un narrateur précis et curieux. Blass consacre à l'éloquence attique trois énormes volumes pleins de science et d'érudition.

En France, nous avons eu des études détachées fort intéressantes, fort instructives, mais les histoires générales sont loin d'égaler les œuvres monumentales que nous venons de signaler. Elles se réduisent, la plupart, aux proportions de

simples manuels. L'histoire de Pierron eut un vrai succès, et elle le mérite à certains égards. Bien écrite, remarquable par la justesse des appréciations, pleine d'une émotion sincère et chaleureuse, elle fait connaître les auteurs, et inspire le goût de les lire. Mais elle est un peu trop en dehors du mouvement de la philologie moderne. M. Burnouf est entré plus avant dans le fond du sujet. Il mène de front la géographie, l'histoire, l'archéologie, et en tire d'utiles secours pour expliquer le développement de la vie littéraire. Seulement il exagère la part de l'Orient dans la civilisation de la Grèce. Il lui enlève par là quelque peu de son originalité, et souvent ses explications sont aventureuses et manquent de naturel. Il ne nous reste absolument rien de l'hymne primitif. Pour la forme et le rythme, nous en sommes réduits aux conjectures. M. Burnouf a quelques pages intéressantes sur les hymnes du Rig-Véda, et prétend par là nous donner une image de ce qui s'est passé en Grèce. Explication ingénieuse mais bien peu solide ! Si cette forme de l'hymne a pris naissance sur les bords du Gange, rien ne prouve qu'elle ait dû se reproduire sous le ciel gracieux de l'Hellade. M. Wageolte a profité des travaux de ses devanciers. Son livre est consciencieux, à la hauteur de la science moderne. Il offre, sous une forme très condensée, un bon résumé des idées qui circulent de l'autre côté du Rhin. Il ne néglige pas les notions d'archéologie, d'histoire, de mythologie, et ces notions, habilement fondues dans le récit, concourent à mettre en relief le mouvement littéraire de la Grèce.

Mais l'Allemagne surtout a marché avec succès dans la voie ouverte par Wolf, et offre des modèles qu'il importe de connaître. L'histoire d'O. Müller a déjà vieilli sur plusieurs points, elle compte plus de 40 ans d'existence ; mais c'est encore un livre très instructif, indispensable pour quiconque veut pénétrer bien avant dans l'esprit de la littérature grecque. Ses jugements en bien des endroits sont définitifs, et on ne les refera pas. Son grand mérite, c'est d'avoir repris l'idée de Wolf et d'avoir le premier réalisé le vrai type d'une histoire littéraire. « Il s'agit, dit-il dans

son introduction, de cette littérature qui forme l'élément principal de la civilisation hellénique tout entière, et notre tâche se borne à démontrer que ces œuvres capitales, ces écrits classiques par excellence, et qui le sont pour tous les temps, furent le produit naturel du génie national, des conditions sociales et politiques de la Grèce, à y découvrir l'empreinte de l'esprit, du goût et de toute la vie de cette nation plus qu'aucune autre favorisée par la nature (1). » Ainsi, d'après Müller, les œuvres littéraires sont une révélation du génie de la nation, et le moyen le plus puissant pour en saisir la nature intime. Les conditions sociales ont aidé à leur épanouissement. L'auteur nous conduit dans toutes les régions, mais il le fait discrètement et avec goût. On y voit le génie grec grandir par la force intime qui lui est propre. La littérature grecque n'a rien d'artificiel. Elle se développe par des lois constantes et immuables. Les genres y naissent les uns des autres et viennent chacun à leur heure. C'est d'abord l'épopée avec sa brillante floraison, produit naturel des temps héroïques. Puis les temps troublés du VIIIe et du VIIe siècle, où l'individu se dégage des lourdes chaînes que lui imposait l'oppression des grands, et lutte pour l'indépendance, amènent la poésie lyrique. En même temps l'initiative féconde des colonies fait rayonner dans les contrées lointaines la brillante civilisation des Hellènes. L'esprit de recherche, la réflexion, remplacent la spontanéité et l'enthousiasme. C'est l'ère des penseurs originaux et des logographes, qui sont les précurseurs de l'histoire.

Bernhardy a pour ainsi dire dédoublé l'idée d'O. Müller. La littérature lui apparaît aussi comme un tout complexe, un ensemble de forces vives qui agisseut en commun, et se développent dans un sens parallèle. C'est un tableau aux vastes contours, où l'esprit de la nation se dessine par des couleurs fortement accusées. Les parties principales de ce tableau sont l'existence physique, la langue, l'éducation, la foi religieuse, l'esprit national des diverses races (2). C'est

(1) O. Müller. Hist. de la litt. gr. Trad. Hillebrand, introd., p. 2.
(2) Bernhardy. 1er vol., p. 11.

le plan de Müller, mais plus complet, plus étendu, suivi jusque dans ses dernières ramifications. Une première partie de l'ouvrage nous initie à la vie littéraire étudiée en elle-même. C'est l'histoire intérieure de la littérature grecque qu'il divise en six périodes. Nous suivons toutes les phases de cette vie depuis son premier réveil jusqu'à sa maturité, et ensuite nous la voyons peu à peu diminuer, s'affaiblir dans une irrémédiable décadence. La seconde partie, qui comprend deux énormes volumes très condensés, est intitulée histoire extérieure de la littérature grecque. L'auteur déroule successivement toutes les manifestations de la vie littéraire, en se bornant aux genres poétiques. Les œuvres des poètes sont examinées en détail. Authenticité, commentaires, bibliographie, appréciation exacte du génie des auteurs, rien n'est omis pour nous aider à parcourir ces vastes régions et à nous les rendre familières. En outre, la technique des divers genres y provoque des analyses ingénieuses et très exactes. L'œuvre de Bernhardy est une source de précieux renseignements. La discussion est toujours solide, profonde, mais d'une lecture difficile, un peu indigeste. La pensée ne se dégage pas avec une clarté suffisante.

Bergk est plus clair, plus méthodique. Aussi complet que Bernhardy, il le surpasse par la facilité de l'exposition. Son livre est un véritable monument en l'honneur des lettres grecques. Le premier volume seul a été complètement achevé et a paru de son vivant. Il a 1624 pages in-octavo et se termine à la poésie hésiodique. Les autres volumes ont paru après sa mort. Ce sont de magnifiques débris, pleins d'idées neuves et originales. On éprouve, en les lisant, un profond regret que la mort ait empêché l'auteur d'y mettre la dernière main. Quoique le plan soit au fond identique à celui d'O. Müller, il y a pourtant une différence notable. Müller est écrivain autant qu'érudit. Son histoire a de grandes qualités de composition et de style. Les questions d'esthétique passent au premier plan, et il excelle à fixer par un trait caractéristique la physionomie d'un auteur, à lui donner ce relief qui le fait vivre à tout

jamais. Mais il entre moins dans le domaine de l'érudition. Bergk est surtout un érudit; à ce point de vue, son histoire ne laisse rien à désirer. D'autres historiens de la littérature grecque mériteraient aussi d'attirer l'attention. Nicolaï, Sittl en Allemagne, Mahafy en Angleterre. Mais les limites de cet article ne nous permettent pas de nous y arrêter, et nous passons de suite à l'examen du livre de M. Croiset qui a été l'occasion de cette étude.

Le second volume comprend cette période littéraire qui s'étend des olympiades jusqu'aux guerres médiques. L'épopée avait, durant plusieurs siècles, offert à l'esprit des Grecs de nobles délassements. L'Iliade et l'Odyssée marquent le point culminant de cet âge si fécond en brillants poèmes. Les poètes cycliques avaient chanté toutes les légendes, et la matière avait fini par être épuisée. Mais le génie avait conservé toute sa vigueur native; il se porta sur d'autres objets. Au lieu de célébrer les actions des héros ou de raconter les légendes divines, il se concentra dans le présent, et prêta sa voix à toutes les émotions, à tous les sentiments de l'individu. Il exprime la douleur et la joie, excite le guerrier dans les combats, ramène la paix dans les cités troublées par la discorde. Si la poésie est moins grandiose, elle se relève par d'autres mérites, qui, pour être moins éclatants, excitent encore un vif intérêt et commandent aussi l'admiration. Riche, variée, essentiellement personnelle, cette poésie nous offre une admirable peinture du cœur humain. Elle se détache de plus en plus du passé, se concentre dans le présent, pose certains problèmes, et prépare l'ère de la réflexion et des philosophes. Bientôt les penseurs apparaissent et se demandent d'où vient le monde, et d'après quelles lois il s'est organisé, quelle est l'origine et la destinée de l'homme. La philosophie commence, et les grandes écoles de l'Ionie et de la Grande Grèce ouvrent cette glorieuse phalange de nobles esprits qui ont gouverné la pensée humaine.

D'autre part, d'infatigables chercheurs ramassent les matériaux qui serviront aux futurs historiens. Les logographes interrogent les traditions des familles et des cités, ils

préparent la voie. Hérodote, profitant de leurs travaux, y ajoute ses informations personnelles. Il crée cette œuvre puissante où l'histoire de la plupart des peuples de l'antiquité est rattachée aux guerres médiques. Tel est le tableau intéressant que nous offre ce second volume. La mise à exécution ajoute à l'intérêt. Nous assistons à une évolution nouvelle du génie grec, et de toutes ces monographies remarquables se dégage l'unité de la conception.

Deux questions doivent être résolues d'abord. D'où vient la poésie lyrique? Quelle est son essence? On a écrit sur ce sujet de nombreuses dissertations fort savantes, remplies de faits et de vues souvent curieuses. Flach, dans son introduction, recherche tous les vestiges de cette poésie dans les mœurs et les habitudes des Grecs. Il distingue entre les sources religieuses et les sources populaires; à ce propos il fait une nomenclature interminable des chansons en usage dans les temps primitifs. Nous avons en premier lieu les chants relatifs aux diverses circonstances de la vie, la naissance, le mariage, la mort. Les métiers et les professions s'abritent sous le patronage de la muse. Le berger, le laboureur, le meunier confient à la poésie leurs chagrins et leurs joies, leurs mécomptes et leurs espérances. Il y a la chanson de la nourrice qui endort l'enfant au berceau, du pauvre qui va mendier son pain, de la jeune fille qui dévide la laine sous l'œil de sa mère.

La nature de la poésie lyrique avait donné lieu à plusieurs théories. Au jugement de Villemain, l'enthousiasme en était la note dominante. On la définissait d'ordinaire : l'expression animée et enthousiaste du sentiment. Cette définition s'appliquait à un bien petit nombre de poètes. La poésie lyrique, du coup, cessait d'exister chez les Latins. La plupart même des lyriques grecs n'auraient pu atteindre à cet idéal. Rien ne ressemble moins à l'enthousiasme que la poésie d'Alcman, de Simonide, d'Anacréon. Pindare lui-même montre un art très savant dans la construction de ses épinicies. La réflexion et le calcul y dominent, et en règlent la marche.

Une autre théorie, plus vraie, fait du lyrisme l'organe des

sentiments individuels. Tous les genres d'émotions vibrent dans cette poésie si riche et si variée. « Les unes sont véhémentes et fortes, dit M. Croiset, d'autres voluptueuses, et d'autres graves, comme les fêtes politiques et religieuses qui les inspirent. C'est la voix d'une âme à la fois émue et maîtresse d'elle-même, d'une sensibilité vive en même temps que consciente, d'une imagination capable de s'attacher aux choses présentes sans perdre l'espèce de joie intellectuelle que l'art exige toujours (1). » Une grande variété de mètres caractérise ce genre poétique. La musique en fait partie intégrante, l'ode est toujours chantée. Le poète devait être habile dans la musique.

M. C. résume admirablement toutes ces notions relatives à l'origine et à la nature de la poésie lyrique. « La Grèce, dit-il, fit alors pour le lyrisme ce qu'elle n'a cessé de faire pour tous les genres depuis l'épopée d'Homère jusqu'à l'idylle de Théocrite : elle puisa dans le trésor des inspirations populaires, de l'art anonyme, plus spontané que refléchi; là, elle trouva le lyrisme déjà organisé, mais à l'état embryonnaire, pour ainsi dire. Elle le cultiva, le fit profiter du progrès de l'épopée, l'enrichit par des greffes successives, et lui donna une vigueur, un éclat, une beauté qu'il n'avait pas encore; si bien qu'il devint, pendant deux siècles, la grande voix poétique de la pensée grecque, et l'image brillante de toute cette période (2). »

Il est d'usage dans les auteurs de diviser en trois groupes les poètes lyriques, les Doriens, les Eoliens, les Ioniens. Chez les Doriens, les sujets étaient d'un intérêt public et général, les sentiments et les peines ont quelque chose de grave et de solennel, l'exécution se fait par le chœur et par la danse. Chez les Eoliens, la poésie exprime presque toujours des idées et des sentiments qu'une âme individuelle a pu seule concevoir. Les sujets sont empruntés à la vie privée, et lorsqu'ils se rapportent aux destinées communes de la cité ou de la religion, ce n'est jamais de manière à

(1) Hist. litt. gr., IIe vol., p. 4.
(2) Ibid., p. 13.

solliciter l'intérêt général. C'est à des passions de partis, à l'expression véhémente des désirs et des exigences, inspirées au poète par sa situation privée, que le lyrisme éolien aime à prêter ses belles formes. Cette division est juste, mais on a eu tort de la presser avec trop de rigueur, et on a réuni des poètes qui diffèrent complètement par l'esprit et par le caractère. Nous n'avons jamais compris pourquoi on plaçait Alcman à côté de Stésichore. Ces deux poètes n'ont rien de commun, sauf l'exécution chorale. Alcman, pour les pensées et le style, a plus d'affinité avec l'école lesbienne. Il chante l'amour et le plaisir comme Sapho. Il nous met dans toutes les confidences de sa vie privée. Il nous ouvre les portes de son foyer domestique où malgré la gêne et la pauvreté habite une gaîté aimable. Nous apprenons qu'il est grand mangeur. La bonhomie, la grâce légère, l'insouciance contrastent avec les rudes habitudes de la vie spartiate. M. Croizet a eu raison de laisser de côté ou de ne pas suivre avec une fidélité scrupuleuse la division ordinaire. Au fond toutes les odes se ressemblent. C'est par le cadre et l'exécution qu'elles diffèrent. Il n'y a que deux grandes classes de chants lyriques, l'ode légère qui chante avant tout l'amour, puis le vin, et le lyrisme choral, qui se complaît dans les sujets graves et majestueux, mais qui ne dédaigne pas aussi de descendre jusqu'aux choses légères et badines. De même aussi, la chanson exprime les passions politiques, et se met au service des intérêts généraux de la cité.

La plus grande incertitude règne dans toutes ces petites biographies. On ne sait jamais ni l'âge de la naissance des poètes, ni la date de leur mort. Les auteurs allemands, Flach entre autres, s'engagent dans des dissertations fort savantes, mais qui souvent fatiguent l'esprit et imposent de vrais sacrifices au lecteur. M. C. nous épargne ces discussions arides et nous donne les résultats les plus probables. Il se montre aussi très sobre dans l'étude des mètres adoptés par les lyriques. Mais ici qu'il nous permette d'exprimer un regret. L'invention des mètres et leur emploi varié est un des plus beaux titres de gloire de ces grands poètes. On ne peut guère les juger à leur véritable valeur sans avoir appro-

fondi tous les secrets de leur métrique. Il nous semble qu'il y avait avantage à développer cette partie. Il en est de même de la définition des genres. M. C. se contente d'en indiquer six : le péan, l'hyporchène, le parthénée, l'hymne héroïque, l'encomion et le dithyrambe. Puis il ajoute : les cinq « premiers sont exécutés par des chœurs formés de files parallèles ; le dithyrambe, par un chœur circulaire. Les premiers sont le produit d'une inspiration qui peut varier de la gravité la plus solennelle jusqu'à une gaîté vive et familière » (1). Nous doutons qu'avec ces maigres indications, on puisse se former une idée bien nette de ces différents genres.

La dernière partie du volume nous montre comment les genres en prose ont fait leur apparition. D'où vient que la prose a été d'un usage si tardif dans la littérature grecque ? Ce fait avait déjà frappé les Anciens, et ils avaient essayé de l'expliquer. Strabon nous dit ces paroles remarquables : « L'espèce de langage appelé prose, la prose ornée s'entend, n'est qu'une imitation du langage poétique. La première de beaucoup, la forme poétique parut dans le monde et y fit fortune ; plus tard, dans leurs *histoires*, les Cadmus, les Phérécyde, les Hécatée, l'imitèrent encore, et, si ce n'est qu'ils en brisèrent le mètre, ils retinrent d'ailleurs tous les caractères distinctifs de la poésie ; mais leurs successeurs, en retranchant à mesure quelqu'un de ces traits distinctifs, amenèrent la prose » (2). On a essayé d'expliquer ce fait par des circonstances extérieures, la découverte récente de l'écriture, et la rareté du papyrus. Mais il y a une autre raison plus vraie et plus profonde. Les sentiments et les idées que chante la poésie se développent les premiers dans l'enfance des sociétés. Les matières que traite la prose, la philosophie, l'histoire, la science, ne trouvent leur expression que lorsque la société a grandi, qu'elle est arrivée à la maturité. La poésie s'adresse surtout à l'imagination et à la sensibilité, facultés qui s'épanouissent les premières chez les peu-

(1) P. 268.
(2) Strabon. Géogr., l. II, 5.

ples. C'est un chant, et elle suppose le rythme et le mètre. La prose vit surtout de raison. La vérité est l'objet qu'elle se propose, elle en est la fin principale.

Une question délicate est celle des premiers philosophes. Il ne faut pas les négliger dans une histoire de la littérature. Car, chez les Grecs, tout penseur cultive la beauté de la forme, et plusieurs ont été des poètes de grand mérite. D'autre part, ce petit coin de l'histoire est plein d'obscurités. Il y règne une confusion presque inextricable. Les renseignements incomplets des auteurs, les fragments de très minime importance qui nous sont conservés, ne suffisent pas à résoudre les problèmes difficiles qui naissent à chaque instant. M. C. apporte dans cette exposition sa clarté ordinaire. D'abord une explication sommaire et lucide du système philosophique, et ensuite des analyses plus détaillées et très fines du génie littéraire de ces philosophes. Nous avons goûté surtout son article sur Parménide. Cet illustre penseur avait été maltraité comme poète. La gloire du dialecticien avait laissé dans l'ombre le mérite de l'écrivain. Cicéron jugeait ses vers médiocres. Plutarque lui refuse le don de la poésie, parce que la poésie ne va pas sans mythes. M. C. lui restitue sa véritable valeur. « Il y a chez lui, dit-il, du poète, de l'orateur, du géomètre..... Nous le sentons poète par une plénitude extraordinaire de vie et d'émotion. » Nous nous associons à ce jugement. Quand nous n'aurions à relever que cette magnifique allégorie des vierges Héliades filles du soleil qui lui montrent la route, conduisent son char jusqu'aux portes du Jour et de la Nuit, gardées par la Justice, et lui donnent passage jusqu'au trône de la Vérité, ce serait un titre suffisant pour le ranger parmi les poètes.

L'ouvrage se termine par une étude magistrale sur Hérodote. Nous n'en dirons qu'un mot. L'auteur commence par définir l'histoire telle que la concevaient les anciens. Elle leur apparaissait en première ligne comme une œuvre d'art. Leurs œuvres sont belles, dit M. C., mais d'une beauté simple et un peu grêle. Ils visent à dessiner fortement quelques individus, mais ils ne s'occupent pas de la foule.

Tout cela est bien contestable. L'œuvre d'Hérodote, de Thucydide n'est point grêle, elle a de l'ampleur, elle est grandiose. Ils s'occupent bien de la foule. Hérodote est très attentif à décrire les mœurs des peuples. Il met en évidence non seulement Thémistocle, Aristide, Xerxès, Mardonius, Artémise, mais il nous introduit au sein de la cité de Sparte et d'Athènes, et produit le peuple sur la scène avec ses passions tumultueuses, ses caprices, son inconstance; il nous révèle les dispositions qui animent l'armée des Perses, fait mouvoir à nos yeux toutes ces nations qui suivent le Grand Roi.

M. C. ajoute : L'histoire en outre est moins compliquée que chez les Modernes. « Ils ne poussent guère au delà des motifs moraux, des considérations politiques proprement dites, ou des appréciations stratégiques. Ils pénètrent moins loin que les Modernes dans les causes lointaines qui ont formé les cités, telles que la religion, les mœurs, les institutions, ou qui rendent possible leur action (finances, économie politique, organisation). Elle n'a pas le même respect pour la vérité. Elle n'est pas à la recherche du document. Elle n'a pas la saveur de la vérité toute pure, elle en donne moins la sensation immédiate, qu'elle n'en montre le reflet perçu d'abord par l'œil et l'esprit d'un autre. Bref, elle simplifie, elle idéalise ». Ces idées sont justes, bien exprimées. Mais il ne faut rien exagérer, et les ramener à la juste mesure. Polybe remonte bien aux causes lointaines des événements. Il montre que la grandeur de Rome a son principe dans ses institutions, dans son organisation politique et militaire. Thucydide a consulté les documents. « Elle montre le reflet de la vérité perçu par l'esprit d'un autre. » Il en est ainsi pour les grands historiens modernes. Les faits ont un langage qui a besoin d'être interprété, et qui n'est compris que par les esprits pénétrants et sagaces. De là, même chez les Modernes, tant d'appréciations différentes sur les mêmes événements, une si grande divergence d'opinion.

Il examine ensuite quelle est la méthode et la valeur critique d'Hérodote. L'historien avait deux sources d'informa-

tions : l'observation personnelle, et le témoignage des autres. Il a beaucoup vu, il ouvre les yeux et sait regarder. Mais pour se préserver d'erreurs graves, il ne suffit pas de voir par soi-même. Il est besoin d'être aidé par l'emploi des instruments, de comparer avec les expériences antérieures, d'être averti par l'usage des plans et des cartes. Or tous ces secours lui faisaient défaut. Le problème était plus compliqué pour les informations qu'il empruntait à un autre, soit par des lectures, soit par oui-dire. Ici encore, il manquait de documents qui seuls pouvaient assurer la vérité historique, c'est-à-dire, les inscriptions. L'histoire d'Assyrie et d'Égypte dans Hérodote, c'est donc l'histoire telle que la légende populaire l'avait faite. Pour l'histoire de la Grèce, il y avait les écrits des poètes, des logographes, les sanctuaires avec leurs riches trésors d'offrandes, de monuments, d'inscriptions. Pour l'histoire toute récente des guerres médiques, il pouvait consulter les archives des villes, les textes des lois et de décrets, la tradition orale encore toute vivante. Les sources d'informations sont donc variées, mais toutes à des degrés divers ont quelque chose de populaire, d'incomplet, de hasardé.

Quant à ses qualités de critique, on peut dire qu'il a deviné très heureusement les règles qu'un bon sens naturel aiguisé pouvait suggérer à un Grec du ve siècle, imaginatif et croyant. Ce qui lui manquait surtout, c'est d'un côté la connaissance de certaines règles spéciales qui n'étaient pas constituées de son temps, et d'autre part, cet élément supérieur de la critique qui consiste moins dans l'application de certaines règles particulières, que dans une sorte de philosophie générale et dans la culture scientifique de l'esprit. On ne peut mieux dire, et il ne nous reste qu'à engager le lecteur à voir le texte lui-même, et à lire cette petite dissertation dans son entier.

Nous n'avons pu donner qu'une idée bien affaiblie du mérite de cet ouvrage. Venu après tant de beaux livres qui semblaient avoir épuisé la matière, il les résume avec beaucoup d'art, il y ajoute un certain nombre de vues originales. L'auteur dans les questions de détails sait être profond et

sobre à la fois. L'érudition a toute la richesse de l'érudition allemande sans en avoir la pesanteur. Les appréciations sont fines et judicieuses, c'est parfois le dernier mot de la critique. Nous avons enfin une véritable histoire de la littérature grecque, et nous pouvons l'opposer aux œuvres importantes dont l'Allemagne est fière à si bon droit.

Ph. Gonnet.



REVUE PHILOSOPHIQUE

Sommaire. — I. Histoire de la philosophie, par le cardinal Gonzalez. — II. La Date du *Phèdre*, par C. Huit. — III. L'Intellect actif, par l'abbé Piat. — IV. L'Ame humaine, par le R. P. Coconnier.— V. Psychologie, par G. Fonsegrive. — VI. Conférences de Notre-Dame, sur les fondements de la moralité, par Mgr d'Hulst.

I. — Le public catholique qui s'intéresse d'ailleurs sincèrement à la restauration de la philosophie scolastique, ne se rend pas bien compte des difficultés énormes de cette œuvre. Beaucoup se persuadent volontiers que la victoire n'est pas douteuse, du moment que le Saint-Père a parlé et que la vérité est pour nous ; et ils oublient que la vérité cachée sous le boisseau, ou qui ne luit que dans la solitude, ou qui, privée des moyens indispensables aujourd'hui à toute science humaine, ne peut s'imposer à l'attention publique, ni surtout se justifier des faux témoignages portés contre elle, est une vérité nécessairement méconnue : elle brille au ciel, mais non sur la terre. Or, n'est-ce pas là une défaite? Sans doute, la vérité est invincible en elle-même, elle ne passe pas ; mais les intelligences peuvent lui échapper, elles subissent des défaites, souvent plus désastreuses que celles du cœur. C'est ce qui arrive, hélas ! toutes les fois que, n'ayant pas goûté une philosophie sérieuse et foncièrement chrétienne, elles s'éprennent de quelque autre qui ne l'est pas. Ces cas deviennent-ils plus rares aujourd'hui ?

L'un des terrains où la lutte est particulièrement difficile à soutenir est celui de l'histoire. Il appartient en grande



partie à nos adversaires. Qu'on passe en revue la bibliothèque historique fort considérable qui s'est formée depuis le commencement du siècle : ouvrages de longue haleine ou simples monographies, publiés sur l'histoire générale de la philosophie, ou sur telle école, tel système, tel philosophe célèbre ; on sera étonné d'en trouver un si petit nombre de sincèrement favorables à la cause de la philosophie chrétienne. En réalité, nous sommes réduits souvent à nous instruire auprès de nos adversaires, et à chercher dans leurs travaux les titres plus ou moins altérés de notre propre gloire. Comme Jérôme, qui demandait la science de l'Ecriture aux disciples du Talmud, nous étudions l'histoire de la philosophie chrétienne et scolastique chez ceux-là mêmes qui ne nous la transmettent que pour la combattre.

Cette dépendance fâcheuse ne pourrait se prolonger sans entraver toute renaissance sérieuse de la scolastique. C'est pourquoi plusieurs des nôtres se sont déjà portés, avec autant d'à-propos que d'ardeur, vers les études historiques. Parmi eux, nous n'en connaissons pas qui l'ait fait avec plus de succès que le cardinal Gonzalez, dont l'*Histoire de la philosophie* (1), si appréciée en Espagne, où elle s'est répandue, vient d'avoir la bonne fortune d'être traduite en français par un philosophe tel que le R. P. de Pascal. Nous remercions vivement le traducteur pour le service signalé qu'il vient de rendre à la philosophie française, et nous le félicitons du mérite particulier de sa traduction, qui a été universellement louée pour sa fidélité, sa clarté et son élégance. Il n'y avait pas encore, en notre langue, d'histoire de la philosophie conçue dans de si belles proportions, par un esprit aussi élevé et aussi précis, et traitée avec tant d'abondance, de profondeur, d'exactitude et de sûreté. Tous ces caractères, en effet, distinguent l'œuvre du savant cardinal. Il paraît avoir embrassé avec une force à peu près égale toutes les parties si diverses de son immense sujet ; il excelle à dégager les traits distinctifs de chaque système, de chaque

(1) *Histoire de la philosophie*, traduite de l'espagnol par le P. de Pascal, 4 vol. in-4°. Paris, Lethielleux.



école, de chaque philosophe célèbre, pour marquer leur place dans le mouvement général de la pensée humaine ; nul n'a su se mettre et rester à un point de vue plus scolastique, sans être jamais étroit ; nul n'est mieux disposé à rendre hommage à tous les talents, à toutes les innovations, à toutes les idées justes et fécondes.

Cette bienveillance excède même parfois l'équité : par exemple, lorsque l'auteur accorde que la sophistique de Protagoras et de ses émules constitue un certain progrès sur la philosophie antérieure (I, p. 194) ; ou bien encore lorsqu'il suppose que Zénon et Epicure ont ajouté à la philosophie de Socrate, de Platon et d'Aristote (p. 387). Il semble, au contraire, que la décadence de la philosophie grecque commence aussitôt après Aristote ; car ce grand esprit n'a trouvé ni un successeur immédiat qui l'ait égalé, ni un disciple qui ait paru comprendre, pour les transmettre, tous les points essentiels de sa doctrine.

Si l'auteur paraît trop indulgent pour les successeurs de Platon et d'Aristote, par contre il paraît trop sévère pour Socrate (p. 231), cet initiateur de génie, sans lequel la philosophie grecque n'est plus concevable. Socrate l'emporte toujours de quelque manière sur tous ses successeurs ; il les inspire et les éclaire, alors même qu'ils le complètent ou le corrigent : ainsi, la source commande et explique le fleuve tout entier. Ses erreurs elles-mêmes sont profondément instructives : par exemple, la confusion de la prudence morale avec la prudence intellectuelle, des vertus avec les sciences ; et l'on ne voit pas que l'auteur l'ait relevée.

Mais cette lacune et quelques autres sont bien compensées par les mérites de premier ordre de cet ouvrage magistral. L'auteur y pénètre à fond chaque partie importante de son sujet, sans jamais perdre de vue l'ensemble ; ce qui lui permet de faire maints rapprochements instructifs : par exemple, entre quelques opinions de Duns Scot et certaines théories de Kant. Dès le premier volume, nous assistons ainsi, pour ainsi dire, à l'histoire anticipée de la philosophie moderne ; car l'erreur et la vérité se répètent sans cesse :

la première, en s'aggravant ; la seconde, en brillant plus haut et en s'étendant plus loin.

Le lecteur français pourra trouver que l'auteur n'a pas fait toujours une part assez grande aux philosophes de notre langue et à leurs œuvres; mais il ne faut pas oublier qu'il a écrit en Espagne et en vue de ses compatriotes. Il aurait pu signaler, cependant, le *Dictionnaire des sciences philosophiques*, de M. Franck, et le *Rapport*, de M. Ravaisson, ouvrages qui intéressent diversement l'histoire de la philosophie. Mais il est au-dessus de la critique et devient facilement incomparable, quand il traite l'histoire de la philosophie en Espagne. C'est ainsi qu'il met admirablement en lumière le rôle providentiel et les services exceptionnels des philosophes espagnols de l'école de saint Isidore. Chose étrange, le grand Isidore de Séville, qui a brillé dans l'histoire de la philosophie non moins que dans l'histoire de l'Eglise, n'obtient pas le moindre article dans le *Dictionnaire des sciences philosophiques*, qui accorde, au contraire, autant de place que de considération aux philosophes arabes ou juifs et à des hétérodoxes, tels que Giordano Bruno. La vérité, cependant, c'est qu'il y a peu de penseurs qui aient si bien mérité de la philosophie que l'archevêque de Séville. Grâce à lui et au mouvement intellectuel dont il fut le promoteur, le moyen âge a hérité des connaissances des siècles passés ; il est faux que les scolastiques aient été les débiteurs des Arabes, particulièrement pour la philosophie, autant qu'on a cherché à nous le persuader. Mais écoutons le savant cardinal défendre lui-même cette belle thèse, qui est si bien de sa compétence :

« L'impulsion communiquée aux sciences par saint Isidore et ses écoles fut si énergique, si universelle et si profonde, qu'elle ne put être étouffée par l'invasion arabe. Au milieu de la grande catastrophe et après elle, fleurirent des écoles chrétiennes qui représentèrent, pendant des siècles, la tradition isidorienne. Isidore de Beja, qui a consigné dans sa *Chronique* la malheureuse journée de Guadalète et ses conséquences immédiates, dont il avait été le témoin ;

Juan, évêque de Séville, connu par sa correspondance littéraire avec Alvare de Cordoue ; Bracaire, son prédécesseur, qui attaqua et réfuta la doctrine d'Origène sur l'âme ; les Alvare, les Euloge, les Espéranide de Cordoue ; Haton, évêque de Vich et maître de Gerbert, continuèrent le mouvement littéraire isidorien, au milieu des calamités, des résistances et des contradictions de la domination musulmane. Outre le *Trivium* et le *Quadrivium*, qui constituaient l'enseignement général des écoles publiques à cette époque, on enseignait, dans l'école isidorienne, l'hébreu, le grec, la géographie, le droit, la théologie morale, l'histoire et la cosmographie...

« L'école et les œuvres de saint Isidore démontrent, d'une façon pratique et irréfutable, que l'Europe chrétienne n'eut aucun besoin des musulmans pour marcher dans les chemins de la civilisation et des sciences ; les envahisseurs, au contraire, ne firent qu'entraver et paralyser le mouvement donné par le grand archevêque de Séville, et qu'avaient continué ses disciples et ses successeurs. Rien de moins fondé et de plus inexact que l'opinion de ceux qui affirment que l'Europe chrétienne a dû aux Arabes, et principalement à Averroës, la connaissance des écrits d'Aristote. Ceux qui sont dans ce sentiment n'ont pas lu, à coup sûr, les œuvres de saint Isidore. Quand on s'est livré à cette étude, il est impossible de soutenir une pareille opinion, laquelle, après tout, n'est qu'une réminiscence des colères et des exagérations de certains écrivains de la Renaissance contre les scolastiques, et en même temps des tendances averroïstiques de quelques philosophes. Sans sortir du traité des *Etymologies*, on voit clairement, par son contenu, que l'auteur connaissait la majeure partie des ouvrages d'Aristote, et que, bien des siècles avant que naquît à Cordoue le fameux commentateur, on disputait déjà à Séville sur la substance, la qualité et les autres prédicaments, sur l'*Isagoge* de Porphyre et sur les universaux. On commentait les livres du Stagyrite qui traitent de l'âme, de la morale, de la génération et de la corruption, de la rhétorique et de la politique, et presque tous les autres, si l'on en excepte peut-être

les livres de la *Métaphysique* et l'*Histoire des animaux.* »

Cette longue citation valait mieux que tous les éloges. N'aurait-il écrit que ce chapitre, que l'auteur mériterait encore notre vive reconnaissance. Ainsi se trouve tranché un doute que Mgr d'Hulst exprimait en ces termes dans sa première conférence : « Si les Arabes ont précédé les théologiens dans la culture des lettres anciennes, si c'est même par eux que les livres du Stagyrite ont pénétré dans l'école, jamais la chrétienté n'a sacrifié aux interprètes du Coran la moindre parcelle du trésor dont l'Eglise lui gardait le dépôt (p. 17). » — Non, les Arabes n'ont pas précédé les théologiens dans la culture des lettres anciennes ; non, ce n'est point par eux, principalement du moins, que les livres du Stagyrite ont pénétré dans l'école.

Et maintenant nos lecteurs comprendront mieux pourquoi, en commençant, nous émettions le désir de voir le domaine entier de l'histoire de la philosophie cultivé et renouvelé par les nouveaux scolastiques. Sachons bien qu'il n'y a pas d'avenir pour nous, si nous ne savons reprendre conscience de tout notre passé et reconquérir une à une toutes nos provinces perdues.

II. — Ce projet n'est rien moins qu'irréalisable. On y songe involontairement en lisant la savante étude de M. Huit sur le *Phèdre* (1). Nul ne connaît mieux la philosophie grecque, et en particulier les œuvres de Platon. Si tous les points de l'histoire pouvaient être ainsi étudiés à fond par l'un des nôtres, l'analyse serait complète par là même, et une synthèse nouvelle et supérieure, capable de répondre à toutes les exigences scientifiques de notre époque, deviendrait bien vite possible et réalisable. Cette courte brochure atteste, après tant d'autres travaux, l'érudition et la critique de son auteur. A quelle époque de sa vie Platon a-t-il écrit le *Phèdre ?* Les avis sont très partagés et aussi

(1) *Examen de la date du Phèdre,* par C. Huit, brochure in-8. Paris, Thorin.



différents que possible. Et puis, quel était le dessein particulier de l'auteur dans cette belle composition ? M. Huit paraît avoir répondu de la manière la plus plausible. Voici d'ailleurs sa conclusion. Au moment de l'apparition du *Phèdre,* Platon « a groupé autour de lui des disciples : c'est à eux, avant tout, qu'il va désormais consacrer ses méditations et son enseignement. Son école est fondée, mais une propagande est nécessaire, le *Phèdre* en donnera le signal. Et veut-on savoir quelles sont à ce moment les deux plus vives préoccupations du maître, ses deux ambitions dominantes ? Le dialogue va répondre. Jetant les yeux sur la jeunesse athénienne, Platon la voit céder à des entraînements coupables... ; à ces instincts dégradants il oppose un amour tout spirituel, expression de la poésie de l'âme cherchant dans le monde idéal l'objet véritable de ses aspirations... Puis, les Athéniens du IVe siècle se passionnent pour l'éloquence, dont les sophistes viennent de leur apprendre les merveilleux secrets ; mais aux lieux où avait régné Périclès s'agitent les démagogues, les flatteurs du peuple, indifférents au bien et au mal, à la vérité et à l'erreur. Platon s'en alarme ; c'est à la philosophie de rendre à l'art oratoire sa dignité compromise et son indiscutable utilité, à elle de placer la science du cœur humain au-dessus des mesquines subtilités de la sophistique »... Toutefois, le *Phèdre* « n'est qu'un programme et, si l'on peut ainsi parler, une invitation. Aspire-t-on vraiment au titre de philosophe, il faut entrer à l'école du maître, assister à ses leçons, vivre dans son intimité et dans la solitude studieuse de l'Académie, apprendre avec lui à se connaître et à retrouver en toutes choses l'*idéal* oublié... » (p. 52-54).

Le culte de l'idéal ! Quel dédain n'a-t-il pas valu aux métaphysiciens, autrefois et aujourd'hui ! La brochure se ferme sur cette citation du *Phèdre,* qui tend à les justifier. On la dirait empruntée à quelque mystique du moyen âge : « L'homme qui sait s'élever jusqu'aux réminiscences du céleste séjour est un initié permanent des mystères de la perfection, et seul, détaché des soins qui agitent les hommes, et n'ayant plus souci que des choses divines, il devient

véritablement parfait. La multitude prétend le guérir de sa folie : elle ne voit pas qu'il est inspiré. »

III. — Avec M. Piat, nous quittons Platon pour Aristote, et nous enlevons à nos adversaires l'espérance de nous reléguer parmi les rêveurs. Tous les scolastiques ont applaudi au succès de la thèse sur l'*Intellect* (1). Pour être devenu, par la force des choses, un nourrisson de la Sorbonne, M. l'abbé Piat n'oubliait pas sa vraie mère, et il a témoigné de ses sentiments en invitant de quelque manière ses nouveaux maîtres à rendre justice au vieil enseignement de l'Eglise. Il a donc porté en Sorbonne, avec une parfaite franchise et une liberté qui n'a pas trop déplu, un des points de doctrine essentiels de la scolastique. Il ne s'agissait de rien moins, en effet, que de l'*intellect agent* — que l'auteur préfère appeler *intellect actif*. Seul cet intellect explique l'origine des idées conformément aux lois de notre nature et nous permet de passer, *inoffenso pede*, entre l'*innéisme* des uns et l'*empirisme* des autres. Ici encore la solution scolastique rencontre du même coup le juste milieu et la vérité : elle est vraie par sa modération même et sa juste mesure. C'est ce que M. Piat s'est efforcé de montrer pour sa part, et avec succès. On doit lui savoir gré de n'avoir pas été séduit par les explications brillantes et vaines de tant de maîtres contemporains, dont il a dû suivre les leçons ou étudier les ouvrages ; et il a eu le mérite singulier de soutenir devant le premier jury philosophique et officiel de France cette doctrine d'un autre âge. Elle peut paraître vieillie, mais une nouvelle jeunesse et l'avenir lui sont réservés.

Le fond même de la thèse est donc très solide ; il y a là maints passages que ne désavoueraient point les scolastiques les plus exigeants. Oui, nos idées sont le fruit de notre activité mentale, mais d'une activité qui est d'abord

(1) *L'Intellect actif ou du rôle de l'activité mentale dans la formation des idées*, par l'abbé Piat, agrégé de philosophie, membre de la société de Saint-Thomas-d'Aquin. Paris, Leroux.

sollicitée du dehors, et qui ne s'exerce pas à vide : les *formes à priori* imaginées par Kant sont impossibles, et une observation aussi attentive que scrupuleuse ne permet pas de les supposer. Toujours l'idée est inséparable de sa matière, elle n'est jamais une pure forme, elle ne peut être donnée qu'avec l'expression de quelque chose ; on a beau subtiliser ce qu'elle exprime et quintessencier sa matière, pour ainsi dire, l'idée est toujours expressive et partant objective de quelque manière. L'objectivité des idées, et, avec elle, une certaine réalité des universaux, s'imposent donc, après comme avant toute critique ; ces deux vérités n'en font qu'une et sont inébranlables. Il faudra bien que les criticistes, les subjectivistes, aussi bien que les empiristes et les nominalistes, conviennent enfin de cette doctrine, s'ils ne veulent donner le droit à tout homme sensé de se moquer de leur philosophie.

Sans doute M. Piat n'est pas si agressif, il ne prétend pas pousser si loin sa démonstration ; mais il soutient néanmoins la même doctrine. En somme, et quoique nous ne puissions accepter indistinctement tous ses arguments, il est avec nous sur bien des points essentiels : par exemple sur la différence et les rapports de l'idée et de l'image, sur la part respective des sens et de l'esprit dans la génération des connaissances, sur le caractère analytique du principe de causalité, etc. Avouons cependant que ces difficiles problèmes auraient gagné beaucoup à être discutés dans la langue de l'école, plutôt que dans ce langage indécis de plusieurs de nos philosophes contemporains, qui certes n'est pas dépourvu de mérite littéraire et peut donner l'illusion de la profondeur, mais qui est, en somme, un mauvais instrument d'analyse et de dialectique. M. Piat a dû subir évidemment les exigences du milieu. De là telles et telles pages difficiles à saisir, parfois même à concilier, et qui contiennent non moins d'équivoques que de vérités.

Ainsi, pour souligner quelques formules, on ne peut admettre précisément que le « parfait trouve toujours une borne » (p. 115), ni que « l'infini est essentiellement indéterminé » (p. 116). Il y a infini et infini (indéfini), et ces

notions auraient pu être mieux expliquées. On ne peut souscrire non plus, sans d'autres commentaires que ceux de l'auteur, à ces paroles : « Qui dit cause dit un être qui va de la puissance à l'acte... Il ne peut y avoir changement au dehors qu'autant qu'il y a changement au dedans. Une chose ne peut en modifier une autre que si elle se modifie elle-même, que si elle passe elle-même de la puissance à l'acte... (p. 161). L'acte pur ne peut être cause... (p. 163). » — Il faut maintenir cependant que la cause, en tant que telle, ne subit pas une action, mais l'exerce, en sorte que la cause infiniment parfaite et universelle détermine tous les changements de ce monde sans en subir aucun. Ensuite, il est impossible d'admettre simplement que « la conscience est le moyen par lequel nous connaissons tout le reste » (p. 103), comme aussi que, « d'après saint Thomas d'Aquin et son école, l'objet formel de l'entendement n'est pas l'abstrait, mais le simple » (p. 125). L'auteur paraît trop céder à la tendance de tout subordonner à la conscience, quand il substitue, par exemple, l'expression de « conscience rationnelle » à celle de « raison » ou d' « intelligence ». Peut-être aussi aurait-il prévenu certaines critiques, trop sévères à notre sens, que vient de lui adresser M. Dunan dans la *Revue philosophique*, s'il avait mieux distingué l'abstrait intellectuel (le seul qui soit vraiment *abstrait*, c'est-à-dire *universel*) de l'abstrait sensible (par exemple telle couleur ou tel son, que la vue et l'ouïe perçoivent séparément des autres qualités). L'abstrait sensible, quelque subtil qu'il soit, n'est qu'un *singulier* : il n'a rien de commun avec l'abstrait intellectuel, qui est universel.

On voit par ces exemples que la thèse de M. Piat demande à être lue par des esprits clairvoyants, qui ne s'arrêtent pas aux formules, mais les pénètrent pour les interpréter convenablement. Telle quelle, étant donné surtout le milieu où elle s'est produite, elle fait grand honneur à celui qui l'a soutenue et permet aux amis de la scolastique de fonder sur lui de belles espérances.

IV. — Avec le R. P. Coconnier, nous retrouvons la sco-

lastique enseignante et rendue à sa pleine liberté (1). L'auteur, qui vient de passer de la chaire de philosophie scolastique de Toulouse à celle de théologie dogmatique de Fribourg, agite « l'éternel problème de l'âme humaine », sans rien oublier de nos vieux maîtres et sans rien ignorer des luttes philosophiques de ce temps. On retrouvera dans ces pages substantielles, écrites souvent avec verve, la moelle de la psychologie scolastique et la meilleure solution des difficultés où s'embarrassent nos adversaires.

D'abord, l'auteur définit et justifie sa méthode, qu'il appelle *psychologique positive :* positive, par opposition à celle de Descartes; psychologique, par opposition à celle des matérialistes, qui négligent l'observation des faits intellectuels. Après une critique piquante du matérialisme, *avant la science* et *depuis la science*, viennent successivement : la thèse de la spiritualité de l'âme, la réfutation du vitalisme de l'école de Montpellier, la justification de l'animisme des scolastiques, la thèse de l'immortalité de l'âme et la question de son origine. Un chapitre de psychologie comparée, qui n'est pas le moins intéressant, termine l'ouvrage. Comme on le voit, rien n'est plus classique dans le fond; mais l'auteur, en plaidant pour de vieilles vérités, a su les rajeunir et les faire bénéficier des travaux de nos savants les plus célèbres. Il excelle à se servir de leurs témoignages sans se laisser entraîner à leurs exagérations. C'est ainsi qu'il met le doigt sur les fautes et les incohérences de Claude Bernard, sans laisser de tirer un bon parti de ses découvertes : « En plus de vingt endroits de ses œuvres, dit-il, Cl. Bernard affirme que les forces de la matière brute ne sauraient donner la raison de tous les phénomènes observés dans les vivants; nul n'a vu, ni dit plus nettement que lui, que la physique et la chimie ne peuvent expliquer la vie : « car *il est clair que cette pro-* « *priété évolutive de l'œuf qui produira un mammifère, un* « *oiseau ou un poisson, n'est ni de la physique, ni de la chi-*

(1) *L'Ame humaine*, existence et nature, par le R. P. Coconnier. O. P. in-12. Paris, Perrin.



« *mie*, et que, par conséquent, la vie a son *quid proprium* « absolument et rigoureusement défini, à savoir : la pro- « priété évolutive, la puissance d'évolution immanente de « l'ovule ». Mais quand il s'agit de caractériser un peu la nature de cette force, le grand psychologiste hésite ; il se trouble comme en face d'un fantôme, et s'exprime en termes tels, qu'on ne sait plus si cette force est autre chose qu'un mot ou une fiction de notre esprit (p. 212-213). » Suivent quelques citations, à l'appui de ce jugement, et l'auteur poursuit :

« Ainsi l'on nous dit d'une part : la force vitale *émanée du monde physique trace* le plan de chaque être et de chaque organe, *relie* entre elles, *enchaîne, ordonne, dirige* les synthèses chimiques, *domine*, *gouverne comme une force impulsive la matière, met en présence* les réactifs aveugles, *à la manière du chimiste lui-même ;* et l'on nous dit, d'autre part, que la force vitale est l'*idée* que nous nous formons de l'unité dans la succession de tous les changements morphologiques et chimiques du vivant, qu'elle est *une conception* de notre esprit ; *une force métaphysique*, qui *n'est pas active à la façon d'une force physique, qui ne sort pas du domaine intellectuel pour venir réagir sur les phénomènes, qui n'exerce aucune influence*. Cette phraséologie embrouillée et vague est indigne de la science, et cette hésitation à proclamer une vérité que l'évidence impose, mais que le préjugé repousse, est indigne d'un savant (p. 215). »

Sur des points accessoires il est permis d'émettre quelques doutes. Ainsi l'auteur paraît suspecter plus que de raison certains arguments dont se prévaut le vitalisme et qui contribuent, pour leur part, à marquer la distinction essentielle du règne inorganique et des règnes vivants. On peut persister à penser que les forces physiques et chimiques ne suffisent pas à expliquer la digestion, la respiration, la marche, etc., bien que ces fonctions ou opérations puissent paraître n'impliquer d'abord que des actions mécaniques ou physiques et chimiques. Ensuite, l'auteur se préoccupe justement d'appuyer ses conclusions sur des données scientifiques ; mais encore faut-il que ces données

soient incontestables. Ainsi est-il bien sûr que les nerfs soient des conducteurs électriques aussi importants que l'a prétendu Moleschott (p. 260) ? On a constaté depuis lors que les nerfs sont d'assez mauvais conducteurs de l'électricité.

Mais, pour de vrais psychologues, ces questions sont de peu d'importance. Voici un doute qui les intéressera davantage : Est-il vrai que l'âme séparée du corps et considérée, bien entendu, dans l'ordre naturel, « développera et étendra ses connaissances, multipliant par là sa perfection et son bonheur » (p. 353)? Est-il vrai qu'elle pourra « grandir dans la science et la vérité, et particulièrement dans la connaissance et, par suite, dans l'amour de Dieu » (p. 355)? Il est permis de croire plutôt que l'âme, en quittant le corps, ou dans le premier moment de sa vie séparée, parvient à son terme, même naturel, et que, à la manière des autres esprits, elle obtient alors sa mesure définitive. L'homme trouve ici-bas, sinon la mesure de sa valeur morale, du moins celle de plusieurs de ses talents trop bien liés avec les facultés sensibles et organiques : eh bien, il est permis d'affirmer que l'âme trouvera, à son entrée dans le monde purement spirituel, la mesure de sa science et de sa sagesse naturelles, ou de son erreur, hélas! et de ses égarements volontaires.

L'auteur discute avec une compétence, une érudition et une sagacité remarquables quelques autres problèmes des plus ardus; mais on aimerait à le voir pousser plus avant la discussion sur l'origine de l'âme humaine et le moment de sa prise de possession du corps. Il s'arrête au sentiment ou plutôt au simple doute du cardinal Zigliara, qui refuse de prendre parti entre Albert le Grand et saint Thomas; mais il vaudrait mieux peut-être opiner que de s'abstenir. Et puis n'y aurait-il pas un sentiment moyen qui bénéficierait des meilleures raisons apportées en faveur des opinions extrêmes ? ...Cette question, il est vrai, est pleine de mystère, et peut-être l'auteur a-t-il bien fait de la décliner. Cet ouvrage n'en est pas moins l'un des plus substantiels en ces matières. Maîtres et élèves ou simples amateurs de psychologie le liront avec autant d'intérêt que de profit.

V. La psychologie de M. Fonsegrive est d'un tout autre caractère (1). Ce n'est pas le lieu de reprendre, pour la centième fois, la critique de la méthode et du plan des *Manuels* ou *Traités* composés en vue du baccalauréat officiel. Le parti pris de subordonner absolument toutes les sciences philosophiques à la psychologie, une division insuffisante des facultés de l'âme, l'abus de la méthode expérimentale qui fait rejeter à l'arrière plan et même aux dernières pages les thèses sur la nature de l'âme et son immortalité : tels sont les caractères, nous devrions dire les défauts, graves en eux-mêmes et irrémédiables dans l'enseignement, qui distinguent d'ordinaire ces sortes d'ouvrages. Hâtons-nous de dire que celui de M. Fonsegrive rachète autant que possible ces défauts par les convictions franchement spiritualistes et chrétiennes de son auteur. Ceux qui ont remarqué et recherchent, comme des morceaux délicats, certains articles de la *Gazette de France*, écrits d'une plume exercée et assaisonnés d'un véritable esprit philosophique, retrouveront ici les mêmes qualités de pensée et de style. Pourquoi faut-il que ces talents soient à la gêne dans un cadre faux et empêchés par un mauvais programme ? Nous estimons trop l'auteur pour ne pas désirer vivement qu'il change d'avis sur quelques points importants, notamment sur l'origine du langage et le libre arbitre.

M. Fonsegrive semble penser, avec bien d'autres, que nos langues anciennes et modernes auraient pu être le fruit de la raison humaine cherchant autrefois, comme aujourd'hui, son expression, indépendamment de toute révélation ou de toute inspiration analogue. Sans discuter de nouveau cette question, rappelons seulement que les philologues, même incrédules, sont fort partagés sur ce point, et que ceux qui se prononcent pour cette origine du langage, dite plus ou moins justement *naturelle*, pensent qu'il n'a pu se constituer que grâce à une évolution de très longue durée. Mais

(1) *Eléments de philosophie, psychologie*, par Georges Fonsegrive, professeur agrégé de philosophie au lycée Buffon, lauréat de l'Institut. In-12. Paris; Picard et Kaan.



la lenteur même de cette évolution nous ramène à la considération d'ordre moral qui doit frapper surtout, en ces matières, un philosophe spiritualiste et chrétien. On ne conçoit pas, en effet, que l'homme ait été privé, à l'origine et en sortant, pour ainsi dire, des mains de son créateur, des connaissances religieuses et morales indispensables à la dignité humaine; on ne conçoit pas que les premières familles aient pu se constituer, subsister, élever leurs enfants, sans une langue proprement dite. C'est en vain qu'on nous objecterait, par exemple, que les sourds-muets sont susceptibles d'une culture intellectuelle et morale aussi remarquable que celle des parlants. Car les sours-muets sont élevés dans une société parlante; ils sont formés, instruits et moralisés lentement par un système de signes qui suppléent le langage proprement dit et sont calqués sur lui, pour ainsi dire; en d'autres termes, ils ont des maîtres qui sollicitent leur intelligence, la développent peu à peu, lui fournissent de précieux moyens, tandis que le premier homme dont il s'agit aurait été à lui-même son inspirateur et son unique maître. Et puis une autre question inévitable se présente ici : le premier homme a-t-il été enfant ou adulte ? — Si l'on ne veut pas s'appuyer sur les exigences de la loi morale et de la dignité humaine, si l'on ne veut demander aucune lumière à la révélation, on sera facilement amené à penser que le premier homme naquit comme tous les autres, mais d'ancêtres plus imparfaits que lui ; que les premiers peuples furent d'abord très dépourvus de connaissances morales et que l'humanité tout entière, avec toute la civilisation, a émergé à la longue, du sein de l'animalité. Or c'est là une hypothèse de l'évolutionnisme absolu, que rejette la raison aussi bien que la foi.

En ce qui concerne le libre arbitre, M. Fonsegrive paraît expliquer, en définitive, sa possibilité par l'ignorance de certaines conséquences de l'acte libre. Mais on ne peut fonder le libre arbitre sur l'ignorance, bien qu'il soit compatible avec quelque ignorance. Sans doute la liberté de pécher implique nécessairement une ignorance et même une erreur; mais si cette erreur fait le péché, elle ne fait point

la liberté. C'est pourquoi la liberté impeccable exclut toute erreur et n'en est que plus parfaite comme liberté : bref, plus il y a de connaissance, toutes choses égales d'ailleurs, et plus aussi il y a de liberté. Niera-t-on par exemple que Dieu est parfaitement libre, parce qu'il voit toutes les conséquences de ses œuvres et que sa science est infinie? Ensuite c'est en vain que M. Fonsegrive cherche la preuve complète du libre arbitre dans la métaphysique. Celle-ci ne peut prouver ici que la *contingence* des choses et, partant, la *liberté* de leur première cause. Mais c'est à la psychologie et à la morale qu'il faut demander les preuves de notre libre arbitre. Et en quoi donc la métaphysique serait-elle violée et fausse, si l'homme n'était pas libre ?

Si nous sommes en désaccord sur ces points avec l'auteur, il en est beaucoup d'autres où nous sommes heureux de partager ses conclusions. Telle est celle-ci, qui est la condamnation aussi spirituelle que juste de l'empirisme; il n'y a rien à retrancher, ni rien à ajouter : « Nous adoptons donc, pour ce qui est de l'intelligence animale, l'opinion des sensualistes. La psychologie de Hume et de Stuart Mill, nous paraît un excellent résumé de ce dont est capable l'intelligence des animaux supérieurs » (p. 290). — Eh ! oui, il faut bien le dire, la psychologie humaine de l'empirisme n'est que la psychologie de l'animal : elle finit précisément où la nôtre commence.

V. — C'est encore la thèse du libre arbitre qu'a dû aborder Mgr d'Hulst, au cours de ses belles conférences, si hautement philosophiques, sur *les fondements de la moralité* (1). Il est donc permis de les apprécier ici.

Des esprits justement préoccupés des dangers que court la société, si éprouvée par les transformations politiques et économiques de ce siècle, ont pu espérer que l'éminent orateur de Notre-Dame aborderait immédiatement les questions sociales. Il serait imprudent de les abandonner plus longtemps au soin exclusif des juristes et des économistes,

(1) *Conférences de N.-D.* Carême de 1891. *Les fondements de la moralité.* Paris, Poussielgue.

d'ailleurs les mieux intentionnés; car elles ne peuvent être résolues que par la théologie et la philosophie chrétienne. Les sciences subalternes ne peuvent qu'en préparer la solution, et encore à la condition d'accepter la lumière qui leur vient de sciences plus hautes. Ces questions ont été portées déjà dans les grandes chaires de l'Europe; elles l'étaient à Vienne cette année par le R. P. Kolb, S. J., et il faudrait que la chaire de Notre-Dame, sur ce point important comme sur tous les autres, ne fût la seconde d'aucune. Quels magnifiques sujets s'offriraient ici au choix de l'orateur! la morale domestique et la morale sociale; les devoirs sacrés de l'individu et du père de famille et, par conséquent leurs droits et leurs libertés imprescriptibles; la liberté d'enseignement et celle d'association sous toutes leurs formes; la liberté du dévouement et de la charité; le vrai rôle du pouvoir public; le droit de propriété et les régimes divers qu'il comporte suivant les lieux, les temps et les peuples, ses limites morales; le caractère de l'usure; les rapports du capital et du travail et le juste salaire; les devoirs des riches, et ceux que leur impose la charité et ceux que leur impose la justice. Sur tous ces grands problèmes, qui se posent aujourd'hui sous une forme nouvelle et qui passionne, l'orateur chrétien, à la fois théologien et philosophe, aurait fait luire, dans la sérénité de la chaire, afin de les éclairer et de les résoudre, la double lumière de l'idéal chrétien et de l'expérience, ces deux luminaires indispensables des sciences sociales (1). C'est en vain que les empi-

(1) Nous sommes heureux de rencontrer l'affirmation expresse de la nécessité de cet *idéal* dans la 6e conférence et dans la même page où l'auteur touche, en passant, à quelques-unes des questions sociales de l'heure présente et émet une sorte de profession de foi (p. 8) : « Chrétiens pusillanimes, s'écrie-t-il, vous n'avez pas le droit de tenir ce langage. Non, *la société chrétienne n'est pas un rêve, c'est un idéal dont il faut se rapprocher*. Commencez donc par en présenter à vos contemporains la vivante image ! » Il faudrait écrire ces paroles en lettres d'or à la première page de tous les ouvrages traitant des questions sociales et signés par des catholiques. Mais il n'est pas rare de les entendre déclarer qu'il ne demanderont aucun principe directeur à l'idéal, et qu'ils ne cherchent la lumière que dans l'observation des faits et l'expérience.

ristes, chrétiens ou positivistes, ne veulent s'éclairer que du second : sa lumière est empruntée. C'est en vain aussi que les idéalistes, chrétiens ou révolutionnaires, ne voudraient s'éclairer que du premier : le soleil ne brille pas pendant la nuit.

Il est vrai que ces questions sont brûlantes et soulèvent mille controverses entre de bons esprits; mais cette ardeur même et ces dissentiments prouvent leur opportunité; ici la pusillanimité est plus à éviter encore que la hardiesse, et l'abstention ou le silence en face de dangers pressants est injustifiable. Cherchons donc avant tout la lumière. Pourvu que le jour ne se lève pas trop tard, après de nouvelles catastrophes, et pour n'éclairer que le sauvetage ! Ne serons-nous jamais instruits que par nos malheurs ?... D'ailleurs il y a de grands principes sociaux et de grands devoirs sur lesquels tous les chrétiens généreux et sincères doivent tomber d'accord, surtout après dix-huit siècles de christianisme : ce sont ceux-là qu'il faudrait porter d'abord devant ce magnifique auditoire de Notre-Dame, auquel toute l'élite de la France chrétienne fait immédiatement écho.

Néanmoins Mgr d'Hulst a préféré établir d'abord les bases de la morale, et peut-être était-ce encore plus opportun. Il s'est admirablement acquitté de sa tâche, en maître de la pensée et en maître de la parole. Le penseur original et le philosophe érudit se révèlent, aussi bien que le lettré impeccable, dans maints endroits où la plus pure doctrine est revêtue de la plus belle forme. Citons, par exemple, la preuve du libre arbitre tirée du sentiment même que nous en avons (3e conf. p. 7); l'explication du caractère absolu du devoir (4e conf. p. 2 et 3); la description des degrés du mouvement et de la vie, dans la nature, qui aboutissent, dans l'homme, à la liberté (3e conf. p. 10). Çà et là sont enchâssées de vraies perles philosophiques, formules heureuses, qui concentrent la lumière de cent autres et méritent de n'être plus oubliées.

Peut-être cependant relèvera-t-on çà et là quelques expressions contestables en elles-mêmes, bien qu'elles soient

permises à un orateur ; par exemple celle-ci : « Un système philosophique, si grand qu'il soit, ne sera jamais autre chose qu'une approximation de la vérité » (1re conf., p. 20). Sans doute l'auteur veut dire, avec M. l'abbé de Broglie, que nul système humain ne peut exprimer toutes les vérités : la vérité totale débordera donc toujours les formules qui l'expriment et qui lui sont inadéquates. Mais, puisqu'il y a des vérités absolues et, Dieu merci, fort nombreuses, telles que celles-ci : Dieu existe, l'âme est immortelle..., il faut bien accorder que le système qui en résulte, quelque perfectible qu'il soit, n'est pas une pure *approximation* de la vérité ; car ce système *atteint* déjà la vérité. Ce n'est point certes par à peu près que sont vrais les principes de la raison et de la foi, comme aussi les conclusions les plus sûres de la théologie, de la philosophie et des sciences. Mgr d'Hulst lui-même le soutient excellemment contre les partisans de la relativité de toute connaissance ; il n'a pas de peine à leur montrer que même les sciences physiques touchent à l'immuable et par conséquent à l'absolu. (4e conf., p. 6.)

On pourra trouver aussi qu'il se montre trop réservé sur le transformisme. Est-il admissible que les sciences expérimentales seules aient à en juger ? Est-il admissible que l'évolution des espèces soit une question de fait, nullement une question de principe ? « Si nous contestons l'évolution, du moins quant à l'extension universelle qu'on veut donner à la théorie, écrit-il, ce sera sous forme de réserve prudente, au nom de l'expérience, qui jusqu'ici est muette, *ce ne sera pas au nom des principes*, pourvu qu'on nous donne Dieu. Oui, avec Dieu à l'origine de l'être, Dieu au terme du progrès, Dieu sur les flancs de la colonne pour en diriger et en soutenir le mouvement, l'évolution est possible, et ce n'est plus qu'une question de fait. » (5e conf., p. 3.) — On peut maintenir cependant qu'ici encore la compétence des sciences d'observation est subordonnée à une compétence plus haute. On peut en appeler, pour le prouver, à l'auteur lui-même, qui a mieux vu et mieux défendu ailleurs les droits de la métaphysique : « Quant à dire le pourquoi de cette évolution, écrit-il, quelle force la pousse, quelle fin

l'attire, quel ordre la conduit; s'il faut chercher ces raisons de l'évolution dans la matière qui évolue ou dans un principe transcendant; les savants *comme tels*, les observateurs de la nature avouent, s'ils sont sincères, que *cela n'est pas de leur compétence*, et que, en dépit de l'ostracisme prononcé contre elle, *la métaphysique a ici son mot à dire.* » (2[e] conf., p. 6.) — Peut-être ces deux passages sont-ils conciliables, grâce à une certaine interprétation; mais alors ils sont tous les deux insuffisants. Non, l'évolution et en particulier le transformisme ne sont pas possibles; et il ne suffit pas d'admettre une Cause première et une Fin dernière. Car Dieu, cause première et fin dernière, agit sur tous les êtres créés et les attire *par leurs propres natures*. Les phénomènes qui se déroulent sous nos yeux, dans le monde, ont pour explication dernière et adéquate Dieu, sans doute; mais ils ont pour causes prochaines, immédiates et formelles les substances, les essences, les natures créées. Or il répugne que les natures inférieures produisent les supérieures, que les atomes produisent la cellule et que celle-ci donne successivement toutes les espèces vivantes : le moins ne donne pas le plus. Il faut donc admettre, à l'apparition de chaque espèce vraiment nouvelle et supérieure aux précédentes, une intervention spéciale de Dieu, une action immédiate de sa puissance.

La conférence sur la liberté est peut-être la plus remarquable. Voici comment l'orateur résume toutes les preuves certaines et complètes du libre arbitre; on peut penser avec lui qu'il n'y en a pas d'autres : « Ainsi, Messieurs, le libre arbitre est attesté par la conscience psychologique; il est lié, dans la conscience morale, à l'idée de devoir; ce lien est reconnu par la justice sociale; il est impliqué dans l'universelle croyance à une justice éternelle » (p. 4). Remarquons ensuite cette description de l'acte de la volonté, libre sous l'influence des motifs : « On se représente la volonté comme purement réceptive; on dirait que les motifs sont des forces et que la volonté n'est qu'une masse inerte à laquelle ils communiquent le mouvement. On abuse de la comparaison de la balance : les poids ce sont les motifs;

la balance, dit-on, c'est la volonté. Mais non, Messieurs, la volonté n'est pas passive; elle ne réagit pas seulement, elle agit. C'est une balance qui meut elle-même ses plateaux. Quand les motifs changent, elle est pour quelque chose dans le changement. Les motifs se présentaient avec la variété de leurs attraits, la volonté en choisit un, elle le préfère, elle tire d'elle-même cette préférence » (p. 6). Pour satisfaire aux objections les plus graves, celles du déterminisme intellectuel, l'orateur achève de formuler sa doctrine: « Si la volonté suit toujours le dernier jugement pratique, ce jugement pratique est tel que je le tire de moi-même; il ne m'est pas donné d'avance. Ni mon état physique, ni mon état mental ne me l'imposent. Il sort de moi à l'instant décisif, conférant au plaisir, à l'intérêt ou au devoir telle priorité qu'il lui plaît » (p. 13).

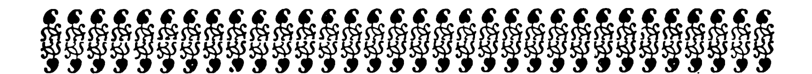
Il ressort de tout cela, croyons-nous, que l'acte libre est un *acte indivisible* de la volonté et de la raison et non pas seulement un acte de la première, ayant pour condition un acte de la seconde. C'est dans ce sens alors qu'il faudrait entendre ce mot de l'Ecole: La liberté, c'est une volonté raisonnable; *appetitus rationalis;* et cette autre formule meilleure encore: La liberté est une faculté de la volonté et de la raison; *facultas voluntatis et rationis.* Si, pour analyser l'acte libre, on le décompose en deux actes: l'acte de la raison ou la délibération et l'acte de la volonté, le libre arbitre devient inexplicable. La faculté de la liberté se décompose, si on le veut, mais non l'acte libre lui-même qui en procède. De même qu'on ne trouve plus l'homme, si on sépare l'âme du corps ou la tête du cœur, de même on ne trouve plus l'acte libre, si on sépare le connaître du vouloir. C'est la conclusion, semble-t-il, que justifie cette belle conférence.

Un seul point peut-être donne prise à la critique. L'auteur semble dire que la liberté la plus haute consiste à pouvoir choisir entre le bien et le mal: « Le pouvoir que j'ai d'accomplir ou de négliger ce bien, de fuir ce mal ou de le commettre, c'est la liberté sous sa forme la plus haute, la liberté morale, le libre arbitre » (3e conf., p. 3). — « La

vraie liberté humaine, la liberté dans son grand sens, consiste à pouvoir choisir entre le bien et le mal » (4e conf., p. 1). — Mais certainement ces paroles dépassent quelque peu l'intention de l'auteur; car il accorde qu'au-dessus de la liberté de pécher il y a la liberté impeccable, celle des saints dans le ciel et de Notre-Seigneur sur la terre. Sans chercher des exemples si haut, en voici un qui exprime et justifie toute cette doctrine. Une mère qui a tellement l'évidence, l'amour et le sentiment de ses devoirs envers son enfant qu'elle ne peut pas même songer à lui nuire ni surtout à le tuer, est-elle moins libre que cette mère déjà à demi dénaturée qui délibère de commettre un crime? Qui ne voit que la liberté de la première est plus haute et beaucoup plus étendue que celle de la seconde ? Car la liberté de la première ne s'exerce que sur le bien et, d'autre part, elle s'exerce sur tous les biens que le cœur d'une mère sait découvrir pour son enfant et se sent capable de lui procurer. Au fond, Mgr d'Hulst n'en doute pas : aussi n'hésite-t-il pas, dans sa dernière conférence (p. 11), à regarder la sainteté comme « l'idéal de la liberté morale ».

Ces critiques de détail, dont les lecteurs sont juges, leur prouveront du moins quelle attention méritent ces conférences au point de vue philosophique. L'orateur s'y montre très bien informé de toutes les erreurs, anciennes et contemporaines; il les résume ou les rappelle et les réfute avec une dialectique puissante et une grande clarté. Peut-être fait-il trop d'honneur à certains négateurs contemporains, en portant leurs noms dans la chaire chrétienne. Ces noms seraient mieux à leur place dans une chaire académique. Mais il ne faut pas oublier que Mgr d'Hulst brillerait non moins, sinon plus encore, dans celle-ci que dans la première, et qu'il porte dans la chaire chrétienne les talents qui conviennent à l'une et à l'autre. Aussi tous les catholiques, et en particulier les scolastiques, sont heureux et fiers de voir leurs convictions les plus chères ainsi exposées et défendues par un orateur que nos adversaires peuvent nous envier, car il n'est le second de personne.

Elie Blanc.



BIBLIOGRAPHIE

Mémoires du vicomte Armand de Melun, revus et mis en ordre par le comte Le Camus. — Première partie. — Paris. — Ancienne librairie religieuse H. Oudin. — J. Leday et Cie, successeurs, rue Mézières, 10 — 1891. — Un volume in-12 — XVIII, 269 pages.

La question sociale prime aujourd'hui toutes les autres. Elle s'impose aux méditations des philosophes et des penseurs de tous les ordres, comme à la sagesse des législateurs et des gouvernements.

Que d'efforts n'a-t-on pas tentés pour la résoudre ? On a fondé la science de l'économie sociale, la science du travail de la production et de la richesse ; on a retourné dans tous les sens les maximes de la philanthropie, les expédients du protectionnisme et du libre-échange. De la théorie, on est passé à la pratique, et l'on a essayé de tous les systèmes. Autrefois on avait les phalanstériens et les saint-simoniens, auxquels ont succédé, de nos jours, les socialistes, les collectivistes, les possibilistes, les anarchistes, les nihilistes. En désespoir de cause, quelques-uns ont voulu résoudre la question, en la supprimant et en niant même son existence. Mais c'est un moyen par trop commode d'éluder un problème difficile. En définitive tout a échoué, et le problème se dresse devant notre génération plus menaçant que jamais.

Faut-il s'en étonner ? Les uns et les autres ont travaillé en dehors du seul principe qui pouvait les conduire à la véritable solution. Les païens avaient résolu la question sociale par l'esclavage ; des nations chrétiennes ne peuvent la résoudre que par l'Evangile. C'est cette conviction qui, depuis plus d'un demi-siècle, a suscité, de la part des catholiques, tant d'efforts géné-



reux, tant d'œuvres admirables. Le mal n'a pu être conjuré, mais il a été sensiblement atténué, au moins dans la mesure que comportent nos mœurs et la situation présente des esprits.

Parmi les hommes qui se sont le plus complètement dévoués à cette tâche difficile, M. de Melun occupe un des premiers rangs. Il en est peu qui aient eu une initiative aussi active et aussi persévérante. Il a été associé à la plupart des œuvres catholiques de ce dernier demi-siècle, et plusieurs d'entre elles ont été fondées par lui. Le présent volume contient, sur les origines et le développement de ces œuvres, une foule de renseignements du plus haut intérêt; et c'est surtout à ce point de vue qu'il sera lu et apprécié par tous ceux qui s'occupent des œuvres catholiques, ou qui voudront apprendre à les connaître.

S'il y a une science de l'économie sociale, il y a, à plus forte raison, une science de la charité; et cette science, comme toutes les autres, ne s'apprend pas sans maître. Le vicomte de Melun fit son apprentissage sous la conduite et la discipline d'une sœur de charité, la sœur Rosalie, de vénérée mémoire. Qu'il nous soit permis de reproduire le passage où l'auteur fait le récit de ses débuts dans la carrière. Cette citation aura en même temps l'avantage de donner au lecteur une idée plus exacte du livre.

« Un jour, dit l'auteur des Mémoires, p. 192, que nous nous étions longtemps entretenus des créations merveilleuses qui sont nées de la foi et de la charité, Me Swetchine vint à me parler de la mère Saint-Benoît, supérieure des sœurs Augustines chargées du service de l'Hôtel-Dieu, où elle allait elle-même visiter les malades; puis de la sœur Rosalie, qui, dans le quartier Saint-Médard, le plus pauvre et le plus abandonné de Paris, était devenue la providence de tous les malheureux et y faisait accepter avec une puissance incomparable, l'empire de la charité. Jusque-là, je n'avais jamais visité un pauvre; je ne connaissais que ceux qui m'avaient tendu la main dans la rue. Les autres, à la campagne, étaient secourus par ma famille et venaient chercher leur pain et les médicaments à la maison; quand ils étaient malades, ma mère et mes sœurs allaient les voir, je n'avais pas à m'occuper d'eux. Quant à ceux de Paris, je m'en étais remis jusqu'ici à l'assistance publique et aux bureaux de bienfaisance du soin de les connaître et de les soulager. Je donnais quelques pièces de monnaie à la quête de ma paroisse, quelques sous, pas beaucoup, aux mendiants que j'avais en grande suspicion; et ma plus grosse aumône avait été, s'il m'en souvient bien, les

20 fr. que m'avait coûtés un billet pour le beau bal de l'Opéra que le bon roi Charles X avait fait donner pour rendre un peu moins dur aux malheureux le terrible hiver de 1829. En n'y paraissant pas, il en avait laissé tout le mérite au duc d'Orléans qui y montrait sa nombreuse famille, et y faisait, pour l'année suivante, provision de popularité.

« Dans la disposition d'esprit où j'étais, cette vie de la sœur Rosalie, au milieu de ses pauvres, me frappa comme la révélation d'un monde inconnu qui m'attirait, et je demandai à Mme Swetchine le moyen d'arriver jusqu'à elle. Rien n'était plus simple, et il n'est pas besoin de lettres d'audience pour être reçu par une sœur de charité. Cependant, comme celle-ci était plus qu'une autre assaillie de visites et accablée de toute espèce d'importuns et de solliciteurs, il fut convenu que le jour suivant Mme Swetchine me donnerait une lettre d'introduction pour elle, lui annonçant mon grand désir de devenir un de ses auxiliaires et de ses serviteurs.

« Le lendemain, muni de ma lettre, je m'acheminai vers le triste quartier de Saint-Médard, non sans un certain battement de cœur, excité par la curiosité, et aussi par la nouveauté du monde que j'allais voir et la tristesse des spectacles qui m'attendaient. Il me semblait que j'allais entrer dans une grande salle d'hôpital, assister à toute espèce d'opérations, et rester stupéfait et tremblant devant l'exposition de si grands maux et de telles misères. A partir du Panthéon la route n'était pas brillante, et j'eus quelque peine à découvrir dans un angle de la rue Mouffetard la très petite rue de l'Epée-de-Bois. Je dus en y entrant traverser le marché des patriarches, où je ne vis pour marchandes que des chiffonnières et pour machandises que des guenilles, et j'arrivai en société de deux ou trois pauvres à la maison de secours que, depuis plus de vingt ans, desservait, comme supérieure, la sœur Rosalie.

« Tout était nouveau pour moi, le quartier, le bureau de bienfaisance et aussi la vie et les fonctions des sœurs de la Charité. On n'apprenait pas tout cela au collège, je ne m'en occupais guère en faisant mon droit, et, depuis que je connaissais Mme Swetchine, je m'étais surtout attaché à la grandeur théorique de la religion ; j'avais plus parlé qu'agi. Au nom de Mme Swetchine, la sœur Rosalie me reçut presque aussi bien que si j'avais été un pauvre, mais elle était habituée à voir venir ces vocations d'apôtres et de diacres, que la curiosité inspirait plutôt que la foi, et qui ne



résistaient pas à la vue peu attrayante de la misère. Après avoir demandé mille choses à faire, les braves gens disparaissaient à l'issue de la première visite, et achevaient en un jour leur apostolat. La sœur Rosalie eut la mauvaise pensée, comme elle l'avoua en riant plus tard, que je pouvais bien être de ces amateurs. Elle résolut donc de me soumettre dès le premier jour à une sérieuse épreuve. »

Sous la direction d'un tel maître, M. de Melun fit de rapides progrès et le disciple devint maître à son tour. A partir de ce moment, nous le voyons successivement engagé dans une foule d'œuvres où le zèle de sa charité s'exerce sous les formes les plus variées. Citons les principales : la Visite des pauvres, les Amis de l'enfance, les Patronages, l'Œuvre des apprentis, le Patronage des jeunes ouvrières, l'Œuvre des pauvres malades, le Comité des œuvres, la Société d'économie charitable, l'Œuvre de la miséricorde, le Mesnil-Saint-Firmin, l'Arche d'alliance, Saint-Nicolas, le Congrès pénitentiaire, la Société internationale de charité.

Dans le livre, l'exposé de ces œuvres est fait avec une vraie modestie et une sincérité parfaite. Si les succès sont fréquents dans les œuvres chrétiennes, les insuccès et les déceptions n'y sont pas rares non plus. Quand ils se présentent, M. de Melun les constate avec loyauté et en explique même les causes. Le Comité des œuvres, en particulier, lui tenait fort à cœur. C'était dans ce comité que, pendant plusieurs années, se réunissaient, sous sa présidence, les délégués d'un bon nombre d'œuvres spéciales. On y faisait échange de services et de renseignements ; on mettait en commun les lumières et les efforts, pour le plus grand profit de tous. « Ce Comité se réunissait exactement, ajoute l'auteur; rien n'était plus intéressant que les séances, car il en sortait toujours le salut d'une famille ou l'accomplissement d'une bonne œuvre. Le désir de le compléter par la présence du vicaire général, chargé par l'archevêque de la direction spirituelle des œuvres, fut sa perte. Les plus dévoués y crurent voir un commencement de dépendance, comme une tentative d'usurpation. » Tel est en effet le péril habituel et l'écueil où viennent échouer les œuvres qui, tout en étant foncièrement chrétiennes, veulent rester trop exclusivement laïques. Que les premiers préparatifs se fassent à l'extérieur, et en quelque sorte sur les parvis du temple, rien de mieux ; mais, à un moment donné, l'œuvre doit entrer dans le temple même, où celui qui

préside lui assignera son banc ou sa chapelle. C'est là seulement qu'elle trouvera la vie et les grâces d'état propres à assurer son existence et sa durée.

M. de Melun a laissé un certain nombre d'écrits qui ont un véritable mérite littéraire. Presque tous se rapportent naturellement aux œuvres de charité dont il ne cessait de s'occuper. Citons, par exemple, la *Vie de la sœur Rosalie*, ouvrage qui fut couronné par l'Académie française. En novembre 1844, il fondait, sous ce titre : *Annales de la Charité*, un recueil périodique qui a pour nous, comme on va le voir, un intérêt tout particulier. Cette publication, très modeste à l'origine, eut de rapides succès. En 1860, la petite livraison des *Annales de la Charité* devenait, par suite de son développement, la *Revue d'économie chrétienne*, qui parut mensuellement, jusqu'en 1878, sous la direction simultanée de M. de Melun et de son digne collaborateur et ami, M. Le Camus. A partir de cette époque, cette revue se réunit à la *Controverse*, laquelle est devenue, depuis peu d'années, la *Revue de l'Université catholique*. Cette dernière a donc le droit de compter M. de Melun parmi ses ancêtres, et il était juste de rappeler ce souvenir.

VALSON,

Doyen de la faculté catholique des sciences.

Méthode nouvelle de vocabularisation pour aider à l'étude pratique des langues vivantes, par E.-B. DE BEAUMONT. Chez l'auteur, Villa Bellina, Lausanne, franco contre 1 fr. 25 en mandat ou timbres poste français de 5 et 10 c.

Voilà une petite brochure qui rendra de grands services à ceux qui étudient les langues vivantes et voudront suivre les conseils de l'auteur. M. B. de Beaumont, professeur de langues à Lausanne, peut, à bon droit, prôner la méthode qui l'a amené à parler couramment et à pouvoir enseigner les principales langues de l'Europe. Cette méthode, qui n'exclut nullement les études grammaticales approfondies, est basée sur cette vérité bien simple qu'on connaît d'autant mieux une langue que l'on en possède plus de mots. Pour savoir une langue il ne suffit donc pas d'étudier la grammaire, il faut encore apprendre le vocabulaire, et c'est une manière fort ingénieuse d'y parvenir qu'expose M. de Beaumont. Elle peut être utile à tout le monde, mais l'est tout spécialement à ceux qui veulent arriver à lire couramment une

langue étrangère, et qui n'ont pas la ressource soit d'aller habiter quelque temps les pays où on la parle, soit de fréquenter journellement des personnes dont la conversation leur apprenne mécaniquement les mots.

La méthode de M. de Beaumont consiste à tenir trois cahiers sur lesquels on inscrit journellement les mots que l'on connaît parfaitement, ceux dont on comprend le sens à la première lecture, et enfin ceux pour lesquels ont est obligé d'avoir recours au dictionnaire. On revoit continuellement ces cahiers en faisant passer les mots d'une catégorie dans l'autre, à mesure qu'on les a appris. Un travail quotidien de quelques instants suffit pour grossir journellement sa collection d'une dizaine de mots, ce qui, au bout d'un an, forme un total déjà respectable. Nous avons expérimenté pour notre compte ce système, et ceux qui feront comme nous, ne tarderont pas à s'apercevoir combien ils seront moins souvent obligés de recourir au dictionnaire. L'étude approfondie de la langue et de ses difficultés grammaticales deviendra alors bien plus attrayante et bien moins aride.

L'ouvrage de M. de Beaumont a déjà obtenu un vif succès tant en Suisse qu'en France et à l'étranger, et la presse de différents pays en a fait un éloge des plus flatteurs. Il le mérite, car le système qu'il expose est facile à mettre en pratique et fécond en résultats. J. TERREL.

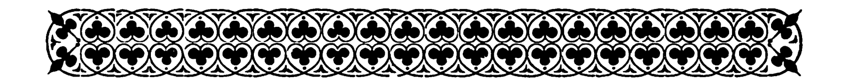
Sanct Willehad, *Apostel der Sachsen und Friesen und erster Bischof von Bremen*, par le Dr WULF. Breslau, Müller et Seiffert, 1889. 1 vol. in-8 de XIV-100 pages.

L'an passé eurent lieu dans plusieurs villes d'Allemagne des fêtes en l'honneur de saint Willehad : on célébrait le onzième centenaire de sa mort ; c'est à cette occasion que le Dr Wulf a retracé, dans l'ouvrage que nous analysons, la vie et les travaux apostoliques de cet évêque. Willehad naquit dans le royaume de Northumbrie en Angleterre ; lors de la mort de saint Boniface, nous raconte Adam de Brême, dans son Histoire de l'église de Hambourg, Willehad conçut un ardent désir d'aller prêcher dans la Frise et d'y mourir martyr ; son apostolat fut long et laborieux, mais Dieu seul sait le nombre de païens qu'il convertit. Plus tard il se consulta avec Charlemagne, à Wigmodien, sur les moyens à prendre pour hâter la conversion de toute la Saxe. On sait l'état de ce pays vers 782. Jaloux et cruel, Witikind voyait de mauvais œil l'arrivée d'un missionnaire envoyé par Charlemagne, il sentait que c'était à bref délai la conquête paci-

fique du pays ; c'est pourquoi il s'efforça d'empêcher la religion nouvelle de s'implanter. Willehad, effrayé du danger, douta de la Providence et s'enfuit ; mais bientôt le remords cuisant lui déchira l'âme, et, touché de repentir, il se dirigea vers Rome. Consolé et encouragé par le pape Hadrien Ier, il reprit le chemin de la Saxe ; en route il s'arrêta quelque temps à Asternach, aujourd'hui Epternach, dans le monastère qu'avait fondé saint Willibrod, évêque d'Utrecht et apôtre de la Frise. Arrivé à Brême, il en repartit bientôt pour se livrer tout entier à l'apostolat ; une haute récompense l'attendait avant peu : Charlemagne, d'accord avec le pape, créa pour notre saint le siège épiscopal de Brême, et Willehad en fut sacré le premier évêque, le 13 juillet 787. Plus que jamais, le zèle de la gloire de Dieu pressait le vaillant apôtre ; mais bientôt, accablé de fatigues de tout genre, il s'endormit dans le Seigneur, à Butjadingen, ancienne ville située à l'embouchure du Weser, le8 novembre 789. Nous ne pouvons entrer dans le détail des miracles accomplis par Willehad, et du culte dont il a été et est toujours l'objet ; nous renvoyons sur ce point aux pages intéressantes tracées par le Dr Wulf. En résumé, son livre est écrit avec simplicité et onction, deux qualités qu'on aime à trouver chez les hagiographes. J.-B. M.

L'archimandrite Païsi et l'ataman Achinoff, une expédition religieuse en Abyssinie, par le vicomte DE CONSTANTIN, un volume in-18, 3 fr. 50, à la Librairie de la *Nouvelle Revue*, 18, boulevard Montmartre.

On sait les polémiques soulevées par la venue d'Achinoff à Paris et la publication des articles de M. de Constantin dans la *Nouvelle Revue;* aujourd'hui c'est le dossier complet de l'affaire de Sagallo que M. de Constantin offre au public. L'histoire de l'archimandrite Païsi et de l'ataman Achinoff, les préparatifs de l'expédition, les intrigues que noua autour d'elle l'habileté de l'Angleterre et de l'Italie, le récit du bombardement, la discussion des rapports officiels, la production de témoignages inédits et du plus haut intérêt, l'explication enfin du récent voyage d'Achinoff, — tel est, brièvement résumé, le livre de M. de Constantin. Il intéressera tous ceux qui désirent se faire une opinion sur un point si controversé de l'histoire actuelle. Madame Adam, dans une éloquente préface, dit pourquoi elle a cru devoir prendre en main la cause d'Achinoff et livrer au public français, qui sera juge, tous les documents de sa défense.



ACTES RÉCENTS DU SAINT-SIÈGE

Sommaire. — La messe du premier vendredi du mois. — II. Le chapelet récité en travaillant. — III. La messe *pro populo*. — IV. Conditions de validité pour l'érection du chemin de la croix.

I. — Dans quelles circonstances un prêtre peut-il dire, le premier vendredi du mois, la messe votive du Sacré Cœur de Jésus ?

Nous trouvons la réponse dans le décret du 18 juin 1889 :

« Dans les églises et oratoires où, avec l'approbation de l'ordinaire, ont lieu, le premier vendredi du mois, dans la matinée, des exercices de piété en l'honneur du Sacré Cœur, Sa Sainteté a permis qu'à ces exercices on puisse joindre la messe votive du Sacré Cœur de Jésus, pourvu que ce jour-là il ne se trouve pas une fête de Notre-Seigneur, ou un double de première classe, ou une férie, vigile ou octave privilégiée. »

Il faut donc : 1° que ce jour-là il ne se rencontre ni un double de 1re classe, ni une fête de Notre-Seigneur, quel qu'en soit le rite, ni enfin une férie, vigile ou octave privilégiée.

Il faut : 2° qu'avec l'approbation de l'ordinaire, se fassent, dans la matinée, des exercices particuliers de piété en l'honneur du Sacré Cœur. Ainsi il ne suffit pas que l'on donne, le soir, la bénédiction du Saint Sacrement en l'honneur du Sacré Cœur. Il est exigé qu'il se fasse, *dans la matinée,* des exercices de piété auxquels on peut joindre la messe votive.

Quand ces deux conditions sont réalisées, la messe votive du Sacré Cœur se dit avec *Gloria* et *Credo*, et une seule oraison, comme l'a déclaré la S. Congrégation des Rites.

Enfin, pourrait-on, le premier vendredi du mois, lorsque les rubriques le permettent, dire la messe votive de la bienheureuse Marguerite-Marie?



Cela n'est point permis. Les bienheureux, non encore canonisés, n'ont qu'un culte restreint, et la messe concédée en leur honneur ne peut se célébrer que le jour de leur fête.

II. — On récite le chapelet en commun, est-on obligé, pour gagner les indulgences, de le tenir à la main et de toucher successivement les grains ? Ou bien suffit-il qu'une personne le fasse, pendant, par exemple, que les autres travaillent ?

Le P. Beringer, dans son excellent ouvrage sur les indulgences, répond de la sorte à cette question :

« Il est nécessaire que, pendant la récitation du rosaire, on tienne en main le chapelet bénit et qu'on s'en serve selon la coutume. Si cependant deux ou plusieurs personnes récitent le chapelet en commun, il suffit, d'après une concession de Pie IX (décret de la S. Congréation des Indulgences, du 22 janvier 1858) que l'une d'elles se serve ainsi du chapelet, pour en régler la récitation ; mais il faut que les autres, s'abstenant de toute occupation extérieure, se recueillent convenablement et s'unissent à la prière de celle qui tient le chapelet. »

Ce décret ne change rien, il est vrai, à la décision d'après laquelle *celui qui récite seul le chapelet*, doit le tenir et s'en servir selon l'usage, c'est-à-dire, toucher les grains l'un après l'autre à mesure qu'il dit les prières correspondantes. Cependant le décret en question accorde pour le rosaire ou le chapelet ordinaire de la Très Sainte Vierge (non pour les autres couronnes et chapelets) l'autorisation spéciale que la S. Congrégation des Indulgences avait jugée nécessaire (réponse du 29 mai 1841) pour que les fidèles participant à la récitation sans avoir de chapelet, puissent néanmoins jouir des indulgences *(Décr. auth., n. 291, ad 12)*. En conséquence, toutes les personnes qui, dans une église, par exemple, s'unissent à la récitation du rosaire faite en commun, peuvent, sans avoir elles-mêmes de chapelet, gagner toutes les indulgences, pourvu que le prêtre ou toute autre personne qui dirige la prière, se serve de son chapelet indulgencié (v. la publication : *Il Rosario*, Ferrara, 1884, p. 36 ; — et *Guerra*, p. 39).

III. — On nous demande si un curé malade doit faire dire la messe *pro populo*, aux jours de fêtes supprimées.

Il y est certainement obligé. Dans un décret du 14 décembre 1872, la S. Congrégation du Concile, rappelle l'obligation pour



le curé de se faire remplacer, sans établir aucune distinction entre les fêtes supprimées et les fêtes non supprimées. Or, *ubi lex non distinguit, nec non distinguere debemus.*

Voici le texte du décret :

S. Congregatio declarat : « *Parochum utcumque legitime impeditum ne missam celebret, teneri eam, die festo, per alium celebrari, et applicari facere pro populo, in ecclesia parochiali; quod si ita factum non fuerit, quam primum poterit, missam pro populo applicare debere.* » *(Apud Marc : 11, p. 143, 4°.)*

Rappelons, à ce propos, que l'obligation de célébrer *pro populo* tient à la charge pastorale et incombe à celui qui la porte actuellement. Elle n'est pas une conséquence de la perception du traitement. D'où nous pouvons tirer plusieurs conclusions:

1° Le curé commis qui exerce actuellement la charge pastorale est tenu à célébrer *pro populo*. Le curé titulaire, qui n'exerce plus les fonctions pastorales, n'a plus cette obligation, quand même il continue à recevoir une partie du traitement.

2° Le curé d'une paroisse non reconnue par l'Etat, et qui par conséquent ne reçoit aucun traitement du gouvernement, a néanmoins cette obligation.

3° Le curé dont le traitement a été supprimé par l'Etat, est toujours tenu à célébrer *pro populo.*

IV. — Mgr l'évêque de Coutances a proposé les doutes suivants à la S. Congrégation des Indulgences. Après chaque question nous donnons la réponse :

1° La demande d'érection du chemin de la croix doit-elle être faite par écrit, sous peine de nullité ? *Négativement.*

2° La concession de l'évêque qui a obtenu du Saint-Siège la faculté d'ériger les chemins de croix, doit-elle être faite par écrit sous peine de nullité? *Affirmativement.*

3° Dans la concession de l'évêque, doit-il être fait mention, sous peine de nullité, de la faculté obtenue du Saint-Siège ? — *C'est convenable, mais ce n'est pas nécessaire.*

4° Enfin, le procès-verbal de l'érection doit-il, sous peine de nullité, être inséré dans les archives de l'évêché et de la paroisse? *Cette insertion est prescrite, mais pas sous peine de nullité.* (Décret du 6 août 1890.) C. CHAMBOST.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

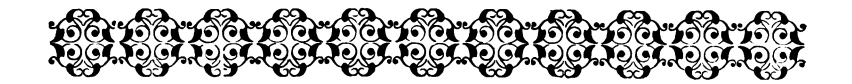


TABLE DES MATIÈRES

JANVIER-AVRIL 1891

JANVIER

Un nouveau Dictionnaire de la langue française, par M. A. Devaux. 5
Le Collectivisme et ses docteurs. Etude sur le socialisme contemporain. Première partie, par le R. P. de Pascal. 28
La Question du Prosélytisme chez les Arabes, à propos d'un livre récent, par M. Claude Bouvier. 57
L'Homme et son origine, par M. Jacquart 76
Un Procès sous saint Louis, par M. Mouterde. 105
Revue théologique. Actes du concile du Vatican, par M. Vacant. . 125
Mélanges : I. Les Bibliographies nationales, par Ulysse Chevalier. — II. L'école pratique d'études bibliques de Jérusalem, par M. Jacquier 142
Bibliographie. — *Fragments de critique et d'histoire*, par M. Henri Beaune : d'Orgeval-Dubouchet 146
Excursions archéologiques, par Ch. Diehl : J.-B. M. 153
Actes récents du Saint-Siège, par M. Chambost 156

FÉVRIER

Une Excursion en Palestine. Le lieu de naissance du prophète Samuel, par le R. P. Lagrange. 161
Le Collectivisme et ses docteurs. Etude sur le socialisme contemporain. Deuxième partie, par le R. P. de Pascal. 179
La Religion de combat, par M. Joseph Lémann 208
La Société bibliographique; son permier congrès provincial, par M. U. Chevalier 227
Le Père Chevrier, fondateur de la Providence du Prado, à Lyon, par M. C. Chambost 237
Revue scientifique, par M. Alexis Arduin 265
Mélanges : I. Œuvres complètes de saint Avit, évêque de Vienne, par M. A. Poncelet. — II. Musique : Les œuvres religieuses de Ch.-M. Widor : Hector Reynaud 290

Bibliographie. *Summa apologetica de Ecclesia catholica,* par J.-V. de Groot. — *Exposition de la Doctrine chrétienne*, par l'abbé Chauvet. — *Méditations à l'usage des Elèves des grands Séminaires et des prêtres,* par M. Branchereau : P. DADOLLE. — *Theologia moralis,* par Auguste Lehmkuhl, etc. : VACANT — *Un Cartographe fidèle des pays bibliques*, par A. LÉMANN. — *Le général de Sonis,* par Mgr Baunard : FAUGIER. — *Sur l'Introduction de Diodore de Sicile*, par Mgr Marini : Ph. GONNET. — *Le Pape et la nouvelle Ere*, par William Stead : JACQUIER. — *Notre-Dame de Paris,* par André Fayolle : Lucien CHOSSON. 317

MARS

L'Apostasie dans l'Enseignement public, par M. Aug. LÉMANN . . 321
Une Réception à l'Académie française en 1707, par Mgr RICARD . 370
Les nouveaux impôts sur les Congrégations, par M. Emmanuel Lucien BRUN 386
L'Eglise et l'enseignement supérieur, par M. J. GENDRY 413
Revue historique, par M. Ernest ALLAIN 442
Revue d'archéologie chrétienne, par M. J.-B. MARTIN. 466
Bibliographie. — *Le docteur Schliemann*, par M. H. DELORT. — *Le Lien conjugal et le Divorce*, par M. J. Cauvière : F. DOLLIEULE. *Le bienheureux Guerric*, par M. A. T. — *Lectures historiques*, par Langlois : X***. 479

AVRIL

L'Histoire de Joseph et le témoignage des monuments, par M. Marie-Joseph BELON. 481
Le Socialisme et les lois économiques, par M. RAMBAUD 515
Le Cerveau et le crâne de l'homme, par M. Ed. JACQUART . . . 541
L'historien Eadmer, par M. P. RAGEY 570
De la conception de l'histoire littéraire chez les Anciens et les modernes, à propos de l'histoire de la littérature grecque, par A. et M. Croizet : Ph. GONNET. 588
Revue philosophique, par M. Elie BLANC 607
Bibliographie. — *Mémoires du vicomte Armand de Melun,* par le comte Le Camus : VALSON. — *Méthode nouvelle de vocabularisation*, par E.-B. de Beaumont : J. TERREL. — *Sanct Willehad*, par le Dr Wulf : J.-B. M. — *L'archimandrite Païsi et l'ataman Achinoff*, par le vicomte de Constantin : X***. 629
Actes récents du Saint-Siège, par M. C. CHAMBOST 636
Table des matières. 639

Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, imprimeur de l'Archevêché et des Facultés catholiques de Lyon, rue Condé, 30.

